



HAL
open science

La notion d'État dans la pensée politique chinoise et ses conséquences sur la scène internationale

Paul André

► **To cite this version:**

Paul André. La notion d'État dans la pensée politique chinoise et ses conséquences sur la scène internationale. Science politique. Université Paris-Est, 2009. Français. NNT : 2009PEST1020 . tel-00511284

HAL Id: tel-00511284

<https://theses.hal.science/tel-00511284v1>

Submitted on 24 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS-EST

Année 2009

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS-EST

Discipline : SCIENCES POLITIQUES

Présentée et soutenue publiquement le 14 décembre 2009

Par Paul ANDRE

**LA NOTION D'ETAT DANS LA PENSEE
POLITIQUE CHINOISE ET SES CONSEQUENCES
SUR LA SCENE INTERNATIONALE**

Jury

Monsieur le Professeur Jean-Pierre CABESTAN

Monsieur le Docteur Olivier CHOPIN

Monsieur le Professeur Gil DELANNOI

Madame le Docteur Marie HOLZMAN

Monsieur le Professeur Frédéric LAMBERT

Directeur de Thèse : Monsieur le Docteur Stephen LAUNAY

A mon directeur de thèse

Monsieur Stephen LAUNAY

- Docteur en science politique. Habilitation à Diriger des Recherches (EHESS).
- Maître de conférences à l'Université de Paris Est
- Chercheur au CREDAL/IHEAL (Institut des hautes études d'Amérique latine. Paris 3

Vous m'avez fait l'honneur de me confier ce travail. Votre disponibilité et votre compréhension m'ont beaucoup aidé et je suis bien conscient de l'aide que vous m'avez fournie.

Vous me faites le plaisir et l'honneur de diriger cette thèse. Veuillez trouver ici l'expression de toute ma gratitude, de ma profonde dette intellectuelle à votre égard ainsi que de mon profond respect.

A mes juges

Monsieur le Professeur CABESTAN

- Professeur de science politique
- Directeur du “Department of Government and International Studies”
Faculty of Social Sciences
Hong Kong Baptist University

Vous me faites l’honneur et le plaisir de présider ma
thèse.

Veillez trouver ici l’expression de toute ma gratitude et
de mon profond respect

A Monsieur le Docteur CHOPIN

- Docteur en science politique
- Maître de conférences à l'Université Catholique de Lille
- Responsable de la prépa science politique – Université Catholique de Lille

Vous avez été toujours disponible pour m'apporter vos conseils et vos connaissances.

Par votre compétence et vos qualités humaines, vous m'avez aidé et guidé durant l'élaboration de ce travail. Permettez-moi de vous exprimer ici ma reconnaissance et mon profond respect.

Monsieur le Professeur DELANNOI

- Professeur de science politique
- Directeur de recherche FNSP
- Responsable du pôle « pensée politique, histoire des idées » au CEVIPOF

Vous me faites l'honneur de faire partie de mon jury.

Soyez assuré de mes sincères remerciements et de ma profonde reconnaissance.

A Madame le Docteur HOLZMAN

- Présidente de Solidarité Chine

Vous avez accepté avec une grande gentillesse de faire partie de mon jury de thèse.

Soyez assurée de ma profonde reconnaissance.

Monsieur le Professeur LAMBERT

- Professeur de science politique
- Vice-doyen de la faculté de droit et science politique – Université Rennes 1

Permettez-moi de vous remercier de faire partie du jury
de cette thèse et d'y avoir apporté vos observations.
Soyez assuré de mon profond respect.

Remerciements :

Je voudrais remercier l'International Business School of Chongqing Technology and Business University (重庆工商大学) de m'avoir accueilli entre septembre 2004 et février 2006 comme professeur de droit et d'économie. Je remercie aussi tous mes collègues du Master in International Management de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille ainsi que de l'Université Catholique de Lille.

Je souhaiterais aussi exprimer ma plus profonde reconnaissance à Marie-Cathy Carime et Stéphane Nézet pour avoir relu le manuscrit, leurs remarques et conseils m'ont beaucoup aidé.

Merci à mes parents qui ont supporté toutes mes « chinoiseries » pendant toutes ses années. Merci à Hélène et Sébastien Heintz ainsi qu'à Stéphanie et Jean-François Matisse. Merci à mes amis en France comme en Chine pour leur présence et leur soutien.

Enfin, je voudrais remercier ma femme, Clarisse, pour sa patience, ses encouragements et sa compréhension. Ce travail n'aurait sans doute jamais pu aboutir sans elle, qu'elle trouve ici l'expression de tout mon amour.

Paul ANDRE

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

1. Présentation du sujet.....	p 12
2. Limites du sujet.....	p 14
A. Limite d'espace :.....	p 14
1. <i>niveau interne</i>	p 14
2. <i>niveau externe/international</i>	p 18
3. <i>remarques complémentaires</i>	p 19
B. Les acteurs.....	p 20
C. Limite de temps	p 22
D. Limite de matière.....	p 26
3. Problématique et thèse.....	p 31
4. Annonce du plan.....	p 32

PARTIE 1 :
L'ETAT CHINOIS COMME RESULTAT DU PROJET
NATIONALISTE « FU GUO BING QIANG »

Chapitre 1 :

CE PROJET EXPLIQUE LES REFORMES DE L'ETAT.....p 36

Section1 : Description de la réforme : l'adieu au maoïsme.....p 38

I. Nature et origine du système chinois aujourd'hui.....p 38

A. Les origines : tentative de définition du régime maoïste.....p 39

1. Le concept de totalitarisme.....p 40

2. Critiques de la notion de totalitarisme.....p 43

3. Le totalitarisme maoïste.....p 44

B. La réforme de Deng Xiaoping.....p 46

1. Rupture avec le maoïsme.....p 46

2. Permanence du système :.....p 50

C. Existe-t-il une société civile en Chine aujourd'hui ?p 52

*1. Détente politique et groupe public
dans la vie politique chinoise.....p 54*

*2. Y-a-t-il une société civile en Chine ? L'introuvable groupe d'intérêt
à l'américaine.....p 55*

*3. Le second cadre théorique: "l'analyse politique de la diversité
publique" dans la Chine non-démocratique.....p 58*

II. La pensée Deng Xiaoping.....p 61

A. Les quatre modernisations.....p 61

B. La Constitution de 1982.....p 65

1. La Constitution dans la pensée politique chinoisep 66

2. La Constitution de 1982.....p 69

3. <i>Les enseignements</i>	p 72
C. La doctrine.....	p 74
1. <i>Elaboration de la pensée Deng Xiaoping</i> :.....	p 74
2. <i>Faire passer la réforme : entre démaoïsation et maintien du monopôle du Parti communiste chinois</i>	p 75
3. <i>La question de l'héritage du maoïsme</i>	p 76
4. <i>De l'usage du flou en politique</i> :	
III. Une évolution de l'économie qui indique un changement dans la conception et le rôle de l'Etat.....	p 77
A. L'esprit de la réforme.....	p 80
B. La logique politique de la réforme économique.....	p 81
1. <i>Le système avant la réforme : une économie de commande fermée</i>	p 85
2. <i>Les institutions politiques chinoises</i>	p 88
3. <i>Les caractéristiques de la politique de réforme</i>	p 92
4. <i>Les politiques publiques de réforme du commerce extérieur</i>	p 93
5. <i>L'accentuation de la politique d'ouverture</i>	p 96
C. Evaluer de manière objective la croissance permet de mieux comprendre la situation.....	p 97
1. <i>Que nous apprend le taux de croissance ?</i>	p 99
2. <i>Enseignements de cette analyse</i>	p 102
Conclusion section 1.....	p 104

Section 2 : Ce projet nous explique le passage à l'idéologie actuelle (1992-2008)..... p 106

I. Nouveau modus vivendi au sein du Parti.....	p 107
A. Du modèle du « chef suprême »... ..	p 107
B. ...à la direction actuelle.....	p 112
1. <i>L'absence d'homme fort</i>	p 113

2. Développement du rôle des factions.....	p 115
3. Un mode de fonctionnement semi-obscur.....	p 119
II. Penser le politique sans légitimité historique : la période Jiang Zemin (1992-2002).....	p 125
A. Les débats intellectuels à la fin de la décennie 1990.....	p 125
1. La culture (les intellectuels) dans la chine des réformes. Philosophie de l'Etat ou gouvernance pragmatique et technique ?.....	p 126
2. La question du conservatisme.....	p 130
3. La question du libéralisme.....	p 133
B. La pensée Jiang Zemin.....	p 134
II. Vers la « société d'harmonie » ? La période Hu Jintao (2002-2008)	
	p 138
A. Le débat sur le confucianisme.....	p 138
B. La pensée de Hu Jintao : la société d'harmonie.....	p 145
III. Le nationalisme : nouvelle idéologie du régime ?	p 150
A. Un bref regard sur la nature du régime actuel... ..	p 151
B. ...permet de définir le nationalisme (et comment il s'est imposé comme idéologie majeure)...	p 152
1. Les fondements du nationalisme chinois : tentative de définition conceptuelle.....	p 154
2. Le nationalisme de Sun Yat-sen : fondement du nationalisme et transfiguration contemporaine.....	p 156
3. Le nationalisme après Mao.....	p 158

Chapitre 2 :

QUELLE PLACE DANS LE MONDE POUR LA CHINE DE CE PROJET ?..... p 161

section1 : Restaurer la Chine..... p 162

I. La notion de frontière et les problèmes frontaliers..... p 162

A. Le concept de frontière dans la pensée classique chinoise..... p 162

1. Frontière et « empire du milieu »..... p 163

2. Frontières et marches de l'empire..... p 164

3. La culture commune..... p 166

B. L'apport de la modernité..... p 168

C. L'évolution récente..... p 175

1. La politique frontalière actuelle p 177

2. Les frontières occidentales de la Chine..... p 178

3. Les frontières orientales de la Chine..... p 182

4. Vers une nouvelle diplomatie frontalière ? p 182

II. « Un pays, deux systèmes »..... p 185

A. Le contexte historique..... p 185

B. La position de Pékin..... p 187

III. La question taiwanaise..... p 192

Section 2 : Restaurer la place de la Chine dans le monde..... p 205

I. Conceptions géopolitiques de la Chine..... p 205

II. Repenser l'armée..... p 217

Introduction p 217

A. Evolution du rapport entre l'armée et le politique..... p 217

1. Généralités..... p 219

2. Une nouvelle relation entre l'Armée populaire de libération et le Parti communiste chinois.....	p 225
3. L'armée populaire de libération dans la prise de décision politique.....	p 234
4. Le Parti communiste chinois et l'Armée populaire de libération : deux voies distinctes ?.....	p 238
B. Evolution au niveau de la sécurité.....	p 242
1. Evolution de la doctrine.....	p 242
2. Les conséquences de la modernisation de l'armée chinoise pour la sécurité régionale.....	p 244

PARTIE 2 :

L'ETAT COMME RESULTAT DES REFORMES ET DE L'OUVERTURE ECONOMIQUES

Chapitre 3 :

UNE OUVERTURE QUI TRANSFORME LE SYSTEME POLITIQUE CHINOIS..... p 256

Section1 : La politique de modernisation réforme l'Etat dans sa structure et sa mission..... p 257

Introduction p 257

I. Rationalisation..... p 258

A. La situation du secteur public..... p 259

B. Transition vers une économie de marché et désengagement de l'Etat p 264

1. La politique de réforme de l'économie..... p 267

2. <i>Problèmes des limites de la marge de manœuvre de l'Etat : une réforme inachevée</i>	p 270
C. Existe-t-il un modèle économique chinois ?	p 279
1. <i>La Chine est à la charnière entre deux phases de développement</i>	p 279
2. <i>Assiste-t-on à l'émergence d'un Etat régulateur?</i>	p 281
3. <i>Le modèle économique chinois serait un « capitalisme autoritaire » ?</i>	p 283
II. Limitation du pouvoir de l'Etat ?.....	p 286
A. De l'étatisation au capitalisme d'Etat, vers un « capitalisme de copains » ?	p 286
B. La politique monétaire.....	p 294
C. Un exemple de retenu : le cas de Hong Kong après 1997.....	p300
III. Le « fédéralisme de facto ».....	p 304
A. Les réformes conduisent à une décentralisation.....	p 305
1. <i>Les nouvelles attributions des pouvoirs locaux</i>	p 305
2. <i>Réforme du système fiscal et apparition des inégalités inter-régionales</i>	p 311
3. <i>Le développement des finances locales</i>	p 316
B. Cette décentralisation conduit à des différents entre les provinces. Si bien qu'on peut se demander si la Chine est encore unifiée ?.....	p 317
1. <i>L'évolution des inégalités</i>	p 320
2. <i>L'impact des IDE sur les inégalités</i>	P324
C. Institutionnaliser le fédéralisme de facto dans la Chine post-Deng.	p 330
1. <i>La Chine peut-elle être gouvernée depuis Zhongnanhai sans Deng Xiaoping ?</i>	p330
2. <i>Vers une institutionnalisation du fédéralisme de facto ?</i>	p334
Section2. La réforme impose une modification du cadre légal	p 336
I. Construction d'un Etat de droit dans le contexte de mondialisation.	p 337

A. L'intégration au sein de la mondialisation impose une évolution juridique	p 338
B. Des doutes subsistent.....	p 346
C. Quelle place pour l'Etat dans la mondialisation ?.....	p 349
II. Juridicisation du politique et politisation du juridique dans la Chine des réformes.....	p 353
A. La nature des relations entre le droit et le politique en Chine.....	p 356
B. La logique politique de la réforme juridique : entre réelles avancées et verni juridique.....	p 362
C. La fabrique du droit : évolution politique et professionnalisation.....	p 371
Conclusion	p 375

Chapitre 4 :

UNE OUVERTURE QUI FAIT EVOLUER LA POLITIQUE ETRANGERE.....

p 377

Section1 : L'ouverture a intégré la Chine sur la scène internationale et change son attitude quant à la gestion des conflits internationaux... p 380

I. Les traités internationaux auxquels a adhéré la Chine.....	p 380
A. Les organisations internationales dans le cadre d'analyse théorique de l'EPI	p 380
B. La contrepartie de l'intégration : adapter la situation interne en vertu d'accords internationaux.....	p 387
1. <i>La réforme du droit.....</i>	p 388
2. <i>Dans un contexte particulier de l'OMC.....</i>	p 395
3. <i>De l'arbitraire à l'état de droit grâce à l'internationalisation ?</i>	p 398
C. Des négociations dans un cadre multilatéral : une nouveauté pour Pékin.....	p 400
1. <i>L'OMC medium de la puissance de Pékin ?.....</i>	p 402

2. De la question du régime commercial à celle de l'hégémonie	p 405
II. L'ouverture est synonyme d'interdépendance avec les partenaires économiques : vers une nouvelle diplomatie ?	p 417
A. La politique extérieure dans les années 1990 et 2000 : le passage à une <i>daguo waijiao</i>	p 417
B. Une diplomatie dictée par l'économie	p 423
1. Chine/ Etats-Unis : une relation prioritaire	p 425
2. Chine/ Europe : un contrepois indispensable	p 20
3. Une diplomatie qui tente de conjuguer les contraires	p 426
C. L'évolution diplomatique	p 429

Section2 : L'ouverture donne à la Chine une nouvelle importance : quand la Chine veut vaincre ? p 434

I. Un soft power ?	p 434
A. Définition conceptuelle	p 434
1. La première mondialisation	p 434
2. Le soft power : du concept original à l'acceptation chinoise	p 439
3. La diplomatie publique : le « bras armé » du soft power	p 441
B. Vers la « guerre hors limites » (超限战)?	p 447
1. De l'ouvrage...	p 447
2. ... à la notion de guerre économique	p 450
II. Utiliser (créer) les tensions internationales pour masquer les tensions internes	p 457
A. L'exemple japonais	p 459
1. L'historique des relations sino-japonaises	p 461
2. Les griefs de Pékin	p 462
3. Analyse en termes de philosophie politique	p 472
B. L'exemple taiwanais	p 474

C. Renforcement du nationalisme.....	p 479
1. <i>Un nationalisme pluriel</i>	p 480
2. <i>Le nationalisme établit une nouvelle dialectique Etat-société</i>	p 482
3. <i>Le nationalisme comme stabilisateur du régime ?</i>	p 483
III. Quelles perspectives ?.....	p 485
A. La tentation « Taisho » ?.....	p 485
1. <i>La croissance chinoise est-elle siamoise de celle du Japon d'après</i>	
<i>1918 ?</i>	p 486
2. <i>Une situation politique qui reste différente</i>	p 489
B. La Chine, forte de sa nouvelle prospérité économique, va-t-elle devenir	
agressive et expansionniste ?.....	p 491
C. La Chine aujourd'hui : un régime à la Gorbatchev ? à la Poutine ? à la	
Suharto ?.....	p 495

CONCLUSION GENERALE	p 500
----------------------------------	-------

Bibliographie	p504
----------------------------	------

INTRODUCTION

1. Présentation du sujet

« (...) La liaison qui existe entre l'évolution de la politique extérieure et celle du régime intérieur de la Chine, depuis quinze ans, est si étroite qu'il est presque impossible de mesurer jusqu'à quel point la première a commandé la seconde, jusqu'à quel point la seconde a commandé la première. Faut-il attribuer cette particularité du cas de la Chine à une sorte de vitesse acquise de l'histoire, au fait que tous les pays, ou presque, qui sont parvenus à s'arracher au régime colonial ou semi-colonial, après la deuxième guerre mondiale, mettent en réalité des années à retrouver leur indépendance(...) ? (...) Faut-il enfin l'attribuer au fait que la Chine est devenue un pays socialiste dans lequel l'Etat n'est qu'une machine contrôlée par le Parti, et par la suite, un pays où la politique et l'économie ne font pratiquement qu'un et un pays dans lequel l'idéologie ne cesse de jouer un rôle de premier plan (ne serait-ce qu'en tant que moteur de l'activité des cadres) ? » C'est par ces mots que le professeur Cadart¹ commençait en 1964 ce qui fut l'une des premières études de la relation entre l'évolution interne du régime chinois et l'évolution de la politique étrangère du pays. Depuis, la situation de la Chine a énormément changé tant au niveau politique intérieur qu'international. Cependant, on ne peut qu'être frappé par cette mise en avant de la relation qui existe entre l'évolution interne du régime et celle de la scène internationale. En effet, à l'époque où le professeur Cadart écrit ces lignes, la Chine est relativement fermée. Elle connaîtra des périodes d'ouverture relative mais, à regarder la tendance générale, on assiste après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au milieu de la décennie soixante-dix à un repli de ce qu'il est convenu d'appeler le Tiers-Monde sur lui-même. L'évolution du commerce international est un bon indicateur de ce repli. Les exportations du Tiers-monde qui représentaient 28% du

¹CADART Claude, « Note sur la Chine de 1949 à 1964 » in Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques *Régime interne et politique extérieure dans les pays d'Asie*, Armand Colin, Paris, 1964, pages 268 à 288.

commerce mondial en 1955 vont s'effondrer pour ne plus représenter que 14% des échanges internationaux en 1972¹. Or, à la même époque leur part dans la population mondiale n'a cessé de croître. La Chine, on le sait, ne fait pas exception à cette tendance.

Que dire alors de la situation contemporaine ? La Chine fut parmi les premiers² pays communistes à être touché par des mouvements aspirant à plus de démocratie (printemps de Pékin de 1979 et le mur de la démocratie, mouvements de 1987, manifestations étudiantes de 1989, place Tiananmen). La première moitié des années quatre-vingt vit se développer dans tout le pays un mouvement de libéralisation du pays où nombre de publications non-officielles, débats, instituts de recherches furent tolérés³. Mais aujourd'hui près de vingt ans après la chute du mur de Berlin, Pékin demeure l'un des derniers reliquats de la période communiste avec la Corée du Nord, le Vietnam et Cuba. Le régime semble être figé et incapable de la moindre réforme. Dans le même temps, la Chine a opéré une mue spectaculaire de son économie. La transition vers l'économie de marché s'est accompagnée d'une ouverture du pays sur le reste du monde. L'économie chinoise est aujourd'hui largement intégrée dans l'économie-monde même si, on le verra au cours de cette étude, de vastes pans de son économie restent écartés de l'influence étrangère. Si bien qu'on parle souvent aujourd'hui de la Chine comme un acteur majeur de la mondialisation. Devant cette contradiction apparente, cette étude essaiera de comprendre la manière dont est pensé le régime chinois aujourd'hui et quelles implications internationales entraînent une telle définition du régime. Nous nous efforcerons donc d'expliquer quelle vision les dirigeants chinois se font de leur pays et, partant, quelle place veulent-ils lui accorder sur la scène internationale. Mais la dynamique à l'œuvre n'est pas à sens unique. Aussi, nous essayerons d'expliquer de quelle manière l'ouverture de la Chine sur le monde, ouverture qui se fait principalement au travers de son insertion dans l'économie mondiale, influence l'évolution du régime chinois et modifie les conceptions que se font les Chinois de leur pays.

¹ COHEN Daniel, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006, page 46

² Notons que les premiers mouvements eurent lieu en Europe centrale à Budapest en 1956 et Prague en 1968.

³ Sur l'évolution du mouvement démocratique en Chine à cette période voir :

BEJA Jean-Philippe, *A la recherche d'une ombre chinoise*, Paris, Seuil, 2004, partie 1

CHEN Yan, *L'éveil de la Chine*, Paris, Editions de l'Aube, 2002

ZHANG Lun, *La vie intellectuelle en Chine depuis la mort de Mao*, Paris, Fayard, 2003.

2. Limites du sujet

A. Limite d'espace :

1. Niveau interne

Au premier abord, délimiter le sujet de cette thèse dans l'espace semble assez aisé. Un travail portant sur la notion d'Etat en Chine devrait logiquement se limiter aux frontières légales de la République populaire de Chine (RPC). Or, rien n'est moins évident. En effet, les frontières de la RPC sont contestées par nombre de ses voisins. Mais, au-delà de ces querelles de frontières (qui ne sont pas essentielles car le travail pourrait fort bien se limiter aux zones où s'exerce la souveraineté chinoise dans les faits) se trouve un questionnement plus profond, inhérent à la nature même de la Chine. La notion d'Etat n'existe pas dans la culture chinoise classique. Le questionnement sur la nation chinoise est imposé à la Chine par l'arrivée dans la violence des Occidentaux au milieu du XIX^e siècle.

La Chine est, en langue française, souvent désignée par l'expression « Empire du Milieu ». Une telle formule donne à penser que la Chine « n'a d'autre ambition que de conquérir la planète. Le sentiment de sa propre centralité géographique et culturelle serait la seule grille d'analyse de la société internationale¹ ». « Il est nécessaire, en préliminaire, de faire un sort à un mythe bien établi et qui trouble la vision que peuvent avoir les Occidentaux de la Chine : *Zhong guo* [中国], terme qui désigne la Chine en chinois, ne signifie pas « empire du Milieu ». Cette traduction partielle et partielle (*guo*[国] ne signifie pas « empire » mais peut être traduit par Etat, royaume ou principauté, « empire » se disant *Diguo*[帝国]) situe d'emblée la Chine comme une puissance dont le sentiment de centralité à la fois spatiale et culturelle rendrait imperméable aux influences extérieures et par conséquent menaçante si sa puissance lui permettait soudain de rayonner bien au-delà de ses frontières immédiates. Le terme *Zhong guo* remonte en réalité à la dynastie des Zhou (1 046-221 av. JC.) et désignait alors les principautés centrales, proches du domaine royal, en opposition avec les

¹VAIRON Lionel, *Défis chinois*, Paris, Ellipses, 2006.

vassalités périphériques qui prirent progressivement leur autonomie et finirent même par exercer une forme d'hégémonie sur le centre. Le terme ne fait donc que positionner le cœur de la dynastie par rapport à ses vassaux immédiats. La formule « empire du Milieu » alimente depuis des décennies tous les fantasmes sur ce pays dont la dimension géographique et le potentiel humain inquiètent, mais qui semblait jusqu'à présent voué au statut de puissance secondaire¹ ». On peut ajouter que le terme *Zhong guo* fait référence explicite à la terre et ancre le pays dans une tradition agricole. La Chine est donc une civilisation agricole qui a pensé l'Etat en fonction de cette nécessité et n'a que rarement regardé vers sa façade maritime. Cela s'est toujours vérifié au cours de l'empire car « les plus grandes menace contre l'empire sont toujours venues de l'intérieur des terres, des peuples nomades, jamais de la façade maritime. La mer leur a toujours apporté la richesse par l'intermédiaire des marchands venus de tous horizons² ». Le terme Chine est composé de deux caractères : 中 国. Tous deux font référence à la culture des sols, preuve que le peuple chinois est un peuple d'agriculteurs sédentaires. Le premier caractère : *Zhong* (中) désigne le milieu il représente un champ coupé en deux en son milieu. Le second caractère représente une ligne traversant un carré en son milieu. 国 (*Guó*) désigne le pays, la nation, et représente la pièce de Jade brisée (symbole de pouvoir délégué et de souveraineté, le sceau partagé entre le vassal et le suzerain) entourée de frontières (donc : les terres). Le caractère *Guó* en graphie traditionnelle 國 représente un territoire 口 défendu par un mur 一 et des armes 戈³.

La Chine est donc un pays qui, pendant des siècles, ne se nomme pas. Ou, pour le dire autrement, la Chine c'est la civilisation et ne doivent être nommés que les barbares qui vivent en dehors de la civilisation et qui peuvent (à terme) faire partie de la civilisation, donc de l'empire, s'ils acceptent de se civiliser, c'est-à-dire de se siniser. Or, d'emblée un problème se pose. Faut-il voir la Chine simplement comme un Etat (*Zhong guo*) ou faut-il adopter une perspective plus large celle d'une sphère, d'une aire culturelle chinoise (*Zhong hua*) ? Les dirigeants chinois se limitent-ils à voir dans leurs actions une politique d'ordre étatique (celle du *Zhong guo*) ou envisagent-ils,

¹ *Ibid.* p10.

² *Ibid.* p14.

³ Il est intéressant de noter les questions agraires vont toujours occuper une place importante dans la pensée politique chinois, tant chez les « classiques » que dans la pensée politique moderne : de la réforme agraire de Mao Zedong jusqu'à Deng Xiaoping qui prit comme première mesure de réformer les conditions de travail des paysans.

pensent-ils leurs politiques pour une nation (*Zhong hua*) ?¹ Autrement dit, qu'est-ce qu'être Chinois ? Qu'est-ce qu'être le gouvernement chinois ? Le gouvernement d'une entité étatique définit sur la scène internationale par les traités ? Ou, le gouvernement chinois est-il celui du « peuple chinois » ?

D'après Joël Thoraval², l'identité chinoise repose schématiquement (dans la culture classique, s'entend, celle d'avant l'arrivée des occidentaux dans la vie politique chinoise) sur trois grandes relations :

- Une dimension politique de la souveraineté : « être les sujets d'un empereur universel » ;
- Une dimension symbolique de la « civilisation » : « partager des pratiques culturelles communes » ;
- Une dimension généalogique de la filiation : « descendre d'ancêtres chinois ou présumés tels ».

Ces trois dimensions « ont existé concurremment, mais ont pu, selon les circonstances, revêtir une importance relative ».³

La notion d'Etat est donc cruciale dans la pensée chinoise car elle est un des piliers de l'existence de l'identité chinoise. Ce thème fut donc abordé très tôt par les penseurs chinois. Abordé tant en terme de bonne gouvernance (Que faire ?) ; qu'en terme d'existence même de l'Etat (comment maintenir l'Etat en vie ?). La réflexion classique sur l'Etat ne peut donc se comprendre sans ce questionnement culturel. Mais, a contrario, le questionnement sur l'homme chinois ne peut s'envisager sans cette dimension politique. Du reste, comme le rappelle Anne Cheng⁴, « la rationalité chinoise au lieu d'émerger des mythes et de s'affirmer par opposition à eux, est née au sein de l'esprit rituel qui lui a donné forme ». Ainsi, toute la rationalité désignée par le terme de *LI* (礼) renvoie à une question d'ordre social, d'ordre naturel ; *LI* (理 : l'ordre naturel). L'Etat, l'organisation politique de la société sont là pour assurer le fonctionnement du *LI*(理). On peut considérer à la suite de Stephen Angle⁵ que la

¹ Le terme de nation, lui-même, faisant débat, on le verra.

² THORAVAL Joël, « L'identité chinoise » in GENTELLE Pierre (dir.), *Chine, peuples et civilisation*, Paris, La Découverte, 1994.

³ *Ibid.* p.67

⁴ CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil, 1997

⁵ ANGLE Stephen in Antonio.S CUA (dir.), *Encyclopedia of Chinese philosophy*, New York, Routledge, 2003.

philosophie politique de la Chine classique s'articule autour d'un questionnement sur trois interrogations majeures :

- Comment l'Etat doit-il être organisé ? Ceci concerne en particulier les personnes ou les institutions dont l'autorité est légitime.
- Quels sont les objectifs, les fins du gouvernement ? Et quelles sont les priorités ?
- Comment sont justifiées les réponses apportées aux questions précédentes ? Qu'est-ce qui fournit les moyens et les fins de la légitimité d'un gouvernement ?

Ce questionnement, on le voit, ne prend pas en compte la notion de territoire comme le fait la pensée occidentale. On peut considérer que cette vision de la Chine reste sous-jacente à la pensée politique chinoise jusqu'au milieu des années 1940. Jiang Jieshi (Tchang Kai-shek), Sun Zhongshan (Sun Yat-sen) et Mao Zedong considèrent dans leurs écrits de cette époque que les traités inégaux (donc illégaux selon eux) concernent non seulement une partie de la Mandchourie, Hong-Kong et Macao mais encore le Sri Lanka, Java, Bornéo, la Birmanie, l'Annam, le Bhoutan, la Corée et la Thaïlande (il est intéressant de noter que tant Mao que Chiang Kai-shek écrivent dans les années 1930 que Taiwan doit être libéré au même titre que la Corée et la Birmanie, tous deux placent alors Taiwan dans la zone d'influence chinoise mais ne vont pas jusqu'à considérer l'île comme chinoise !)

Peut-on dire aujourd'hui que cette vision classique de la Chine « empire sous le ciel » est définitivement révolue ? Il nous semble que la conception qui prévaut aujourd'hui à Pékin est de limiter la Chine à celle qu'elle revendique être, c'est-à-dire la RPC à laquelle Pékin veut ajouter Taiwan et quelques îlots disputés au Japon et au Vietnam. Cependant, cette vision marque profondément la perception qu'ont les Chinois de la Chine en Asie. En ce sens, on peut considérer que si Pékin entend limiter sa souveraineté aux territoires définis plus haut, il entend aussi étendre son influence (voire son autorité) à l'ensemble des territoires sur lesquels il estime avoir un droit naturel du fait de sa domination passée qui fut tant politique que culturelle.

2. Niveau externe/international

Se limiter à ne parler que de la Chine reviendrait à ne traiter que de la moitié du sujet. Il convient donc dans les lignes qui suivent d'expliquer ce que nous entendons par la formule de « scène internationale ».

Il ne faut pas aborder ce travail comme relevant de ce qu'on appelle communément les « relations internationales », à savoir des relations entre entités nationales, car les phénomènes dits « inter-nationaux » sont inévitablement une réalité « intra-nationale » et ont toujours une inscription nationale. La distinction entre le national et le niveau international est en partie artificielle et commandée par les besoins de l'analyse : il n'y a pas de phénomènes internationaux purs sans contreparties nationales et inversement. La distinction international-national, comme toute distinction, est utile mais a ses limites. Aussi, nous nous efforcerons au cours de cette étude d'opérer une jonction entre une « approche par le haut » (par l'international) et une « approche par le bas » (par le national). Nombreuses sont les approches, en relations internationales comme en économie internationale, qui peuvent légitimement faire abstraction de la dimension nationale (donc supposer que les entités nationales sont sans épaisseur) dans la mesure où elle cherche à élaborer une théorisation des phénomènes internationaux. Cette hypothèse n'est plus tenable dès que l'on envisage les phénomènes internationaux dans leur réalité c'est-à-dire dès que l'on cherche à développer une interprétation. On doit alors traiter le rapport national-international comme un rapport de dualité et non plus comme un rapport d'extériorité et établir les correspondances entre les approches des relations économiques « par le haut » et « par le bas ». La scène internationale sera donc abordée comme un espace tridimensionnel qui se comprend comme l'interaction entre trois types d'acteurs qui ont chacun leur logique propre : les acteurs étatiques qui visent la puissance, les acteurs économiques qui raisonnent selon une logique de marché et enfin les acteurs organisationnels (le terme d'organisation étant ici abordé dans une acception très large) _ cette distinction sera abordée plus loin dans le paragraphe sur les limites de matières.

3. Remarques complémentaires

A ce stade, il convient de faire un certain nombre de remarques et de distinctions ; elles sont loin d'épuiser la complexité du réel.

Dans les sciences sociales, on ne peut établir de relations simples de cause à effet. De telles relations sont d'ailleurs quelquefois difficilement utilisables, même dans les sciences exactes. Il serait de même utile d'aller plus loin, d'abandonner la notion de causalité et de recourir à celle de l'influence réciproque des divers facteurs dont le poids varie sans cesse suivant le moment, le lieu et les circonstances. Ces rapports réciproques s'avèrent souvent complexes, délicats et difficiles à saisir. Mais les rapports entre les phénomènes sont rarement évidents ou mécaniques. En creusant au-delà des apparences, sans que l'on puisse parler de rapport de causalité, on peut ainsi noter l'interaction d'un phénomène interne (le développement de la rhétorique nationaliste en République populaire de Chine) avec un fait d'ordre externe (l'exacerbation des tensions sino-taiwanaises pendant la présidence de l'indépendantiste Chen Shui-bian).

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il nous paraît que les facteurs internes réagissent sur la politique étrangère (et vice-et-versa). Mais cet effet est souvent imprévisible, indéterminé. Un durcissement de la politique interne peut, suivant les cas, se traduire sur le plan de la politique étrangère par un raidissement ou par un assouplissement. C'est dire qu'il faut, dans le contexte global, identifier les divers facteurs, leur rôle et leur portée, leur action réciproque, et en rester parfois au stade des hypothèses.

Le genre d'explication qui ne nous aide en rien est celui qui établit des corrélations entre la politique étrangère et un facteur lui-même trop général, indéterminé, au contenu imprécis et discutable, tel que l'intérêt national. Mais il faut aller encore plus loin et constater qu'un seul facteur, quel qu'il soit, n'explique jamais à lui seul la politique étrangère d'un pays. Celle-ci est toujours affectée par plusieurs facteurs.

Aussi, chaque fois que l'on étudie l'effet d'un facteur interne, doit-on se rappeler qu'il ne s'agit que d'un facteur parmi d'autres, que la mesure dans laquelle il affecte la politique étrangère est difficile à déterminer et qu'elle varie en tous cas suivant les circonstances et le moment. L'effet d'un facteur peut être pendant plus ou moins longtemps neutralisé, éliminé ou contrecarré ; le facteur n'en existe pas moins, il peut

être réactivé et son importance peut se manifester à l'occasion. Tout effort de compréhension de même d'explication doit en tenir compte. On peut ainsi prendre l'exemple du nationalisme qui, loin d'être un fait nouveau dans la politique chinoise, semble être une donnée structurante du politique en Chine. Longtemps mis au second plan par l'idéologie communiste, il s'est pleinement manifesté lors de la période étudiée ici sans pourtant jamais n'avoir disparu auparavant.

Même lorsque leur effet n'est pas déterminant, les facteurs internes permettent de mieux comprendre ou de mieux situer la politique étrangère d'un pays.

Les structures géographiques, politiques économiques ou sociales peuvent affecter la politique étrangère, l'influencer directement. Mais il faut se méfier de tout déterminisme mécaniste ; cette influence est médiata, elle s'exerce sur des hommes, sur des forces politiques et par leur intermédiaire. Ces hommes, ces forces politiques ont toujours une marge de liberté réelle.

Les facteurs internes peuvent jouer un rôle lorsqu'ils sont utilisés par un gouvernement sur le plan domestique ou international, pour justifier ou communiquer sa politique étrangère. Ce point sera illustré plus loin. Mais il convient quelquefois de distinguer entre la réalité de la politique étrangère et sa justification devant l'opinion publique, interne ou étrangère.

Les facteurs internes servent quelquefois d'écran ou de prisme à travers lequel le gouvernement ou les forces politiques considèrent les rapports internationaux, le comportement des autres pays. Ils contribuent alors à donner une image plus ou moins déformée du monde extérieur.

On pourrait allonger cette liste à laquelle on se contente ici de laisser un caractère indicatif. Ajoutons que dans le monde où nous vivons les facteurs internes ont toujours des résonances internationales plus ou moins vastes.

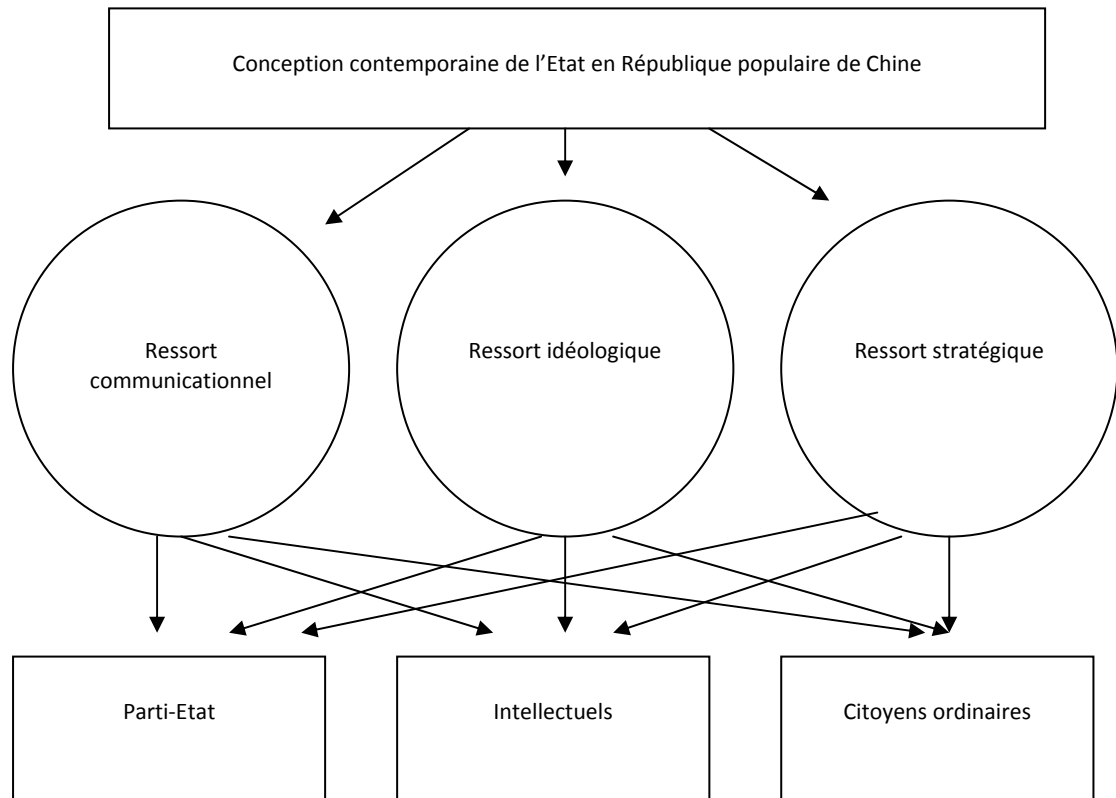
B. Les acteurs

Il nous faut aussi poser la question des acteurs concernés. Quand on parle de notion d'Etat, faut-il n'y voir que les débats intellectuels entre penseurs chinois ? Les textes légaux et l'évolution de la pensée juridique de l'Etat ? La pensée politique des dirigeants du Parti communiste chinois ? Ou encore la manière dont l'Etat est pensé au niveau économique ?

Les questions politiques et économiques en Chine ont souvent été abordées sous l'hypothèse unitaire : la Chine ne parlait que d'une seule voix. Il faut dire que la dictature du Parti communiste chinois favorisait une telle interprétation. Cependant, nous adopterons ici une approche différente. Sans pour autant prétendre à l'existence d'une société civile à l'occidentale dans la Chine contemporaine, nous estimerons que le processus politico-étatique n'est pas en Chine unitaire mais le fruit d'une interaction entre différents niveaux de la société¹. Nous distinguerons donc trois catégories : le sommet (l'appareil d'Etat, le Parti communiste chinois et l'Armée populaire de libération), la base (les citoyens ordinaires) et un échelon intermédiaire (les intellectuels). Nous pouvons résumer l'interaction entre ces trois acteurs par le graphique n°1.

¹ Pour des explications, le lecteur pourra se reporter au chapitre 1 où cette question sera reprise dans le détail.

Graphique n° i.1 : Analyse politique de la diversité publique et segmentation de la conception contemporaine de l'Etat en République populaire de Chine¹



C. Limite de temps :

Notre étude se bornera à la période allant de 1992 à 2008. La Chine moderne n'est pas dissociable de son histoire et on ne peut comprendre la situation actuelle si l'on mésestime l'importance du passé. Mais, il serait abusif d'essayer d'analyser la situation contemporaine avec une grille d'analyse qui appartiendrait au passé. Il convient donc de comprendre en quoi le passé détermine la situation politique contemporaine et les limites de ces déterminants historiques.

Pour comprendre la période étudiée, il nous faut aborder différents cadres historiques d'analyse (le terme « cadre » s'entend ici comme on cadrerait une photo). Cependant, il ne faut pas oublier que le politiste est engagé dans l'observation quotidienne

¹ D'après SHEN Simon, *Redefining Chinese Nationalism*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, page 37 mais modifié pour l'étude de la notion d'Etat.

d'évènements toujours plus nombreux et risque de n'avoir qu'une vision événementielle de l'histoire ; les arbres lui cachent souvent la forêt. Le facteur temps est souvent ignoré ; or ces influences réciproques que nous venons de mentionner demandent du temps pour se manifester.

Une perspective historique : il s'agit ici de la période historique au sens le plus large du terme. On peut considérer que la modernité en politique débute en Chine au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est à cette période que les Chinois vont réinterroger leur système de pensée traditionnel. Comme le souligne Anne Cheng « ce qui change avec les guerres de l'opium et l'ouverture des ports, c'est l'intrusion en force d'un Occident indéniablement plus puissant et plus riche. Ce qui contraint la Chine impériale à reconnaître non seulement l'existence mais aussi la supériorité d'un autre qu'elle et qui n'est plus réductible au statut traditionnel de barbare de la périphérie »¹. C'est à cette période que le questionnement sur l'Etat est repensé. De cette période naît un double constat. D'une part, la nécessité de s'adapter à une modernité qui n'est plus chinoise mais occidentale. En ce sens, la formule de Feng Guifen², reprise par Zhang Zhidong³ (*Zhongti xiyong* : « la sagesse/pensée chinoise comme constitutive, le savoir occidental comme fonctionnel ») est représentative. En effet, cette formule représente tout à la fois la dernière tentative d'assimiler les cultures étrangères et ainsi de préserver le mythe de l'universalisme chinois. Mais elle représente aussi le fondement d'un mouvement politique contemporain qui nie les valeurs occidentales de liberté et de démocratie (asiatisme ou néo-confucianisme selon les auteurs) et qui ne voit dans la modernité venue d'occident qu'un aspect technique. D'autre part, c'est le second constat, c'est à cette époque qu'apparaît le questionnement sur l'identité chinoise. La formule de Feng Guifen n'est pas sans rappeler la formule japonaise du *Wakon Kanzai*, qui, dès le XI^e siècle, tente de ménager une existence propre du Japon face à la Chine. L'un des pionniers de l'occidentalisation du Japon, Sakuma Shôzan⁴ propose, du reste, une formule assez proche de celle de Feng Guifen : *Tôyô no dôtoku, seiyô no gakugei* (« les valeurs morales et spirituelles de l'Orient, les compétences techniques de l'Occident »). La

¹ CHENG Anne, conférence du 13 janvier 2003 : « Modernité et invention de la tradition chez les intellectuels chinois du XX^e siècle », Paris, Université Paris V.

² Feng Guifen (1809-1874) : penseur chinois de la fin de la dynastie Qing.

³ Zhang Zhidong (1837-1909) : homme politique et penseur chinois de la fin de la dynastie Qing.

⁴ Sakuma Shôzan (1811-1864) : homme politique et intellectuel japonais. Il fut l'un des plus ardents défenseurs de la modernisation de l'ère Meiji. Partisan de l'ouverture de son pays sur l'étranger, il est l'auteur de la formule : 和魂洋才 (l'éthique de l'Orient, la technique de l'Occident).

nation japonaise ne se définit plus alors face à la Chine mais face à l'Occident, ce qui explique qu'à cette époque le terme de *Chûgoku* (traduction japonaise de *Zhongguo*, le pays du milieu) devient *Shina* pour en contester la centralité et opérer un déplacement sur la notion d'Orient (*Tôyô*) dont le Japon deviendrait le centre implicite. La défaite traumatisante face au Japon en 1895 achève d'opérer ce changement dans la manière de penser le politique en Chine. Le politique ne peut plus se penser alors à partir de la centralité et de l'universalisme de la Chine.

Une perspective longue : Au-delà de ces tendances lourdes, la période contemporaine se comprend aussi comme une phase d'un développement historique : la République populaire de Chine qui débute en 1949. Il nous semblerait erroné de réduire la RPC et à plus forte raison le régime actuel à une assimilation au système maoïste. Les années de maoïsme ne furent qu'une période de l'histoire de la République populaire. Il convient donc d'établir ce que peut être considéré comme un élément persistant propre à chaque période. Mais, répétons le, le totalitarisme en Chine ne peut se réduire à Mao Zedong (même s'il en fut le point culminant). En effet, le Parti-Etat n'était pas moins totalitaire avant la période de délire utopiste du Grand timonier qu'il ne se démocratisa à sa mort. Ainsi, la nature totalitaire du régime dépasse la seule personne de Mao Zedong.

Pour répondre donc à la question de la nature du régime chinois contemporain, il faut donc essayer de définir le système qui existait avant la réforme. Et voir ce qui en reste aujourd'hui.

Une perspective courte : Le troisième plénum du 11^o Comité central à la fin de l'année 1978 porte Deng Xiaoping au pouvoir. Cette date marque le début d'une période nouvelle dans l'histoire de la République populaire de Chine, période dans laquelle selon nous la Chine se trouve encore aujourd'hui. On assiste à cette époque à une libéralisation. Nous prenons ce terme de libéralisation dans le sens que lui donne Michel Bonnin¹, à savoir « une autolimitation du champ où le pouvoir exerce son contrôle mais sans modification des structures de ce pouvoir ». Cette libéralisation s'est exprimée dans la sphère économique et privée. En revanche, elle fut nulle au

¹ BONNIN Michel, conférence du 15 janvier 2003 « Comment définir le régime chinois aujourd'hui ? », Paris, Université Paris V.

niveau politique. 1978 marque plutôt un retour au système d'avant la période maoïste plutôt qu'un assouplissement du régime¹.

Le choix de la période étudiée 1992-2008: C'est donc dans ce contexte historique que doit se comprendre la période contemporaine. Il nous semble que celle-ci débute à l'année 1992. C'est à cette date, en effet, que Deng Xiaoping, déjà malade, sort de son mutisme pour effectuer un voyage dans les zones économiques spéciales du sud du pays. C'est lors de cette tournée qu'il relancera le cycle des réformes économiques et qu'il lancera cette formule aux Chinois : « enrichissez-vous ! ». Dès lors, la ligne politique est claire : relancer le développement économique et ne rien changer au système politique au nom de la stabilité du pays (du régime s'entend). C'est à partir de 1992, que le régime communiste est de retour sur la scène internationale, d'abord d'un point de vue économique. Les investissements étrangers en Chine vont rompre l'isolement diplomatique né des sanctions à l'encontre de la Chine suite aux massacres de la place Tian'anmen au printemps 1989. Dans la mesure où la diplomatie chinoise est toujours tributaire de sa politique économique, nous pouvons considérer que cette période initiée en 1992, n'est pas achevée. Les impératifs de la rédaction nous ordonnaient de trouver une limite de fin. Nous avons fait le choix d'arrêter l'étude au printemps 2008. Un tel choix a toujours quelque chose d'artificiel. Cependant, le printemps 2008 nous a semblé opportun car c'est à cette date que, sous couvert de passage de la torche olympique, on assiste à des manifestations nationalistes et xénophobes en Chine. Or de telles manifestations illustrent la nature nationaliste du régime, nature que nous tenterons d'expliquer dans cette étude. Alors que certains voyaient dans les démonstrations deux ans plus tôt l'expression d'une peur face un à Japon soudainement redevenu impérialiste (comme ne cessait de le clamer la presse officielle chinoise). On voit aujourd'hui que les mêmes manifestations, les mêmes slogans sont utilisés face à la France. Le printemps 2008 montre de manière flagrante que, dans un pays où les manifestations politiques sont interdites à moins de servir le régime, les autorités communistes chinoises adoptent une attitude ouvertement nationaliste.

¹ Voilà pourquoi on peut considérer que la période maoïste fut à bien des égards une « parenthèse » car elle n'a pas modifié les structures du pouvoir. Le système de terreur installé par Mao n'est pas propre à la révolution culturelle puisque dans une large mesure sa logique sous-tend toujours l'action du gouvernement.

D. Limite de matière :

Cette étude se veut être un travail de science politique et non un travail de sinologie. Nous chercherons donc à comprendre le phénomène étatique en Chine et ses implications sur la scène internationale à travers les outils que nous offre la science politique. Nous ne cherchons en rien à minimiser l'aspect irréductible de la culture chinoise au phénomène politique. Cette étude se veut donc être celle d'un phénomène totalitaire et ses conséquences internationales.

Comme le titre de la thèse l'indique, l'angle d'étude retenu se veut ouvertement réaliste (au sens théorique du terme), puisque les relations internationales seront abordées au travers des actions d'un Etat et des conséquences des politiques de ce dernier sur d'autres Etats. Mais, l'approche réaliste ne se limite pas aux relations internationales en tant que discipline universitaire. On trouve aussi une approche réaliste en économie politique internationale. Or, il nous semble nécessaire de préciser que nous avons largement abordé ce sujet dans le cadre intellectuel de ce qu'il est désormais convenu d'appeler aujourd'hui l'économie politique internationale (EPI). Comme l'écrit Gérard Kébabdjian « l'EPI est sans doute mieux défini par le terme de problématique que par celui de discipline ou de sous-discipline. L'EPI est une problématique en ce sens qu'elle cherche à construire un questionnement sur l'économie mondiale en prenant en compte les logiques des Etats et les institutions, donc les relations de pouvoir absentes en économie pure. Plus précisément, elle cherche à interpréter les phénomènes économiques en les replaçant dans un espace à trois dimensions : le système des Etats (ou plutôt le système hiérarchisé des Etats-nations) ; le système de marché (ou plutôt le système des marchés nationaux et des marchés « globaux ») ; et les « institutions » en prenant institutions au sens large de règles, normes, structures d'organisation. »¹ Notre travail a donc cherché à mettre l'accent sur les interfaces entre l'économie et les relations de pouvoir dans l'espace international. D'un point de vue strictement académique, notre démarche s'inscrit donc dans la logique d'une synthèse libérale-réaliste dont les principaux auteurs en EPI sont Robert Gilpin, Robert Keohane et Joseph Nye². La définition que donne

¹ KEBABDJIAN Gérard, « De l'économie internationale à l'économie politique internationale » in Berthaud & Kébabdjian (dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006.

² Notons cependant que de nombreux auteurs en EPI, font de Raymond Aron un des pères du questionnement actuel puisqu'il fut un des premiers à croiser les perspectives théoriques (sociologie,

Robert Gilpin de l'économie politique internationale résume assez bien l'approche retenue : « économie politique signifie l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre la poursuite de la richesse et la recherche de la puissance »¹ ; « dans le monde moderne, l'existence parallèle et l'interaction mutuelle de « l'Etat » et du « Marché » créent l'économie politique »².

L'une des difficultés du sujet vient du fait qu'il s'agit tant d'une étude relevant d'une ère culturelle que d'un travail plus classique de science politique sur l'Etat et ses implications en relations internationales. Ainsi, il est difficile de comprendre la notion d'Etat en Chine sans passer par les Chinois, c'est-à-dire comprendre leurs référents culturels, historiques et ethnologiques. D'autre part, l'étude du processus de réciprocité entre les mutations du régime au niveau domestique et la politique d'ouverture et l'intégration croissante à la scène internationale ne sont en rien propres à la Chine. Nous avons cherché durant ce travail à comprendre la logique à l'œuvre dans ce processus. Deux écueils nous semblaient donc à éviter. Le premier aurait été de vouloir analyser la politique contemporaine en Chine au travers du prisme d'un individu typiquement chinois. Cet *homo sinicus* nous semble plus être une vue de l'esprit qu'un concept méthodologique applicable à la recherche scientifique. Cela reviendrait, en effet, à nier toute sociologie au sein de la société chinoise et à ramener les acteurs à un modèle unique faussement confucéen. De plus, une telle hypothèse signifierait que les influences extérieures n'ont pas joué sur la perception qu'ont les Chinois du politique³. Le second écueil aurait été de vouloir réduire l'objet d'analyse à un simple modèle théorique. Autrement dit, si le modèle de l'*homo sinicus* semble réducteur, celui de l'*homo oeconomicus* semble l'être tout autant. Le politique est un objet socialement construit qu'on ne peut sortir de son contexte.

philosophie, science politique et économie) pour comprendre les relations internationales. (Voir notamment *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1963.

¹ GILPIN Robert, *US power and the multinational corporation. The political economy of foreign direct investment*, New York, Basic Books, 1975, page 40

² GILPIN Robert, *The political economy of international relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987 page 8.

³ Sur l'influence extérieure dans la perception du politique en Chine voir CHENG Anne, *op.cit.*

BERGERE Marie-Claire, *Sun Yat-sen*, Paris, Fayard, 1994

GUILLERMAZ Jacques, *Histoire du parti communiste chinois*, Paris, Payot, 2004 (3^e ed.)

BEJA Jean-Philippe, « Les intellectuels dans la Chine des réformes » conférence donnée au cerium-Université de Montréal. Avril 2006

CHEN Yan, *op.cit.*

ZHANG Lun, *op.cit.*

Ainsi, on l'aura compris, nous faisons ici l'hypothèse d'acteurs à rationalité limitée qui évoluent dans un contexte socialement et historiquement défini.

Dans ce contexte, nous avons eu également recours à l'analyse du *choix public* (public choice)¹. L'économie politique internationale est due initialement à quelques chercheurs audacieux en relations internationales (RI) qui ont exploré de nouvelles pistes en RI et abordé les questions d'économie internationale sous un angle plus politique en y introduisant les notions de « pouvoir » ou d'« autorité ». On aurait pu croire que l'analyse économique, qui traite de la rationalité des acteurs, était inapte à fournir une explication pertinente. Mais c'était sans compter la théorie du choix public. Cette approche traite le processus politique comme un facteur endogène. La théorie du choix public est parfois appelée la « nouvelle économie politique » ou l'« analyse économique du politique ». « D'une part, le *public choice* fournit une approche positive du travail des institutions politiques et du comportement des gouvernements, des partis politiques, des électeurs, des groupes d'intérêts et des bureaucraties. D'autre part, il cherche de manière normative à établir les institutions politiques les plus désirables et les plus efficaces. »². Cette approche repose sur trois hypothèses de base. Tout d'abord, l'individu est l'unité d'analyse de base. On suppose que les individus sont rationnels c'est-à-dire qu'ils répondent de manière systématique et donc prédictible aux incitations. Mais cela ne suppose pas que les individus disposent d'une information parfaite. On considère plutôt que les informations dont disposent les individus sont le résultat d'un calcul-coût bénéfique (calcul qui est souvent implicite)³. Seconde hypothèse, le comportement individuel est expliqué en se focalisant sur les changements des contraintes qui pèsent sur les individus. Cela signifie que les préférences sont supposées constantes. On suppose que les individus sont capables de comparer des alternatives, de voir les possibilités de substitution et de faire des ajustements marginaux. Enfin troisième hypothèse, l'analyse insiste sur la rigueur. Le

¹ Pour une introduction à l'utilisation du public choice en relations internationales voir FREY Bruno, « The public choice view of international political economy » in *International Organisation*, n°38 hiver 1984, MIT.

² FREY B., op.cit. page 201.

³ Notons que la définition de la rationalité telle qu'elle nous est présentée, rien n'implique la recherche de la maximisation du profit comme c'est le cas dans le modèle économique classique. On suppose y simplement que les individus cherchent à maximiser leurs intérêts (hypothèse de rationalité) mais rien n'exclut la possibilité d'une maximisation en fonction de critères culturels. Ceci permet, par exemple, de prendre en compte des spécificités chinoises de l'action publique comme la question de ne pas « perdre la face ».

résultat doit produire des propositions qui doivent pouvoir être sujettes à un test économétrique.

Les apports de la théorie du choix public peuvent donc se résumer en cinq points. Premièrement, cette théorie permet d'aborder les questions sous un nouvel angle. Deuxièmement, l'analyse repose sur une théorie explicite et unifiée du comportement humain. Troisièmement, le haut degré d'abstraction permet de clarifier des situations complexes. Cependant cela implique aussi le danger d'écarter des aspects importants ou de garder constantes certaines variables essentielles (du fait de l'hypothèse de *ceteris paribus*). Quatrièmement, l'obligation (intellectuelle) de fournir des résultats qui peuvent être soumis à un test économétrique oblige de chercher à « coller » à la réalité. Enfin cinquièmement, il s'agit d'une approche interdisciplinaire ; c'est-à-dire qu'elle combine les aspects économiques et politiques au sein d'une même approche.

Quelques remarques sur la rationalité :

La question de la rationalité des acteurs politiques est un problème complexe et les quelques remarques qui suivent sont loin d'épuiser l'ensemble de la réflexion sur le sujet. Tout d'abord, nous devons aborder la question du rapport entre la rationalité individuelle et la rationalité collective. Nous pouvons résumer notre position ici en posant que les Etats ne se préoccupent que de leurs intérêts propres et qu'ils sont des agents rationnels. Mais comme le rappelle Kébabdjian, « il s'agit bien là d'axiomes : on ne cherche pas à montrer que les acteurs sont rationnels mais on le suppose pour établir sur ce point de départ un système hypothético-déductif »¹. Soulignons que la manière de considérer « l'égoïsme » en relations internationales n'est pas uniforme selon les auteurs. Dans la pensée néo-libérale « l'égoïsme » correspond à une fonction d'utilité indépendante de celle des autres (l'utilité de A n'est pas influencée par les variations de l'utilité de B). Alors que les auteurs néo-réalistes voient « l'égoïsme » en fonction d'utilités dépendantes (car les Etats doivent se préoccuper de leurs gains relatifs, donc des gains des autres). Cela signifie donc que les Etats ignorent l'intérêt collectif au sens des intérêts de la société des nations.

Mais il ne s'agit bien là que d'une hypothèse servant à construire un modèle d'analyse. Dans certains cas nous remettons en cause cette hypothèse de rationalité pour aborder des cas concrets. En effet, s'en tenir à cette hypothèse de l'action rationnelle

¹ KEBABDJIAN Gérard, *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Seuil, 1999, page 40.

signifierait que nous n'agissons jamais autrement que pour maximiser nos avantages matériels à la manière d'un entrepreneur qui cherche à optimiser ses profits. Or, l'*homo economicus* n'est pas aussi rationnel que le prétend l'économie classique. Nous sommes divisés entre des exigences et des pulsions contradictoires dans l'instant, et plus encore dans le temps. Pour surmonter cette carence de la théorie classique nous utiliserons l'économie comportementale. Ces comportements contradictoires ne sont pas pris en compte par l'économie classique qui suppose que les acteurs sont rationnels ou agissent comme s'ils l'étaient à tout moment. Les économistes du comportement proposent un modèle alternatif qui tient compte de la préférence pour le présent et du désintérêt relatif pour l'avenir. Cette approche sera retenue pour les études plus précises de certains aspects de cette étude (question du fédéralisme notamment).

Les sources :

Les sources utilisées pour réaliser cette étude ont été multiples. Nous avons eu recours à la littérature académique en relations internationales, sinologie, économie politique et science politique. L'étude du Parti-Etat n'est jamais une chose aisée. La nature dictatoriale du régime ne le pousse pas à la transparence. Nous avons utilisé les communiqués officiels de différents ministères, les conférences de presses et les documents fournis par les sources officielles. Le *Quotidien du peuple* (人民日报_ Renmin ribao) a également été une source d'informations précieuse pour comprendre l'Etat-Parti. Nous avons fait le choix de préférer la version internet du journal à sa version papier. Ce choix se justifie de plusieurs manières. D'abord, la version électronique reprend la version papier dans son intégralité. Mais la version internet reprend également une dizaine de journaux affiliés qu'on ne retrouve pas dans l'édition papier. D'autre part, on trouve sur la page web du journal les « nouvelles politiques, résolutions et déclarations du gouvernement » qui ne sont développées que succinctement dans la version papier. Enfin, la version internet est plus réactive. Par conséquent, il nous a semblé que le *Quotidien du peuple* était un bon moyen pour avoir accès aux idées des dirigeants. Mais nous avons aussi consulté d'autres médias officiels notamment le *Quotidien de Libération* qui relaie les idées de l'Armée populaire de libération. L'agence *Xinhua* et le *China Daily* ont été des sources d'informations précieuses notamment quant à l'image que la Chine tente de donner d'elle à l'étranger. En plus de la presse officielle, nous avons surtout consulté les

médias de Hong Kong et de Taïwan qui, de part leur indépendance (ne serait-ce que formelle) sont des sources d'informations très précieuses. Citons ainsi parmi les titres les plus souvent utilisés : *The Standard*, *The South China Morning Post*, *The Far Eastern Economic Review*, *The China Post*. Notre séjour au sein de la Chongqing Business and Technology University nous a permis de consulter des ouvrages difficilement accessibles hors de Chine. Les ouvrages chinois permettent d'avoir une prise directe avec le débat intellectuel de la Chine contemporaine mais aussi d'avoir souvent de manière détournée les vues du régime.

3. Problématique et thèse

Cette étude essaie de comprendre comment les Chinois pensent l'Etat. Car cette manière de voir, de définir leur pays explique la place qu'ils attribuent à celui-ci sur la scène internationale.

La Chine relève aujourd'hui le défi de la modernité imposé par l'Occident dès le XIX^e siècle et, ce faisant, elle permet au Parti Communiste Chinois (PCC) de se maintenir au pouvoir et de retrouver la place que la Chine a toujours estimée avoir eu droit en Asie. Ceci implique trois niveaux d'analyses. Le premier est que les dirigeants chinois voient la Chine dans les termes d'une problématique qui date de la fin du XIX^e siècle. Cette problématique est la suivante : comment faire face à la modernité et la domination occidentale pour que la Chine retrouve son statut de superpuissance (pour l'exprimer en termes contemporains, ou pour l'exprimer en des termes qui furent ceux des penseurs chinois de la fin de la dynastie Qing, retrouver sa place d' « Empire sous le ciel »). Ils cherchent donc à répondre à cette interrogation : comment avoir un Etat fort ? Car, pour eux, une Chine forte à l'intérieur de ses frontières (c'est-à-dire un Etat fort) signifie une Chine puissante sur la scène internationale.

Le second niveau d'analyse est lié à cette problématique née à la fin du XIX^e siècle, il en découle. Il s'agit de définir (de tenter de définir ?) de manière moderne la Chine. Ou, pour le dire autrement, il s'agit de définir la Chine dans une vision moderne du politique. La Chine, en effet, ne s'était jamais pensée comme une nation. Elle fut contrainte de le faire à partir du milieu du XIX^e afin de s'intégrer dans la scène

internationale, c'est-à-dire le concert des nations. Or, ce problème est très politique. Poser la question « qu'est-ce que la Chine ? » a des implications directes au niveau international car il pose la question des frontières et zones revendiquées par la Chine. Enfin, la question se pose en terme de survie du régime actuel. Quel est le sens d'un régime communiste dans un monde post guerre froide et donc comment définir le régime communiste chinois actuel ? En rompant de plus en plus avec le référentiel marxiste, la Chine se pose de plus en plus comme un Etat aux caractéristiques (ou vertus, si l'on adopte _ ou si l'on feint d'adopter_ une posture confucéenne) asiatiques (c'est la thèse néo-confucianiste prônée par Beijing et qui tend à terme à remplacer le dogme marxiste-léniniste). En se définissant de la sorte, le régime chinois se pose comme la puissance majeure et incontournable à l'échelle de la zone asiatique.

4. Annonce du plan

La première partie s'attachera à étudier la manière dont se définit et se structure l'Etat en Chine (s'entend à l'intérieur de ses frontières). Cette partie cherche à comprendre comment est défini l'Etat chinois par la pensée politique contemporaine. Le premier chapitre s'attache à définir le régime actuel. L'objectif ici est de qualifier le régime tel qu'on le trouve à la période actuelle c'est-à-dire la période des réformes. Pour ce faire, nous essayerons de tracer les grandes lignes de l'évolution entre la période maoïste et la période des réformes. Mais l'étude du régime montrera aussi les éléments qui n'ont pas changé. De cette manière, une classification du régime chinois pourra être tentée. Pour bien comprendre l'évolution du régime, il convient d'analyser correctement la pensée politique (la doctrine) de celui qui fut l'initiateur de la politique de réformes. C'est pour cela que les grandes lignes la pensée de Deng Xiaoping seront retracées, le but étant de comprendre quelle est sa vision de la Chine au plan interne, certes, mais aussi au niveau international. Enfin, la réforme économique sera étudiée. La réforme est pensée comme une redéfinition de l'Etat. Puis, on expliquera les lignes directrices du passage à l'idéologie actuelle en insistant, d'abord, sur la réorganisation du politique à la mort de Deng Xiaoping. Il a fallu penser un nouveau mode de gestion du politique, mode de gestion qui ne pouvait plus comme du temps de Deng ou de Mao reposer sur une légitimité révolutionnaire. Puis,

on insistera sur la transition qui s'est opérée entre la troisième génération de dirigeants (disandai _ 第三代), celle des Jiang Zemin, Zhu Rongji ou encore Li Peng, et celle de la quatrième génération (disidai _ 第四代), celle de Hu Jintao ou encore Wen Jibao. Cette transition dessine le cadre d'un nouveau *modus vivendi* au sein de l'Etat, révélateur de l'évolution de la structure de l'Etat. Ce *modus vivendi* nous donne les clés pour aborder la transition qui se dessine entre l'équipe actuellement aux affaires et la cinquième génération de leaders (diwudai _ 第五代) appelée à prendre sa suite au cours de la décennie 2010. Au terme de cette analyse de l'évolution du régime, nous pourrions donc nous consacrer à ce qui nous semble être aujourd'hui le cœur idéologique et pratique du régime : le nationalisme. Nous tenterons de montrer qu'il s'agit là d'une ligne directrice forte et ancienne du politique en Chine et qu'elle guide aujourd'hui la manière non seulement de penser le politique mais aussi les évolutions que devra suivre la Chine dans le chef des dirigeants du Parti.

Le chapitre 2 cherche à montrer que toute définition de l'Etat dans la pensée politique chinoise s'est faite (jusqu'alors) en terme de puissance (et non de liberté ou de pouvoir au peuple). L'Etat dans la Chine moderne est pensé comme moyen de « restaurer la Chine » c'est-à-dire la Chine d'avant les « traités inégaux ». Ceci explique l'importance accordée aux problèmes frontaliers. En effet, cette question frontalière marque la difficulté qu'a la Chine à se définir comme Etat-nation ne serait-ce que physiquement. En insistant sur la notion « un pays deux systèmes », nous montrerons qu'au-delà de la formule, on y trouve toute la pensée de l'Etat dans la Chine des réformes. Enfin, on montrera en quoi la question de Taiwan est essentielle aux yeux des dirigeants de Pékin car elle touche à la définition de l'Etat. De manière concomitante à cette volonté de « restaurer la Chine », l'Etat est pensé comme un moyen pour rendre à la Chine une place sur la scène internationale qui lui reviendrait de droit. Dans cette optique, conception de l'Etat et conception géopolitique vont de paire. Mais, cela ne peut se faire sans les outils de la puissance. Une évolution de la conception de l'Etat implique de repenser l'armée afin de réaliser cette visée géopolitique.

Au terme de cette première partie, nous aurons expliqué que l'évolution de l'Etat, tel qu'il est pensé au niveau interne, conduit à une ouverture du pays. Mais ceci conduit à une double dynamique. Si la réforme et la volonté de se maintenir au pouvoir du Parti

communiste ont conduit à ouvrir le pays au monde, cette ouverture a des conséquences sur la manière dont l'Etat va être pensé. La deuxième partie s'attachera donc à voir dans quelle mesure l'ouverture de la Chine a fait évoluer la conception de l'Etat.

La seconde partie étudiera les implications internationales des politiques chinoises. C'est-à-dire que cette seconde partie cherche à définir la place de l'Etat chinois, tel qu'il a été défini dans la première partie, sur la scène internationale.

Un premier chapitre étudiera en quoi le facteur économique est un outil de puissance sur la scène internationale et montrera que les politiques économiques doivent être comprises pour une large partie dans ce sens. Cette transformation est de deux ordres. D'abord, la politique de modernisation réforme l'Etat dans sa structure et sa mission. L'objet des réformes est d'amener une rationalisation du fonctionnement de l'Etat selon les critères imposés par l'ouverture c'est-à-dire ceux de l'économie de marché. Puis on s'interrogera sur la portée de ces évolutions : assistons-nous vraiment à une limitation par l'Etat de son pouvoir afin de satisfaire à des exigences d'efficacité ? L'ouverture économique n'a pas affecté toutes les provinces de la même manière. Il convient alors de se demander si l'ouverture économique n'a pas conduit la Chine à une situation de fédéralisme de facto. Mais pour satisfaire aux exigences de l'économie internationale, l'Etat chinois a dû entamer une modification de son cadre légal. On s'arrêtera d'abord sur la question de la construction d'un Etat de droit dans le contexte de la mondialisation. Puis, le deuxième paragraphe abordera la question de la juridicisation du politique et la politisation du juridique dans la Chine des réformes. Un second chapitre s'attachera plus précisément à étudier la tentation de la diplomatie chinoise qui est celle d'une politique hégémonique (retrouver la place perdue en Asie à l'arrivée des Occidentaux). On essaiera de montrer en quoi l'intégration croissante de la Chine dans la communauté internationale, notamment au travers de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), implique une évolution, une adaptation de sa politique étrangère. Aujourd'hui, un grand nombre d'Etats utilisent la politique étrangère comme un moyen d'exporter leur propre modèle et prônent les vertus et les succès de leur régime interne pour promouvoir leurs objectifs de politique étrangère. L'exportation du modèle, la transmission de l'image se pratiquent avec plus ou moins d'intensité suivant l'importance du pays et de sa politique étrangère, suivant la qualité de son idéologie, le succès avec le quel les forces populaires sont mobilisées

et le développement effectué, etc.... La politique de réforme et d'ouverture a donné à la Chine un poids sur la scène internationale qu'elle n'avait jamais connu depuis la fondation de la République populaire en 1949. Mais au travers de l'importance donnée au nationalisme, à l'héritage du *fuguo bingqiang*, on ne peut occulter la tentation de puissance de la Chine. De son nouveau statut, la République populaire de Chine a désormais les moyens de ses ambitions sur la scène internationale. On essaiera donc de comprendre les ambitions du régime chinois en ce début de XXI^e siècle.

PARTIE 1 :
L'ETAT CHINOIS COMME
RESULTAT DU PROJET
NATIONALISTE « FU GUO BING
QIANG »

Chapitre 1 :

CE PROJET EXPLIQUE LES REFORMES DE L'ETAT

La Chine contemporaine vit toujours dans une période initiée en 1978 : celle de la politique de réformes. Cette politique marque une rupture nette avec les objectifs maoïstes. Alors que le régime s'apprête à célébrer avec fastes ses soixante ans, on peut se demander ce qu'il reste des objectifs initiaux qui avaient porté les communistes au pouvoir : justice sociale, fin du capitalisme, rupture avec l'Occident, etc. Il semble plutôt que l'objectif poursuivi par le régime depuis le lancement de la politique de réformes soit celui du *fuguo bingqiang*. Il s'agit du mot d'ordre lancé à la fin du XIX^e siècle quand la Chine se retrouvait dépassée par l'Occident. *Fuguo bingqiang*, qui signifie « un pays riche et une armée forte », semble ainsi être la ligne directrice du politique en Chine (bien plus en tout cas que les idéaux communistes). Le *fuguo bingqiang* soulève la problématique du développement. C'est donc pour satisfaire ce projet que les réformes de l'Etat vont être organisées (section1). La problématique du développement va être la ligne directrice de l'évolution de l'idéologie du régime (section2).

section 1 :

Description de la réforme : l'adieu au maoïsme

I. Nature et origine du système chinois aujourd'hui.

La situation de la Chine est à tout le moins paradoxale. En effet, la Chine connut très tôt des troubles liés à des aspirations démocratiques (en 1979 d'abord, puis de 1986 à 1989), donc avant la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique. Cependant, depuis cette période de « démocratisation » des régimes soviétiques, la Chine a opéré une mue spectaculaire sur le plan économique. Lors du XVI^e Congrès du parti communiste chinois en 2001, les chefs d'entreprises, les capitalistes sont autorisés officiellement à devenir membres du PCC ! Certes, ce n'est qu'entériner une situation de faits, mais le symbole est là. Officiellement désormais, ce n'est plus la classe mais l'attachement et la fidélité au Parti qui comptent ; le grand timonier ne disait-il pas au plus fort de la révolution culturelle : « celui qui se range aux côtés du peuple révolutionnaire est un révolutionnaire ». Mais pourquoi le Parti s'est-il résolu à une telle pirouette idéologique ? Par pragmatisme ? Pas seulement. Beaucoup d'analystes ont vu dans cette décision l'amorce de l'entrée dans le post-communisme et pourquoi pas même dans la post-modernité. Cela signifierait que le Parti communiste chinois serait devenu un parti autoritaire « normal », c'est-à-dire avec une économie capitaliste et un Etat fort de type moderne. Un tel changement le conduirait irrémédiablement vers la démocratisation. « Pour les dirigeants des grands pays occidentaux confrontés à la question de la collaboration avec un pays bien peu respectueux des principes internationaux des droits de l'homme, la cause est entendue : il faut participer au développement économique de la Chine, car celui-ci mènera nécessairement à une démocratisation du régime ¹. [...] Certains intellectuels,

¹ Un exemple parmi tant d'autres : la déclaration du président Sarkozy lors de sa visite à Pékin pour l'ouverture des Jeux olympiques, le 8 août 2008 : considérant qu'il s'agissait là d' « une occasion

constatant l'apparition d'une classe moyenne dans les villes et la nécessité de gérer les problèmes sociaux nés du retrait de l'Etat d'un grand nombre de secteurs de l'économie, estiment que le régime devrait et pourrait s'orienter assez rapidement vers une forme de social-démocratie¹. »

Cependant, un certain nombre d'aspects du régime n'ont pas changé. C'est donc le contraste entre un régime politique qui n'a pas changé et les grandes modifications économiques qui nous amènent à poser la question de la nature du régime politique chinois. Aussi sans nier les évolutions profondes qu'a connues la société chinoise depuis le lancement des réformes, il nous semble que ce serait faire un constat trop hâtif que de souscrire sans réserve à l'hypothèse d'une Chine où les réformes conduiraient nécessairement à une évolution du régime vers la démocratie².

Chercher à définir le régime politique chinois aujourd'hui revient à s'interroger sur ce qui a changé, ce qui n'a pas changé, et, *in fine*, comment il peut évoluer.

Mais il s'agit aussi de tenter de définir ce qui constitue réellement la différence entre un régime autoritaire (et à plus forte raison totalitaire) et un régime fort susceptible, lui, d'évoluer vers la démocratie.

A. Les origines : tentative de définition du régime maoïste.

On peut dire que le maoïsme est une variante du stalinisme. Une telle affirmation a de quoi surprendre car historiquement Staline et Mao ont souvent eu des vues différentes. Mais il faut entendre par là que la structure fondamentale du régime chinois sous Mao ne diffère quasiment pas de ce qui aura été appliqué dans l'U.R.S.S. stalinienne. Ces deux régimes relèvent de ce que la science politique appelle le totalitarisme. D'une manière générale, on dit d'un régime qu'il est totalitaire à propos d'un système politique à parti unique, n'admettant aucune opposition organisée, dans lequel l'Etat tend à confisquer la totalité des activités de la société. Concept forgé au XX^e siècle, le totalitarisme signifie étymologiquement « système tendant à la totalité, à l'unité ». Il convient, cependant, de dépasser cette approche consensuelle car la

d'accompagner la Chine vers l'ouverture, vers la tolérance, le progrès, vers le respect des valeurs qui sont les nôtres, nous en France. » Arnaud De Lagrange, « Sarkozy défend son choix olympique » in *Le Figaro*, Paris, 9 août 2008, voir aussi l'entrevue qu'accorde le président Sarkozy à Gérard Holtz, <http://www.elysee.fr/webtv/index.php?intHomeMinisterId=0&intChannelId=12>

¹ BONNIN Michel, conférence donnée le 15 janvier 2003 « Comment définir le régime politique chinois aujourd'hui ? », Paris.

² Sur ce point voir aussi BONNIN, *ibid.*

notion de totalitarisme a été l'objet d'un intense débat académique, débat qui, on le verra, ne semble pas être clos.

1. Le concept de totalitarisme

C'est Hannah Arendt qui, dans *Les origines du totalitarisme*¹, a proposé la première définition du concept de totalitarisme². Les principaux critères du totalitarisme chez Arendt sont le monopôle du pouvoir politique ; l'idéologie officielle imposée par le parti grâce à un monopôle des moyens de communications ; l'abolition de toute limite à l'intervention de l'Etat (et donc le refus de reconnaître les libertés individuelles) ; le contrôle direct de l'économie par l'Etat (mais ce critère n'est pas décisif) ; le contrôle de toute organisation sociale (critère décisif). Il y a, en effet, dans les régimes totalitaires ce que Claude Lefort a appelé le fantasme de l'un. Ces régimes n'admettent qu'un parti unique qui contrôle l'Etat, qui lui-même s'efforce de contrôler la société et plus généralement tous les individus dans tous les aspects de leur vie (domination totale). Or, d'un point de vue totalitaire, cette vision est erronée : il n'y a qu'un parti parce qu'il n'y a qu'un tout, qu'un seul pays, vouloir un autre parti c'est déjà de la trahison ou de la maladie mentale (plus exactement cela relève dans la logique totalitaire de la schizophrénie _ se croire plusieurs alors qu'on est un). Le totalitarisme tel qu'il est décrit par Hannah Arendt n'est pas tant un « régime » politique qu'une « dynamique » autodestructive reposant sur une dissolution des structures sociales.

Les sociétés totalitaires se distinguent par la promesse d'un « paradis ». Fin de l'Histoire ou pureté de la race, ce qui importe au régime totalitaire c'est de fédérer les masses (car la société n'existe plus, il n'y a plus que les masses que le pouvoir utilise) contre un ennemi. En ce sens, l'objet de cette réflexion sera de savoir si le *Fuguo bing qiang* ne représente pas cet objectif de la société totalitaire, le communisme n'ayant

¹ ARENDT Hannah, « Les Origines du totalitarisme » in *Le totalitarisme*, Paris, Gallimard, éd. Quarto, 2002.

² Cependant, la notion remonte à l'entre-deux-guerres. Il semble que ce soit Giovanni Amendola qui soit à l'origine de la formule (totalitario). D'abord utilisé par les penseurs antifascistes (notamment italiens), le terme fut ensuite repris par les tenants du totalitarisme.

Sur la genèse de la notion, voir

HERMET Guy (dir.), *Totalitarismes*, Paris, Economica, 1984.

POLIN Claude, *Le totalitarisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 3^e éd. Mise à jour, 2007.

été qu'un moyen pour réaliser cet objectif de puissance ; la finalité communiste ne serait alors pour la Chine qu'un avatar du but réel : recouvrir une place centrale.

Contrairement aux dictatures traditionnelles (militaires ou autres), le totalitarisme n'utilise pas la terreur dans le but d'écraser l'opposition. La terreur totalitaire ne commence réellement que lorsque toute opposition est écrasée. Même si le groupe considéré comme un ennemi a été anéanti (par exemple les trotskistes en U.R.S.S.), le pouvoir en désignera continuellement un autre. Par ailleurs, le totalitarisme n'obéit à aucun principe d'utilité : les structures administratives sont démultipliées sans se superposer, les divisions du territoire sont multiples et ne se recoupent pas. La bureaucratie est consubstantielle du totalitarisme. Tout cela a pour but de supprimer toute hiérarchie entre le chef et les masses, et garantir la domination totale, sans aucun obstacle la relativisant. Le chef commande directement et sans médiation tout fonctionnaire du régime, en tout point du territoire. Le totalitarisme est à différencier de l'absolutisme (le chef est sensé tenir sa légitimité des masses et non d'un concept extérieur comme Dieu) et de l'autoritarisme (aucune hiérarchie intermédiaire ne vient théoriquement « relativiser » l'autorité du chef totalitaire).

De nombreux philosophes et politologues, cherchant à trouver une explication aux tragédies du XX^e siècle, ont traité de la question du totalitarisme. Les divergences dans son interprétation ont nourri un intense débat intellectuel. Pour le philosophe allemand Eric Voegelin¹, les idéologies totalitaires remplacent la religion, car elles demandent à leurs adeptes (nous préférons plutôt parler de victimes) de croire à la promesse d'un salut sur terre. Si l'historien et essayiste d'origine russe émigré aux Etats-Unis en 1937 Waldemar Gurian utilise le premier la notion de « religion séculière », Voegelin est celui qui en théorise l'idée. Arendt refuse de voir les idéologies totalitaires comme des « religions politiques ». « Pour elle, le totalitarisme se caractérise essentiellement par sa nouveauté et ce sont les conditions de son irruption qui font problème, là où Voegelin le perçoit comme le sommet d'une vague venue de plus loin encore que les origines du monde moderne. L'un voit les structures mentales qui se recyclent inlassablement, tandis que l'autre a les yeux rivés sur

¹ VOEGELIN Eric, *Die autoritäre Staat* [L'Etat autoritaire], Vienne, Springer, 1936.
, *Die Politischen Religionen*, Vienne, Bethmann-Fischer, 1938 et 1939 [pour la traduction française: *Les religions politiques*, Paris, Edition du Cerf, 1994]
, *La nouvelle science du politique*, Paris, Seuil, 2000.

l'imprévisible et ce qui ne se réduit à aucun modèle »¹. Pour Arendt, l'atomisation de la société favorise l'émergence, comme par contrecoup, du totalitarisme pour recréer du social. Or, sur ce point, le philosophe français Claude Lefort² conteste cette idée. La démocratie contient en elle-même l'acceptation tacite de la division et du conflit. En effet, la démocratie, dans la mesure où elle repose sur la séparation de l'ordre du droit, de l'ordre de la connaissance (comme la liberté de la presse ou de publier un livre) et de l'ordre du politique, se prête à la contestation. C'est ce qui fait dire à Lefort que la société totalitaire est compacte car elle ne reconnaît aucune division en elle-même. Cette indistinction entre les trois ordres évoqués plus haut ne peut fonctionner que s'il existe un parti unique, en l'occurrence le parti communiste. On se trouve dans le cas du régime totalitaire dans une configuration différente de celle du « capitalisme d'Etat ». En effet, à regarder le régime chinois (mais aussi les régimes de l'Italie fasciste, de l'URSS ou les autres régimes qualifiés de totalitaires) on pourrait penser qu'il s'agit d'un capitalisme d'Etat où la totalité des moyens de production sont détenus par une classe sociale _ la bureaucratie ou dans le cas chinois, les apparatchiks du Parti communiste chinois. Pour Lefort, cette classification est infondée car la notion de bureaucratie comme classe est un concept abstrait et « passe-partout ». On pourrait lui objecter qu'historiquement, en Chine, la bureaucratie a toujours formé un corps social à part (les mandarins). Mais vouloir appliquer l'idée de « classe bureaucratique » revient à conserver une analyse dans le cadre de pensée marxiste. Or, les catégories marxistes ne conviennent pas à rendre compte du contexte totalitaire car il ne s'agit plus d'un cadre capitaliste. On ne peut donc assimiler la bureaucratie à une forme de bourgeoisie. Ainsi les régimes totalitaires sont à part et constituent un phénomène nouveau. On peut reprendre la définition de Raymond Aron pour qui le totalitarisme qualifie les systèmes politiques dans lesquels s'accomplit « l'absorption de la société civile dans l'Etat » et « la transfiguration de l'idéologie de l'Etat en dogme imposé aux intellectuels et aux universitaires »³. L'Etat, relayé par le parti unique, exercerait en ce sens un contrôle total sur la société, la culture, les sciences, la morale jusqu'aux individus mêmes auxquels il n'est reconnue aucune liberté propre d'expression ou de conscience⁴. Claude Lefort va plus loin qu'Aron sur

¹ BOURETZ Pierre, « Introduction aux correspondances et dossier critique » in ARENDT Hannah, *op.cit.*, page 944.

² LEFORT Claude, « Totalitarisme et démocratie » conférence donnée à Lille novembre 2007.

³ ARON Raymond, *Mémoires, 50 ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983.

⁴ Pour le cas chinois sur ce point se reporter à

ce point. Pour lui, c'est plus qu'un parti unique, car le parti se pense comme consubstantiel à la société. Le dirigeant totalitaire est alors plus qu'un despote car il se présente comme la pure incarnation du Parti donc du peuple.

2. Critiques de la notion de totalitarisme

Le concept de totalitarisme a été critiqué car il apparaissait évident que, dans les faits, l'Etat soviétique n'était pas parvenu à « atomiser » la société ou à éliminer la vie privée. Pour les détracteurs de la notion, les théoriciens du totalitarisme avaient surestimé les capacités du pouvoir à contrôler la société, et sous-estimé les capacités de résistance des individus.

Le concept de totalitarisme tel qu'il a été pensé par ses premiers théoriciens¹ excluait la possibilité de tout changement important du système. La théorie du totalitarisme n'avait pas envisagé la possibilité que ces régimes s'engagent dans un processus d'apaisement de la dictature. S'ouvre alors une révision du concept. La détente amorcée par Khrouchtchev illustre cette capacité d'apaisement. On voit alors un certain nombre de critiques de la notion même de totalitarisme ; l'idée centrale de celles-ci étant que les facteurs historiques sont minimisés dans l'analyse du phénomène totalitaire. Mais l'expérience menée par Khrouchtchev semble donner raison aux tenants de la thèse totalitaire. L'invasion soviétique de Prague en 1968 a rouvert le débat sur la capacité d'évolution d'un régime totalitaire. La détente menée après la mort de Staline s'apparente alors plus à un moyen de préservation du régime via l'institutionnalisation de la révolution (ce qui signifie que celle-ci peut être contrôlée et mise en veille selon les exigences du moment).

Au-delà du débat qui a opposé les défenseurs de « l'école totalitaire » à une école dite « révisionniste », un point de consensus a été trouvé. Il y a une valeur heuristique indépassable dans le concept de totalitarisme. Certes, on peut estimer qu'un modèle parfait de société totalitaire est introuvable. Cependant, on peut dire que le régime

HU Ping, *Ren de xunhua, duobi yu fanpan* [La domestication, la révolte et la libération de l'homme], Hong Kong, Yazhou kexue, 1999 [pour la traduction française : *La pensée manipulée*, L'aube, 2004]

¹ Nous ne citons que les auteurs les plus marquants :

ARENDR Hannah, *op.cit.*

ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.

BRZEZINZKI Zbigniew & FRIEDRICH Carl, *Totalitarian dictatorship and autocracy*, New York, Harper and Row, 1965.

BRZEZINZKI Zbigniew, *The permanent purge: Politics in soviet totalitarism*, Cambridge, Harvard University press, 1956.

maoïste (mais aussi le régime d'inspiration maoïste des khmers rouges en 1975 et 1978) fut celui qui alla le plus loin dans la logique totalitaire. Autrement dit, il pouvait y avoir des changements significatifs en URSS et en Chine populaire, mais sans transformation fondamentale du communisme car le contrôle total a toujours été l'objectif d'un parti qui se voulait omnipotent. Reprenant la pensée wébérienne, l'historien américain Martin Malia¹ estime que le totalitarisme est un idéal-type, « toujours imparfaitement réalisé dans le domaine empirique ». Les régimes tentent donc d'être totalitaires, mais la résistance des faits, de la réalité sociale ou économique, et la résistance active ou passive des populations, les en empêchent et parviennent à préserver des espaces non-contrôlés. Pour en finir avec cette brève présentation du concept de totalitarisme citons l'historien italien Enzo Traverso pour qui le concept est à la fois incontournable et insuffisant : « incontournable pour la théorie politique, soucieuse de dresser une typologie des formes de pouvoir, et pour la philosophie politique, confrontée à la nouveauté radicale des régimes visant à l'anéantissement du politique ; insuffisant pour l'historiographie, confrontée à la concrétude des événements »²

3. *Le totalitarisme maoïste*

Ainsi, il n'y a pas de société civile car elle est absorbée par l'Etat. Toute la question sera donc de savoir si la société civile existe dans la Chine de la seconde période des réformes.

Le maoïsme répond aux critères du totalitarisme: le maoïsme a instauré un système de contrôle politique, économique, social et culturel sans précédent dans l'histoire de la Chine. C'est-à-dire que le pays devient une seule et même organisation gérant une infinité de micro organisations interdépendantes. Pour ce faire, le pouvoir s'appuie sur des institutions nouvellement créées :

- Le danwei
- Le dossier personnel
- Le comité de quartier

¹ MALIA Martin, *La tragédie soviétique, histoire du socialisme en Russie 1917-1991*, Paris, Seuil, 1995.

² TRAVERSO Enzo, *Le totalitarisme. Le XX^e siècle en débat*. Paris, Seuil, 2001, page107

Notons que les campagnes ont connu un système un peu différent mais disons que pour la première fois dans l'histoire de la Chine les paysans subissent un contrôle très fort de l'Etat ; chose que les précédents régimes ou dynasties n'avaient jamais voulu ou pu réaliser. Ceci a été rendu possible par la destruction préalable des structures existantes dans tous les domaines de la vie sociale. Dans la mesure où la société civile n'existe plus, il ne reste alors que les masses que le pouvoir mobilise à sa guise et selon ses objectifs. La mobilisation des masses ne fut pas une invention maoïste. Mais, Mao Zedong y a eu davantage recourt que les autres dirigeants totalitaires. Pourquoi ? La mobilisation des masses a permis à Mao de résoudre des problèmes politiques qui l'opposaient à d'autres membres du parti (révolution culturelle). Elle lui permit, aussi, de maintenir vivante l'idéologie et l'utopie révolutionnaire. L'édification du système totalitaire en Chine n'a été possible que par la destruction, la déconstruction des structures sociales existantes qui concurrençaient le monopôle du Parti communiste chinois dans son rapport à la société. Destruction de toute concurrence politique d'abord, tous les autres partis politiques ont été interdits¹. Destruction de la concurrence culturelle ensuite, l'Etat s'est approprié tous les moyens d'information. Mais on assiste aussi à la destruction de la concurrence économique car l'Etat-Parti s'approprie tous les moyens de production urbains et collectivise (mais n'étatise pas) les campagnes. Enfin, l'Etat-parti s'engage dans la destruction de toutes les structures sociales car certains groupes sociaux disposent d'un prestige extérieur au Parti (à la campagne : les propriétaires fonciers et les paysans riches, les chefs de clan et de famille ; dans les villes : les capitalistes, les entrepreneurs et les intellectuels). « Il va de soi que toutes les associations et organisations sociales correspondant à l'ancien système disparaissent et sont remplacées par des organisations de masse (Fédération des syndicats, Fédération des femmes, Ligue de la jeunesse, etc.) toutes entièrement contrôlées par le Parti, selon la théorie léniniste de la courroie de transmission »². Mais le résultat a été inverse à ce qu'il espérait. La population a été dégoûtée de la politique et de l'idéologie. Jean-Luc Domenach et Philippe Richer tirent un bilan lucide de cette visée totalitaire : « Le résultat de quarante cinq années de marches et de contre-marches pour un objectif qui ne cessait de se modifier a été une extraordinaire érosion idéologique. Le marxisme-léninisme, successivement modifié

¹ Officiellement le régime chinois est multipartiste. Mais dans les faits, ces partis n'ont aucune assise réelle.

² BONNIN Michel, *op.cit.*

par Mao Tsé-toung et Deng Xiaoping, est demeuré en permanence l'idéologie officielle, mais il a perdu toute attraction en trois grandes saccades : après le « grand bond en avant », il a été privé de son contenu utopique ; après la révolution culturelle, il a perdu sa rationalité politique ; depuis les réformes de Deng Xiaoping, il sert surtout à légitimer le maintien du pouvoir en place et le recours aux méthodes capitalistes. On serait bien en mal de trouver un seul marxiste convaincu dans l'appareil du PCC du début des années 90. [...] Après avoir été l'une des plus dominées que le monde ait connues, la société chinoise est progressivement sortie de tout contrôle et de toute discipline dans les années 80, mais sans se politiser. Puisqu'il ne lui est pas possible ni de participer ni de s'opposer, elle fuit dans l'enrichissement économique et dans la vie privée. »¹

Même au sein du parti le mécontentement était grand. C'est, sans doute, l'un des facteurs décisifs qui explique le retour de Deng Xiaoping au sommet de l'Etat. Il avait pour lui l'appui de Zhou Enlai. Il avait surtout les innombrables cadres qu'ils ont tous deux relevés de leur indignité politique en les appelant à des postes de responsabilité. Il avait pour lui la plus grande partie de l'armée. Il a pour lui tous ceux qui aspirent à une vie meilleure. Il avait enfin pour lui d'avoir compris que le temps de la révolution culturelle était passé et que les Chinois voulaient autre chose. Ainsi, ce sont sans doute les excès du maoïsme dans l'idéologie et l'utopie qui ont poussé ses successeurs à aller plus loin dans le pragmatisme et le réalisme. Rappelons que le but initial de la réforme est de remettre l'économie chinoise en état de marche et que les premières mesures visent plus à rétablir le système tel qu'il était avant la révolution culturelle, au niveau économique du moins².

B. La réforme de Deng Xiaoping

1. Rupture avec le maoïsme

Il est important de commencer en rappelant que jamais Deng Xiaoping n'a renié le dogme communisme. Ainsi, il a déclaré que Mao avait raison à 70% et tort sur 30%. Mais, il ajoutait aussitôt que 70% est déjà exceptionnel et souhaitait qu'à la fin de sa vie on puisse en dire autant de lui.

¹ DOMENACH Jean-Luc & RICHER Philippe, *La Chine*, Paris, Seuil, 1995, tome 2 page 633.

² Sur ce point voir le paragraphe III de cette section.

Quand Deng et les réformateurs arrivent au pouvoir en 1978, ils n'ont pas de projet alternatif. Deng cherche à réaliser le socialisme. En effet, vu le sous-développement de la Chine, les réformes avaient comme objectif une sorte de cours de rattrapage du capitalisme. Deng et avec toute la direction du Parti communiste chinois vont reconnaître lors du Troisième plénum du onzième comité central en décembre 1978 la nécessité d'insister sur le développement économique et pour ce faire consacrer moins de temps aux activités politiques et laisser une marge de manœuvre aux acteurs économiques. Il serait erroné de penser que Deng et son équipe ont comme projet une politique alternative au socialisme. Dans le domaine économique, on le verra au cours du paragraphe III, son action consiste surtout à revenir à la période précédente, c'est-à-dire celle d'avant la révolution culturelle. En ce sens, la véritable victoire de 1978 lors de l'abandon de la politique économique maoïste est surtout pour Chen Yun, un « planificateur pragmatique » tel que le qualifie Tony Saich¹.

Il est intéressant de noter qu'on a assisté au même phénomène après la mort de Staline en Europe de l'Est et en URSS. On a assisté à une libéralisation c'est-à-dire une autolimitation par le pouvoir des champs de son contrôle mais sans modification des structures de ce pouvoir. Cette libéralisation s'est faite dans trois domaines : économique, privée, culturelle.

Mais, politiquement il n'y a que peu de changements. En fait, on revient à la situation d'avant la révolution culturelle. Il n'y a donc pas eu de démaoïsation. Une vraie démaoïsation aurait été très délicate à mener dans la mesure où Mao représentait à la fois le Lénine et le Staline du PCC. En attribuant tous les torts à sa veuve, les dirigeants communistes ont conservé l'image du parti. D'une certaine manière, on peut considérer que le régime n'est alors plus totalitaire. En effet, si l'on se reporte à l'analyse de Sigmund Neumann² pour qui le totalitarisme se caractérise par une révolution permanente et cherchait à institutionnaliser cette révolution, ce qui lui permettait d'assurer sa propre perpétuation. En ce sens, le régime chinois serait devenu davantage un autoritarisme traditionnel et serait donc devenu plus conservateur.

Deng en devenant chef suprême abandonne le culte de la personnalité et laisse le Parti sur le devant de la scène. Le régime chinois n'est plus centré sur la personne du chef

¹ SAICH Tony, *Governance and politics in China*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, page 57

² NEUMANN Sigmund, *Permanent revolution. Totalitarianism in the age of international civil war*; Londres 1940.

(l'égocrate comme le dit Lefort) mais sur le parti. Pour autant, la visée totalitaire du Parti communiste chinois n'est pas modifiée. Ainsi, les organisations de masses, qui avaient disparues au cours de la révolution culturelle, sont restaurées avec autant peu d'autonomie qu'avant 1966.

Cependant, au cours du III^e plénum du comité central du parti communiste, un mouvement autonome (dont la figure de proue fut Wei Jingsheng) réclame plus de liberté. Ce mouvement débute par la manifestation du 5 avril 1976 qui réunit place Tiananmen des cadres « droitiers », des intellectuels et des « jeunes instruits » envoyés à la campagne. Deng veut rompre avec la pratique maoïste et notamment cette visée totalitaire du contrôle de la connaissance par le politique. Cela répond d'abord, à une exigence pratique. La nouvelle équipe au pouvoir a besoin de personnes compétentes pour remettre le pays au travail et le sortir de la pauvreté. Ainsi, au slogan « le rouge prime l'expert » de la révolution culturelle qui traduit la visée totalitaire du pouvoir chinois, Deng instaure une nouvelle ligne politique qui a pour slogan « la pratique est le critère unique de la vérité ». Le 15 novembre 1978, Deng réhabilite la manifestation du 5 avril 1976. Deng Xiaoping va laisser ce mouvement prospérer le temps du plénum. Une fois celui-ci terminé, il est assuré d'avoir éliminé toute opposition maoïste au sein du Parti. Il va alors mater le mouvement de protestation (16 mars 1979) et envoyer son leader (Wei Jingsheng) en prison.

Après quoi, Deng va véritablement poser les principes de son action politique dans ce qu'il est convenu d'appeler les Quatre principes fondamentaux. Là encore, il convient de rappeler que Deng, loin d'avoir une visée alternative, cherche d'abord à rasseoir la domination du Parti en renforçant les structures d'avant la révolution culturelle.

Quels sont les Quatre principes fondamentaux exprimés par Deng Xiaoping ?

On les retrouve dans le préambule de la constitution de 1982 :

- Affirmation de la voie socialiste
- Maintien de la dictature démocratique populaire
- Référence explicite faite au marxisme léninisme et à la pensée Mao Zedong
- Rôle dirigeant du Parti communiste.

On a pu assister au cours des années 1980 à une libéralisation de la société chinoise et ce surtout dans la seconde moitié de la décennie. Ceci a été rendu possible grâce à deux facteurs :

- L'existence d'un marché qui rend possible le financement d'activités autonomes ;
- La tolérance par l'aile libérale des réformateurs d'une certaine liberté politique (Hu Yaobang, Zhao Zhiyang, Wen Jibao)

En 1987, Deng Xiaoping, cependant, rejette toute forme politique hors du parti communiste et renvoie le secrétaire général du Parti, Hu Yaobang.

Après le massacre de Tiananmen, Deng installe Jiang Zemin à la tête de l'appareil étatique. Il restera au pouvoir pendant treize ans. En 2005, la presse officielle reconnaissait deux best sellers pour l'année écoulée : le dernier volet des aventures d'Harry Potter (sic) et un ouvrage consacré à Jiang Zemin intitulé *L'homme qui changea la Chine*. Certes il y a peu à parier que ce livre ait vraiment atteint des sommets en librairies. Nonobstant, avec le recul (Jiang a officiellement quitté le pouvoir en 2002) le fait de rester plus d'une décennie à la tête de la Chine (communiste de surcroît) est tout à fait remarquable. Comment expliquer cette longévité et donc cette période de stabilité ?

D'abord, parce que le massacre de la place Tiananmen s'accompagne de l'éviction de toute l'aile libérale du parti. Celle-ci sera remplacée, dans un premier temps, par des staliniens (Li Peng) puis par ce qu'il est convenu d'appeler depuis lors la bande de Shanghai. Cela s'explique aussi par la crainte à tous les niveaux du parti d'une évolution du pays semblable à celle de l'URSS et de l'Europe de l'est. Enfin, le succès de la réforme économique qui fut relancée en 1992 y est aussi pour beaucoup. Notons, cependant, que la reprise de la réforme est lancée par Deng et aucun autre.

Comme on vient de le voir, il est impossible de classer le régime politique chinois contemporain comme un totalitarisme pur et dur.

Mais, il est aussi impossible de le ranger dans l'un des deux autres systèmes politiques modernes que sont la démocratie et l'autoritarisme. On doit au politologue Juan Linz cette division des systèmes politiques en trois catégories. Mais, Linz l'a reconnu lui-même, l'autoritarisme était une catégorie fourre tout. C'est pourquoi, en 1996 il a proposé deux sous catégories pour éclaircir cette lacune initiale. L'une de ces

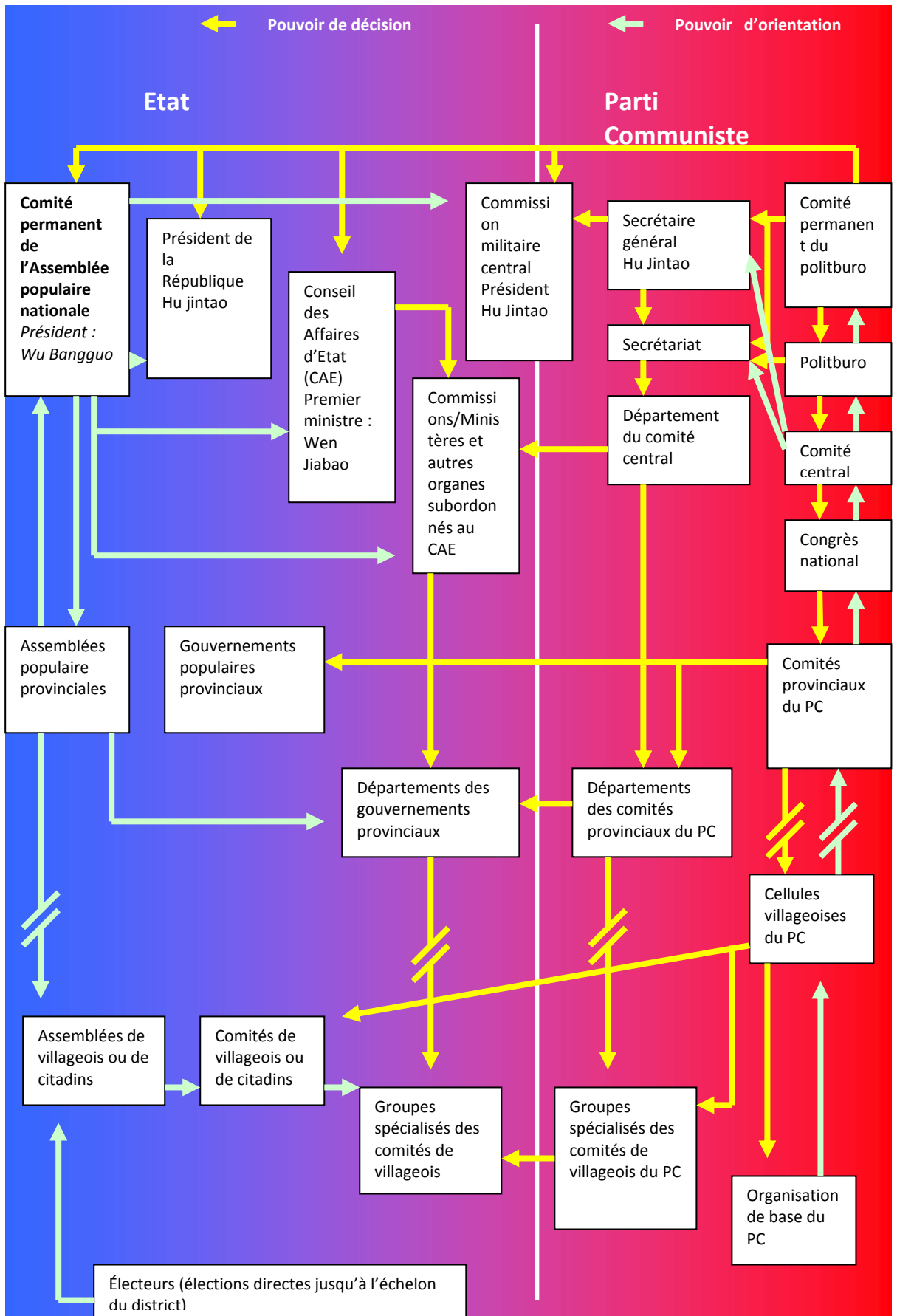
catégories est celle de post-totalitarisme. Il semble que c'est celle qui convienne le mieux à la Chine contemporaine. Pourtant, cette définition n'est pas exempte de toutes critiques. En effet, sommes-nous vraiment entrés dans une seconde phase ou est-ce la seconde phase postérieure de la même période historique ?

On pourrait peut être préférer le terme de totalitarisme réformé ou totalitarisme réaliste. Envisageons maintenant ce qui a changé et ce qui n'a pas changé/

2. Permanence du système

L'ambition totalitaire n'est pas remise en question. Le régime chinois est toujours celui d'un Parti-Etat. Il n'y a pas de séparation nette entre le Parti communiste chinois et la structure étatique. Certes, on ne peut plus parler de totalitarisme actif car il n'y a plus dans le régime un politique visant à créer un homme nouveau. Pour autant, l'Etat-Parti ne tolère toujours pas le fait que son monopôle soit remis en question. Le pouvoir du Parti-Etat s'étend donc de manière à la fois horizontale et verticale. Influence verticale, car le Parti communiste chinois est présent du village à la tête de l'Etat de manière ininterrompue. Influence horizontale car le PCC est présent dans tous les secteurs via les différents groupes spécialisés, l'armée, l'exécutif, le législatif. Le graphique 1 tente de donner une vision synthétisée de la situation :

Graphique 1.1 : Un gouvernement dirigé par le Parti



Les quatre principes fondamentaux sont toujours en vigueur. La théorie des trois représentations de Jiang Zemin n'en est qu'une adaptation pour des temps nouveaux.

Le fait même que le président produise une telle théorie et la fasse étudier à tous les cadres chinois montre bien que pour les dirigeants, l'idéologie a toujours un rôle à jouer.

Qu'est-ce que la théorie des Trois représentations :

Selon Jiang Zemin (2000) le parti communiste chinois a toujours représenté, représente et représentera toujours les forces productives les plus avancées, la culture la plus avancée et les intérêts fondamentaux du peuple. La théorie des trois représentations montre la rupture entre le PCC et la classe ouvrière qui a été victime des licenciements de masse surtout depuis 1997. En 2001, Jiang Zemin va plus loin en annonçant dans son discours du 80^e anniversaire du Parti que les entrepreneurs privés peuvent désormais entrer au parti. Mais cela n'est pas nouveau. De plus, ajoutons que d'un point de vue totalitaire, cette acceptation est même plutôt logique. Cela permet, en effet, au parti d'éviter que les patrons s'organisent de manière indépendante dans la société civile. En fait, la question qui se posait était surtout de savoir s'il fallait exclure les capitalistes du parti. En effet, de nombreux patrons sont d'anciens fonctionnaires à la tête des entreprises d'Etat qui ont été privatisées. De plus, cette décision a l'avantage de donner une image moderne, managériale du parti auprès des investisseurs étrangers.

C. Existe-t-il une société civile en Chine aujourd'hui ?

Le débat sur l'acceptation en son sein ou non des entrepreneurs montre que le Parti communiste chinois est confronté à une société civile qui cherche à se défaire de l'omniprésence du Parti. Dans une large mesure, on peut dire que la décision de 2001 illustre la volonté du PCC d'empêcher tout groupe social (ici les entrepreneurs) de s'organiser de manière autonome en dehors du parti et donc, à termes, présenter une menace politique. Il faut dire que le rapport de domination entre le pouvoir et la société n'a pas fondamentalement changé. Il se caractérise par le contrôle de l'information et par le fait que l'idéologie garde une fonction de légitimation surtout depuis qu'elle est renforcée par une forte dose de nationalisme.

Le point sur lequel le régime se diffère le plus d'un régime autoritaire « banal » tient à son refus systématique d'autoriser l'existence de toute organisation sociale hors de son contrôle.

Même si cette organisation ne représente aucun danger politique. Cela s'est déjà illustré par la répression féroce contre les membres de la secte *Falungong*, ou aujourd'hui de manière plus discrète mais tout aussi implacable contre les syndicalistes et les associations écologistes.

Face aux contestations sociales, la réponse du pouvoir est toujours la même. D'abord, le Parti accorde une priorité absolue à isoler le mouvement en empêchant tout contact avec d'autres plaignants qui peuvent être dans une situation semblable. Ensuite, il est capable de satisfaire une partie des revendications pour acheter la paix sociale. Mais les meneurs seront toujours punis très sévèrement pour instaurer la peur au sein de la population et éviter que de nouveaux troubles éclatent. Si le mouvement est collectif et spontané le pouvoir invente des meneurs pour l'exemple. La prise de contacts avec d'autres mouvements sociaux a toujours été un facteur très aggravant.

Dans un système totalitaire, toute tentative de créer des liens horizontaux est, par définition, mauvaise car elle perturbe le fonctionnement horizontal de l'organisation totalitaire.

Un constat s'impose : entre la Chine de la période maoïste et celle de la période qui nous intéresse (1992-2008), la société a réussi à se dégager du contrôle du politique. La Chine de la période contemporaine n'est plus celle du « tout-politique ». Pour autant, si la société a réussi à gagner une marge d'autonomie, elle n'est pas indépendante du pouvoir. On a alors parlé de renaissance de la société civile : « les années quatre-vingt-dix sont celles de la renaissance de la société civile, renaissance qui est liée au relâchement du contrôle politique, au développement économique _ notamment dans le secteur privé _ et au dynamisme d'une culture de plus en plus indépendante. »¹

¹ ZHANG Lun, *La vie intellectuelle en Chine après la mort de Mao*, Paris, Fayard, 2003, page 236.

1. Détente politique et groupe public dans la vie politique chinoise

Bien qu'on estime souvent que la politique en Chine est un processus unitaire (de part le monopôle exercé par le Parti communiste), la stratification sociale et le pluralisme en Chine sont des concepts anciens. Déjà en 1926, dans un article intitulé « une analyse des différentes classes sociales en Chine »¹, Mao Zedong définissait cinq classes au sein de la république de Chine : les propriétaires terriens, la classe moyenne, la petite bourgeoisie, les « semi-prolétaires » et le prolétariat. Pour la période qui nous intéresse (1992-2008), les chercheurs proches du pouvoir ont publié sur le même sujet mais où les nouvelles classes sont définies sur la base des ressources économiques, organisationnelles et culturelles².

L'existence de classes et de groupes en Chine ne signifie pas pour autant qu'ils jouissent d'une liberté d'expression tant que le contrôle du parti-Etat ne se relâchera pas. Nous pouvons brièvement identifier une liste des raisons conduisant à un tel relâchement de l'emprise du Parti au cours des années 1990-2000 : les changements de l'environnement international, la révolution dans les techniques de l'information avec le développement d'internet et des groupes de presse, la très timide réforme du système électoral expérimentée au niveau des villages et la polarisation croissante quant aux revenus au sein de la population. Mais une légitimation plus instrumentale de l'idéologie de groupe a été réalisée avec l'évolution récente de l'idéologie. En septembre 1999, le Parti-Etat lançait la campagne des « Trois accents » (*sanjiang*). Selon cette campagne, il faut insister sur la conscience politique (*zhengzhi*), l'étude (*xuexi*) et une éthique saine (*zhengqi*). Cinq mois plus tard, comme une extension de cette campagne, Jiang Zemin marquait son emprunte avec la théorie des Trois représentations qui sera intégrée à l'idéologie officielle en août 2001. Au moins deux de ces « représentativités » présupposent du pluralisme au sein de la société chinoise : l'expression les « forces productives les plus avancées » fait référence au monde des affaires, tandis que « l'intérêt fondamental du peuple » fait référence de manière subtile au populisme ou plus ou moins aux aspirations primaires. Quand Jiang essaie

¹ MAO Zedong, « Zhongguo Ge Jiezheng De Fengxi » « Une analyse des différentes classes sociales en Chine » in *Mao Zedong Xuanji (Selected Works of Mao Zedong)*, vol.1, Beijing, Renmin Chubanshe.

² LIANG Xiaosheng, *Zhongguo Shehui Jiecen Fenxi (Analysis on Social classes in China)*, Beijing, Jingji Ribou Chubanshu, 1997

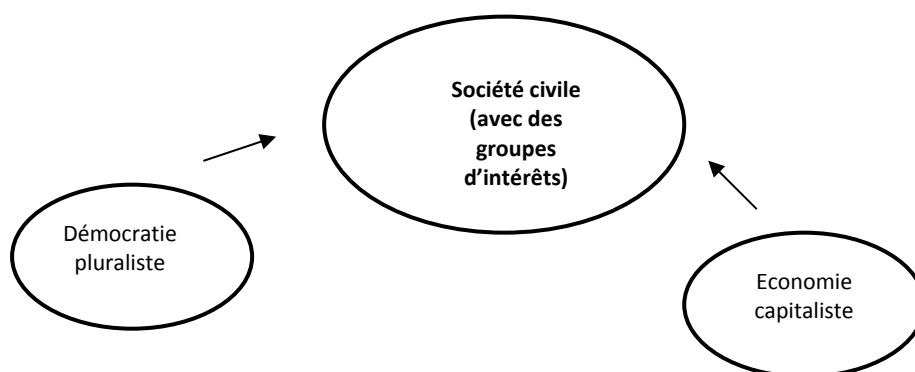
LU Yi (dir.), *Dangdai Zhongguo Shehui Jiecen Yangjiu Baogao (A Study of social classes in contemporary China)*, Beijing, Sheke Wenxian Chubanshe, 2002.

d'institutionnaliser la représentation du Parti communiste chinois du prolétariat à un Parti à l'assise plus large, il reconnaît également des droits acquis en Chine.

2. *Y-a-t-il une société civile en Chine ? L'introuvable groupe d'intérêt à l'américaine*

Il résulte du développement de ces différents groupes que le concept de « société civile chinoise » est apparu sur le devant de la scène. Dans son sens académique strict, la société civile, le fondement des groupes d'intérêts, doit avoir deux prérequis : une démocratie pluraliste et une économie capitaliste.

Graphique 1.2: Le modèle américain des groupes d'intérêts et la société



Source : SHEN, *op.cit.* , page 11

En étudiant le pluralisme chinois de la même manière que les groupes d'intérêts américains, un certain nombre d'universitaires, comme le sociologue Gordon White¹ relie la réforme économique et le passage à l'économie de marché à la société civile naissante, à l'embryon de société civile. Mais l'existence de groupes signifie-t-elle nécessairement l'existence d'une société civile en Chine comme le suggère le modèle de White ? Les similarités apparentes entre les groupes politiques chinois et américains sont superficielles car la manière dont les groupes fonctionnent en Chine semble être unique et avoir de nombreuses caractéristiques typiquement chinoises.

¹ WHITE Gordon, HOWELL Jude & Alii, *In Search of Civil Society: Market Reform and Social Change in Contemporary China*, Oxford, Clarendon Press, 1996, pages 98 à 127.

Les groupes d'intérêts américains qui s'intéressent à la politique s'engageraient dans une stratégie de lobbying. Ils ont compliqué la structure du pouvoir du fédéral et de la société civile en introduisant ce que Theodore Lowi¹ appelle un « issue network » : c'est-à-dire la capacité de certains groupes à maîtriser certaines questions pour compenser la relative ignorance du corps politique sur ces problèmes (en somme avoir une expertise que les acteurs publics n'ont pas). Nous pouvons étudier leur manière de manœuvrer à travers des données quantitatives comme les votes au Congrès ou le financement des campagnes électorales. Mais ce modèle des groupes d'intérêts américains ne peut pas s'appliquer à la Chine à cause de la manière dont ils sont formés.

En Chine, le Parti-Etat a une politique très stricte quant à la formation de toute nouvelle organisation afin d'anticiper le développement d'organisations rivales à la dictature du Parti communiste chinois. Bien que le droit d'association soit garanti par l'article 35 de la Constitution de 1982 : « Les citoyens de la République populaire de Chine jouissent de la liberté d'expression, de la presse, de regroupement, d'association, de procession ou de manifestation. »². Tous les groupes en Chine doivent impérativement respecter l'Ordonnance sur la gestion et l'enregistrement des groupes sociaux établi par le Conseil d'Etat après les incidents de la place Tiananmen en 1989. Celui-ci impose à tous les groupes de s'enregistrer auprès d'un ministère et d'être supervisé par les autorités. Politiquement les groupes d'intérêts, comme toutes les organisations publiques (même les associations nationalistes), ont des difficultés à être officiellement formée. Dans un régime de « dictature démocratique du prolétariat », il est difficile d'y adhérer. Contrairement aux groupes d'intérêts américains puissants et organisés, comme l'a montré Dorothy Solinger³, les groupes en Chine sont incapables ou ne veulent pas s'organiser. Afin d'influencer le gouvernement, les groupes en Chine ont peu d'autres alternatives que d'exprimer leurs opinions dans des journaux, des publications académiques ou des forums internet. L'organisation de mouvements sociaux a un coût élevé ; y compris celui de risquer leur droit à exister comme organisation, voire même de risquer la vie de ses membres. A cause de leur nature apparemment désorganisée, les groupes peuvent être

¹ LOWI Theodore, « American Business, Public Policy, Case Studies and Political Theory » in *World Politics*, vol. 16, 1964, pages 677 à 715.

² *Constitution de la République populaire de Chine*, Pékin, Editions populaires, 2004

³ SOLINGER Dorothy, « China's Transcients and the State : A Form of Civil Society ? » *Hong Kong Institute of Asia-Pacific Studies Working Papers*, Chinese University, Hong Kong, 1991.

seulement décrits par leurs liens personnels ou informels et leurs connections (bref leur *guanxi*), ce qui est vraisemblablement en désaccord avec le concept de « issue network ».

Par conséquent, de nombreux chercheurs pensent qu'une société civile de type occidental n'est pas nécessaire en Chine. Par exemple, Thomas Metzger¹ a fourni une étude historique sur le sujet. Il relève les inconsistances des interprétations occidentales (qui suivent un modèle ascendant _down-top) et chinoise (qui suit un modèle descendant _ top-down) de la société civile. Toujours réticent à appliquer les théories occidentales à la Chine, Wang Shaoguang² est en désaccord avec la notion de société civile et a mis en évidence le fait que la « société civile chinoise comporte un certain nombre de différences politiques dont la question de la démocratie n'est pas une des moindres ». Si l'on parle de l'autre prérequis pour une société civile, l'économie de marché, la Chine est un produit hybride avec des réminiscences d'économie étatisée comme les entreprises d'Etat qui sont inefficaces. Comme He Baogang³ et Jonathan Unger⁴ ont montré de manière évidente, la société chinoise doit être regardée comme une « société semi-civile » ou un « hybride de corporatisme socialiste et de clientélisme ». La société civile, pour peu qu'elle existe en Chine, est imparfaite comme l'illustre le graphique 1.3 :

Graphique 1.3: L'analyse politique de la diversité publique dans le cadre d'une Chine non-démocratique



Source: SHEN, *op.cit.* page 12

¹ METZGER Thomas, *The Western Concept of Civil Society in the Context of Chinese History*, Stanford Ca, Stanford University Press, 1998.

² WANG Shaoguang, « Gongmin Shehui De Fanyi » (Some Reflexions on Civil Society), in *Ershiyi Shiji* (XXI^e siècle), n°8, décembre 1991, pages 102 à 114.

³ HE Baogang, *The Democratic Implications of Civil Society in China*, Basingstoke, MacMillan, 1997.

⁴ UNGER Jonathan, « Bridges : Private Business, the Chinese Government and the Rise of New Associations » in *The China Quarterly*, n°147, septembre 1996, pages 795 à 819.

3. Le second cadre théorique: “l’analyse politique de la diversité publique” dans la Chine non-démocratique

On peut dire pour résumer que la définition américaine des groupes d'intérêts politiques combine les groupes d'intérêts proprement dits et les lobbys. Cette définition américaine n'inclut pas la voix des groupes non structurés qui ne visent pas à faire du lobbying. Cependant, ce type de voix décrit exactement la situation en Chine. Les tentatives des différents acteurs d'exprimer leurs opinions dans la société civile imparfaite de Chine devrait être dénommée différemment. La plupart des chercheurs, comme évoqué plus haut, identifient des classes ou des groupes en Chine selon des attributs économiques, organisationnels ou culturels. Cependant, ceci n'aborde pas le problème de l'interaction entre les comportements domestiques et internationaux. Par conséquent, on préférera identifier différents acteurs comme étant différentes entités publiques (ayant chacune leurs sous-groupes). Ces acteurs sont basés sur leur position fonctionnelle dans l'élaboration moderne du politique et la perception chinoise du monde. On utilisera le terme « d'analyse politique de la diversité publique » (politics of public diversity) pour qualifier ce phénomène. Les différents groupes au sein du public qui contribuent à l'analyse politique de la diversité publique en Chine ont les caractéristiques suivantes¹ :

- Ils reconnaissent le pouvoir de la volonté générale. Leur existence compense la déficience structurelle de la dictature du parti unique sans pour autant remettre en cause directement sa légitimité.
- Ils expriment clairement leurs opinions plutôt que d'essayer de mettre leur cause à l'agenda politique de manière agressive. Ils ne visent pas à un lobbying direct auprès du gouvernement, au lieu de cela la plupart expriment leurs opinions souvent au travers de l'écrit.
- Ils ne sont pas organisés de manière formelle et n'essaient pas d'établir des « issue networks », ce ne sont pas non plus des blocs unitaires à la ligne politique clairement définie. Ils ont du mal à influencer l'opinion publique ou le Parti-Etat et sont par contre relativement facilement influençables par ce dernier exemple le nationalisme.

¹ SHEN, *op.cit.* page 12

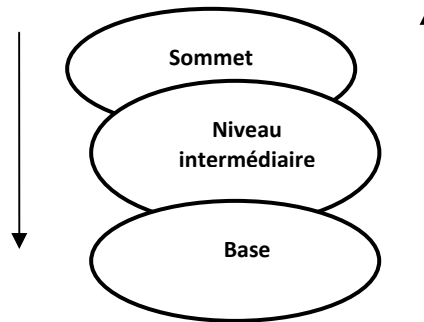
- L'avancée de leurs intérêts ne dépend pas forcément du retrait des autres intérêts à la manière d'un jeu à somme nulle.
- Le prérequis le plus important pour ces groupes en Chine est que si la nature non-démocratique du régime devait être altérée, ces groupes n'existeraient plus ou évolueraient pour devenir des groupes d'intérêts sur le modèle américain, si jamais ce jour doit arriver.

La manière dont le public est défini mérite ici une explication. Comme on l'a expliqué précédemment, le processus de prise de décision de la politique chinoise est vu par les chercheurs comme un mécanisme interne au Parti-Etat. Quand le régime stalinien du Parti communiste chinois a commencé à se relâcher l'implication des citoyens ordinaires (par différentes formes d'expressions comme des manifestations) et des intellectuels (via les différents think tanks) _ qui sont les différents membres contribuant à l'analyse politique de la diversité publique_ a commencé à prendre place d'une manière subtile. Ceux qui ne font pas partie de l'establishment ne peuvent pas participer directement au processus de prise de décision : leur participation est confinée au rôle de définir le politique et la perception chinoise du monde extérieur. Les historiens Ray Huang¹, Jin Guantao et Liu Qingfeng² ont chacun analysé la macro-structure du régime féodal. Les concepts en jeu sont bien plus complexes que leur simplification ne le laisse suggérer, pourtant les terminologies fonctionnelles de « haut», « base» et « intermédiaire » comme l'utilisent ces chercheurs, reste une référence utile pour une analyse plus poussée. En se basant sur leur argumentation, on peut définir en Chine trois macro-groupes d'après leurs fonctions dans la société chinoise en général et leur rôle dans le renouveau de la pensée du politique (notamment dans le cas du nationalisme). Au sein de chaque entité publique des sous-groupes existent et la composition de ceux-ci sera expliquée plus loin dans ce chapitre.

¹ HUANG Ray, *Zhongguo Da Lishi* (China: a macrohistory), Taipei, Liangjing, 1993.

² JIN Guantao & LIU Qingfeng, *Xingsheng Yu Weiji* (Prosperity and Crisis), Changsha, Hunan Renmin Chubanshe, 1984.

Graphique 1.4: l'interaction fonctionnelle de la diversité sociale

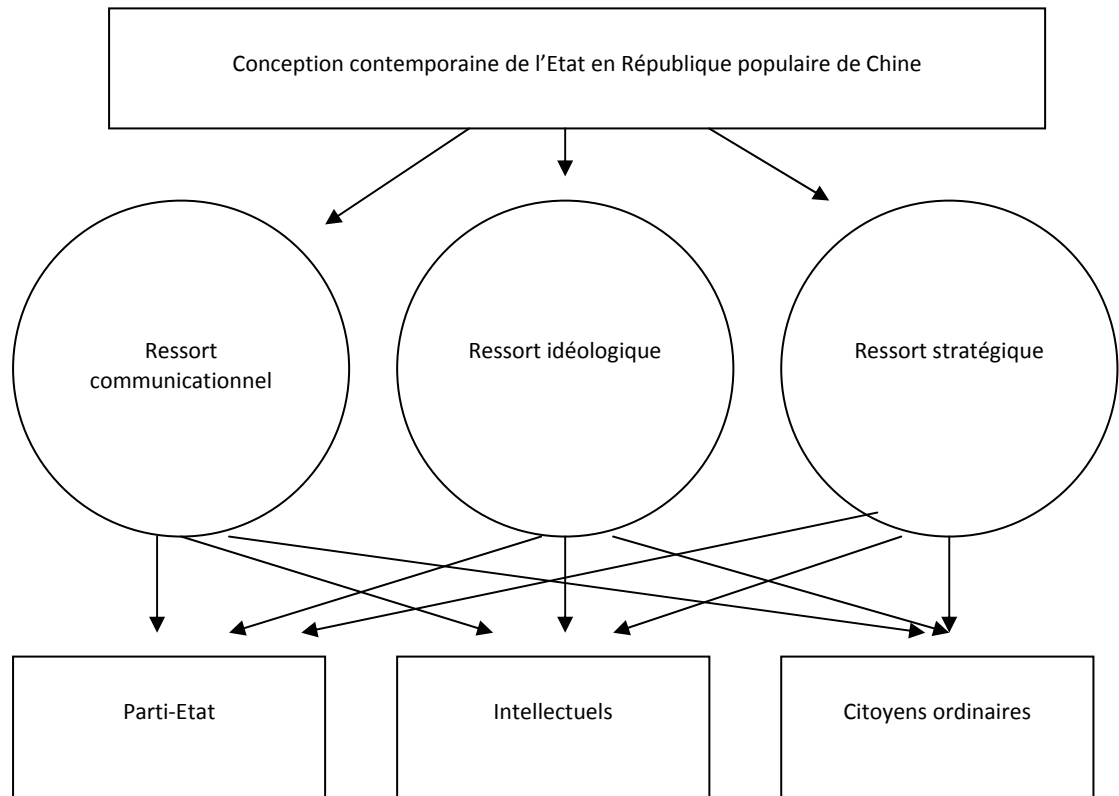


Source: SHEN, op.cit. page 14

- Le sommet (le Parti-Etat) comprend les hauts dirigeants et le ministère des affaires étrangères ainsi que les secteurs économiques et militaires.
- La base (les citoyens ordinaires) comprend l'opinion de masse comme elle est reflétée dans les sondages et comme elle apparaît dans les médias de masse, les membres de la cybercommunauté. De nombreuses opinions coexistent dans ces groupes.
- Le niveau intermédiaire, qui offre un lien bilatéral entre le « sommet » et la « base » comprend les intellectuels en général, les universitaires (spécialistes de science politique, d'économie, de relations internationales et de droit) et les journalistes. Vers le « haut », ils fournissent des conseils politiques ou transmettent ou conceptualisent l'opinion populaire. Vers le bas ils relaient la politique officielle en la marquant de leurs propres opinions et aident à transmettre des informations brutes d'une manière plus ou moins biaisée.

On peut donc synthétiser la situation comme on le fait dans le graphique 1.4. Le Parti-Etat n'est plus en mesure d'avoir un contrôle total sur la société. De plus, les excès de la révolution culturelle l'ont convaincu de ne plus aller aussi loin dans la visée totalitaire. Ceci ouvre la possibilité pour la société civile (les niveaux intermédiaires et bas du modèle) de s'exprimer. Mais son autonomie est plus que partielle. Le rapport au politique se fait donc au travers de trois vecteurs. Il y a un rapport idéologique, stratégique et communicationnel. Le Parti-Etat produit du politique en fonction de cette interaction complexe. Le graphique 1.5 (déjà évoqué dans l'introduction) résume cette interaction complexe.

Graphique 1.5 : Analyse politique de la diversité publique et segmentation de la conception contemporaine de l'Etat en République populaire de Chine



II. La pensée Deng Xiaoping

A. Les quatre modernisations

Les Quatre modernisations représentent sans doute le cœur de la politique de réformes. En fait, la politique de réformes suit deux objectifs principaux : la modernisation et l'ouverture. On insiste souvent sur l'aspect économique de cette politique. Il est vrai que la politique de modernisation a eu des résultats surtout visibles dans la sphère économique. De même la politique d'ouverture est souvent abordée sous l'angle économique avec la volonté d'attirer les investissements directs

étrangers (IDE) et de développer les exportations. Mais il ne faut pas perdre de vue que cette politique de réformes dont nous n'aborderons ici que le pan concernant la modernisation¹ s'inscrit dans un projet plus vaste. Citons par exemple que c'est via cette politique que la Chine sort de son isolement diplomatique (Pékin avait rompu avec Moscou en 1955) marqué par un rapprochement notable avec les Etats-Unis. Quelle est la portée de cette politique de modernisation ? Il semble qu'avec cette politique de modernisation on assiste à un mouvement disjonctif dans la mesure où cette politique tout à la fois renoue et rétablit une politique marxiste des plus classique, orthodoxe, que l'on peut qualifier de lénino-stalinienne, et en même temps amorce la fin du marxisme. En mettant en avant à ce point le concept de modernisation, Deng Xiaoping renoue explicitement (mais il semble qu'il n'en ait pas conscience, en tout cas rien dans ses propos ne le laisse penser) avec la problématique des réformateurs-modernistes de la fin de la dynastie Qing. Le constat qu'il dresse de la de la révolution culturelle est frappant de similitudes avec celui que font les jeunes réformistes qui essaient de trouver des solutions aux « invasions barbares » perpétrées par les Occidentaux.

Ainsi, rien ne donne à croire que Deng l'ait fait sciemment. Il semble plus, au contraire, qu'il lance cette politique avec l'objectif de réaliser la « phase initiale du socialisme ». Cela s'explique par deux choses. Primo, Deng doit son retour aux affaires à une alliance de circonstances (on peut presque parler de coalition) avec des cadres plus jeunes et réformateurs avec qui il saura prendre ses distances quand il le faudra, mais surtout à l'ensemble de ces cadres « exécutifs » du Parti que la révolution culturelle avait mis en disgrâce, ceux là même que Tony Saich qualifie, à l'image de Chen Yun, de « planificateurs pragmatiques »². Deng doit composer avec ces cadres staliniens qui cherchent à restaurer le régime tel qu'il était avant la révolution culturelle et qui sont prêts à faire une entorse au politique quand celui-ci se heurte au réel. En cela, une partie des soutiens de Deng n'ont de réformateurs que le nom car une telle pratique est inhérente à la survie du système communiste. Ainsi, Lénine dès les premiers mois de l'Union soviétique dû accepter le réel, mettre le politique de côté et lancer la NEP. La seconde raison qui explique que Deng n'ait pas pleinement conscience de ce rapport à la modernité et ne voit dans la politique de réforme qu'un moyen de réaliser la phase initiale du socialisme est que paradoxalement c'est parce

¹ Pour l'ouverture de la Chine sur le monde et ses conséquences voir la partie 2.

² SAICH Tony, *op.cit.*

que c'est un homme « d'ancien régime ». Né en 1904, son éducation se fait dans le cadre d'une Chine morcelée qui se pose la question de sa nature. Ne perdons pas de vue que le concept de *Han min*, le peuple han, lancé par Sun Yat-sen, qui rompait ainsi avec la symbiose culturelle obstinément prônée par les Qing depuis l'établissement de leur dynastie, va être au cœur de la réflexion politique du premier quart du XX^e siècle et donc influencer la manière de penser de Deng. Ce concept de *Han min* est un néologisme formé par l'imitation du mot japonais *minzoku*, terme lui-même inventé peu de temps auparavant pour traduire la notion d'ethnie au sens de Herder. « Pour certains _ et compte tenu de ses avatars au XX^e siècle _, [cette idée] peut apparaître comme une sorte de péché originel »¹. Pourquoi le *han min* eut-il en Chine un impact aussi fort et profond ? D'une part il effaçait, autant que faire se pouvait, les vieux clivages psychiques et territoriaux entre Chine du Nord et Chine du Sud _ exacerbés depuis les Song du Sud ; combattus déjà par les empereurs Ming et toujours plus visibles que jamais à la fin du XIX^e siècle. D'autre part, il favorisait le rejet pur et simple de tous les corps étrangers : les Occidentaux au début du XX^e siècle mais aussi (et surtout) les Mandchous jusqu'à l'abolition de l'empire en 1911. Il semble que pour Deng et tous les dirigeants de sa génération le marxisme n'est que le moyen qui leur semble le plus efficace. Le marxisme apparaissait alors comme le mode de gouvernance, dirions-nous aujourd'hui, le plus moderne pour réaliser cet objectif des réformateurs qu'est le *fuguo bing qiang*. Et c'est justement là qu'est le cœur de la réflexion politique : la question de la modernité ou comment faire entrer la Chine dans le monde. Dans la mesure où cette interrogation originelle a immédiatement été pensée de manière corolaire au nationalisme, à partir du moment où la politique de modernisation est initiée, tous les éléments sont en place : le passage est engagé de manière irrévocable.

Cette politique marque aussi la fin du marxisme. Non pas tant qu'elle tolère l'existence d'une économie de marché limitée à quelques secteurs (en effet, la Hongrie tolérait aussi l'existence d'un marché limité qualifié souvent de « socialisme goulasch » où, pour reprendre la formule de János Kornai, l'Etat autorisait les entreprises privées à fabriquer des ouvre-boîtes mais gardait le monopole de la fabrication des boîtes de conserves), mais surtout parce que les objectifs des quatre

¹ ELISSEEFF Danièle, *Histoire de la Chine*, Monaco, Editions du Rocher, 1997, page 239.

modernisations ne sont pas marxistes. Cette politique n'est pas pensée dans le schéma intellectuel du marxisme, mais bien dans le cadre du *fuguo bing qiang*.

Le cœur du programme des réformes lancées en 1978 tient autour de quatre modernisations. Pour la nouvelle direction du Parti communiste chinois, il convient alors de rompre avec la politique maoïste et de moderniser l'agriculture, l'industrie, les technologies et la défense. Pour y parvenir, la méthode retenue fut d'autoriser les mécanismes de marché et l'ouverture économique. Officiellement ces quatre modernisations visent à réaliser le stade initial du socialisme. Mais on voit bien que les objectifs marxistes sont désormais secondaires. L'objectif affiché est désormais de sortir la Chine du sous-développement ce qui lui permettra d'intégrer le cercle des grandes puissances. Finalement, Deng avec cette politique de modernisation remet un objectif ancien et fondamental de la politique chinoise, celui du *fuguo bing qiang* [un Etat riche et une armée puissante], au cœur des préoccupations essentielles. On dit que c'est le leitmotiv de tous les courants politiques chinois depuis les agressions occidentales à la fin de la dynastie Qing. Les objectifs réels des quatre modernisations sont donc les mêmes que ceux des mandarins réformateurs : le *fu* (la richesse) et le *qiang* (la force). Pour ce qui concerne le *fu*, le programme des quatre modernisations est évident puisque trois d'entre elles ont directement trait aux questions économiques (l'agriculture, l'industrie et la technologie). Ces modernisations visent à rompre avec la stratégie tiers-mondiste de Mao pour rattraper les nations industrialisées : « Notre modernisation doit avoir la réalité chinoise pour point de départ. Dans la révolution comme dans l'édification, nous devons étudier l'expérience étrangère et en tirer les enseignements qui s'imposent »¹. Ajoutons, même si cette politique n'est pas directement présente dans les quatre modernisations, que la politique démographique de limitation des naissances suit la même logique d'augmentation du revenu par tête. Le *fu* a, dès le début, été un objectif prioritaire. Il fallait que le *fu* progresse pour que le *qiang* (la force) soit rétablie. On voit bien que cette politique des quatre modernisations s'inscrit dans une logique « moderniste » au sens des réformateurs de la fin de la dynastie Qing. Mais cette politique rompt aussi avec les objectifs communistes. On peut résumer l'objectif des communistes quand ils prennent le pouvoir en 1949 par une volonté de changer l'homme et de réaliser l'égalité sociale. Ces deux objectifs ne sont plus présents dans les quatre modernisations.

¹ DENG Xiaoping, « Allocution d'ouverture au XII^e Congrès du Parti communiste chinois » in *Textes choisis*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1986 volume 3 page 8

A cette visée large, presque historique, qui est de sortir la Chine du sous-développement, il faut adjoindre une autre visée à cette politique de modernisation. Les quatre modernisations visent aussi à maintenir le Parti communiste chinois au pouvoir. Au travers des quatre modernisations, il faut voir la grande capacité d'adaptation du PCC. La politique de modernisation rompt avec le totalitarisme maoïste. Mais cela signifie-t-il que toute évolution conduise à une sortie du communisme et l'établissement de la démocratie ? Il nous semble au contraire que les quatre modernisations visent à moderniser le régime, lui donner une certaine modernité juridique, mais pas un Etat de droit. Les quatre modernisations sont en fait une redéfinition de la sphère politique mais pas une réduction de celle-ci. Il s'agit aussi d'une modernisation indéniable de l'Etat dans ses relations avec la société. Dans la mesure où les quatre modernisations visent principalement la sphère économique, on aurait tôt fait de conclure que les modernisations n'ont pas touché l'Etat. Or depuis le lancement de la campagne des quatre modernisations (et sa relance en 1992), le Parti-Etat s'est profondément transformé. « Ces métamorphoses semblent avoir été autant de réformes voulues et assumées par la direction centrale du pays dans le seul but de perpétuer la dictature du PC en la modernisant et en l'adaptant, avec le meilleur « coût-avantage », au nouvel environnement économique, social et international auquel il se trouve confronté. »¹ Il s'agit donc de moderniser la dictature mais pas de la changer en démocratie. Aujourd'hui, trente ans après le lancement de la campagne des quatre modernisations, les institutions garantes de la stabilité du régime sont encore imprégnées de la culture totalitaire : la sécurité publique, les organes de propagande du Parti, etc. Même si l'économie s'est modernisée, le Parti communiste chinois garde la ferme intention de conserver son contrôle sur les hauteurs essentielles de l'économie.

B. La Constitution de 1982

En Chine, la norme politique reste la principale source d'organisation des institutions. La Constitution (宪法_ *xianfa*) actuellement en vigueur en République populaire de Chine (RPC) date de 1982. Elle fut plusieurs fois amendée mais elle

¹ CABESTAN Jean-Pierre, « La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n°84 juillet-août 2004.

traduit cependant la ligne directrice du Parti depuis le lancement de la politique de réformes entreprise par Deng Xiaoping lors du Troisième plénum du onzième comité central du parti communiste en décembre 1978.

1. La Constitution dans la pensée politique chinoise

En Chine, le droit constitutionnel est le résultat de l'influence occidentale qui a marqué les réformes légales à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. La pensée constitutionnelle n'est pas un développement naturel des institutions légales chinoises. En fait, le questionnement constitutionnel n'arrive en Chine qu'à la fin de la dynastie Qing pour des raisons pratiques. La Chine, devant l'effondrement de l'empire, était menacée de morcèlement par les puissances occidentales (Japon, Russie, Grande Bretagne, France et Allemagne). Ayant eu à subir l'humiliation des traités inégaux, la Cour impériale estima que la puissance des Occidentaux résidait dans la nature de leurs institutions, c'est-à-dire leur gouvernement constitutionnel. C'est ainsi que les Chinois s'expliquaient les raisons des succès japonais : l'Empire du soleil levant avait adopté un système politique constitutionnel. La volonté de transformer l'empire autocratique en monarchie constitutionnelle ne se faisait pas comme en Grande Bretagne, par exemple, pour assurer les libertés fondamentales des citoyens mais dans une visée de puissance. L'organisation interne du pays est pensée afin de se positionner sur la scène internationale. Ce premier essai constitutionnel s'inscrivait dans le cadre d'un projet de neuf ans qui visait à réformer l'empire en profondeur. L'idée était de passer en l'espace de neuf ans d'un empire autocratique, tel que la Chine le connaissait à la fin de la dynastie Qing, à une monarchie constitutionnelle. Mais ce programme de réformes graduelles ne fut jamais mené à terme car les révolutionnaires n'avaient ni le temps, ni la patience pour une réforme de l'empire. En août 1911, la révolution dirigée par le docteur Sun Yat-sen¹ renversait l'Empire et s'étendait bientôt à l'ensemble de la nation. Un dernier effort fut bien tenté pour sauver l'empire : la Constitution dite des *Dix-neuf articles* (*Zhongda xintiao shijiu tiao*) prévoyait l'établissement d'un système de cabinet responsable devant le

¹ Précisons, cependant, que Sun n'était pas présent lors du soulèvement de Wuhan et que ce sont les insurgés qui le reconnurent comme leur chef. Sur ce point voir BERGERE Marie-Claire, *Sun Yat-sen*, Paris, Fayard, 1994.

Parlement. Mais, cette dernière tentative arrive trop tard et fut vaine, l'empire avait vécu.

La Chine présente une particularité en matière constitutionnelle en ceci qu'elle choisit dès l'origine un régime républicain, chose plutôt rare à l'époque. En effet, avant 1914 les pays occidentaux ne connaissent véritablement que trois république : la Suisse, les Etats-Unis et la France.

La jeune république établit un plan général pour l'organisation du gouvernement provisoire (*Linshi zhengfu zhuzhi dagang*). Ce plan prévoyait d'établir un régime présidentiel sur le modèle américain. Cependant, les révolutionnaires avaient dû passer une alliance de circonstance avec le maréchal Yuan Shikai. Sun dut s'effacer devant lui pour le poste de président. C'est la raison pour laquelle la Constitution provisoire (*Linshi yuefa*) du 11 mars 1912 changea le régime présidentiel initialement prévu en un régime parlementaire et ce, pour limiter l'appétit de pouvoir et la tentation dictatoriale de Yuan. Ces craintes étaient fondées car Yuan ne tarda pas à restaurer l'empire et se faire proclamer « fils du ciel » initiant ainsi une dynastie qui allait durer quatre-vingt-trois jours. Il est intéressant de noter que la période qui s'ouvre en 1916, à la mort de Yuan, structure d'une certaine manière aujourd'hui encore la réflexion sur la notion d'Etat en Chine.

La première raison en est qu'à la mort de Yuan s'ouvre une période d'instabilité connue sous le nom de période des « seigneurs de la guerre ». Sans entrer dans le détail de ces luttes, on peut retenir qu'à cette période le pays n'est plus réellement unifié tout en gardant un gouvernement officiel qui n'est présent que dans les chancelleries et dont l'autorité est nulle dans les zones contrôlées par les différents seigneurs de la guerre. (La raison de ce dualisme étant que le conflit s'organise selon une double logique : au niveau du gouvernement central, la lutte oppose le président et son premier ministre et chacun est soutenu par différents seigneurs de la guerre. Au niveau local, les provinces déclarèrent leur indépendance les unes après les autres et tantôt s'affrontèrent tantôt s'allièrent au gré des changements de situation. Chacune de ces provinces établit donc sa propre Constitution.) La Chine sombra donc dans une sorte de féodalisme militaire. Cependant, le climat politique changea car chaque seigneur de la guerre cherchait à légitimer son autorité par la Constitution. Le gouvernement proposa alors une nouvelle Constitution (*Zhonghua minguo xianfa* littéralement : Constitution de la nation chinoise) qui était d'un point de vue juridique bien agencée et instaura un régime de type fédéral. Cette Constitution fut

immédiatement dénoncée partout dans le pays et resta connue sous le nom de Constitution de la corruption. En effet, les voix des parlementaires furent achetées pour qu'ils votent le texte. Cette Constitution ne fut jamais appliquée dans les faits. Il n'en demeure pas moins que cette période marqua les esprits. Premièrement parce que le fédéralisme, qui aurait pu être une forme d'organisation étatique assez pratique pour assurer une bonne gouvernance et qui n'était pas si éloigné dans une certaine mesure de l'administration impériale, fut irrémédiablement associé à la corruption et à un mode de gouvernance archaïque. Cet archaïsme supposé du système fédéral est dû, pour partie, à l'influence de la pensée nationaliste et républicaine de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, pensée qui va structurer la pensée politique moderne en Chine. Les opposants au régime mandchou posent tous comme principe au cœur de leur pensée politique le régime unitaire, principalement au travers du mouvement de « Renaissance chinoise ». Tant Liang Qichao que les membres de la ligue jurée défendent l'idée d'un régime unitaire et centralisé.

Le fédéralisme va être d'autant plus critiqué après la « réunification » du pays par le Guomintang (KMT) suite à l' « expédition du nord ». Le pays est alors partiellement unifié sous une bannière, celle du KMT. Or le Guomintang instaure comme idéologie officielle la pensée de Sun-Yat-sen : le triple démisme ou trois principes du peuple. Le premier de ces principes, la pierre angulaire de la pensée de Sun, était le nationalisme. C'est la deuxième raison du rejet du fédéralisme. Le fédéralisme dans la pensée nationaliste chinoise est incompatible avec le premier principe suniste de *minzuzhuyi* (nationalisme).

La Constitution du régime nationaliste est intéressante et riche d'enseignements à plusieurs titres. Tout d'abord, parce que le Guomintang est en 1927 un parti léniniste. Cela s'explique par l'évolution de la pensée de Sun¹ et le fait que chef du KMT fut Jiang Jieshi (Tchang Kai-shek) qui a été formé à Moscou sur le modèle de l'armée rouge. On peut suivre J. Chen² quand il estime que le Guomintang, influencé par l'expérience soviétique, a lui aussi placé le Parti au dessus de l'Etat. D'autre part, rappelons que le Parti communiste chinois a soutenu le KMT quand celui-ci a instauré cette Constitution. En effet, dans la lutte qui les opposait aux seigneurs de la guerre, communistes et nationalistes s'unissent pour mettre fin à cette situation de féodalisme

¹ Le troisième principe du peuple fait qu'à la fin de sa vie Sun semble être assez proche du marxisme. Voir BERGERE M.C. *op.cit.*

² CHEN Jianfu, *Chinese law*, Kluwer Law International, La Haye, 1999.

militaire. A travers cette alliance, les communistes reconnaissent faire leurs les trois principes du peuple et les cinq idées constitutionnelles de Sun Yat-sen.

La Constitution de 1927 est donc intéressante à plusieurs titres. On peut dire qu'elle présente un lien de parenté avec les Constitutions de la République populaire de Chine dans la mesure où elle est d'inspiration léniniste. Le préambule de la Constitution stipule :

« Le parti nationaliste de Chine (Guomindang), afin d'établir la République de Chine d'après les Trois principes du peuple et les cinq pouvoirs constitutionnels qui forment les principes sous-jacents de la révolution, ayant vaincu militairement toute opposition et ayant amené la révolution de la période militaire à la période de tutelle politique, juge nécessaire de construire une structure pour la Constitution des cinq pouvoirs afin de développer la capacité du peuple à exercer un pouvoir politique, de cette manière le gouvernement constitutionnel pourra bientôt exister et le pouvoir politique pourra être rendu au peuple. »

Avec la victoire des communistes en 1949, la Chine se dote d'une nouvelle Constitution. Sans entrer dans le détail de chacune des différentes Constitutions qu'a connues la République populaire, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, Mao Zedong a lui-même reconnu que la Constitution établie par le nouveau régime quand celui-ci arrive au pouvoir n'est pas de nature socialiste¹. D'autre part, le modèle soviétique, initialement adopté, fut ensuite modifié selon les besoins politiques. Ceci révèle une approche fondamentalement utilitariste du droit².

2. La Constitution de 1982

a. les modifications constitutionnelles

La Constitution chinoise a été amendée quatre fois depuis son adoption en 1982 : en 1988, 1993 et 2004. Les amendements de 1988, 1993 et 1999 traduisent l'évolution du concept de socialisme. En ce sens, la révision constitutionnelle de 1999 révèle le consensus au sein de la direction du Parti communiste chinois sur la nature du « socialisme aux caractéristiques chinoises » et sur la plus grande protection accordée aux « pratiques économiques capitalistes ».

¹ MAO Zedong, « Du nouveau constitutionnalisme démocratique » cité par ZHAO Zhenjiang (dir.) *Quarante ans de système légal en Chine (Zhongguo fazhi sishinian)* Pékin, Beijing University Press, 1989.

² CHEN J. *op.cit*

La Constitution de 1982 traduit donc la vision qu'a le Parti communiste du régime.

L'article 18 fournit une base constitutionnelle formelle aux investissements étrangers à leur protection. L'article 11 autorise le développement, dans les limites prescrites par la loi, de l'économie individuelle en tant que complément de l'économie socialiste. L'article 10, pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle de la RPC, définit la propriété foncière.

La révision constitutionnelle de 1993 fut l'une des plus significatives sur le plan idéologique. Suite à l'adoption lors du XIV^o Congrès du Parti communiste chinois de la « notion d'économie socialiste de marché » en 1992, les termes « économie socialiste de marché » remplacent ceux d'« économie planifiée », et les expressions « économie appartenant à l'Etat » (*guoyou*) ou « entreprises appartenant à l'Etat » remplacent « économie gérée par l'Etat » (*guoying*). Les dispositions relatives à la planification étatique sont supprimées et remplacées par d'autres qui demandent à l'Etat de renforcer la législation économique et le contrôle macro-économique.

La dernière révision constitutionnelle donne à penser que le régime a une certaine confiance dans la version du socialisme tel qu'il est défini aujourd'hui. La dernière révision est juste la mise en œuvre du Parti adoptée lors du XVI^o Congrès du Parti communiste chinois en 2002. Les divers amendements peuvent être divisés en cinq catégories : « l'adoption d'un nouveau principe directeur ; une reconnaissance explicite des droits de l'homme ; une meilleure protection de la propriété privée ; une nouvelle approche plus civile de l'état d'urgence ; et certaines révisions d'ordre technique »¹.

b. le contenu de la Constitution

On peut mettre en exergue plusieurs grands principes constitutionnels.

Le premier principe constitutionnel marquant se retrouve dès le préambule de la loi fondamentale. La Constitution a intégré la doctrine politique du Parti communiste chinois. Cela s'est d'abord traduit par les « quatre principes fondamentaux » de Deng Xiaoping. Puis la Constitution a récemment intégré en son sein la théorie des « trois représentations » de Jiang Zemin. Comme le rappelle Cabestan², « certains juristes

¹ CHEN Jiafu, *op.cit.*

² CABESTAN Jean-Pierre, *Le système politique de la République populaire de Chine*, Paris, PUF, 1994, page 279.

chinois ont mis en cause la valeur constitutionnelle du préambule de la Constitution. Mais les autorités de Pékin ont toujours refusé de détacher cette introduction du corps de la loi fondamentale. Seule allusion faite au rôle dirigeant du Parti, ce passage détermine néanmoins le fonctionnement réel des institutions. »

Le centralisme démocratique et le système des assemblées populaires. Il s'agit d'un principe d'organisation essentiel de tous les partis léninistes. Depuis les premières années du régime, le centralisme démocratique est également devenu un principe constitutionnel. Si le concept était déjà présent dans les Constitutions précédentes, on peut dire que la Constitution de 1982 insiste plus largement sur ce principe d'assemblées populaires.

« Article 3 : les organes de la République populaire de Chine appliquent le principe de centralisme démocratique ;

L'Assemblée nationale populaire et les assemblées populaires locales aux différents échelons sont élues démocratiquement. Elles sont responsables devant le peuple et se soumettent à son contrôle.

Tous les organes administratifs, les organes judiciaires et les parquets qui émanent des assemblées populaires, sont responsables devant ces dernières et se soumettent à leur contrôle.

La répartition des attributions entre les organismes d'Etat de l'autorité centrale et ceux des autorités locales se fait conformément au principe qui consiste à mettre pleinement en jeu l'initiative et le dynamisme des pouvoirs locaux, tout en maintenant la direction unique du pouvoir central. »

On voit dans cet article la contradiction fondamentale du système politique chinois actuel. Dans la forme, la République populaire de Chine est un régime parlementaire puisque les assemblées sont souveraines. Mais dans le fond (et les faits) deux idées privent ces mêmes assemblées de tout pouvoir réel. En effet, la notion de centralisme démocratique (comprise par les autorités chinoises dans son acception lénino-stalinienne) ainsi que celle de « direction unique du pouvoir central » (*zhongyang de tongyi lingdao*) sont incompatibles avec l'idée de pouvoir parlementaire.

Le troisième principe constitutionnel qu'on peut mettre en avant est celui d'une Chine Etat unitaire et multi-ethnique. En vertu de sa Constitution, la Chine applique une politique des « nationalités » (proche des politiques des « nationalités » staliniennes) qui feint d'accorder à celles-ci une autonomie politique. Pourtant à regarder l'article 4 de la Constitution de près, on voit que celle-ci n'accorde aucune autonomie de caractère politique aux minorités. La seule autonomie reconnue (rarement appliquée)

est de nature uniquement économique, culturelle et tout au plus administrative. Ainsi, même constitutionnellement, l'autonomie accordée aux régions de minorités est très limitée. Ceci pose, on le verra, un problème avec Taiwan. Pékin ne peut pas appliquer le principe « un pays, deux systèmes » si Taiwan ne s'estime plus chinoise (tendance qu'on retrouve dans la « taiwanisation » de la société au cours des années quatre-vingt dix et deux mille). Il y aurait alors une contradiction entre ce qui est prôné pour les minorités et ce qui serait (dans le cas, peu vraisemblable, où Taiwan accepterait ce plan) appliqué pour Taiwan.

Le front patriotique est un autre principe constitutionnel majeur. Il faut rappeler que la politique de front uni n'a jamais été formellement abandonnée. Mais il apparaît que la Constitution y accorde aujourd'hui plus d'importance qu'hier. D'après le préambule de la Constitution :

« Durant les longues années de notre révolution et de notre édification, un large front uni patriotique s'est formé, dirigé par le Parti communiste et auquel ont participé tous les partis et groupements démocratiques et toutes les organisations populaires, y compris tous les travailleurs socialistes et tous les patriotes, partisans du socialisme et de la réunification de la patrie. Ce front uni continuera à se consolider et à se développer. »

Il convient de relever que le front uni est plus consensuel¹. Le front uni est aujourd'hui devenu « patriotique ». On voit ici que la logique nationaliste s'exprime dans la Constitution au travers de concepts. Le but affiché du front est désormais, non plus l'édification du socialisme, mais de réaliser deux objectifs essentiels : la réunification du pays (après le retour de Hong Kong et Macao sous souveraineté chinoise, reste à récupérer Taiwan) et la modernisation du pays. On voit bien ici que la logique marxiste a été abandonnée et s'y substitue le cadre intellectuel du *fuguo bing qiang*.

3. Les enseignements

Les principes d'organisation de l'Etat en Chine sont le fruit d'une profonde ambiguïté politique. Cette ambiguïté est propre à la pensée politique marxiste-léniniste mais est également accentuée par certaines particularités chinoises. La pensée marxiste-léniniste trouve en même temps son origine dans le mode

¹ CABESTAN, *op.cit.*

d'organisation léniniste, qui place le Parti au dessus de l'Etat, et dans le système de représentation libéral parlementaire. Du léninisme, la Chine a gardé le principe de l'Etat de dictature démocratique populaire. De part la dictature du prolétariat, la Chine pratique le centralisme démocratique. Mais dans le même temps, la Chine a hérité de la pensée des Lumières l'idée que l'Etat chinois est fondé sur un système d'assemblées populaires élues (République populaire). Cependant le principe de séparation des pouvoirs a constamment été dénoncé par les autorités chinoises (comme les autorités soviétiques, hier, en URSS). La Chine mêle donc deux types de légitimités : la révolutionnaire et la démocratique. Dans les faits, le pouvoir ne s'appuie que sur la première. Mais on constate que la seconde, si elle n'est pas utilisée, sert depuis quelques années à justifier la modernisation juridique du régime. Cette modernisation ne semble pas, selon nous, viser une démocratisation du régime, mais plutôt à faire évoluer le régime, le mettre en phase avec la situation actuelle afin d'assurer la pérennité du régime.

La Constitution de 1982 reflète les idées de Deng Xiaoping sur la modernisation de la Chine. Succédant à trois constitutions, la Constitution de 1982 traduit incontestablement en termes juridiques la pensée de Deng Xiaoping. Le Préambule de la loi fondamentale intègre les « Quatre Principes Fondamentaux » mis en exergue par ce dernier. C'est l'affirmation de la voie socialiste, du maintien de la dictature démocratique populaire, la référence explicite au marxisme-léninisme, à la pensée de Mao Zedong, ainsi qu'au rôle dirigeant du PCC. On donne à la politique du Parti la forme de dispositions constitutionnelles. Il s'agit de convertir la volonté du Parti en celle de l'Etat.

Certes, de nombreuses Constitutions sont empruntées d'idéologie. « Mais aucun texte ne l'est autant que le préambule de la Constitution chinoise. »¹ La particularité du préambule est sa constante évolution. Le préambule traduit l'empreinte personnelle des dirigeants. C'est un texte politique sur deux niveaux. Le premier niveau d'analyse de la Constitution fournit la pensée politique de la tendance dirigeante à la tête du Parti communiste chinois. Mais dans un deuxième niveau, il faut voir aussi cette volonté qu'ont les dirigeants chinois d'inscrire leur pensée politique dans la Constitution comme un élément légitimant fort.

¹ CHEN Jiafu, *op.cit.*

Si le Parti a presque toujours tenu à traduire en termes constitutionnels ses principes d'organisation politique de l'Etat, c'est parce que la Constitution joue, à ses yeux, un rôle légitimant essentiel. Aux yeux du Parti communiste chinois, il s'agit tant d'une Constitution-loi que d'une Constitution-programme. En cela, le qualificatif de « socialiste » n'a dans le texte rien d'anodin puisqu'il traduit l'évolution de la pensée politique du pouvoir en place.

C. La doctrine

Dans ce paragraphe, on essaiera de répondre à plusieurs questions. Tout d'abord, comment définir la pensée de Deng Xiaoping ? En quoi est-elle originale ? Qu'est-ce qui la différencie des autres théories politiques de l'ère post-maoïste ? Et en quoi amène-t-elle à repenser et donc à redéfinir l'Etat ? Il est intéressant de noter qu'à partir de 1978 Deng va imposer ses idées et devenir le principal artisan des réformes. Mais dans le même temps c'est sous sa houlette que sont lancées trois campagnes de rectification culturelles (1981, 1983-84 et 1987).

1. élaboration de la pensée Deng Xiaoping

Quand il arrive au pouvoir, Deng cherche avant tout à corriger le système communiste des excès du maoïsme et à restaurer l'autorité du Parti. Deng n'a pas comme Mao de cadre conceptuel élaboré. Mao avait, d'une certaine manière, élaboré une pensée sur le politique¹. Deng, lui, s'attache plutôt à penser en terme de gouvernance. « [...] Deng n'a jamais eu la prétention d'élaborer une « pensée » et a fortiori une idéologie pure. Ses écrits forment un ensemble de réflexions sur les « erreurs » du maoïsme et de recettes pour développer l'économie du pays »². Deng a toujours tenu à ce que les dérives de la révolution culturelle ne se reproduisent plus car elles causeraient selon lui la chute du régime. Il s'est donc opposé à une idéologisation trop forte ainsi qu'à tout culte de la personnalité. Plusieurs éléments l'illustrent. D'abord, les œuvres de Deng Xiaoping sont des recueils de discours, il n'y

¹ On ne traitera pas de la pertinence ni des détails de ladite pensée.

² CABESTAN Jean-Pierre, *Le système politique de la République Populaire de Chine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, page 209.

a pas de contenu théorique. Les questions abordées le sont de manière très concrète. Ces recueils portent le nom de « textes choisis » (文选 _wenxuan) et non pas d'œuvres choisies (选集_xuanji) terme qui désigne un ouvrage plus philosophique et théorique. Les théories de Deng sont intégrées dans les statuts du Parti communiste chinois mais son nom n'y apparaît pas. D'une manière générale, les références faites à Deng sont peu nombreuses et datent pour la plupart d'après sa mort_ la référence à Deng étant devenue une source de légitimation. De son vivant, le petit timonier s'était toujours opposé à l'érection de statues à son effigie.

On a caractérisé la pensée de Deng Xiaoping par son manque de cohérence. C'est en partie vrai, mais il semble que c'est aussi voulu. Il apparaît que le flou entretenu dans la pensée Deng Xiaoping est le résultat des conditions dans lesquelles Deng arrive au pouvoir qui lui rendent impossible toute critique trop radicale du maoïsme. Ceci l'empêche donc de donner une structure élaborée à la réforme. Mais c'est aussi le fruit d'une stratégie qui permet la réalisation d'une politique de réforme progressive.

2. Faire passer la réforme : entre démaoïsation et maintien du monopôle du Parti communiste chinois

La pensée Deng Xiaoping relève d'une importance capitale du fait de la nature du régime chinois. « Dans un régime totalitaire, le moindre changement politique doit se justifier idéologiquement, sous peine de trahir une incohérence politique et de faire perdre au régime le contrôle sur la société »¹. La victoire de Deng sur Hua Guofeng et l'aile gauche du parti ne lui suffit donc pas. Au-delà de sa victoire politique, Deng (et avec lui tous ceux qui sont contre la poursuite du maoïsme) doit réinventer une ligne politique suffisamment forte pour maintenir un rapport vertical de domination entre l'Etat et la société c'est-à-dire que toute activité du corps social relève directement de l'Etat ; il n'y a pas d'indépendance du corps social. Et dans le même temps, cette nouvelle ligne politique doit être suffisamment floue pour permettre les réformes. Or, la ligne des réformes qui sera adoptée n'apparaît pas de manière claire à la fin des années soixante-dix.

¹ CHEN Yan, *L'éveil de la Chine*, Paris, Editions de l'Aube, 2002 page 61.

3. La question de l'héritage du maoïsme

D'emblée, Deng se trouve face à un dilemme quasi-insurmontable. D'une part, le maoïsme est un élément légitimant fort du régime, c'est « la racine vitale du Parti »¹. D'autre part, Deng doit son retour au pouvoir à sa prise de position réformiste. Il a fondé sa légitimité personnelle sur les réformes dont la démaoïsation. « Deng se trouvait face à de nombreux casse-têtes : comment justifier le changement politique présent sans mettre en péril l'héritage du Parti ? Comment justifier idéologiquement une politique que l'on est en train de démanteler ? Dans l'histoire du communisme, ce genre de position idéologique n'est pas sans précédent. »²

En effet Mao Zedong lui-même a adopté une démarche très similaire lors du septième plénum du VI^e Comité central à Yan'an. C'était en effet l'occasion pour Mao de légaliser sa victoire personnelle au niveau politique et idéologique. Mao lors de la période de Yan'an impose son leadership personnel sur une direction à distance du Komintern (III^e Internationale) et il impose aussi ses idées. Le principe de révolution internationale est remplacé par la pensée Mao Zedong et la révolution aux couleurs de la Chine. Mais Mao possède deux avantages majeurs sur Deng. D'abord, il se pose en garant de la lutte pour l'indépendance nationale face à une idéologie dictée depuis Moscou. Ce ressort nationaliste est très fort dans la politique chinoise³ et ce, d'autant plus que Mao le fait à l'époque de la guerre de résistance contre l'envahisseur japonais. D'autre part, Mao dispose d'un « corpus théorique » la fameuse pensée Mao Zedong. Deng lui n'a pas de pensée politique structurée et cohérente.

L'autre précédent, on le trouve sans doute dans la démarche qu'adopta Khrouchtchev⁴ dans son rapport secret au XX^e Congrès du Parti Communiste d'Union Soviétique en 1956. En effet, tout comme Khrouchtchev dénonçait les dérives de Staline, Deng relève les erreurs du Maoïsme. Mais la situation de Deng est pourtant bien plus délicate que celle de Khrouchtchev. Ce dernier pouvait se permettre de condamner Staline car il pouvait utiliser Lénine comme référence légitimante. Son argumentation revenait donc à dénoncer la dictature de Staline contre le Parti. Mais pour la Chine, on peut dire de Mao qu'il fut à la fois le Lénine et le Staline du pays. La figure de Mao est très symbolique tant pour le PCC que pour la Chine toute entière. C'est en effet

¹ CHEN *ibid.*

² CHEN *Ibid*

³ Sur ce point voir section 2.

⁴ Sur ce point voir CHEN *op.cit* page 62 et CABESTAN, *op.cit.* page 208.

Mao qui a amené les communistes à la victoire. Il prend la direction du Parti à une époque où Jiang Jieshi a quasiment réussi à exterminer les communistes. C'est lui qui guide les troupes à la victoire et qui structure la pensée politique des communistes chinois. La figure de Mao est pratiquement indépassable comme père du PCC mais aussi père de la nation dans la mesure où c'est sous son commandement que les Occidentaux sont chassés de Chine et que le pays est réunifié. « Autrement dit, Deng ne possède ni « idéologie de rechange » _ le léninisme contre le tyran du Parti_ ni « idéologie aux couleurs locales » _ le maoïsme contre une dictature lointaine_, afin de fonder une nouvelle légitimité politique crédible »¹. C'est la raison pour laquelle Deng s'en prend à la bande des quatre plutôt qu'à Mao. En faisant du pragmatisme la base de sa pensée politique, il se place dans la continuité de Mao avant 1949. Dans son allocution d'ouverture du XII^e Congrès du Parti communiste chinois le 1^{er} septembre 1982, Deng déclare : « Notre modernisation doit avoir la réalité chinoise pour point de départ ». Il place les réformes dans le contexte de la réalité chinoise, concept très maoïste ce qui lui permet de placer la bande des quatre en dehors de la visée modernisatrice et surtout d'une certaine manière de ne plus leur reconnaître une orthodoxie maoïste. Ainsi dans son discours du 18 septembre 1982 « Développer d'un seul cœur l'économie nationale »², Deng précise : « On a prétendu [c'est-à-dire la bande des quatre], comble de la bêtise que le communisme était surtout une chose de l'esprit. Nous affirmons pour notre part, que le socialisme n'est que la phase initiale du communisme ».

4. De l'usage du flou en politique

Le but de Deng Xiaoping est de reconstruire l'idéologie après l'épisode de la révolution culturelle. La pensée de Deng doit donc réconcilier deux extrêmes. D'une part elle doit recréer un corpus idéologique qui justifie la politique de réformes. De l'autre elle doit être suffisamment stricte pour préserver la dictature du Parti communiste. On peut suivre Chen Yan³ quand il estime que « lorsque la réalité entre en conflit avec l'idéologie Deng Xiaoping tente d'élargir le champ de l'idéologie pour l'adapter à la réalité. C'est peut-être une des grandes différences entre lui et Mao, qui

¹ CHEN *op.cit.* page 62

² DENG Xiaoping, « Développer d'un seul cœur l'économie nationale » in *Textes choisis*, vol.3, Beijing, Editions en Langues Etrangères, 1994, page 14.

³ CHEN Yan, *op.cit.*

obligerait à son époque la réalité à s'adapter à l'idéologie ». Mais au regard de la décennie, on constate vite que les réformes économiques sont systématiquement accompagnées soit d'une relecture de notions déjà existantes dans le marxisme mais qui n'étaient plus usitées ou qui vont être détournées de leur sens initial ; soit de notions nouvelles inventées pour l'occasion.

La principale innovation idéologique fut indubitablement la formule « construire le socialisme aux couleurs de la Chine ». On retrouve la formule pour la première fois lors de l'allocution d'ouverture du XII^e congrès du PCC en septembre 1982. Cette formule marque que la pensée de Deng est désormais dominante mais que celle-ci ne s'embarrasse pas de précisions théoriques. Dominante, elle l'est et impose avec force deux des grandes idées politiques de Deng : les réformes économiques et la modernisation du pays. Ouverte, elle le demeure car jamais ces fameuses « couleurs » ne seront précisées de manière claire et finie. On trouve un autre bon exemple du pragmatisme de Deng dans un texte assez court prononcé en avril 1983, « Edifier une civilisation socialiste sur le plan matériel et spirituel »¹. Au-delà de l'exemple de pragmatisme appliqué qu'il nous offre, ce texte est intéressant car on y trouve une manière dont le vocabulaire évolue. Ainsi le développement économique (*fuguo*) est traduit par le terme marxiste de « l'édification matérielle de la civilisation ». « Dans tout pays socialiste, un parti authentiquement marxiste doit nécessairement, après son ascension au pouvoir, se consacrer au développement des forces productives et, sur cette base, élever progressivement le niveau de vie du peuple. C'est là ce que nous appelons l'édification matérielle de la civilisation ». De même, on voit qu'il y a un glissement sémantique au terme de « l'édification spirituelle de la civilisation socialiste ». Ce terme était purement marxiste-maoïste pendant la révolution culturelle. Avec ce texte, Deng aborde un glissement vers le nationalisme tout en l'utilisant pour justifier les campagnes de rectification (voir plus loin) : « Parallèlement, il nous faut édifier spirituellement la civilisation socialiste. Cela signifie surtout que le peuple doit être animé de l'idéal communiste, faire preuve de haute moralité, posséder des connaissances culturelles et avoir le respect de la discipline. L'internationalisme et le patriotisme font aussi partie de la civilisation spirituelle socialiste. » Deux choses peuvent être retenues de ce bref passage. D'abord, il n'appartient pas au peuple mais au Parti de déterminer cet idéal ; c'est-à-dire quand le Parti décidera que l'idéal c'est

¹ DENG, *op.cit.* page 32

le communisme alors le peuple doit « être animé du communisme », mais si le Parti décide que l'idéal est nationaliste alors le peuple sera « animé du nationalisme ». D'autre part, on trouve ici les germes de l'asiatisme mais aussi de la société d'harmonie chère à Hu Jintao.

On assiste également à une évolution de la notion de socialisme. Pendant la décennie quatre-vingt la définition du socialisme en Chine se situe dans la droite ligne de la tradition de l'orthodoxie soviétique. Les statuts du PCC précisent en 1982 puis en 1987 que la société socialiste « était caractérisée par la propriété publique des moyens de production, la suppression de l'exploitation et l'application du principe « De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail » ». En 1992 les statuts du PCC intègrent le concept d'économie socialiste de marché et « [proposent] une définition du socialisme pratiquement dénuée de toute référence au marxisme-léninisme »¹: « le socialisme signifie essentiellement l'émancipation et le développement des forces productives, l'élimination de l'exploitation et de la polarisation et la réalisation ultime de la prospérité commune ». À partir de 1992 la boucle est bouclée. Comme le suggère Cabestan, cette définition est quasiment celle du principe du bien-être du peuple dans la théorie de Sun Yat-sen (*minsheng*). Désormais, le socialisme aux couleurs de la Chine (*zhongguo tese de shehuizhuyi*) ne se base plus sur la propriété des moyens de production et la planification. Le plan qui était un des piliers du socialisme disparaît du vocabulaire officiel. En 1992 Jiang Zemin, en officialisant la théorie de Deng Xiaoping, « annonce, de fait, la fin de la reconstruction de l'idéologie des réformes. Elle marque également la fin de l'ère de Deng »². Deng avait toujours oscillé entre économie contrôlée par l'Etat et économie de marché. Ici, on l'a dit, l'économie d'Etat est abandonnée. Mais cette déclaration de 1992 va plus loin. Deng avait toujours maintenu un objectif socialiste et était un fervent patriote mais pas un nationaliste. Lors de son intervention du 26 juin 1983³ Deng y fait une critique explicite du Triple démisme : « La soi-disant « réunification de la Chine dans l'esprit des trois principes du peuple » est une affirmation qui manque de réalisme ». On voit bien au travers de cette affirmation un aspect essentiel de la pensée politique de Deng sur l'Etat. Deng n'est pas un nationaliste mais un fervent patriote qui a lutté pour l'indépendance de son pays et y est extrêmement attaché. Mais il reste communiste ;

¹ Cabestan

² Chen page 67

³ Deng Xiaoping, « A propos de la réunification pacifique de la partie continentale de la Chine et de Taiwan » in *Textes choisis*, Editions en Langues Etrangères, Pékin, 1989.

un communisme certes paradoxal. On peut dire que le communisme de Deng est moyen de répondre au défi lancé par les modernisateurs du milieu du XIX^e siècle. C'est en ce sens, selon nous, qu'il faut comprendre l'économie socialiste de marché. En vidant le concept de socialisme de son référent marxiste, les dirigeants chinois en font un synonyme du *minsheng* que le docteur Sun considérait comme l'aboutissement des trois principes fondamentaux du peuple. Dès lors le retour vers le nationalisme devient possible et celui-ci va devenir la seule idéologie en place¹.

III. Une évolution de l'économie qui indique un changement dans la conception et le rôle de l'Etat

La question des réformes économiques a été un des sujets les plus traités ces dernières années et a suscité de vives polémiques. Pour le Professeur Sachs de l'université de Columbia, « la Chine est la plus belle réussite de développement que le monde ait jamais connu ». A l'inverse certains n'ont de cesse de dénoncer une imposture, assimilant la réussite de l'économie chinoise de ces deux dernières décennies à la propagande communiste comme aux belles heures de l'Union soviétique. L'objet des lignes qui suivent n'est pas d'analyser la croissance chinoise. Cette partie traite des fondements intellectuels et des mécanismes politiques expliquant les réformes économiques c'est-à-dire quel Etat accompagne une économie modernisée. L'objectif de ce paragraphe est donc d'expliquer comment est pensée la réforme économique. En effet, cette réforme suppose une nouvelle définition de l'Etat quant à son rôle, son action et son mode de fonctionnement. La réforme ne pouvait pas se mener à bien avec une structure étatique à l'identique de celle que la Chine a connu pendant la période maoïste. Nous présenterons les grandes caractéristiques de la politique de réformes économiques. Puis nous tenterons de mettre à jour la logique politique à l'œuvre dans ce processus. Enfin, on essaiera d'avancer des outils qui permettent dévaluer objectivement la croissance. Cette étape est indispensable car ce regard objectif permet de mieux comprendre la situation de l'Etat en Chine.

¹ Voir plus loin.

A. L'esprit de la réforme.

D'après les historiens de l'économie, la Chine a été la première puissance économique mondiale jusqu'en 1820. Son PIB représentait un tiers de la richesse mondiale. En 1949, date à laquelle est créée la République Populaire de Chine, le PIB de la Chine ne représente plus que 1% du PIB mondial. Cette forte régression (on est même en droit de parler de chute abyssale) s'explique principalement par la fermeture du pays¹. Ce repli de la Chine sur elle-même l'a fait passer à côté de la révolution industrielle. Ce repli est de deux ordres. Politique d'abord avec une Chine qui a peu de contacts avec le monde extérieur. Mais repli aussi culturel. La société chinoise de la fin de l'empire est très conservatrice et (c'est flagrant pour ses élites à l'image de l'impératrice Cixi) incapable de faire évoluer les structures de l'économie et de l'Etat à la situation nouvelle. On peut résumer sommairement la situation en disant qu'il faudra attendre la politique de réformes qui débute en 1978-1979 pour que la Chine renoue durablement avec la croissance. En vingt-cinq ans la Chine a réussi à doubler son PNB alors qu'il avait fallu cinquante ans aux Etats-Unis pour le faire après la fin de la guerre de sécession. Aujourd'hui, le PNB chinois² se situe au quatrième rang mondial (3,5 à 5% de l'ensemble) très loin derrière les Etats-Unis (31%) et le Japon (14%). Mais la Chine a récemment dépassé l'Italie, la France et semble-t-il l'Angleterre. Certes ces résultats sont flatteurs. Mais, on le verra au cours de ce paragraphe, ils sont incomplets pour aborder objectivement la situation de l'économie chinoise. Il faut être réaliste, l'histoire économique récente de la Chine, le manque de maturité de ses responsables politiques et économiques (qui sont souvent les mêmes personnes) et les spécificités du régime politique, la confinent dans son attachement pour de nombreuses années encore à la catégorie des pays en développement. En effet, le pays reste à dominante rurale avec 75% à 80% de ses habitants qui vivent à la campagne³. On estime que près de 500 millions de Chinois vivent de la terre dans le cadre de l'exploitation de petite taille.

Commençons par étudier le cadre général qui a guidé la politique de réforme économique. Sur le plan économique, Deng Xiaoping a tourné la page du maoïsme et les deux changements majeurs furent la décentralisation (c'est-à-dire l'abandon du

¹AGLIETTA Michel & LANDRY Yves, *La Chine vers la superpuissance*, Paris, Economica, 2007

² Sur la question de la validité des données concernant l'économie chinoise voir les explications qui suivent plus loin dans le paragraphe.

³ Sur les questions de démographie voir Michel Cartier, EHESS et colloque du CEFC avril 2008

contrôle centralisé et planifié de l'économie) et l'ouverture du pays sur l'étranger. Ces objectifs sont clairement affirmés lors de l'allocution qu'il prononce pour l'ouverture du XII^e Congrès du Parti communiste chinois le 1^{er} septembre 1982. « Son mérite est d'avoir eu la force politique de faire accepter ce tournant majeur aux organes dirigeants du parti communiste chinois »¹. En effet cette ligne politique sera répétée plusieurs fois (martelée pourrait-on même dire) tout au long de la décennie 1980. Après le massacre de Tiananmen en 1989, la Chine connaît une période d'incertitude quant à la poursuite des réformes. C'est ce même Deng qui, lors de son voyage dans les zones économiques spéciales du sud du pays, relancera le processus.

On connaît aujourd'hui l'ampleur du chemin parcouru. Revenons sur la philosophie des réformes. Premier constat, alors qu'on parle communément de « miracle » économique chinois, nous soutenons au contraire que la Chine avait de multiples atouts pour réussir². Tout d'abord il y a ce qu'on appelle en économie l'effet de rattrapage. Si on considère que le capital est soumis à la loi des rendements décroissants ; alors plus il y a de capital, plus son rendement est faible. Si tel est le cas, l'accroissement du taux d'épargne ne générera qu'une accélération temporaire de la croissance. A long terme, productivité et revenu seront supérieurs, mais pas le taux de croissance. Cette loi des rendements décroissants a une conséquence importante : toutes choses égales par ailleurs, il est d'autant plus facile pour un pays d'enregistrer une croissance importante que le pays est pauvre au départ. On parle alors d'effet de rattrapage. Cet effet a joué à plein dans le cas de la Chine. En effet, un léger investissement en capital suffit à améliorer grandement la productivité de la main d'œuvre. Mais à l'inverse, il faut un investissement colossal pour améliorer sensiblement la productivité du pays. Les données dont nous disposons confirment ce modèle. Sur la période des réformes la Chine a connu un taux de croissance moyen de 8 à 9%. Les Etats-Unis n'ont eu qu'une croissance annuelle moyenne de 2,5%. Pourtant le PNB chinois est presque dix fois inférieur à celui des Etats-Unis (et près de quatre fois inférieur à celui du Japon). Le revenu par tête est particulièrement faible : il se situe au 127^e rang mondial en termes de Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) sur les 208 pays répertoriés par la Banque mondiale (il est notamment inférieur à celui du Mexique, du Brésil et des Philippines).

¹ LANDRY & AGLIETTA, *op.cit.*

² Sur ce point voir aussi CHOW G. , *China's economic transformation*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002

Le point de départ des réformes est le Troisième Plénum du Onzième Comité central du Parti communiste qui a eu lieu en décembre 1978. Pour instaurer une politique de réformes et écarter l'aile maoïste du pouvoir (c'est-à-dire ceux qui voulaient garder la ligne de la révolution culturelle), Deng a formé une alliance avec les « planificateurs pragmatiques¹ et en particulier avec Chen Yun. Pour obtenir leur soutien, Deng accepte leurs positions sur une approche alternative du développement économique. En ce sens, la victoire initiale lors du plénum fut plus celle de Chen que celle de Deng. Comme le rappelle Saich, « il a semblé, un moment, que le centre [Pékin] abandonne ou ne soit forcé d'abandonner son approche monopolistique de la politique et que celui-ci autorise l'épanouissement de différents modèles d'organisation un peu partout en Chine. A partir de 1982-1983 cependant, des décisions ont été prises pour standardiser le nouveau système et la décollectivisation a été renforcée à travers tout le pays à une vitesse qui n'est pas sans rappeler celle de la collectivisation des années 1950. »²

A la ligne des planificateurs pragmatiques, on doit ajouter la ligne de Deng synthétisée dans les « Quatre modernisations ». Mais, il faut aussi ajouter une ligne de la troisième génération de leaders celle de Hu Yaobang et Zhao Ziyang. On peut donc résumer comme dans le tableau qui suit :

¹ SAICH, *op.cit.*, page 57

² *Ibid.* page 61

Tableau 1.1 : la « coalition » de la réforme dans la décennie 1980

groupe	Planificateurs pragmatiques	Quatre modernisations	Réformateurs
leaders	Chen Yun	Deng Xiaoping	Hu Yaobang puis Zhao Ziyang
idées	Reprendre le système économique des années 1950 c'est-à-dire une planification qui « marche ». Au plus loin, les réformes peuvent être poussées sur le modèle hongrois « socialisme goulasch ».	Autoriser l'économie de marché afin de moderniser le pays mais aucun changement politique.	Autoriser l'économie de marché et réformer et moderniser le système politique. Car aucune réforme économique ne saurait être efficace si le système politique reste figé.

Pendant les années 1980, on a clairement deux lignes qui s'opposent : celle de Deng et celle des réformateurs. Cependant, ces deux courants restent d'accord sur l'idée qu'il faut mener des réformes économiques. On a donc un front commun sur les questions économiques et un autre sur les questions politiques. Sur les questions économiques, les réformateurs de la troisième génération et Deng sont unis contre les planificateurs de la ligne Chen. Mais sur la question de la modernisation de l'Etat au niveau politique, on a une situation inversée. Deng et Chen estiment qu'il ne faut pas changer le système politique. Alors que les réformateurs comme Hu et Zhao estiment eux qu'une réforme du système politique est nécessaire si l'on veut mener à bien les réformes. Entendons-nous, il serait abusif de faire de Zhao et Hu de fervents démocrates. Leur idée semble plus que les réformes sont nécessaires (sur ce point ils sont parfaitement d'accord avec Chen et Deng). Pour sortir le pays de la pauvreté il faut donc réformer le système économique que la période maoïste a mis à mal. Pour ce faire il faut autoriser l'activité de marché et réinstaurer la rationalité dans la gestion des questions économiques. Jusque là les trois courants sont toujours d'accord. Là où l'on voit apparaître une première scission c'est sur la place et le rôle que doit tenir le marché dans les réformes. Les réformateurs, tout comme Deng, estiment que le

contrôle de l'Etat dans la gestion des entreprises doit être en partie relâché voire dans certains cas abandonné. Chen, lui, estime que l'économie doit être régulée par une gestion centralisée par le haut. La deuxième ligne de fracture est celle qui distingue progressivement les réformateurs de la troisième génération d'avec Deng. Il ne faut pas oublier que cette troisième génération de leaders a été réhabilitée et appelée à Pékin par Deng. Deng les a protégés quand ils ont avancé les premières idées des réformes. Cette divergence se fait donc progressivement et, *a priori*, sans être de manière frontale. Pour les dirigeants de ce qu'il est convenu d'appeler la Troisième génération de dirigeants (la première étant celle de Mao et des dirigeants de la « guerre de résistance » puis de « libération » ; et la seconde est celle de vétérans de la guerre représentée par des hommes comme Deng ou Chen), il apparaît bientôt que le but de la réforme économique est de sortir le pays de la pauvreté mais aussi d'en faire un pays moderne (la notion de *fu guo bing qiang* déjà évoquée). Or, une économie moderne ne peut se développer et fonctionner que dans un cadre cohérent. Il faut donc une réforme des institutions pour permettre le bon fonctionnement de l'économie. En bref, une économie moderne n'est pas viable dans une structure étatico-légale d'un autre âge. C'est dans ce sens que les réformateurs vont pousser en faveur d'une réforme progressive des institutions non pas dans le but, semble-t-il, d'instaurer une démocratie représentative en vertu de la défense des libertés fondamentales, mais plutôt pour fournir un cadre cohérent et efficace à l'économie en train de se moderniser. Leur préoccupation semblait plus tenir de la volonté de moderniser le pays et « purger » les institutions d'un mode de gouvernance jugé obsolète et conçu dans les années 1930-1940 et qui ne convenait donc plus à la situation actuelle.

B. La logique politique de la réforme économique

Les efforts chinois pour promouvoir le commerce extérieur et les investissements étrangers ont été une partie intégrante de la stratégie de réforme depuis 1979.

Le marché chinois est resté jusqu'il y a peu très protégé. Seules quelques entreprises pouvaient traiter directement avec les étrangers, les exportations étaient subventionnées et la monnaie n'était pas convertible. Comme l'a confié un jour un

responsable américain, « le régime d'importation en Chine demeure une création des planificateurs centraux et des bureaucrates d'Etat »¹

La Chine n'a pas encore été confrontée au challenge d'une intégration plus approfondie. Certains secteurs demeurent déconnectés des exigences et des standards du marché mondial comme les politiques antitrust et la réglementation de la concurrence, les normes de sécurité, les conditions de travail de la main d'œuvre, les normes de protection de l'environnement, la gouvernance d'entreprise. Seule la question des droits de propriété a été abordée par la législation chinoise du fait de la pression américaine.

La Chine a mené une réforme économique sans réformer son système politique.

Nous chercherons les réponses politiques à cette transformation et non la logique économique².

L'interprétation des réformes donnée par les économistes ne permet pas d'avoir une explication adéquate à la forme spécifique et au contenu des politiques de réforme car ces sujets reposent en Chine, tout comme en Union soviétique du reste, sur une logique plus politique qu'économique.

Le succès de l'ouverture de la Chine présente une anomalie qui contredit la compréhension commune sur la manière dont les institutions politiques perpétuent les politiques économiques. Par conséquent, toute la question est de savoir pourquoi les dirigeants chinois ont favorisé la réforme économique. Comment ont-ils été en mesure de recueillir l'adhésion au sein du Parti communiste et des officiels du gouvernement ? Et pourquoi ont-ils adopté cette forme particulière de politique de réforme comme l'instauration des zones économiques spéciales (ZES), du choix pour les exportations ou encore du système de double taux de change. Pour comprendre la logique à l'œuvre il faut étudier le processus de prise de décision politique dans les régimes communistes comme on le ferait dans une démocratie, c'est-à-dire qu'il faut d'abord voir la compétition entre les hommes politiques qui se déroule au sein d'un cadre institutionnel. Les chercheurs étudiant le processus de prise de décision dans les démocraties analysent la manière dont les élections, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et les procédures créent des incitations politiques pour les politiciens et posent les règles pour le choix collectif. Des arrangements institutionnels différents

¹ Charlene Barshefsky citée par Carol Goldstein, « Join the club », *Far eastern economic review*, mars 1994, page 43

² Nous suivons en cela l'analyse de Susan Shirk
SHIRK Susan, *How China opened its doors*, Washington DC, Brookings Institution Papers, 1994

génèrent des incitations politiques différentes et des choix législatifs différents. Les chercheurs étudiant les systèmes communistes ignorent souvent le cadre institutionnel. Ils font l'hypothèse que les règles, les institutions et les autorités sont hors de propos et que toutes les décisions sont prises par quelques hauts dirigeants. En fait la prise de décision politique en Chine est un processus pluraliste qui implique des centaines d'officiels, et malgré le pouvoir informel de quelques cadres haut placés comme Deng Xiaoping qui peuvent influencer les choix politiques, les règles tacites et formelles de la politique chinoise façonnent les choix politiques. Etant donné que les régimes communistes comme la Chine ne disposent pas d'une sphère ouverte de compétition politique (comme peuvent l'être les élections dans un régime démocratique), la compétition pour les postes de direction se fait au sein de la bureaucratie et s'entrelace avec la prise de décision dans une structure distincte que T.H. Rigby¹ appelle la sphère « crypto-politique ».

Il faut donc essayer de comprendre pourquoi la Chine, contrairement à l'URSS, a été capable d'accomplir une réforme économique sans réformer sa structure politique. La réponse tient d'une manière générale dans le fait que la version chinoise du communisme était moins institutionnalisée et plus décentralisée que celle de l'URSS. Le fait que le système chinois était moins sophistiqué, c'est-à-dire moins institutionnalisé et moins centralisé, s'est révélé être un avantage pour infléchir l'économie dans une nouvelle direction. L'analyse de la logique politique à l'œuvre pendant la réforme révèle également que certaines caractéristiques chinoises, comme le gradualisme ou la décentralisation administrative, expliquent pourquoi cette réforme ne conduira pas automatiquement à un marché domestique ouvert, une monnaie librement convertible ou encore une intégration plus poussée avec l'économie mondiale.

1. Le système avant la réforme : une économie de commande fermée

Quand le Parti communiste arriva au pouvoir en Chine il emprunta à l'Union soviétique sa stratégie de développement ainsi que ses institutions économiques et politiques, car l'URSS était le seul pays communiste qui de par sa taille pouvait lui servir de modèle.

¹ T.H. Rigby, "Crypto-Politics" in *Survey* 50, no. 1 (1964): 183-194

De nombreuses caractéristiques de l'économie de commande de style soviétique adoptée par la Chine étaient conçues pour concentrer les ressources afin d'avoir une croissance rapide de l'industrie lourde. Les perdants dans ce système étaient les secteurs de l'agriculture et de l'industrie légère. Ces secteurs ne pouvaient exploiter leur avantage comparatif (qui leur provenait de leur main d'œuvre abondante et relativement bien éduquée) sur les marchés mondiaux.

La décision de Deng Xiaoping d'introduire les réformes à la fin de l'année 1978 n'était pas dictée par la nécessité économique, mais par l'intérêt politique de Deng à discréditer Hua Guofeng et lui prendre les rênes du pouvoir¹. La compétition pour le leadership du Parti communiste chinois a permis l'introduction de nouvelles idées pour les politiques économiques.

2. Les institutions politiques chinoises

« Le génie de Deng Xiaoping, cependant, ne peut pas expliquer le succès des réformes chinoises ni leurs traits caractéristiques. »² Deng a orienté l'économie dans une direction générale qui visait à plus d'ouverture, d'autonomie pour les agents économiques, plus de compétition et plus d'incitations matérielles. Mais les politiques spécifiques devaient être accomplies par des groupes de cadres du Parti et de membres du gouvernement. Assez tôt un certain nombre d'universitaires comme Lieberthal, Oksenberg³ ou encore Lampton⁴, avaient montré que la politique en Chine est un processus pluraliste caractérisé par un pouvoir fragmenté entre différents départements et échelons bureaucratiques. Dans la même perspective, l'objectif poursuivi ici sera de dépasser le constat d'un « autoritarisme fragmenté » et de spécifier les structures institutionnelles qui façonnent ce processus politique pluraliste. Comme tout agent central au cœur d'une organisation importante, le Parti communiste chinois ne dispose que d'une information imparfaite. Par conséquent le PCC délègue énormément auprès de la bureaucratie qui a une information plus spécialisée. En termes d'analyse économique des institutions, on peut donc dire que le Parti communiste chinois est le principal et que le gouvernement est l'agent. C'est la

¹ SHIRK Susan, *How China opened its door*, op.cit.

² SHIRK Susan, *op.cit.* page 12

³ LIEBERTHAL Kenneth & OKSENBERG Michel, *Policy Making in China, Leaders Structures and Processes*, Princeton, Princeton University Press, 1988.

⁴ LAMPTON David, *Policy Implementation in Post-Mao China*, University of California Press, 1987.

domination politique du Parti communiste sur le gouvernement qui a rendu la réforme économique possible. Les dirigeants du Parti avaient le pouvoir de mettre la bureaucratie en action. Ainsi, à partir du moment où les chefs du Parti communiste chinois avaient décidé de faire de la réforme la ligne officielle, il était impossible pour qui que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement de s'opposer ouvertement à la réforme. En décidant de remplacer des milliers de fonctionnaires non éduqués ou conservateurs, le Parti a éliminé les principaux obstacles à la mise en chantier de la réforme. Il faut garder à l'esprit que la plupart des vétérans du parti n'avaient fait que peu d'études et prenaient donc les décisions politiques souvent en fonction de leur instinct (disons leur expérience) politique. Avec la complexité des questions à traiter, à partir des années de réformes les vétérans du Parti vont déléguer de plus en plus la gestion de la réforme au gouvernement. La structure de la bureaucratie gouvernementale offre une représentation virtuelle, dans le sens où elle n'est pas élue, des différents groupes économiques. Les groupes économiques n'ont donc pas à pratiquer un lobbying extérieur au gouvernement (comme c'est le cas dans les démocraties occidentales) car leurs positions sont reflétées par leurs ministères de tutelle. Le Conseil d'Etat avait approximativement quinze ministères en charge de l'industrie lourde (dont le tiers était géré par l'Armée populaire de libération), mais seulement quelques-uns consacrés à l'agriculture et aux industries légères. Il semble que les cadres les plus capables et respectés étaient assignés aux industries lourdes¹. Les crédits et les ressources étaient alloués en priorité aux industries lourdes. Ces industries lourdes « possédaient » leurs propres usines et les géraient elles-mêmes depuis Pékin. A l'inverse, les industries légères et textiles étaient sous la direction des gouvernements locaux et les fermes étaient possédées et gérées de manière collective.

a. la compétition pour le pouvoir

Dans un système démocratique, les incitations politiques sont en relation directes avec les élections : les hommes politiques font leurs choix politiques afin de gagner des voix sur leurs concurrents. Bien que les dirigeants chinois ne soient pas élus par le peuple, ils ne sont pas non plus des monarques absolus. Ils doivent rendre des comptes de leurs décisions. Mais la responsabilité politique des dirigeants dans un régime

¹ SHIRK Susan, *op.cit.* page 16

autoritaire est plus évasive que dans un régime démocratique. Les règles officielles de sélection ne sont pas toujours respectées et les processus de sélection des dirigeants sont opaques. Les dirigeants du Parti communiste (le Secrétariat général, le Politburo et le comité permanent du Politburo) sont choisis par ce qu'on peut appeler un « collègue »¹. Ce « collègue » correspond au Comité central, soit environ deux-cent membres. Ce comité est choisi parmi les deux mille membres du Congrès du Parti communiste (qui se réunit tous les cinq ans). Cependant, il ne faut pas voir dans ce processus une forme de protodémocratie dans la mesure où la règle légale n'est pas toujours appliquée car le pouvoir informel continue de jouer un rôle majeur dans la politique chinoise. Cette importance du pouvoir informel est bien plus importante en République populaire de Chine qu'elle ne l'était en URSS. Ainsi les membres influents du PCC (les vétérans du parti) continuent à participer aux décisions politiques et à prendre part au processus de sélection des cadres même s'ils ne sont plus membres du Comité central ou du Politburo.

b. la gestion des politiques publiques : la délégation par consensus

Le gouvernement chinois dirige par ce que Susan Shirk² appelle la « délégation par consensus ». Le Parti communiste chinois délègue auprès du Conseil d'Etat l'autorité de prendre des décisions économiques spéciales. Le Conseil d'Etat qui est au sommet de la hiérarchie du gouvernement délègue à leur subordonnés l'autorité de prendre des décisions selon leurs compétences. Ces agents parviennent à établir un consensus autour de la solution qu'ils proposent alors celle-ci est automatiquement ratifiée par l'échelon supérieur. Si un consensus n'arrive pas à être trouvé alors deux cas de figures se présentent. L'autorité de tutelle peut intervenir pour soutenir le projet (si celle-ci semble nécessaire), ou la question peut être ajournée faute de consensus. La délégation par consensus est pratiquée à tous les échelons de la hiérarchie : le Conseil d'Etat délègue aux commissions, les commissions délèguent aux ministères et aux provinces, qui délèguent aux villes et aux bureaux.

Or l'agenda de la réforme économique, qui impliquait une redistribution de l'autorité et des ressources entre les secteurs, les régions et les bureaucraties, représentait un

¹ Les auteurs de langue anglaise utilisent souvent le terme de « selectorate », terme emprunté au système parlementaire britannique.

² SHIRK Susan, *op.cit*, page 19

challenge de taille au gouvernement par consensus. En effet la politique du consensus ne permet que des changements incrémentaux car des changements radicaux dans l'allocation des ressources est rendu impossible puisque tous les agents doivent les accepter, perdants compris.

c. la version chinoise des institutions communistes

On peut se demander pourquoi la Chine a réussi à mener à bien sa réforme économique sans modifier sa structure politique alors que l'URSS en a été incapable. La réponse semble se trouver dans la différence entre les institutions chinoises et celles d'Union soviétique. Bien que les deux systèmes fussent structurellement très similaires, la version chinoise du communisme était moins centralisée et moins institutionnalisée. Le système chinois était bien plus flexible que son homologue soviétique. Cela peut s'expliquer par la construction historique de l'Etat moderne en Chine. Mais cette flexibilité tient aussi à des causes plus récentes. Le caractère plus décentralisé de l'économie et de l'administration chinoise est un héritage du maoïsme, notamment au cours des deux campagnes de masses que furent le Grand bond en avant (1958) et la révolution culturelle (1966-1969). Un des éléments fondamentaux de la stratégie politique de Mao était de jouer la carte des provinces contre le centre. Face à ces rivaux politiques qui tenaient les administrations du plan et les rouages du Parti, Mao encouragea les cadres des provinces à étendre la politique de décentralisation et à accroître leur représentation au sein du Comité central pour que leur voix pèse plus au sein du PCC. Pendant la période maoïste, les vagues de décentralisation administrative ont créé la possibilité d'utiliser les cadres provinciaux comme contrepoids face à un centre plus conservateur qui défendait un communisme plus orthodoxe de type stalinien. Inspiré par la stratégie de Mao, Deng a utilisé les provinces (qui voyaient dans la réforme un moyen d'augmenter leurs revenus et de gagner en autonomie). Gorbatchev, par exemple, ne disposait pas d'une telle marge de manœuvre. C'est sous la direction de Deng que les cadres de province devinrent le groupe le plus important du Comité central.

Le caractère faiblement institutionnalisé du Parti communiste chinois s'est révélé être un avantage pour Deng Xiaoping et ses alliés réformistes dans l'introduction des réformes économiques. Deng a pu aussi capitaliser sur son autorité informelle (comme vétéran de la Longue marche qui fut deux fois victime des purges maoïstes) et son

réseau de cadres qu'il a réhabilité à la fin de la révolution culturelle et qui seront de fervents avocats de la réforme. Ainsi en 1992, alors qu'il n'a plus aucun mandat officiel, sinon celui de président d'honneur de l'Association chinoise de bridge, Deng a réussi par sa seule autorité à relancer les réformes lors de son voyage dans les zones économiques spéciales du sud du pays¹. Du fait de la nature plurielle des politiques économiques chinoises, Deng ne pouvait imposer une politique de réforme spécifique à la bureaucratie gouvernementale. Mais en manifestant son soutien à l'économie de marché et à l'ouverture économique, il orientait le processus politique dans cette direction.

3. les caractéristiques de la politique de réforme

Toutes les politiques de réforme ont dû se faire dans le cadre des institutions bureaucratiques du régime autoritaire chinois. Ce cadre s'est révélé être extrêmement flexible, en même temps il a perdu de manière significative sa capacité à orienter les politiques.

a. le gradualisme

Les réformateurs ont utilisé leur pouvoir avec beaucoup de retenue. Ils avaient, en effet, bien conscience des risques politiques qu'ils prenaient en remettant en cause comme ils le faisaient les responsables du plan, les cadres des administrations du commerce et de la finance, les dirigeants des industries lourdes. Cette retenue s'est traduite par un gradualisme dans la réforme qui se retrouve dans l'expression bien connue « traverser le gué à tâtons ». Les réformateurs ont donc procédé par étapes tout en cherchant à « encercler » l'ancienne économie par de nouvelles structures comme les joint-ventures ou les ZES.

Deux incitations ont favorisé le développement du marché. D'abord, comme le marché était initialement très réduit (il se limitait aux zones économiques spéciales) les prix y étaient plus élevés que les prix prévus par le plan. C'était une situation très attractive pour les entreprises. De plus, les possibilités d'exportations étaient presque

¹ On peut noter que ce voyage fut qualifié de *nanxun* (南巡) littéralement « tournée d'inspection dans le sud ». Or le second caractère *xun* est le même qu'on utilisait pour les visites de terrains que faisaient les empereurs.

nulles en dehors des zones où la réforme était autorisée. Prendre part à la politique de réforme constituait le seul moyen pour une entreprise de s'approvisionner en devises.

b. la décentralisation administrative

Afin de séduire les provinces, toutes les politiques de réforme ont été conçues pour augmenter les ressources et les capacités de contrôle économique des gouvernements provinciaux.

En faisant des cadres de province le groupe le plus important du comité central, les réformistes ont amplifié l'influence des partisans de la réforme et s'assuraient ainsi qu'aucun dirigeant ambitieux ne chercherait à se les mettre à dos et donc n'oserait remettre en cause la réforme économique. Pour être sûr que les provinces puissent participer au processus politique de la réforme, malgré leur faible poids institutionnel au sein du gouvernement, les dirigeants du Parti communiste chinois décidaient de nombreuses politiques au cours de conférences de travail où les provinces et les ministères étaient représentés. Par conséquent, toutes les réformes importantes se sont traduites par une délégation de l'autorité économique du centre non pas vers les entreprises mais vers les gouvernements locaux. Les économistes réformistes qui étaient les pères de la politique de modernisation avaient conçu une libéralisation du marché chinois et une ouverture du pays au monde. Mais au fur et à mesure, la réforme le pouvoir et les ressources se destinaient de plus en plus aux cadres locaux et de moins en moins aux entrepreneurs. Les cadres des administrations du plan et du commerce se sont plaints fréquemment que trop de pouvoir avait été décentralisé et qu'il était désormais impossible de faire obéir les cadres locaux.

4. les politiques publiques de réforme du commerce extérieur

Depuis le tout début de la réforme le commerce extérieur et les investissements étrangers faisaient partie intégrante du projet de réforme. Deux des réformes politiques les plus importantes vont être analysées dans ce paragraphe sous l'angle d'une perspective politico-institutionnelle.

a. les politiques provinciales des IDE

Comme la Chine est un pays tard venu au développement, elle était en mesure de profiter du développement de la finance internationale qui se produit à la fin des années soixante-dix. La Chine a pu donc davantage tirer profit de la finance internationale que ne purent le faire ses voisins asiatiques dont le développement fut plus précoce (notamment le Japon). D'autre part, la Chine a une spécificité, en cela que les communautés chinoises installées à l'étranger, les Chinois d'outre-mer, ont largement investi dans le pays de leurs pères dès le début de la réforme.

§1. Les zones économiques spéciales : initialement, seules quatre zones furent établies pour expérimenter la réforme : trois se situent dans la province de Canton (Guangdong) _ Shenzhen (la plus connue), Zhuhai et Shantou_ et une dans la province du Fujian _ Xiamen. L'objectif de la politique des ZES était d'attirer les investissements étrangers en offrant, sous la forme d'une concession, un cadre propice aux affaires. L'enthousiasme des Chinois d'outre-mer à faire des affaires sur le continent a été, sans doute, un des ingrédients du succès de la politique de réformes de l'économie. Quelle logique sous-tendait l'existence de ces quatre zones ? Pourquoi n'avoir autorisé qu'un petit nombre de villes où le commerce était libre ? Deux raisons expliquent ce choix. Primo, le fait de ne commencer la politique d'accueil des investissements étrangers que dans un nombre limité de villes évitait que celles-ci ne se voient opposer un veto catégorique de la part de l'opposition conservatrice au sein du Parti. D'autre part, cela permet de mettre en place une stratégie du particularisme. Pour le dire en terme économique, ces quatre ZES bénéficiaient d'une rente de monopôle (l'accès aux capitaux étrangers). D'autres dirigeants locaux voudraient naturellement bénéficier, eux-aussi, de cette rente. L'attrait de l'accès à la rente a sans doute converti de nombreux cadres locaux à la cause de la réforme et cela n'a fait qu'affaiblir la position politique de l'opposition conservatrice à Pékin.

Malgré son succès sur le plan politique, cette politique de particularisme régional a eu des conséquences négatives sur le plan économique. L'une des principales conséquences aura été d'écarter Shanghai de la Chine à forte croissance pendant une décennie. Ce fut une erreur de ne pas tirer profit dès le début de l'énorme potentiel de Shanghai. Deng Xiaoping au cours d'un discours en 1992 reconnu lui-même son

erreur : « Rétrospectivement, l'une de mes plus grandes erreurs aura été d'exclure Shanghai quand les quatre zones économiques spéciales furent créées. Sans quoi, tout le delta du Yangtzé, toute la vallée du Yangtzé et peut être même le pays tout entier aurait été changé par la politique d'ouverture et de réforme. »¹

§2. *L'extension de la politique d'ouverture* : la pression des autres provinces a conduit le Conseil d'Etat à étendre les libertés des ZES à l'île de Hainan et quatorze autres villes côtières.² Cette extension des privilèges ne signifiait pas la fin de la politique de particularisme car les villes de l'intérieur des terres cherchèrent la protection des hommes politiques réformateurs pour devenir aussi des villes ouvertes. En juin 1992, Pékin autorisa vingt et une autres villes, situées le long du fleuve Yangtzé et dans le nord-est, à proposer des conditions spéciales aux investisseurs étrangers.

L'une des mesures les plus efficaces pour stimuler les provinces de l'intérieur à s'engager dans le commerce international, aura été d'autoriser les gouvernements provinciaux à créer des zones de développement spécial où ils pouvaient établir une concession avec un investisseur étranger. En fait, cela revenait pour le gouvernement central à partager avec les gouvernements provinciaux les avantages de la politique de particularisme.

Les premiers bénéficiaires de la politique des zones de développement furent les villes côtières. Mais Li Peng a étendu de manière substantielle cette politique à l'intérieur du pays. Cependant, ce développement incontrôlé eut pour conséquence une forte hausse de la corruption des cadres locaux. Or, il ne fallait surtout pas que ce genre de comportements ne devienne un frein aux investissements étrangers. Par conséquent, l'une des premières décisions politiques majeures de Jiang Zemin (alors Secrétaire général du Parti communiste chinois) fut d'ordonner une inspection et une « rectification » dans toutes les zones spéciales. Le but de cette campagne était de retirer de statut de ZES à toutes les villes qui manqueraient d'infrastructures ou dont les conditions étaient inaptes à accueillir les investissements étrangers. Jiang choisit de confier cette tâche à Li Peng. C'était une mission particulièrement ingrate pour un politicien qui avait l'ambition de se retrouver à la tête du Parti et qui, de part son poste

¹ « Importance of development stressed », Xinhua agency, 5 novembre 1993.

² Les quatorze villes sont : Dalian, Qinhuangdao, Tianjin, Yantai, Qingdao, Lianyungang, Nantong, Shanghai, Ningbo, Wenzhou, Fuzhou, Guangzhou, Zhanjiang et Beihai.

de président de cette commission interministérielle, allait s'attirer l'inimitié de bon nombre de cadres locaux.

b. la décentralisation des autorités du commerce extérieur

Avec une économie planifiée de commande, la Chine a parfaitement contrôlé son développement économique mais au prix d'un commerce extérieur quasiment nul. Les objectifs de la réforme de l'administration du commerce extérieur chinois étaient d'accroître le volume des échanges, notamment les exportations, tout en réduisant le fardeau des aides gouvernementales au commerce.

La solution retenue a été la plus pratique du point de vue politique. Le gouvernement a décentralisé l'autorité sur le commerce extérieur du MOFTEC¹ vers les ministères et les provinces. Une fois encore, la décentralisation s'est faite au profit des administrations et non des entreprises. Les nouveaux agents économiques n'étaient donc pas les chefs d'entreprises mais les cadres locaux. La relation entre les hommes politiques de Pékin et le reste du pays demeurait donc restreinte à l'intérieur du Parti communiste. Cette décentralisation signifiait que les gouvernements provinciaux et municipaux tout comme les ministères étaient autorisés à établir leurs propres entreprises de commerce qui allaient être en compétition avec celles sous tutelle du MOFTEC. L'une des conséquences de cette décentralisation aura été que les hauts fonctionnaires de Pékin ont perdu leur pouvoir de négocier avec les investisseurs étrangers (ce fut une chose particulièrement irritante pour eux). Il faut ajouter une conséquence véritablement négative de cette décentralisation du commerce extérieur, la corruption des bureaucraties locales a augmenté de manière exponentielle.

5. l'accentuation de la politique d'ouverture :

Les réformes économiques ont été un succès pour faire passer la Chine d'une économie fermée à l'une des plus grandes puissances commerciales du monde. Cette transformation n'a pas été réalisée par une libéralisation mais par une série d'arrangements administratifs qui se sont faits grâce à un consensus bureaucratique et

¹ MOFTEC : Ministry Of Foreign Trade and Economic Cooperation. C'est une sorte de "super-ministère" de l'industrie, du commerce extérieur et des technologies construit sur le modèle du MITI japonais.

une série d'incitations pour les cadres du Parti à Pékin et dans les provinces. En conservant une main sur les leviers de l'économie, les dirigeants chinois étaient en mesure de récompenser les groupes sur lesquels reposait leur soutien politique et qui étaient importants dans le « collège » du Parti, principalement les dirigeants locaux et ceux des industries lourdes. L'équilibre a donc été trouvé dans une ouverture économique partielle et une semi-économie de marché. Le nouveau challenge politique sera donc d'ouvrir totalement l'économie chinoise. Mais cette libéralisation ne peut se faire avec la méthode utilisée dans les années quatre-vingt du particularisme administratif. Au contraire, cela implique de lever les anciennes protections et passe-droits et de renégocier les rapports de pouvoirs entre le centre, d'une part, la périphérie et les ministères, d'autre part.

C. Evaluer de manière objective la croissance permet de mieux comprendre la situation.

La compréhension objective de la croissance nous renseigne sur deux éléments capitaux. D'abord, on peut voir quelle est la théorie de l'Etat, la philosophie des dirigeants pendant la période de réformes. Ensuite, cela permet de mieux comprendre l'état réel de l'économie chinoise. On peut qualifier la pensée politique des dirigeants chinois de la période contemporaine (1992-2008) comme étant favorable à « l'économie socialiste de marché » de Deng Xiaoping tout en restant fidèles au dirigisme macroéconomique. A cette époque, les éléments les plus conservateurs sont écartés ; le plus souvent car ils sont incompetents pour gérer une économie moderne. Ainsi on rapporte que Zhu Rongji s'en serait pris publiquement lors d'une réunion de travail à Li Guixian le gouverneur de la Banque Populaire de Chine. Li, proche de Li Peng, aurait eu une réponse approximative et Zhu de le reprendre : « Connaissez-vous quelque chose aux marchés boursiers ? Vous êtes à la tête de la banque centrale, responsable des questions monétaires et financières devant le Conseil des Affaires d'Etat et vous ignorez tout dans ce domaine ?... »¹. Li sera écarté peu de temps après l'incident et Zhu prend en main personnellement la direction des affaires économiques et monétaires. Outre les apparatchiks de la vieille école tels Li, les libéraux seront

¹ Cité par EYRAUD Henri, *Chine : la réforme autoritaire*, Paris, Bleu de chine, 2001, page 101.

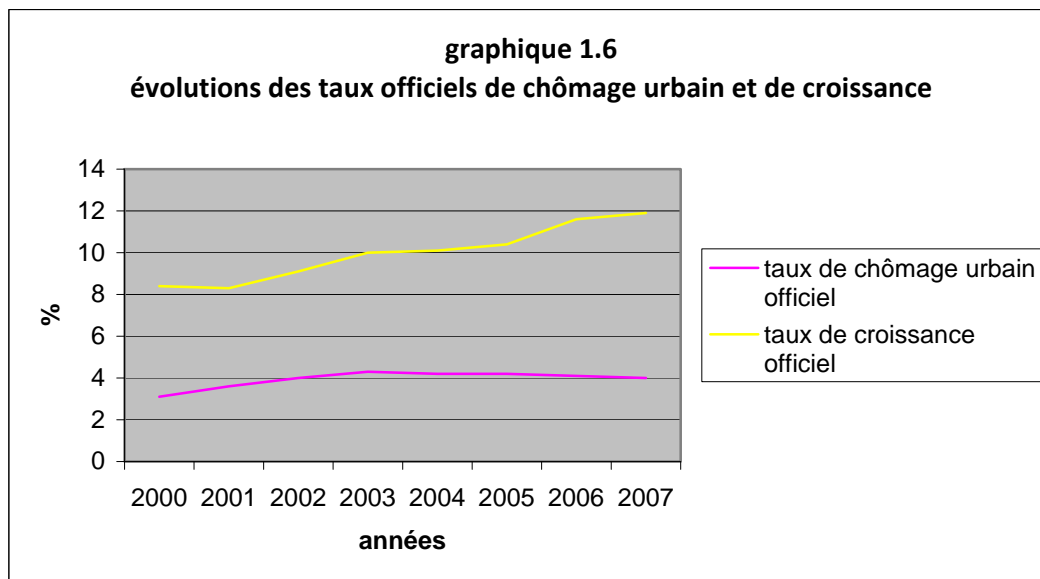
aussi écartés. A la suite du limogeage de Zhao Ziyang, « l'aile droite » du Parti est elle aussi écartée. Pourquoi ? Ils estiment que le dirigisme macroéconomique va bloquer le bon développement de l'économie de marché. Il y a selon eux une confrontation d'intérêts. Le « socialisme de marché » c'est le triomphe du marché par l'Etat. Or, l'Etat est doté d'intérêts qui peuvent être en opposition aux nécessités du marché. Cette « aile droite » estime que le marché est la première nécessité pour assurer le développement et sortir les campagnes de la pauvreté. Mais ce développement du marché implique nécessairement une réforme politique. Ils s'opposent au contrôle macroéconomique car il va tuer l'innovation. Or l'innovation est l'un des ressorts nécessaires à la mécanique du marché. De plus, la peur des réformes politiques est nourrie par la situation politique des pays de l'ancien bloc de l'Est. Ceci conduit à écarter les principaux collaborateurs de Zhao. Ne seront conservés que les plus modérés et les plus efficaces (pour le Parti s'entend) à la fois. Ainsi l'économiste Cheng Xiaonong ou le recteur de l'académie des sciences sociales Li Shenzi seront contraints à l'exil. Notons que des proches de Zhao comme Hu Jintao et Wen Jibao seront conservés mais mis à l'écart des hautes responsabilités pendant toute la première partie de la décennie. Ne restent donc que des dirigeants « modérés ». Quelle est leur philosophie politique de l'économie ? On l'a dit, ils sont favorables à « l'économie socialiste de marché » tout en conservant un dirigisme macroéconomique. Ils sont tous convaincus de la nécessité de préserver ou de renforcer le pouvoir central du Parti. Pour eux c'est la stabilité politique qui est le garant de la réussite économique. On a donc là une contradiction fondamentale car si le marché a besoin de garde-fous, il est impossible de l'encadrer de manière prédéfinie ou alors ce n'est plus de l'économie de marché. L'économie de marché tire son dynamisme et sa force de sa capacité à innover mais la contrepartie en est une évolution cyclique. L'entrepreneur n'est pas un gestionnaire et les retournements de conjoncture font partie du cycle normal du développement de l'économie de marché. Vouloir la stabilité à tout prix c'est donc vouloir empêcher le jeu du marché, la destruction créatrice chère à Schumpeter, et les crises qui accompagnent le développement d'une économie. Cette contradiction théorique trouve un écho dans la sphère réelle. A première vue l'économie chinoise semble en pleine forme et au cours des quinze années pas une semaine sans que les médias ne s'extasient devant le miracle économique chinois. Pourtant à y regarder de plus près, à partir de la moitié de la décennie quatre-vingt dix on assiste à un phénomène étonnant. Au niveau

macroéconomique les indices sont au beau fixe : la croissance s'établit à un rythme soutenu autour de 7 à 8% par an. Mais d'un autre côté un certain nombre d'indicateurs sont dans le rouge : les taux de chômage ont augmenté, les prix baissent et beaucoup d'entreprises fonctionnent en sous-régime. On a là une contradiction majeure. En effet une économie qui connaît un tel taux de croissance devrait voir ses prix tendanciellement augmenter. Devant une telle situation les économistes chinois ont vite forgé une expression « la macro est bonne mais la micro est mauvaise »

1. Que nous apprend le taux de croissance ?

Nous expliquerons dans les lignes qui suivent que le taux de croissance dans la Chine des réformes n'est pas un simple indicateur économique. C'est un indicateur, un révélateur de la pensée politique du régime, de la manière dont est pensé l'Etat. Aborder le taux de croissance comme variable unique est assez peu révélateur et ne nous donne que peu d'informations sur l'état réel de l'économie chinoise. La première corrélation qui doit être étudiée est celle entre le taux de chômage et le taux de croissance. On sait depuis la loi d'Okun que quand une économie connaît une période de croissance et atteint le plein emploi, une partie de la population active reste au chômage. C'est ce que l'on appelle le taux de chômage naturel. Une économie se trouve donc véritablement en situation de sous-emploi quand le taux de chômage réel dépasse le taux de chômage naturel. Pour des pays comme les Etats-Unis ou les pays d'Europe de l'Ouest, ce taux de chômage naturel s'établit sur le long terme autour de 5 à 6%. Il leur faut donc une croissance de l'ordre de 3% pour que le chômage n'augmente pas. Selon Cheng Xiaonong¹, le taux de chômage naturel en Chine avant les années quatre-vingt dix semble être inférieur à 5%. A partir de la deuxième phase des réformes c'est-à-dire après 1992, il semble s'établir autour de 7 à 8%. Cela signifie qu'en dessous d'une croissance annuelle de 7% le chômage augmente et les entreprises deviennent déficitaires. Ceci est corrélé statistiquement. Depuis 1992, le taux de croissance est élevé et le taux de chômage reste élevé et ne diminue pas. C'est ce que nous montre le graphique 1.6.

¹ CHENG Xiaonong « Comment évaluer l'état réel de l'économie chinoise ? » in Marie Holzman et Chen Yan, *Ecrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*, Paris, L'aube, 2003, page 84



En effet, même si les statistiques officielles font état d'un taux de chômage à 3% à 4%, le chômage réel est bien plus élevé du fait notamment du phénomène des *xiagang*¹, ces travailleurs qui perdent leur emploi mais qui sont toujours comptabilisés comme membre de leur entreprise. La première conclusion que l'on peut tirer c'est que la Chine a besoin d'un taux de croissance supérieur à 7% pour éviter une hausse du chômage là où une économie de marché comme les Etats-Unis n'a besoin que d'un taux de croissance de 3%.

La deuxième corrélation qu'il faut étudier c'est le taux de profit moyen des entreprises. La différence entre la première phase des réformes de 1978 à 1989 et la seconde phase, de 1992 à 2008, est que la seconde phase met en œuvre le passage à l'économie de marché alors que la première expérimentait le marché à côté de l'économie étatisée. Le marché n'était initialement qu'une béquille le temps de remettre en marche l'économie centralisée après avoir corrigé les dérives du maoïsme et surtout de la révolution culturelle. Depuis 1992, la politique des dirigeants chinois est l'abandon total du plan. Cette transition a renforcé la flexibilité des entreprises chinoises. Mais comme le rappelle Cheng² « sur le long terme, il s'est formé un excédent dans la capacité de production qui a repoussé le seuil de rentabilité des entreprises bien au-delà du niveau normal. Ce phénomène d'ordre microéconomique s'est répercuté au niveau macroéconomique, à savoir qu'à long terme la capacité de production de nombreux secteurs est devenue excédentaire de façon chronique ». Ce qui lui fait dire

¹ voir Paul ANDRE mémoire de DEA IEP de Lille 2003

² CHENG, *op.cit.*

que dans de telles conditions, l'économie chinoise est structurellement en situation « d'équilibre périlleux ».

D'après l'office national des statistiques de Chine, le taux de chômage s'établirait autour de 3% et depuis quelques années il serait en hausse pour atteindre 4,1% cette année. Or, ces statistiques sont complètement déconnectées de la réalité. Il est difficile de donner une estimation d'ensemble du taux de chômage car les disparités régionales sont très importantes et à l'intérieur d'une même province les écarts entre ruraux et urbains sont très importants. Les estimations les plus sérieuses s'accordent pour établir le taux de chômage national entre 9 et 12%. Malgré ces estimations, si nous voulons étudier ce « plancher absolu » en dessous duquel la croissance chinoise n'apporte plus de richesse, il faut utiliser un autre indicateur. Le taux de profit moyen dans l'industrie peut nous renseigner. Comme l'explique Cheng¹, on constate que les entreprises en monopôle d'Etat ont un taux de profit supérieur aux autres secteurs de l'économie. D'autre part, seuls les secteurs à forte compétitivité ont une rentabilité fortement liée aux variations de la demande sur le marché domestique. Alors quid de toutes les autres, l'écrasante majorité, des entreprises chinoises ? Comme le montre le tableau 1.2, le taux de profit moyen est en réalité assez bas.

¹ ibid.

Tableau 1.2 : Variations du taux de profit moyen des branches compétitives du secteur industriel chinois (%)

Année	Taux de croissance du PNB	Taux de croissance¹ du PIB	Taux de profit des Branches compétitives²
1992	14,1	21,2	6,0
1994	12,6	18,9	1,8
1995	9,0	14,0	1,6
1996	9,8	12,5	1,1
1997	8,6	11,3	1,4
1998	7,8	8,9	1,2
1999	7,2	8,5	2,3
2000	8,3	9,9	3,4

Source : Cheng Xiaonong

Que nous apprend cet indicateur ? Si les entreprises chinoises veulent augmenter leur taux de profit, elles devront licencier massivement. Mais comme le chômage est déjà à un niveau élevé, ces restructurations vont conduire à une contraction de la demande domestique. Ceci conduirait l'économie au bord de la récession. Ainsi, la croissance chinoise est une croissance sans profit !

2. Enseignements de cette analyse

Partant de l'étude des faits, on ne peut qu'aboutir à la même conclusion de Cheng : « on peut affirmer que ce taux de croissance critique chinois ultra-élevé est une sorte de croissance forcée ». Que faut-il entendre par cette expression de croissance forcée ? Tout simplement que la croissance est en Chine initiée et

¹ Les taux de croissance du PNB et du PIB proviennent directement des comptes annuels des statistiques nationales.

² La formule pour le calcul du taux de profit des branches compétitives est :

$$\text{Taux de profit} = \text{montant total des gains/revenu des ventes.}$$

Les chiffres d'avant 1998 proviennent des *Indicateurs principaux des entreprises industrielles par audit indépendant complet des Comptes annuels des statistiques nationales* (y compris entreprises publiques, privées et groupes). Les chiffres postérieurs à 1998 proviennent des *Indicateurs principaux des entreprises industrielles publiques et entreprises industrielles non publiques de dimension supérieure des Comptes annuels des statistiques nationales*.

entretenu par des facteurs qui ne sont pas économiques mais politiques. Les années 1990-2000 sont sensées être celles de la transition vers l'économie de marché. La politique de « l'économie socialiste de marché » avec le dirigisme macroéconomique devrait conduire à une totale autonomie des entreprises et l'abandon du plan. Mais dans les faits, le contrôle du Parti-Etat demeure. Le Parti conserve une capacité d'intervention et de manipulations sur toutes les activités économiques. Ceci est rendu possible par « un immense corps de fonctionnaires du parti, nommés et protégés à tous les échelons et placés aux postes clés de mise en œuvre des politiques ainsi qu'à la tête des principaux organismes économiques. Ce qui a changé par rapport à la période précédant la réforme, c'est ce nouveau modèle de croissance forcée »¹.

Le taux de croissance est devenu un élément fondamental pour le régime car il le légitime. Voilà pourquoi le pouvoir a adopté une politique de croissance forcée supérieure à 7% l'an. Cette situation est inédite puisque le pouvoir définit le taux de croissance (qui n'est jamais qu'un indicateur statistique) comme la priorité de son action. Ceci s'explique par le fait que l'économie chinoise se situe dans un environnement économique très différent des économies de marché ordinaires. Dans la mesure où les réformes économiques ont miné les fondements idéologiques du régime, le taux de croissance justifie l'opportunité ou non des choix politiques du régime et donc de leur légitimité. Le taux de croissance en Chine n'est plus seulement le résultat normal entre l'offre et la demande, il contient une valeur politique forte. Si le taux de croissance augmente, le Parti avancera la réussite du système en place. Mais, « si le taux de croissance stagne pendant plusieurs années de suite au bord de la récession, alors l'interventionnisme pour atteindre les objectifs de croissance n'est plus seulement une nécessité économique, c'est aussi une nécessité politique. »² Ce fétichisme du taux de croissance impose aux cadres d'être en mesure de présenter des taux de croissance toujours plus importants sans quoi leur carrière est compromise³.

¹ *Ibid.* page 88.

² *Ibid.*

³ L'auteur a été personnellement le témoin de telles situations. En tant que professeur d'économie étranger, on nous a à plusieurs reprises convié, avec d'autres « experts étrangers », à des réunions de bilan de l'activité économique de différents districts de la municipalité de Chongqing (Pour rappel ladite municipalité fait une taille à peu près équivalente à l'Irlande et contient donc des districts encore très ruraux). Les officiels nous annonçaient la plupart du temps dès la première phrase le taux de croissance pour l'année écoulée. Jamais nous n'avons assisté à de réunion où le taux de croissance local était inférieur au taux de croissance national ! Et ce même dans les districts où plusieurs villages avaient été détruits du fait de la construction du barrage des trois gorges ! Mais les districts les plus ruraux annonçaient fièrement un taux de croissance de 11%. A chaque fois on s'enquerra des résultats

Chaque cadre fournit à l'échelon supérieur des taux de croissance truqués qui, au final, ne rendent absolument pas compte de la réalité chinoise.

Conclusion section 1 :

Le parti communiste chinois a vécu comme un traumatisme la chute du bloc soviétique en Europe. La déroute fut totale avec la chute de Milosevic, le David communiste, qui les avait tant impressionnés en tenant tête au Goliath américain. Ils prennent très vite conscience que le parti peut mourir. Et très vite cela va devenir le parti va mourir. Toute la question étant de savoir quand et comment. C'est sans doute cette peur d'être renversé par une révolution bourgeoise qui a incité les dirigeants communistes à ouvrir les portes du Parti aux classes moyennes et aisées. D'autre part, il ne faut pas oublier que cette classe moyenne se compose, pour une bonne part, d'anciens cadres du parti reconvertis dans les affaires.

Le refus de toute organisation sociale autonome est inquiétant dans les perspectives de démocratisation. En effet, tous les exemples de transitions démocratiques pacifiques ont montré l'importance d'un dialogue entre les dirigeants au pouvoir membres d'une faction libérale et les représentants de la société civile qui aient un minimum de légitimité. Si le pouvoir changeait d'attitude il est évident que de tels groupes ou personnes émergeraient. Mais il n'y a pas aujourd'hui de volonté chez les dirigeants chinois à démocratiser (sans doute parce qu'ils savent que le mirage économique fait encore croire aux occidentaux qu'ils contrôlent le pays). Il y a cependant des raisons qui poussent le régime à démocratiser. Tout d'abord, la corruption ; car on voit mal, en effet, comment le pouvoir peut la contenir sans faire appel à des contrepouvoirs comme celui de la presse. Ensuite, croire que l'accès de la Chine à un certain niveau de développement entraîne l'accès automatique à la démocratie semble illusoire. Si le passage au politique est inévitable, celui à la démocratie l'est moins. Ainsi la plus forte chance pour que le parti cherche à redéfinir ses relations avec la population serait une crise économique. Historiquement les partis communistes se sont lancés dans des

des autres indicateurs macro et microéconomiques. Las, jamais aucun officiel n'a communiqué les informations. Tout au plus nous disait-on que « c'était très bon ».

Comme le rappelle Jean Leclerc du Sablon, en 1997 un député chinois dénonçait devant l'Assemblée nationale populaire cette situation : « Le bluff sur les succès économiques d'aujourd'hui nous rappelle les mensonges de 1958 ».

réformes car ils étaient confrontés à une impasse économique. Mais une crise économique si le pouvoir reste intransigeant ne mène pas forcément à la démocratie. On peut ainsi avoir une autre forme de dictature, comme par exemple la dictature militaire.

En tout cas, il apparaît qu'il sera de plus en plus difficile de conjuguer le dogme officiel (marxiste-léniniste) à la réalité économique et sociale. Il y a une volonté du Parti (élite politique) de s'allier aux patrons (élite économique) et à l'élite intellectuelle. Mais il est difficile de croire qu'il ait envie de donner la parole aux masses d'ouvriers et de paysans qui ont souffert des licenciements massifs, du chômage et des expropriations arbitraires.

S'il y a une modification volontaire du système politique, il y a peu de chances à court ou moyen termes qu'elle aille dans le sens d'une démocratisation.

En fait, depuis plusieurs années certains traits du régime font plutôt penser au fascisme :

- Priorité donnée au nationalisme dans la propagande
- Liens intimes entre le parti et une couche de grands capitalistes
- Accroissement continu de l'écart entre les riches et les pauvres
- Répression des intellectuels libéraux et des activistes syndicalistes.

Evidemment, il est peu probable que le pouvoir chinois se convertisse ouvertement au fascisme. Mais il est possible que de facto son post-totalitarisme incorpore des éléments de type fasciste correspondant mieux à sa réalité socio-économique que les slogans officiels à la gloire du prolétariat.

Section 2 :

Ce projet nous explique le passage à l'idéologie actuelle (1992-2008)

En 1992, Deng Xiaoping effectue la « visite d'inspection dans le Sud » au cours de laquelle il relance le processus de réforme économique et, ce faisant, d'ouverture de la Chine au monde extérieur. Beaucoup de sinologues estiment qu'il effectue là son dernier acte politique. Malade, il ne sera plus en mesure de diriger. Il se contentera d'assurer sa succession, notamment en renforçant, par son soutien, la position de Jiang Zemin à la tête du Parti. A la mort de Deng en 1997, les interrogations sont multiples et, il faut bien le dire, justifiées. A la fin des années quatre-vingt-dix, la Chine est en plein boom économique, la mondialisation prend toute sa mesure et change radicalement le visage du pays. Si bien que le régime communiste chinois semble à terme irrévocablement condamné. Ainsi en 2001, un hebdomadaire français posait ouvertement la question de sa survie sous le titre « l'automne du Parti »¹. A la fin de la décennie 2000, le régime tient toujours et les évolutions semblent avoir été minimales.

Nous avons montré lors de la première section de ce chapitre la large confusion qui règne dans le système chinois entre la structure étatique et l'appareil du Parti communiste. Nous essayerons donc de clarifier le fonctionnement interne du Parti car celui-ci préside aux évolutions de l'Etat. Aussi, cette section essaiera d'expliquer et de qualifier l'idéologie officielle du régime dans la période contemporaine. Nous verrons que le régime actuel se caractérise par un nouveau *modus vivendi* au sein du Parti communiste chinois et une refonte totale au niveau doctrinaire. Loin d'être vidé de contenu, le PCC a évolué. Le communisme semble avoir été remplacé, si ce n'est officiellement du moins dans les faits, par un discours essentiellement pragmatique et nationaliste.

¹ GAUTHIER Ursula, « L'automne du Parti » in *Le Nouvel Observateur*, Paris, 5 juillet 2001, page 14.

I. Nouveau modus vivendi au sein du Parti

A. du modèle du « chef suprême »...

Avec l'instauration de la République populaire de Chine s'ouvre une période où le régime chinois est totalitaire¹. L'une des caractéristiques majeure du système totalitaire est la prédominance du chef suprême². Le chef totalitaire gouverne seul et le rapport qu'il a au peuple est censé être direct. C'est ce que Claude Lefort³ a appelé l'égocrate. Après la mort de Mao Zedong, on assiste à la prise du pouvoir au sein du Parti par Deng Xiaoping. Mais, son pouvoir n'est pas total. Deng a dû s'allier avec différents groupes et personnalités au sein de l'appareil du Parti pour parvenir à évincer les maoïstes conservateurs. Ceci fait donc de Deng l'homme fort du régime. Cependant, il doit, en même temps, composer avec différentes influences au sein du Parti. Nous choisissons de résumer ce mode de fonctionnement à la tête du PCC par la formule du « système de l'homme fort ».

L'organisation même de la politique chinoise favorise différents courants intellectuels (tant du point de vue économique que politique). On peut résumer le fonctionnement du régime chinois dans la situation de direction par un « homme fort » en prenant l'image d'un atome. On considère un « homme noyau » autour duquel gravite la politique chinoise. Ceci constitue une révolution lorsque l'on passe à ce système à la fin des années 1970. Sous Mao, le système était pour ainsi dire pyramidal, toutes les luttes de la période n'eurent qu'une seule raison d'être : permettre à Mao d'avoir le contrôle total du parti et de l'armée donc de l'Etat. Tous les opposants au sein du système étaient éliminés. Après 1978, les factions minoritaires ne sont plus éliminées mais s'éloignent du noyau car elles sont écartées du pouvoir.

Cette notion de leadership d'un homme est très importante pour deux raisons. Primo, le fait que l'on ait un « *core leader* » (homme fort) indique le haut degré en quoi la

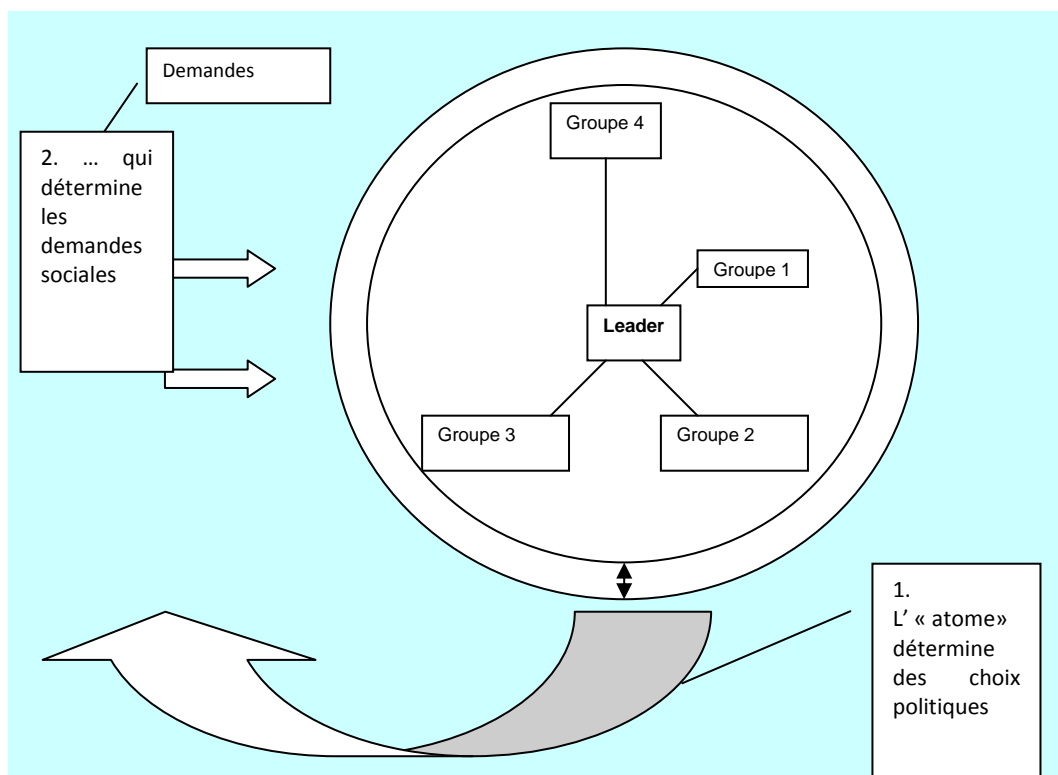
¹ Voir dans ce chapitre la section 1 paragraphe I.

² Le terme de chef suprême se traduit en anglais par « paramount leader ». Or les auteurs anglophones (anglo-saxons et la plupart des auteurs chinois en exil ou vivant à Hong Kong) utilisent indifféremment ce terme pour désigner le dirigeant totalitaire ou l'homme fort du régime sans pour autant lui attribuer les caractéristiques du chef totalitaire.

³ LEFORT Claude, *op.cit.*

politique chinoise est personnalisée et non pas institutionnalisée. Ensuite, on constate que les courants de pensée politiques et les manœuvres pour accéder au pouvoir sont liés. Donc, on ne peut pas séparer les querelles pour accéder au pouvoir des querelles d'idées (disons plutôt des débats d'idées). On n'est pas ici dans un débat purement intellectuel. Donc certaines politiques (à comprendre ici au sens de « *policies* ») ne sont défendues que par opposition à d'autres politiques défendues, elles, par des rivaux.

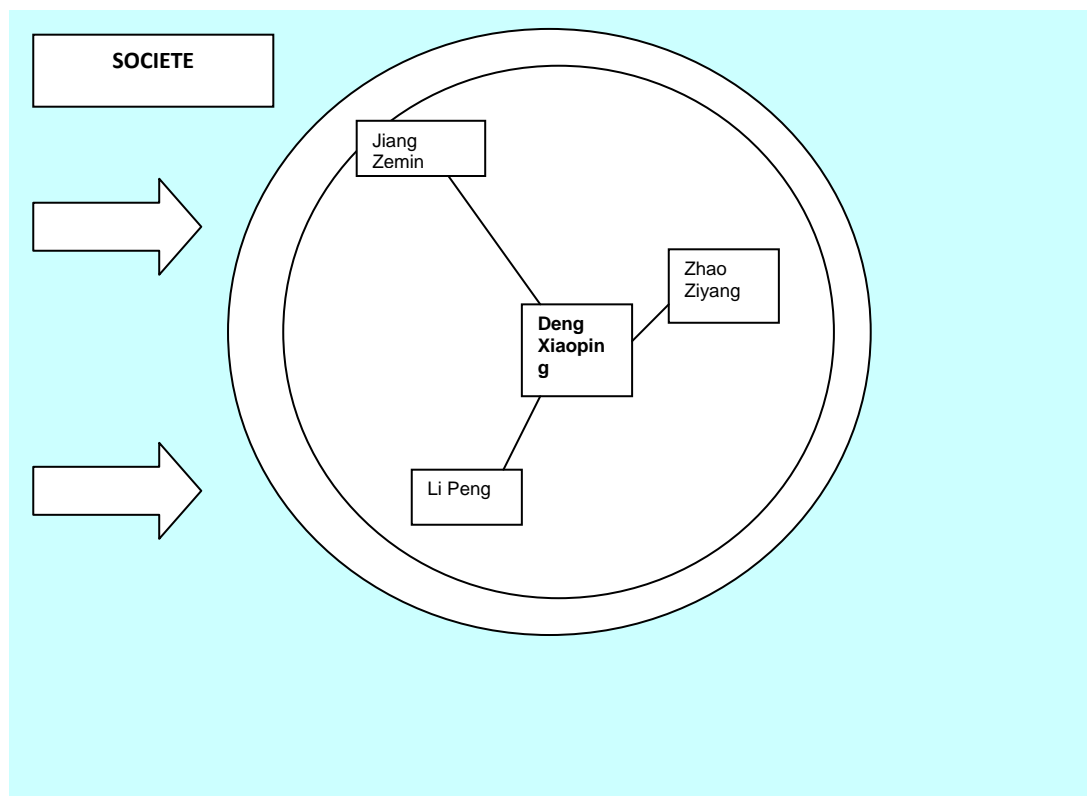
Graphique 1.7 : le modèle du système de l'homme fort



Au centre, on voit « l'atome » qui représente le système politique chinois. Au centre de cet atome se trouve le leader, autour de lui gravitent les différentes factions politiques que l'on peut trouver au sein du Parti communiste chinois. L'éloignement du centre traduit graphiquement la plus ou moins grande importance de chaque faction dans la gestion du pouvoir. Les deux épaisseurs du cercle traduisent le système. L'écart entre ces deux cercles traduit la solidité des institutions. Les flèches à droite illustrent les demandes auxquelles doit faire face le PCC.

Envisageons maintenant un cas pratique, nous voyons que ce schéma devient dynamique. Pour ce faire, prenons le cas des modifications au sein du Parti communiste suite aux évènements de Tiananmen au printemps 1989 :

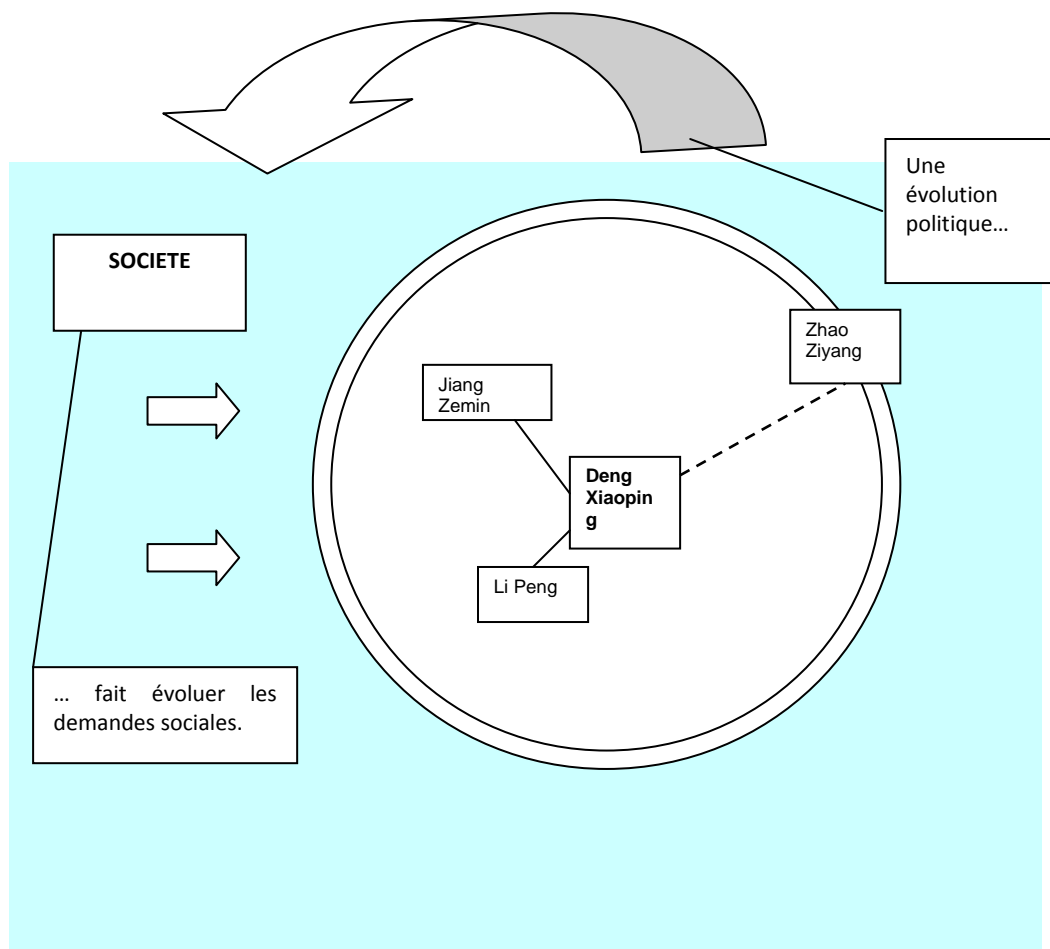
Graphique 1.8a : La structure de la politique chinoise avant le printemps de Pékin



On voit que Deng est le « core leader ». On préfère par simplicité nommer chaque faction par le nom de leur tête de file comme par exemple Li Peng.

Zhao Ziyang et les réformateurs sont les plus proches de la gestion du pouvoir, alors que Li Peng n'a qu'un rôle secondaire et que Jiang Zemin est à la périphérie puisqu'il n'est encore que maire de Shanghai.

Graphique 1.8b : La structure de la politique chinoise après le printemps de Pékin



On voit que Deng est toujours le leader. Mais Li Peng est devenu le Premier ministre et s'est donc rapproché du noyau tandis que Zhao est relégué à la périphérie du système. On voit bien que ce modèle explique la continuité du régime qui chasse certains de ses cadres puis les rappelle ensuite au pouvoir. C'est le cas manifestement avec la faction de Zhao Ziyang. Discréditée en 1989, cette faction semblait hors de la course au pouvoir. Son leader (Zhao) étant en résidence surveillée à Pékin. Or le XVI^e Congrès du Parti communiste chinois qui a eu lieu à l'automne 2002 a consacré le retour de cette faction aux affaires notamment avec la nomination de Wen Jibao (l'ancien conseiller de Zhao au moment de Tiananmen et qui soutenait les manifestations étudiantes) au poste de premier ministre.

D'autre part, on voit que l'écart séparant les deux cercles s'est réduit. Cela traduit la perte de confiance de la population dans les institutions et donc la capacité de celles-ci à gérer les chocs (sociaux, économiques, politiques, etc.). Quand la capacité des institutions sera trop faible pour faire face aux demandes de la population alors le régime s'écroulera. Sur ce point nous reprenons les études de David Easton¹, pour qui les systèmes politiques connaissent un seuil de tolérance aux demandes sociales. Certaines crises mineures peuvent, donc, entraîner la chute d'un régime.

¹ EASTON David, *A framework for political analysis*, New-York, Prentice-Hall, 1965.

Mais ce système en atome diffère du système d'Easton¹, de part l'absence de « boîte noire », puisque ce modèle veut expliquer le fonctionnement au sein de l'appareil de l'Etat-parti. D'autre part, le rôle du *feed-back* a un effet tant sur la population que sur le système (l'atome) lui-même. Ici les principales conséquences des demandes sociales sont une modification de la structure de l'atome. La satisfaction des demandes sociales est secondaire puisqu'on se situe dans un régime dictatorial.

Ce système de « l'homme fort » est applicable tant que Deng Xiaoping assumait la direction du régime (même si sa direction n'était pas officielle ou du moins ne se reflétait pas dans les institutions du régime). Au regard de la première moitié de la décennie quatre-vingt-dix, il apparaît que Deng a voulu être l'architecte de sa propre succession. « Entre 1991 et 1994, on voit le vieux dirigeant mettre en place une direction communiste de « troisième génération » [disandai _ 第三代] sous le signe de l'unité et de la « stabilité ». Tous les courants sensibles au sommet y sont plus ou moins représentés, mais les querelles idéologiques restent en principe bannies. »² Le souci de Deng d'assurer sa succession trouve une explication politique. Toute la politique denguiste depuis le lancement des réformes en 1978 aura été d'assurer la sauvegarde et la stabilité du régime et, pour ce faire, réussir la politique de développement. En préparant tôt sa succession et en s'assurant d'un consensus au sein du Parti sur la continuité des réformes, Deng s'offre des garanties quant à la persistance des réformes dans la durée. De plus, il est bien conscient de la difficulté de la tâche. En effet, Hua Guofeng ne resta pas au pouvoir plus de deux ans alors que Mao Zedong, qui pourtant détenait les pleins pouvoirs (ce qui constituait un soutien de poids), l'avait désigné comme son successeur officiel. Or, Deng n'a jamais eu le même ascendant sur le régime que Mao. La légitimité de son successeur ne sera qu'amoindrie.

A ce modèle de « l'homme fort » va donc succéder un système dont le but sera d'assurer la stabilité du régime, la continuité de la ligne politique réformatrice et qui doit prévenir toute dérive autocratique comme la Chine a pu en connaître sous Mao.

¹ EASTON David, *op.cit.*

² EYRAUD, *op.cit.* page 104.

B. ...à la direction actuelle

Les luttes de succession sont un élément majeur de l'analyse politique en Chine et dans les régimes léninistes. Mais on peut suivre Teiwess¹ en disant qu'il n'y a eu réellement que deux luttes de succession et demie. La première fut celle qui opposa Gao Gang à Rao Shushi au début des années 1950. La seconde fut celle où Deng Xiaoping écarta la Bande des quatre du pouvoir. Enfin Teiwess voit dans l'affrontement entre Li Peng et Zhao Ziyang une demi-lutte de succession puisque Zhao Ziyang ne fut pas évincé par Li Peng mais du fait de ses prises de positions en faveur des étudiants manifestant place Tiananmen au printemps 1989. Dans les autres cas, ce ne sont pas des luttes de succession classiques. La chute de Liu Shaoqi² et l'ascension de Lin Biao³, par exemple, ne sont pas le fruit d'une opposition entre les deux hommes mais sont plutôt dues au bon vouloir de Mao. Mais dans la période moderne (post-1992), on a une multitude de situations de succession.

La période contemporaine se distingue des précédentes par le fait que plusieurs éléments interviennent. D'abord, on note un sens des responsabilités commun à tous les dirigeants actuels quant à la stabilité politique par opposition à la Révolution culturelle. Ensuite, les générations de dirigeants post-1992 partagent le désir d'une direction collective pour éviter les excès du maoïsme. Enfin, notons la volonté de successions institutionnalisées pour assurer la pérennité du régime.

On peut considérer que le fonctionnement de l'Etat après la mort de Deng se caractérise par quelques traits distinctifs : l'absence d'homme fort, le développement des factions et des principes de désignation des nouveaux dirigeants semi-obscur. On peut considérer que ce nouveau *modus vivendi* à l'intérieur du Parti va s'établir à partir du XV^e Congrès du Parti communiste chinois en septembre 1997.

¹ TEIWESS Frederick, « The problematic quest for stability » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *China under Jiang*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000

² Liu Shaoqi [刘少奇] (1898-1969). Liu fut élu président du Parti communiste chinois en avril 1959 en remplacement de Mao Zedong. Il s'oppose violemment à ce dernier sur les ravages causés par la politique du *Grand bond en avant* (1958-1960). Pendant la *Révolution culturelle* (1966-1976), Liu est écarté du pouvoir par Mao et la *Bande des quatre*. Il est destitué par le XII^e Plénum du Comité central en octobre 1968 et doit faire son auto-critique. Malgré cela, il est arrêté et incarcéré à la prison de Kaifeng où il meurt de « négligence médicale » (Liu succomba d'un diabète et d'une pneumonie non-soignés). En 1980, Deng Xiaoping le réhabilite.

³ Lin Biao [林彪] (1907-1971) était un proche de Mao. Très actif pendant la *Révolution culturelle*, c'est lui qui rédigea le *Petit livre rouge*. Mao en fait son successeur en avril 1969 lors du IX^e Congrès du Parti communiste chinois. Accusé de complot contre Mao, Lin meurt lors d'un accident d'avion alors qu'il tentait de quitter le pays pour trouver refuge en Union soviétique. Cependant, les circonstances de sa mort restent imprécises.

1. L'absence d'homme fort

Afin d'éviter une trop grande personnalisation de la politique, on va assister à un renouvellement générationnel au cours de la décennie 1990. Ce changement de génération va faire arriver au plus haut niveau de l'Etat des hommes plus jeunes mais aussi moins expérimentés ; ce qui ne va qu'alimenter la thèse de la disparition « d'hommes forts » dans le régime contemporain. On estime que ce processus s'organise principalement autour de deux Congrès : les XIV^e et XV^e Congrès qui se sont respectivement tenus en octobre 1992 et septembre 1997. Bien évidemment, les Congrès suivants de 2002 et 2007 contribuent aussi au renouvellement générationnel mais, dans une certaine mesure, ils ne font que suivre la logique initiée lors des XIV^e et XV^e Congrès. « Dans la vision que Deng Xiaoping avait de sa propre succession, il ne devait plus y avoir d'homme fort »¹. C'est dans cette optique que Deng va écarter le « clan des Yang » à la veille du XIV^e Congrès à l'automne 1992. Yang Shangkun avait dirigé la répression de Tiananmen. Il avait toute une carrière de commissaire politique dans l'Armée populaire de libération. Proche de Deng, il avait encore joué un rôle décisif en mai-juin 1989 pour faire appliquer la loi martiale par les troupes rassemblées à Pékin, qui hésitaient face aux manifestants sans armes. Son frère cadet Yang Baibing (en fait Baibing est le demi-frère de Shangkun), devenu chef du département politique de l'armée, avait étendu son contrôle en s'appuyant sur des officiers partisans de la répression (1989-1993). Il dirigea la purge des cadres militaires qui suivit les événements. Tous deux étaient largement soupçonnés de profiter des circonstances pour dominer la structure militaire. « Les deux demi-frères avaient été propulsés vers le haut au lendemain de Tiananmen et ils avaient placé trop d'hommes à eux dans la hiérarchie militaire. [Deng] veut imposer un équilibre dosé par lui entre toutes les factions. »² Dans ce contexte, l'organisation de la succession est méticuleuse. Pour de nombreux observateurs³, Jiang fut choisi car il présente certains traits qui séient à la pensée politique de Deng. « On découvre chez lui un conservatisme foncier se manifestant à la moindre appréhension. »⁴ Selon Willy Wo-

¹ EYRAUD, *op.cit.*

² *ibid.*

³ Sur ce point voir EYRAUD, *op.cit.* et LAM Wo-Lap, *Chinese Politics in the Hu Jintao era*, Londres, M.E. Sharpe, 2007.

⁴ EYRAUD, *op.cit.*

Lap Lam, en 1992 Deng Xiaoping aurait sérieusement envisagé de révoquer Jiang qu'il jugeait trop frileux et surtout trop conservateur¹. Jiang, sans pour autant être en position d'être l'homme fort du régime, en devient le point axial, ou, pour reprendre l'image de l'atome utilisée plus haut, le noyau. « Jiang Zemin, qui est le « noyau [de la nouvelle génération] se tient d'instinct au centre des poussées antagonistes qui s'exercent sur lui »². On va assister à partir du début de la décennie 1990 à ce qui s'apparente aujourd'hui comme le mode de fonctionnement interne au Parti de consolidation et de renouvellement du pouvoir. En effet, Jiang va progressivement, sans jamais créer d'affrontement frontal au sein du Parti, arriver à la tête de tous les postes clés de l'Etat-Parti. Le Bureau politique, le gouvernement et la haute administration vont être graduellement conquis. Dans le même temps, on assiste à l'arrivée d'une nouvelle génération de dirigeants (disidai _ 第四代). Deng Xiaoping, en effet, met en œuvre dès le début des années 1990 un processus de sélection des dirigeants de la quatrième génération. Cette quatrième génération est promue à des postes importants et son objectif est de poursuivre la transition vers une économie de marché³ et s'opposer à toute évolution politique qui pourrait affaiblir le pouvoir du Parti communiste chinois. Ce processus sera poursuivi par Jiang, preuve qu'on assiste dans cette période de réformes à un processus d'institutionnalisation du régime. Cependant, celle-ci n'est pas une institutionnalisation des rapports entre la société et

¹ LAM Willy Wo-Lap, *op. cit.* 1995 pages 236 à 238 et 2006 page 10

² EYRAUD, *op.cit.* , page 105

³ Nous préférons parler de « transition vers l'économie de marché » plutôt que de libéralisation de l'économie. En effet, nous estimons qu'il ne s'agit pas là d'une libéralisation mais une capitalisation c'est-à-dire l'abandon d'un mode de gestion (le plan, la propriété directe d'Etat) pour un autre mode de gestion (le capitalisme d'Etat). Alors que le capitalisme est une technique, le libéralisme est un système de pensée ; et ce système accorde le primat au politique. Comme le rappelle André Comte-Sponville (voir COMTE-SPONVILLE André, *Le capitalisme est-il moral ?*, Paris, Albin-Michel, 2004) quand on découvre qu'on est à découvert à la banque on ne peut que dire que c'est juste d'un point de vue comptable mais il ne vient à l'esprit de personne de s'interroger : est-ce juste d'un point de vue moral ? De même on peut pousser l'analogie en disant « quel rapport entre une technique de gestion et l'Etat de droit ? » Certains diraient que le marché pour être efficace, efficient doit utiliser le droit, le respect de la propriété privée etc. Or, on sait que le totalitarisme se marie très bien avec le grand capital comme ce fut le cas dans l'Italie fasciste. On sait aussi que le respect des contrats peut se faire sans fondamentalement remettre en cause le pouvoir de l'Etat-parti. Pourquoi ? Parce qu'il nous semble que le capitalisme n'a pas besoin du droit car celui-ci amènerait avec lui mécaniquement le libéralisme ou l'Etat de droit (appelons cela comme on veut) ; mais le capitalisme a besoin du droit comme technique qui réduit voire évite ce que les économistes appellent l'aléa moral (On peut dire aussi que le capitalisme en tant que technique de gestion ou de gouvernance a besoin de lois mais pas du droit). C'est cet aléa qui rend les marchés inefficients et appelle à l'utilisation du droit. L'ordre logique est donc inverse à ce que pensent les prophètes de la démocratisation en Chine par le marché. Cela ne veut pas dire que la démocratisation ne se fera pas par transition. Cela reste une hypothèse que l'on ne peut écarter. Mais cela nous permet, à tout le moins, de dire qu'il n'y a pas dans le capitalisme un appel direct à la démocratie, au libéralisme. Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, on sait que le marché chinois n'est structurellement pas efficient (cf. chap1 section 1. III)

le Parti-Etat mais au sein du Parti. Précisons que le terme d'institutionnalisation est ici pris dans une acception très large. En fait, il s'agit ici tant d'un mode de désignation collégial que de l'utilisation du *guanxi* (on prend donc ici le *guanxi* comme une institution)¹. Précisons que dans cette construction, l'aile gauche du Parti (nostalgiques du maoïsme et idéologues d'un communisme orthodoxe) conserve une place, marginale, tout comme les modernisateurs radicaux. Les uns et les autres s'équilibrent et peuvent servir à stimuler le courant majoritaire.

2. Développement du rôle des factions

En partie à cause du besoin de consolider la nouvelle direction, mais aussi à cause des zones d'ombres qui demeurent dans le processus de désignation, le XV^e Congrès du Parti communiste chinois (1997) a eu le taux de renouvellement des membres le plus élevé en dix ans : le PCC se targuait d'avoir 57% de nouveaux délégués et 70% en ce qui concerne les suppléants².

La caractéristique majeure de ce XV^e Congrès est l'augmentation du nombre de technocrates (*jishu guanliao*) c'est-à-dire des ingénieurs ou des cadres éduqués à l'université dans les sciences dures qui sont en charge des problèmes politiques. En témoigne le nombre de membres du Congrès, cinq plus 83,5% des 2 048 délégués ont un diplôme universitaire. Cette tendance se retrouve dans le Secrétariat où six des sept membres sont ingénieurs. Cela signifie que dans la période contemporaine, on passe à un Parti de gestionnaires. Cela signifie deux choses. D'abord cela traduit l'abandon de la visée révolutionnaire (changer l'homme) mais son remplacement par une visée gestionnaire (conserver le pouvoir). Ensuite, cela met à jour la stratégie du Parti communiste chinois pour réaliser ce but. Pour garder le pouvoir, il faut des professionnels, des techniciens qui assurent la bonne marche du pays.

Or, la plupart de ces cadres qui ont suivi des études supérieures ont poursuivi leur formation dans le bloc soviétique (le plus souvent en URSS).

¹ Sur la notion de *guanxi* dans la politique contemporaine voir BALME Stéphanie, *Entre soi*, Fayard, Paris 2004.

² TEIWESS, *op.cit.*

Les patronages politiques deviennent plus importants. 21% des membres du Comité central viennent de l'université Qinghua¹.

En plus du réseau personnel, se développe l'influence régionale. Du coup, il apparaît avant même l'ouverture du XV^e Congrès qu'il faut respecter une règle d'équilibre entre régions. Pour exemple, aucune province n'a plus de deux sièges permanents au Comité central. La tentative de Jiang Zemin d'attribuer quatre sièges permanents au Comité central à des représentants de Shanghai a été rejetée par les députés en première lecture.

Mais cela ne concerne pas les sièges de suppléants où l'on constate une surreprésentation des natifs du Shandong et du Jiangsu.

La représentation militaire continue d'augmenter².

Tableau 1.3 : âges moyens des membres du Comité permanent, du Politburo et du Secrétariat

Echelon	XII ^e Congrès	XII ^e Congrès	XIV ^e Congrès	XV ^e Congrès
Comité permanent	73,8	63,6	63,4	65,1
Politburo	71,8	64,0	61,9	62,9
Secrétariat	63,7	56,2	59,3	62,9

Source: d'après DITTMER Lowell, « China's new leadership » in TIEN & CHU, *China Under Jiang*

Un nouveau moyen de gérer les conflits au sein du Parti communiste a été d'instaurer et de faire respecter, autant que faire se peut, la limite d'âge pour les postes les plus importants y compris les postes de ministres et de gouverneur provincial.

Jiang a consolidé sa position centrale en proposant des initiatives pour la réforme économique et avec la diplomatie.

Comme le rappelle Lam¹, contrairement à ce qui se passait à l'époque de Mao et de Deng, l'importance de l'idéologie a été considérablement amoindrie sous Jiang Zemin.

¹ *Ibid.*

Voir aussi ANDRESY, Agnès, *Who's Hu, le président chinois Hu Jintao, sa politique et ses réseaux*, Paris L'Harmattan, 2008.

² Sur le poids et le rôle des militaires dans la politique chinoise aujourd'hui, se reporter au chapitre 2 section 2.

La plupart des factions et des groupes de pouvoirs au sein du Parti communiste chinois n'étaient pas tant définis par des caractéristiques idéologiques spontanées que par leurs intérêts propres. En termes de philosophie politique ou de philosophie économique, il n'y a pas une si grande différence entre les cliques comme celles dirigées par Jiang ou Hu Jintao. Il est donc pertinent de voir les factions au sein du Parti communiste chinois comme des groupes d'intérêts. Par exemple la faction de Shanghai cherche le bien-être et les perspectives _ en terme de pouvoir et statut, en terme de ressources financières et en terme d'intérêts économiques_ de la région du « grand Shanghai » (qui comprend le Jiangsu et le cours inférieur du fleuve Yangtze) tout comme le font les cadres affiliés aux autres grandes métropoles.

En terme d'analyse d'économie politique internationale, il nous semble que la situation qui s'instaure en Chine à partir de 1997 n'est pas très éloignée du cadre théorique proposé par Grossman et Helpman² sur la concurrence des lobbies, le bien-être collectif et la fonction de décision gouvernementale. Comme Magee, Brock et Young³, Grossman et Helpman supposent que les lobbies proposent des contributions pour obtenir en échange des avantages. A la différence des cas étudiés par Grossman et Helpman, on peut considérer que la négociation dans le cas chinois se fait au sein même de l'appareil Etatico-Partisan. La politique mise en place résulta alors d'un jeu⁴ en deux étapes. D'abord, chaque faction choisit un barème de contributions qu'elle est prête à offrir en fonction des politiques possibles et des contributions des autres factions. Dans une seconde étape, le gouvernement (l'exécutif du Parti-Etat plus exactement) détermine sa politique en fonction du barème des contributions proposées et en fonction du poids qu'il accorde au bien-être collectif associé à cette politique.

¹ LAM, *op.cit.*, page 116

² Pour le modèle initial voir :

GROSSMAN Gene et HELPMAN Elhanan, « Protection for sale », *American economic review*, vol 84, n°4, septembre 1994, pages 833 à 850.

Pour les développements ultérieurs de ce même modèle, voir :

GROSSMAN Gene et HELPMAN Elhanan, « trade wars and trade talks », *Journal of Political Economy*, vol.103, n°4, août 1995, pages 675 à 708

“The politics of free-trade agreements”, *American Economic Review*, vol. 85, n°4, septembre 1995, pages 667 à 690

“Politics and Trade policy”, in GROSSMAN & HELPMAN (dir.), *Interest groups and trade policy*, Princeton, Princeton University Press, 2002, pages 173 à 198.

Sur le meme theme voir aussi :

GUILLOCHON Bernard, « L'économie politique du protectionnisme » in KEBABDJIAN et BERTHAUD, *op.cit.* page 47.

³ MAGEE Stephen, BROCK William et YOUNG Leslie, *Black Holes tariffs and endogenous policy theory*, Cambridge (MA) Cambridge University Press, 1989.

⁴ Ici, on comprend le terme de « jeu » au sens de modèle mathématique comme dans la théorie des jeux.

Précisément la fonction objectif G du gouvernement est égale à $C + aW$, où C vaut la somme des contributions versées, W mesure le bien-être collectif et a est un paramètre qui traduit le poids que le gouvernement attribue au bien-être collectif.

On peut rassembler la relation sous la forme :

$$G = C + aW$$

Ce modèle possède la structure d'un problème d'agence, au sens de la théorie de l'agence, dans lequel les principaux (les factions) cherchent à influencer un agent (le gouvernement) pour que celui-ci adopte une mesure dont le coût pour chaque principal aurait été plus élevé s'il avait dû agir lui-même. Dans une telle situation caractérisée par un menu d'options proposé au décideur, il existe un ensemble de fonctions de contributions réalisables (conformément à l'analyse de Bernheim et Whinston¹). Compte tenu de celles-ci, le gouvernement choisit le vecteur des taxes, subventions ou toute autre politique publique qui maximise G .

Etant donné que le XVI^e Congrès du PCC devait paver la route pour l'émergence d'une nouvelle génération _ et une redistribution générale du pouvoir et donc des avantages_ la guerre à mort qui se déroule en coulisses et les coups de couteaux dans le dos se poursuivent jusqu'à la veille du grand soir (le fameux congrès !). Ainsi, alors que les grandes figures de la troisième génération comme Jiang ou Li Peng (devenu le président de l'Assemblée populaire nationale) avaient dépassé l'âge de la retraite (certains chroniqueurs de Hong Kong et de Taiwan ironisèrent en allant jusqu'à dire qu'ils avaient dépassé la date de péremption !). Ils conspirèrent pour s'accrocher au pouvoir et conserver au moins un poste important au sein du Parti-Etat. Et les cadres qui acceptaient de passer la main, comme le premier ministre Zhu le fera, firent de leur mieux pour assurer la promotion de leurs protégés. « En effet, il semble que Jiang soit plus intéressé par la détention du pouvoir que par son exercice. Ceci explique deux traits marquants de son « mandat ». D'abord son peu de volonté à mener les réformes. Car il y a un risque si les réformes sont trop brutales de perdre le pouvoir. D'autre part, sa difficulté à passer la main. Cela se voit dans sa relation difficile avec Hu Jintao et sa tentative pour mettre Zeng Qinghong (son bras droit) à la place de Hu. Le fait qu'il a voulu, comme Deng, rester à la tête de la commission centrale militaire après avoir quitté la présidence. Ou encore le fait qu'il ait intégré sa

¹ BERNHEIM Douglas et WHINSTON Michael, « Menu auctions, resource allocation and economic influence », *Quarterly Journal of Economics*, vol.101, n°1, janvier 1986, pages 1à31.

« pensée » (la théorie des Trois représentativités) dans la doctrine officielle et qu'il ait insisté pour ses « œuvres choisies » soient étudiées au même titre que celle de Mao et Deng¹. Jiang, on l'a dit, a favorisé les « Shanghaiens » mais parmi la quatrième génération, ceux-ci ne semblent pas être majoritaires. En fait, il apparaît que les membres de cette *disidai* soient « choisis sur deux critères majeurs. Première priorité, la loyauté à Jiang Zemin personnellement et la « stabilité politique » ; c'est-à-dire unité au sommet et monopole du pouvoir au parti ; seconde priorité, modernisation de l'économie pour ramener la Chine au premier rang. »²

3. *Un mode de fonctionnement semi-obscur*

La période contemporaine est celle d'un paradoxe. En effet, l'accès au public de la politique est le plus important de toute l'histoire de la République populaire de Chine. Pourtant, dans le même temps, le processus de décision est devenu plus opaque que jamais. Le mode de fonctionnement du Parti-Etat doit s'analyser sous deux angles : la question de l'institutionnalisation du régime et celle de la gouvernabilité³. Les organisations politiques ne sont pas devenues des institutions⁴ ; c'est-à-dire que le pouvoir demeure extrêmement personnalisé. Cependant, on assiste à une tendance à l'institutionnalisation. Cela s'explique par le fait que Deng a toujours estimé que les désastres du maoïsme étaient dus à un manque d'institutions efficaces. Cette tendance s'est renforcée sous Jiang, et s'est poursuivie sous Hu, car n'étant pas des vétérans de la révolution, ils ne devaient leur pouvoir qu'à leur position institutionnelle. L'exemple le plus réussi a été le système de départ à la retraite des dirigeants du Parti communiste. Deng Xiaoping l'a instauré pour éviter que d'autres vétérans ne se posent en rivaux potentiels mais aussi pour instaurer du sang neuf à la tête du Parti communiste chinois. Le 13 septembre 1982, il instaure la Commission centrale des conseillers⁵ qui devait permettre aux cadres vétérans de conseiller et de garder un œil sur la nouvelle équipe. Cette commission temporaire fut supprimée par la suite. En

¹ Illustration de cette volonté de Jiang à être assimilé comme étant au même rang que Mao et Deng, en 2005 les chiffres officiels nous informaient que les deux meilleures ventes de livre en Chine continentale pour l'année était le dernier volet des aventures d'Harry Potter et la biographie de Jiang au titre révélateur : *Jiang Zemin, l'homme qui a changé la Chine*.

² EYRAUD, *op.cit.*

³ TEIWESS, *op.cit.*

⁴ LIEBERTHAL, *op.cit.* page 76

⁵ DENG Xiaoping, « Allocution à la première session plénière de la Commission centrale des conseillers » in *Textes choisis*, Pékin, Edition des langues étrangères, 1992

1992 quand Jiang arrive à la tête du Parti, les cadres ayant dépassé 70 ans doivent se retirer. Jiang, là encore, va renforcer la tendance pour mieux assurer sa position à la tête de l'Etat-Parti.

Mais, cette institutionnalisation a des limites. La question de l'âge ne s'applique pas en tant que telle pour le numéro un. Dans le cas de Jiang, ce ne fut qu'un prétexte. Autre limite, le numéro deux du régime n'est pas soumis à un rapport institutionnel. La relation numéro un et numéro deux est donc potentiellement conflictuelle. Enfin, l'institutionnalisation signifierait une véritable compétition entre jeunes cadres pour parvenir en haut de la pyramide du parti. Or comme Tang Tsou¹ le fait remarquer, nous sommes plutôt dans un « jeu où tout le monde gagne ». L'approche actuelle au sein du Parti est de limiter les conflits politiques par le consensus en interne plutôt que par les lois². Cela devra, à terme, forcer le Parti à poser la question de la médiocrité de ses cadres.

Le concept de gouvernabilité, lui, est plus délicat à aborder. La question de la gouvernabilité des Etats-Unis a été posée plus d'une fois. Pour comparer des pays aux conditions qui ne sont pas trop dissemblables de celles de la République populaire de Chine, peut-on dire que l'Inde ou la Russie soient davantage gouvernables que la Chine ?

Historiquement, la gouvernabilité en Chine depuis les années 1990 est la plus mauvaise depuis la fondation de la République populaire³. Le régime maoïste pouvait, en effet, atteindre tout le pays. Une partie de l'agenda politique de Deng a été d'éviter de tels désastres en limitant le pouvoir arbitraire. Deng a donc mis un terme aux mouvements politiques et recruté des experts techniques aux postes de décision. En fait, Deng a réalisé que la gouvernabilité maoïste où un mot d'ordre était prononcé au cours du Comité central et le pays entier l'appliquait, n'était plus possible. Le « petit timonier » a cherché à la place une méthode différente où la direction du parti était le « muscle » nécessaire pour mettre en vigueur les politiques déterminées rationnellement par l'Etat. En résumé, la dictature était toujours nécessaire, mais on ne pouvait plus utiliser les méthodes passées. La question récente a été plutôt de savoir comment une dictature « assouplie » autorisant une « zone d'indifférence » peut réaliser une gouvernance effective.

¹ TANG Tsou cité par TEIWESS, *op.cit.* page 77

² TEIWESS, *op.cit.*

³ *ibid.*

Aux yeux de Deng et des dirigeants du début des réformes, le rôle du Parti demeure crucial. Mais une gouvernance effective requiert également le développement de moyens techniques et institutionnels afin de réaliser les objectifs de l'Etat. D'un point de vue technique, l'Etat actuel détient un avantage sur l'Etat maoïste. Même si l'Etat maoïste pouvait atteindre tous les secteurs de la société et imposer sa volonté, il manquait d'un moyen de savoir pour savoir ce qui se passait. Le développement des moyens de communication et d'un outillage statistique moderne n'ont pas résolu complètement le problème mais l'ont considérablement allégé. Le développement de moyens institutionnels adéquats au développement a été éluusif. Il faut cependant reconnaître la grande complexité à passer de l'ancien système d'économie planifiée à une économie de marché. Une telle transition implique non seulement des conflits d'intérêts mais aussi la difficulté structurelle qu'a l'Etat central à mobiliser des ressources financières, et a montré le piège que pouvaient constituer les réformes en terme de gouvernabilité¹.

Beaucoup d'observateurs sont pessimistes quant à la capacité du régime à gouverner. La capacité de la Chine à résoudre sa liste impressionnante de problèmes semble se réduire. En effet, de nouvelles « forces » limitent le champ d'action du régime comme par exemple l'Armée populaire de libération, le nouveau patronat ou encore les groupes sociaux ne profitant pas de la croissance (ouvriers à bas salaires, paysans sans terres, etc.). Cependant, ces tensions ne doivent pas être vues comme le prélude à un éclatement de la nation ou même à des formes moins extrêmes de non-coopération. En effet, le centre conserve des pouvoirs importants notamment quant à l'allocation des ressources. Ceci est un facteur parfaitement compris et intégré par les échelons locaux. De plus, l'attachement patriotique à la Chine ne peut pas aujourd'hui, nous semble-t-il, être remis en question. Ainsi les relations entre le centre et les pouvoirs locaux doit être davantage compris comme une négociation afin d'établir des relations viables au sein d'un système politique complexe et étendu (au sens géographique s'entend). Ainsi le nouveau *modus vivendi* peut augmenter ou altérer la capacité de l'Etat central, il ne semble pas menacer pour autant l'unité de l'Etat. Le véritable problème aujourd'hui est que, comme Pékin a consacré le primat de la croissance économique et manque de moyens d'action coordonnés avec les pouvoirs locaux, de nombreux problèmes (au premier rang desquels la sauvegarde de l'environnement) ne peuvent

¹ Sur ce point voir la question du fédéralisme Partie 2 chapitre 1 I.III.

pas être abordés correctement. Les entrepreneurs entretiennent une relation quasi-symbiotique avec l'Etat-Parti. Pour eux, une rupture avec les règles du Parti introduirait de l'incertitude et compromettrait leur avenir. Malgré les nombreuses manifestations qui émaillent le pays, la situation est différente de celle de 1989 pour deux raisons. D'abord, le régime a retenu les leçons de 1989¹. D'autre part, l'engagement des élites et des étudiants pour le changement politique est bien plus faible. Selon Teiwess c'est dû au fait que le mot d'ordre de Deng « enrichissez-vous » soit devenu la priorité. Si cette hypothèse est avérée cela confirmerait la thèse de Wang Hui². L'intellectuel de la « nouvelle gauche » (voir plus loin) Wang Hui estime, en effet, que la pesante apparence bureaucratique du Parti communiste a masqué un important processus de marchandisation.

Mais si la menace immédiate pour le régime peut être contrôlée, à long terme la qualité de la direction peut être décisive pour savoir si la République populaire de Chine est réellement gouvernable. Les estimations sur la qualité du leadership sont sans doute l'aspect le plus spéculatif de cet exercice spéculatif. Cependant, on ne peut que noter les étranges similitudes entre la direction actuelle en République populaire de Chine et celle de Brejnev en URSS³. D'abord la période de Brejnev fut celle d'une stabilité peu commune pour les dirigeants. Cette époque fut celle de la « stabilité et l'unité » pour reprendre la formule de la terminologie du Parti communiste chinois, alors que dans les périodes stalinienne et khrouchtchévienne, le personnel politique cherchait plutôt à « planter des couteaux dans le dos de ses collègues »⁴. La seconde similitude avec la direction Brejnev est que le personnel dirigeant du régime est essentiellement (dans certains secteurs exclusivement) composé d'ingénieurs⁵. Savoir si des dirigeants avec un tel profil produisent de la stagnation ou si des dirigeants avec un profil plus légal et politique (à l'image de Gorbatchev) produisent des résultats meilleurs est un point controversé. En tout état de cause, les similarités avec la période Brejnev sont frappantes. Comme l'ont montré Li Cheng et Lynn White⁶, la génération actuelle de dirigeants dispose d'un savoir-faire technocratique afin de poursuivre l'objectif de développement économique. Ceci renforce chez eux un sentiment de

¹ Sur ce point voir DOMENACH, *Où va la Chine ?*, Paris, Fayard 2002

² WANG Hui, *China's new order : society, politics and economy in transition*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2003.

³ TEIWESS, *op.cit.*

⁴ *ibid.*

⁵ Précisons qu'il s'agit là d'ingénieurs d'entreprises d'Etat, entreprises dont l'initiative et l'innovation ne sont pas précisément les points forts.

⁶ Cités par TEIWESS, *op. cit.*

légitimité à gouverner. Mais leur isolement bureaucratique des problèmes de la population les rend peu aptes à gérer les problèmes politiques (au sens premier du terme c'est-à-dire les problèmes de choix public). Le faussé ne fait donc que se creuser entre la société civile (ce que Li et White appellent « nous ») et les élites du régime (« eux » toujours dans cette même terminologie).

Quel que soit le profil des dirigeants (ingénieurs ou avocats) il semble qu'ils aient fait le choix d'affronter la longue liste des problèmes auxquels la Chine est confrontée en utilisant tant bien que mal la logique pragmatique de la « réforme aux caractéristiques chinoises ». Mais finalement la question principale n'est-elle pas de savoir si ce pragmatisme comme mode de gouvernance suffira à long terme alors que la Chine entre dans la phase difficile des réformes. En dépit de la taille des problèmes et du caractère explosif de la situation Teiwess aurait tendance à répondre par l'affirmative sauf pour un facteur : la légitimité du régime.

Jiang Zemin comme Hu Jintao manquaient de légitimité à leur prise de fonctions. Tous deux ont donc entrepris un travail de légitimation qui passait par deux canaux : les institutions et la construction d'un réseau relationnel (Jiang comme Hu ont pu construire ces réseaux à travers les diverses promotions qu'ils ont accordé durant leurs mandats). La résolution de la crise de légitimité (certes partielle) a également démenti un certain nombre de conclusions prématurées à propos du caractère du nouveau leadership en Chine :

- La thèse de la fin de la direction par un homme fort ne s'est que partiellement avérée. Ce n'était pas un jeu à quitte ou double. Ainsi, les proches de Jiang Zemin ont reçu des compensations pour les remercier d'avoir respecté les règles.
- De la même manière, les prédictions de l'avènement d'une direction collective suivant le départ de la génération des dirigeants vétérans au charisme fort semble avoir reposé sur des prémices erronées. Ainsi, Jiang Zemin lui-même reconnaît qu'il ne dispose pas de la stature de Deng Xiaoping ou Mao Zedong. Mais il n'a jamais eu besoin d'entrer en compétition avec des hommes d'une telle stature.
- Le fait que Jiang, comme il l'a lui-même souligné, « n'a aucune expérience militaire » s'est avéré ne pas être une lacune fatale dans la mesure où ni

Qiao ni Li ou toute autre alternative concevable pour le pouvoir ne disposaient non plus d'une telle expérience.

- Finalement, l'hypothèse selon laquelle comme Jiang n'est à l'origine d'aucune nouvelle politique significative depuis qu'il est l'homme fort du régime, est d'une certaine manière sans conséquence politique, et cette idée semble même reposer sur des suppositions erronées, car il y a une confusion entre le pouvoir et la politique (au sens anglo-saxon de policy ou politique publique). Jiang a mis l'accent sur la consolidation de son pouvoir, un processus dans lequel mener une politique de grande envergure peut s'avérer d'une utilité limitée.

*

S'il n'y a pas eu de différence structurelle, alors pourquoi la succession de Jiang s'est-elle fait sans accroc ? Il semble que cela soit dû à la capacité de Jiang à tirer les leçons de l'histoire politique récente. Il a appris comment tenir ce rôle certes très privilégié mais ô combien dangereux. Deuxièmement, quand ses lauriers dans cette direction se sont fanés pour éveiller les appréhensions de son patron original, Jiang a promptement pris le wagon des réformes en marche. Troisièmement, plutôt que de développer sa propre plateforme de réformes radicales, Jiang a évité d'être identifié aux initiatives politiques. Aux yeux du public, il est resté comme le représentant symbolique du pouvoir : on l'a vu passer avec aisance du costume civil à l'uniforme de l'Armée populaire de libération pour ensuite enfiler la tenue Mao au grès des circonstances. Jiang a conduit plus de tournées d'inspections pendant ses années de direction que n'importe quel autre membre du Politburo. En 1992, il s'est rendu dans chaque province, régions et municipalités autonomes au moins une fois. Il a également effectué des visites officielles qui prenaient la forme de pèlerinages dans les grottes du Yunnan où Mao s'était réfugié. Arrivé au terme de son mandat, ni son prestige personnel, ni son influence ne lui permettaient de conserver sa position. Mais surtout, les autres factions au sein de l'Etat-Parti (factions politiques mais aussi l'Armée populaire de libération) auraient vu sa présence à la tête de l'Etat au-delà de la limite de son mandat comme un « abus de pouvoir » de la part de la faction de « Shanghai ». La culture du consensus entre les élites dirigeantes du Parti-Etat a donc ici joué à plein.

II. Penser le politique sans légitimité historique : la période Jiang Zemin (1992-2002)

A. Les débats intellectuels à la fin de la décennie 1990

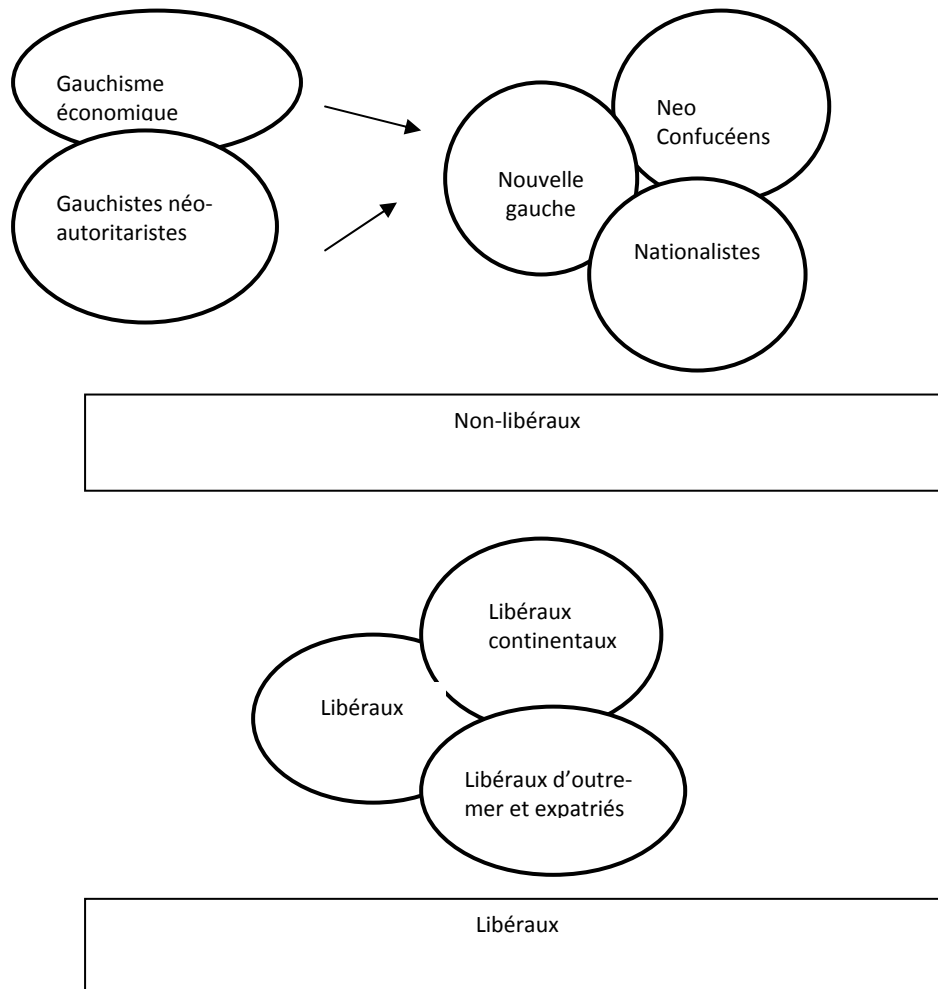
Le débat sur la définition des intellectuels (*zhishifenzi*) a une histoire longue et détaillée en Chine. Eddy U¹ a beaucoup travaillé sur l'origine du terme et a conclu que les années 20 doivent être vues comme leur apparition réelle. Sur ce point nous suivrons Jean-Philippe Béja² qui estime que le mouvement du 4 mai 1919 marque l'entrée de l'intelligentsia (en tant que groupe social) sur la scène politique. La participation politique des intellectuels chinois, comme elle a été décrite en détail par Merle Goldman, est passée d'une soumission totale à un retrait total à l'ère maoïste. Bien que la plupart des intellectuels aient été réhabilités pendant la période des réformes, leur triste histoire récente, les privant de dignité, d'indépendance et même d'identité, rappelle constamment à la plupart d'entre eux de ne pas s'en prendre directement au Parti-Etat de peur d'être marginalisé, contraint à l'exil voir envoyé en camp de rééducation.

Avec le nationalisme réintroduit par le Parti-Etat en 1991, la participation des intellectuels peut être vue comme la deuxième étape de l'accélération de l'idéologie en Chine. Mais l'implication des intellectuels a amené plus de débats sur le nationalisme. Ces débats étaient vus comme une extension des principaux débats intellectuels en Chine après la décennie 1980 qui opposait les « libéraux » d'une part aux « non-libéraux » d'autre part et, enfin, quelques chercheurs suggèrent une possible « troisième voie » entre ces deux positions. C'est ce que le graphique 1.9 tente de synthétiser.

¹ Cité par SHEN Simon, *op.cit.*

² BEJA Jean-Philippe, « Les intellectuels et le pouvoir dans la Chine des réformes » conférence donnée au CERIUUM, Université de Montréal, 11 avril 2006, <http://www.cerium.ca/article1581.html>

**Graphique 1.9 : Le débat intellectuel dans la Chine contemporaine :
libéraux et non-libéraux**



Source: SHEN Simon, *op.cit.*

1. La culture (les intellectuels) dans la Chine des réformes. Philosophie de l'Etat ou gouvernance pragmatique et technique ?

La question de la pensée politique, du rôle des intellectuels dans la Chine des réformes n'est pas purement rhétorique. Il ne s'agit pas ici d'un travail de philologie mais bien d'un questionnement politique. La répression sanglante des manifestations

étudiantes de la place Tiananmen au printemps 1989, l'effondrement de la plupart des régimes communistes entre 1989 et 1991 et le choix assumé d'un passage à une économie de marché en Chine à partir de 1992, au cours de la décennie quatre-vingt-dix tous les fondements de la pensée politique du régime sont sapés les uns après les autres. Se pose donc la question de savoir si on va assister à un débat qui permettra un nouveau questionnement de la pensée politique chinoise ou si le gouvernement refusera d'admettre les faits et s'enfermera dans une vision purement technicienne du politique. D'autre part, il convient de savoir ce que ces différents débats intellectuels ont apporté, dans quelle mesure ils ont fait évoluer la réflexion sur la notion d'Etat dans la Chine des réformes.

a. tentative de reprise en main par les communistes conservateurs.

Après la répression de Tiananmen l'aile libérale du parti est écartée du pouvoir et les postes qu'ils occupaient sont attribués aux conservateurs. C'est tout à fait notable dans les domaines idéologiques et culturels. Les principaux intellectuels libéraux sont démis : Hu Qili (membre permanent du Bureau politique), Hu Jiwei (le rédacteur en chef du Quotidien du peuple), Zhu Houze (ministre de la propagande) et Wang Meng (écrivain célèbre et ministre de la culture). Tous les secteurs stratégiques dans le domaine culturel sont alors aux mains des communistes orthodoxes : ministère de la Culture, Association des travailleurs culturels et artistiques (*wenlian*), Association des écrivains (*Zuojia xiehui*), etc. Les conservateurs vont commencer une véritable chasse aux libéraux¹. Les principaux leaders du mouvement étudiant de 1989 sont arrêtés tout comme de nombreux intellectuels libéraux (mais les intellectuels contrairement aux leaders étudiants resteront moins longtemps en prison). C'est à cette époque que de nombreux intellectuels de premier plan émigrent : Yan Jiaqi, Su Shaozhi, Liu Binyan, Jin Guantao, Liu Zaifu, Su Xiaokang, Fang Lizhi, Hu Ping. Les conservateurs vont essayer d'opérer un retour à un marxiste orthodoxe. Entre 1989 et 1992, on assiste à une volonté de la part des conservateurs de lancer une campagne idéologique comme aux beaux jours de la révolution culturelle. Mais dans le même temps une partie du PCC s'y oppose et, chose plus inattendue, la population va résister à cette campagne. Le contenu de cette campagne n'a que peu d'intérêt pour

¹ Sur ce point voir CHEN Yan, *op.cit.*

le sujet qui nous préoccupe. En fait, il s'agit surtout de dénoncer les intellectuels libéraux et de glorifier le régime à la manière de ce qui se faisait dans les années 1950 et 1960. Mais quant au fond, cette campagne idéologique lancée par les conservateurs au début des années 1990 n'apporte aucun contenu réel sur la définition de l'Etat. Bref, on est plus dans la dénonciation que dans la construction d'un modèle intellectuel conservateurs qui pourrait se présenter comme une alternative à la politique de réformes telle qu'elle a été pensée et expérimentée à partir de la fin des années 1970. Cependant, cette campagne a ceci d'intéressant que la population ne va pas s'y soumettre y compris au sein même du Parti. On peut dire que cette campagne trouve son point d'orgue et en même temps s'arrêtera à partir de l'affaire dite du gruau de riz¹.

Les conservateurs ont essayé d'attaquer Wang Meng (ancien ministre de la culture et intellectuel réformateur). Sous couvert d'un soi-disant « courrier de lecteur », ils s'en prennent à lui à travers sa nouvelle *Le gruau de riz*. Les attaques commencent au cours de l'année 1991 alors que la nouvelle était parue en 1989. Mais à la surprise des conservateurs, Wang se défend et, chose plus surprenante vue le contexte de l'époque, ne nombreux intellectuels viennent prendre part au débat pour apporter leur soutien à ce dernier. Ce qui n'était qu'une campagne idéologique des conservateurs en vue d'écarter un adversaire va se retourner contre les communistes orthodoxes et donner lieu au premier débat intellectuel d'envergure depuis les manifestations de 1989. Si les intellectuels se sont tant manifestés, c'est qu'ils contestent la démarche des gauchistes et les accusent de ne pas tenir compte de l'héritage de la révolution culturelle et donc de recommencer les mêmes erreurs. « Pendant toute l'année 1991, des centaines de nouvelles et d'essais paraissent avec des jeux de mots sur « gruau de riz » dans leur titre. Des écrivains de renom y participent, comme Liu Xinxu, Chen Rong, Zhang Kangkang, Zhang Jie. A la fin de l'année, la tendance orthodoxe est contrainte à la défensive : elle est ridiculisée. »²

Cet épisode de la campagne culturelle orthodoxe et l'affaire du gruau de riz montrent la volonté de la part d'une frange du PCC de conserver un Parti-Etat qui décide de tous les aspects de la vie sociale à commencer par le monde des idées et la vie culturelle : c'est-à-dire un totalitarisme tel qu'il a pu s'exprimer lors de l'âge d'or du

¹ Pour le détail de l'affaire voir chapitre 3 section 2

² CHEN Yan, *op.cit*, page 133

communisme chinois (1949-1955) ou pendant la révolution culturelle. La réaction de la part de la société civile (bas) et des intellectuels (intermédiaire) est révélatrice d'une conception politique de la question. Au-delà de l'aspect purement littéraire de l'affaire du gruau de riz s'exprime la volonté d'affirmer l'existence d'un corps social affranchi du politique. Certes, les intellectuels qui participent à la campagne ne se font pas d'illusion après la répression sanglante de Tiananem, le Parti n'est pas près de laisser une partie de son pouvoir à la société civile. Mais disons que les corps intermédiaire et de base de la société chinoise (pour reprendre la terminologie de Shen¹) défendent les gains acquis au cours de la libéralisation qui a eu lieu dans les années 1980 c'est-à-dire une semi-société civile où l'individu lambda n'est plus contraint d'adhérer aux idées du Parti dans la mesure où il ne s'y oppose pas.

Mais c'est l'incapacité de la ligne dure du Parti à assurer la pérennité du régime qui les condamne à abandonner le pouvoir au profit d'une ligne plus pragmatique, prête à accepter l'économie de marché sans pour autant revenir sur le monopole du PCC.

Avec le voyage de Deng Xiaoping dans le Sud : « Ainsi débute la deuxième vague de la réforme économique, qui déchirera la société chinoise à la fois sur le plan matériel et spirituel. Elle ouvre une période où les intellectuels sont écartés du processus de décision, où il n'y a plus ni dessein politique ni justification idéologique. Autant la réforme de la décennie quatre-vingt était perçue comme un processus de libéralisation de la société du joug totalitaire, autant la relance de la réforme des années quatre-vingt-dix est comprise comme un moyen pour le régime de se racheter. La perspective ouverte par l'appel de Deng dans ce début des années quatre-vingt-dix signifie pour les uns un avenir radieux d'enrichissement, et pour les autres le chemin de la décadence. »²

C'est dans ce contexte que naissent des réflexions sur le déclin moral de la Chine mais aussi la justification de l'autoritarisme et donc la théorie de l'asiatisme.

¹ SHEN Simon, *op.cit.*

² *Ibid*, page 135

2. *La question du conservatisme*

a. les non libéraux

Beaucoup d'intellectuels chinois pensent que la démocratie, les moyens de subsistance du peuple et le nationalisme _ ce qui est presque équivalent aux Trois principes du peuple (ou triple démisme) de Sun Yat-sen _ ont marqué les trois grandes lignes de division parmi eux. Différentes entités sont regroupées dans ce qu'il est convenu d'appeler une école « non-libérale ». Mais on peut cependant les distinguer les unes des autres¹. Il convient de revenir sur les origines de ces différents courants non-libéraux pour bien les comprendre. Les différents sous-groupes sont représentés par les néo-confucéens, les néo-autoritariens, les nouveaux gauchistes et les nationalistes « authentiques ».

§1. Les nouveaux gauchistes/néo-autoritariens

Le noyau dur du groupe non-libéral est connu comme « nouveaux gauchistes ». Le terme de nouvelle gauche trouve son origine aux Etats-Unis dans les années soixante et est l'œuvre du sociologue Charles Mills dans sa *Lettre à la nouvelle gauche*. La manière dont la nouvelle gauche en Chine diffère de la « vieille gauche » _ les marxistes dogmatiques chinois, les maoïstes et les communistes comme Hu Qiaomu ou Deng Liqun _ reste sujet à controverses. Quelques puissent être les différences, il apparaît que la nouvelle gauche fustige les valeurs aliénées de la vie moderne d'une part, et l'autoritarisme absolu d'autre part, alors que l'ancienne gauche toujours plus marginalisée adhère toujours à la même ligne marxiste-léniniste-maoïste.²

Quatre membres de la nouvelle gauche, parfois appelés la « Bande des quatre »³ sont les représentants les plus importants de ce courant : l'ancien professeur de l'université de Yale Wang Shaoguang, le philosophe Cui Zhiyan, le professeur de littérature Gan Yang et le rédacteur en chef du journal *Dushu(Reading)* Wang Hui. Le développement de ce courant de pensée connaît deux étapes qui se font chacune dans des contextes très différents. La première étape est leur critique de la politique de privatisation du reaganisme et du thatchérisme comme en témoigne l'article de Wang

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ A ne pas confondre avec la « Bande des quatre » de la révolution culturelle.

Shaogung publié en 1991 : « Developing a strong and powerful democratic country »¹. À ce niveau, ils sont classés parmi les néo-autoritariens ou les néo-conservateurs. Cette seconde étiquette suppose des liens plus resserrés avec les néo-confucéens dans la mesure où leur argument principal visait le renforcement du pouvoir de l'Etat. L'étude de l'universitaire taïwanais Zu Zhiguo² sur le néo-conservatisme continental représente l'une des introductions les plus en vue de ce courant au monde extérieur sans qu'il utilise l'étiquette de nouvelle gauche. L'idée était en opposition directe avec l'« agenda » de démocratiser la Chine selon une thérapie de choc, idée qui était défendue avec enthousiasme par les libéraux exilés après 1989. La seconde étape est orientée sur les questions économiques par une remise en cause du capitalisme, de la modernisation et des déséquilibres sociaux. L'article de Wang Hui « Contemporary Chinese ideological situation and issues of modernisation »³ publié en 1997 peut être considéré comme le point de départ de cette deuxième étape. Certains penseurs aujourd'hui considérés comme des libéraux, comme Xiao Gongqin, ont alors été considérés comme des néo-autoritariens : leur défection _ au lieu d'une loyauté continue d'une étape à l'autre, comme Gan le suppose _ a été due à leur désapprobation quant à l'orientation économique de ce groupe.

Il est important de noter que l'étiquette de « nouveau gauchiste », bien qu'elle soit perçue de manière positive voire glorieuse par les activistes sur internet, n'a pas été acceptée unanimement par les membres du groupe. Gang Yang a insisté sur le fait que le terme de « libéraux de gauche » était bien plus approprié (et parlant) pour eux, parce qu'ils étaient aussi tous issus de ce courant libéral des années quatre-vingt. Leurs positions étaient, en fait, « plus proches des libéraux du New Deal aux Etats-Unis », et ils n'étaient pas seuls au niveau international car les prix Nobels James Tobin et Kenneth Arrow partagent leurs idées. D'après Gan, les intellectuels chinois qualifiés de libéraux devraient être appelés « libéraux de droite » (droitiers si on veut bien marquer l'opposition avec les « néo-gauchistes ») ou « libertariens » car ils appartiennent à la même école que les conservateurs américains⁴. Dans une conversation avec Simon Shen, Wang Shaoguang avouait ne pas prendre ces

¹ WANG Shaogung, « Gongmin Shehui De Fanyi (Réflexions sur la société civile), *Ershiyi Shiji (XXI^e siècle)*, n°8, décembre 1991, pages 102 à 114.

² ZU Zhiguo, cité par Shen in SHEN Simon, *op.cit*

³ WANG Hui, « Dangdai Zhongguo De Sixiang Zhuangkuang Yu Xiandaixing Wenti (The Contemporary Chinese Ideological Situation and Issues of Modernization) » in *Sihuochongwen De Beijing (Pékin Renaissance)*, Pékin, Renmin Wenxue Chubanshe, 2000.

⁴ Gang Yang cité par Shen in SHEN Simon, *op.cit*.

étiquettes très au sérieux et considérait ce titre comme un simple « chapeau » donné par son ancien collègue de Yale.

§2. *Les nationalistes authentiques*

On inclut dans la catégorie des « non-libéraux » les personnes qui sont étiquetées comme des intellectuels nationalistes et qui parlent exclusivement du nationalisme chinois. Selon Wang Xiaodong¹ l'un des leader de ce courant nationaliste, les principales raisons qui ont fait de la Chine une victime au cours des derniers siècles sont le manque de *lebensraum* (l'espace vital) et de ressources naturelles, ainsi qu'un environnement hostile, une science et des technologies en retard, des difficultés à réaliser la modernisation politique et l'altération de l'esprit national. Pour structurer ces critères en termes thématiques, comme le résume assez justement le libéral Ren Bingqiang, la cosmologie du nationalisme de Wang peut être vue comme agressive car elle peut impliquer la théorie hitlérienne du *lebensraum* pour le peuple chinois, un darwinisme social dans la compétition entre les peuples sur la scène internationale et un esprit similaire au *Bushido* (*shanwu jingshen*) qui vise à promouvoir le respect pour la chose militaire. Les idées de Wang ne sont pas inconnues en Occident : il est l'une des voix de Chine les mieux accueillies et les plus citées par des médias occidentaux comme *The Independent* ou *Le Monde*.

Enfin de manière notable de nombreux nouveaux gauchistes ont l'habitude de dénoncer la version extrême du nationalisme chinois. Wang Hui, par exemple, a déjà essayé de prendre ses distances avec les nationalistes en déclarant que le nationalisme chinois, représenté par la littérature populaire comme *La Chine peut dire non*², était seulement un produit de consommation, et que l'idéologie du nationalisme était seulement une conséquence négative de la mondialisation. Très souvent, cependant, les idées des nationalistes fusionnent avec celles de la nouvelle gauche et des néo-confucéens. Alors que les arguments nationalistes comme ceux de Wang Xiaodong mixent souvent l'anticapitalisme à l'anti-américanisme, les idées anticapitalistes de la nouvelle gauche remontent au dédain confucéen pour la classe marchande. La plupart des commentateurs ont du mal à distinguer entre eux (c'est-à-dire entre la nouvelle

¹ l'ouvrage qu'il a cosigné avec Fang Ning est le manifeste d'une nouvelle vague de nationalisme chinois à l'ère de la globalisation.

WANG Xiaodong et FANG Ning, *Qianqiuhua Yinying Xia De Zhongguo Zhu Ru (China's road under the shadow of globalisation)*, Pékin, Zhongguo Shehuikexue, Chubanshe, 1999.

² Zhang Zangzang, Zhang Xiaobo, Song Qiang, Tang Zhengyu, Qiao Bian et Gu Qingsheng, *Zhongguo keyi shuo bu* (La Chine peut dire non), 1996, Pékin

gauche, les néo-confucéens et les nationalistes) et pensent que le « nouveau nationalisme » est vu comme un courant au sein de la nouvelle gauche pour être différenciée de l' « ancienne gauche ». Les libéraux estiment logique de considérer les nationalistes, les étatistes, les militaristes et les gauchistes comme une nouvelle « ligue jurée »¹.

3. *La question du libéralisme*

Le libéralisme, popularisé par John Locke au XVI^e siècle, est un concept politique aux définitions multiples. Le libéralisme est ici défini d'une manière conventionnelle : comme la croyance en l'établissement de limites au pouvoir politique existant en instaurant un ensemble de valeurs universelles au dessus de l'autoritarisme comme la liberté, les droits de l'homme et l'autodétermination. Les quatre attributs du libéralisme contemporain comme l'a résumé John Gray (l'individualisme, l'égalitarisme, l'universalisme et le réformisme) sont un bon point de repère quand on parle du libéralisme contemporain en Chine.

Beaucoup de libéraux contemporains chinois s'identifient avec le mouvement du 4 mai 1919 et le sentiment anti-confucéen que ce mouvement prônait. Après la fin de la révolution culturelle, comme Fewsmith l'a constaté, les idées libérales ont été progressivement remises au goût du jour : « les libéraux se sont faits les champions de la réforme ce qui ne signifiait pas seulement la transition vers l'économie de marché et la libéralisation politique (et une éventuelle démocratisation) mais [ce qui signifiait] aussi de s'opposer aux personnes, aux idées et aux forces qu'ils voyaient comme maintenant l'ordre ancien. » Dans le milieu des années 80 il y a eu une tendance parmi les intellectuels libéraux à dénier le socialisme et son héritage chinois, une tendance représentée par la série télévisée « *L'élégie du fleuve* » (*Heshang*) produite par cinq libéraux qui sont désormais connus comme intellectuels expatriés. Empruntant à la terminologie certes datée de Max Weber (comme par exemple « le mode de production asiatique » ou « la bureaucratie hydraulique ») *Heshang* s'en prend naturellement à deux adversaires : les néo-gauchistes et les néo-confucéens. Après les incidents de Tiananmen et les réactions contre l'élégie du fleuve, le libéralisme s'est renouvelé dans les années 1990 et les libéraux ont accepté d'une manière générale

¹ SHEN Simon, *op.cit.*

l'importance d'adhérer à la culture chinoise. La position des libéraux contemporains a été expliquée par le penseur libéral Xu Yougu¹ et se résume en six facteurs : l'introduction de l'économie de marché, les leçons et les grandes souffrances de la révolution culturelle, la dissolution du bloc communiste dans le monde, l'expérience et la réussite de Taiwan, le renforcement et le renouveau de l'héritage libéral par le retour des Chinois de l'étranger et l'impact des traductions et des publications. La position des libéraux sur les sujets majeurs est bien plus claire que celle de leurs rivaux : favoriser les mécanismes de marché, critiquer l'intervention de l'Etat et soutenir le développement de la démocratie à l'occidentale sur le long terme.

Les libéraux habitant en Chine comme Qin Hui, Li Shenzhi, Xiao Gongqin, Xu Youyu et le célèbre et jeune auteur Yu Jie ont montré une certaine retenue pour critiquer l'autoritarisme du Parti-Etat dans la diffusion de leurs idées. Ceux qui ont émigré _ particulièrement après l'échec des tentatives du mouvement démocratique _ ont eu tendance à parler de manière plus politique et à être plus critiques envers l'Etat. Parmi eux citons le scientifique Fang Lizhi, l'écrivain Liu Binyan, le fondateur du magasin libéral basé à New York Beijing Spring Hu Ping, le leader du mouvement de Tiananmen Wang Dan. Leurs principaux adversaires sont les néo-autoritariens et étatistes et ils évitent de se focaliser uniquement sur les questions économiques.

B. La pensée Jiang Zemin

Comme on l'a vu plus haut, les affrontements au sein du Parti-Etat ne sont plus tant structurés par des différences en termes de philosophies politiques que par des conflits d'intrérêts. Les différences en termes de choix quant aux décisions politiques ou économiques sont devenues secondaires. Jiang Zemin était à la tête de ce qu'il est convenu d'appeler la « faction de Shanghai ». Ce groupe (Jiang avant d'être nommé Premier secrétaire du Parti était le maire de Shanghai) cherche avant tout le développement de la région du « grand Shanghai » qui inclut les provinces du Jiangsu et du Zhejiang. Par conséquent, Jiang et ses proches font en sorte d'obtenir des ressources financières et des opportunités économiques (obtention de nouveaux marchés, etc.) dans le but de développer le grand Shanghai. Les cadres « affiliés » aux autres grandes métropoles font de même.

¹ XU Yougu cité par SHEN Simon, *op.cit.*

Ainsi dans la mesure où le XVI^e Congrès du Parti communiste chinois était l'occasion du passage de flambeau d'une génération de dirigeants à l'autre, on a assisté à un double mouvement. D'abord, les chefs des factions de la Troisième génération comme Jiang ou Li Peng avaient dépassé l'âge limite imposé par le Parti, ils se voyaient donc contraints d'abandonner leur poste. Mais pas question pour eux d'abandonner le pouvoir¹. En coulisse, ils ont ardemment négocié pour obtenir un des rares postes significatifs au sein de l'Etat ou Parti qui demeuraient disponibles. Ensuite, dans la mesure où ils étaient contraints de partir (notamment Zhu Rongji qui était sûr de quitter l'exécutif), ils ont mis tout en œuvre pour assurer la promotion de leurs protégés.

La stratégie de Jiang lors du XV^e Congrès d'octobre 1997 (soutenue par Zhu Rongji) tenait en cinq points :

- L'engagement de maintenir une croissance économique élevée ; ceci était vu comme essentiel pour maintenir la stabilité sociale. Ceci signifiait qu'il fallait accorder plus d'attention au problème de l'inflation toujours menaçante et s'attaquer sérieusement au cœur du problème du secteur financier.
- La direction a pris l'engagement clair de combiner une économie mixte avec un cadre théorique qui continue à prôner la domination du secteur étatique.
- Alors que le Parti continuerait à relâcher son emprise sur l'économie et la société, le PCC se renforcerait et son rôle dirigeant serait accru. Jiang et ses proches voyaient clairement le Parti comme l'acteur institutionnel clé pour tous les niveaux et dans tous les domaines cruciaux. Pour lui le PCC est la pierre angulaire de la société chinoise. Dans le même temps, le Parti lance un appel pour élargir sa composition comme on le verra plus tard avec l'acceptation des entrepreneurs privés en son sein et la théorie de Jiang de promotion des Trois représentations.
- Le rythme de l'intégration à l'économie mondiale devait être accéléré, comme en témoigne parfaitement l'adhésion à l'OMC.
- Jiang continue la préférence de Deng pour maintenir de bonnes relations avec les Etats-Unis dans tous les domaines où cela est possible.

¹ LAM Willy Wo-Lap, *Chinese Politics in the Hu Jintao era*, Londres, M.E. Sharpe, 2007, page 16

Contrairement à de nombreuses analyses d'avant Congrès, il n'y avait pas de nouvelles idées pour une réforme politique. Durant l'année 1997, la question de la réforme politique semble être revenue comme une priorité de l'agenda politique : un certain nombre de suggestions ont été faites pour mener des changements significatifs. Pendant un moment, il est apparu que Jiang a sanctionné ces discussions. Sur cette question des réformes politiques, il semble, en fait, qu'il ait plutôt tâté le terrain pendant un moment. Son objectif principal était alors de détourner l'attention de ses opposants de la réforme des entreprises d'Etat ce qui était très clairement le sujet le plus important pour Jiang. Les propositions de réforme politique consistaient principalement à améliorer le fonctionnement du système du Congrès, accroître l'implication des organisations de masses et affirmer de la valeur des élections villageoises. En plus le principal rival de Jiang, Qiao Shi souvent présenté comme le champion de la réforme politique et président de l'Assemblée nationale populaire, a été écarté pour cause de limite d'âge. Le départ de Qiao permit à Jiang de prendre l'ascendant sur l'Assemblée nationale populaire.

Il nous semble que la crise asiatique a deux avantages pour Jiang. Primo, elle permet d'écarter la question des réformes politiques au sein même du parti. En effet, la croissance économique étant considérée comme le pilier de la stabilité, c'est un aspect d'importance vitale pour le Parti. D'autre part, elle permet de mettre Zhu Rongji sur le devant de la scène et laisse celui-ci mener deux politiques de front : la réforme du système bancaire et la transformation des entreprises d'Etat vers une économie de marché¹.

Les facteurs extérieurs² ont joué un rôle. Jiang et les autres dirigeants chinois semblent avoir été déconcertés par la chute soudaine du régime de Suharto en Indonésie. Voici un homme qui a présidé pendant une longue période de très forte croissance économique (que certains qualifient même de miracle économique), qui semblait confortablement installé au pouvoir, qui avait le soutien inconditionnel de l'armée et le tout dans un système autoritaire. Et pourtant, Suharto va être rapidement chassé du pouvoir par la rue. Le parallèle avec la situation chinoise doit avoir été alarmant pour Jiang et tous les dirigeants chinois. En effet, un certain nombre

¹ Sur ce point voir SAICH Tony, *op.cit.*, page 82

² *Ibid.*

d'incertitudes internes et externes demeurent : les problèmes économiques (réforme du système bancaire et des entreprises d'Etat) ; l'entrée à l'OMC ; la hausse du chômage et l'apparition de la dissidence : Parti démocratique de Chine et Falun gong. Sur le chômage, selon une étude dirigée par Athar Hussein¹, le taux de chômage urbain serait de 12,3% ; les relations sino-américaines sont ternies par le bombardement de l'ambassade chinoise de Belgrade et l'arrivée de l'administration républicaine de G.W. Bush.

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui a poussé Jiang à ignorer les demandes pour une transition économique plus rapide et une possible réforme politique. Il préfère adopter une approche plus prudente avec un contrôle politique strict légitimité par un nationalisme strident.

Une rumeur veut que Jiang, sous la pression de Li Peng et des conservateurs, ait annoncé que la réforme politique ne sera pas discutée avant deux ou trois ans ; autrement dit elle ne sera pas discutée avant l'arrivée aux affaires de la quatrième génération de dirigeants_ sous sa direction le sujet est clos.

Lors des célébrations des vingt ans de la réforme en décembre 1998, Jiang dit très clairement qu'une réforme politique et économique radicale ou suivant le modèle occidental ne sied pas à la Chine. A la place, il insiste sur la nécessité qu'il y a de maintenir la stabilité et la nécessité de réprimer immédiatement tout trouble potentiel. Il réinsiste sur les Quatre principes fondamentaux de Deng Xiaoping. Dans ce contexte, il suggéra que les réformes les plus hardies annoncées en début d'année soient modérées pour que les gens puissent s'adapter à leurs conséquences.

Les plénums du Parti et les congrès de l'Assemblée nationale entre 1999 et 2001 ont confirmé cette approche plus prudente. Jiang a essayé d'adopter une voie médiane en reconnaissant qu'une réforme radicale du secteur public était nécessaire sans pour autant accepter que les privatisations fussent nécessaires. Par exemple, lors du V^o plénum, en octobre 2000), le projet pour le nouveau plan économique quinquennal (2001-2005) est adopté (Il sera formellement adopté lors du Congrès national populaire de mars 2001). Ce plan fixe un objectif de croissance annuelle de 7% contre 8,3% lors du plan précédent. Mais surtout, il insiste sur la nécessité d'améliorer la compétitivité du fait de l'entrée dans l'OMC.

¹ HUSSEIN Ather & Alii, *Urban poverty in the PRC*, 2002, Asian development bank, projet n°TAR33448.

II. Vers la « société d'harmonie » ? La période Hu Jintao (2002-2008)

A. Le débat sur le confucianisme¹

Dans un article récent², Jean-Philippe Béja s'interrogeait sur l'émergence d'un national-confucianisme. Le marxisme sous quelque forme que ce soit (marxisme-léninisme, stalinisme, pensée Mao Zedong, économie socialiste de marché) serait remplacé par ce curieux mélange de confucianisme et de rhétorique nationaliste. Nous aborderons dans le point suivant comment le nationalisme a progressivement une place majeure dans la pensée politique chinoise. Nous aimerions nous attarder ici sur la question du confucianisme. En effet, on a tôt fait de mettre en avant des explications relevant d'un confucianisme mal défini pour justifier les changements qu'a connus la Chine ces dernières années. Or, force est de constater que ce regain d'intérêt pour la tradition confucéenne est à tout le moins surprenant et riche d'enseignements pour comprendre l'évolution du système actuel.

1. Le surprenant retour en grâce de la tradition confucéenne

Les Occidentaux ont tôt fait d'expliquer la politique, le droit du travail (ou plutôt l'absence de droit du travail), le management et les succès commerciaux chinois par le confucianisme. Solution bien pratique et idéologie fourre-tout, ils en oublient que ce retour sur le devant de la scène de cette tradition a de quoi surprendre. En effet, la Chine des années 1990 et 2000 semble s'être focalisée sur l'objectif de modernisation du pays. Cet objectif, une Chine forte et prospère, on l'a déjà dit s'inscrit dans la droite ligne de la pensée chinoise de la modernité telle qu'elle est définie à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Face à des Occidentaux qui les supplantent dans les sciences et techniques et dans la domination politique, les

¹ « En appeler sans cesse à Confucius, c'est s'aventurer sur un terrain pseudo-culturel qui, au mieux, photographie une société, mais n'explique pas sa trajectoire ». (Guy Sorman, *L'économie ne ment pas chapitre*, 10 page 151

² Référence à retrouver

Chinois cherchent les moyens de rattraper ce retard. Dans un premier temps, on assiste à une tentative de réforme de l'empire inspirée par les méthodes du voisin japonais et les mandarins impériaux auraient voulu faire du régime autocratique des Qing une monarchie parlementaire calquée sur le modèle britannique comme l'avait prévu la Constitution de Meiji. D'ailleurs la première Constitution que connaît la Chine est dans l'ensemble une copie de celle élaborée au Japon en 1889 (sur ce point voir plus haut). Tout comme les réformateurs de l'ère Meiji avaient élevé le shinto au rang de religion d'Etat, les mandarins de la fin du XIX^e siècle, début du XX siècle voulurent faire du confucianisme la religion de cette nouvelle Chine qui devait retrouver sa place face aux nations Occidentales et être reconnue comme une grande puissance.

Mais loin de devenir l'incarnation de l'esprit national, le confucianisme fut fustigé et montré du doigt comme responsable de l'arriération de la Chine. Il faut bien comprendre que l'acharnement du régime maoïste à détruire tout ce qui pouvait toucher de près ou de loin à la tradition confucéenne s'inscrit pour partie dans cette tradition de modernisation de la société et de la culture chinoise.

Le retour de la tradition confucéenne dans la Chine contemporaine ne peut donc pas se comprendre sans s'interroger sur le rôle des intellectuels dans la Chine contemporaine, sur la manière dont les intellectuels se sont saisi du débat politique et l'ont orienté.

Nous reprenons sur ce point l'analyse faite par Jean-Philippe Béja¹ qui estime que les intellectuels n'entrent réellement sur la scène politique en Chine qu'en 1919 à l'occasion du mouvement du 4 mai. Certes, les étudiants chinois de Tokyo ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la pensée politique révolutionnaire qui allait former le cœur du nationalisme et que Sun Yat-sen reprendra pour partie. De la même manière, Liang Qichao est considéré par de nombreux historiens de la pensée chinoise comme la première figure de l'intellectuel au sens moderne du terme. Or sa pensée est essentiellement politique. Cependant, il semble adéquat de situer la première intervention de l'intelligentsia au 4 mai car avant cette date, on n'avait pas assisté à une prise de conscience collective. La réflexion sur le confucianisme et la forme que doit prendre l'Etat chinois pour exister dans la modernité n'est avant cela que le fait de penseurs isolés ou regroupés en petits comités (la Ligue jurée par exemple).

¹ BEJA Jean-Philippe, « Les intellectuels et le pouvoir dans la Chine des réformes », conférence à l'école d'été du CERIUM, Université de Montréal, avril 2006.

D'abord rappelons brièvement ce que fut le mouvement du 4 mai pour ensuite expliquer en quoi il va structurer l'espace politique et la pensée chinoise et exclure le confucianisme de la réflexion politique.

a. Qu'était le mouvement du 4 mai 1919 ?

La Chine avait participé à la première guerre mondiale du côté des alliés et avait même envoyé des troupes en Europe notamment sur le front en Artois. À ce titre elle estimait légitimement faire partie des vainqueurs et être invitée, au même titre que les puissances européennes et le Japon, à se partager les possessions coloniales des vaincus (Autriche-Hongrie et Allemagne). Or, l'Allemagne occupait le Shandong qu'elle avait occupé en toute illégalité. La Chine réclamait donc son droit à récupérer ses territoires perdus. Mais les alliés décidèrent de céder toutes les possessions allemandes d'Extrême-Orient au Japon. Cette décision déclancha la colère des étudiants de l'université de Pékin (*Beijing Daxue* que l'on appelle souvent par le diminutif de *BeiDa*). Le mouvement débute donc par une manifestation des étudiants de *BeiDa* qui sont très vite rejoints par les intellectuels. Ce mouvement prend vite un tour plus vaste et les manifestants réclament une Chine forte et prospère (*fu guo bing qiang*). Pour les intellectuels, la Chine ne pourra se relever que si elle adopte une nouvelle culture. Le mouvement se fait donc au slogan de « à bas la boutique à Confucius ! ». Les Chinois voient dans le confucianisme qui structure autant la pensée politique, les modes de gouvernance que les relations sociales la raison du déclin de la Chine. Ils appellent donc à l'avènement d'une « nouvelle culture ». Ils prônent la primauté de la science et de la démocratie comme moyens de la modernisation de la Chine. Ce mouvement structure profondément le politique en Chine car la Chine étant dominée politiquement et économiquement. C'est dans la modernisation qu'elle pourra sortir de son statut semi-colonial. La modernisation dans les premières années du XX^e siècle se pense en Chine comme un mouvement anti-traditionnel. Il est important de préciser que cette tendance est commune à ceux qui se tourneront vers le marxisme et ceux qui resteront démocrates mais toujours soucieux de mettre un terme à la situation de domination de la Chine. Dès 1921 (création du parti communiste) il y a donc une scission entre les héritiers du mouvement du 4 mai. Une partie des intellectuels voient dans le marxisme le moyen de réaliser l'objectif de modernité et de développement. Le marxisme arrive en Chine à une époque où la société chinoise a

déjà assimilé et digéré le positivisme, les idéaux de la science et de la démocratie et cherche une voie dans sa volonté de rencontre avec l'Occident. Le marxisme permettait à la Chine d'intégrer l'Occident au nom d'une philosophie qui condamnait son capitalisme. D'autre part, la Chine se trouvait à une époque où elle procédait à une réévaluation très douloureuse de son passé et elle prenait conscience que l'idéologie confucéenne, les pratiques bureaucratiques de l'empire étaient une source de malaise dans la société chinoise. Et le marxisme, teinté de bon hégélianisme, permettait de rattraper ce passé, d'en faire quelque chose de nécessaire, une étape de la formation de la conscience historique chinoise. D'une certaine manière, le marxisme permettait de sauver le passé, lui donner un sens politique, le rendre nécessaire et de ne pas se rendre à l'école de l'Occident tels des novices. Mais une autre partie des intellectuels et penseurs politiques chinois restaient centrés sur la modernité au travers des sciences, de la démocratie ainsi que des droits de l'homme.

b. comment le confucianisme alors qu'il fut fustigé comme cause de l'arriération de la Chine est-il redevenu un sujet de réflexion pour le monde moderne ?

Le communisme chinois est l'un des héritiers du mouvement modernisateur de la Chine. Son but était de rendre la Chine forte et prospère et le marxisme était perçu comme le moyen le plus efficace et le plus moderne pour réaliser cette grande transformation du pays. Quand les communistes arrivent au pouvoir en 1949, le régime qu'ils installent porte en lui les espoirs de modernisation et transformation de la société. Quand la Chine se réveille après le massacre des manifestations de la place Tiananmen quel bilan peut-elle tirer de ce communisme ? Certes la République Populaire a mis un terme aux éléments les plus choquants¹ de la société traditionnelle : le bandage des pieds des fillettes ou la polygamie. La modernisation reste incomplète. Sur le niveau économique, la Chine en 1992 quand elle reprend les réformes reste un pays pauvre si on la compare aux autres pays et notamment à ses voisins asiatiques qui connaissent une formidable croissance économique qui s'accompagne d'une amélioration du niveau de vie de la population sans précédent et ce sans avoir à renoncer à leurs traditions. Or en Chine plus de quarante ans après l'instauration de la

¹ Il ne s'agit pas ici de juger la société chinoise d'avant 1949, mais simplement de reprendre ce que les intellectuels chinois pointaient comme étant généralement les signes les plus marquant de l'arriération de la société chinoise.

République Populaire de Chine, le communisme ne représente plus une capacité de transformation du pays. En somme, le communisme n'incarne plus un moyen de réaliser la modernisation du pays. Comme le rappelaient Philippe Richer et Jean-Luc Domenach¹ : « le marxisme-léninisme, successivement modifié par Mao Tse-tung et Deng Xiaoping, est demeuré en permanence l'idéologie officielle, mais il a perdu toute attraction en trois grandes saccades : après le « grand bond en avant », il a été privé de son contenu utopique, après la révolution culturelle, il a perdu sa rationalité politique ; depuis les réformes de Deng Xiaoping, il sert surtout à légitimer le maintien du pouvoir en place et le recours aux méthodes capitalistes. » Le retour sur le devant de la scène de la pensée confucéenne s'explique par l'impasse dans laquelle se trouve le régime après la répression de 1989. Les années quatre-vingt avaient vu l'émergence d'un embryon de société civile qui se développait en dehors du contrôle du Parti-Etat (même si elle bénéficiait du soutien tacite des l'aile réformatrice du Parti). Le nombre de publications, de journaux explosent. Mais, la répression des manifestations du printemps 1989 met un terme à ce développement. Entre 1989 et 1992, on assiste à un retour en arrière. Les réformes économiques sont gelées et l'aile gauche du Parti critique de plus en plus sévèrement les entreprises privées. Il faudra le voyage de Deng lors du nouvel an chinois de 1992 dans les zones économiques spéciales du sud du pays pour relancer l'ouverture et les réformes économiques. Le début des années 1990 est marqué par un véritable engouement pour la culture traditionnelle chinoise. Pourquoi ? Il semble que cette « renaissance » de la pensée traditionnelle _ principalement d'inspiration confucéenne _ est due au contrat social implicite qui se noue alors entre les intellectuels et le régime. Le premier élément à prendre en compte est que la tendance « réformatrice radicale » au sein du régime a été écartée du pouvoir. Zhao Ziyang a été écarté de son poste de premier secrétaire de manière tout à fait illégale et ses principaux collaborateurs ont été écartés des postes à responsabilité. Ne restent au sein du parti que des réformateurs encore jeunes (Hu Jintao, Wen Jibao). De nombreux penseurs libéraux-réformateurs sont contraints à l'exil en Occident ou à Hong-Kong (certains choisiront Taiwan mais beaucoup s'y refuseront de peur d'être accusés d'être des traîtres à la nation par les autorités). Mais ceci n'apporte qu'une réponse partielle à notre question. En effet, pourquoi les intellectuels chinois d'une part acceptent-ils cet accord tacite avec le régime (alors

¹ Philippe RICHER & Jean-Luc DOMENACH, *La Chine* tome 2, Seuil Paris 1995 page 633

même qu'ils manifestaient pour une réforme du système en 1989) ? Et d'autre part, pourquoi se tourner vers une pensée d'inspiration confucéenne ou se réclamant de la tradition confucéenne ? Dans l'ensemble, il semble que les intellectuels chinois (ceux qui n'ont pas choisi l'exil) acceptent de ne pas remettre en cause le monopole du Parti communiste et l'organisation de l'Etat en échange d'une relative liberté de pensée et surtout la possibilité de s'enrichir. Cela s'explique par la situation internationale qui a évolué et les leçons tirées de la répression. Au début des années 1990, les Chinois assistent à l'effondrement du bloc de l'Est et à la disparition très rapide de l'Union soviétique. L'URSS, qui faisait figure de puissance impérialiste dans la rhétorique chinoise (le plus souvent du moins) et qui semblait aussi puissante que les Etats-Unis, en était contrainte à demander au FMI de venir au secours de son économie en 1991-1992¹. La Russie en est réduite à suivre les recommandations du FMI au même titre qu'un pays en voie de développement d'Amérique latine ou d'Afrique. La chute de cette superpuissance est autant politique qu'économique. Cette chute est vue, depuis la Chine, comme le résultat du choix politique de Gorbatchev. Ce dernier a voulu libéraliser le régime avant de libéraliser l'économie. Une partie des intellectuels chinois en conclut donc que si le mouvement de 1989 avait réussi, voilà où en serait également la Chine. Ils en concluent à l'erreur de leurs positions libérales passées. La démocratisation, la réforme du système étatique en fait puisque la propagande ne parle que de démocratie depuis 1949, conduirait à l'évanouissement de l'objectif du *fu guo bing qiang*. Les penseurs chinois sont donc amenés à repenser un certain nombre de concepts. On assiste au début de la dernière décennie du XX^e siècle à une réflexion sur la question de la maturité politique d'une société. D'autre part, le cas soviétique est d'autant plus frappant pour l'observateur chinois qu'il ne peut s'empêcher de faire la comparaison entre une Europe de l'Est aux abois et une Asie orientale en plein essor et plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Or, ces pays d'Asie qui affichent une vitalité extraordinaire (le cas de Singapour marque profondément les Chinois mais aussi des pays comme la Malaisie), prônent une idéologie qui fait des valeurs asiatiques d'inspiration confucéenne très marquée, le socle de leur réussite économique. Zhang Lun² distingue deux types de conservatisme à partir du début des années 1990. Le premier courant est un conservatisme qui nourrit le nationalisme chinois. Ce courant est dans une certaine limite bien vu et même encouragé par le

¹ Sur ce point voir le chapitre 1 section 1 III

² ZHANG Lun, *La vie intellectuelle en Chine depuis la mort de Mao*, Fayard, Paris 2003 page 242.

régime. « Ainsi, en octobre 1989, Jiang Zemin fait-il l'éloge de la pensée confucéenne à l'occasion de la commémoration du 2540^e anniversaire du philosophe. » C'est aussi dans ce courant qu'il faut comprendre à partir de la même époque le culte renouvelé dont fera l'objet l'empereur Huang di. Face à un monde post-guerre froide qui semble être devenu, pour reprendre l'expression de Francis Fukuyama, la « fin de l'histoire », la culture traditionnelle apparaît, pour un certain nombre de penseurs et de manière bien opportune pour le régime, comme une sorte de rempart, un moyen de donner du sens au politique et de justifier l'absence de réforme de l'organisation de l'Etat. Dans une Chine qui se modernise alors à une vitesse vertigineuse, la seule chose qui semble immobile c'est la structure étatique : lourde, centralisée et non démocratique. Faire appel à la culture traditionnelle pour justifier de l'absence de réformes politiques s'est avéré, dans une certaine mesure, opportun pour le régime. L'Etat n'aurait pas à se moderniser à entamer une réflexion sur lui-même car, de tous temps, il a été autocratique et centralisé. Le caractère figé du régime et donc de la structure étatique ne relèverait donc pas du présent régime mais serait le trait du politique en Chine. Cet engouement pour la culture traditionnelle permet aussi de limiter la portée des idées libérales et démocrates considérées comme étrangères à la culture chinoise. Cependant comme le note Zhang, le Parti reste vigilant car il ne souhaite pas que la culture traditionnelle qu'il a longtemps combattue se retourne contre lui. « Mais les autorités n'ignorent pas que ces armes pourraient facilement se retourner contre elles et délégitimer une idéologie officielle dont les origines sont occidentales. Aussi certains idéologues du Parti évoquent-ils le risque que cette nouvelle passion pour la tradition ne soit mise à profit pour éradiquer le marxisme-léninisme. ¹ » A côté de cette relecture de la tradition intellectuelle chinoise, on trouve une seconde vision qui estime la première trop « narcissique ». Ce conservatisme, contrairement à celui évoqué plus haut, vise au travail d'analyse critique et à un renouvellement de la tradition. La divergence entre ces deux courants va se cristalliser sur la question du confucianisme.

¹ *Ibid.*

c. le confucianisme dans la période contemporaine

Sans être nécessairement d'inspiration confucéenne ces conservatismes semblent concourir de la même tendance que celle d'un repli des conceptions libérales dans l'approche qu'ont les intellectuels chinois de l'Etat.

C'est à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix que la Chine a été témoin d'un changement de paradigme intellectuel qui se caractérise par des intellectuels libéraux se tournant vers la pensée traditionnelle comme le confucianisme¹. Tout comme leurs équivalents ailleurs dans le monde, les néo-confucéens contemporains _ dont l'origine remonte à Liang Xiuming (1893-1988) à l'époque républicaine_ préfèrent remplacer la formule occidentale, à laquelle ils préfèrent promouvoir la grandeur nationale en réexplorant la culture chinoise traditionnelle. Dans le même temps ils veulent prouver leur capacité d'adaptation aux temps modernes. L'une des grandes missions des néo-confucéens, qui défendent ardemment le nationalisme culturel², est de réfuter les prédictions de Max Weber (Weber avait prophétisé que la culture chinoise ne serait pas capable de coexister avec le monde moderne et c'était l'influence manifeste de l'élégie du fleuve). Par exemple l'économiste Sheng Hong a proposé une théorie du « comparatisme culturel » où la culture chinoise y est perçue comme une « culture de l'abnégation » faisant la promotion de valeurs véritablement libérales pour le commerce. Rétrospectivement, Sheng décrit la culture occidentale, « dominée par le darwinisme social », comme une culture rétrograde qui doit « cependant obéir aux valeurs du marché, de la démocratie et la liberté ».

B. La pensée de Hu Jintao : la société d'harmonie

« Contrairement à Jiang Zemin à qui il a fallu plusieurs années pour mettre au point son concept des « Trois représentativités »_ l'apport théorique de la troisième génération dont il est officiellement le chef spirituel_ Hu Jintao a imposé sa ligne dès la deuxième année de son mandat présidentiel en 2004 »³. La nouvelle ligne qu'il choisit de définir s'inspire du modèle de ses trois mentors : Song Ping, Hu Yaobang et

¹ SHEN Simon, *op.cit.*

² Sur ce point voir chap.1 section2. III. « Le nationalisme nouvelle idéologie du régime ? »

³ ANDERSY, *op.cit.* page 19

Deng Xiaoping. En bon cadre du Parti, il n'a pas souhaité rompre avec ses prédécesseurs, mais bien montrer que ses références restaient avant tout communistes et chinoises. Ainsi, lors du cinquantième anniversaire de l'Assemblée nationale populaire le 15 septembre 2004, Hu déclarait que « l'histoire a prouvé que si la Chine suivait aveuglément le système politique occidental, elle s'engageait dans une impasse ; l'actuel système chinois est doté d'une forte vitalité et d'une grande supériorité »¹. Le ton est donné, le président Hu (que l'on présentait avant sa prise de fonction comme un réformateur moderne du fait de son passé à la tête de la Ligue de la jeunesse communiste) n'a pas l'intention de suivre la voie d'un Gorbatchev, mais bien d'assurer la stabilité et la pérennité du Parti. Le concept de société d'harmonie est souvent présenté comme le cœur de la doctrine de Hu Jintao. Ce concept consiste en l'élimination des conflits et des contradictions au sein de la société. Cela suppose que le Parti communiste chinois joue le rôle de médiateur et d'arbitre entre les intérêts et les aspirations des groupes socio-économiques disparates. Le communiqué de presse à l'issu du VI^e Plénum nous en donne un bon exemple : les autorités doivent « coordonner et réguler les relations d'intérêt entre les différents secteurs et gérer de manière appropriée les contradictions au sein de la société. » Il est à noter qu'on retrouve dans ce concept toute l'influence de Song Ping sur la doctrine politique de Hu². En effet, L'idée de Song, selon laquelle la réduction des inégalités sociales doit être prioritaire au même titre que la croissance économique a été reprise par Hu pour élaborer le concept de société d'harmonie.

Le concept de « socialisme scientifique » va permettre à Hu de reléguer la pensée de Jiang Zemin aux « vieilles lunes » et servir de cadre à la politique de développement à partir d'octobre 2005. Ce concept est directement inspiré des travaux du théoricien de gauche Hu Angang. Malgré la fin du mouvement socialiste et communiste dans le monde, la Chine a les moyens de parvenir à son objectif socialiste à condition que le gouvernement soit efficace, dévoué et non-corrumpu. Selon cette idée, la Chine pourrait de « manière scientifique » réduire les déséquilibres structurels et géographiques tout en maintenant le monopole du Parti communiste et une croissance

¹ *Xinhua*

² ANDRESY, *op.cit.*

forte. Cette idée de « développement scientifique » va servir de pierre angulaire au XI^e plan quinquennal (2006-2010) lancé en octobre 2005¹.

Comment Hu Jintao envisage-t-il de réaliser la société d'harmonie ? D'abord, il veut rationaliser l'administration et l'appareil du Parti. Cela s'est traduit, par exemple, par une réduction du nombre de divisions administratives. Ensuite, cela passe par la création d'un système d'alerte (*yujing* 预警). Sur ce point il semble que la société d'harmonie soit un échec au regard de la gestion du tremblement de terre du Sichuan (2008). Mais le peu d'informations dont on dispose ne permet pas de conclure pour l'instant.

Mais, il ne faut pas être dupe, la société d'harmonie n'est qu'une formulation aux accents confucéens de la théorie de Jiang Zemin selon laquelle il faut « tuer dans l'œuf » tout mouvement de contestation. En cela, la création du système d'alerte (*yujing*) fait échos aux troubles nés suites aux catastrophes minières. Plus que la gestion des accidents de la circulation, ce système vise à stopper net tous les troubles sociaux potentiels. « La philosophie qui consiste à étouffer dans l'œuf les causes et les manifestations de phénomènes sociopolitiques non harmonieux est l'idée de *ju'an siwei* (居安思危 ou « veiller au danger dans la plénitude »)»²

Les crises en question vont de la dégradation de l'ordre public à la montée des prix ou la pénurie de matières premières. On voit ici à quel point l'économie est devenue un facteur légitimant essentiel pour le pouvoir.

Malgré les différences entre Hu et Jiang, Hu a fait sienne la théorie de Jiang de la triple représentativité, c'est-à-dire que seuls les citoyens instruits peuvent réaliser « la plus haute productivité et la culture la plus avancée » à la Chine, c'est-à-dire la *fuguo bingqiang*. Un exemple témoigne de cette orientation « la nomination mi-2007, de deux personnalités non membres du PCC aux postes de ministres du Conseil des affaires de l'Etat. Wan Gang, un expert en ingénierie industrielle devenu président d'université, fut nommé ministre des Sciences et technologies, et le professeur de

¹ *op.cit*

² Nous retranscrivons ici les termes en caractères chinois de l'article de Lam à cette différence près que l'article original présente les caractères sous forme non-simplifiée (Willy Wo-Lap Lam étant originaire de Hong Kong). Nous estimons que par soucis de cohérence avec les caractères chinois présents dans le corps de texte, il était préférable de les présenter sous forme simplifiée (celle du reste utilisée en République populaire de Chine).

Sur ce point voir aussi le *Renmin Ribao* du 29 janvier 2003.

médecine Chen Zu, ministre de la Santé. Wan est aussi le dirigeant de l'un des huit « partis démocratiques », organisations politiques fondées dans les années 1930 et 1940 puis cooptées par Mao dans les années 1950 »¹.

Quand la quatrième génération arrive au pouvoir, de nombreux observateurs et militants des libertés civiles pensaient que la nouvelle équipe ferait évoluer le régime vers moins de dictature. En effet, Hu Jintao avait été le protégé de Hu Yaobang qui fut premier secrétaire du Parti dans les années 1980 et limogé pour ses positions trop libérales. De plus, en tant que président de la Ligue de la jeunesse communiste, il était à la tête d'une tendance plus progressiste au sein du Parti communiste chinois. Wen Jiabao avait été, lui, un proche collaborateur du Zhao Ziyang. Zhao s'était montré réceptif aux demandes des étudiants manifestant sur la place Tiananmen au printemps 1989. Il s'était rendu sur la place, les implorant de ne pas mettre leur vie en danger. Une photo le montre discutant avec les leaders étudiants, à côté de lui son collaborateur Wen Jiabao. Dès leur arrivée au pouvoir, les dirigeants de la quatrième génération s'engagent à renforcer le statut et à améliorer les droits des groupes défavorisés (paysans, ouvriers migrants). Or, la réalité est tout autre. La représentation de ces groupes (notamment au sein du Comité central) est négligeable. De même, les syndicats ouvriers et paysans non affiliés au Parti communiste chinois demeurent illégaux. Comme le fait remarquer Willy Wo-Lap Lam², cela constitue certainement une erreur stratégique de la part du pouvoir car ces « associations d'ouvriers et de paysans pourraient au moins jouer le rôle de soupapes et devenir le canal par lequel les groupes les plus faibles (*ruoshi tuanti*) pourraient exprimer leurs griefs ».

Une des idées phare de Hu est officiellement de promouvoir la démocratie au sein du parti (*dangmei minzhu*). La version officielle est de promouvoir le principe d'harmonie au sein du Parti (*dangnei hexie* 党内和谐). Il faut voir ici l'influence de Hu Yaobang sur Hu Jintao. Dans un discours prononcé lors du XVII^e Congrès, Hu se réfère au concept de « démocratie interne »³ énoncé par Hu Yaobang pour qui le dialogue entre dirigeants était indispensable, sans pour autant que l'autorité du Parti ne soit remise en cause. Pendant leur première année de mandat Hu et Wen ont pris un certain nombre de mesures dans ce sens. Deux exemples en attestent. D'abord, les réunions du Politburo sont rapportées dans les médias. Ensuite, Hu prononce son

¹ LAM Willy, *op.cit.*

² *Ibid.*

³ *Xinhua*, 15 octobre 2207

discours sur l'état du Parti sous la forme d'un rapport au Comité central. « Dans le contexte des rituels hiérarchiques du Parti, cela signifie désormais que le bureau politique rend des comptes au Comité central qui l'a élu lors du XVI^e congrès. »¹

Pourquoi Hu cherche-t-il à favoriser la démocratie au sein du Parti ? D'un point de vue rationnel, le Parti a tous les pouvoirs alors pourquoi irait-il céder une partie de celui-ci ? Il semble que cela ne relève pas d'un choix mais d'une évolution en fonction de la situation pour rester au pouvoir, autrement dit le rapport de forces a évolué. Premier élément qui pousse à l'assouplissement, la prise de conscience qu'un parti tout puissant peut être renversé du jour au lendemain. Les exemples du Parti communiste soviétique mais surtout de l'Indonésie de Suharto ont durablement marqué les esprits des dirigeants chinois. La conclusion fut donc que le Parti pouvait mourir et bien vite les dirigeants estimèrent que si le Parti ne modernisait pas son mode de gouvernance, il allait mourir. Le deuxième élément qui pousse à la modernisation fut les luttes au sein du Parti. On l'a vu, le Parti est en proie à de fortes luttes internes (qui se superposent partiellement) : lutte entre le centre et les provinces, d'une part, et lutte entre factions, d'autre part. Cette volonté d'instaurer de la démocratie nous semble être un moyen d'intégrer les conflits internes au Parti dans un cadre institutionnel, de contrôler (pour éviter que ces luttes, si elles deviennent trop dures, ne mettent en danger la survie du Parti). Dans cette optique, on peut reprendre l'idée d'Hannah Arendt pour qui la démocratie est le lieu du conflit dans la société. Le troisième élément qui explique cette tendance, c'est l'influence de l'international. Les avancées beaucoup plus radicales réalisées en matière de démocratisation par le Parti communiste vietnamien en 2006 ont mis Pékin sous pression. Un quatrième élément revient à dire que cela s'apparente à une manœuvre politique pour permettre à Hu de promouvoir ses protégés de la Ligue de la jeunesse communiste au sein de l'appareil du Parti.

Pour autant, peut-on en conclure qu'il s'agit là de la première étape vers une démocratisation du régime ? C'est bien sûr une éventualité que l'on ne peut exclure par principe. Cependant au regard des éléments dont nous disposons aujourd'hui, cela semble illusoire. « Tout laisse penser que la marge de manœuvre laissée aux cadres et aux membres ordinaires du Parti pour choisir leurs dirigeants demeurera limitée »².

¹ LAM Willy, *op.cit.*

² LAM, *op.cit.*

On semble être plus dans un processus d'adaptation du Parti que dans un véritable changement de nature du régime.

Finalement, les objectifs de la société d'harmonie ne peuvent être atteints par quelques rares subventions envers les pauvres (il y a toujours 200 millions de Chinois qui vivent sous le seuil de pauvreté tel que défini par l'ONU). Le mode de croissance de la Chine, que le gouvernement reconnaît lui-même comme dur, est incompatible avec cet objectif. Pour limiter l'exploitation des faibles par les puissants (qui est l'objectif de la société d'harmonie), il faut une limitation du pouvoir des forts, la transparence des institutions et la reconnaissance des groupes représentant les plus défavorisés. Or, ce serait s'attaquer à deux des piliers du régime : la croissance comme objectif politique (voir dans ce chapitre I. section 1. III) et le monopôle du pouvoir (voir dans ce chapitre I. section 1. II)

Hu se trouve donc devant deux objectifs contradictoires. Chef du Parti, il doit le maintenir au pouvoir. Mais il ne doit pas changer le régime tout en admettant que le régime tel qu'il fonctionne aujourd'hui est confronté à un risque de crise sociale qui pourrait causer sa perte. Il doit donc ne pas toucher au système pour que le PCC conserve son monopôle politique et social, et dans le même temps, il doit faire évoluer profondément le système sans quoi une crise majeure chasserait les communistes du pouvoir. La société d'harmonie cherche la quadrature du cercle.

III. Le nationalisme : nouvelle idéologie du régime ?

L'idée qui sera développée dans les lignes qui vont suivre est la suivante : le moment clé, l'acte de naissance de la modernité politique en Chine ne se situe pas le 1^o Octobre 1949 (date de la fondation de la République populaire) ou lors de la fondation du parti communiste à Shanghai en 1921, ni même le 10-10 (date de la fondation de la République de Chine en 1911). Selon nous, la modernité apparaît en Chine après la guerre de l'opium quand la problématique majeure devient alors : « 富国 兵强 » [*fuguo bingqiang*] ce qui signifie « un Etat riche et une armée forte ». Les

termes du problème n'ont que peu (pas ?) changé¹. « Pendant les 130 ans qui se sont écoulés depuis le *Yangwu*², la Chine a tout essayé : modernisation des techniques en maintenant l'impératrice douairière et le système des examens avec Li Hongzhang et Zeng Guofan, tentative de modernisation de la dynastie avec la Nouvelle Politique (Xinzheng), inspirée de Meiji, réaction conservatrice, révolution bourgeoise, révolution prolétarienne »³. Le communisme chinois donc, avant d'être un mouvement léniniste-stalinien, est avant tout un nationalisme. Or, depuis la mort de Deng Xiaoping, les dirigeants communistes sont confrontés à un double problème : d'une part le communisme en tant qu'idéologie est une coquille vide, d'autre part avec la mort de Deng c'est la fin des dirigeants à légitimité historique forte (ceux qui ont fait la révolution). Le nationalisme va donc à la fin des années 1990 se présenter comme la solution presque naturelle pour assurer la légitimité du parti et combler le vide laissé par l'abandon de l'idéologie communiste. A bien des égards, c'est ce que nous essaierons de rappeler dans un premier temps, le régime chinois est un totalitarisme (post-totalitarisme ?) axé principalement sur le nationalisme. En somme, un régime qui s'apparente beaucoup à ce que nous pourrions appeler du fascisme (même s'il semble improbable que Pékin s'en réclame ouvertement). Puis nous essaierons d'expliquer comment le nationalisme est devenu l'idéologie majeure au début de la décennie. Enfin, nous tenterons de clarifier ce qu'est le nationalisme des principaux acteurs (Deng Xiaoping, Ziang Zemin, Zhu Rongji, l'équipe actuelle) en montrant l'influence des différents penseurs contemporains.

A. Un bref regard sur la nature du régime actuel...

Comme on l'a vu plus haut⁴, le régime chinois actuel n'est plus un totalitarisme pur et dur. Pour autant, aucun fait ne donne à penser qu'une possible démocratisation

¹ Comme le rappelait Lucien Bianco dans une conférence récente : Lucien Bianco « 60 ans de communisme, un essai de bilan », intervention lors de la journée de conférences pour la 100^{ème} édition de la revue Perspectives Chinoises, le 5 mars 2008.

² Le Yangwu ou mouvement des activités à l'occidentale qui se déroule dans les années 1860-1890. Il s'agit de se renforcer techniquement pour pouvoir défendre sa civilisation. Cette Ligne de pensée sera formalisée au lendemain du traité de Shimonoseki (1895) par Zhang Zhidong un lettré conservateur dans l'expression *tiyong* ou *Zhongxue wei ti Xixue wei yong* (prendre la culture chinoise pour essence et utiliser le savoir occidental dans la pratique). Pour plus de détails, voir le développements que j'y consacre dans la note de synthèse n°1 [la notion de frontière].

³ Jean-Philippe Béja, « Vers l'émergence d'un national-confucianisme » in référence à préciser.

⁴ Chapitre I, section 1 : I. Nature et origine du système chinois aujourd'hui.

est à prévoir dans les années à venir¹. La Chine n'est donc pas une démocratie. Mais elle ne peut être classée comme un totalitarisme pur non plus. Reprenant le travail de Juan Linz², nous estimons donc que la Chine semble être un post-totalitarisme. Pourquoi conserver cette classification totalitariste ? Il nous semble que le projet idéologique du régime, s'il a été modifié dans la forme (abandon progressif de la rhétorique communiste à partir de 1992), demeure dans le fond. Comme nous l'avons déjà mentionné dans un paragraphe précédent, l'ambition totalitaire du régime demeure intacte. La théorie des Trois représentations en est un exemple marquant. D'abord perçu comme la « roue de secours » d'un Parti communiste chinois en panne idéologique, le nationalisme va progressivement s'imposer pour devenir le cœur de la pensée politique du régime aujourd'hui. S'agit-il ici d'un simple opportunisme de la part du pouvoir pour combler le vide laissé par l'abandon de la pensée marxiste et pour utiliser les tendances xénophobes au sein de la population ? Il nous semble que la question du nationalisme est plus profonde. C'est pour cela que cette idéologie a pris la place qu'on lui connaît aujourd'hui dans le régime.

B. ...permet de définir le nationalisme (et comment il s'est imposé comme idéologie majeure)...

Depuis 1989, le discrédit jeté sur le communisme en Chine est total : de la répression sanglante des manifestations étudiantes place Tian'anmen à l'effondrement du bloc de l'Est, le communisme ne trouve plus guère de défenseurs que ce soit chez les dirigeants, y compris la vieille garde qui représente l'aile gauche du parti, ou à plus forte raison chez les intellectuels. A cette époque on va voir émerger une nouvelle catégorie qui entre en jeu, il s'agit des entrepreneurs. Ces entrepreneurs sont presque toujours liés au pouvoir soit comme étant d'anciens cadres de l'administration, ou des membres de la famille de fonctionnaires importants ou ayant réussis dans les affaires ils ont intégré les cercles dirigeants connus. Toujours est-il que la réussite de ces entrepreneurs ne peut se faire en dehors du parti communiste.

¹ Cependant, si les tensions sociales sont trop fortes, elles peuvent toucher le régime dans ses fondements. Mais l'émergence de tels mouvements est par définition difficile à anticiper. Il nous semble que dans cette hypothèse les changements pourraient être aussi radicaux que soudains.

² LINZ Juan, op.cit.

Au début des années 1990, les dirigeants essaient de sauver ce qu'il reste de légitimité au parti communiste par un nationalisme classique. Ainsi dès la première moitié des années 1990, le pouvoir parle de « sa confiance dans la supériorité de la nation chinoise » (*Zhonghua minzu*). Mais, force est de constater que ce nationalisme ne suscita pas l'adhésion y compris au sein de la presse officielle. Pourquoi ? Disons que le nationalisme tel qu'il fut initialement proposé comme « idéologie de rechange » était surtout un recyclage de thèmes anciens issus des premières heures du régime (dans certains cas, les formules utilisées datent d'avant la prise du pouvoir de 1949) : anticolonialisme, résistance à l'impérialisme occidental. Or d'impérialisme occidental en 1992 (dans une Chine qui vivait presque recluse depuis la loi martiale de 1989) il n'y en avait point. Ainsi, le *Jiefang ribao*¹ en novembre 1995 publie un article de Sima Xin fustigeant les attaques néo-colonialistes. Sima Xin écrit : « on peut parler de culture coloniale lorsqu'une puissance coloniale qui a supprimé la souveraineté d'un pays lui fait respecter la culture de la métropole. Comme assimiler l'ouverture volontaire de la Chine souveraine à de la 'culture féodale' »². Le nationalisme qui va s'imposer, et qui est celui que l'on connaît aujourd'hui en Chine, est assez différent de cette première tentative. Il résulte de la convergence de plusieurs mouvements qui tous vont faire du nationalisme le courant de pensée dominant qu'il est aujourd'hui. Ce nationalisme se trouve donc être le résultat de différents courants de pensée qui ont traversé la société chinoise à partir des années 1990 : réflexions sur le conservatisme, les valeurs asiatiques, le confucianisme, les attaques américaines (*China bashing*), la critique du modèle occidental (qui est en fait plus une critique des effets pervers induits par une réforme économique menée au pas de charge). Si bien que la rhétorique nationaliste passéiste du début des années 1990 va évoluer vers un national-communisme pendant les premières années du mandat de Jiang Zemin et aujourd'hui on est en droit de se demander si la doctrine officielle n'est pas, pour reprendre l'expression de Jean-Philippe Béja, un national-confucianisme tant les références au confucianisme (certes revisité par le régime) sont nombreuses. Dans cet ordre d'idée, on peut citer le culte fait à l'empereur Jaune. Cet ancêtre supposé de la

¹ Le *jiefang ribao*, littéralement « libération » est un quotidien de Shanghai qui dépend du gouvernement municipal de Shanghai. Le *Courrier international* écrit de lui qu'il ne « brille ni par son originalité, ni par son audace ». Ce journal défend les positions de ce qu'on appelle le « groupe de Shanghai ». Il est donc plutôt favorable aux réformes économiques. Dans cette optique, il avait publié les déclarations de Deng Xiaoping lors de son voyage dans le Sud, déclarations qui marquaient la reprise et l'accélération des références et de l'ouverture économiques.

² Cité par Béja dans *Perspectives chinoises* mars 1996.

race han qui aurait vécu il y a plus de 5000 ans fait l'objet d'un culte récent et très nationaliste. Or de nombreux officiels de premier plan ont pris part à ces manifestations. Cette évolution n'a pu se faire que grâce à deux éléments. D'abord, le nationalisme ne serait jamais devenu aussi important si les intellectuels ne s'étaient pas emparés du sujet. Celui-ci passe alors d'une simple propagande à une réflexion plus profonde qui va structurer le débat politique entre les intellectuels du milieu des années 1990 à nos jours (en témoigne le vif débat intellectuel suscité par la loi anti-sécession au printemps 2005, et d'une manière plus large la question attenante à Taiwan). Le deuxième élément clé sera le fait que les élites, les entrepreneurs vont devenir d'ardents défenseurs du nationalisme.

1. Les fondements du nationalisme chinois : tentative de définition conceptuelle

Le nationalisme est en Chine un concept pluriel qui n'a été véritablement adopté qu'à la fin du XIX^e siècle par les anti-traditionalistes et les anti-impérialistes du mouvement du 4 mai et par les modernistes de la fin du XX^e siècle.

Historiquement, on peut dire des Chinois qu'ils ont une grande fierté dans leur culture et leur histoire nationale (qui confine parfois à l'autosatisfaction) mais aussi que la culture chinoise est profondément cosmopolite en cela qu'elle est ouverte à toutes les cultures. Le sinocentrisme¹ s'est nourri de ces courants de fond. Fondamentalement, la civilisation n'est pas disposée au nationalisme. Cependant, deux événements majeurs vont bouleverser la conception qu'avaient les Chinois de l'univers. Le premier fut l'établissement de la dynastie mandchoue à la fin du XVII^e siècle. Les Mandchous étaient un groupe ethnique relativement petit (en nombre comme en influence) dont la population habitait le nord-ouest de la Chine. Ils achevèrent leur conquête de la Chine en 1644 et dirigèrent l'empire pour les deux siècles et demi qui suivirent. Alors que les précédents changements de dynasties avaient certes été critiqués, notamment par les lettrés restés fidèles à l'empereur, avec la conquête mandchoue on assiste à un véritable mouvement intellectuel de refus du nouvel occupant ; les Mandchous étant qualifiés de « meute de loups » (Wang Fuzhi). Ce

¹ Sur ce point, voir chapitre 2. section 1.

mouvement trouve son fondateur et sa figure de proue en la personne de Wang Fuzhi. Le second évènement sera la première guerre de l'opium (1839-1842). Le nationalisme qui émerge en Chine à la fin du XIX^e, et qui est structurant de la pensée politique moderne, est une conséquence de ces deux mouvements. Ce nationalisme avait de forts sentiments anti-mandchous et anti-étrangers (principalement anti-occidentaux puis dans un second temps s'y ajoutera un sentiment anti-japonais tout aussi fort). Liang Qichao fut le premier lettré¹ (intellectuel) à introduire en Chine la notion occidentale de nation (民族_ *Minzu*) à partir de la traduction du concept japonais de « *minzoku* ». Le docteur Sun Yat-sen adopta le concept de nationalisme (民族主义 [*minzu zhuyi*]) comme le premier de ses *Trois principes fondamentaux du Peuple* (ou triple démisme). Le nationalisme de Sun avait une orientation culturelle et ethnique très claire, qui défendait un retour à un régime dirigé par la majorité han et la préservation d'une culture dominée par les hans. La Société pour la restauration de la prospérité chinoise (*Xingzhong hui*) fondée par Sun Yat-sen à Honolulu en 1894 clamait chercher à « chasser les barbares tatars [les Mandchous], restaurer la Chine et établir une république ». La dimension ethnique de ce premier nationalisme de restauration ou de libération, c'est selon, fut largement accomplie avec la chute du dernier empereur mandchou de la dynastie Qing en 1911. Cependant, ces aspects de régénération culturelle ainsi que de restauration de la « vraie Chine » restèrent des éléments cruciaux du nationalisme chinois jusqu'aujourd'hui. Les avocats du nationalisme, comme Sun Yat-sen ou après lui Chiang Kai-shek, partageaient de nombreuses similitudes avec le « père du nationalisme culturel », le penseur allemand Johann Gottfried von Herder. En effet, les premiers théoriciens du nationalisme partageaient avec Herder l'idée que l'individu doit être intégré, doit être considéré comme une partie de la nation. Herder est considéré par beaucoup aujourd'hui comme le « père philosophique » du nationalisme. Pour certains, Herder est l'avocat d'un relativisme culturel tolérant, quand d'autres voient en lui le penseur avec lequel le patriotisme civique va se muer pour la première fois en xénophobie. Il ne nous appartient pas ici d'étudier dans le détail la pensée de Herder, disons simplement que l'on peut comprendre facilement

¹ Selon certains sinologues et historiens des idées, on peut parler d'intellectuel en Chine avec Kang Youwei, pour d'autres, ce terme n'a vraiment de sens qu'avec des penseurs plus tardifs. Liang Qichao, qui fut le disciple de Kang, semble cependant plus proche de l'intellectuel chinois qui s'interroge sur la modernité que du lettré traditionnel même s'il fut formé dans la très traditionnelle Académie de l'océan d'érudition de Canton.

ces différences d'interprétation tant la présentation qu'il fit de ses idées fut changeante.¹ Ceci étant, notons que l'idée même de nations comme « entités culturelles » est, pour beaucoup, discutable en elle-même. Alors que Rousseau avait émis l'hypothèse que les nations trouvaient leur origine dans le consentement mutuel (le contrat social), le genevois plaçait les fins politiques bien au dessus de la « pureté culturelle ». A l'inverse, Herder fait de la « préservation culturelle » le but premier et discute moins souvent de politique. Tout comme Herder, les premiers nationalistes chinois insistent sur la nécessité d'intégrer les individus dans leur nation et cherchent différentes voies pour redonner à la Chine sa grandeur et sa gloire passées. Sun appelait les Chinois à restaurer leur « esprit national » et la moralité traditionnelle. Chiang lança dans les années 1930 le mouvement de la « Nouvelle vie » qui essaya de restaurer le confucianisme et le système traditionnel de responsabilité de groupe et d'assistance mutuelle.

2. Le nationalisme de Sun Yat-sen : fondement du nationalisme et transfiguration contemporaine.

Sun Yat-sen est connu pour avoir été l'un des plus célèbres défenseur du nationalisme chinois. La pensée politique de Sun est résumée dans son ouvrage le plus célèbre *Les trois principes du peuple* (ou *Triple démisme* selon les traducteurs) (三民主義 [*San Min Chu I*]). Le premier principe de Sun, et le plus important, était le nationalisme. En fait, il semble plus exact de dire que le nationalisme sert de fondement aux autres principes de Sun². Pour le docteur Sun Yat-sen le cosmopolitisme de la Chine des Qing a rendu la population incapable de distinguer ce qui était chinois de ce qui ne l'était pas ce qui a causé la domination sous « le joug des Manchous » tout comme, note-t-il les Coréens ont succombé devant le colonialisme nippon. Si la Chine veut survivre, estime-t-il, elle doit adopter et cultiver le nationalisme. Le terme de *Minzu* ou nationalisme (qui peut être aussi traduit par le mot *race*) a clairement chez Sun une connotation ethnique ou raciale. Pour lui, il s'agit

¹ Pour une étude complète sur l'œuvre de Herder, BERLIN Isaiah, *Vico and Herder : two studies in history of ideas*, 1976.

² Comme le rappelle Marie-Claire Bergère, la pensée de Sun Yat-sen n'est pas structurée. Elle est le résultat d'une série d'approximations en fonction de l'évolution personnelle de Sun mais aussi de l'évolution de la situation politique. Le nationalisme aura, cependant, la ligne directrice de sa pensée et de son action politique.

d'instiller chez les Chinois la conscience d'appartenir à une race. Face à l'humiliation que subit la Chine du début du XX^e siècle, il faut développer une conscience de race ou le nationalisme (ce qui revient au même pour Sun). Sinon, la Chine ne pourra pas survivre et sera condamnée à être divisée en différentes colonies occidentales. Cependant, le nationalisme de Sun n'est pas une théorie raciale mais plutôt le projet de construire une nation, qu'elle prenne conscience de sa propre existence. Sun pensait que la survie de la Chine et la rendre à nouveau forte mais aussi démocratique dépendait de la capacité à nourrir cet esprit nationaliste. Les second et troisième principes de Sun (la démocratie et l'égalitarisme_ vu parfois comme le socialisme) dépendent du succès de la réalisation de cet esprit national et de la capacité à bâtir la Chine comme une nation.

« La mort de Mao Zedong et l'avènement de Deng Xiaoping en 1978 ont entraîné de multiples ruptures au sein du système communiste chinois, mais n'ont pas bouleversé les fondements de la pratique historique. La vogue dont joui actuellement Sun Yat-sen en Chine n'a guère d'autre explication que l'utilité du mythe suniste, rénové pour répondre aux besoins de la politique des *Quatre Modernisations*. »¹ Cette politique constitue une véritable rupture avec la politique de l'ère maoïste. Elle met en avant la modernisation du pays et les objectifs proprement socialistes (justice sociale, égalisation des conditions) sont ajournés jusqu'à la réalisation de cette modernisation. Alors que la période précédente mettait en avant un secteur public protégé dans un cadre autarcique (comme le rappelle le slogan : « compter sur ses propres forces »), la période contemporaine est celle de l'entreprise privée couverte et qui coopère avec l'étranger. Devant un tel renversement, le Parti communiste a besoin d'asseoir sa légitimité. Le nationalisme le lui permettra et la figure de Sun Yat-sen lui donnera un gage de continuité historique. « La célébration par le pouvoir du patriote modèle et du modernisateur cosmopolite que fut Sun a donc pour objet de fournir une caution historique à Deng Xiaoping et ses collaborateurs. Le prestige de ce glorieux précurseur doit les protéger contre toutes les accusations de complaisance à l'égard des étrangers et légitimer leur politique d'ouverture, d'appel aux capitaux privés, de développement prioritaire des zones côtières. A plus long terme, l'exaltation de Sun Yat-sen doit créer un terrain d'entente avec les autorités de Taiwan et éventuellement

¹ BERGERE Marie-Claire, *Sun Yat-sen*, Fayard, 1994

préparer le retour de l'île dans le giron de la mère patrie. La réunification de la Chine ne représenterait-elle pas l'accomplissement patriotique par excellence, propre à fermer la bouche à tous les nationalistes ombrageux ? [...] Les réformistes s'abritent [donc] derrière le patriotisme optimiste d'un Sun Yat-sen persuadé que son pays gagnerait beaucoup de temps en sollicitant l'aide des puissances étrangères et que celles-ci auraient tout intérêt, de leur côté, à favoriser une modernisation bénéfique non seulement à la Chine mais à la paix mondiale. »¹

3. *Le nationalisme après Mao.*

Après la mort de Mao, le nationalisme comme anti-impérialisme et anti-capitalisme a subsisté. Depuis 1979, la modernisation est redevenue la priorité de la nation. Le nationalisme est réapparu fort de la force économique toute récente et de l'implication croissante de la Chine dans les affaires mondiales. En un siècle, la Chine a restauré la domination han à l'intérieur de ses frontières, regagné sa souveraineté, abrogé les traités inégaux et restauré son intégrité territoriale. Le retour de Hong Kong en 1997 et de Macao en 1999 au sein de la République populaire indiquait que la page coloniale était définitivement tournée.

Si on ne peut que constater la résurgence du nationalisme à partir de la fin des années quatre-vingt dix, comment pour autant l'expliquer ? Le nationalisme va trouver un nouveau souffle car il va être porté par une partie des intellectuels conservateurs². Précisons ici à la suite de Zhang Lun que le conservatisme revêt dans la Chine contemporaine deux aspects qui, s'ils partagent certains points, n'en demeurent pas moins très différents. Il faut distinguer le « conservatisme autoritaire » (l'expression est de Zhang Lun) qui veut « instaurer au plan politique l'autoritarisme, au plan économique, le modèle asiatique, et au plan culturel la tradition ». Ce courant, que l'on qualifie souvent de « néo-conservatisme » par opposition aux « vieux conservateurs » maoïstes, ignore la liberté individuelle au nom de l'intérêt collectif. A l'inverse, l'autre branche du conservatisme, si elle partage avec celle évoquée ci-dessus le même profond respect pour la tradition et le rejet du radicalisme, revendique le respect de la liberté individuelle et le refus de l'autoritarisme.

¹ *Ibid.*

² ZHANG Lun, *La vie intellectuelle en Chine depuis la mort de Mao*, Paris, Fayard, 2003.

Une grande partie des débats intellectuels dans les années 1990 se cristallisent sur cette question du conservatisme, les libéraux ayant quasiment disparu du paysage intellectuel après 1989. « Après Tiananmen, les intellectuels libéraux disparaissent de la scène politique publique et les autorités tentent de regagner une légitimité en encourageant un retour à la tradition (ainsi en octobre 1989, Jiang Zemin fait-il l'éloge de la pensée confucéenne à l'occasion de la commémoration du 2540^e anniversaire du philosophe). [...] Cette ferveur pour les sciences et les arts chinois traditionnels n'est pas dissociable du nationalisme culturel naissant [au début de la décennie quatre-vingt dix], exaltant la grandeur de la civilisation nationale, seul rempart contre la folie du monde post-moderne. Et les autorités constatent avec satisfaction que la référence à la tradition contribue à atténuer l'influence des libéraux auprès de la population... »

En fait, la période qui s'ouvre en 1992 (et dont nous ne sommes pas sortis) voit dans le nationalisme un rôle fondamental car double. Le nationalisme est un outil de relégitimation du Parti. Mais le nationalisme est aussi une réponse à une interrogation identitaire née d'une post-modernité portée par les réformes économiques. Le pays va donc être inondé par une propagande présentant le Parti comme le seul représentant de la nation. En ce sens, on ne peut que constater que la visée totalitaire du PCC, qui s'exprime dans le « fantasme de l'un » tel qu'évoqué plus haut, demeure vivace.

On peut suivre ici Zhang Lun pour qui le nationalisme dans le discours des intellectuels chinois se développe en trois temps¹. D'abord, le nationalisme se veut anti-capitaliste et n'est le fait que de quelques chercheurs isolés dont He Xin. Mais la chute du bloc soviétique et le choix politique de relancer les réformes et l'ouverture économiques détruisent rapidement ce raisonnement. La Seconde étape est ce que nous appellerons le « débat sur la post-modernité ». La terminologie marxiste ne structure plus les termes du débat intellectuel qui s'organise désormais autour de la notion de civilisation. Ainsi, la publication en 1993 du *Choc des civilisations* de Samuel Huntington suscitera un vif intérêt en Chine. « Parallèlement sont introduites en Chine des théories post-colonialistes et orientalistes qui dénoncent l'hégémonie culturelle de l'Occident et revendiquent le droit des minorités »². Ces théories_ principalement celles de Edward Saïd, Gaykroyorty Spivak, Homi Bhabha_ vont être diffusées en Chine par de jeunes intellectuels séjournant aux Etats-Unis notamment via la revue *Dushu*. « L'histoire semble se répéter : à l'époque du 4 mai, une théorie

¹ *Ibid* page 245

² *Ibid* page 246

occidentale, le marxisme, dénonçait l'Occident ; à la fin du XX^e siècle, ce sont encore des thèses occidentales radicales qui influencent les Chinois dans le regard qu'ils portent sur l'autre côté du monde ». Il semble que cette étape marque un tournant. D'abord parce qu'en abordant la question identitaire, le nationalisme va commencer à gagner à lui toute cette nouvelle bourgeoisie issue des réformes économiques et dont sont originaires les nouvelles élites. D'autre part, le nationalisme et le conservatisme qui jusqu'alors se voulaient résolument opposés à tout radicalisme vont ici, pour le conservatisme autoritaire défenseur du nationalisme du moins, vont prendre un tour radical notamment dans la position de la Chine face à l'Occident. C'est dans cette dimension que doit se comprendre, la dernière étape mise en exergue par Zhang Lun. La troisième étape survient avec la publication en 1996 de l'ouvrage *La Chine peut dire non : Choix politiques et émotionnels à l'époque post guerre-froide*¹. Nous pourrions aussi citer l'ouvrage d'Iris Chang *Le viol de Nankin*. Dans cette dernière étape, le nationalisme est perçu auprès des élites (qu'elles soient intellectuelles ou économiques) comme unificateur. Il devient le véritable courant intellectuel de fond de la société chinoise contemporaine. Lors des incidents diplomatiques entre la Chine continentale et Taiwan, peu (pas ?) de voix s'élevèrent pour apporter un soutien à la cause insulaire. Même les dissidents souscrivaient à l'idée très nationaliste d'une seule Chine comme héritière de la culture, de la race chinoise. Ce courant est, on s'en doute ardemment critiqué par les intellectuels libéraux qui y voient un danger dans ce courant xénophobe et populiste.

¹ (中国可以说不 : 冷战后时代的政治与情感抉择; [Zhongguo keyi shuo bu: Lengzhanhou shidai de zhengzhi yu qinggan jueze]) *op.cit.*

Chapitre 2 :

QUELLE PLACE DANS LE MONDE POUR LA CHINE DE CE PROJET ?

Le défi de la modernité prend pour la Chine la formule du *fuguo bingqiang*, un Etat riche et une armée forte. Il va sans dire qu'une telle formule-programme ne se limite pas à une réflexion de l'Etat cantonné au champ interne. Cet Etat n'est riche et fort que par rapport aux autres acteurs de la scène internationale. Ce chapitre essaiera de comprendre quelle place est sensée occuper la Chine sur la scène internationale dans cette optique. La modernité, et la notion du *fuguo bingqiang* qui en découle, apparaît, s'impose même, à la Chine de part l'arrivée des Occidentaux en Extrême Orient. Cette arrivée et cette domination occidentale du monde remettent en cause la perception qu'avait la Chine d'elle-même sur la scène internationale, celle de l'empire sous le ciel, ou *Tian Xia*, ou pour reprendre une formulation plus moderne, celle d'un hégémon. L'Etat en Chine est donc d'abord pensé de manière très pragmatique comme le moyen pour la Chine de recouvrer ses frontières ou du moins les territoires qui semblent lui échoir naturellement. Il convient de restaurer la Chine (section1). Ce n'est qu'à ce prix que la Chine pourra retrouver sa place naturelle au sein de la communauté internationale (section 2). La définition de l'Etat implique aussi une certaine conception géopolitique de celle-ci sur la scène internationale. Or, une telle conception de la Chine dans le monde ne peut se faire, dans l'optique du *fuguo bingqiang*, sans une armée qui soit en mesure d'assurer une stature internationale à la Chine.

section1 : Restaurer la Chine

I. La notion de frontière et les problèmes frontaliers

Comprendre la notion de frontière est déterminant. D'abord parce que la frontière marque la limite d'un Etat. D'autre part, parce que de la définition de la frontière peut résulter un certain nombre de problèmes géopolitiques (la frontière peut-elle évoluer dans le temps ?)

Or, force est de constater que l'idée de frontière n'est pas univoque. La conception occidentale de la frontière qui détermine sa conception juridique est, sur bien des points, très différente de la conception telle qu'elle est entendue en Chine. Cette section s'attachera donc à clarifier le concept de frontière et ainsi à décoder la politique chinoise en fonction de ce concept.

A. Le concept de frontière dans la pensée classique chinoise.

Il nous semble qu'un travail de clarification du concept de frontière dans la culture chinoise, sa pensée politique et sa pratique politique est indispensable et relève des points à éclaircir. Rappelons-le, un travail sur « la notion d'Etat dans la pensée politique chinoise et ses conséquences au niveau international, sur la scène internationale » cherche à comprendre comment la pensée politique chinoise définit la Chine et sa place dans le monde. Or, d'emblée la définition du concept de frontière apparaît comme étant cruciale et problématique. Où se situent les frontières de la Chine ? La frontière, dans sa définition même, est-elle bornée ou mouvante, fluctuante ? En somme, faut-il voir la Chine simplement comme un Etat (*zhong guo*) ou faut-il adopter une perspective plus large, celle d'une sphère, d'une aire culturelle chinoise (*zhong hua*) ? Les dirigeants chinois se limitent-ils à voir dans leurs actions une politique d'ordre étatique (celle du *zhong guo*) ou envisagent-ils, pensent-ils leurs politiques pour une nation (*zhong hua*) ? Dans cette seconde hypothèse, il est fort probable que le politique cherche à faire coïncider les frontières légales de la Chine

avec celles de l'aire culturelle. Or, peut-on envisager une aire culturelle comme étant géographiquement finie¹ ?

1. Frontière et « empire du milieu »

La Chine est, en langue française, souvent désignée par l'expression « d'Empire du Milieu ». Une telle formule donne à penser que la Chine « n'a d'autre ambition que de conquérir la planète. Le sentiment de sa propre centralité géographique et culturelle serait la seule grille d'analyse de la société internationale »². Il est nécessaire, en préliminaire, de faire un sort à un mythe bien établi et qui trouble la vision que peuvent avoir les occidentaux de la Chine : *Zhong guo* [中国], terme qui désigne la Chine en chinois, ne signifie pas « empire du milieu ». Cette traduction partielle et partielle (*guo* [国] ne signifie pas empire mais Etat, royaume ou principauté, « empire » se disant *Di guo* [帝国], situe d'emblée la Chine comme une puissance que son sentiment de centralité à la fois spatiale et culturelle rendrait imperméable aux influences extérieures et par conséquent menaçante si sa puissance lui permettait soudain de rayonner bien au-delà de ses frontières immédiates. Le terme *zhong guo* remonte en réalité à la dynastie des Zhou (1 046-221 av. J.C.) et désignait alors les principautés centrales, proches du domaine royal, en opposition avec les vassalités périphériques qui prirent progressivement leur autonomie et finirent même par exercer une forme d'hégémonie sur le centre. Le terme ne fait donc que positionner le cœur de la dynastie par rapport à ses vassaux immédiats. La formule « empire du milieu » alimente depuis des décennies tous les fantasmes sur ce pays dont la dimension géographique et le potentiel humain inquiètent, mais qui semblait jusqu'à présent voué au statut de puissance secondaire »³ On peut ajouter que le terme *zhong guo* fait référence explicite à la terre et ancre le pays dans une tradition agricole. Cela s'est toujours vérifié au cours de l'empire car « les plus grandes menaces contre l'empire sont toujours venues de l'intérieur des terres, des peuples nomades, jamais de la façade maritime. La mer leur a toujours apporté la richesse par

¹ Ainsi, ne peut-on pas considérer que la frontière sud des Etats-Unis n'est-elle pas en train d'intégrer l'aire culturelle latino-américaine ?

² VAIRON Lionel, *Défis chinois*, Paris, Ellipses, 2006.

³ *Ibid.* page 10.

l'intermédiaire des marchands venus de tous horizons »¹. Le terme Chine est composé de deux caractères : 中 國. Tous deux font référence à la culture des sols et indiquent à quel point la question de la frontière est essentielle à la définition de la Chine. Ces deux caractères nous montrent bien que le peuple chinois est (à l'origine) un peuple d'agriculteurs sédentaires. Le premier caractère, 中, désigne le milieu. Il représente un champ coupé en deux en son milieu. Le second caractère, 國, désigne le pays, la nation, et représente la pièce de jade brisée (symbole de pouvoir délégué et de souveraineté, le sceau partagé entre le vassal et le suzerain) entouré de frontières (donc des terres). Le caractère *guo* en graphie traditionnelle [國] représente un territoire 口 défendu par un mur 一 et des armes 戈². Peuple d'agriculteurs sédentaires, on l'a dit, les Chinois attachent donc une importance toute particulière à la protection de ces terres.

Ceci étant, une telle explication nous permettrait de conclure que la conception chinoise de la frontière n'est pas très différente de celle qui fut forgée en Occident. A ceci près qu'il faut ajouter deux éléments pour bien comprendre ce concept tel qu'il est développé dans la pensée chinoise classique : l'empire sous le ciel et les marches de l'empire.

2. Frontières et marches de l'empire

L'Etat peut être considéré comme un élément constituant de l'identité chinoise. Ceci peut se comprendre par l'unification très précoce de l'empire (-221 av. J.C.). Si bien que depuis vingt-quatre siècles, les Chinois ont comme référant d'appartenir à une seule et même entité étatique. Or, ce qui fait que cette entité soit constituante de l'identité chinoise tient au fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un pouvoir politique

¹ *Ibid.* page 14.

² Il est intéressant de noter que les questions agraires vont toujours occuper une place importante dans la pensée politique chinoise, tant chez les « classiques » que dans la pensée politique moderne : de la réforme agraire jusqu'à Deng Xiaoping qui prit comme première mesure de réformer les conditions de travail des paysans. N'oublions pas non plus les dirigeants nationalistes qui, quoique réfugiés à Taiwan, n'en demeurent pas moins révélateurs de la pensée politique chinoise. Jiang Ching-guo (Chiang Ching kuo) mena la réforme agraire sur l'île et ce fut la base de sa politique de développement économique et Lee Teng hui qui avant de succéder à ce dernier fut en charge des questions agraires dans l'administration (il fut d'abord économiste spécialiste des problèmes agricoles par la « Commission conjointe pour la reconstruction rurale », puis chef de la « division de l'économie rurale » et entra en politique comme ministre sans portefeuille chargé de suivre le secteur agricole et faire des propositions pour son développement et son amélioration) et qui avait fait un doctorat d'économie agraire à l'université Cornell aux Etats-Unis.

mais plutôt d'un pouvoir « politico-religieux »¹. Il faut sans doute y voir la première caractéristique de l'Etat sous l'empire : la royauté universelle. Ne nous méprenons pas : il ne faut pas voir dans cette notion de royauté universelle la prétention des Chinois à étendre leur domination sur le monde entier et à nier toute légitimité aux gouvernements étrangers (ceux-ci n'étant que des gouvernements de barbares, avec à leur tête des « chefs de meutes » ainsi que les désignait Wang Fuzhi). L'Etat chinois sous l'empire c'est le « royaume sous le ciel ». « L'imaginaire officiel continuera pendant de nombreux siècles à promouvoir l'image d'un empire qui se confond idéalement avec l'univers sous le ciel »². Le détenteur du pouvoir politique est donc aussi détenteur d'un pouvoir religieux. Plus précisément, il est le lien entre le monde des hommes et celui des puissances cosmiques. Le « fils du Ciel » (*Tianzi* 天子) a donc un rôle axial. Il était le seul autorisé à pratiquer certains rites essentiels au bon ordonnancement du monde (*Li* 理). « Etre chinois c'est reconnaître la légitimité politico-religieuse de l'empereur, même si cette légitimité s'exerce davantage par des moyens indirects et rituels que directement par des voies administratives. L'on peut être soumis à l'empereur, selon une dualité qui traversera l'histoire chinoise, par des liens personnels et héréditaires (tels que les grands feudataires impériaux ou les chefs de population allogènes) ou par des liens bureaucratiques entretenus avec l'institution mandarinale »³. Etre chinois c'est donc faire partie de l'Etat car l'empereur étant au sommet de la cosmologie chinoise, il est impossible d'exécuter correctement les rites sans reconnaître son autorité. Or, l'exécution des rites est un élément clé de l'identité chinoise⁴. Donc, pour pratiquer les rites, il faut reconnaître « le fils du ciel ». Or, le « fils du ciel » c'est l'empereur. Par conséquent, pour ne pas être un barbare et pratiquer correctement le culte des ancêtres il faut faire partie de l'Etat chinois. Sont

¹ THORAVAL Joël « L'identité chinoise » in Pierre Gentelle (dir), *Chine, peuples et civilisation*, Paris, La Découverte, 1994, page 68. On peut noter aussi le récent essai que Terance Billeter a consacré à l'utilisation par le pouvoir chinois de l'empereur jaune (le premier empereur de Chine) comme outil de légitimation et de transition vers un régime totalitaire non plus communiste mais national-fasciste. BILLETIER Terance, *L'empereur jaune : une tradition politique chinoise*, Paris, Les Indes savantes, 2007.

² *Ibid*, page 68.

³ *Ibid*.

⁴ D'après Joël Thoraval (*op.cit.*), l'identité chinoise repose schématiquement (dans la culture classique s'entend, celle d'avant l'arrivée des occidentaux dans la vie politique chinoise) sur trois grandes relations :

- Une dimension politique de la souveraineté : « être sujet d'un empereur universel »
- Une dimension symbolique de la « civilisation » : « partager des pratiques culturelles communes », pratiques où les rites, dans une société fortement imprégnée par la pensée confucéenne, tiennent une place prépondérante.
- Une dimension généalogique de la filiation : « descendre d'ancêtres chinois ou présumés tels ».

des barbares ceux qui ne reconnaissent pas l'autorité de l'empire car cela signifie qu'ils ignorent les rites de la culture chinoise.

3 .*La culture commune*

Rarement la culture n'a été un élément aussi déterminant de la définition de la frontière. Dès l'antiquité, les Chinois assimilent l'aire culturelle à l'empire et ce, parce que le premier empereur a réussi très tôt l'unification de tous les peuples han. Mais, les Chinois vont plus loin. Cet empire c'est l'univers (c'est-à-dire « l'univers sous le ciel ») et cet univers est confronté (et ce dès l'antiquité) à des barbares. Ces barbares ne partagent pas les comportements de l'empire central. « Toutefois, ces populations pourront être à terme reconnues comme « chinoises » si elles se mettent à l'école du « centre civilisateur ». Jusqu'à la dynastie mandchoue, et même parfois au-delà, subsistera une représentation concentrique attirant autour du noyau central, chinois, un premier cercle de « barbares cuits » (*shufan*) c'est-à-dire partiellement acculturés, et un deuxième cercle de « barbares crus » (*shengfan*) ayant gardé leurs coutumes originelles. Sans être totalement absentes, les considérations de type racial ne constituent pas un obstacle infranchissable : on peut, et même on doit, toujours se civiliser c'est-à-dire se siniser »¹. Cet apport culturel fut immense. Il permit d'étendre l'Etat sans toutefois que celui-ci fut nécessairement très présent. Rapidement une écriture idéographique commune qui peut se lire par tous malgré les différents dialectes parlés dans l'empire, des usages administratifs, religieux, sociaux vont se propager à toutes les populations environnantes. Ces us vont contribuer à la permanence de l'empire tout autant qu'à la construction étatique. Cela permet de conserver la cohérence de l'empire sans à devoir être présent partout. On estime donc que l'Etat chinois fut assuré dans sa continuité grâce à une « orthopraxie ». « L'observation anthropologique confirme aujourd'hui encore, dans des communautés rurales ayant préservé certains traits de cette tradition, la permanence d'une conception de l'identité chinoise fondée sur une « orthopraxie » (J. Watson) c'est-à-dire moins sur des dogmes que sur la capacité à pratiquer correctement les multiples rites rythmant les âges de la vie (mariage, funérailles, etc.) ou donnant cohérence aux pratiques quotidiennes (art de manger par exemple). Bien que celles-ci présentent, de

¹ THORAVAL, *op.cit.* page 69

fait, dans l'immense espace chinois, des variétés considérables, cette attention portée au respect de la pratique rituelle reste souvent localement le critère relatif permettant à des communautés de reconnaître chez autrui un plus ou moins grand degré de « civilisation » c'est-à-dire de « sinité »¹. La limite de l'empire n'est donc pas tant juridique, administrative que culturelle. Ceci se comprend d'autant mieux que la paix sociale n'était pas tant assurée par les fonctionnaires de l'empire que par les communautés elles-mêmes². « En effet, à côté des lois impériales, les familles, les villages, les guildes avaient leurs propres lois et ce n'étaient que les crimes graves mettant en cause l'Etat ou la paix sociale qui finissaient devant le tribunal. La plupart des cas étaient réglés dans le cadre familial³ ou communautaire, le juge n'intervenant que s'il y était obligé. Les règles des clans, qui pouvaient être très sévères et [...] le plus souvent non écrites, afin de protéger leurs terres, puits, routes, étangs, forêts, s'imposaient beaucoup plus dans la vie quotidienne que les lois gouvernementales. Le conseil des anciens du village avait un véritable pouvoir judiciaire en ce qui concernait le droit privé, le respect des contrats, il servait souvent d'arbitre dans les différends et pouvait imposer ses décisions en frappant d'amendes, en confisquant des biens, en paradant le coupable à travers le village pour l'exposer à la honte publique, en l'excluant de la communauté et même en allant jusqu'à détruire sa maison »⁴ chose extrêmement grave, car le culte des ancêtres ne pouvait plus alors être pratiqué selon les rites.

D'un point de vue strictement diplomatique, on peut dire que la zone d'influence chinoise s'étendit là où le langage rituel chinois (qui est à distinguer des différents dialectes en usage un peu partout dans l'empire) servait de norme, et ce y compris dans les échanges bilatéraux entre les Etats comme la Corée et l'empire jürchen des

¹ *Ibid.* p69

² Sur ce point voir chapitre 1, section 1.III

³ La famille en Chine s'entend dans un sens beaucoup plus large qu'en Occident. Sont membres d'une famille, ceux qui descendent du même ancêtre. On trouve donc en Chine des associations familiales qui assurent l'entraide entre ses membres, par exemple l'association de la famille Wang regroupe tous ceux qui s'appellent Wang. Ces associations sont très actives dans les différentes communautés de la diaspora chinoise (Asie du sud-est, Amérique, moins en Europe du fait du caractère récent de l'immigration chinoise, les populations sont donc moins respectueuses de la tradition _ le régime communiste étant passé par là.

Notons enfin que dans la ville natale de Confucius tous les habitants s'appellent K'ong et sont donc tous membres de la même famille, celle de l'auguste philosophe !

⁴ PIMPANEAU Jacques, *Chine, culture et tradition*, Arles, Philippe Picquiers, 2004.

Jin (1115-1234). Comme le rappelle Christian Lamouroux¹, « ce cadre est né [aussi] des échanges commerciaux et matrimoniaux réguliers ».

B. L'apport de la modernité

Si le concept classique éclaire sur certains points qui peuvent être considérés comme constituants de la culture chinoise et qui expliquent pour une part la spécificité de la définition de la frontière, il ne faut pas pour autant se limiter à une image stéréotypée d'une Chine héritière d'un empire éternel et immuable. Il faut, en effet, donner toute son importance à ce moment crucial que fut la modernité². Cruciale, la modernité le fut car c'est à cette époque que s'opéra le plus intense travail intellectuel depuis plusieurs siècles. C'est en effet à cette époque que la Chine, confrontée à l'agression des Occidentaux, dut doublement redéfinir sa philosophie politique. D'une part, elle chercha à trouver dans sa tradition philosophique les moyens de répondre au défi (l'invasion étrangère) qui lui était lancé. D'autre part, elle étudia et assimila des systèmes de pensée qui lui étaient jusque là totalement étrangers. L'un des apports fondamentaux de cette modernité fut d'initier le questionnement sur la nation sur un mode radicalement nouveau : celui de l'Etat-nation.

En quoi la modernité amène-t-elle à repenser la notion de frontière ? Quand les Occidentaux arrivent en force en Chine au milieu du XIX^e siècle, la plupart des intellectuels³ et des mandarins progressistes du palais voient dans cette intrusion la fin de leur mode de pensée et cette présence étrangère (barbare) les amène à repenser un certain nombre de concepts. En effet, alors que les conseillers de l'impératrice douairière Cixi assimilent les Occidentaux à des barbares et les traitent avec un certain dédain, les intellectuels de la modernité comprennent que le coup porté par les Occidentaux au système impérial empêche toute assimilation, toute sinisation du

¹ LAMOUREUX Christian, « Un empire plurimillénaire : l'empire chinois » in *Question internationales* n°26.

² Nous désignerons dans les lignes qui suivent la période allant de la fin de la dynastie Qing (son déclin, 1848) au début de la guerre sino-japonaise (1936).

³ La notion d'intellectuel en Chine est liée à la modernité. On estime que la modernité, en portant un coup fatal à la tradition mandarinale, permit l'émergence d'une nouvelle catégorie : l'intellectuel. Jusqu'alors le lettré est un fonctionnaire (mandarin). Les Occidentaux, en amenant des idées nouvelles mais aussi en créant des universités, favorisèrent l'émergence de cette nouvelle catégorie. Sur ce sujet voir CHENG Anne « Modernité et invention de la tradition chez les intellectuels chinois du XX^e siècle » in MICHAUD (dir.) *La Chine aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2003

conquérant étranger comme ce fut le cas lors des invasions précédentes (qu'elles furent mongoles ou mandchous). Or, comme le rappelle Marie-Claire Bergère, c'est la « Chine bleu » (Chine des côtes sud, marchande et davantage en contact avec les étrangers) qui sera le centre du mouvement de réforme. « Les ports ouverts sont aussi le berceau du nationalisme chinois moderne. La philosophie politique de l'empire considérait les Occidentaux comme d'autres barbares et les tolérait en attendant de pouvoir soit les rejeter soit les pacifier et les assimiler. Mais les résidents chinois des ports ouverts, du fait de leurs contacts multiples avec les étrangers, se sont très vite aperçus que ceux-ci, tout aussi bien que les mandarins, pratiquaient une confusion systématique entre les valeurs idiosyncratiques et les valeurs universelles, « entre le meum et le venum » (Joseph Levenson), ce qui nonobstant les compromis et les partages de pouvoir effectués par le gouvernement impérial, excluait toute possibilité de ralliement idéologique et d'alignement culturel des nouveaux barbares et invalidait la stratégie _comme la conception_ du sinocentrisme »¹. Cette altérité radicale (inédite dans l'histoire de la Chine), cette impossibilité de croire en une assimilation reposant sur le sinocentrisme conduisent les Chinois (politiciens modernes² et les intellectuels) à reconsidérer la Chine en tant que concept. L'idée d'une Chine « empire sous le ciel » n'est plus tenable. « Les Chinois de la côte sont les premiers à comprendre que le défi occidental doit être relevé dans les termes même où il a été posé : développement économique, progrès social et politique. Leur nationalisme précoce et vigoureux va de pair avec leur relative aliénation culturelle et leur subordination économique »³. Les penseurs politiques chinois de la modernité comprennent donc qu'à une vision sinocentrée du monde, ils étaient désormais confrontés à une scène internationale structurée sur le modèle westphalien où les Etats-nations entrent en compétition les uns avec les autres. Or, l'une des premières étapes de la construction de cet Etat-nation c'est la délimitation de son cadre physique, autrement dit de ses frontières. Il faut ici souligner toute l'importance qu'a tenu le Japon dans la conceptualisation de l'Etat-nation en Chine. Le Japon fut, en effet, le premier pays d'Asie à conceptualiser l'Etat-nation dans le cadre de la culture sinisante ; le premier à se penser en Etat-nation mettant ainsi un terme au concept politique de sinocentrisme. Le Japon des réformateurs Meiji ne reconnaît plus à la Chine une prédominance sur

¹ BERGERE Marie-Claire, *Sun Yat-sen*, Fayard, Paris, 1994, page 22

² On entend ici par « politiciens modernes » les politiciens progressistes de la fin de la dynastie Qing.

³ BERGERE, *op.cit.*

l'Asie orientale. Cela se traduit par un changement sémantique lourd de sens au niveau politique. L'appellation de la Chine en japonais passe de *chûgoku* qui est la transcription japonaise de *zhong guo* (le pays du milieu) et qui est le terme utilisé par les Chinois pour désigner la Chine à *sina* pour contester la centralité de la Chine. Le Japon opère un déplacement sur la notion d'orient (*Toyo* en japonais) dont le Japon deviendrait le centre implicite. Face à une telle menace (car au-delà de la symbolique il ne faut pas oublier que la politique du Japon Meiji est expansionniste), la Chine ne peut continuer de préserver la fiction du sinocentrisme politique. Elle va donc chercher à délimiter des frontières dans le cadre du nationalisme. Cette recherche de la frontière se fait dans un cadre intellectuel bien précis. Le Japon, tout en servant de modèle dans la conceptualisation du nationalisme en Extrême Orient, refoule la Chine au rang de barbare et précipite l'abandon des dernières tentatives émanant de lettrés chinois de digérer l'apport étranger. Selon Anne Cheng, intellectuellement le dernier espoir pour la culture chinoise de digérer, comme elle l'a toujours fait, l'apport extérieur a résidé dans une formule de Feng Guifen (馮桂芬) et qui sera reprise par Jiang Jiedong et qui est : « préserver les valeurs culturelles chinoises en s'appropriant les moyens de la puissance matérielle de l'Occident ». Une telle formule permettait de maintenir un temps l'illusion de l'universalisme en niant toute valeur culturelle à l'Occident. On peut voir dans cette formule un rappel des formules japonaises qui, dès le IX^e siècle, tentent de ménager une existence face à la Chine : « esprit japonais, pratique de l'autre¹ » (*wakon kanzai*). Au XIX^e siècle, Sakuma Shôzan pionnier de l'occidentalisation propose une formule assez proche de celle de Feng Guifen : « *toyo no dôtoku, seiyô no gakugei* » ce qui signifie « les valeurs morales et spirituelles de l'Orient avec les compétences techniques de l'Occident ». L'essence nationale japonaise va donc se construire par rapport à un autre à la fois modèle à suivre et danger à écarter. Ce rôle a longtemps été tenu par la Chine avant que l'Occident ne la remplace à la fin du XIX^e siècle. Le discours sur l'autre passe donc de « *wakon kanzai* » : pratique de l'autre ; à « *wakon yusai* » : esprit japonais, pratique occidentale. A travers cette formule, le grand intellectuel de l'ère Meiji, Fukuzawa Yukichi pousse dans le sens de la modernité occidentale. Le changement d'appellation de la Chine par

¹ Par « autre » il faut entendre la Chine. Non pas que les contacts directs entre le Japon et la Chine aient été nombreux, les innovations en provenance du continent arrivaient au Japon via la Corée. Mais la Chine était le point de départ.

les Japonais et la création du concept d'Orient (*Toyo*) évoqués plus haut ne prennent alors que plus de sens.

Du coup, la dernière tentative de synthèse au nom de l'universalisme chinois, et encapsulée dans la formule *zhong ti xi yong*, ne tient pas longtemps surtout face à la défaite traumatisante de la Chine face au Japon en 1895. D'autre part, notons que celui qu'on présente souvent comme le « père de la nation chinoise ¹ », Sun Yat-sen, fut extrêmement influencé par ses amis et conseillers japonais, bien plus selon Bergère que par les missionnaires anglo-saxons auprès desquels il s'est formé.

Comment donc interpréter le déclin de l'empire ? On l'a vu plus haut, la Chine impériale ignore la distinction entre le national et l'étranger. La seule distinction fut celle entre « barbare » et « civilisés » ou, pour reprendre l'expression de Vadime Elisséeff, la Chine était un « empire sans voisins ». Avec l'arrivée des Occidentaux en Asie, la question des frontières prend une dimension politique évidente et majeure. Quand les Français s'installent au Tonkin, les Japonais à Taiwan, les Britanniques à Hong Kong, tous ces territoires reconnaissent l'autorité de l'empereur de Chine. Tous sont-ils chinois pour autant ? Telle est la question qui s'impose aux penseurs politiques de la modernité. Dès lors, on peut considérer que la pensée politique de l'Etat en Chine s'est faite en trois étapes :

- Faire face à la menace occidentale (1860-1905). Il s'agit ici de relever le défi de la modernité qu'imposent les Occidentaux. Ici la pensée de Kang Youwei va structurer le débat.
- La querelle autour du manifeste de 1905 : quelle forme pour le gouvernement chinois ? On peut synthétiser ce moment de la pensée politique chinoise comme le passage du réformisme à la révolution (passage qui est structurant de la pensée politique moderne). On assiste à ce moment à l'opposition entre une pensée réformatrice dont Tan Citong, Liang Qichao et Yan Fu sont les principaux représentants ; et une pensée révolutionnaire qui est le fait principalement d'intellectuels chinois émigrés à Tokyo _ principalement Wang Jingwei ou Chen Tianhua_ courant de pensée dont Sun Yat-sen ² fut le représentant politique le plus connu.

¹ Sur l'influence réelle tenue par Sun Yat-sen dans la politique et la pensée politique chinoise, voir Bergère *op.cit.*

² Encore qu'il nous faut garder la plus grande réserve sur le rôle de Sun Yat-sen. Comme le rappelle Bergère dans la biographie qu'elle lui a consacré, la carrière de Sun fut plus celle d'un aventurier que d'un homme politique ou d'un intellectuel engagé.

- L'existence d'un gouvernement chinois dans un monde moderne (1919-1945) révolution et guerre d'indépendance. C'est dans ce contexte là qu'apparaît et se structure le communisme chinois. « N'oublions pas, comme le fait justement remarquer Jacques Guillermez, qu'un homme comme Mao zedong, qui avait dix-huit ans quand sombra l'Empire et cinquante quand furent abolis les traités inégaux (1943), était encore sur ce plan, un homme d'ancien régime. Deng Xiaoping également. »¹

Au terme de ce cheminement intellectuel, on peut estimer que la question des frontières dans la pensée politique chinoise se structure à partir du nationalisme. Ce nationalisme, on l'a vu s'inspire du nationalisme tel qu'il est pensé au Japon mais s'en éloigne sur divers points. D'abord parce que le nationalisme chinois est dès son origine multiethnique. On l'a vu « à partir de la fin du XIX^e siècle, plusieurs intellectuels d'Inde, de Chine ou du Japon se mirent à rechercher une grammaire commune sous l'intitulé de la « technique occidentale avec l'esprit oriental ». Puis ils la déclinerent avec des projets politiques et géopolitiques de « l'Asie aux asiatiques » que l'on peut regrouper sous le terme d'asiatisme². C'est en Chine que la conscience asiatiste s'est toutefois élaborée le plus difficilement car elle remettait en cause la tradition sino-centrique. »³ Cette difficulté s'explique aussi du fait que le Japon fut le premier Etat asiatique à développer une réflexion sur l'Etat-nation. La difficulté pour les penseurs politiques chinois fut donc triple :

- Intégrer un début de philosophie étrangère (occidentale, arrivée en Asie par le Japon) conceptualisée à et par l'étranger.
- Réfléchir dans le même cadre que l'ennemi.
- Accepter de réfléchir sur une question posée par un peuple méprisé des Chinois et considéré comme inférieur.

Ce nationalisme fondateur, à notre sens, de la pensée politique moderne en Chine vise d'abord à chasser les Occidentaux et les Japonais mais a aussi une visée géopolitique.

¹ JOYAUX François, *Géopolitique de l'extrême orient*, tome 1, complexe, Paris, 1993, page 90.

² Il nous semble que ce terme est mal approprié. Certes, ce concept de nationalisme et d'indépendantisme panasiatique fut un temps qualifié d'asiatisme. Mais nous qualifierions plutôt d'asiatisme le courant de pensée qui prône une certaine spécificité culturelle à l'Asie et qui justifie ainsi un développement politique non libéral, au nom justement de cette pensée asiatique.

³ ANQUETIL Nicole & Alii (dir.), *Géopolitique de l'Asie*, Paris, Nathan, 2007.

En effet, la Chine a un statut de semi-colonie mais n'en conserve pas moins un gouvernement propre. L'indépendance n'est donc pas le but ultime recherché par ces penseurs politique. « Le sentiment de supériorité chinoise alimente aussi bien une nouvelle ambition régionale qu'un repli sur un nationalisme chinois, même composite comme en témoignent les cinq bandes du premier drapeau de la République chinoise (1911) qui représentent les Hans (rouge), les Turcs musulmans (jaune), les Mongols (bleu), les Tibétains (blanc) et les Mandchous (noir) »¹.

Graphique 2.1 : le premier drapeau de la République de Chine (1911)



La pensée politique moderne qui se structure à cette époque insiste sur deux points qui seront communs aux deux grands courants de pensée qui ont survécu jusqu'aujourd'hui : le communisme (incarné par le PCC sur le continent) et le nationalisme (incarné par le KMT à Taiwan). D'abord, « l'Etat-nation était considéré, selon le modèle de l'Europe triomphante mais aussi de l'ancienne colonie émancipée que sont les Etats-Unis, comme le principal moyen des deux aspirations majeures : l'indépendance et le développement »². Le second concept structurant c'est l'asiatisme. Il faut préciser brièvement ce que l'on entend ici par asiatisme vu de Chine. « Bien que le penseur marxiste chinois Li Dazhao se fait, en 1919, l'avocat d'un « nouvel asiatisme », la problématique ne se pose pas en ces termes pour les dirigeants chinois. L'Asie ce serait plutôt la Chine, ou le contraire »³. Ainsi, Sun Yat-sen évoque dans les années 1930 comme territoires perdus et donc à reconquérir une zone qui inclut Ceylan, la Mongolie, la Thaïlande, la Birmanie, Jumatra, Bornéo, le Vietnam et la Corée. Mao Zedong estima lui aussi qu'il fallait libérer les « frères

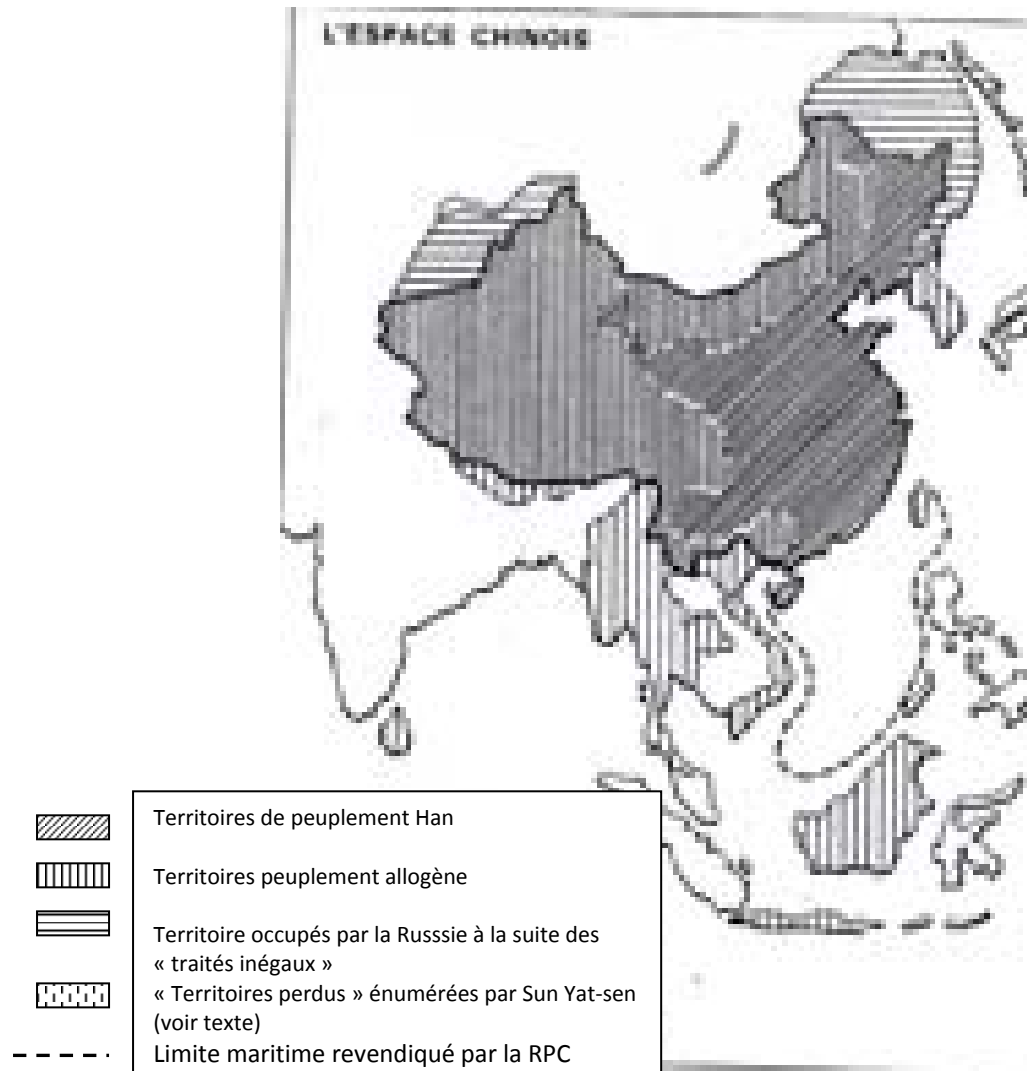
¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

coréens, birmans et taiwanais » de l'occupation étrangère. Détail qui a tout son sens, Mao considérait jusqu'en 1942 Taiwan comme ne faisant pas partie de la Chine.

Carte 2.1 : L'espace chinois



Source : François Joyaux, *Géopolitique de L'extrême Orient*, op.cit. p92.

De la même manière, « à la fin des années 1990, les dirigeants chinois poussent des cris d'alarme contre la « corrosion » et la « pollution spirituelle » venues d'Occident, en rappelant la vertu des valeurs... chinoises.

La périphérie asiatique est néanmoins utile à la puissance chinoise, surtout si l'on y trouve des descendants de chinois. Une Asie élargie, comme l'entendent les Européens, qui intégrerait l'Inde, l'autre puissance, un autre monde, est difficilement

pensable. Pour le moment [aujourd'hui encore] l'asiatisme fait l'affaire des dirigeants chinois dans la mesure où il met à distance l'Amérique et la Russie. »¹

C. L'évolution récente.

L'arrivée des communistes au pouvoir en 1949 marque indéniablement une rupture dans la mesure où le PCC cherche à faire « table rase » de la tradition chinoise. La politique frontalière des débuts de la RPC (jusqu'en 1978) n'est pas seulement iconoclaste. En effet, la Chine ne peut penser la question des frontières sans prendre en compte la bipolarité instaurée par la guerre froide. Influencée par la pensée soviétique, la politique frontalière de la RPC jusqu'en 1978 est aussi largement influencée par des conceptions géopolitiques. Cet aspect sera développé plus longuement dans la section 2 de ce même chapitre.

Il est évident que si l'histoire, la culture jouent un rôle éclairant pour comprendre le concept de frontière dans la pensée politique chinoise contemporaine, ces facteurs ne sauraient être suffisant. Comme le rappelle Cabestan en introduction à l'ouvrage qu'il a consacré au système politique chinois, « on ne peut nier que la culture chinoise, longtemps refermée sur elle-même, possède une spécificité peut-être beaucoup plus affirmée que de nombreuses civilisations plus ouvertes ou plus poreuses aux influences extérieures. Mais pour le politiste, la difficulté n'est pas tant d'accepter cette réalité. Elle est d'une part de tenter de définir cette spécificité culturelle. [...] La difficulté est, d'autre part, de mesurer en quoi cette spécificité culturelle influence le politique. Dans quelle mesure la culture chinoise façonne-t-elle les structures et détermine-t-elle le fonctionnement du système politique ? Pèse-t-elle d'un tel poids sur les acteurs politique qu'elle les amène inmanquablement à adopter des comportements particuliers, que l'on pourrait qualifier de « chinois » ? »² On peut suivre Cabestan en disant que deux thèses s'opposent : celle du culturalisme et celle du tout-politique. Au final, « les structures politiques ne possèdent pas a priori un caractère culturel particulier et peuvent se retrouver dans des pays très différents (par exemple l'URSS, Chine, Cuba pour les systèmes communistes), les hommes qui les

¹ *Ibid.*

² CABESTAN Jean-Pierre, *Le système politique de la République Populaire de Chine*, Paris, PUF, 1994, page 41.

habitent ne sont pas totalement schizophrènes, l'homme politique est aussi un être social pris en tenaille entre les impératifs du système politique dans lequel il agit et les contraintes de la société dans laquelle il vit. Tout en reconnaissant le primat du politique dès lors qu'il s'agit d'analyser un système politique, l'on peut tout de même partir de l'hypothèse que ce système peut prendre et les comportements que les acteurs de ce système adoptent.»¹ Il nous semble, cependant, que l'approche culturaliste doit être abordée avec précaution car elle mène bien souvent à ce que Cabestan appelle « l'écueil de l'exotisme » c'est-à-dire une « fascination pour l'altérité de la Chine, soit que ce pays fût un modèle de sagesse ou de justice, le miroir utopique d'un Empire gouverné par les philosophes [...]. »²

La culture chinoise pour être importante n'est pas déterminante. Autrement dit, il serait abusif de penser que la République Populaire de Chine cherche à revenir à un *statu quo ante* ce qui relèverait de l'utopie. Tout comme il serait réducteur de limiter la définition du concept de frontière dans la pensée politique chinoise contemporaine à l'opposition « sinisé/ barbare ». Pourtant, la question posée par François Joyaux³ en 1994 semble aujourd'hui encore toujours d'actualité : « Pourquoi la Chine admet-elle si difficilement ses frontières ? »

Que reste-t-il aujourd'hui de cette conception classique ? On peut dire que la principale marque de cet héritage est le fait que la Chine a du mal à délimiter ses frontières. Elle a du mal à intégrer sa conception classique dans le système westphalien des Etats-nations qui sert de référence au droit international. Cette difficulté à définir clairement et de manière négociée ses frontières vient aussi du fait que « les frontières de la Chine contemporaine résultaient toutes de traités qui lui avaient été imposées par les puissances coloniales dans la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire de traités que depuis 1912, la République chinoise, puis à sa suite, la République populaire avaient considérés comme « inégaux » et par conséquent comme « illégaux »⁴. On voit bien que le nationalisme est un courant fort et transversal qui va structurer toute la pensée et l'action politique du XX^e siècle à nos jours (bref de la Chine moderne). « Depuis que la République existe, tous les gouvernements s'étaient invariablement attachés à oblitérer la semi-colonisation que

¹ *Ibid.*

² CABESTAN *op.cit.* page 40. Cabestan note que ce travers s'il est ancien (de Marco Polo à Leibniz) perdure dans la vision qu'ont certains hommes politiques ou commentateurs de l'Asie.

³ JOYAUX François, *Géopolitique de l'Extrême-Orient*, tome II, page 11.

⁴ *Ibid.*, page 11.

le pays avait été contraint d'endurer et, par conséquent, à en faire disparaître les traces les plus outrageantes. Les traités frontaliers figurent parmi celles-ci. Il est essentiel de comprendre que pour la Chine contemporaine, la dignité de son statut international passait par leur remise en cause systématique. »¹ On l'a dit, la Chine communiste (mais c'était aussi vrai du temps du régime du KMT) ne cherche pas à revenir à un statut impérial (elle n'en a pas les moyens de toute façon). Il n'y a pas de glorification de la période impériale. La République populaire de Chine partage ceci en commun avec la jeune république de Chine à laquelle elle a succédé que toutes deux ont horreur de l'héritage impérial. Ceci étant, cette Chine impériale jouait en Asie le rôle de ce que nous appellerions aujourd'hui une superpuissance². La Chine impériale (s'entend, celle d'avant les guerres de l'opium) réalise deux objectifs du nationalisme chinois : indépendance (et rayonnement international) et développement (qui procure les moyens matériels de ce rayonnement). Ces deux facteurs assurent le rayonnement de la Chine. Or, comme le rappelle Joyaux, à cette époque « ses frontières n'étaient pas tant comprises comme les limites précises de la souveraineté de l'Etat que comme des zones de contact et de rayonnement vers l'extérieur, c'est-à-dire, au total, les voies par lesquelles la Chine exerçait son magister »³. Depuis soixante ans la politique étrangère chinoise est intimement liée à ces problèmes frontaliers.

1. La politique frontalière actuelle

Le dédain traditionnel de la Chine pour le droit international est renforcé de nos jours par l'autoritarisme dictatorial du parti unique. La Chine oppose la théorie des frontières historiques au règlement par un organe arbitral ou juridictionnel, communément admis sur le plan international. En 1954, les autorités de la RPC publient une carte montrant que les véritables frontières de la Chine sont celles de l'empire avant la guerre de l'opium (1840). En 1960 le traité frontalier qu'elle passe avec la Birmanie révèle néanmoins qu'elle sait se montrer accommodante. Fondant son avenir par un regard sur le passé, dénonçant le dépeçage des traités inégaux, elle veut une restauration et non une annexion. Selon cette logique, la conquête d'espaces non sinisés n'intéresse pas la Chine. Mais cette dialectique n'est pas perçue et vécue

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.* page 12.

de la même façon par des populations comme les Tibétains ou les Ouïghours. Elle explique aussi difficilement le conflit en mer de Chine du sud à propos des îles Spratley et Pescadores. En fonction de ces principes, la RPC tend à déterminer ses frontières de façon unilatérale ; pragmatique elle sait faire la part des choses et peut négocier bilatéralement surtout depuis 1990, mais presque jamais multilatéralement.

2. Les frontières occidentales de la Chine.

a. le Tibet : les raisons d'une invasion

C'est tout d'abord une question de prestige national. Cela est directement lié aux théories de la pensée Mao Zedong. Mais aussi car le communisme chinois est principalement un nationalisme, une idéologie de la libération. La seconde raison qui motive cette invasion c'est la rupture avec la Russie de Khrouchtchev et la menace d'une alliance russo-indienne. Troisième raison, la tradition impériale de colonisation comme ce fut le cas un siècle plus tôt en Mandchourie ou au Yunnan.

Notons que si aujourd'hui l'idéologie nationaliste se marie assez bien avec l'idée d'un Tibet autonome¹, reste un problème important : la nouvelle carte du Tibet. En effet, un tiers du Tibet traditionnel se trouve aujourd'hui incorporé dans des provinces chinoises limitrophes. Ce point est intéressant car il montre une caractéristique importante de la notion d'Etat dans la pensée chinoise (et c'est une donnée longue) : il s'agit de cette conception de « colonisation passive » des marches de l'empire. D'une certaine manière, l'annexion du Tibet et l'acharnement contre Taiwan ou la hargne pour récupérer Hong Kong la britannique ou Macao la lusitanienne ne sont que des conséquences de l'entrée de la Chine dans un schéma de pensée de relations internationales occidentales c'est-à-dire tracer une frontière. Dans un monde post seconde guerre mondiale, une telle conception (s'entend la conception classique qui fait fi des frontières au sens occidental du terme) n'est plus possible d'où l'obsession des frontières et les nombreux conflits qui en ont découlé.

¹ Pékin a d'ailleurs accepté en principe mais pas en fait l'idée d'un Tibet autonome.

b. la frontière sino-soviétique

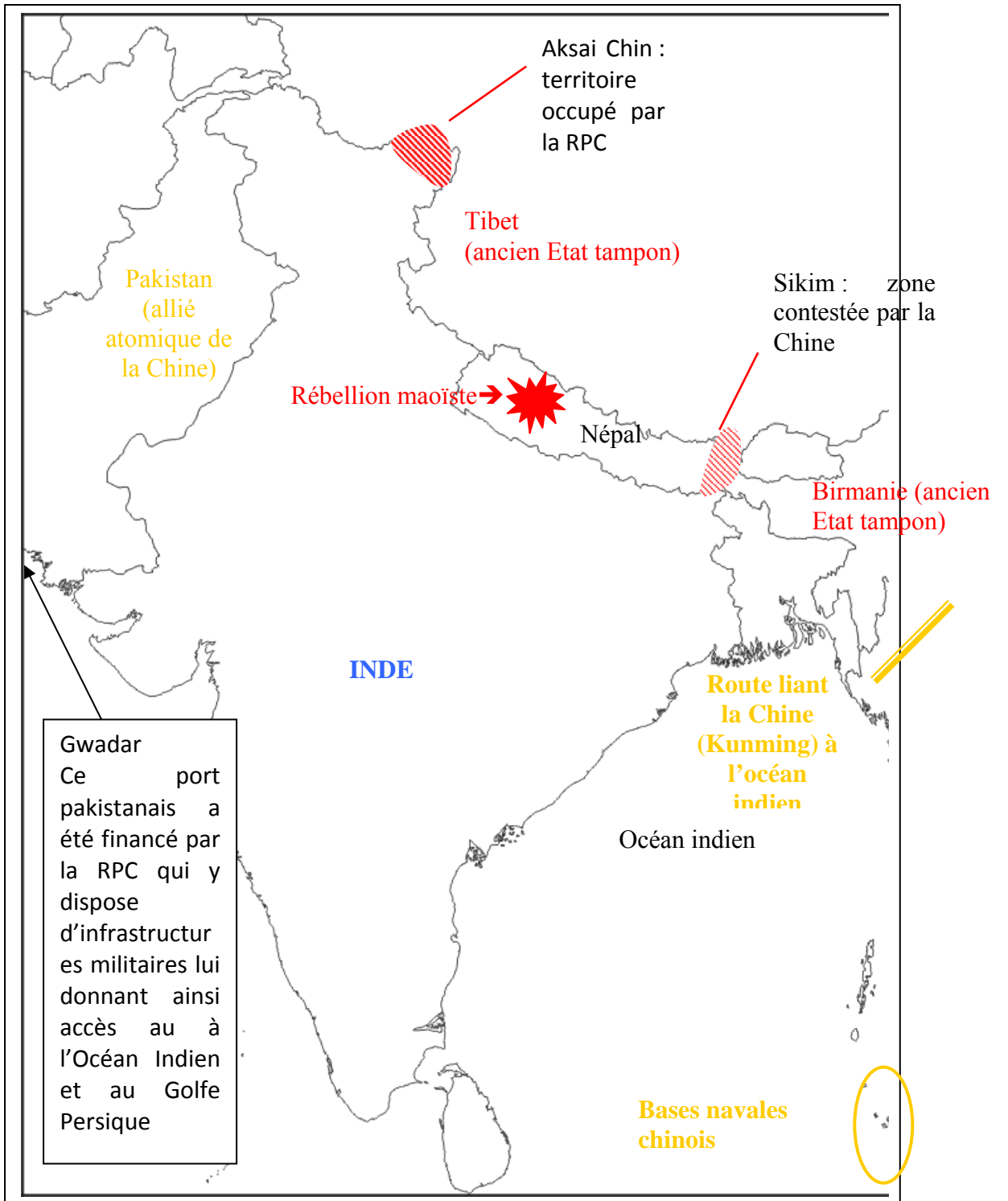
La frontière sino-soviétique est longue de 6 640 km, et séparée par la Mongolie en deux sections : occidentale de 3 680km et orientale de 2 960km. C'est avec la Russie tsariste, donc un colonisateur blanc européen que l'empire chinois dut passer une série de traités pour tracer la frontière dans ses sections orientales (1689, 1727, 1858, 1860) et occidentale (1879, 1881, 1884, 1894). La plupart d'entre eux sont considérés comme inégaux. 1,5 million de km² sont contestés. Un grand tournant s'opère au début des années 1990 avec la dislocation du bloc soviétique et l'ouverture chinoise. L'accord signé le 16 mai 1991 avec la Russie reconnaît les frontières actuelles. Un traité d'amitié et de coopération est conclu entre les deux pays en 2001, réglant la plupart des différends territoriaux. La RPC lorgne sur le pétrole sibérien et les possibilités commerciales transfrontalières.¹

En Asie centrale, la Chine reconnaît dès 1992 les nouveaux Etats d'Asie centrale issus de l'union soviétique. Le 4 juillet 1996 et le 10 novembre 1997, elle signe un accord avec, respectivement, le Kirghizstan et le Kazakhstan, reconnaissant les 858km et les 1533km de frontières fixées entre la Russie tsariste et la Chine impériale (traité du 12 février 1881). Il ne reste plus que 40km de frontière avec la Russie sur la section orientale.

La Chine revendique toujours une partie du Pamir qui résulte d'un ancien traité anglo-russe (11 mars 1895). Mais elle a tout de même reconnu l'Etat du Tadjikistan où il se situe, et établi un projet de zone économique spéciale (février 1997). A cette exception, tout le tracé de la frontière nord-ouest de la Chine est fixé en août 1999.

Carte 2.2 : les tensions géopolitiques en Asie.

¹ Sur ce point voir le chapitre 3.



c. le contentieux sino-indien : un désaccord entre puissances nucléaires.

La nature des relations sino-indiennes n'est pas le sujet de notre travail. C'est pourquoi nous n'entrerons pas dans les détails. Cependant, on peut expliquer le contentieux sino-indien par un certain nombre de facteurs ; facteurs que nous nous contenterons d'évoquer ici :

- L'invasion du Tibet
- La guerre de 1962 d'autant plus que le Pakistan a cédé à la Chine une partie du Cachemire.
- La reconnaissance de la Chine comme puissance nucléaire alors que l'Inde n'est pas reconnue.
- L'alliance entre le Pakistan et la Chine. Pékin a aidé les Pakistanais à se doter de l'arme nucléaire.
- L'utilisation de la Birmanie pour encercler l'Inde.

La carte 2.2 résume ces différents facteurs. Peu de temps après la reprise des essais nucléaires militaires par l'Inde en 1998, Thérèse Delpech¹ soulevait un certain nombre de questions quant à la solution des tensions sino-indiennes. « [...] Pourquoi la Chine qui a accepté le tracé de la ligne Mac-Mahon dans le cas de la Birmanie ne l'accepterait pas dans celui de l'Inde ? Pourquoi le tracé de la frontière indo-chinoise² devrait-il constituer un problème inextricable, alors que l'essentiel des différends frontaliers russo-chinois ont été résolus ? La solution passe peut être par une approche large qui inclurait la question du Cachemire, à condition que l'Inde, de son côté, abandonne sa politique systématique de rejet des résolutions des Nations Unies et accepte une internationalisation du différend ». S'il ne nous appartient pas de clarifier la position indienne, fort des explications qui ont précédé nous nous hasarderons à répondre aux questions soulevées par Mme Delpech. Il nous semble que l'irascibilité dont font preuve les dirigeants pékinois pour tout ce qui a trait aux questions frontalières est la résultante même du nationalisme qui, on l'a dit plus haut, nous semble être un des éléments structurant de la pensée politique moderne en Chine. Ou,

¹ DELPECH Thérèse, « Inde-Chine : le face à face ? » in *Politique Internationale*, n°82 hiver 1998.

² Ici Delpech fait référence à la frontière qui sépare l'Inde de la Chine et en aucun à la frontière des pays indochinois (Vietnam, Laos, Cambodge)

pour reprendre les mots de François Joyaux, « cette politique frontalière résulte largement d'un facteur passionnel qui est le nationalisme chinois »¹. Dès lors, si on retient cette hypothèse, on comprend pourquoi la Chine fut capable de négocier le tracé de certaines frontières et même à accepter (comme ce fut le cas avec la Birmanie). L'essentiel pour Pékin étant que son interlocuteur accepte des négociations « d'égal à égal »². Le nationalisme chinois ne vise donc pas à une extension de son territoire mais plutôt à « faire disparaître les traces jugées infamantes de son ancienne soumission » (Joyaux). Ceci explique aussi pour partie la grande difficulté de la Chine à prendre part à des négociations multilatérales. Depuis la création de la RPC en 1949, on peut soutenir que la Chine n'a été capable de résoudre des conflits frontaliers que dans le cadre de négociations bilatérales. Enfin, il nous semble que la politique frontalière de Pékin est un outil diplomatique. Loin d'être un problème intérieur de délimitation physique de l'espace national, les différends frontaliers sont réactivés ou apaisés selon l'évolution stratégique de Pékin et selon des alliances géopolitiques.

3. Les frontières orientales de la Chine

La question des litiges frontaliers sur la façade orientale de la Chine s'inscrit en partie dans la même problématique. Il s'agit pour Pékin de récupérer des territoires cédés par l'empire Qing au nom de traités considérés comme inégaux. Cependant, Pékin y attache une importance non négligeable. En effet, les deux principaux litiges frontaliers de la zone concernent Taiwan et Hong Kong. A la problématique initiale, qui vient d'être évoquée, va s'ajouter pour ces deux cas précis, des spécificités qui seront développées par les paragraphes suivants (II & III).

4. Vers une nouvelle diplomatie frontalière

Au final, on peut dire que la tradition impériale et la culture chinoise chinoises sont autant des clés pour comprendre la politique frontalière chinoise que des alibis. Elles permettent de mettre en perspective une vision de l'espace et du politique différente des notions généralement retenues par l'Occident. Pour autant, les

¹ JOYAUX, *Géopolitique de l'extrême orient*, op.cit. page 35.

² Reste maintenant à savoir ce qui relève de négociations « d'égal à égal » aux yeux des communistes chinois...

dirigeants communistes se sont toujours prévalus d'une rupture d'avec la culture classique. L'argument parfois avancé par les Chinois que les négociations doivent se faire sans que les Chinois ne « perdent la face » est souvent un prétexte à des négociations biaisées et cet argument culturel est souvent un artefact utilisé pour arriver à ses fins lors de négociations.

On peut mettre en évidence trois facteurs pour expliquer la politique frontalière menée par Pékin.

D'abord, l'importance donnée à la question. Le litige frontalier est une donnée quasi permanente de la politique étrangère de Pékin. Ceci nous tend à croire que la politique étrangère chinoise est davantage motivée par des considérations de politique intérieure : constitution d'un glacis protecteur sur la frontière occidentale ou expérimentation de la politique « un pays, deux systèmes » que ce soit à Hong Kong ou pour le projet de zone économique spéciale avec le Tadjikistan. Notons aussi à la suite de François Joyaux que « l'extraordinaire agitation frontalière de la RPC lui a probablement coûté plus qu'elle ne lui a rapporté »¹.

Le litige frontalier et la délimitation des frontières semblent être davantage un outil diplomatique qu'un moyen d'étendre son territoire. Ceci est particulièrement frappant en ce qui concerne la relation sino-indienne ou dans les relations que Pékin entretient avec l'URSS ou les républiques issues de l'ancien bloc soviétique. Du reste, les conflits auxquels la Chine a pris part ces dernières années ne sont jamais liés aux questions frontalières. Pékin semble donc réactiver ou apaiser ces tensions latentes aux grés de ses besoins en politique intérieure. La question taïwanaise est extrêmement révélatrice de cet état de fait ou plus tôt les négociations menées avec l'administration coloniale de Hong Kong. On peut s'interroger sur la volonté que pourrait avoir la Chine à conserver des litiges qui seraient autant d'outils de pression sur ses voisins.

Enfin, dernier point qui nous semble majeur, la question des frontières dans la politique contemporaine chinoise est extrêmement importante car le nationalisme fut l'un des éléments structurant du communisme chinois. Il nous semble qu'avec la chute de l'URSS, le Parti a entamé une mutation vers un parti exclusivement (hormis la rhétorique _ et encore) nationaliste (même si le PCC ne se prétendra jamais

¹ JOYAUX, *op.cit.*

nationaliste ou fasciste). Voilà pourquoi la question des traités inégaux est toujours d'actualité dès que sont posées les questions frontalières.

Au regard de ces éléments, plusieurs questions se posent quant à la politique étrangère de la Chine aujourd'hui. Quel est aujourd'hui le statut des frontières terrestres dans la nouvelle diplomatie que la Chine déploie sur un continent auquel elle a longtemps tourné le dos ? Quels sont les objectifs, les enjeux et les conséquences y compris sur le plan interne de l'intérêt que la Chine manifeste pour l'Asie centrale et l'Asie du sud ? Quelles sont les limites de la stratégie de rééquilibrage de sa politique régionale dans un contexte dominé par la permanence des enjeux stratégiques (Taiwan, péninsule coréenne) et l'exacerbation de la concurrence économique et commerciale ?

Il apparaît que la reconquête des « marches continentales » soit au cœur du dessein asiatique de la Chine. Sur le plan intérieur, trois objectifs guident la nouvelle diplomatie chinoise : garantir ses approvisionnements en énergie et en matières premières ; conquérir de nouveaux marchés ; développer les provinces chinoises enclavées. Sur le plan extérieur, la Chine reste marquée par un complexe d'encerclement. La Chine a, ainsi, créé avec ses voisins l'Organisation de Coopération de Shanghai (en 2001) qui lutte contre le terrorisme dans la région. Au-delà de ses frontières, la Chine essaie de développer sa profondeur stratégique pour contrer l'influence américaine. Cela se fait par un partenariat avec la Birmanie pour contrôler l'océan indien. Et aussi avec un partenariat avec le Pakistan (port de Gwadar) pour avoir accès au golfe persique (voir carte 2.2).

Ce dessein demeure contrarié par les paramètres géopolitiques propres à une région dont la Chine n'est pas le seul grand acteur. Les relations entre la Chine et ses voisins restent complexes. Les relations entre la Chine et la Russie ne sont ni une alliance militaire ni un pacte idéologique mais un agrégat d'intérêts communs reposant sur la promotion de la multipolarité et renvoyant à la relation que chacun entretient avec les Etats-Unis. Les rapports sino-indiens restent fragiles. Dans tous les cas, les relations de New Delhi avec la Chine seront toujours plus fragiles que celles avec la Russie. Enfin, les relations avec le Vietnam demeurent tendues du fait de la guerre en 1979, des rivalités économiques, de la querelle des îles Spratly et du problème d'approvisionnement d'eau pour le Vietnam (le Mékong prend sa source en Chine).

La disparité de ses voisins et la diversité de leurs objectifs empêchent la Chine d'imposer sa vision de l'Asie. Ainsi, si les différends commerciaux avec les grands pays (USA, Japon, Europe) sont susceptibles de trouver une solution vue l'ampleur des relations commerciales ; les relations avec les autres pays d'Asie (principalement d'Asie continentale) vont se compliquer car ces pays sont tous soumis au système des quotas. L'émigration chinoise dans les pays voisins peut être source de problèmes, car les entreprises chinoises préfèrent employer des Chinois. A quoi il faut ajouter l'augmentation des activités illicites qui sont gérées depuis la Chine. Enfin, les coopérations avec les provinces frontalières et les pays voisins sont très réduites. Car la gestion du développement en Chine se fait toujours de manière centralisée.

En somme, vu le contexte, la nouvelle politique frontalière chinoise n'est pas capable de remettre en cause l'orientation orientale de la diplomatie chinoise. Mais elle constitue un paramètre important dans la sécurité de la région.

II. « Un pays deux systèmes »¹

A. Le contexte historique

Hong Kong symbolise tout à la fois le rapport de la Chine à l'Occident, les évolutions du capitalisme en Chine et la réflexion qui a été menée sur l'Etat depuis la modernité. Fondée en 1842 à l'initiative d'un militaire indiscipliné, le « port aux parfums » fut et demeure une question clé pour le régime chinois.

« La création de Hong Kong résulte de la rencontre de deux tendances lourdes de l'histoire du XIX^e siècle : l'expansion agressive d'un capitalisme européen _ et plus précisément britannique_ en quête de nouveaux marchés et de nouveaux profits, et la décadence d'un Empire chinois sclérosé et vulnérable aux chocs externes »². Dès le XVIII^e siècle les Britanniques importent d'Inde de l'opium. La Chine se révèle vite

¹ Nous faisons ici le choix de ne pas traiter dans ce paragraphe du cas de Macao dans sa particularité. Il nous a semblé, en effet, que devant l'importance de Hong Kong et Taiwan, Macao représentait une priorité moindre pour Pékin. De plus, la problématique de la rétrocession de Macao dépend principalement de celle définie par la question hongkongaise.

² DUFOUR Jean-François, *Hong Kong enjeux d'une transition historique*, Paris, Le Monde éditions, 1997.

être un marché très prospère pour les marchands d'opium britanniques. En 1729, l'Empereur publie une première interdiction d'importation. Mais celle-ci, comme les autres interdictions qui suivirent, s'avéra incapable d'arrêter le trafic. En 1833, le monopole de l'East India Company sur le commerce de l'opium est aboli et le trafic est ouvert à la concurrence. Les ventes explosent : en deux ans la quantité de drogue introduite en Chine passe de 1 500 à 2 500 tonnes, en 1835¹. La situation devient plus que préoccupante pour le pouvoir impérial chinois. Non seulement ce commerce se fait en violation de la loi impériale, mais la plupart des consommateurs se recrutent parmi les Chinois les plus fortunés et notamment les hauts fonctionnaires. Ainsi, en mars 1839, Lin Zexu, un haut fonctionnaire dépêché par Pékin pour mettre un terme au commerce de la drogue, se rend à Canton (ville où se fait le commerce avec les étrangers) et fait saisir toute la marchandise des marchands occidentaux. L'énorme stock ainsi récupéré _ vingt mille caisses, soit 1 300 tonnes _ est aussitôt brûlé en public. Les marchands de drogue britanniques vont alors se réfugier à Macao puis s'installer de l'autre côté du delta de la rivière des Perles, au large de l'île de Hong Kong. Ceux-ci vont alors plaider leur cause à Westminster. En 1840, le gouvernement de sa Majesté ordonne le départ d'un corps expéditionnaire en Chine. L'objectif de la flotte est d'obtenir des réparations financières pour l'incident de 1839 et surtout d'imposer à la Chine l'ouverture commerciale. L'amiral Elliot, commandant la flotte, étant tombé malade, c'est le capitaine Charles Elliot, surintendant du commerce britannique avec la Chine (et cousin de l'amiral), qui le remplace à la table de négociations. Charles Elliot va ignorer les ordres de Londres quant à l'ouverture commerciale de la Chine (l'objectif prioritaire de la flotte britannique). Il négocie la cession à la Couronne britannique de l'île de Hong Kong ainsi que le paiement d'une indemnité pour l'incident de 1839. Ces deux dispositions, et elles seules, sont inscrites dans la Convention de Chuanbi, qui met fin aux hostilités entre la Chine et le Royaume-Uni, le 20 janvier 1841. Mais ce texte va provoquer la fureur de Londres et de Pékin. L'Empereur Daoguang n'accepte pas qu'une partie du territoire ait été cédée (qui plus est sans son aval). Londres n'a que faire de Hong Kong qui n'est, pour reprendre les mots de Palmerston (le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères) qu'« une île désolée, sur laquelle on trouverait à peine une cabane ». Au début de l'année 1842, un nouveau corps expéditionnaire est envoyé en Chine et qui, cette fois,

¹ *Ibid.* page 22.

s'acquitte de sa mission initiale. Les navires britanniques remontent le Yangzi et menacent l'intérieur de la Chine. Devant cette manifestation de vulnérabilité du pays, les émissaires chinois sont contraints de signer le traité de Nankin, le 29 août 1842. Celui-ci stipule l'ouverture de cinq ports chinois au commerce et le paiement d'une lourde indemnité de guerre. Il confirme également la cession _ sans limite de durée _ de l'île de Hong Kong à la Couronne britannique. La colonie de Hong Kong va connaître deux agrandissements successifs, en 1860 et en 1898. C'est ce dernier accord entre la Chine et le Royaume-Uni qui déterminera l'échéance du 1^{er} juillet 1997, date de la rétrocession de Hong Kong à la Chine.

La lutte des communistes après 1945 n'est pas seulement celle contre le parti nationaliste (*guomindang* ou KMT). Le PCC veut aussi chasser les Occidentaux de Chine et ainsi réunifier le pays. Les concessions étrangères vont donc être supprimées. Pourtant, les troupes communistes vont arrêter leur avancée aux portes de Hong Kong. La colonie britannique va ainsi être maintenue.

La question de la rétrocession de Hong Kong à la Chine ne va véritablement se poser qu'à partir de l'arrivée de Deng Xiaoping au pouvoir (1978). Le sujet fait partie des priorités de la nouvelle équipe, et à partir de la fin des années 1970, les négociations s'ouvrent entre Pékin et Londres.

B. La position de Pékin

La solution à la question de Hong Kong peut être simplement résumée en « un pays, deux systèmes ». Cette formule se rapporte à différentes implications dans différents domaines et à différentes lois. Il existe de nombreuses publications chinoises et anglaises traitant de ce nouvel instrument destiné à résoudre cette importante question dans l'histoire de Hong Kong. Parmi toutes les solutions possibles, il y avait « la mise en place continue de trois traités signés entre la dernière dynastie Qing de Chine et le Gouvernement britannique » ou « traiter de la souveraineté de Hong Kong contre le pouvoir d'administration de Hong Kong » (c'est-à-dire, échanger la souveraineté de Hong Kong qui va être rendue à la Chine contre le pouvoir d'administration de Hong Kong qui va toujours être retenu par le gouvernement britannique) ; il s'agissait des solutions proposées par le gouvernement britannique depuis que la question de Hong Kong s'était posée à partir des dernières années 1970. Quelques hommes d'affaires

audacieux de Hong Kong suggérèrent que Deng Xiaoping accepte la solution « d'administrer Hong Kong sous forme d'une SARL » et qu'ils prennent les postes de directeurs généraux¹ ».

La solution retenue sera celle dite de « un pays, deux systèmes »² [一国两制 _ *yiguo liangzhi*]. Or, la question n'est pas anodine. En effet, si le poids démographique des « marches insulaires » (Taiwan, Hong Kong, Macao) est dérisoire, leur poids économique est conséquent. Ce qui donne à la question toute son importance au niveau de la politique intérieure chinoise mais aussi au niveau diplomatique. Importance internationale de la question d'autant plus renforcée que deux de ces « marches » étaient sous possession étrangère (Hong Kong et Macao) et que Taiwan est sous la protection *de facto* des Etats-Unis.

Dès le début, le principe « un pays, deux systèmes » vise Hong Kong et Taiwan. Dans une allocution au mois de juin 1984³, Deng Xiaoping déclarait : « Notre politique consiste à appliquer le principe dit « un Etat, deux systèmes » ; pour parler plus précisément, cela signifie qu'au sein de la République populaire de Chine, le milliard de Chinois habitant la partie continentale vit sous un régime socialiste, tandis que Hong Kong et Taiwan sont régis par un système capitaliste ». Cette théorie contient un problème en soi. En effet, le capitalisme est un système économique et pas politique. La théorie dite « un Etat, deux systèmes » ne prévoit donc rien (ou du moins rien de précis) sur la nature du régime politique qui devrait s'installer dans les zones concernées (Hong Kong d'abord, puis à termes, Taiwan).

Ce principe « un Etat, deux systèmes » se veut le résultat des réformes économiques et de la démaoïsation. En effet, Deng de poursuivre : « Ces dernières années, la Chine s'est attachée à redresser les erreurs de « gauche » et a élaboré, dans tous les domaines une politique qui tienne compte des conditions réelles. [...] C'est précisément dans

¹ Il existe de nombreux textes chinois et anglais traitant de l'histoire de la négociation et fournissant quelques histoires internes. Par exemple, HUANG Wenfan, *The process of Decision-making regarding Resuming the Exercices of Sovereignty over Hong Kong by China and its Implementation*, bilingue, publié par Institute of East-West Academic Exchange, Baptist University of Hong Kong, 1997, Hong Kong

XU Bin, *Le vent et les nuages au-dessus de la retrocession de Hong Kong (à la Chine) en 1997(97 xianggang huigui fengyun)*, Changchun : Presses Photographiques de Jilin, 1996

ROBERTI Mark, *The Fall of Hong Kong : China's Triumph and Britain's Betrayal*, revised and updated, New York: John Wiley & Sons, Inc., 1994

COTTRELL Robert, *The End of Hong Kong: The Secret Diplomacy of Imperial Retreat*, London, John Murray, 1993.

² Deux traductions sont souvent utilisées : « un pays, deux systèmes » ou « un Etat, deux systèmes ». Nous utilisons ici indifféremment les deux traductions dans la mesure où le concept demeure, on le verra, assez mouvant.

³ DENG Xiaoping, « Un Etat, Deux Systèmes », *op. cit.* page 65

cette conjoncture que nous avons avancé la formule « un Etat, deux systèmes » pour régler le problème de Hong Kong et de Taiwan. »¹. En effet, si on élargit la perspective, le statut de la région administrative spéciale (*xingzheng tequ*) renvoie à une dichotomie plus large entamée par les réformes, celle des zones économiques spéciales (*jingji tequ*) qui concernent les provinces méridionales du pays (Guangdong, Fujian). On peut même aller jusqu'à dire que le principe « un pays, deux systèmes » (*yiguo liangzhi*) s'applique à l'intérieur même de la République populaire de Chine et qu'il est au cœur même de la pensée politique des réformes c'est-à-dire la coexistence aux côtés d'une Chine socialiste, d'une Chine capitaliste introduite formellement selon le procédé du découpage territorial.

La position de Deng, qui sera la ligne continuellement suivie depuis lors, est celle de l'intransigeance : le principe de l'indivisibilité de la nation chinoise. Cette intransigeance est justifiée, sans doute, par son nationalisme. Cette même intransigeance justifie le fait que l'hypothèse du recours à la force n'est pas écartée (On pense qu'il vise ici surtout Taiwan plus que Hong Kong). Mais, pragmatique, cette intransigeance est tempérée car Deng accepte un retour à long terme et écarte la perspective de l'absorption de Hong Kong et Taiwan. Ainsi prend-il soin de préciser : « Est-ce le socialisme qui absorbera Taiwan ? Ou la doctrine dite des trois principes du peuple prônée par Taiwan qui absorbera la partie continentale ? Ni l'un ni l'autre. Si on ne trouvait aucune solution pacifique, il faudrait recourir à la force, ce qui serait préjudiciable aux deux parties concernées. L'ensemble de la nation aspire à la réunification du pays. Si elle ne s'accomplit pas avant la fin de ce siècle, elle finira bien par se réaliser dans les siècles futurs. »²

Deng Xiaoping, et avec lui tous les hauts responsables chinois depuis, essaie de gagner l'adhésion des Hongkongais en jouant sur la corde du nationalisme. Il insiste dans toutes ses allocutions concernant la question, sur le fait que la Chine c'est le Parti communiste (et inversement). Ainsi, face aux doutes que suscite la rétrocession de la colonie britannique, Deng déclare : « Il est certain que les Chinois de Hong Kong sauront gérer leur ville comme il faut. Avoir des doutes là-dessus reviendrait à témoigner d'une mentalité héritée du colonialisme de la vieille école. [...] L'image de la Chine aujourd'hui n'est pas l'œuvre du gouvernement décadent des Qing, ni des

¹ *Ibid* page 65

² *Ibid.* page 66

seigneurs de guerre du Beiyang, ni de Jiang Jieshi¹ ou de son fils. Tous les enfants de la nation chinoise, quels que soient leurs costumes ou leurs positions², ont au moins en commun un sentiment de fierté nationale. » On voit ainsi que le nationalisme structure la pensée politique. Chez Deng, ce nationalisme est supposé naturel. Or les mouvements de taiwanisation de la société taiwanaise (voir paragraphe suivant) tendent à être plus circonspects. Pour Pékin, la question des marches insulaires relève de la politique intérieure de part un aspect quasiment ethnique. En effet, les habitants de ces marches sont désignés par Pékin par le terme *tong bao* (compatriotes) alors que les chinois d'outre-mer sont désignés par le vocable *huaqiao*. Or, cette position peut être critiquée. Comme le rappelle Mengin³, pour l'historien et néo-confucianiste Tu Wei-ming, Hong Kong et Taiwan seraient plus proches de la diaspora chinoise que de la Chine continentale⁴. Mais cette position est aussi défendue à propos de Taiwan. Comme le rappelle Joyaux, jusqu'en 1936 Taiwan est assimilée par les leaders chinois au même statut que la Corée. Pierre Mallet et Ho Kang-mei⁵ rappellent également que les « Continentaux » sont désormais minoritaires. En tout état de cause, il semble évident, dès 1984, que la Chine laissera à Hong Kong une autonomie limitée. Autonomie car au niveau économique liberté absolue mais limitée car les dirigeants doivent être pro-Pékin. Deng sera, lui-même, très clair sur la question : « Pour la gestion de Hong Kong par ses habitants, la limite et le critère, c'est que Hong Kong devra être géré par sa population avec les patriotes comme groupe principal. [...] Qu'entendons-nous par patriotes ? Ceux qui respectent leur propre nation, qui sont sincèrement partisans du recouvrement par la Chine de l'exercice de sa souveraineté sur Hong Kong et qui ne portent pas atteinte à la prospérité et à la stabilité⁶ de Hong Kong. Ceux-là sont des patriotes même s'ils croient au capitalisme ou au féodalisme, voire même à l'esclavagisme. Nous ne leur demandons pas d'approuver le système

¹ Jiang Jieshi est la traduction pinyin de 蔣介石, plus connu en France sous la traduction de Tchang Kai-chek.

² Il semble ici que la traduction retenue par les Editions des Langues Etrangères porte à confusion. Le propos de Deng peut se traduire de la sorte : « Tous les enfants de la nation chinoise, quels que soient les habits qu'ils portent ou leurs points de vue politique, ont au moins... ». Deng fait ici référence aux différences de niveau social (les habits) et différences politiques (les points de vue). Or, il semble que la traduction officielle ait été moins téméraire que le petit timonier puisque d'après la version officielle, les différences sociales et politiques sont minimisées par cette traduction (sans doute de peur d'admettre que de telles différences existent).

³ MENGIN Françoise, *Trajectoires chinoise : Taiwan, Hong Kong et Pékin*, Paris, Karthala, 1998.

⁴ *Ibid.* page 9.

⁵ HO Kang-mei Jacinta & MALLET Pierre, *Lee Teng-hui et la « révolution tranquille » de Taiwan*, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁶ Deng fait ici référence à la ligne gauche du PCC qui semble exclue de la gestion future de la cité.

socialiste de la Chine, mais seulement d'aimer la patrie et d'aimer Hong Kong. » On voit bien ici à travers ce passage que la pensée denguiste est pragmatique surtout parce que le fondement idéologique du communisme ne tient plus et que le but réel c'est la réalisation de l'objectif nationaliste. Dès 1984, Deng dit qu'un Hongkongais pro-Pékin n'est pas un communiste mais un nationaliste (ou patriote). En fait, la politique « un Etat, deux systèmes » semble être davantage « deux gouvernements sont tolérés (à Taiwan et Hong Kong) si la dictature du PCC n'est pas remise en cause. »

Finalement, on peut dire qu'il n'existe pas de définition du concept « un pays, deux systèmes » uniformément acceptée. Le secrétaire Général du Parti communiste chinois, Jiang Zemin, a également donné sa définition dans un rapport présenté au XV^e Congrès du PCC. Il a avancé la formule comme suit¹ : « Un pays, deux systèmes » est un composant important de la théorie de Deng Xiaoping. Sa condition préalable est la réunification du pays. Le continent maintient le système socialiste pendant que Taiwan, Hong Kong et Macao maintiennent le système capitaliste avec un style de vie original inchangé. Cette idée comprend non seulement le principe d'une Chine unifiée, mais il prévoit également une certaine flexibilité vis-à-vis de la réalité historique de Taiwan, Hong Kong et Macao. Zhu Guobin² posait ainsi la question de savoir si « un pays, deux systèmes » était davantage une idée politique ou une vision pragmatique. « Hong Kong est en train d'inventer un modèle d'autonomie. Cela apparaît non seulement lorsqu'on compare la situation de Hong Kong à celle des autres régions autonomes de la RPC (dans le sens le plus étroit du terme de l'autonomie) mais aussi lorsqu'on la compare avec toutes les autres structures existant dans le monde (au sens large du terme). » A vrai dire, un système malléable de coopération construit sur la base d'une compréhension et d'une acceptation réciproques est envisageable dans un futur proche.

¹ Le rapport présenté au XV^e Congrès du PCC par Jiang Zemin a été publié dans le Quotidien du Peuple (renmin ribao) dans l'édition du 22 septembre 1997, Pékin.

² ZHU Guobin, *Le statut de Hong Kong*, Aix en Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2002.

III. La question taiwanaise

Albert Hirschman estimait que les hommes n'étaient pas que raison et la passion était un facteur qu'il ne fallait pas minorer. La question taïwanaise nous offre un parfait exemple des idées d'Hirschman. Pékin fait du statut de la petite île méridionale un point d'honneur. Mais au-delà de la question de l'honneur national ou encore de la ferveur patriotique, nous verrons qu'il s'agit bien là de la confrontation entre deux modèles politiques : d'une part un autoritarisme inspiré par les thèses asiatistes et de l'autre une démocratie libérale où règne l'Etat de droit et où le peuple est souverain.

Vu depuis Pékin, la question est entendue. L'île de Taiwan a toujours appartenu à la Chine puisqu'elle figure dans les possessions de l'empire à partir de la dynastie Ming (1367-1644). Annexée par un Japon impérialiste en 1895, elle ne redevint chinoise qu'en 1945. Puis l'île fut à nouveau séparée *de facto* de la « mère patrie » en 1949 puisqu'elle servit de refuge au gouvernement nationaliste du Guomindang (KMT). Mais peuplée de Chinois, Taiwan est pour Pékin partie intégrante de la nation chinoise. Pourtant, à y regarder de plus près, la situation est plus complexe, à tel point que Joyaux posait, non sans ironie, la question de savoir si Taiwan n'appartenait pas plutôt à l'Asie du Sud-est¹. Située au sud-est de la mer de Chine, Taiwan se trouve à l'extrémité d'un arc débutant avec l'île d'Hokkaido, où on trouve une minorité Aïnou, qui se poursuit avec l'archipel japonais, les Riu-Kyu et enfin Taiwan. Initialement peuplée d'austro-nésiens probablement venus de Chine de Sud, Taiwan ne commença à être peuplée par les Chinois qu'à partir du XVII^e siècle². L'île de Taiwan ne fut pendant la dynastie Ming qu'une terre d'exil pour les bannis de l'empire et de refuge pour les marins du Fujian qui s'adonnaient à la piraterie dans la mer de Chine du sud. Il faudra attendre la seconde moitié de la dynastie Qing pour que le peuplement chinois et les échanges avec le continent se fassent plus importants. On peut même dire que c'est grâce aux Français que Taiwan entre dans l'histoire de Chine. En 1884, l'empire Qing entra en guerre contre la France qui remettait en cause sa souveraineté

¹ François JOYAUX, *Géopolitique de l'Asie*, tome 1, Paris, Editions complexe, 1993

² PAIX Catherine, « entre Chine et monde. Taiwan : la construction d'une identité » in Christine Chaigne, Catherine Paix et Chantal Zheng (dir.), *Taiwan, enquête sur une identité*, Paris, Karthala, 2000

sur le Vietnam. A l'occasion de ce conflit, la marine française en vint à attaquer Keelung [Jilong] et Tamsui [Damshui]. Repoussés par les troupes de garnison, les Français se replièrent sur l'archipel des Pescadores [Penghu] d'où ils purent contrôler tout le détroit de Taiwan¹. A l'issue de cette guerre qui dura un an, le pouvoir Qing comprit qu'il n'était plus possible de négliger Taiwan. Aussi, disposa-t-il que l'île constituerait désormais une province indépendante de celle du Fujian. Liu Ming-Quan, le premier gouverneur, se lança dans une politique de modernisation.

Le traité de Shimonoseki par lequel Taiwan passe sous pavillon nippon n'est ainsi aujourd'hui plus lu de la même manière. Pour Pékin, c'est l'impérialisme japonais qui a pris une partie du territoire national chinois. Mais côté taiwanais, c'est le pouvoir chinois qui a préféré sacrifier l'île de Taiwan plutôt que de se défaire des provinces du nord plus sinisées. Les Taiwanais vivent donc cela comme une preuve que Taiwan n'est pas partie intégrante de la Chine (et ce aux yeux même des autorités impériales) et qu'ils ne sont vus que comme des citoyens de seconde zone par Pékin². Si nous reprenons les faits, quand le Japon commença sa politique expansionniste à la fin du XIX^e siècle, il chercha à prendre pied sur le continent (vieux rêve que la mémoire de Hideyoshi nourrit en cette période de restauration Meiji). Ce qui ne débuta que comme des escarmouches prit vite l'allure d'une guerre moderne pour le contrôle de la Corée et des provinces du nord-est de la Chine (la Mandchourie). Le sort de Taiwan fut scellé à l'issue de la guerre de 1894-95. Cette guerre marque un tournant pour la Chine, mais aussi pour toute l'Asie orientale. Ce fut la première guerre « moderne » en Extrême-Orient car pour la première fois les innovations amenées par la révolution industrielle étaient utilisées dans cette partie du monde à des fins militaires. Le conflit se joua lors de la bataille décisive sur le fleuve Yalu (environ 300 km au nord de Pékin). « Les Japonais gagnèrent surtout grâce à l'impéritie du commandement chinois, doublée d'un retard technique de la flotte continentale »³. (Si la flotte chinoise pouvait faire jeu égal avec ses adversaires, ses canons en revanche étaient fixes comme par le passé. Alors que les Japonais disposaient de canons modernes installés dans des tourelles. Si bien que la flotte chinoise se trouva complètement broyée par la puissance de feu des navires battant l'hinomaru _ le pavillon du soleil

¹ Comme le rappelle Lee Hsiao-feng, le langage populaire taïwanais a gardé souvenir de cet épisode où « les Occidentaux furent renvoyés ». Voir LEE Hsiao-feng, *Histoire de Taiwan*. Paris, L'Harmattan, 2004

² Pour une histoire très critique des relations entre Taiwan et le continent voir LEE Hsiao-feng, *Histoire de Taiwan*, op.cit.

³ Danièle ELISSEEFF, *Histoire du Japon*, Monaco, Editions du Rocher, 2001, page 182

levant.) L'empire Qing dut capituler lors du traité de Shimonoseki. Ce traité était extrêmement défavorable à la Chine mais Pékin tenta cependant de minimiser les pertes. En effet les Japonais souhaitaient obtenir les provinces du nord de la Chine. Mais les chinois obtinrent de ne céder que la péninsule du Liaodong (à la frontière coréenne) et reconurent l'indépendance de la Corée qui ne tarda pas à passer sous statut colonial nippon. En échange, Pékin dut céder Taiwan à Tokyo. C'était, pour les mandarins d'une dynastie Qing sur la fin, un moindre mal. Quand la population insulaire apprit la nouvelle, elle n'accepta pas d'être intégrée à l'empire japonais. Jurant fidélité à l'empereur, une république de Chine (la première en réalité) fut proclamée¹. Le statut des habitants de Taiwan a évolué. Initialement (c'est-à-dire en 1896 soit moins de deux ans après le traité de Shimonoseki) « le Japon fit voter par son parlement la loi n°63 qui, en définissant les attributions du gouverneur de Taiwan, donnait une base juridique légale à la mise en place d'un pouvoir exécutif sur l'île ; (...) tous les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, militaire, etc. étaient en effet réunis entre les mains du seul gouverneur »². La loi n°63 fut ensuite remplacée par la loi n°31, puis par la loi n°3. Le changement n'était pas considérable. Il était simplement stipulé, d'une part que les décrets de loi émanaient non plus du gouverneur de Taiwan, mais directement de l'empereur nippon ; d'autre part, que le pouvoir législatif était transféré du gouvernement colonial au gouvernement central japonais. N'apportant à la population taïwanaise aucun statut juridique particulier, cette loi ne fut toutefois pas perçue comme un progrès significatif ». Pourtant à partir de ces modifications législatives, on peut considérer que Taiwan a presque le même statut au sein de l'empire japonais que celui qu'il occupait au sein de l'empire Qing. En 1935 l'occupant japonais accorde le droit de vote aux élections locales.

Quand les nationalistes arrivèrent à Taiwan après la guerre, ils y instaurèrent une administration coloniale encore plus régressive que celle des Japonais puisque les Taiwanais étaient intégrés dans l'administration nippone et bénéficiaient d'un parlement. De plus « l'exercice du pouvoir par des Chinois continentaux s'accompagna très rapidement de pratiques népotistes, dans la droite lignée de la tradition chinoise de la « politique claniste ». Par exemple sur les cinquante personnes

¹ LEE Hsiao-feng, *op.cit.*

² *Ibid.* page 69

travaillant au palais de justice [en 1947] de Taichung [Taizhong], la moitié était apparentée au président du tribunal »¹

Les fonctionnaires continentaux à compétence et emploi égal touchaient le double des Taiwanais. Or, Taiwan avait déjà en 1910, trente ans d'avance sur la Chine selon les historiens de l'économie.

On le voit, Taiwan n'a jamais été une province à part entière. N'oublions pas que l'île fut colonisée par les Portugais puis les Hollandais. Mais ces derniers durent abandonner Taiwan en 1662. Cependant ces influences portugaises et néerlandaises ont eu pour conséquence d'orienter l'île au sein des routes commerciales tracées par les navigateurs Portugais et Hollandais. Taiwan, à la différence du reste de la Chine, est donc tournée vers l'Asie du Sud-est et de par sa population diverse (malais et chinois) l'influence des colonisateurs occidentaux et une économie qui n'est pas intégrée dans le marché autarcique de l'empire chinois.

Taiwan n'a, du reste, jamais été considérée comme une partie de la Chine mais plutôt comme un « territoire chinois d'outre-mer tiraillé entre un peuplement de plus en plus chinois et une position géopolitique qui lui permet de vivre dans la mouvance sud-est asiatique »².

L'île de Taiwan est longue de 377km et large de 142. Elle se situe à moins de 160km des côtes chinoises. La République de Chine administre l'île de Taiwan, Kinnen, Matsu et les Pescadores soit une superficie totale de 35 960km². Le rapport entre la République de Chine et la République populaire de Chine est donc de 1 à 200. La population de Taiwan est de 22 911 292 d'habitants en 2007³ soit un rapport avec la RPC de 1 pour 59. La population taiwanaise est principalement composée des descendants d'immigrants du Fujian arrivés sur l'île à la fin du XVII^e siècle. La majorité (70%) sont des Hoklo qui parlent un dialecte (le minnan) plus proche de la langue du Fujian que du chinois mandarin. Le reste de ces « Taiwanais de souche » sont des Hakkas (30%). Les Chinois arrivés du continent après la deuxième guerre mondiale représentent 20% de la population et parlent majoritairement le mandarin. Enfin les aborigènes (de souche malayo-polynésienne) ne représentent plus

¹ *Ibid.* page 83

² François JOYAUX, *Géopolitique de l'Extrême-Orient*, tome 1, Paris, Editions complexe, 1993, page 144.

³ Statistiques de la République de Chine <http://eng.stat.gov.tw/mp.asp?mp=5>

aujourd'hui que 2% de la population¹. On le voit, la population de Taiwan n'est pas unitaire. Les premiers habitants de l'île sont des austronésiens. Il s'agit de tribus malayo-polynésiennes. A cette population proche des Malais sont venus s'ajouter des migrants de la province Chinoise du Fujian. Il ne faut pas oublier que les Fujianois (ou Fukiennois) constituent un cas particulier dans les populations côtières de la Chine. Les habitants du Fujian ont longtemps été mal sinisés et ont conservé leur propre langue. Ce sont les descendants de ces immigrants du Fujian que l'on appelle les Taiwanais de souche. Leur sentiment d'indépendance à l'égard du continent et de ses aléas politiques est fort. On trouve aussi des descendants de populations cantonaises arrivés plus tard dans l'île. Enfin on trouve des chinois du continent arrivés en 1949 pour fuir le gouvernement communiste.

Graphique n°2.2 : La répartition ethnique à Taiwan en 2007

groupes		pourcentage
chinois han	hoklo	66,7
	"continentaux"	20,1
	hakka	11
aborigènes		2
japonais		0,2

Source : bureau de représentation de Taipei en France

Dans l'entre-deux guerre (ou pour être plus en phase avec l'histoire chinoise, entre la fin de l'empire _1911_ et l'invasion japonaise _1936) les principaux partis politiques chinois (KMT et PCC) ne considèrent pas Taiwan comme chinoise. « (...) Dans les

¹ Les premiers habitants se seraient installés, il y a environ 6 000 ans. Les 14 groupes sont : les Amis, les Atayal, les Bunun, Les Kavalan, les Paiwan, les Puyuma, les Rukai, les Saisiat, les Sakizaya, les Da'o (Yami), les Thao, les Truku, les Tsou et les Seedeq. Ils représentent environ 2% de la population de Taiwan. D'après le "Council of Indegenous peoples" fin novembre 2005 il y avait 464272 aborigènes, dont 231713 hommes (49,9%) et 232559 femmes (50.1%).Aborigènes de Taiwan par groupe ethnique, "Council of Indigenous Peoples, Executive Yuan", 2006. Pas de statistiques pour les Sakizaya car n'ayant été reconnus qu'au début de 2007.

Amis	Atayal	Bunun	Da'o	Kavalan	Paiwan	Puyuma	Rukai	Saisiat	Truku	Thao	Tsou
166 769	79 024	47 585	2 977	1 023	81 123	10 441	11 123	5 402	22 266	602	6 335

années vingt et trente, le Parti communiste chinois ne considérait nullement que les Taiwanais fussent véritablement « chinois ». Dans son article 14, la « constitution provisoire de la République soviétique chinoise » adoptée par les communistes en 1931, avait placé les Taiwanais sur le même pied que les Tibétains ou les Mongols, c'est-à-dire au rang d'une minorité ethnique ; en outre, cette constitution avait reconnu à ces minorités un droit de sécession et par conséquent, celui de constituer leur propre Etat. Dans les directives du Parti communiste chinois, l'île de Taiwan avait souvent été citée au même titre que la Corée ou l'Annam, c'est-à-dire comme un territoire extérieur à la Chine proprement dite. D'ailleurs en 1928, avait été créé un Parti communiste de Taiwan, sans aucun lien avec celui du continent, qui dès le début avait exigé l'indépendance du peuple taiwanais et la proclamation d'une République de Taiwan. Enfin, des textes de Mao Tse-toung et Liu Shao-chi, au début de la guerre sino-japonaise (1937), avaient ostensiblement appuyé la lutte du peuple taiwanais pour son indépendance »¹. En fait, c'est la guerre contre le Japon qui fait évoluer la position des principaux partis chinois. En 1941, le KMT défend l'unité entre Taiwan et la Chine. Ainsi en 1943, alors que le gouvernement nationaliste s'est réfugié à Chongqing, le KMT crée « l'Alliance révolutionnaire de Taiwan » dont le but était de « vaincre l'impérialisme japonais et de récupérer Taiwan ». De la même manière les communistes vont changer d'avis sur Taiwan et le droit de sécession de la constitution de 1931 est abandonné en 1938. Dès lors les Taiwanais ne sont plus considérés comme une minorité ethnique². D'ailleurs, aujourd'hui les autorités communistes ainsi que les médias du continent désignent la population de Taiwan par l'appellation de « compatriotes de Taiwan ». Le sort de Taiwan se joua donc lors de la conférence du Caire en 1943. En effet, le 22 novembre, Roosevelt, Churchill et Chiang Kai-shek s'étaient rencontrés au Caire. Ils avaient fixé leurs objectifs de guerre contre le Japon et préparé l'après-guerre. Lors de cette conférence la Chine a fait admettre que l'un des buts de guerre des Alliés en Extrême-Orient était bien d'aider la République de Chine à recouvrer sa souveraineté sur Taiwan. La conférence se terminait par les accords du Caire du 1^{er} décembre 1943 qui stipule que tous les territoires annexés par le Japon depuis 1854 devaient être rétrocédés inconditionnellement³.

¹ JOYAUX, *op.cit.* page 144

² JOYAUX, *op.cit.* page 146

³ L'insistance des Chinois pour récupérer ces territoires et les inscrire comme but de guerre des alliés s'explique par l'expérience de la première guerre mondiale où à l'issue de la conférence de Versailles,

Au-delà de la question identitaire propre à Taiwan, la question qui se pose pour Pékin est la perception que la communauté internationale se fait de la Chine. Sans la présence anglaise et surtout américaine en Asie-Pacifique, il y a fort à croire que la République populaire de Chine ait tenté de reprendre Taiwan par la force dès les années 1950. Cela aurait-il, pour autant, tranché sur la sinité de l'île ? Les archives diplomatiques américaines, britanniques et françaises montrent toutes que lorsque Taiwan a été restitué à la République de Chine les tensions étaient manifestes. Les Taiwanais ont vécu cela comme une nouvelle colonisation. Toutes les chancelleries étaient favorables à une indépendance de l'île (du moins dans le principe) car toutes reconnaissaient le caractère distinct des insulaires par rapport au nouveau pouvoir nationaliste¹. Le tournant se fait en 1949 quand les communistes sortent victorieux de la guerre civile. Le gouvernement nationaliste se réfugie à Taiwan et installe à Taipei le gouvernement de toute la Chine. Taiwan devient alors le symbole de la « Chine libre »². « C'est-à-dire que quels que soient par ailleurs sa taille, sa puissance, ses atouts ou ses points faibles, elle représente, elle « signifie » la Chine libre, la Chine qui n'est pas passée sous le joug communiste. Et ce symbole, comme tout symbole, est à la fois fort et fragile. Parce qu'un symbole, par définition, dépasse la réalité. Estimer que Taiwan « est le symbole » de la Chine libre ce n'est pas affirmer que Taiwan « est la Chine. Est-ce d'ailleurs même la Chine ? Le problème n'est pas ici d'évaluer l'étendue du territoire que prétend contrôler le gouvernement nationaliste, mais de s'assurer que le « lambeau de territoire » dont il s'agit est bien chinois³. Dès lors quelle que fut par ailleurs la rhétorique nationaliste, le processus à l'œuvre après 1949 a été celui d'un Etat-nation et non d'un empire dont Taiwan n'aurait été qu'une province. Espaces ouverts à visée universaliste, les empires ne s'opposent pas à l'affirmation des identités locales dans la mesure où elles s'insèrent dans le projet impérial ou du moins ne lui font pas obstacle. En revanche, en tant que « communauté identitaire totalisante et hégémonique », la formule de l'Etat-nation correspondait bien

la Chine, pourtant dans le camp des vainqueurs, vu la province du Shandong qui avait été occupée par les Allemands ne pas lui être rendue mais donnée au Japon.

¹ CHAIGNE, *op.cit.*

² à ne pas confondre avec la « Chine libérée » expression utilisée par la propagande marxiste pour désigner les territoires qui passaient sous le contrôle communiste. Ainsi, les autorités de la République populaire parlent de 1949 comme la date de la « libération du Tibet ».

³ « On peut considérer que tant que subsiste un lambeau au moins de territoire national, la règle de l'effectivité du pouvoir se trouve, symboliquement au moins, respectée » C-A Colliard, *Institutions des relations internationales*, Paris, Daloz, 1985, p.236

davantage au projet nationaliste qui reposait sur la suppression de tout particularisme taïwanais.

La question du statut de Taiwan se pose, en droit, à plusieurs niveaux. Elle a été surtout débattue avant la signature du traité de paix avec le Japon en 1951, mais elle demeure, en réalité, jusqu'aujourd'hui. Les dispositions des différents textes juridiques font continuellement l'objet d'interprétations divergentes et de remise en cause. Trois thèses seront successivement envisagées :

- Formose fait partie intégrante du territoire chinois
- Formose est toujours de jure une possession japonaise
- Le statut juridique de Formose reste indéterminé

L'idée que Taiwan fait partie de la Chine est l'idée des « Chinois du continent », c'est-à-dire les Chinois vivant ou originaires du Continent. Cette thèse est, paradoxalement, celle de la République populaire de Chine mais aussi des « continentaux » de la société taïwanaise. Avant de voir les implications politiques de cette thèse, envisageons les arguments la justifiant. Comme on l'a vu, l'île de Formose est intégrée de longue date aux empires des différentes dynasties. Mais, on peut considérer que, quoiqu'ayant reçu le statut de province en 1886, cette intégration est toujours restée incomplète. De plus la population conservait des particularismes locaux très marqués. Cependant, à partir de la fin du XIX^e siècle la Chine commença à se poser la question de l'identité nationale. Dans la mesure où la population formosane était majoritairement composée d'ethnies chinoises (han et hakka), il apparaissait que l'appartenance de Taiwan à la Chine devenait naturelle.

En termes juridiques, cette thèse s'appuie sur les décisions du Caire et de Postdam pour affirmer que Formose fait déjà partie du territoire chinois. Or, le problème provient justement du fait que les Occidentaux ne reconnaissent pas aux déclarations du Caire et de Postdam une valeur d'engagement international ayant force obligatoire et réalisant ainsi le transfert de Formose à la Chine¹. Comme le rappelait en février 1949 le colonel Guillermaz, « c'est à la Conférence du Caire, en décembre 1943 que le retour de Taiwan à la Chine fut décidé, au moins sous forme d'un engagement moral du Président Roosevelt et du Premier Churchill ». Or, c'est bien là qu'est le

¹ CHAIGNE, *op. cit* page 168.

problème : cet engagement moral dont il est question s'est fait entre le gouvernement du KMT et les gouvernements alliés. Après la fin du conflit, le Parti communiste chinois n'a pas gagné d'élections et n'est arrivé au pouvoir qu'à la faveur des armes. Peut-on, dans ce cas, considérer que l'engagement moral pris avec le gouvernement nationaliste se transfère automatiquement (de droit) au gouvernement communiste ? Et la défaite militaire des nationalistes face aux communistes engage-t-elle les gouvernements occidentaux ? Comme Guillermaz ¹ l'écrit « le climat politique mondial a beaucoup changé depuis 1945 et malgré la coutume, les promesses ne se transfèrent pas si aisément d'un gouvernement à celui qui lui succède. »

Il est intéressant de noter que cette thèse de l'appartenance de Taiwan à la Chine en vertu de l'appartenance de l'île à la nation chinoise est partagée des deux côtés du détroit. En effet, le gouvernement nationaliste dirigé par Chang Kai-shek puis Chang Jing-kuo a longtemps repris cette argumentation. Il s'agit aujourd'hui de la thèse de nombre de chinois continentaux réfugiés à Taiwan après 1949. Quoique minoritaires au sein de la population taiwanaise, ils ont su conserver les postes de direction au sein de l'administration et du pouvoir politique. Le KMT, au pouvoir jusqu'en 2000, a pendant longtemps été tenant de cette thèse. Le 13 janvier 1988, Chang Jing-kuo (le fils de Chang Kai-shek qui lui avait succédé à la tête de la République de Chine) succomba à une crise de diabète. Le vice-président Lee Teng-hui lui succéda à la tête du Parti et de l'Etat. Or, Lee est un formosan de souche. A partir de la décennie quatre-vingt-dix, on assiste donc à une taiwanisation de KMT (et de la société taiwanaise d'une manière générale). On peut considérer qu'au sein du KMT, l'aile droite du parti représentant principalement les « continentaux » et le courant « nationaliste chinois » défend cette thèse. Cette taiwanisation du Guomindang a eu pour conséquence l'apparition d'une nouvelle force politique dans le paysage électoral taiwanais : un courant pro-réunification. Ce courant est principalement représenté par deux formations politiques : le Nouveau Parti et le People First Party. Le nouveau Parti (xin dang)² a été fondé en 1993 par un groupe de jeunes réformateurs du KMT d'origine continentale. Le fondement de leur démarche était de s'opposer au

¹ Note du colonel Guillermaz, attaché militaire, adressée à l'Etat Major de la Défense nationale, le 26 février 1949. MAE, Arch. dipl. ,Asie, Formose, vol1, fol. 221. 26 février 1949, Nankin, colonel Guillermaz.

² Le nom de la formation semble être directement inspiré par le Shinto Sakigake. Ce parti politique japonais est issu d'une faction dissidente du PLD. Il semble que ces succès électoraux au début de la décennie quatre-vingt-dix aient été vus comme attractifs et que les dissidents du KMT aient, eux aussi, décidé de prendre ce nom.

leadership de Lee Teng-hui, considéré comme autocratique. En fait, cette formation condamnait surtout l'abandon par le KMT d'une politique de réunification avec la Chine. Le Nouveau parti reste attaché à la réunification de Taiwan à la Chine mais est aussi farouchement anti-communiste. L'autre formation est le People First Party ou qinmindang¹. Le but officiel de ce parti est de renforcer les liens entre les deux rives du détroit et de favoriser une communauté d'intérêt de la grande Chine. Ces deux partis sont membres de la coalition « bleu » qui, dirigée par le KMT, a été dans l'opposition pendant toute la décennie 1990 jusqu'aux élections régionales de décembre 2005 puis l'élection présidentielle de 2008.

Pendant les années de l'immédiat après-guerre, la position des Alliés fut de dire que Taiwan demeurait *de jure* une possession japonaise. Cette thèse repose sur l'idée que Taiwan est un territoire « conquis ». A la capitulation du Japon, le « gouvernement chinois de l'époque a assuré, avec le consentement des alliés, l'administration provisoire de ce territoire, en attendant qu'il soit définitivement statué sur son sort lors de la signature du Traité de Paix avec le Japon »². En d'autres termes, le gouvernement de Chang Kai-shek n'aurait pas plus de droit sur Formose qu'il n'en avait sur le Tonkin au nord du 16° parallèle, au lendemain de la victoire. C'est, du reste, en vertu de ce rapport avec le Japon que certains politiciens du TAIP prônent l'indépendance.

Finalement, une fois le traité de paix signé avec le Japon, il apparaît que le statut de Taiwan soit indéterminé. En effet, si Taiwan devait revenir à la Chine, il se trouve qu'à la même époque (1951), les Occidentaux ne reconnaissaient pas la légitimité du pouvoir communiste en place à Pékin.

On peut comprendre la volonté de rapprochement du PCC avec le KMT en 2005³ comme une définition en miroir du régime de Pékin. Pékin ne se voit pas en empire

¹ Le terme *qinmin* est de connotation confucéenne. Ce n'est pas un hasard, le Parti s'inscrit dans la lignée du courant néo-nationaliste. Ceci explique que le People First Party, quoique demeurant anti-communiste, soit la formation politique taiwanaise la plus favorable et active pour le rapprochement avec le continent. Le tournant nationaliste de Pékin, en effet, rapproche la RPC de la pensée du triple démisme de Sun Yat-sen, pensée politique qui demeure le fondement des conservateurs taiwanais.

² C'est la réponse donnée par M. Younger, à un député de la majorité qui lui avait demandé « dans quelle mesure la reconnaissance du gouvernement communiste chinois par la Grande-Bretagne impliquait la reconnaissance des droits de ce même gouvernement sur Formose ». Cf. MAE, Arch. dipl., Asie, Formose, vol.3, fol. 82. 28 juillet 1950, Londres, M. Massigli à M. Schuman.

³ Voir *China Daily*, printemps 2005.

mais en Etat-nation d'où sa volonté de récupérer Taiwan et son refus catégorique de reconnaître tout particularisme taïwanais (c'est pourquoi la politique de taiwanisation de l'île fut tant décriée par Pékin). On comprend aussi la politique de sinisation des provinces non-han (Tibet, Mongolie intérieure, Turkestan chinois).

La redéfinition des relations extérieures

Mais côté taïwanais, la République de Chine (RdC), contrairement à la République populaire, a évolué. Initialement, les institutions de la RdC étaient celles de toute la Chine. La modification de la représentation qui sous-tend le recentrage des institutions nationalistes sur l'île impliquait une refonte corrélative de la politique extérieure de Taipei, de sa politique continentale en particulier. En effet la démocratisation du régime amorcée dans les années quatre-vingt met fin à la fiction d'un régime représentant l'ensemble de la Chine. La suppression du cadre administratif de la province de Taiwan par exemple donnait à comprendre que le régime représentait non plus la Chine mais l'île de Taiwan comme entité autonome.

Il y a donc un changement dans la doctrine de la diplomatie de la République de Chine (Taiwan). « (...) Après s'être repliés à Taiwan en 1949, les nationalistes avaient refusé toute représentation parallèle de la République de Chine et de la République populaire de Chine, prenant donc l'initiative de rompre les relations diplomatiques avec les Etats qui normalisaient leurs rapports avec Pékin (...) et se conformant à ce qui, dans le cas de la République fédérale d'Allemagne, a été appelé la doctrine Hallstein¹. Mais dès la fin des années quatre-vingt, la politique étrangère de la République de Chine était reformulée pour se rapprocher cette fois de l'Ostpolitik de Willy Brandt, Taipei se ralliant au principe de double reconnaissance. (...) Si Pékin s'est pour l'heure systématiquement opposé à la coexistence de deux Chine, il n'en reste pas moins que l'aggiornamento de la politique étrangère de Taipei signale très clairement le projet de construction d'un Etat-nation insulaire. »²

La réaction de Pékin face à un tel projet nous informe grandement sur la conception de l'Etat des dirigeants chinois. La Chine est loin d'être un empire qui accepte les particularismes du moment qu'ils ne remettent pas en cause le projet impérial. Or, ici

¹ Enoncée en 1951, la doctrine Hallstein commandait que Bonn rompe les relations diplomatiques avec toutes les chancelleries reconnaissant comme Etat l'ancienne zone d'occupation soviétique, d'une part, et que, d'autre part, des relations diplomatiques ne soient pas établies avec celles qui l'avaient déjà reconnue, à l'exception de l'URSS.

² MENGIN, *op.cit.*

la question taïwanaise est inacceptable pour Pékin à deux niveaux. D'une part, le régime politique est contraire/opposé au régime communiste et ce tant le nationalisme que la démocratie. Dans une certaine mesure, on peut considérer que le nationalisme peut s'accommoder du PCC car ils ont en commun certains principes : dans la pensée nationaliste la Chine est un Etat-nation ; le penchant totalitaire ; le KMT était, à l'origine un parti organisé sur le modèle léniniste. D'autre part, cette reconnaissance ne serait pas la reconnaissance d'une autre Chine mais de Taiwan, c'est-à-dire que Taiwan a une identité propre et ne serait pas chinoise mais appartiendrait à ce monde sinisé dont la Corée ou la Malaisie font partie.

Dans une allocution de juin 1983¹, Deng Xiaoping développe sa vision de la politique « un Etat, deux systèmes ». Il est intéressant de noter que les modalités pratiques de cette politique quant à Taiwan ont été exprimées en septembre 1981 par Ye Jianying et en juin 1983 par Deng Yingchao². Deng Xiaoping était critique par rapport à la théorie du triple démisme : « la soi-disant « réunification de la Chine dans l'esprit des trois principes du peuple » est une affirmation qui manque de réalisme. »³ On voit bien au travers de cette affirmation un aspect essentiel de la pensée politique de Deng sur l'Etat. Deng n'est pas un nationaliste mais un fervent patriote qui a lutté pour l'indépendance de son pays et y est donc extrêmement attaché. Mais, il reste communiste ; un communisme certes original. On peut dire que le communisme de Deng est un moyen de répondre au défi lancé par les modernisateurs du milieu du XIX^e siècle. On voit aussi dans la critique des « trois principes du peuple » que la conception de l'Etat de Deng, sans doute mû par son pragmatisme afin de moderniser le pays, reste ouverte à une forme de « fédéralisme de facto » comme en atteste la description dans ce texte du *modus vivendi* avec Taiwan en cas de réunification.

La fin de son allocution du 26 juin 1983⁴ est précieuse pour comprendre la pensée politique de Deng (il y fait notamment une critique de la démocratie américaine, qu'il qualifie d'instable). Deng ne croit pas à la démocratie (qu'il qualifie d'occidentale) car elle ne serait que porteuse d'instabilité. Cette instabilité empêche le but numéro un du

¹ DENG Xiaoping, « A propos de la réunification pacifique de la partie continentale de la Chine et de Taiwan (26 juin 1983) » *op.cit.*

² Le lecteur trouvera le détail de ces interventions in DENG Xiaoping, *op.cit.* pages 376 et 377.

³ A propos de la réunification pacifique de la partie continentale de la Chine et de Taiwan (26 juin 1983) » *op.cit.* page 36.

⁴ *Ibid.*

politique en Chine c'est-à-dire le développement. On comprend mieux alors pourquoi il se tournera vers l'asiatisme de Lee Teng-hui

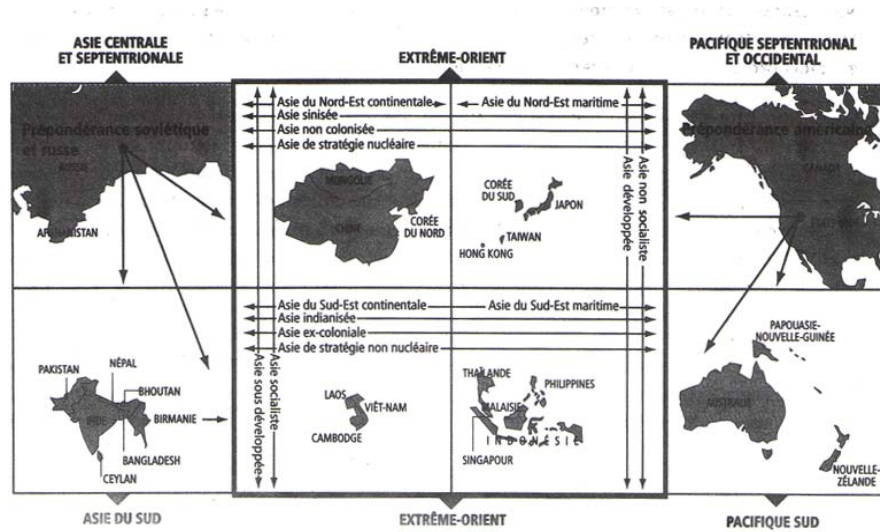
Section 2 :

Restaurer la place de la Chine dans le monde

I. Conceptions géopolitiques de la Chine

La Chine se trouve au cœur d'une zone clé au niveau des relations internationales. D'un point de vue géopolitique, l'Asie orientale et méridionale est traversée par trois tendances qui semblent contradictoires. Le cas de Cuba mis à part, elle apparaît comme le dernier bastion de la guerre froide avec le détachement de Taiwan et la partition de la péninsule Coréenne, avec une accumulation de forces et de budgets militaires sans égale dans le monde, présence américaine incluse. Ou bien, elle incarne l'avant-garde de l'après-guerre froide avec la rétrocession en douceur de Hong Kong-Macao, l'indépendance du Timor oriental, la coopération inter-chinoise qui s'effectue malgré tout, et par de multiples biais, des deux côtés du détroit de Formose. A moins encore qu'elle ne soit le symptôme du nouvel ordre mondial chaotique : tension permanente en mer de Chine méridionale, litiges territoriaux et halieutiques dans les mers de Chine orientale, du Japon et d'Okhotsk, piraterie récurrente dans les mers du Sud, nouveau front militaire dans les îles de Sulu et des Moluques activé par des fondamentalistes musulmans, violences au Sri Lanka, au Népal ou au Cachemire, sans parler du cas du Tibet. François Joyaux parle de l'Extrême-Orient comme d'un « pivot géopolitique ».

Carte 2.3 : « le pivot géopolitique de l'Extrême-Orient d'après François Joyaux »



Source : ANQUETIL & Alii. *Op.cit*, p22

Sur le principe, les autorités communistes ont toujours été parfaitement claires : la République Populaire de Chine condamne solennellement toute forme de pensée géopolitique. En effet, celle-ci est assimilée à l'impérialisme (éminemment condamné par Pékin) pour de multiples raisons. D'abord parce que la pensée géopolitique trouve historiquement sa source dans la « geopolitik » qui inspira et nourrit le nationalisme allemand et qui trouva son paroxysme dans la pensée des relations internationales du III^e Reich. Dans le même ordre d'idée, les autorités communistes de Chine condamnent la pensée géopolitique car ils ont été victimes de la politique d'expansion nipponne dans les années 1930-1940 qui s'y référait explicitement. En effet, la politique expansionniste du Japon du début du siècle reposait sur l'idée que le territoire national était insuffisant pour contenir le peuple japonais et satisfaire à ses besoins _ notamment en matières premières. Le pays devait donc acquérir un « espace vital » (on est ici dans la droite ligne du *lebensraum* tel qu'il fut théorisé en Allemagne) qui s'étendrait au-delà des limites traditionnelles de l'archipel. C'est d'ailleurs à cette époque que les autorités nipponnes ravivent le culte de Hideyoshi. Hideyoshi (秀吉 豊臣_ 1536-1598) fut le seul shogun à tenter la conquête du continent. Il envoya deux expéditions afin de soumettre les Coréens. Hélas, la colonisation échoua et les troupes du soleil levant se contentèrent de raids semant la mort et la désolation là où ils passèrent dans le pays du matin calme. Faute de

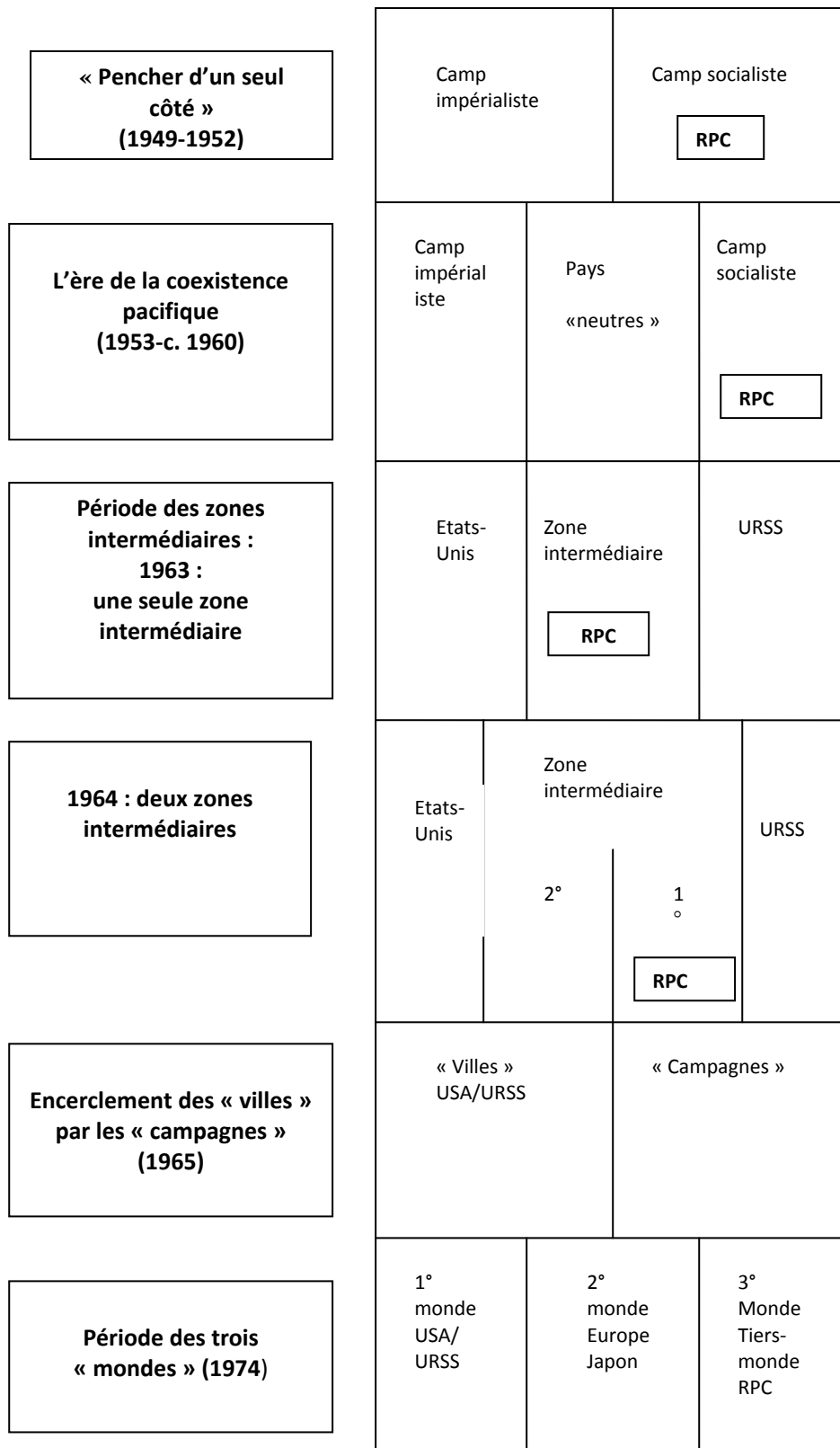
soumettre la péninsule, les généraux ramenèrent en trophée les nez et les oreilles de leurs victimes ! Ces macabres reliques furent enterrées près de Kyoto. A la fin du XIX^e siècle Hideyoshi fit l'objet d'un culte qui le sortit du relatif oubli dans lequel il était tombé. Il est intéressant de noter que le regain d'intérêt dont font preuve aujourd'hui des personnages mi-historiques, mi-légendaires tels que Huang di ou Zheng He suit d'une certaine manière la même logique. Dans la perspective géopolitique nipponne, la Chine et la Corée étaient envisagées comme des ressources utiles au développement de l'Empire. Ceci justifia bien des atrocités durant la guerre de quinze ans¹. Enfin, la Chine s'est toujours refusée à adopter une doctrine géopolitique car elle estime que celle-ci est le propre des puissances impérialistes. La *realpolitik* américaine tout comme la diplomatie soviétique trouvent leurs fondements intellectuels dans une conception géopolitique. Or la Chine, sauf durant la parenthèse entre 1949 et 1953, condamna continuellement l'impérialisme et sa vision géopolitique du monde qu'il était sensé sous-tendre. Or, paradoxalement les communistes chinois semblent avoir le plus souvent pensé les relations internationales dans une conception géopolitique. Il semble que cela s'explique d'abord par le fait que la pensée politique moderne naît d'une réaction nationaliste. Cette réaction s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, l'empire chinois, qui se pensait universel et cosmopolite, se retrouve confronté à des invasions qui sont le fait d'Occidentaux qui raisonnent en terme d'Etat-nations. Ensuite les premiers penseurs politiques chinois modernes vont être fortement influencés par le Japon de l'ère Meiji (cf. supra). Il en résulte que les Chinois vont chercher à se définir comme une nation et partant, à définir leur espace national. Le terme de nation lui-même [民族_ minzu] est issu du japonais minzuku. Dans une large mesure la pensée des relations internationales en Chine se structure d'abord par rapport à la vision japonaise. D'autre part, la pensée politique moderne se structure en Chine à une époque (la seule véritablement dans l'histoire de la Chine) où le pays est sous un statut semi-colonial. Le communisme chinois structure donc son raisonnement et son action au niveau intérieur et international par la géopolitique. « Toute l'histoire de la pensée communiste chinoise depuis la seconde guerre mondiale, montre en effet que le Parti,

¹ On désigne par l'expression « guerre de quinze ans » la période de conflits qui débuta par le début de la conquête coloniale du Japon en Chine le 2 juillet 1931 par l'incident de Wanbaoshan en Mandchourie (des policiers chinois tirent sur des paysans coréens, ce qui offrit un prétexte à une intervention nipponne) et qui ne s'acheva qu'en 1945 après le bombardement d'Hiroshima et Nagasaki qui signèrent la capitulation de l'Empire.

puis à partir de 1949, la RPC ont en permanence, tenté d'appuyer leur action internationale sur des considérations politiques étroitement liées à la géographie »¹. Malgré les condamnations officielles, la géopolitique a tenu une place centrale dans la théorie des relations internationales de la République populaire de Chine. Ceci s'explique car une telle manière de penser permet à la politique étrangère d'être un révélateur de la place de la Chine dans le monde, mais aussi car les conceptions géopolitiques permettent d'intégrer des particularités culturelles propres à la Chine. Les trois décennies de la période maoïste vont élaborer une action internationale fondée sur des considérations politiques étroitement liées à la géographie. Dès ses fondements et de manière quasiment ininterrompue (à l'exception notable de l'alignement sur Moscou entre 1949 et 1952), on constate que le communisme chinois introduisait dans sa vision du monde, et non sans ambiguïté, des éléments qui relevaient plus de la géographie donc de la géopolitique, que de l'orthodoxie marxiste de la lutte des classes. Il nous semble que cela est fortement lié à l'idée que se fait la Chine d'elle-même. Héritée de la vision classique qui oppose le centre à la périphérie non civilisée, il y a dans l'aspect géopolitique de l'action internationale de Pékin : l'idée de faire de la Chine une puissance égale à celle des Occidentaux (idée que l'on retrouve dans l'objectif du *fuguo bingqiang*). Avant d'aborder la politique étrangère contemporaine, il nous faut essayer de comprendre la logique de l'action internationale d'avant la réforme. La République populaire de Chine a connu trois théories des relations internationales successives : la théorie des « zones intermédiaires », la théorie des « campagnes entourant les villes » et la théorie des « trois mondes ». Les évolutions et les différentes variantes de ces théories sont synthétisées dans le graphique 2.2.

Graphique 2.2 : Théories des « camps », « zones » et « mondes »

¹JOYAUX François, *Géopolitique de l'extrême orient*, Paris, Editions Complexe, 1991 tome 1, page 113



Source : JOYAUX François, *Géopolitique de l'Extrême Orient*, op.cit. tome 1, page

116.

Envisageons rapidement l'évolution de la pensée de la politique étrangère de la Chine. Il convient de commencer en précisant que le Parti communiste chinois a élaboré une théorie des relations internationales bien avant sa prise du pouvoir en 1949. La pensée de l'action internationale du communisme chinois trouve son origine dans la guerre de résistance contre le Japon. Première caractéristique, on voit ici que la pensée politique du communisme chinois (ici la pensée des relations internationales) est issue de la stratégie militaire¹. Ainsi, avant la prise du pouvoir, Mao Zedong² avait développé l'idée selon laquelle tout ce qui s'étendait entre les Etats-Unis et l'URSS (à cette date le seul Etat socialiste) constituait une seule et même zone intermédiaire. On le voit ici, Mao considère dans la même catégorie les métropoles européennes et leurs empires coloniaux. Cette doctrine ne s'appuie que sur des critères géographiques (au combien discutables car, comme le souligne Joyaux, « le fait d'être situé entre les Etats-Unis et l'URSS, constituerait-il, à lui seul, un critère d'homogénéité politique ? Ce serait pousser le déterminisme géographique à un point extrême auquel bien peu de géopoliticiens ont osé penser ».) On le voit, la notion de lutte des classes est absente de la pensée chinoise des relations internationales.

Dès l'alliance conclue avec l'URSS (formellement en 1950), la Chine va s'aligner sur la doctrine Jadvov (formulée en 1947) à savoir que le monde était désormais coupé en deux entre le camp impérialiste et antidémocratique (les Etats-Unis et ses alliés) et le camp démocratique et anti-impérialiste (l'URSS et ses alliés). Dans cette conception des relations internationales, ne pas faire partie d'un camp c'est être membre de l'autre. La théorie soviétique pour simpliste et rigide qu'elle fut, ne laissait pas de place pour la « zone intermédiaire ». Mao va ainsi réfuter ses propos de 1946 quand, en juin 1949, il écrit : « vous tombez d'un seul côté. [...] Les Chinois se rangent du côté de l'impérialisme ou du côté du socialisme ; il n'y a pas d'exception. Impossible de rester à cheval sur les deux, la troisième voie n'existe pas. » Il faut croire que le grand timonier était doté de talents d'équilibriste, car sitôt Staline mort, la Chine commencera à admettre l'existence « d'Etats neutres ». Il faut attendre véritablement le conflit sino-soviétique de 1963 pour que la République populaire de Chine en revienne à une conception des relations internationales qui lui soit propre.

¹ C'est une tendance forte que l'on détaillera dans le paragraphe B de cette section.

² MAO Zedong, entretien accordé à Anna Louise Strong en 1946

La Chine renoue alors clairement avec la théorie de la « zone intermédiaire ». Mais, Pékin désigne cette fois-ci une opposition entre le camp impérialiste et le camp socialiste. Toute la question était de savoir si l'URSS était considéré comme socialiste ou impérialiste (en effet les années soixante sont celles de la brouille sino-soviétique). Premier constat, la définition n'est pas très claire, c'est une constante dans la politique étrangère du communisme chinois. Cependant, tout donne à croire que l'URSS n'est plus vue par Pékin comme faisant partie du camp socialiste puisqu'elle sera qualifiée plusieurs fois de « social-impérialisme ». Ce flou permettra à Pékin de jouer la carte soviétique quand la situation l'exigera, en réchauffant les relations avec Moscou. Cette évolution de la pensée chinoise des relations internationales nous en dit long sur la conception de l'Etat et la place qu'est sensée occuper la Chine sur la scène internationale. En effet, la RPC abandonne une vision du monde où elle n'occupe que la seconde place (le camp socialiste) , pour se retrouver au cœur de la « zone intermédiaire » dans laquelle, de toute évidence, elle est appelée à jouer le premier rôle.

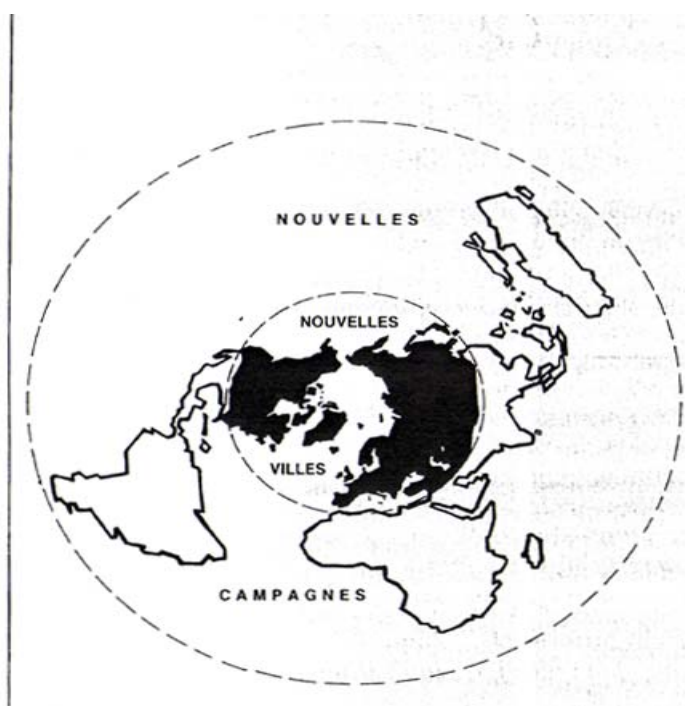
La théorie des « zones intermédiaires » qui resta sous-jacente aux explications chinoises ultérieures fut partiellement à l'origine de la théorie de « l'encercllement des villes par les campagnes ». Cette théorie est intéressante à plusieurs titres. Primo, elle montre le caractère particulièrement réceptif de la pensée politique chinoise aux influences étrangères. En effet, cette théorie a des origines trotskistes assez marquées, ce qui prouve que le communisme chinois a su nourrir une réflexion s'affranchissant de la pensée marxiste soviétique. De plus, il semble que ce soient les communistes indonésiens qui, les premiers, aient développé cette idée¹. C'est Lin Piao qui, en septembre 1965 à l'occasion du vingtième anniversaire de la défaite du Japon, va en faire l'exposé le plus structuré. Cette théorie des « villes encerclées par les campagnes » allait dominer la pensée géopolitique chinoise jusqu'au début des années 1970 (c'est-à-dire jusqu'à la chute de Lin Piao). Le cœur de cette théorie réside en une similitude entre la guerre de résistance menée par les communistes chinois face aux Japonais et la situation internationale des années soixante-dix. La guerre contre le Japon a plusieurs caractéristiques. D'abord, elle a symbolisé l'union nationale, malgré toutes les différences entre les factions chinoises, contre l'impérialisme japonais.

¹ JOYAUX, *op.cit.*, page 120.

Ensuite, la domination militaire et économique du Japon est sans comparaison avec les moyens chinois. Mais le territoire est immense donc les Japonais ne contrôlent que les voies de communication et les villes. Or, 90% de la population chinoise habite dans les campagnes.

Etendue à l'échelle mondiale, les Etats-Unis occupent la place du Japon. Ils tendent à imposer leur impérialisme sur tous les pays du Tiers Monde. Les différences entre les régimes de ces pays sont secondaires. Il convient, d'abord, de résister à l'agression impérialiste. Ainsi, quoique les moyens américains soient immenses, ils demeurent limités à l'échelle du Tiers Monde (les « nouvelles campagnes » où vivent 90% de la population mondiale). Au-delà de l'aspect purement stratégique de cette théorie (on peut notamment s'interroger sur le fait qu'une théorie ne puisse reposer que sur analogie avec une tactique, tant bien même fut-elle victorieuse, d'une échelle bien moindre.) Il est intéressant de noter que cette théorie vise à décrire la nouvelle situation sur des principes qui s'inspirent de la révolution chinoise. La Chine sert donc implicitement de modèle pour le Tiers Monde (et bien souvent, pendant la période de la révolution culturelle, pour le monde entier). Rien dans cette théorie n'est spécifiquement marxiste. Mais, sa légitimité vient de son aspect nationaliste car elle fait appel à la lutte pour l'indépendance face à l'agresseur nippon.

Carte 2.4 : la théorie de « l'encerclement des villes par les campagnes »



Source : JOYAUX, *op.cit.*p128

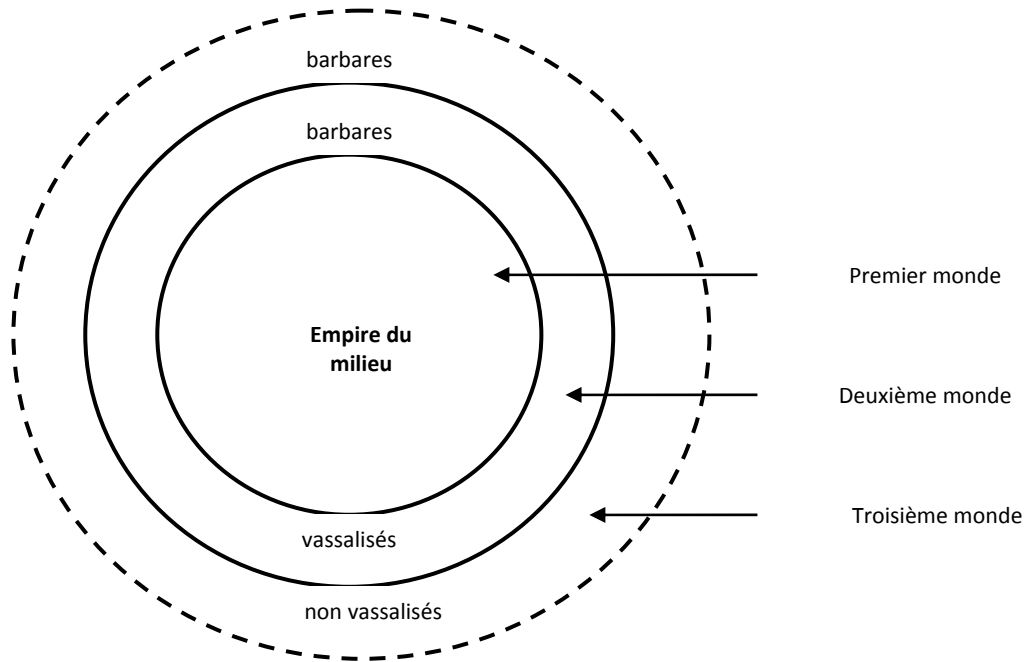
Enfin, la dernière théorie des relations internationales d'avant les réformes fut celle des « trois mondes ». Les commentateurs sont unanimes pour en attribuer la paternité à Mao Zedong¹. Dans cette division de la scène internationale, les Etats-Unis constituent le « premier monde ». Les puissances secondaires (Europe, Japon, Canada, Australie) forment le « deuxième monde ». Le reste des pays compose le « troisième monde ». La filiation avec les théories précédentes était fort nette. « Le « troisième monde » n'était rien d'autre que les « nouvelles campagnes » de la théorie de l'encerclement ou que la « première zone intermédiaire » de 1964. Le « deuxième monde », quant à lui, était issu comme par scission, des « nouvelles villes » de 1965, mais procédait encore plus clairement de la « seconde zone intermédiaire » de 1964 »². Mais la différence fondamentale réside dans la définition du premier monde. En effet, l'Union soviétique est rangée dans la même catégorie que l'impérialisme américain. Le social-impérialisme des classifications précédentes laisse donc la place à un impérialisme sans ambages. On voit ici une idée force qui va structurer la pensée chinoise de la politique internationale. La République populaire de Chine désigne pour la première fois ses adversaires dans la perspective de devenir une grande puissance. Par ailleurs, comme celles qui l'avaient précédée, la théorie des « trois mondes » frôlait sans cesse l'analyse purement géopolitique. Il était remarquable qu'une fois encore, les termes retenus relevaient plus de la géographie que de l'analyse politique marxiste-léniniste : après les « zones », les « campagnes », les « villes », la Chine s'exprimait en terme de « mondes ». On le constate, des éléments fondamentaux de la théorie des « trois mondes » relèvent exclusivement de la géopolitique et de la géostratégie.

On doit à François Joyaux d'avoir mis en évidence la relation directe entre la pensée géopolitique de la Chine communiste et un cadre traditionnel confucéen. Il ressort de ces différentes théories, l'idée d'une Chine qui, tel l'empire du milieu, ne pouvait se retrouver qu'entourée par un environnement hostile. De plus, on retrouve dans ces conceptions géopolitiques l'idée très confucéenne qui consiste à affecter chaque individu à une place bien déterminée dans la société et à en déduire le type de relation qui, du fait de cette place, doit être entretenue avec lui. Le graphique n°2 résume cette idée :

¹ *Ibid.* page 127.

² *Ibid.*, page 131

Graphique 2.3 : la filiation entre la pensée classique et les conceptions géopolitiques de la Chine populaire



Source : JOYAUX François, *Géopolitique de l'Extrême-Orient*, op.cip. tome 1, page 135

D'autre part, ajoutons que cette filiation avec la pensée classique provient du cadre marxiste chinois. Le marxisme apparaît en Chine comme une tentative de réponse au déclin de la Chine ou comment réaliser le *fuguo bingqiang*. Les conceptions marxistes des relations internationales cherchent donc une réponse moderne à un problème posé dans les termes de la culture classique. Nonobstant, cette comparaison, entre la théorie géopolitique chinoise classique et les théories contemporaines, ne saurait être poussée trop loin.

A partir de la fin des années soixante-dix, on voit une évolution sensible de la politique étrangère chinoise. Celle-ci est le résultat d'une double évolution au niveau interne et au niveau externe. Au niveau interne la Chine s'engage dans une politique de réformes pour moderniser le pays. Les deux grands principes de ces réformes sont la transition vers l'économie de marché et l'ouverture sur le monde (attirer les

capitaux étrangers et augmenter les exportations). Au niveau externe, la situation internationale a évolué. La Chine évolue dans un environnement plus complexe car tous ses voisins méridionaux ont développé leurs capacités de défense : le Vietnam (comme en témoigne la défaite qu'il a infligé à la République populaire de Chine en 1979), la Corée du sud et Taiwan (qui sont en plein boom économique) et le Japon (devenu la deuxième économie mondiale). L'heure n'est donc plus à l'élaboration de doctrines classifiant chaque Etat comme allié ou ennemi. La Chine opte pour une diplomatie plus pragmatique. Qu'importe la place qu'occupe tel ou tel pays pourvu qu'il puisse servir aux intérêts de la Chine.

Stratégie de nuisance

La diplomatie chinoise se trouve à la croisée des chemins. Puissance en devenir, elle ne peut encore rivaliser avec l'hégémon que sont les Etats-Unis ou même la Russie. Ancien pays du tiers-monde, sa nouvelle puissance lui permet de dépasser la diplomatie de nuisance. Il semble que l'on peut distinguer aujourd'hui deux grandes lignes d'action dans la conduite internationale. La situation amenée par la mondialisation veut que l'hégémon soit le principal acteur c'est-à-dire celui qui peut mener une politique visant à la réalisation de ses objectifs. Les puissances secondaires ont également une capacité d'action mais plus limitée, en adéquation avec leur puissance. C'est, semble-t-il, à ce rôle de puissance majeure qu'aspire *in fine* la Chine. Mais la mondialisation a permis aussi, par l'interdépendance mondiale qu'elle a favorisé, l'émergence d'une stratégie de nuisance. Il s'agit ici de développer des moyens d'intervention qui ne visent pas à la réalisation des objectifs du joueur¹. Le but est d'empêcher la réalisation des objectifs de l'adversaire. Citons deux exemples contemporains afin de clarifier le propos : le Venezuela d'Hugo Chavez et l'Iran d'Ahmadinejad. L'objectif (qui peut être exprimé explicitement dans certains cas) est de contrer l'adversaire et ce faisant se rendre indispensable, bref ce pouvoir de nuisance est un pouvoir de blocage. Ainsi Chavez est bien conscient que malgré sa rhétorique bolivarienne, il est incapable d'unir l'Amérique latine sous l'égide vénézuélienne. Pour prendre un exemple récent, dans la querelle qui l'oppose au gouvernement libéral de Colombie, il est incapable d'ouvrir et de mener les hostilités

¹ Nous faisons le choix délibéré ici d'envisager les relations internationales sous une modalité qu'on pourrait retrouver en théorie des jeux cf Thomas Schelling.

face à son voisin occidental. Cependant par son action (financement de la guérilla des FARC notamment), il est capable de se rendre indispensable dans la gestion du conflit colombien. D'une certaine mesure, on peut considérer que la République Populaire de Chine a mené ce genre de stratégie pendant un certain temps. Pékin a pendant longtemps armé de nombreuses guérillas de part le monde¹. Or, cette stratégie semble abandonnée aujourd'hui (mais rien ne dit qu'en fonction de l'évolution de la situation géopolitique, la RPC ne recourra pas à nouveau à ce genre de tactique.). Elle semble abandonnée pour deux raisons. La première raison tient au fait que les clients se font rares. Ceci s'explique par deux phénomènes. D'abord parce que les guérillas qui survivent aujourd'hui sont souvent de mouvance islamiste (en tout cas il semble qu'elles soient les plus gros clients car leurs besoins en armement sont importants et leurs moyens financiers non négligeables à la différence des autres mouvement qui ne réunissent que rarement ces deux critères). Or Pékin n'a nullement envie d'armer des mouvements insurrectionnels qui pourraient par la suite attiser des troubles séparatistes dans les provinces occidentales de Chine où vivent de fortes minorités musulmanes. En effet, il ne faut pas oublier que la Chine est le cinquième pays musulman au monde en terme d'habitants. Le deuxième phénomène qui explique que le « clients » de la Chine se font rares est qu'à l'heure de la mondialisation, la concurrence se fait mondiale. Or, les Chinois ont été supplantés par des concurrents capables d'offrir du matériel plus moderne et de meilleure qualité donc de mieux répondre aux besoins de leurs clients. La deuxième raison qui semble expliquer l'abandon de cette stratégie de nuisance est la quête de respectabilité de la Chine. Si elle veut être à la table des grandes puissances, la République populaire de Chine ne peut pas se permettre de continuer à agir dans une optique de nuisance. En effet, une telle attitude est compatible avec, par exemple, la capacité à apporter des solutions aux conflits internationaux. Mais c'est aussi un message négatif envoyé aux investisseurs internationaux, soucieux de trouver un environnement stable pour leurs placements.

¹ Sur ce point voir BRISSET Jean-Vincent, *La Chine une puissance encerclée ?*, IRIS-PUF, Paris, 2002, page 115

II. Repenser l'armée

Introduction :

Si l'on peut résumer la conception de l'Etat en Chine par la formule *Fu guo Bin qiang* (un Etat riche et une armée forte), il ne faut pas perdre de vue que deux éléments sont à l'œuvre pour réaliser ce mot d'ordre. Le but ultime des réformateurs de la fin de la dynastie Qing et des premiers penseurs politiques de la modernité, dont les dirigeants actuels sont dans une large mesure les héritiers et continuateurs, visait à restaurer la Chine, lui rendre la place qu'elle estimait lui revenir naturellement. Il faut donc comprendre cette formule du *fu guo bing qiang* comme l'incarnation du refus de voir la Chine dépassée tant économiquement que militairement par les puissances occidentales. Le premier chapitre a tenté d'expliquer les fondements intellectuels des réformes économiques : dans quelles logiques ces dernières s'incrinaient-elles. Il convient maintenant de tenter d'expliquer le deuxième pendant de la formule : obtenir une armée forte. Il semble que cela ait été un *leitmotiv* des puissances orientales. L'arrivée des Occidentaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle a été vécue comme un véritable traumatisme, surtout par les élites dirigeantes qui réalisaient que le mode de gouvernance était à revoir dans son ensemble, dans sa globalité car inapte à faire face à un adversaire bien plus fort. Des samouraïs japonais qui assistaient impuissants à la démonstration de force des « bateaux noirs » du commodore Perry, au sac du Palais d'été par les troupes anglo-françaises, le traumatisme fut le même, celui de nations sûres de leur force qui se découvraient impuissantes face à un armement et une organisation militaire qui leur étaient totalement inconnus. Du reste, les premières mesures de préservation de la Chine (tout comme au Japon du reste) furent surtout d'acquérir des armements occidentaux et d'apprendre les fondements de la stratégie militaire des nouveaux venus. Très tôt des crédits furent alloués pour financer la modernisation de la marine afin d'éviter que les Occidentaux ne prennent pied sur le continent¹. Mais il semble que l'impératrice douairière Cixi¹ ait détourné les fonds

¹ Ce qui ne tarda pas puisque les Allemands s'emparèrent de Qingdao _ le meilleur port du Shangdong _ en 1897. Puis, tels des dominos, les Britanniques réagirent en s'installant eux aussi au Shangdong. Les Russes qui venaient d'achever le transsibérien prirent Dalian (Port Arthur) _ le grand port du

(déjà) pour la construction du palais d'été. Faute de bâtiments de guerre la Chine s'était dotée du bateau de jade qui émerveille les touristes visitant le palais d'été. Avec l'abandon des politiques d'inspiration maoïstes à la fin des années 1970, il semble que la doctrine militaire ait elle aussi évoluée. Le mot d'ordre du *fu guo bing qiang* redevient prioritaire et l'obsession de Deng et des équipes qui vont se succéder pour mettre en œuvre les réformes sera la modernisation de l'armée. Ceci passe par deux grandes lignes de conduite. D'abord réduire les effectifs pléthoriques de l'APL. Mao estimait que le cœur de la pensée stratégique de la Chine devait être la mobilisation des masses. Les dirigeants actuels ne vont avoir de cesse (à raison il nous semble) de réduire les effectifs et réorganiser l'armée autour de troupes d'élites estimant qu'une infanterie pléthorique et peu (pas) professionnalisée était inadaptée aux conflits modernes. Le second objectif sera la modernisation technique (mais aussi des méthodes de commandement) des forces armées. Il semble que deux évènements ont poussé les dirigeants chinois à faire évoluer leur doctrine stratégique. Le premier évènement fut la tentative d'intervention contre le Vietnam en 1979. Nous n'entrons pas ici dans les motivations qui ont conduit les dirigeants de la RPC à opter pour une intervention militaire contre son voisin vietnamien. Nous nous contentons d'évoquer la stratégie utilisée. Les Chinois ont opté pour un affrontement frontal, fidèles en cela à la stratégie déjà largement utilisée lors de la guerre de Corée. L'objectif avoué de cette stratégie est de submerger l'adversaire par des vagues successives d'assaillants et ce au mépris assumé du nombre de victimes dans ses rangs. Or, les Vietnamiens refusant de se livrer à un combat au corps à corps optèrent pour un « combat à distance » et l'artillerie vietnamienne, parfaitement rodée après les longues années de guerre contre les Français puis les Américains, infligea de lourdes pertes aux fantassins chinois. Cependant, durant toute la décennie quatre-vingt il n'y eut pas de changement officiel dans l'approche qu'avait l'Armée Populaire de Libération. Le véritable élément déclenchant fut, selon nous, à la première guerre du Golfe. Cette guerre a eu sur les généraux chinois et les leaders politiques le même effet qu'a pu produire le sac du palais d'été un siècle plus tôt (à cette différence non négligeable

Liaoning qui donne un point d'accès sur toute la mer de Corée. Enfin, les Français, partant du Vietnam, entreprirent la construction du chemin de fer du Yunnan pour relier le sud de la Chine à leurs colonies d'Indochine et ainsi remonter vers le centre de la Chine : le Sichuan et Chongqing la porte d'accès au Yangsté.

¹ Cixi (1835-1908) fut impératrice douairière, elle détint véritablement le pouvoir politique à partir de 1875. Elle s'opposa à toute réforme de l'empire. La littérature et le cinéma la rendirent célèbre en Occident où l'on retient parfois son nom sous la transcription EFEO Ts'eu-hi.

que cette fois-ci les Chinois n'étaient pas directement touchés) ou plutôt le sentiment des japonais contraints de s'ouvrir au monde sous la menace des canonnières américaines en février 1854. La déroute de l'Iraq de Saddam Hussein fut aussi celle de l'ALP car le régime baassiste avait acheté des armements chinois et ceux-ci se révélèrent incapables de faire face aux forces de la coalition menée par les Etats-Unis. Les Chinois vont donc élaborer toute leur pensée militaire moderne en fonction de la pensée sur l'Etat. L'armée (disons d'une manière plus générale les forces armées) doit être un outil au service de la réalisation du projet de l'Etat. Il faut donc une armée qui permette d'assurer la réalisation d'une Chine moderne et prospère (quoique cette fonction échoie d'avantage aux réformes économiques) et une Chine qui retrouve sa place dans le monde et qui soit respectée en tant que puissance, grande autant que faire se peut. Ce paragraphe examine les implications du programme de modernisation de l'armée chinoise autour de deux dimensions. D'un point de vue interne, nous étudierons le rôle des militaires dans la politique chinoise dans la période contemporaine (1992-2008). D'un point de vue externe, nous aborderons leur rôle concernant la sécurité de la zone Asie-Pacifique (y compris pour Taiwan).

A. évolution du rapport entre l'armée et le politique

1. Généralités

L'armée conserve un rôle politique majeur. D'abord parce que les tensions militaires ne manquent pas : Taiwan, les conflits frontaliers avec l'Inde ou la Russie et enfin les guérillas islamistes d'Asie centrale (voir carte si contre).

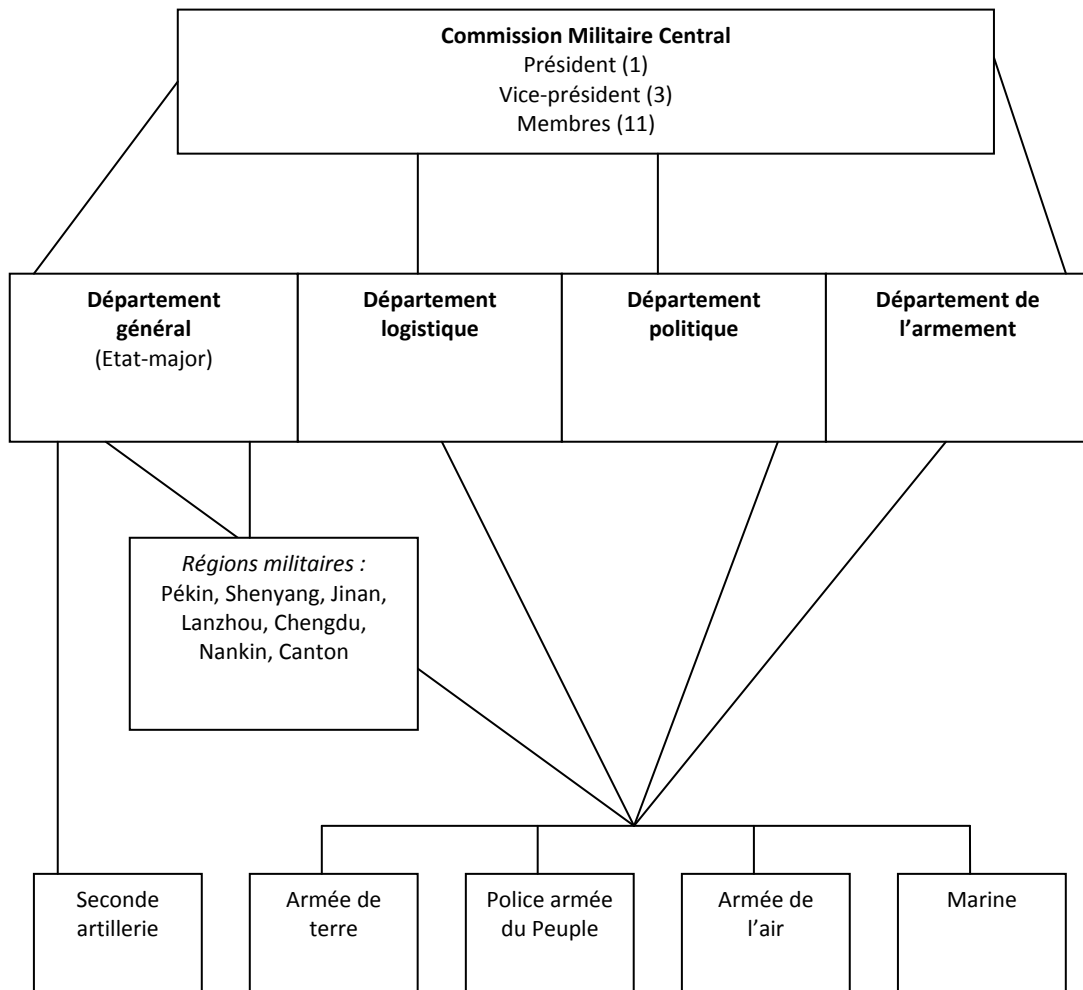
Carte 2.5 : les tensions géopolitiques aux frontières de la Chine



Source : *Le Nouvel Observateur*, 5 juillet 2001.

Mais l'armée est aussi en Chine un groupement économique gigantesque. Elle a ses propres usines et entreprises. Elle s'occupe de finance sur les marchés des capitaux, elle est aussi tour-opérateur, etc. Enfin, elle a une place d'arbitre dans la mesure où le poste de président de la Commission centrale militaire assure à celui qui le détient un large pouvoir de contrôle et de décision dans la vie politique.

Graphique 2.4 : organisation de la Commission militaire centrale



Ce poste permet donc aux militaires d’occuper une place de choix dans la vie politique chinoise car depuis la mort de Deng Xiaoping les hauts dirigeants chinois ne peuvent se targuer d’avoir une légitimité militaire ou révolutionnaire. Ils sont donc redevables d’une certaine manière auprès des membres de l’état major qui les ont portés au pouvoir et qui leur permettent d’exercer *de facto* le pouvoir. Conformément au concept du *guanxi* [关系]¹, cette relation crée un réseau d’interdépendance et une certaine communauté d’intérêts dans l’exercice du pouvoir. Les militaires sont donc les garants de la défense de la stabilité du système, mais à l’inverse, ils peuvent être la source des troubles. Deng Xiaoping en était bien conscient puisqu’il déclarait que « les troubles en Chine seront différents de ceux de l’Europe de l’Est ou de l’Union

¹ Sur le concept de *guanxi* voir BALME Stéphanie, *Entre soi*, Paris, Fayard, 2004.

soviétique. Si des troubles doivent avoir lieu en Chine, une faction [du Parti communiste] contrôlerait une partie de l'armée et une autre faction contrôlerait une autre part. Une guerre civile pourrait alors éclater. »

a. de l'importance de l'armée dans les régimes communistes

La chute des régimes communistes d'Europe de l'Est et d'Union soviétique s'est traduite par plusieurs crises. Crise politique d'abord, puisque la chute du Parti communiste emporte avec elle les anciennes institutions de contrôle de l'armée par les civils. Ceci a nécessité la reconstruction d'un nouveau lien entre pouvoirs politique et militaire.

Crise idéologique ensuite, l'écroulement des régimes communistes met un terme à la doctrine idéologique en vigueur dans les armées des pays en question. Les forces armées abandonnent le communisme pour se tourner vers le nationalisme (entendu ici comme défense de la nation).

Crise idéologique enfin, la chute des régimes communistes se traduit partout, dans un premier temps, par un choc économique (dû aux privatisations et à la faillite du système) et une réduction des crédits alloués aux budgets militaires. On a donc assisté à une cure d'austérité tant au niveau des investissements pour l'armement que dans les conditions de vie des militaires.

On peut distinguer deux mondes soviétiques. Dans les pays occidentalisés, tant géographiquement que culturellement, l'institutionnalisation était forte. Ceci a facilité la transition vers des régimes démocratiques. Dans les régimes moins occidentalisés, le système est d'avantage personnifié autour du chef du parti. Ce contrôle par les leaders du parti communiste sur la hiérarchie militaire freina la transition démocratique.

b. la spécificité chinoise

En Chine, la transition dans les rapports entre militaires et pouvoir politique est certes moins avancée. Cependant, on peut noter certaines évolutions. D'un point de vue politique rien n'a vraiment changé. L'armée demeure avant tout le bras armé du Parti et ce y compris contre les troubles intérieurs. Néanmoins, d'un point de vue idéologique, on observe la même évolution qu'en Europe (moins avancée bien sûr).

L'orientation idéologique de l'armée se tourne de plus en plus vers le nationalisme. Un tel patriotisme réoriente l'armée vers des objectifs plus nationaux. Ceci a renforcé le sentiment de professionnalisme, d'une autonomie propre et de son potentiel à prendre des décisions indépendantes quant à ce qui est bon pour l'intérêt national.

D'un point de vue économique, l'armée chinoise aurait, elle aussi, pu être touchée, notamment par l'inflation. Mais le boom économique a permis à l'armée de trouver de nouvelles sources de financement.

L'armée Populaire de Libération (APL) joue un rôle très important dans la politique chinoise. On peut dire que ce rôle est très différent de celui exercé par l'Armée rouge en Union soviétique. A sa création, en 1917, l'Armée rouge était menée par d'anciens officiers de l'armée tsariste et avait peu d'hommes. Il en résulta que l'armée ne joua qu'un petit rôle dans la désignation des chefs soviétiques et son prestige était faible.

A l'opposée, l'arrivée au pouvoir des communistes en 1949 se fait avec une armée forte (elle a battu militairement le KMT et elle avait largement repoussé les Japonais), qui jouit d'un grand prestige. Les troupes communistes ne commettent pas des exactions contre la population y compris avec les paysans ; à l'inverse des troupes des différents seigneurs de guerre qu'elles combattent. C'est l'Armée Populaire de Libération qui a chassé les Occidentaux de Chine. Elle est dirigée par les leaders du parti communiste, qui sont en 1949 d'abord des chefs militaires. A cet égard, la victoire de 1949 est d'abord celle de l'Armée Populaire de Libération avant d'être celle du Parti communiste chinois. Non seulement de nombreux Chinois ont d'abord été témoins de la conquête militaire de l'APL avant de connaître leurs nouveaux dirigeants issus du PCC ; mais c'est aussi l'armée rouge qui a pris le contrôle de nombreuses usines, initié la réforme foncière et qui a joué le principal rôle dans la reconstruction des pouvoirs locaux.

Si le contrôle du parti communiste est l'étape ultime de légitimation du pouvoir en Chine, le contrôle de l'armée demeure le corollaire indispensable pour contrôler le Parti. Ceci est dû aux origines même du pouvoir communiste en Chine. La plupart des vétérans du parti communiste chinois ont tant un rôle politique que militaire. Les luttes de pouvoir en Chine ne se font pas entre l'armée et les politiques, mais entre les différentes factions et leurs alliés au sein de l'armée du pouvoir militaire. L'influence de l'Armée Populaire de Libération a été importante avant et après 1949. Mais il faut garder à l'esprit que le Parti communiste chinois instaure un régime militaire (toujours

en place aujourd'hui). Cela se traduit dans la rhétorique officielle¹. Alors que le discours marxiste, et notamment léniniste, insiste sur la notion de lutte (lutte des classes, etc.), le Parti communiste chinois utilise une terminologie militaire : « guerre contre les ennemis de la classe prolétarienne », « bataille pour vaincre la nature » (expression utilisée par exemple pour justifier la construction du barrage des trois gorges), « objectifs (compris dans le sens de cible militaire) de production ».

c. 1989 : la répression de Tiananmen marque le tournant dans les relations entre politiques et militaires.

La date clef dans l'étude du rapport entre politiques et militaires ces dernières années fut le recours à l'Armée Populaire de Libération fait par les vétérans du pouvoir pour réprimer les manifestations étudiantes du mois de juin 1989, place Tiananmen. Cette décision marqua à la fois à quel point l'Armée Populaire de Libération est importante et renforça son poids dans la vie politique chinoise. En même temps, cela annonça le début des réformes visant à limiter son influence.

Ce recours à l'APL fait que la place qu'occupe l'armée dans les organes de décision du parti communiste devient plus importante. Mais d'autre part, la chute des régimes communistes d'Europe ainsi que la corruption grandissante au sein de l'APL incite les vétérans du Parti à renforcer le contrôle de l'armée par les institutions du parti : comités du Parti, commissaires politiques au sein de l'armée, commissions de discipline. Ceci se traduit aussi par la volonté des leaders politiques d'accélérer la création de troupes paramilitaires de sécurité civile pour que ce rôle impopulaire n'incombe désormais plus à l'APL. Le changement de génération chez les dirigeants chinois a aussi beaucoup fait pour l'institutionnalisation des rapports entre pouvoir politique et militaire.

La seconde génération de leaders (à l'image de Deng Xiaoping) avait participé à la Longue Marche, combattu l'occupant japonais et conduit l'APL à la victoire face aux troupes de Jiang Jieshi. Les dirigeants de la troisième génération n'ont pas la même stature. Ils ont donc dû obtenir le soutien des militaires (notamment en mettant à l'ordre du jour de l'agenda politique les préoccupations des militaires et en défendant les budgets alloués à la défense).

¹ SAICH Tony, *op.cit.* page 146

En s'engageant dans des activités commerciales, l'Armée Populaire de Libération a gagné de l'argent mais cela a mis à mal la discipline. Depuis 1949, l'APL n'a cessé de se moderniser. Les principaux changements sont de l'ordre de la pensée stratégique. Avec Mao Zedong, la doctrine stratégique est celle de la mobilisation des masses pour assurer la défense du territoire national contre les envahisseurs étrangers (principalement les deux superpuissances que sont les USA et l'URSS à partir de la fin de 1960). Deng Xiaoping insistait sur la défense des frontières qui ne pouvait passer selon lui que sur la modernisation des forces. Jiang Zemin, voulant se placer dans la continuité de ses prédécesseurs, insiste sur les hautes technologies. Pékin fut marqué par la guerre du Golfe de 1990. Jusque là, les dirigeants chinois estimaient que l'Armée Populaire de Libération disposait d'un équipement et de personnels compétents et modernes, capables de mener un conflit face aux Occidentaux. Le réveil pour les caciques du parti fut brutal. Les armements chinois employés par l'Irak avaient montré leur obsolescence et s'étaient révélés inefficaces face aux armes employées par la coalition. Les moyens employés par ces mêmes Occidentaux relevaient aux yeux des Chinois « de la science fiction »¹ : armes de précision, campagnes aériennes préalables, utilisation de moyens spatiaux. Les dirigeants militaires commencèrent très vite une réflexion de fond sur la modernisation de l'armement. Ces demandes des militaires furent reçues puisque la Commission Centrale Militaire adopta une nouvelle ligne, celle de « guerre limitée menée de façon moderne dans des conditions de haute technologie ».

2. Une nouvelle relation entre l'Armée populaire de libération et le Parti communiste chinois

a. tendances générales

On peut voir la période actuelle (disons à partir du XV^e Congrès du PCC) sous deux angles. Dans une vision resserrée, il n'y a pas grand-chose de nouveau. Les différents Congrès vont confirmer les tendances qui ont caractérisé le rôle de l'Armée populaire de libération dans la transition depuis Deng jusque Jiang. Les changements ont été mineurs et n'altèrent pas les grandes orientations. En prenant du recul, une

¹ BRISSET Jean-Vincent, *La Chine : une puissance encerclée ?*, Paris, IRIS-PUF, 2002.

perspective plus large nous montre, cependant, que le rôle politique de l'Armée Populaire de Libération connaît une transformation majeure. Ce changement vient des évolutions politiques qui ont commencé à la fin de l'ère Deng Xiaoping mais aussi des changements au sein de l'APL. Cette transformation écarte les relations Parti-Armée des relations qui existaient depuis Mao jusqu'à Deng. On voit alors apparaître un nouveau *modus vivendi* entre le Parti communiste et l'Etat, d'une part, et l'Armée Populaire de Libération, d'autre part.

Au cours du XV^o Congrès qui a eu lieu en 1997, la représentation des militaires a continué à s'accroître avec 42 membres permanents soit 21.7% du Congrès. Cela traduit la tendance en cours d'une augmentation de la représentation des militaires au sein du Congrès, tendance qui a commencé au XIV^o Congrès (1987). En effet, à partir du XIV^o Congrès on voit que la tendance à l'œuvre depuis 1982, à savoir une importance moindre de l'armée, s'inverse.

Tableau 2.2 : La représentation de l'Armée au sein du Congrès du PCC

XII ^o Congrès (1982)	16% de la représentation
XII ^o Congrès (1987)	13% de la représentation
XIV ^o Congrès (1992)	18% de la représentation
XV ^o Congrès (1997)	21,7% de la représentation
XVI ^o Congrès (2002)	21,3% de la représentation
XVII ^o Congrès (2007)	NC

Sources : Dittmer¹ pour les XII^o, XIII^o, XIV^o et XV^o Congrès, Agence Xinhua pour le XVI^o Congrès

Les généraux Liu Huaqing et Zhang Zhen, tous deux octogénaires, ont été remplacés par des généraux plus jeunes ; Chi Haotian, qui avait 68 ans à sa prise de fonction au sein du Comité central et le général Zhang Wannian qui en avait 69.

La caractéristique la plus importante de cette nouvelle relation est la capacité qu'a désormais l'Armée populaire de libération à influencer le politique. Ce potentiel est tempéré par un professionnalisme croissant des militaires et par des facteurs politiques compensatoires.

¹ DITTMER Lowell, "Sizing up china's new leadership", in TIEN & CHU, *op.cit.* page 38

L'emprise sur la prise de décision politique est sans précédent mais sélective. Néanmoins, un tel potentiel n'existait quasiment pas sous Mao et était limité sous Deng. Par conséquent, l'acquisition de ce potentiel politique constitue la différence la plus frappante quant à la position de l'armée entre les périodes précédentes de la République populaire de Chine et la période contemporaine. Les militaires ont désormais une marge de manœuvre réelle pour influencer la scène politique chinoise. Mao disait, pendant la « guerre révolutionnaire » des années trente, que le « pouvoir sortait du canon des fusils ». Dans une large mesure cela reste vrai soixante ans après la révolution. Comme la Chine demeure un régime autoritaire à Parti unique, la position du chef suprême dépend en dernier recours du soutien de l'armée. Cette maxime était applicable à Mao et à Deng bien que cette dépendance était compensée par d'autres forces de leadership. C'est clairement applicable pour Jiang Zemin et Hu Jintao qui, quand ils arrivent au pouvoir, sont des figures nouvelles et vulnérables et qui n'ont pas de moyens pour faire contrepoids comme le pouvaient leur prédécesseurs. Le soutien des militaires est désormais vital à la survie politique.

Dans le cas le plus extrême, les chefs militaires contrôlent les forces qui peuvent être utilisées pour évincer le chef du Parti. Cependant, ce ne sera pas une préoccupation majeure pour Jiang, ni semble-t-il jusqu'ici, pour Hu, car l'éventualité d'un coup d'Etat est éloignée dans le schéma chinois actuel. Nonobstant, les hauts dirigeants chinois (on pense ici en premier lieu à Jiang Zemin puis à Hu Jintao) ont besoin du soutien des militaires dans des circonstances qui sont bien moins extrêmes. Jiang comme Hu ont eu besoin de leur soutien au cours de leur ascension au sommet. Et ce soutien reste nécessaire pour rester au pouvoir dans les faits. A moins que tous les acteurs du système politique soient sans équivoque au courant que les militaires sont derrière le chef suprême et son programme, sa position sera instable et il n'aura pas les moyens pour poursuivre sa politique.

Les militaires montrent leur soutien de différentes manières. Le cas de la relation entre Jiang et les généraux est, de ce point de vue, explicite (mais la situation avec Hu n'est pas fondamentalement différente). Les chefs de l'Armée Populaire de Libération lui ont fait fréquemment des louanges (choses inédites sous Deng qui refusait toute forme de culte de la personnalité) et lui déclaraient leur loyauté. A l'occasion des manifestations publiques les généraux manifestaient leur respect envers le chef de l'Etat. Les troupes reçoivent des consignes pour en faire de même et manifester publiquement leur attachement au chef suprême du PCC. Les militaires évitent toute

action qui pourrait affaiblir la position du numéro un du régime (lui faire perdre la face _ notion très importante dans la culture chinoise) comme par exemple critiquer sa politique et ils s'abstiennent de manifester un quelconque soutien à l'un de ses rivaux potentiel. Mais ce soutien n'est pas gratuit, d'autant plus que l'Armée Populaire de Libération n'avait pas une telle influence auparavant. Elle utilise donc d'autant plus de son poids que c'est un moyen nouveau pour elle de faire valoir ses intérêts.

Certaines situations de crise peuvent (comme ce fut déjà le cas de part le passé) requérir une action militaire. Mao et Deng avaient eu besoin de l'APL dans de telles situations. Mais désormais le numéro un a besoin des militaires pour plus que ces situations de crises. Ils peuvent être appelés pour intervenir dans un conflit de leadership afin de soutenir le chef suprême comme ils le firent à la veille de la révolution culturelle; afin de maintenir l'ordre public pendant les périodes de troubles; ou afin d'évincer un groupe rival comme ce fut le cas avec la « Bande des quatre ». Les militaires peuvent être utilisés pour mettre un terme aux manifestations antigouvernementales lors du mouvement démocratique de la place Tiananmen en 1989 ou pour supprimer l'éventualité d'une rébellion provinciale, qui est un cas de figure qui n'est pas totalement irréaliste compte tenu du pouvoir croissant des dirigeants locaux. Depuis la période contemporaine (c'est-à-dire à partir de Jiang Zemin, disons de 1992), la réponse des militaires n'est plus automatique dans de telles situations. Cette incertitude ouvre aussi de nouvelles possibilités pour l'influence politique.

Pour résumer, l'Armée Populaire de Libération est devenue un acteur central de la politique chinoise. Mais dans la mesure où l'APL a toujours eu un rôle important, on doit se demander en quoi est-ce nouveau. La réponse est que les termes du jeu politique ont changé de manière substantielle. Les différents acteurs du jeu politique chinois n'ont plus les mêmes cartes en mains et l'armée possède désormais plus d'atouts.

Qu'y-a-t-il de nouveau dans la relation entre l'Armée Populaire de Libération et le Parti communiste chinois ? Primo, sous Deng et Mao le soutien de l'armée contre leurs adversaires politiques était axiomatique. Avec Jiang et Hu ce soutien devient conditionnel et peut être transféré à un rival. Secundo, sous Mao les négociations entre l'APL et le leader pour influencer sur les décisions et le pouvoir existaient à peine. Sous Deng, elles étaient limitées. A partir de Jiang, ces négociations vont devenir (et rester aujourd'hui encore) très importantes. Tertio, sous Deng et Mao le Parti exerçait

un contrôle sur la hiérarchie militaire. Dans la période contemporaine (à partir de la présidence de Jiang), l'Armée populaire de libération est devenue une entité autonome et le Parti n'exerce plus qu'un droit de regard limité.

b. l'Armée Populaire de Libération et les dirigeants politiques : un soutien conditionnel

Le premier changement majeur concerne la relation qu'entretiennent les militaires avec le chef de l'Etat¹. Le XV^e Congrès du Parti communiste chinois a confirmé de manière très solennelle Jiang Zemin comme le chef de la quatrième génération de dirigeants. Publiquement les chefs militaires ont fait preuve d'allégeance envers Jiang et ils encouragent les troupes à cultiver la plus grande loyauté envers lui. Mais dans les faits, Jiang n'est pas à ranger dans la même catégorie que ses prédécesseurs. Même si beaucoup avaient prédit qu'il ne survivrait pas (politiquement du moins) à la mort de Deng et qu'il a, depuis, considérablement renforcé sa position. Celle-ci, même comme président chef du Parti et président de la commission militaire centrale, est toujours restée bien moins assurée que celles de Mao ou Deng ne le furent jamais. Cette différence s'explique par la différence de relations qu'entretenaient Deng et Mao avec l'Armée populaire de libération et celle établie aujourd'hui par Jiang puis Hu avec l'APL.

La stature de Mao dans l'armée rouge est unique car elle émanait de son autorité personnelle, charismatique. D'une certaine manière, comme le dit Ellis Joffe², l'autorité de Mao « était acceptée comme un « mandat du ciel » par les autres dirigeants. Cette autorité lui permettait de diriger et de tout contrôler au mépris des institutions un peu comme l'aurait fait un empereur avec ses troupes. » Le pouvoir de Mao sur l'armée était sans frontière et ceci s'explique facilement. Mao est l'un des pères fondateurs de l'Armée Populaire de Libération. Il prit le commandement de celle-ci quand elle était au plus mal. Il fut celui qui ne céda pas devant l'adversité et qui conduisit ses troupes durant la longue marche. Face aux troupes du Guomindang mieux équipées, mieux entraînées et plus nombreuses, l'APL avait vite subie de

¹ Il ne s'agit pas ici du président de la république dans sa définition institutionnelle mais du détenteur *de facto* du pouvoir politique. Dans les faits, il semble que depuis la mort de Deng Xiaoping la présidence de la république permette d'occuper une telle responsabilité.

² JOFFE Ellis, « The People liberation army and politics : after the fifteenth Party congress » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *op.cit.*

lourdes pertes ce qui l'avait gravement affaibli. Quand Mao prit le commandement, il changea de stratégie et opta pour une politique de guérilla. C'est lui qui prit la direction des opérations quand l'armée rouge était au plus mal et c'est lui qui commanda et décida de la stratégie pendant toutes les années révolutionnaires. C'est donc lui qui conduisit l'Armée populaire de libération jusqu'à la victoire en 1949. De fait, Mao s'est toujours considéré comme éminemment qualifié et légitime pour intervenir dans les affaires militaires. Mao a donc toujours agi comme le commandant en chef de l'APL car il se considérait comme tel. Pour l'Armée populaire de libération, il n'est pas seulement le chef légal de l'armée en tant que président de la commission centrale militaire mais il était aussi de fait l'autorité militaire suprême.

Cette relation avait plusieurs conséquences sur la position politique de l'Armée Populaire de Libération. D'abord, le soutien de l'APL à Mao était inconditionnel. Deuxièmement, Mao pouvait utiliser l'armée comme une ressource personnelle lors des affrontements internes à la tête du Parti. Il était sûr que son autorité personnelle suffisait à lui assurer une réponse positive de la part de l'APL et si la situation l'exigeait cela incluait l'usage des troupes en sa faveur. Troisièmement, du fait de son ascendant sur l'armée, les généraux disposaient de peu de moyens pour exister face à lui, voire de contester ses ordres. Cela ne signifie pas que les généraux n'étaient sous Mao que des « béni-oui-oui ». Du peu que nous savons sur le fonctionnement interne du régime sous Mao, il semble que les dirigeants militaires aient exprimé des désaccords en interne. Mais dès que Mao prenait position celle-ci prévalait. Du fait de sa stature (son aura pour ses idolâtres), les chefs militaires manquaient de poids et sans doute aussi de volonté pour défier Mao. Pour conclure, on peut dire que sous Mao (1949-1976), l'armée n'est pas un acteur politique indépendant.

L'armée ne fut pas davantage un acteur politique indépendant sous Deng, malgré la différence de stature entre Deng et Mao. Son retour aux affaires en 1978 après la révolution culturelle témoigne de son statut prééminent mais pas d'une supériorité indiscutable. Deng devait faire ses preuves et, contrairement à Mao, son autorité personnelle dépendait largement du succès de sa politique. Comme celle-ci fut largement couronnée de succès, l'autorité de Deng ne s'en trouva que renforcée. La relation particulière qu'entretient Deng avec l'armée joua un rôle crucial pour asseoir son pouvoir politique. Deng a une légitimité de « grand ancien » de la cause révolutionnaire. Jeune étudiant chinois en France, il n'a pas encore vingt ans qu'il

milite déjà dans des réseaux clandestins. Puis, il part pour Moscou pour recevoir une formation révolutionnaire. Il devient véritablement une figure de l'armée rouge dans la lutte de résistance contre l'envahisseur japonais. Il fut commissaire politique de ce qui allait devenir la deuxième armée de l'Armée Populaire de Libération. Il fit donc partie de l'état major qui tint tête à l'envahisseur dans le sud-ouest de la Chine. Il fut donc un étroit collaborateur de ceux qui (pour beaucoup) allaient composer l'état-major lorsque la République populaire de Chine sera proclamée en 1949. Deng se considérait et était considéré par l'APL comme un soldat. On comprend donc pourquoi celle-ci l'a préservé des harcèlements des gardes rouges pendant la révolution culturelle.

Deng accepta une contrepartie puisqu'il inclut la modernisation de l'armée comme une des quatre modernisations c'est-à-dire un des quatre secteurs à moderniser en priorité. Mais celle-ci n'est jamais que la dernière des priorités. Deng fait bien comprendre aux généraux que ce sont les questions économiques qui passent en premier.

Ainsi durant les années quatre-vingt, le budget de l'armée fut officiellement gelé. A supposer que les chiffres minorent les dépenses réelles d'armement, on estime¹ que les dépenses militaires ont diminué de 10% dans les dépenses publiques. Cependant, il y a eu une contrepartie en faveur de l'Armée Populaire de Libération. A partir des années quatre-vingt, les autorités cherchent à développer les troupes d'élites. L'armée peut investir dans des entreprises commerciales. Cependant les crédits pour les dépenses d'armement, notamment sa modernisation, furent insuffisants. De cette période de politique de réforme l'armée aurait pu nourrir un grand mécontentement. Malgré les plaintes récurrentes quant au peu de crédits alloués au financement de l'armée, les dirigeants de l'Armée populaire de libération n'ont jamais rien fait qui puisse affaiblir la position de Deng comme un retrait public de son soutien à celui-ci ou un alignement sur la position de ses rivaux.

La position quand Jiang Zemin arrive au pouvoir est totalement différente. Même si son autorité s'est constamment accrue depuis sa prise de fonction, on ne peut pas la comparer à celle de ses prédécesseurs. Quand Jiang a été propulsé (parachuté diront certains) leader de la quatrième génération, ses qualités qui lui avaient valu d'être

¹ *Ibid.*, page 102

choisi étaient peu visibles du fait de son expérience limitée (son principal poste fut le mayorat de Shanghai) et de sa popularité très limitée. Sa principale faiblesse nous dit Joffe était qu'il ne disposait pas de trois sources d'autorité personnelle qu'avaient des leaders comme Deng ou Mao : une forte personnalité, une légitimité historique (due à des faits d'armes révolutionnaires) et un réseau que les chinois appellent *guanxi*. Jiang appartient à cette génération de dirigeants qui ne peut pas se prévaloir d'actions révolutionnaires. Or, de tels faits d'armes asseyaient la légitimité des dirigeants de la génération précédente et étaient à l'origine de fortes loyautés de la part des dirigeants de l'Armée Populaire de Libération envers certains leaders. De l'avis de nombreux observateurs, la personne de Jiang inspirait peu de respect ou de déférence¹.

Sa carrière est donc sans commune mesure avec celles de Deng ou de Mao. On a ici à faire à un technocrate, un homme du Parti. Contrairement à Mao, quand Jiang arrive au pouvoir il n'a pas de grande vision de la politique et contrairement à Deng, il n'a pas développé une ligne originale sur le développement économique de la Chine. Ses qualités de dirigeant restant à démontrer le soutien à Jiang de la part des élites du régime (militaires comme politiques du reste) demeurait plus que limité. Quand il prend ses fonctions Jiang est tributaire du bon vouloir de ces cadres à accepter son autorité. Certes cette dépendance a considérablement décliné depuis et Jiang a énormément renforcé sons assise sur les institutions mais il reste dépendant et c'est un point critique. Pour rester au pouvoir, il a besoin du soutien des principales personnalités à la tête des différents organes du régime chinois et parmi ceux-ci les forces armées font parties des plus importants.

Sous Deng et Mao, un tel soutien était naturel de par leur lien évident avec l'armée. Jiang, lui ne bénéficie pas d'un tel « pédigrée » et ne peut donc considérer ce soutien pour acquis. Son poste de commandant des forces armées lui vient en premier lieu de sa nomination à la présidence de la Commission Militaire Centrale mais en aucun cas de ses compétences. Jiang n'a aucune expérience militaire, aucune connaissance des affaires militaires, aucun réseau, aucun relais au sein de l'institution. Il n'est promu à la tête de la Commission centrale militaire qu'en vertu du fait que Deng fait de lui le leader de la troisième génération de dirigeants. Son poste a donc quelque chose de virtuel. Deng a dû patronner Jiang auprès des chefs militaires. Il a dû faire preuve de

¹ Voir à ce sujet les remarques dans *The Tiananmen papers* au moment du choix du successeur de Zhao Ziyang.

tout son ascendant sur l'institution militaire pour que celle-ci soutienne Jiang. Malgré cela, ce soutien ne fut ni naturel ni entier : il resta conditionné.

De cette situation découle deux caractéristiques de la relation qu'entretient Jiang avec l'armée. Primo, sa position n'est pas sûre. Or les autres acteurs politiques savent cela ce qui peut être un facteur déstabilisant en cas de crise. Secundo, Jiang a dû gagner le soutien de l'armée en faisant des concessions à l'Armée populaire de libération. Ceci a placé l'armée dans une position inédite où l'armée est en mesure d'exercer une influence politique. Ce qui ne signifie pas qu'elle l'exerce nécessairement.

c. L'APL dans la vie politique depuis 1992

Depuis 1992, Jiang puis Hu ont beaucoup œuvré pour neutraliser l'influence de l'armée dans la sphère politique et renforcer sa position vis-à-vis de l'Armée Populaire de Libération. Cela s'est fait en jouant sur deux variables.

De part ses charges officielles, l'autorité du numéro un du régime est fondée sur les institutions. Le numéro un du régime est tout à la fois président de la République, Premier secrétaire du Parti communiste et président de la Commission Militaire Centrale. Autrement dit, il se retrouve à la tête de toutes les instances de l'appareil du régime (à savoir l'Etat, le Parti et l'Armée). De plus, il convient de ne pas minimiser la culture de la hiérarchie en Chine.

Le statut de Jiang dans les institutions lui a permis de placer ses hommes dans la hiérarchie militaire. Jiang a commencé à créer un réseau dans l'APL dès le début de son ascension politique. Cependant, on peut considérer que cette influence a été quelque peu limitée par les anciens généraux : l'amiral Liu Huaqing et le général Zhang Zhen. En plus de son réseau, Jiang a entretenu des relations spéciales avec l'APL. Il a permis à des généraux à la retraite de rester en contact avec leurs anciens subordonnés. Il a été très généreux dans les promotions. En 1994-1995 Jiang a promu 27 lieutenant-généraux au poste de général¹ et a été un fervent partisan de la modernisation de l'armée. Il a augmenté les budgets de manière substantielle. Enfin la culture du respect de la hiérarchie au sein de l'APL est assez forte (et la professionnalisation de ces dernières années l'a sans doute renforcée).

¹ SHAUMBAUGH, *Greater China : The Next Superpower*, Oxford, Oxford University Press, 1995, page 270

La professionnalisation de l'armée a renforcé la discipline et l'obéissance au sein de l'Armée Populaire de Libération. Cela a trois conséquences sur le leadership politique. Primo la professionnalisation a favorisé la création d'une culture de l'acceptation des ordres qui viennent de la direction du Parti-Etat ; sans quoi une armée moderne ne peut pas être efficace. Deuxièmement, la professionnalisation détourne les officiers des questions politiques. Troisièmement, cela les décourage à prendre part aux luttes politiques car n'aurait comme conséquence de diviser le commandement de l'APL et de mettre en danger son existence en tant qu'armée nationale. Sur ce point, les officiers les plus anciens ont connu l'expérience de la révolution culturelle où les luttes intestines ont failli détruire l'Armée Populaire de Libération¹

3. L'Armée Populaire de Libération dans la prise de décision politique

Le deuxième changement dans le rôle des militaires se rapporte à la prise de décision politique. Ce rôle s'est considérablement accru quant à sa portée et son contenu. Sous Jiang, les militaires ont acquis la capacité d'exercer leur influence sur des questions dont ils étaient exclus auparavant. De plus, les domaines où ils étaient présents ont maintenant plus d'influence.

Sous Mao, la prise de décision politique était le fait du prince (c'est moins le cas pour les questions internes et davantage le cas pour la politique extérieure). Sous Deng, le processus devient plus ouvert. Cela s'explique par la nature des rapports de forces au sein du Parti communiste chinois mais aussi à la personnalité de Deng. Le « petit timonier » a toujours tenu à associer les vétérans du Parti à la prise de décision. Pour autant, Deng dominait les débats et avait la stature nécessaire pour trancher *in fine*.

Le leadership de Jiang et de Hu est différent. Aucun n'a un ascendant suffisant sur la direction du régime pour imposer ses vues. Par conséquent, le processus de décision politique est, aujourd'hui, plus ouvert qu'il ne l'a jamais été. Et dans ce processus, les militaires sont particulièrement bien placés. Non seulement l'Armée Populaire de Libération a un moyen de pression sur le numéro un du régime qui a un besoin vital de son soutien. Mais l'armée est aussi un soutien précieux pour d'autres dirigeants

¹ Sur ce point LEYS Simon, *Les habits neufs du président Mao*, op.cit.

importants. Contrairement à la période Mao-Deng, la période contemporaine se caractérise par le fait que les dirigeants politiques ne disposent pas de leur propre réseau au sein de l'Armée Populaire de Libération¹ car aucun n'a d'expérience militaire.

On pourrait penser que l'influence des militaires s'est réduite à partir du XVI^e Congrès puisque Liu Huaqing n'a pas été renouvelé dans ses fonctions au sein du Comité permanent. Mais, comme le suggère Joffe², ce ne fut pas le cas. Premièrement, Deng avait placé le général Liu au Comité permanent pour aider Jiang à asseoir son autorité. Une fois la chose faite, la présence de Liu ne se justifiait plus. Deuxièmement, les chefs de l'Armée Populaire de Libération ont, sans doute, voulu ne pas être directement impliqués dans la gestion quotidienne de l'Etat. Cela peut s'expliquer de deux raisons. L'armée a, sans doute, envie de ne pas être associée au gouvernement civil alors que la grogne sociale ne fait qu'augmenter partout dans le pays depuis plusieurs années. D'autre part, l'armée ne tient pas à gérer des problèmes qui ne sont pas directement liés à ses intérêts personnels. Troisième élément qui donne à penser que le rôle de l'armée n'a pas décliné, l'armée a, de fait, un représentant qui défend ses intérêts au sein du comité permanent : Jiang puis Hu. En tant que présidents de la Commission centrale militaire, ils ne pouvaient pas bloquer au Comité permanent des projets qu'ils ont soutenus au sein de ladite Commission.

Malgré sa capacité d'influence, cela ne signifie pas que l'Armée Populaire de Libération s'invite dans tous les secteurs de la politique nationale. En tant que militaires professionnels, ils ne prétendent pas trancher des questions avec lesquelles ils n'ont aucun rapport, ni aucune expertise. De plus, les autres membres du politburo ne resteraient pas passifs devant une telle intrusion. On voit donc depuis le XV^e Congrès un détachement des chefs militaires des questions politiques.

Par contre, pour ce qui concerne les affaires militaires, les dirigeants de l'APL sont bien plus autonomes que par le passé. Mao demeurait le véritable commandant en chef de l'Armée Populaire de Libération et quand il intervenait dans les affaires militaires c'était en toute impunité. Deng était, lui aussi, le commandant en chef effectif de l'APL. Mais, afin sans doute de favoriser l'autonomisation et la

¹ De nombreux auteurs parlent du « réseau militaire » de Hu Jintao. Il nous semble qu'il s'agit dans ce cas précis plus d'un *guanxi*, c'est-à-dire un système de relations interpersonnelles, que d'un réseau au sens strict du terme dans la mesure où les liens entre les militaires et Hu sont circonstanciés.

² JOFFE, *op.cit.*

modernisation de l'armée, il prenait toujours en compte les avis des militaires professionnels. Ceci étant, la décision finale lui revenait toujours.

Par contraste, Jiang et Hu n'ont ni les qualifications ni l'autorité pour assurer le commandement en chef effectif de l'Armée Populaire de Libération. Et ils n'ont, d'ailleurs, jamais tenté de l'assurer. Les décisions sont donc faites par les militaires professionnels, le président de la Commission centrale militaire (Jiang Zemin comme, après lui, Hu Jintao) suit leurs recommandations et donne son accord. Parce que ni Jiang ni Hu n'ont eu la prétention de prendre le commandement effectif et de l'APL et qu'ils n'ont pas cherché à avoir une confrontation avec les chefs militaires, cet arrangement semble satisfaisant pour les deux parties et fonctionne assez bien.

En ce qui concerne la politique étrangère, les militaires ont, non seulement acquis une nouvelle capacité d'exercer leur influence, mais sont aussi conduits à le faire comme jamais auparavant. Cette situation résulte de deux facteurs.

Le premier facteur c'est le nationalisme. On l'a vu, le nationalisme a toujours été un puissant facteur dans la politique chinoise. Le nationalisme a acquis une importance nouvelle avec la chute de l'URSS et de l'idéologie socialiste. Ces événements ont changé les préoccupations des dirigeants chinois. Ces-derniers ont été confrontés, comme jamais auparavant, à la question du rôle de la Chine dans le monde comme superpuissance en devenir et non plus comme puissance secondaire entre les deux superpuissances de la guerre froide. Le déclin de l'idéologie socialiste a fait que la Chine a abandonné sa mission de révolution mondiale pour ne plus se préoccuper exclusivement que de son rôle sur la scène mondiale. Le nouveau nationalisme chinois est le résultat direct de cette préoccupation ferme. Il est motivé par l'idée que la Chine est constamment en danger d'empiètements de son indépendance, qui sont des réminiscences des humiliations passées infligées par les puissances impérialistes. Cette menace serait un obstacle pour que la Chine retrouve sa juste place dans le monde. Ce sentiment est partagé par tous les dirigeants chinois. Mais les militaires le cultivent de manière plus aigüe. Les militaires se voient comme les protecteurs du territoire chinois et de l'honneur national. C'est quelque chose de commun à tous les militaires de par le monde. Mais pour le cas de l'Armée Populaire de Libération, le nationalisme a ceci de particulier que les officiers évoluent dans un milieu très nationaliste qui leur inculque certaines valeurs. Mao et Deng étaient des soldats de la révolution au sens propre. Ils s'étaient battus pour chasser les « impérialistes » hors de Chine. Mais les militaires sont plus suspicieux quant à Jiang et Hu. Malgré leurs

déclarations nationalistes, ils sont perçus comme étant intimement liés aux Occidentaux via le développement économique de la Chine. Voilà pourquoi les militaires restent très attentifs quant aux décisions de politique étrangère pour être sûrs que le pouvoir politique ne transige pas ses principes fondamentaux du nationalisme.

Le deuxième facteur qui a propulsé les militaires dans la politique étrangère, c'est la situation internationale qui a émergé à la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'URSS. Ces bouleversements ont causé des changements dans la stratégie chinoise et ont donné de nouvelles responsabilités aux dirigeants de l'APL.

Pendant la guerre froide, la préoccupation majeure des dirigeants de la République populaire de Chine était de contenir la menace que constituaient les deux superpuissances. La mission de l'Armée Populaire de Libération était donc la protection du territoire. Sa mission commença à changer au milieu des années quatre-vingt quand Pékin officialisa ce qui était sa doctrine stratégique depuis déjà quelques années : la Chine n'était plus menacée dans sa sécurité territoriale. A l'avenir, si une guerre devait éclater, elle serait limitée et locale. Avec la chute du bloc soviétique, cette conception eut une pertinence accrue. La disparition d'une menace pour sa sécurité et la réduction de la présence américaine dans le Pacifique offraient à la Chine la possibilité de mener une politique étrangère vigoureuse en Asie orientale et méridionale. Le néonationalisme et les nouvelles capacités militaires de l'Armée populaire de libération ont rendu possible l'implication de la Chine dans des conflits armés. Les gouvernements successifs (ceux de Jiang Zemin puis de Hu Jintao) accordent à la stabilité de l'environnement international une importance extrême (car elle est le garant du développement économique). L'éventualité d'un conflit est donc éloignée. Néanmoins, la question fondamentale de la souveraineté chinoise et de l'honneur national combinée à la nouvelle puissance militaire peut être un élément polémogène. Dans certaines situations de crise (Taiwan ou le développement des capacités nucléaires indiennes), on ne peut exclure la possibilité d'un rôle accru des militaires.

4. Le Parti communiste chinois et l'Armée Populaire de Libération : deux voies distinctes ?

Le troisième changement, quant au rôle de l'Armée populaire de libération, se rapporte à la relation entre l'armée et le Parti communiste chinois en tant qu'organisations. Mao avait toujours prôné une intégration forte entre les deux entités. A partir de Deng, on assiste à une séparation croissante. La conséquence de cette dichotomie entre deux entités, aux intérêts divergents et parfois en conflit, est croissante. Ce changement ne signifie pas que la subordination de l'armée envers le Parti et son chef soit remise en cause. Cela signifie, cependant, que le contrôle politique des forces armées s'est affaibli. Cette prise de distance est à peine surprenante dans la mesure où elle résulte de trois facteurs puissants. Le premier est le déclin radical du PCC comme épice du système politique chinois. Quoique le Parti occupe toujours cette position en théorie, dans la Chine contemporaine le système est devenu bien moins rigide de par la décentralisation et le transfert de pouvoirs du centre vers les bureaucraties et les provinces. De plus, avec l'abandon *de facto* de l'idéologie (communiste), l'érosion du pouvoir et la corruption, le Parti a perdu une grande partie de son efficacité. Le facteur le plus puissant dans cette prise de distance entre le PCC et l'APL fut la modernisation de l'armée. Enfin, le troisième facteur fut l'implication massive de l'Armée Populaire de Libération dans les affaires économiques.

La période de réformes s'est traduite par des changements majeurs pour l'Armée populaire de Libération. Une nouvelle génération d'officiers supérieurs est arrivée à la tête de l'état-major. L'organisation interne ainsi que le mode de pensée de l'armée ont été profondément modifiés. Ceci a donc des conséquences majeures sur le rôle de l'APL dans la politique et le rapport entre civils et militaires.

a. une période de transition :

On peut mettre en avant deux modifications sociologiques qui ont des conséquences sur la place de l'Armée Populaire de Libération dans la politique chinoise. Primo, l'armée est aujourd'hui dirigée par une nouvelle génération d'officiers qui sont plus professionnels que leurs prédécesseurs. Ces officiers ont donc

un sens plus aigu des institutions. Ils sont plus réticents à s'impliquer dans les affaires intérieures. C'est, en effet, une conséquence directe de la professionnalisation de l'armée. Les officiers ont été davantage formés et jugés sur leurs compétences techniques que sur leur rectitude politique comme c'était le cas pour leurs aînés. Les officiers sont aujourd'hui formés pour avoir une expertise fonctionnelle ce qui les différencie clairement des autres cadres du Parti avec qui ils n'ont plus que peu de rapports.

La deuxième caractéristique est, elle aussi, liée à l'aspect générationnel. Les officiers en charge aujourd'hui sont trop jeunes pour avoir servi dans des guérillas très politisées. Par contre, ils ont acquis leur expérience dans des guerres plus modernes comme la guerre de Corée ou les conflits frontaliers sino-indien (1962), sino-soviétique (1969) ou la guerre avec le Vietnam (1979).

La conséquence de ces deux tendances est que les dirigeants militaires ont construit leurs réseaux en fonction des académies militaires, des spécialités ou de leur participation à certaines opérations. Ils dénigrent souvent l'idée que l'idéologie socialiste puisse avoir un rôle dans les affaires militaires. Par contre, ils reconnaissent plus facilement le contrôle civil des forces armées.

On observe pour les militaires le même phénomène que celui déjà observé dans la sphère civile. La nouvelle génération de dirigeants militaires dispose de moins de ressources politiques que leurs prédécesseurs. Par conséquent, ils sont moins en mesure d'empêcher ou de favoriser une politique que ne pouvait le faire les puissantes figures du passé. Autre changement d'importance, au niveau organisationnel, les officiers chinois sont désormais à la tête d'une structure qui a une faible capacité d'intervention autonome. Les restructurations de l'armée pendant la réforme ont servi à éliminer la capacité des dirigeants centraux ou régionaux à mobiliser des forces de manière indépendante pour des fins politiques ou des luttes entre factions. Plus récemment, Jiang Zemin a pris plusieurs décisions qui limitent la capacité d'action de l'Armée Populaire de Libération à intervenir dans la vie politique (après lui, Hu Jintao a continué dans le même sens). Il a ainsi, par exemple, remplacé les généraux les plus âgés par des officiers plus jeunes. Le système de promotion au sein de l'Armée Populaire de Libération se fait désormais plus en fonction des qualifications que des connections politiques. Il a entretenu un réseau important en prenant des décisions favorables à l'APL (augmentation des crédits, etc.). Aucun rival politique ne peut se targuer d'avoir de tels liens avec les forces armées. Mais ces liens n'étaient possibles

que de par sa position de chef de l'Etat. Après avoir quitté ses fonctions, on a vu que l'Armée populaire de libération ne le soutenait plus. L'action de Jiang, bien plus que de créer un réseau, eu surtout pour effet de couper les relations entre les politiciens ambitieux et l'Armée Populaire de Libération.

b. la politique et l'APL :

Malgré ses évolutions, l'armée chinoise conserve une importance certaine. Cette importance s'explique par l'héritage du régime (historiquement le Parti communiste chinois est plus la branche politique de l'Armée Populaire de Libération que l'APL ne fut la branche armée du PCC). Cela s'explique, aussi, par les nouvelles caractéristiques propres à la situation actuelle. De nombreux officiers supérieurs de l'APL entretiennent leurs propres réseaux au sein de l'institution. Il s'agit de solidarités selon les académies militaires, les corps où les officiers ont servi. Mais on constate aussi que la décentralisation joue un rôle dans ce phénomène. Ainsi, malgré leur préférence pour ne pas s'impliquer dans les affaires politiques, on constate que l'APL reste un acteur incontournable. Cela s'explique, d'abord, par la peur du chaos. Les officiers de l'APL se sentent investis de la mission de préserver l'unité de la nation chinoise. Ceci explique, par exemple, qu'ils fassent pression sur les hommes politiques dans des domaines comme la question de Taiwan ou l'autonomie des régions occidentales (Tibet, Turkestan chinois). Cela traduit, aussi, la rationalité des acteurs. La carrière des officiers demeure aléatoire et, bien souvent, encore fonction des amitiés politiques.

D'autre part, n'oublions pas que l'Armée populaire de libération demeure un groupement économique autonome. Ceci peut affecter la relation entre civils et militaires ainsi que la stabilité politique de différentes manières. Cela peut conduire l'armée à faire pression sur le pouvoir civil pour augmenter sensiblement les dépenses d'armement. Ceci permettrait de réduire la dépendance de l'APL envers ses activités commerciales (en effet, ses activités commerciales ne font que détourner les officiers de leur mission, accroissent la corruption et dégradent la discipline au sein de l'institution). De plus, si l'armée conserve ses activités commerciales, cela ne fera qu'accroître le fossé entre les officiers pour qui la priorité c'est le professionnalisme et qui estiment que les activités commerciales ne font qu'empêcher la constitution d'une armée moderne, et les officiers qui ont beaucoup à gagner dans ces activités et qui les

voient comme essentielles au processus de modernisation, compte tenu du manque de fonds publics.

Cette fracture pourrait conduire à un sérieux conflit interne au sein de l'APL.

D'une manière générale, un certain nombre d'officiers supérieurs se voient comme les garants de la défense et de l'unité de la nation chinoise. Ils sont plutôt conservateurs. Par conséquent, ils voient d'un très mauvais œil l'abandon de l'idéologie, du secteur public (considéré comme relevant de l'intérêt national), etc. Les tenants de cette vision défendent donc la thèse que la Chine connaît un déclin moral. Cette thèse trouva aussi un écho dans les sphères civiles. Ils se font donc les avocats d'une théorie politique de l'Etat. Ils préconisent un gouvernement central fort qui pratique un « autoritarisme populiste » économique et militaire¹. Cela supposerait un secteur public fort en économie et la réduction de manière significative des contacts avec l'Occident considéré comme prédateur. La poursuite du « fétichisme de la croissance », n'insistant que sur la croissance rapide au mépris des déséquilibres structurels, pourrait pousser les militaires à s'engager plus en avant dans cette voie. Enfin, la politique étrangère cristallise toutes les inquiétudes. Trois sujets sont sources de tensions : Taiwan, les îles Spratly et les relations avec les Etats-Unis.

Un retour de l'armée au cœur de la vie politique chinoise n'est pas à exclure. Trois scénarii nous semblent possibles. Le premier serait une lutte de longue durée entre les leaders civils qui pourrait conduire une faction à demander le soutien de l'APL. Ce schéma s'est déjà présenté dans le passé. Dans cette logique, certains politiciens peuvent sciemment utiliser une rhétorique nationaliste et conservatrice pour s'assurer le soutien des officiers le cas échéant. Beaucoup s'accordent à dire que ce serait le plus plausible quant à un retour de l'armée dans la vie politique. Une faction ferait alors appel à l'armée officiellement pour assurer la stabilité politique, l'ordre social et le progrès économique. Deuxième possibilité, l'armée pourrait se retrouver au cœur du pouvoir à la suite d'une crise internationale. Pendant la crise du détroit de Taiwan (fin 1995- début 1996) certains médias avaient affirmé que l'Armée avait pris en main le Bureau des affaires de Taiwan. Les faits leur ont donné tort. La troisième possibilité serait une grave crise économique qui mettrait la stabilité du régime à mal. En effet, le

¹ SWAINE Mickael, « The modernization of the PLA : implication for Asia Pacific security and Chinese politics » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *op.cit.*

pouvoir politique a fondé sa légitimité post-Tiananmen sur deux éléments : le nationalisme et la croissance. Le nationalisme est un élément partagé avec les militaires, les dirigeants politiques n'en sont donc pas les seuls dépositaires, c'est une ressource que l'armée pourrait utiliser dans la perspective d'une prise de pouvoir. Si une crise économique sévère survient, la principale base de légitimité du PCC serait alors mise à mal. L'Armée Populaire de Libération pourrait alors sortir de ses casernes pour assurer l'ordre, la paix sociale et se poser en garant du fuguobingqiang, c'est-à-dire du développement.

Il ressort de notre analyse que l'armée ne dicte pas la politique en Chine. Dans aucun domaine, même les dossiers sensibles comme Taiwan, les militaires comme les politiques sont pleinement conscients qu'une intervention militaire serait hautement déstabilisante pour le régime tout entier.

B. Evolution au niveau de la sécurité

1. Evolution de la doctrine

La période des réformes qui débute à la fin des années 1970 est synthétisée dans le slogan des « Quatre Modernisations ». Deng Xiaoping met un terme à l'idéologie gauchiste de la révolution culturelle quand il affirme que l'essentiel est de réaliser les Quatre Modernisations : moderniser l'industrie et le commerce, l'éducation, l'agriculture et l'organisation militaire. Il est d'emblée intéressant de noter que la question militaire fait partie des secteurs à moderniser en priorité. Ceci doit soulever deux interrogations. D'abord, pourquoi l'armée est-elle considérée comme un élément nécessaire au développement de la Chine au même titre que l'économie ou l'agriculture ? Ensuite, pourquoi l'armée est-elle soumise à la modernisation, donc à la réforme, alors que le Parti n'est pas concerné ? En effet, on se rappelle que le dissident Wei Jincheng fut incarcéré pour avoir publiquement réclamé une cinquième modernisation : celle de l'Etat.

Pourquoi une réforme de l'armée sans réforme de l'Etat ? Pour répondre à cette question, il nous faut revenir aux origines de l'armée rouge (autre appellation de l'Armée Populaire de Libération). La tradition chinoise fait peu de cas du métier des armes. Les familles riches ou nobles ont, sous toutes les dynasties, préféré que leurs enfants suivent la voie mandarinale plutôt que celle des armes. La littérature populaire a souvent érigé en héros le paysan qui quittait la société pour devenir brigand et le plus souvent corriger les injustices perpétrées par des militaires qui bien souvent vivaient aux dépens de la population. Le prestige de l'Armée Populaire de Libération vient justement du fait que celle-ci ne s'est jamais livrée aux pillages auprès des paysans. Pourquoi ? L'homo-soviéticus serait-il fondamentalement bon ? Nous préférons partir plutôt du principe que les individus sont rationnels. Ceci étant, nous n'affirmons pas pour autant que les individus soient parfaitement rationnels. Disons, *a minima*, que cette rationalité fait que les individus réagissent aux incitations (*incentives*). Si l'armée rouge a adopté un comportement inédit dans l'histoire militaire chinoise (pas de pillages, éducation et aide des paysans) c'est donc que ce comportement était motivé. Or, la motivation en question était que l'armée rouge avait un but militaire mais aussi politique. Le but étant bien évidemment la réalisation d'une « Chine nouvelle ». Cette « Chine nouvelle » était communiste mais le but du communisme, ne l'oublions pas, s'est de sortir la Chine de la pauvreté et du sous-développement c'est-à-dire réaliser l'objectif du *fu guo bing qiang* que ni les monarchistes réformateurs, ni les révolutionnaires nationalistes n'étaient parvenus à réaliser. En décembre 1929 Mao Zedong explique : « On s'imagine que les tâches de l'armée rouge sont semblables à celles de l'armée blanche, qu'elles consistent seulement à faire la guerre. On ne comprend pas que l'armée rouge chinoise est une organisation armée chargée d'exécuter les tâches politiques de la révolution. Dans la période actuelle en particulier, l'armée rouge ne se limite pas du tout aux activités militaires ; outre les combats qu'elle doit livrer pour anéantir les forces armées de l'adversaire, elle assume encore nombre d'autres tâches importantes : la propagande parmi les masses, l'aide donnée aux masses pour créer le pouvoir révolutionnaire ; sans ces objectifs, la guerre n'aurait plus de sens, et l'armée rouge plus de raison d'être »¹. Bref, l'armée, véritable Etat dans l'Etat, joue un rôle crucial pour la réalisation des objectifs politiques du pouvoir. Mais pour les communistes chinois la

¹ Mao Zedong, *Œuvres choisies*, tome 1, Editions en langues étrangères, Pékin, 1967, page 116.

direction doit rester aux mains du Parti. On retrouve cette conception léniniste du pouvoir aux mains du parti unique dirigeant chez les nationalistes du *guomindang* (*kuo min tang*) et cette idée est exprimée de manière tout à fait explicite dans le préambule de la constitution de 1927¹. Pour les communistes chinois, il est très clair dès la naissance du Parti et de l'armée rouge que la direction revient au Parti. L'armée rouge est aux ordres du parti. Mao dira : « Notre principe c'est : le Parti commande aux fusils, et il est inadmissible que les fusils commandent au Parti »². Mais la période de la révolution culturelle change l'équation. En effet, l'Armée Populaire de Libération a toujours fait preuve d'une fidélité sans faille au Grand Timonier et ceux de ses membres qui ont remis en question ses orientations ont toujours été écartés du commandement³. Pendant la révolution culturelle Mao (officiellement la bande des quatre nous disent les sources chinoises) engagea une attaque en règle contre le Parti donc l'appareil d'Etat afin de restaurer son ascendant. Il faut donc bien voir la révolution culturelle comme une guerre civile⁴. L'Armée Populaire de Libération se vit donc dans l'obligation de choisir entre sa subordination au leader (légitimité charismatique dans la typologie de Max Weber) ou celle au Parti (légitimité légale-rationnelle toujours dans cette même typologie).

2. Les conséquences de la modernisation de l'armée chinoise pour la sécurité régionale

a. la modernisation de l'Armée Populaire de Libération et la sécurité en Asie-Pacifique.

Le programme de modernisation de l'APL s'inscrit dans le long terme. Il a été largement motivé par la nécessité de réduire les faiblesses grandissantes et les vulnérabilités de la doctrine de défense traditionnelle du régime communiste chinois, de l'entraînement des forces et de la structure militaire. Les défauts dans tous ces

¹ Sur ce point voir chapitre 1 section 1. II

² Mao Zedong, Œuvres choisies, tome 2, Editions des langues étrangères, Pékin 1967 page 241

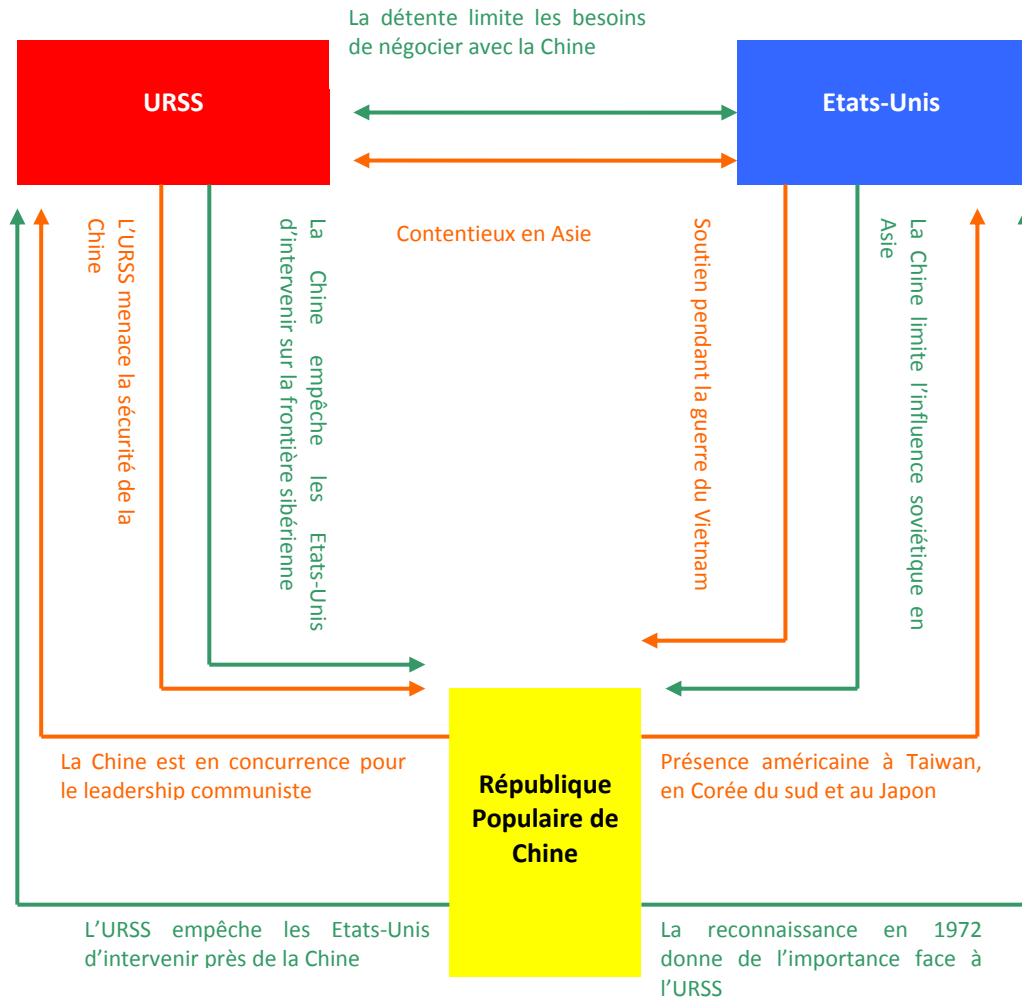
³ Citons ici simplement le cas du maréchal Peng Dehui (mais les exemples sont nombreux) qui fut démis de ses fonctions de ministre de la défense en 1959 pour avoir contesté la ligne maoïste.

⁴ Sur ce point voir LEYS Simon, *Essais sur la Chine (Les habits neufs du président Mao ; Ombres chinoises ; Images brisées ; La forêt en feu ; L'humeur, l'honneur, l'horreur)*, Paris, Robert Laffont, 1998.



secteurs sont apparus au début des années quatre-vingt comme résultant des changements majeurs de l'environnement stratégique intérieur et extérieur de la Chine. Pendant trois décennies, de la fin des années quarante à la fin des années soixante-dix, la doctrine de défense de la République populaire de Chine était la guerre populaire. L'idée en était que la sécurité de la RPC était assurée par les limites et les avantages du niveau de développement chinois. En effet, la Chine jouissait d'une immense population, d'un faible niveau de technologie et d'éducation comparé aux nations modernes et industrialisées, d'infrastructures industrielles assez faibles et dispersées géographiquement (la Chine a alors trois bastions industriels _ le nord-est de Dalian à Shenyang_ , le cours médian du Yang-tse _ de Wuhan à Chongqing_ et la région de Shanghai). A partir de ces caractéristiques une doctrine militaire a été élaborée pour faire de ces faits des avantages. La guerre populaire vise donc à attirer un adversaire techniquement supérieur à l'intérieur des terres et de le harceler par une stratégie de guérilla. C'est cette stratégie que les communistes ont adopté pendant la guerre de résistance contre les japonais puis pendant la guerre civile contre les nationalistes du KMT (Guomindang).

Puis dans les années soixante, la Chine s'est dotée d'un arsenal nucléaire (de technologie rudimentaire) et de quelques missiles balistiques de moyenne et longue portée mais technologiquement très peu avancés. La rupture avec l'URSS dans les années soixante justifie la stratégie économique de Mao de diversifier les sites de production industriels trop concentrés dans le nord-est, donc à portée d'une attaque soviétique. L'expérience des « hauts fourneaux de campagnes » répond donc à un impératif stratégique. Jusque la fin des années soixante-dix la stratégie chinoise est défensive. Elle est conçue pour détourner toute attaque visant le territoire chinois au-delà de la République populaire. Cette stratégie va donc de paire avec une diplomatie centrée sur l'équilibre des pouvoirs entre les deux superpuissances (Union soviétique et Etats-Unis). La Chine a donc essayé d'établir des relations formelles ou informelles tant avec l'URSS qu'avec les Etats-Unis.

Graphique 2.5: Une diplomatie chinoise centrée sur l'équilibre des relations stratégiques avec les deux superpuissances.



Légende

-  Relation conflictuelle entre les deux pays (du point de vue de l'origine de la flèche)
-  Situation qui pousse les deux pays à s'allier (du point de vue de l'origine de la flèche)

Dès le début des années soixante-dix, cependant, des changements majeurs aux niveaux interne et externe (concernant l'environnement stratégique de la Chine) ont

finalement convaincu les leaders chinois que leur doctrine de défense passéiste était inapte à assurer la sécurité de la Chine dans le monde moderne.

A l'intérieur de la Chine, la combinaison de la pression démographique, l'inefficacité croissante du modèle de développement autarcique caractérisé par un système économique et politique extrêmement centralisé, répressif et rigide ont eu comme résultat une augmentation des désordres intérieurs et de l'appauvrissement. Les politiques du « grand bond en avant » et de la révolution culturelle n'ont fait qu'empirer les choses. Si bien que la population comme les officiels ont commencé à plus que douter des qualités de commandement des élites du Parti communiste chinois et du bien-fondé de leur stratégie de développement. Ceci a grandement érodé la légitimité de l'Etat communiste. Du point de vue militaire, les défauts et les rigidités du système économique chinois ont empêché ou ralenti la modernisation de certains aspects essentiels des forces armées chinoises. Les quelques rares avancées des capacités militaires dans les années soixante et soixante-dix ne sont en fait que des améliorations marginales d'armements soviétiques obsolètes livrés dans les années cinquante et soixante. « A la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, la plupart des dirigeants chinois reconnaissaient qu'un Etat fort et une société stable [*fu guo bing qiang*]¹ ne pouvaient se développer en s'appuyant sur des décisions économiques et politiques d'un autre âge, autarciques, qui avaient échouées. »²

Le maître mot de la politique de réforme qui débute alors est le pragmatisme. La réforme, on l'a vu, reposait sur deux principes : l'ouverture sur l'étranger et l'introduction de la logique de marché dans l'économie. La politique d'ouverture a mis en évidence la dépendance de la Chine envers l'extérieur : dépendance pour les approvisionnements en matières premières, en capitaux, pour les routes maritimes, envers la consommation des marchés étrangers (qui importent les produits chinois), etc. D'un point de vue stratégique, cela a montré l'extrême vulnérabilité de la Chine et la nécessité pour elle d'acquérir une capacité d'action (économique, stratégique et militaire) au-delà de ses frontières. Ce constat de vulnérabilité ne fut qu'accru par le passage à une économie de marché. Les zones développées se trouvent sur la côte sud de la Chine, c'est-à-dire près du Vietnam, de la Corée du sud, du Japon et de Taiwan : des pays avec lesquels la Chine a été ou peut être en conflit. Le cœur du

¹ Ajout du traducteur

² SWAINE Michael, *op.cit.*

développement économique chinois se situe à portée d'une attaque des puissances maritimes. Au final, il y a une prise de conscience très claire que la Chine doit acquérir les moyens d'empêcher ou vaincre ses adversaires avant qu'ils n'atteignent le continent. Cette vulnérabilité stratégique de la Chine fut accrue au cours des dernières décennies (depuis le milieu des années quatre-vingt) par des variables externes. Primo, le développement économique et technologique des pays industrialisés a été exponentiel dans la mesure où les avancées technologiques ont rendu la guerre conventionnelle quasiment obsolète. Il s'agit ici principalement du Japon et des Etats-Unis. Leurs capacités de détection, d'interception, de précision balistique ont mis la Chine loin derrière. La guerre du Golfe, on l'a vu, a révélé l'ampleur du retard chinois. Un second facteur externe a joué. Les voisins de la Chine ont connu pendant la même période un développement économique et politique qui en a fait des nations stables et fortes : la Corée du sud, le Vietnam, Taiwan et l'Inde. Or ces pays ont établi des relations stratégiques avec des pays tiers (principalement les Etats-Unis, sauf le Vietnam qui conserve un partenariat stratégique avec la Russie mais il semble commencer à utiliser la carte américaine dans ses différends avec la Chine).

Les Chinois comprennent alors que bien qu'ils aient sécurisé leurs frontières continentales (Tibet, Xinjiang, Mandchourie et une partie de la Mongolie), il leur est plus difficile pour eux d'étendre leur zone d'influence sur la périphérie maritime. Cette situation nouvelle les contraint à un changement important. Traditionnellement dans son histoire, la Chine utilisait les options militaires directes pour régler les problèmes à sa périphérie. Désormais une telle approche est bien trop risquée tant au niveau militaire, qu'économique et politique. C'est risqué non seulement face aux deux superpuissances que sont les Etats-Unis et la Russie, mais aussi face aux autres pays asiatiques cités plus haut.

b. déficiences stratégiques

Par conséquent, l'Armée Populaire de Libération, tant au niveau stratégique que matériel, était inapte à assurer la sécurité de la Chine à l'âge des conflits modernes. Même si elle comptait beaucoup d'hommes, l'APL à la fin des années soixante-dix est obsolète dans sa structure, sa doctrine opérationnelle, son organisation, sa formation du personnel militaire, son matériel. Sans entrer dans des détails techniques, les capacités d'intervention des forces aériennes (Forces aériennes

de l'Armée populaire de libération _ FAAPL) et la marine (Forces navales de l'Armée populaire de libération _ FNAPL) étaient non seulement obsolètes mais très limitées. L'armée de terre était pléthorique mais peu mobile. Les capacités des trois armes à travailler de concert (notamment dans le cadre d'opérations stratégiques) était plus que limitées.

Les principales faiblesses stratégiques de l'Armée Populaire de Libération étaient donc un équipement obsolète techniquement, un faible système de communication, et une logistique impropre à la conduite d'un conflit moderne

Par conséquent, la plupart des analystes estimaient que les armements nucléaires, les sous-marins, les bombardiers et les capacités C³ (commandement-contrôle-communication) _ c'est-à-dire le cœur du système de défense chinois _ pourrait être totalement détruit si l'ennemi frappe en premier.

D'un point de vue organisationnel l'Armée Populaire de Libération continuait à présenter les caractéristiques d'une armée socialiste centrée sur l'armée de terre, ce qui se traduisait par des unités terrestres excessives, une communication verticale avec une communication horizontale entre unités ou services quasi-inexistante, ainsi qu'un contrôle de l'information et des idées excessif et trop politisé. Tout ceci bridait les innovations et les initiatives. Ce type d'organisation nuisait à l'industrie de la défense tout comme elle nuisait aux troupes sur le terrain.

Ce dont la Chine avait clairement besoin, c'était d'une direction capable de satisfaire ses objectifs politiques et militaires comme :

- Défendre la souveraineté chinoise et le territoire national (notamment les infrastructures côtières) contre une attaque menée par des forces très sophistiquées.
- Utiliser la puissance militaire comme un outil puissant et varié afin de mener une diplomatie de plus grande envergure tant au niveau régional que global.
- Avoir la capacité de mieux répondre à toute une série de menaces potentielles sur le long terme ou sur la périphérie de la Chine notamment au niveau maritime.
- D'une manière générale, acquérir une capacité de défense territoriale à la mesure du statut de grande puissance du XXI^e siècle.

Ces diverses exigences en matière de sécurité ont fourni à la Chine les fondements de sa doctrine de défense post-guerre froide qui comprend des notions comme « la guerre limitée dans les conditions de haute technologie », « la défense périphérique active » ou encore « l'envoi rapide de la puissance ». Ces concepts, évoqués pour la première fois au milieu des années quatre-vingt, considèrent qu'un conflit local ou régional ou qu'une guerre de basse intensité peut virtuellement éclater n'importe où dans la périphérie de la Chine. Un tel conflit nécessiterait l'utilisation rapide et de manière décisive de la force. Il fallait dans ce contexte développer l'armement de haute technologie, les capacités maritimes et les actions conjointes des trois armes.

Ce changement des conditions stratégiques a conduit à un changement significatif de la doctrine stratégique chinoise. La Chine a dû faire évoluer sa perspective. Elle est passée de la vision d'une puissance continentale, ce qui requiert une force de dissuasion nucléaire minimale, et une armée de terre nombreuse afin d'assurer la défense des frontières nord et ouest, à la vision d'une puissance combinée maritime et territoriale, ce qui requiert des forces plus sophistiquées tant au niveau conventionnel que non conventionnel, et une capacité d'intervention à moyenne et longue portée qui soit rapide, mobile, plus variée, avec des capacités nucléaires plus performantes. Ainsi, la vision qu'a la Chine d'elle-même évolue et cette évolution stratégique n'en est que le reflet.

c. le programme de modernisation

On peut résumer les éléments clés du programme de modernisation en quelques points. Pour ce qui concerne les armes conventionnelles cinq objectifs sont définis. L'armée de terre doit réduire ses effectifs, être mieux entraînée (capable par exemple de mener des opérations amphibies), plus flexible et surtout mieux équipée. La marine doit développer une flotte de haute-mer (centrée autour des nouvelles générations de frégates et de destroyers), améliorer ses capacités sous-marines et sa flotte aéronavale. L'armée de l'air doit se diversifier. L'APL doit aussi développer sa capacité à mener des opérations interarmes en améliorant notamment ses capacités C³ (communication-contrôle-commandement). Enfin, l'Armée Populaire de Libération doit accroître et améliorer ses capacités balistiques. Pour ce qui concerne les armes non-conventionnelles, quatre objectifs ont été fixés. Primo, l'APL doit améliorer ses capacités balistiques pour les missiles intercontinentaux (ICBM). Ensuite, elle doit

adapter les nouvelles générations de missiles balistiques. Troisièmement, il lui faut acquérir des ogives plus petites. Enfin, le dernier objectif vise à améliorer l'arsenal nucléaire notamment dans la capacité de communication et de contrôle. Pour cela le programme spatial chinois est crucial.

Selon les spécialistes¹, la Chine a fait des avancées significatives dans son programme de modernisation militaire au cours des années quatre-vingt-dix. Cependant les avancées les plus marquantes pour les armes et les systèmes de haute technologie ont été permises par l'acquisition onéreuse de matériel étranger, principalement russe. Malgré les progrès enregistrés, on est loin de l'objectif général assigné lors de la mise en œuvre du plan de modernisation.

Cela s'explique par le fait que le programme de modernisation de l'armée chinoise se heurte à des problèmes significatifs, et souvent durables. Ces difficultés risquent d'empêcher la continuation de l'effort de modernisation sur le long terme. Cela impliquerait alors une restructuration radicale du programme ou des compromis dans l'allocation des ressources.

Certains secteurs comme la recherche et développement (R&D), la production, la structure organisationnelle sont touchés par un certain nombre de problèmes qui gênent la bonne réalisation du plan de modernisation. Parmi les problèmes majeurs, on peut citer :

- Le manque de fonds
- Un appareil de production militaire insuffisant
- Une importance trop grande au développement autocentré
- Un manque d'intégration horizontale
- Une séparation entre le secteur commercial civil et le secteur militaire
- Un manque de main d'œuvre qualifiée
- Des faibles infrastructures
- Des problèmes dans l'assimilation des technologies

Aujourd'hui, les priorités pour le futur sont le développement d'armes chinoises dans leur conception et leur production comme des bombardiers d'attaque, des missiles lancés depuis un sous-marin, des missiles balistiques moyenne portée, etc. D'après les

¹ Pour une synthèse des progrès techniques réalisés par l'Armée Populaire de Libération au cours du programme de modernisation voir SWAINE Michael, *op.cit.* pages 121 et 122.

priorités indiquées par les autorités chinoises, on peut dire que le programme de modernisation de l'Armée Populaire de Libération se focalise sur l'obtention de capacités de surveillance navale et aérienne de moyenne et longue portée ainsi que des capacités de lancement navales et aériennes moyenne et longue portée.

L'acquisition de telles capacités a de sérieuses conséquences sur la sécurité de la zone Asie-Pacifique surtout à moyen et long terme.

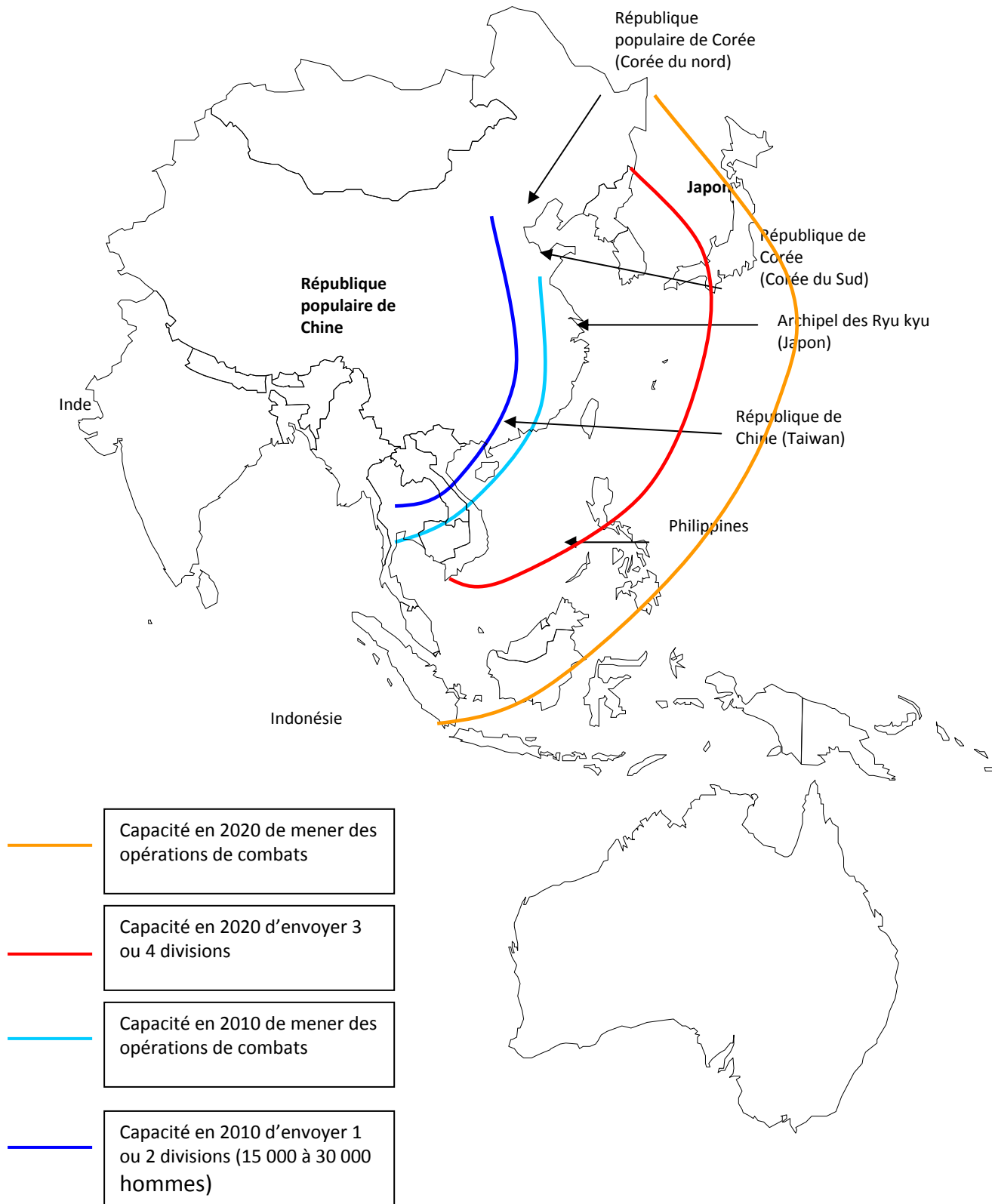
Si on suppose que la Chine a tenu, voire augmenté, le rythme de son programme de modernisation, on peut dire qu'elle est aujourd'hui capable ou du moins à très court terme (horizon 2010) de :

- Mener des opérations de combat (plus seulement de contrôle) aériennes et maritimes à plus de 250 miles de ses côtes ;
- Toucher un grand nombre de cibles civiles et militaires en Asie orientale, du sud et du sud-ouest (soit environ mille cibles potentielles) avec des missiles balistiques nucléaires ou conventionnels de courte ou moyenne portée ;
- Envoyer une ou deux divisions (soit 15 000 à 30 000 hommes en armes) dans une zone de 100 miles autour de ses frontières. Cet envoi de troupe peut désormais être terrestre, naval ou aéroporté.
- Résister à une première frappe préemptive contre ses installations nucléaires ;
- Détruire tout système de missiles (y compris spatial) basé en Asie.

D'après cette tendance, cela signifie que d'ici dix ans (horizon 2020) la Chine sera capable de :

- Mener une guerre maritime et sous-marine dans un rayon de 1000 miles autour de ses côtes ;
- Mener une opération air-mer dans un rayon de 500 miles autour de ses côtes ;
- Faire un blocus naval avec appuis aérien pour les îles se trouvant dans un rayon de 200 miles autour de ses côtes ;
- Envoyer trois ou quatre divisions (soit 45 000 à 60 000 hommes en armes) dans une zone de 200 miles autour de ses frontières. Cet envoi de troupes pourra être terrestre, naval ou aérien.

Carte 2.6 : estimation des capacités d'intervention militaires chinoises en 2010 et 2020.



Source : carte réalisée d'après les données in SWAINE, *op.cit.*

d. implications pour la sécurité

Malgré les estimations imparfaites, l'acquisition par la Chine de capacités militaires supplémentaires a de sérieuses conséquences quant à la sécurité de la zone Asie-Pacifique.

En premier lieu, si la Chine accroît sa présence navale et militaire (comme on l'a décrit plus haut) cela peut avoir un impact psychologique fort sur les Etats-Unis. L'augmentation des capacités d'intervention militaires de la Chine loin de ses côtes modifie la perception que les Etats-Unis et ses alliés se font de la sécurité dans la région. Ainsi, si les pays asiatiques alliés des Etats-Unis ne peuvent pas développer eux-mêmes des capacités militaires en adéquation et qu'ils perdent confiance en la capacité des USA à assurer leur sécurité ; alors cela pourrait pousser un certain nombre de pays asiatiques à se rapprocher de la Chine ou d'avoir un soutien plus conditionnel envers les Etats-Unis.

Une forte présence américaine dans la zone Asie-Pacifique nous semble être un élément stabilisateur et pacificateur fort. En effet sans cette présence, un certain nombre de pays asiatiques tels que le Japon, l'Inde mais aussi dans une moindre mesure le Vietnam ou les Philippines pourraient chercher à développer de manière significative leurs capacités militaires afin de conserver un avantage sur la Chine dans ce domaine clé¹. Un tel scénario accroîtrait considérablement les tensions entre la Chine et le Japon mais aussi entre la Chine et l'ASEAN (notamment autour de la question des îles Spratly) ou encore avec les Etats-Unis ou l'Union Européenne qui ont besoin des ressources et des marchés asiatiques.

De plus, l'acquisition par la Chine des technologies évoquées plus haut pourrait forcer Washington à réduire sa présence dans le Pacifique. Si la Chine dispose d'une force de frappe aérienne et navale de longue portée, la marge de manœuvre des Etats-Unis n'en est que plus réduite. Or, si les USEA réduisent leur présence dans le Pacifique, cela ne fera qu'altérer la confiance des pays asiatiques quant à la capacité des Etats-Unis à faire face à la Chine. Auquel cas, la position de Pékin n'en ressortirait que renforcée.

¹ On peut prendre ici l'exemple de Taiwan qui a toujours tenu à conserver une supériorité aérienne face la Chine dans la mesure où l'aide américaine en cas de conflit en plus d'être conditionnelle ne pourrait parvenir sur le théâtre des opérations qu'après plusieurs heures.

PARTIE 2 :
L'ETAT COMME RESULTAT DES
REFORMES ET DE L'OUVERTURE
ECONOMIQUES

Chapitre 3 :

UNE OUVERTURE QUI TRANSFORME LE SYSTEME POLITIQUE CHINOIS

La problématique du fuguobingqiang a largement orienté la réforme de l'Etat entamée à partir de la fin de la décennie 1970. Cette politique a trois caractéristiques majeures : le maintien du monopole du pouvoir politique au PCC, l'abandon de l'économie étatisée au profit du marché et l'ouverture de la Chine. L'ouverture et la transition de l'économie vont induire une évolution de l'Etat. Loin d'être imperméable aux influences étrangères, l'appareil étatico-partisan va s'adapter à son nouvel environnement (économie de marché, interconnexion plus poussée avec l'étranger). Le succès de la politique de réformes va donc imposer à l'Etat une mue afin de le moderniser et le rendre plus réactif à son environnement (section 1). Une telle réforme appelle une évolution du cadre légal (section2).

section 1 :

La politique de modernisation réforme l'Etat dans sa structure et sa mission

Introduction :

Il faut bien comprendre que les réformes étaient initialement assez limitées tant dans leur contenu que dans l'ampleur. La réforme agraire qui initia le mouvement ne prévoyait à l'origine que de légaliser la vente sur les marchés locaux des excédents de productions agricoles dans les zones rurales. Cette réforme n'en était qu'une demie car elle ne faisait qu'officialiser une pratique déjà largement répandue notamment dans le sud et le centre du pays où le contrôle par l'administration centrale était, du fait de la distance, plus lâche. Les réformes ont eu une portée plus large que ce qu'espéraient les dirigeants du Parti communiste chinois. Entre 1989 et 1992, la Chine connaît un certain retour à l'orthodoxie communiste. Les réformes ne sont pas annulées mais de plus en plus de voix se font entendre pour un retour à une gestion de l'économie plus stalinienne. Le premier ministre d'alors, Li Peng, se fait l'avocat de cette ligne politique. Il critique de plus en plus ouvertement l'entreprise privée et condamne l'ouverture sur l'étranger (ouverture toute relative et donc facilement critiquable car à l'époque les nations occidentales gèlent leurs relations avec la République populaire.). Même le nouveau président Jiang Zemin remet en cause la politique de réforme. Il faudra attendre la tournée d'inspection de Deng Xiaoping dans les Zones Economiques Spéciales (ZES) du sud du pays pour le nouvel an chinois de 1992 pour mettre un terme à cette tentation orthodoxe. Au cours de cette tournée, en effet, il réaffirme l'orientation réformatrice du gouvernement. La ligne directrice du régime tient alors en deux points (ou plutôt en trois points avec un troisième point qui n'est pas une ligne d'action mais une ligne de non-action, ce qui ne doit pas changer malgré les réformes) : accélération du passage vers une économie de marché et ouverture de la Chine à l'étranger. Ceci se fera dans un cadre précis (c'est le troisième point) : aucune remise en cause de la dictature du Parti communiste donc aucune

réforme de l'Etat. Cette politique de réforme est initialement pensée comme un outil au service d'un objectif politique. Il s'agit de moderniser le pays afin de sortir la Chine du sous-développement et lui faire accéder au rang de grande puissance ou du moins au rang de puissance régionale comme objectif intermédiaire. Et ce faisant, ceci permettra de relégitimer le régime après la répression de Tiananmen en 1989 et l'effondrement des régimes communistes à peu près partout dans le monde. Cette politique de réforme va connaître les résultats qu'on sait, mais elle va surtout avoir pour effet de faire évoluer l'Etat dans sa structure et sa mission. Dans cette partie, nous essayerons d'expliquer dans quelle mesure la politique de modernisation et d'ouverture entreprise à partir de 1992 va réformer l'Etat tant dans sa structure que dans sa mission. Dans un premier temps, il sera montré que la politique de réforme est aussi une politique de rationalisation. L'ouverture du pays aux investisseurs étrangers impose au régime de corriger certains excès de la période précédente. Face à un Parti-Etat tout puissant et omniprésent, il n'y avait en Chine aucune limite à son activité ni aucun contre-pouvoir ce qui permettait des dérives et des comportements qui échappaient à toute rationalité (qu'elle soit économique, légale ou politique). Dans un deuxième temps on s'interrogera sur la question de la limitation du pouvoir de l'Etat. En ouvrant le pays aux investisseurs étrangers, le régime laisse entrer de nouveaux acteurs. Ne pouvant les contrôler, le régime va donc se voir contraint à accepter de composer avec des acteurs qui ne se plieront pas forcément à sa volonté et qu'il ne peut faire céder par la violence comme il le fait avec sa population depuis 1949. Enfin, dans un troisième temps nous envisagerons ce que Zheng Yongnian¹ appelle le fédéralisme de facto (*de facto federalism*). Les réformes n'ont pas connu le même rythme ni eu le même impact à travers le pays. Certaines provinces ont connu un développement plus rapide. Ce distinguo amène à s'interroger sur la structure de l'Etat dans la Chine d'aujourd'hui et à repenser la question du fédéralisme.

I. Rationalisation

Nous allons commencer par voir la situation de l'économie chinoise au début de la seconde phase des réformes, ce qui nous permettra de comprendre que la transition

¹ ZHENG Yongnian « Institutionalizing de Facto Federalism in Post-Deng China » in Hung-mao Tien & Yun-han Chu (ed.) *China under Jiang Zemin*, op.cit.

vers une économie de marché et le désengagement de l'Etat sont le corollaire de la rationalisation de l'action étatique. Cette rationalisation invite donc à repenser le rôle de l'Etat. Nous nous demanderons donc s'il existe un modèle de développement chinois et quelle est l'action de l'Etat dans ce modèle ?

A. La situation du secteur public

1. Une situation délicate

Quand en 2001, la Chine accéda à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la signature fut fêtée comme un évènement national. Une centaine de journalistes firent le déplacement à Doha au Qatar pour y couvrir l'évènement. La télévision chinoise y consacra quatre heures de direct ! Si l'adhésion à l'OMC est indubitablement une victoire politique qui fait entrer la Chine dans la cours des grands, elle permet aussi (et surtout ?) de justifier les réformes des entreprises publiques. C'est que le problème est de taille. « Le pays compte 300 000 entreprises d'Etat, dont la moitié perdent de l'argent. Il abrite 120 constructeurs automobiles alors que deux ou trois suffiraient, 1 500 aciéries, contre une à deux habituellement par pays, et 8 000 cimenteries, soit cinq fois plus que partout ailleurs dans le monde ! »¹ Pourquoi une telle pléthore d'industries ? D'une part, parce qu'à partir des années soixante, les municipalités ont été autorisées à bâtir leurs entreprises sans concertation avec les provinces voisines. Depuis, cette « toute puissance » des municipalités est difficilement remise en cause. D'autre part, ceci répond à une logique géopolitique. Quand la Chine maoïste rompt avec l'URSS en 1960, elle se retrouve encerclée : au nord et à l'ouest l'URSS, au sud-ouest l'Inde, au sud le Vietnam et à l'est les Etats-Unis et ses avant-postes en mer de Chine et au Japon. L'idée des dirigeants de Pékin fut de ne pas concentrer les forces de production industrielle dans des grands centres mais, au contraire, de les répartir à travers tout le pays. En tout état de cause, la situation du secteur public est catastrophique. Les conséquences sont tant économiques que sociales et, répétons-le, politiques puisque la déliquescence du secteur public est une véritable poudrière sur laquelle le régime est assis. L'ancien

¹ NEXON Marc, « OMC : le grand boom en avant » in *Le Point* 21 décembre 2001.

premier ministre Zhu Rongji en vint ainsi à déclarer que « la partie la moins réussie des réformes économiques des deux dernières décennies » était la réforme des entreprises d'Etat. Le gouvernement ne s'est résolu à un engagement réel qu'à partir de 1993. Et pour cause ! Plus d'un tiers des entreprises est non-viable ou insolvable. La rentabilité est... faible. On estime le retour sur actif d'Etat à 2,9% en 2000. Les entreprises d'Etat seraient responsables de 70% des mauvais prêts des banques. Du coup, les deniers publics sont utilisés pour aider des entreprises peu rentables aux détriments d'autres domaines et notamment de la protection sociale. Ainsi, les subventions fiscales sont estimées à 2,5% du PIB chaque année. Elles absorbent largement plus de la moitié des nouveaux crédits pour une contribution d'un tiers au PIB.

2. Les différents types d'entreprises d'Etat

Avant d'aller plus loin dans notre propos, il semble nécessaire de faire une brève parenthèse afin de clarifier ce que l'on entend par entreprises d'Etat. Il semble judicieux de faire un rappel des différents types de propriétés que l'on rencontre en Chine. Les SOEs (pour State Owned Enterprises) sont des entreprises d'Etat, industrielles ou commerciales entièrement propriété de l'Etat et sous la supervision d'un département du gouvernement central ou local.

Les entreprises collectives sont fondées par les gouvernements des bourgs ou des villages. On les appelle aussi les TVEs : Townships and Villages Entreprises. Les entreprises collectives urbaines suivent le même principe mais dépendent des municipalités des grandes villes. On qualifie d'entreprises privées les sociétés détenues par des propriétaires privés ; il s'agit d'entreprises individuelles ou familiales. Certaines entreprises privées créées et détenues par des fermiers peuvent être appelées TVEs car la frontière est assez floue. Les FFE sont les entreprises à capitaux étrangers. Il s'agit principalement des sociétés mixtes ou des entreprises clés en main, créées par des investisseurs étrangers, notamment de Taiwan, Hong Kong et Macao. Les JS, pour Joint Stock, sont des sociétés par actions conjointes. L'Etat est le principal actionnaire, les minoritaires étant des individus ou d'autres entreprises à propriété variée. Les sociétés cotées sur une bourse chinoise appartiennent pour la plupart à cette catégorie.

Enfin, il faut distinguer les fermiers privés, c'est-à-dire des foyers ruraux pratiquant l'agriculture, l'élevage ou la pêche.

On peut considérer que l'Etat s'est véritablement résolu à s'attaquer au problème que constituent les entreprises publiques à partir de 1993, et surtout avec l'arrivée de Zhu Rongji au poste de gouverneur de la banque centrale puis de premier ministre. Précisons d'abord que le terme de « privatisation » est banni du vocabulaire officiel, on lui préfère la notion politiquement plus correcte de « désengagement de l'Etat ». La période de surchauffe économique que connaît la Chine dans la seconde moitié des années 1980 donne le coup de départ des premières restructurations. En 1987, quelques petites SOEs peuvent être vendues. En 1995, le gouvernement va plus loin. Le mot d'ordre est désormais : « soutenir les gros et laisser filer les petits ». En 1999, l'Etat détermine un certain nombre de secteurs d'où il estime devoir se retirer. Il s'agit des secteurs liés à la sécurité nationale, des secteurs de monopôle naturel, des secteurs fournissant des biens et des services publics fondamentaux et enfin un retrait de la participation aux entreprises clé des secteurs de basse et haute technologie.

La modification de la structure de propriété en Chine a résulté d'une interaction entre l'arrivée de firmes non-étatiques d'une part, et d'autre part par la « privatisation » de fait des SOEs et des COEs. Les nouvelles entrées ont réduit la part des ressources sous le contrôle de l'Etat et contribué à la croissance.

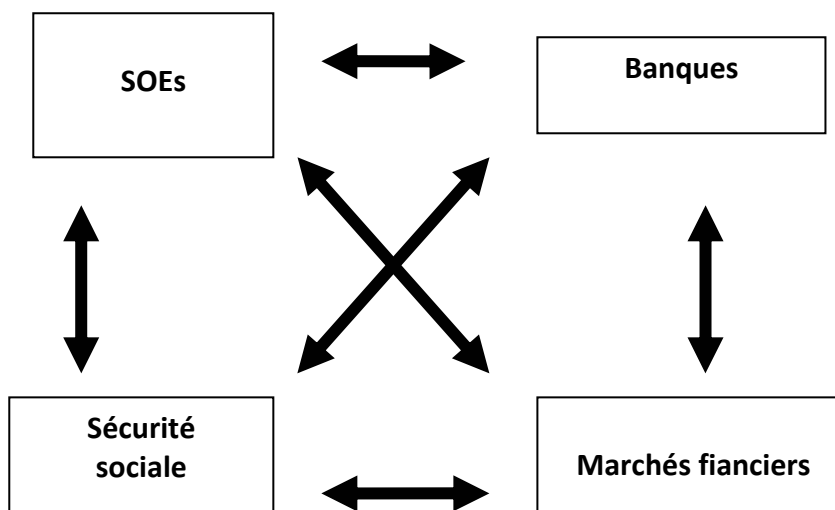
La « privatisation » devient plus facile quand il existe un secteur non étatique vaste et fort et des revenus en hausse. La privatisation des petites SOEs se fait en plusieurs étapes. De cette manière, le nombre d'entreprises industrielles du secteur étatique est passé de 72 237 à 34 000 entre 1995 et 2000. Cela s'est fait par un premier cycle de transformation où l'on assiste à une appropriation diffuse par les managers et les travailleurs. Ce premier cycle permet une privatisation du cash-flow. Puis, le deuxième cycle de transformation consiste en une appropriation concentrée par les managers. Privatisation du contrôle.

3. La situation des entreprises d'Etat affecte l'économie chinoise dans son ensemble

Le financement des entreprises d'Etat est assuré principalement par les banques : 150 milliards de dollars de nouveaux prêts en 2001. Plus de la moitié pour

les SOEs. Les créances douteuses des banques sont à 70% sur les SOEs. Les banques sont toutes des entreprises du secteur étatique sauf Minsheng¹.

Graphique n°3.1 : une interdépendance multipolaire



La réforme bancaire est liée à celle du secteur productif étatique : l'arrêt du flux des mauvais prêts passe aussi par le redressement ou la disparition des SOEs. Les banques moyennes ont dans leur actionnariat des entreprises d'Etat (exemple SPDB). Les investisseurs privés deviennent à leur tour indirectement actionnaires de SOEs grâce aux conversions de dettes en actions.

Le chômage est en forte expansion du fait des licenciements massifs dus à la restructuration des entreprises d'Etat. Le taux de chômage officiel fin 2000 était de 3,5%. Pour rester à ce niveau, l'économie chinoise a l'obligation de créer environ huit millions d'emplois par an. Le taux de chômage réel semble plutôt se situer entre 8 et 12%. Une très importante population flottante erre dans le pays.

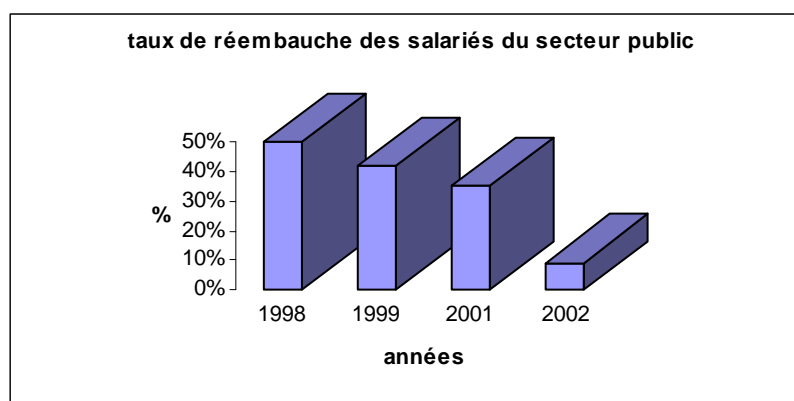
Les entreprises d'Etat procèdent à des licenciements massifs. On dénombre aujourd'hui environ 81 millions d'ouvriers dans les entreprises d'Etat. Parmi ceux-ci, 6 à 7 millions d'ouvriers, bien que toujours officiellement employés dans les entreprises d'Etat, ne sont déjà plus rémunérés : ce sont les *xiagang*. Par ailleurs, les responsables chinois estiment que 15 à 20% de la main d'œuvre des entreprises d'Etat pourrait être licenciée sans aucun effet sur la productivité de celles-ci. Le gouvernement chinois souhaite éviter les privatisations et mises en faillite généralisées,

¹ La situation du secteur financier sera abordée plus en détail plus loin dans ce chapitre.

leur préférant un processus plus graduel de réformes. C'est dans ce contexte, et afin de survivre financièrement, que les entreprises d'Etat, peu ou non rentables, ont recours aux licenciements massifs. Le cumul des licenciements effectués par les entreprises d'Etat s'élève à 26,11Mn.

Facteur aggravant, le vice-ministre Zhao Xiajian explique que le taux de réembauche a connu une baisse continue : il était de 50% en 1998, 42% en 1999 ; 35% en 2001 et se situe à 9% pour le premier semestre 2002.

graphique n°3.2 : le taux de réembauche du secteur public



Le vice-ministre avance des raisons objectives à ce déclin. D'abord, la gigantesque main d'œuvre chinoise est sans commune mesure avec la taille actuelle de l'économie nationale, conduisant à une demande de travail largement supérieure à l'offre. L'autre raison invoquée est la constitution d'un noyau de chômeurs de longue durée non qualifiés et d'un âge avancé qu'il est difficile de réinsérer. Les travailleurs licenciés par les entreprises d'Etat sont peut-être les plus gros perdants des mutations économiques en cours. Lorsqu'ils cherchent à quitter les bassins industriels désormais pauvres en emplois, ils souffrent de la concurrence des migrants des campagnes. Ils ne sont plus compétitifs pour obtenir ces nouveaux emplois, qui requièrent un certain degré de qualification. Zhao évalue leur nombre à plus de 10Mn. Il apparaît donc que le chômage des travailleurs du secteur public s'explique pour une part par un fort phénomène d'hystérèse. De même qu'un solide se déforme souvent de façon irréversible, sans avoir la possibilité de retrouver ses caractéristiques originelles (c'est l'hystérèse), plusieurs arguments permettent de croire qu'un niveau élevé de chômage

peut s'auto entretenir. Un chômage plus élevé réduit le nombre d'*insiders* et leur permet d'augmenter plus facilement leurs salaires en phase de reprise, sans que les *outsiders* soient en mesure de les concurrencer. Cependant, cette hypothèse en Chine ne se limite qu'à quelques secteurs très restreints et ne peut donc être retenue pour expliquer le phénomène au niveau national. Plus intéressante est l'explication qui veut qu'un passage prolongé au chômage (ou dans une activité peu concurrentielle comme c'est le cas pour les travailleurs des entreprises publiques) dégrade le capital humain et les compétences des travailleurs. Enfin, une réduction brutale de l'emploi induit en général une moindre croissance du capital qui diminue les probabilités d'une croissance soutenue à long terme.

B. Transition vers une économie de marché et désengagement de l'Etat

Jean-Luc Domenach et Philippe Richer¹ estiment que le communisme chinois avait perdu toute rationalité politique après les affres du grand bond en avant. Avec les réformes qu'initie Deng, le communisme ne sert plus qu'à légitimer la gouvernance. Si les dérives les plus folles de la révolution culturelle avaient été corrigées, le régime n'avait que peu changé. La ligne denguiste des Quatre modernisations excluait formellement toute réforme de l'Etat. Mais en ouvrant le pays aux investisseurs étrangers, le régime s'exposait au regard d'autrui. Il fallait donc que la Chine soit suffisamment attrayante pour que la politique d'ouverture soit suivie d'effets. Le régime a dû prendre en compte l'opinion d'agents extérieurs au PCC à savoir les investisseurs étrangers. Comme le rappelle Pedro Parada², « avant de décider du lieu de l'internationalisation, [la firme doit] évaluer deux points déterminants : le potentiel du marché actuel et futur, et la distance au sens le plus large ». Le gouvernement a bien conscience de ses deux enjeux. Du succès de la politique de réforme dépend dans une large mesure son maintien au pouvoir et d'une manière plus large au-delà du maintien de l'équipe en place au pouvoir, il s'agit même du maintien du régime communiste au pouvoir. Le potentiel de la Chine sembla à première vue immense. Sa population est importante et ses besoins non satisfaits. La main d'œuvre est

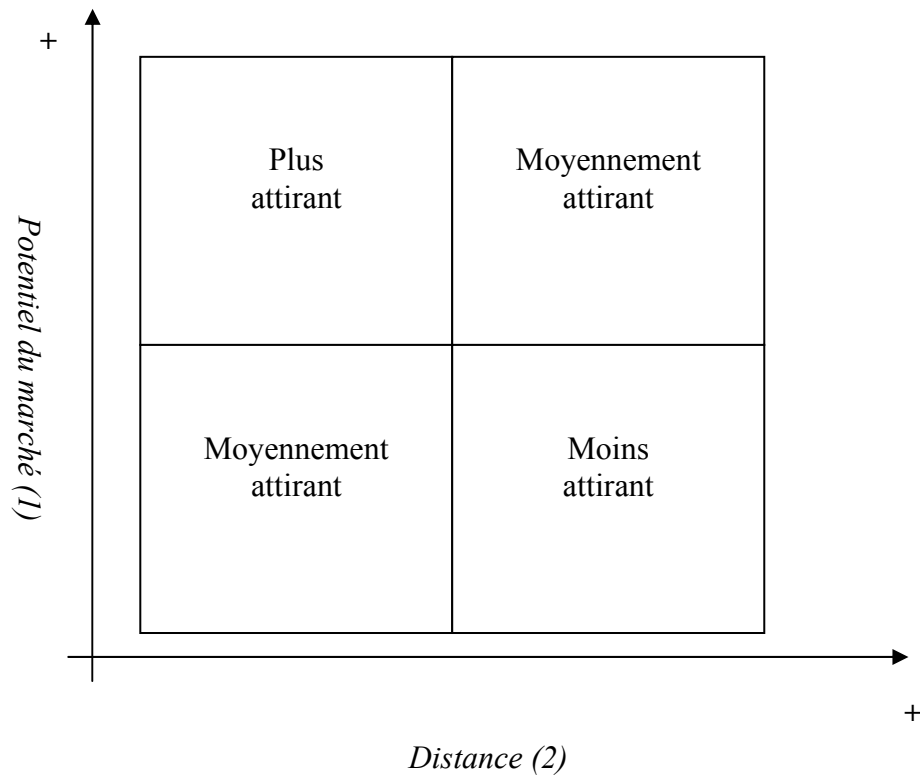
¹ RICHER Philippe & DOMENACH Jean-Luc, *La Chine*, Paris, Editions du Seuil, 1995, Tome 2.

² PARADA Pedro, « Internationalisation : trois choix fondamentaux » in HEC, *L'art du management*, Dunod, Paris, 2005 page 42.

relativement éduquée. Mais cela ne suffit pas à lever les doutes. Un certain nombre d'incertitudes demeurent. Cette population est importante certes, plus d'un milliard de consommateurs potentiels, mais le régime leur laisserait-il le loisir de consommer ? Autrement dit, la politique d'ouverture économique et de transition vers le marché vaudrait-elle se poursuivre ? D'autre part, n'y-t-il pas à craindre des troubles qui mettraient à mal la stabilité du pays et donc la pérennité des investissements ? Deuxième point, il s'agit de réduire la distance qui sépare la Chine des investisseurs étrangers. D'abord, clarifions ce que l'on entend par la notion de distance en terme d'internationalisation de la firme. « La distance la plus évidente dans l'analyse des possibilités d'internationalisation est économique. [...] La distance géographique fait, elle aussi, partie des critères d'analyse d'un marché. [...] La distance administrative est plus difficile à appréhender que les distances économique et géographique. Elle englobe notamment les associations historiques et politiques partagées par différents pays. Ainsi Ghemawat montre que le commerce bilatéral est en moyenne neuf fois plus important lorsque deux parties ont des liens de type colonisateur-colonisé. [...] la distance culturelle fait partie des obstacles fréquemment sous-estimés dans les processus d'internationalisation. Elle traduit la façon dont les personnes, les entreprises et les institutions interagissent, et de ce fait, elle inclut les différences en termes de croyances religieuses, races, normes sociales, langues, etc. ».¹ On peut donc résumer l'attrait d'un marché pour l'internationalisation comme le graphique qui suit :

¹ *Ibid* pages 43 à 44

Graphique n° 3.3: Attraits d'un marché pour l'internationalisation



(1) fonctions de :
_ la stratégie du pays
_ le contexte
_ la politique du pays

(2) fonctions de :
_ la distance culturelle
_ la distance administrative
_ la distance économique
_ la distance géographique

Source : Pareta, *op.cit.*

La rationalisation de l'Etat dans son rapport à la sphère économique constitue donc une réduction de la « distance administrative ». L'objectif des réformes sera donc de modifier la relation Etat-économie afin de corriger les dysfonctionnements structurels de l'économie chinoise. Dysfonctionnements qui résultent pour une large part du

fonctionnement de l'Etat. En somme, quand le gouvernement chinois parle de rationalisation¹, il s'agit de modifier les modes de fonctionnements du secteur public.

1. La politique de réforme de l'économie

La deuxième phase des réformes se traduit par une accélération et un approfondissement de la transition vers une économie de marché. Cela traduit également le fait que le rôle de l'Etat est reconsidéré. Le but avoué des autorités va être de passer d'un Etat producteur à un Etat stratège qui utilise l'économie pour parvenir à ses objectifs de développement et de puissance. Cette évolution du rôle de l'Etat passe donc par une réforme structurelle profonde. On considère que c'est avec l'arrivée de Zhu Rongji (d'abord comme gouverneur de la Banque centrale de 1993 à 1995 puis comme Premier ministre en 1998) que cette rationalisation va être mise en œuvre.

Quand il arrive aux affaires, Zhu estime que quatre séries de mesures deviennent prioritaires²: la restructuration des entreprises d'Etat, l'organisation de la protection sociale, la réforme du système bancaire et celle de la bureaucratie centrale. A quoi on peut ajouter la réorganisation totale du système des logements et finalement le détachement des entreprises commerciales créées par l'Armée, le Parti, la police et la Justice au cours des années précédentes. Etant donné l'interdépendance multipolaire (voir graphique n°3.1), en réformant les entreprises d'Etat, Zhu s'attaque aussi à la question du rôle et du mode d'intervention de l'Etat.

Avec ces réformes, le Parti s'attaque à un problème commun à toutes les économies socialistes (ou ex-socialistes) de l'après-guerre-froide : « liquider l'héritage industriel de modèle soviétique condamné au déclin dans le nouveau contexte mondial »³. Comme souvent en République populaire, toute politique publique est accompagnée

¹ Pour une présentation des réformes telles qu'elles sont voulues par les autorités voir CHI Fulin, CHI Fulin & GAO Shangquan (dir.), *Theory and reality of transition to a market economy*, Pékin, Foreign Languages Press, 1995
CHI Fulin, *Reform determines future of China*, Pékin, Foreign Languages Press, 2000.
_, *China, the new stage of reform*, Pékin, Foreign Languages Press, 2004.

² Initialement, ces quatre mesures devaient être prioritaires pour trois ans. Mais devant l'ampleur de la tâche, elles le restèrent tout au long de la décennie. On estime qu'il faut attendre les chocs financiers de la fin 2007 et 2008 pour que l'Etat chinois envisage une nouvelle stratégie économique devant l'urgence de la situation.

³ EYRAUD Henri, *Chine : la réforme autoritaire*, Paris, Bleu de Chine, 2001, page 119.

d'un slogan. La réforme des entreprises d'Etat ne fait pas exception à la règle. A partir du slogan « tenir les grosses [entreprises], dégager les petites » (*zhua da fang xiao*). Zhu Rongji définit trois tâches. Primo, l'Etat veut créer et soutenir un système d'entreprises modernes, compétitives au niveau mondial, sur la base des grandes et très grandes firmes chinoises. Ensuite, il convient d'aider un grand nombre d'industries moyennes gravement déficitaires, à s'extirper de leur situation et à repartir de l'avant. Enfin le dernier objectif est tout à fait nouveau pour l'Etat chinois, puisqu'il consiste à désengager l'Etat de la grande masse des petites et moyennes entreprises. Le modèle clairement revendiqué par le pouvoir chinois est celui de l'Etat développeur coréen qui a su s'entourer de *chaebols* performants. Les moyens mis en œuvre pour réaliser cette réforme sont classiques : mettre des personnes compétentes à la tête, appliquer des mesures de fusion, de dépôt de bilan, de réduction et réemploi du personnel, recapitaliser et désendetter les entreprises par divers moyens. Le premier objectif est de sauver ainsi en trois ans cinq mille cinq cents firmes endettées (5 500), grandes et moyennes.

Formellement cela se traduit lors de la réunion annuelle de l'Assemblée nationale populaire en 1998, Zhu Rongji a annoncé un plan de réformes qui tenait en cinq points essentiels¹ :

- Zhu a annoncé que la Chine allait établir un marché national des céréales pour faciliter les réserves nationales. Plus important, la Chine réduirait les subventions massives allouées qui étaient des réminiscences de l'obsession maoïste de l'autosuffisance céréalière.
- Une refonte du système d'investissement et de financement afin de prévenir des investissements gaspilleurs avec la Banque centrale qui augmente sa fonction régulatrice et des banques commerciales qui seront autorisées à opérer de manière indépendante.
- Le logement sera privatisé et les logements sociaux seront abolis
- Zhu a révélé qu'un nouveau programme de réforme du système de santé national sera lancé dans la seconde moitié de 1998
- Le système fiscal allait être rationalisé pour éviter que les autorités locales ne lèvent de trop grandes taxes car ces taxes locales ont été à l'origine d'un grand ressentiment au sein de la population et de nombreux troubles sociaux.

¹ SAICH Tony, *Governance and politics in China*, op.cit.

De plus, Zhu a annoncé une restructuration massive de la bureaucratie d'Etat, avec la moitié des postes qui seraient supprimés et les fonctionnaires seraient assignés à de nouvelles tâches.

Au premier semestre de 1998, l'Etat commence à opérer sur deux mille de ces entreprises et à licencier deux millions de travailleurs. Mais, assez vite, il semble que mille seulement de ces firmes aient été l'objet de tous les soins et les privilèges, dont 120 très grosses sociétés auraient été désignées pour devenir des conglomérats de taille mondiale.

L'Etat commence aussi à se retirer de l'immense masse des petites entreprises industrielles, commerciales ou de services, principalement en les transformant en sociétés par actions. Mais cela ne signifie pas que ces entreprises soient privatisées et qu'on assiste à l'émergence d'un secteur privé autonome de l'Etat. Sauf exceptions, en effet, les pouvoirs publics gardent la majorité, ou en tout cas le contrôle de la direction. L'administration s'efforce de garder aussi en contrôle, direct ou indirect, des entreprises qui fusionnent, trouvent des investisseurs institutionnels ou créent une société mixte. Dans les entreprises dites « collectives », la majorité des actions tombent entre les mains d'une collectivité et du personnel. Seules de petites sociétés de service _ et une partie des entreprises collectives_ peuvent vraiment passer au secteur privé : elles seront peut être nombreuses dans l'avenir, mais restent pour l'instant marginales par rapport au secteur industriel sous le contrôle de l'Etat.

Dans les centres urbains, en outre, les bureaux industriels de l'administration donnent naissance à des « Sociétés de gestion des actifs d'Etat », contrôlées par une commission locale du parti. Moins compartimentées, relativement autonomes, ces SGAE ont pour mission de préserver et de restructurer les actifs d'Etat. Devenant actionnaires, souvent majoritaires, elles vont dominer les nouveaux Conseils d'administration, nommer les directeurs, contrôler la gestion et les accords des entreprises ainsi privatisées.

« Trois autres grands projets de réformes affichés par Zhu Rongji – et également prioritaires _ sont liés à ce « meccano » industriel »¹. La réforme du gouvernement central et de l'administration tout d'abord : Zhu annonce d'emblée la suppression de quinze ministères ou commissions de gestion industrielle, le renforcement des grandes

¹ EYRAUD, *op.cit.*

commissions de coordination économique et sa volonté de réduire de moitié le nombre des fonctionnaires du gouvernement central.

Enfin la transformation du système de protection sociale¹ (maladie, chômage, retraite) _ dont il s'agit de transférer la charge des grandes entreprises aux collectivités locales _ commence dans une centaine de villes. Dans le modèle soviétique en effet les entreprises d'une certaine taille fournissaient à un personnel nombreux des emplois garantis à vie. Elles étaient aussi chargées d'assurer toute la protection sociale de leurs salariés, du berceau à la tombe. Il était désormais inévitable en Chine de reconvertir une grande partie de ces personnels et de réorganiser la protection sociale sur une base administrative territoriale. Mais il faut du temps pour une telle réorganisation dans toute la Chine, sans doute plus de dix ans et peut-être une génération.

2. Problèmes des limites de la marge de manœuvre de l'Etat : une réforme inachevée

a. Une mise en œuvre difficile

Des progrès ont été réalisés dans les cinq chantiers des réformes qui viennent d'être énoncés. Mais les intentions les plus radicales ont été émoussées par des groupes d'intérêts du centre et des pouvoirs locaux. La difficulté d'avancer dans une réforme significative montre que le pouvoir central est désormais loin d'être autonome². Les cadres supérieurs du régime font du lobbying en faveur de leur ministère afin d'éviter les réductions administratives les plus importantes, les agences interprètent les politiques pour en faire bénéficier leur propre secteur et les pouvoirs locaux interprètent les réformes afin de poursuivre leur propre agenda économique. Par exemple, la restructuration des entreprises d'Etat (SOEs) a été appliquée mais il y a de fortes raisons politiques pour que les dirigeants du Centre (ceux en poste à Pékin) ne précipitent pas sa mise en œuvre.

¹ Sur ce point voir :

HUSSEIN Athar, « Une sécurité sociale pour une société harmonieuse », *Perspectives chinoises*, n°2007/3, 2007,

COOK Sarah, « Remettre la santé au cœur du développement chinois », *Perspectives chinoises*, n°2007/3, 2007

² SAICH, *op.cit.*, page 82.

En attendant, la gestion de dizaine de millions de chômeurs, semi-chômeurs et licenciés du secteur public, sera socialement et politiquement très difficile. L'aide au réemploi est bien sûr un effort organisé en parallèle, l'exécution incombant à la fois aux entreprises qui licencient, aux collectivités locales et aux syndicats officiels. Mais on sait la difficulté de cette tâche et les résultats annoncés (de l'ordre de 50% de réemploi dans l'année) paraissent peu crédibles jusqu'à présent.

Le programme de réformes annoncées par Zhu en 1998 devait initialement, on l'a vu, se limiter à quelques années (les premières annonces officielles faisaient état de trois ans). Or, à partir de 2003, plusieurs indicateurs économiques¹ donnent à penser que l'économie chinoise est en surchauffe². Le coût d'une surchauffe pourrait aussi s'avérer élevé puisque, par le passé, une forte inflation s'est souvent traduite par une plus grande instabilité sociale. En outre, la surchauffe est souvent le signe d'un relâchement de l'Etat dans ses objectifs de restructuration économique, par le renflouage d'entreprises d'Etat inefficaces ou des investissements dans des secteurs souffrant déjà d'un excès de capacité

b. L'échec de la dernière réforme des entreprises d'Etat

Les entreprises d'Etat apparaissent comme la principale source d'instabilité sociopolitique³. L'expérience chinoise de la privatisation des entreprises d'Etat ne peut pas se comprendre sans rappeler ce qui s'est passé pour les anciennes républiques d'Union soviétique et principalement la Russie. En effet, les pertes des entreprises d'Etat sont montées en flèche à partir de 1992, année où la Russie devint officiellement capitaliste : de nombreux gestionnaires d'entreprises d'Etat pensaient que la Chine allait suivre la même voie et que c'était le moment où jamais d'en profiter. Or, comme le rappelle Wing⁴ : « Le point capital de la réforme des entreprises d'Etat menée entre 1978 et 1993 était le transfert du pouvoir décisionnel des bureaux industriels vers les entreprises elles-mêmes. La plus grande autonomie

¹ Il s'agit ici du taux de croissance du PIB et du taux de croissance des investissements en capitaux fixes.

Voir ANDERSON Jonathan, UBS Investment Research : Asia Economic Comment, 20 octobre 2003.

² WING Thye Woo, « La réforme inachevée de l'économie chinoise » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, septembre-octobre 2003, page 4.

³ *Ibid*

⁴ *Ibid*

opérationnelle dont jouissaient ces entreprises a réduit la capacité des bureaux industriels à contrôler la situation financière de ces firmes, et a incité ces dernières à accroître leurs demandes d'investissement. ». Ainsi dans la décennie quatre-vingt-dix, on disait des entreprises d'Etat qu'un tiers perdait de la 'argent et qu'un tiers n'en gagnait pas. Force est de constater que la situation n'a pas fondamentalement évolué depuis. Il semble que les entreprises d'Etat soient toujours largement inefficaces, et que le pillage des actifs, ainsi que le détournement de fonds par les gestionnaires et les ouvriers demeurent les principales causes du déclin des profits de ces entreprises_ la dernière étant la plus importante¹.

Cette situation relève tant d'un problème économique que politique. En effet, malgré les résultats le plus souvent médiocres et parfois franchement mauvais du programme de privatisation en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS, la privatisation a suivi son cours en Chine, même si elle a connu quelques interruptions. Pourtant, les dirigeants chinois avaient bien reconnu, dès 1994, la gravité de la croissance des problèmes économiques et politiques suscités par la privatisation des entreprises d'Etat (qui s'est accompagnée d'une politique de décentralisation). Cette situation paradoxale peut s'expliquer de deux raisons. La première a été identifiée par John Nellis² qui souligne que « les gouvernements qui bâclent les privatisations sont aussi les plus à même de bâcler la gestion des entreprises publiques ». La solution n'est pas d'éviter les privatisations, mais de les mettre en œuvre avec une plus grande prudence : les gouvernements des économies en transition devraient privatiser « au cas par cas et par appel d'offres, en collaboration avec les bailleurs de fonds internationaux, dans l'espoir d'obtenir quelques succès qui pourraient servir d'exemples ». La deuxième raison est que reporter la privatisation peut s'avérer coûteux pour le gouvernement chinois d'un point de vue politique. Les vols des gestionnaires profitant des privatisations provoquent un retour de bâton contre le gouvernement ; mais le maintien du *statu quo* est devenu de plus en plus difficile parce que les gestionnaires d'entreprises d'Etat en Chine savent bien, pour avoir observé ce qui s'est passé dans les pays d'Europe de l'Est et dans l'ex-URSS, que la fin de la partie est proche. Une privatisation massive menée spontanément par les gestionnaires des entreprises d'Etat pourrait susciter une forte instabilité sociale.

¹ aussi est-il peut-être naturel que les 327 affaires de détournement de fonds, de corruption et d'abus de biens sociaux qui ont été jugées à Pékin en 1997, « 76% impliquaient des entreprises d'Etat »

² NELLIS John, "Faut-il repenser la privatisation dans les économies en transition?" *Finances et Développement*, vol. 36, juin 1999, pages 16 à 19.

De nombreux analystes¹ s'accordent à dire que les privatisations, telles qu'elles ont été menées dans la période contemporaine, ne ressoudent en rien le problème de la restructuration de l'appareil productif étatique. La privatisation n'est donc pas une solution en soi au problème. C'est bien le cadre dans lequel celles-ci s'effectuent qui est primordial. Il importe donc de réformer les entreprises d'Etat dans la transparence et le respect de la loi, faute de quoi la Chine ne pourra éviter à une *kleptokultura* à la russe, initiée par l'Etat, situation qui ne fait qu'embraser le mécontentement social.

Récemment, certains observateurs se sont demandés si les privatisations étaient aussi nécessaires qu'on le prétendait². Lorsque Zhu Rongji fut choisi comme Premier ministre en 1997, il annonça qu'il comptait résoudre la question des entreprises d'Etat en trois ans. En 2000, il cria victoire lorsque les profits des entreprises d'Etat industrielles passèrent de 53 milliards de yuans en 1998 à 241 milliards en 2000. Dans une étude minutieuse [41], Zhou et Wang ont quantifié les raisons de ce revirement financier et ont observé que :

- la baisse du taux d'intérêt en 2000 a provoqué une augmentation des bénéfices de 52 milliards de yuans (soit 28% de l'augmentation totale des bénéfices) ;
- la hausse du prix du pétrole a eu pour résultat une hausse des bénéfices des entreprises d'Etat de 79 milliards de yuans (42% de l'augmentation) parce que la quasi-totalité des compagnies pétrolières appartiennent à l'Etat ;
- la conversion des prêts bancaires accordés aux entreprises d'Etat en actions détenues par des sociétés de défaisance a gonflé de 10 milliards de yuans (5% de l'augmentation).

En d'autres termes, environ les trois quarts de la hausse des profits des entreprises d'Etat industrielles dans la période 1998-2000 n'étaient pas dus à des mesures prises à l'intérieur de ces entreprises mais à des facteurs externes.

¹ Sur ce point, voir pour l'aspect économique :
WING, *op.cit.*

LANDRY & AGLIETTA, *op.cit.*

Pour l'aspect juridique de la question, voir :

HAN Zhuang, *De l'autonomie des entreprises d'Etat en droit chinois*, Paris, L'Harmattan, 2003.

² Sur le récent revirement des performances des entreprises d'Etat, voir NOLAN Peter et WANG Xiaoqiang, « Beyond Privatization : Institutional Innovation and Growth in China's Large State-Owned Enterprises », in *World Development*, vol.27, n°1, 1999, pages 169 à 200.

Pour résumer, on peut dire, alors que la récente augmentation des profits offre une certaine marge de manœuvre [mais celle-ci ne sert à rien si c'est pour effectuer des transferts d'actifs illégaux]. [...] Il est donc important que la Chine remplace l'actuel pratique incontrôlée (et incontrôlable) du pillage des actifs des entreprises d'Etat par un programme de privatisation transparent et juste afin d'améliorer la stabilité macroéconomique et de réduire l'instabilité sociopolitique.

c. Les effets de cet échec sur le compte courant

Cette situation a des effets sur le compte courant. Considérons l'équation comptable suivante :

(Excédent du compte courant) =

(Excédent budgétaire de l'Etat) + (Epargne des entreprises d'Etat – Investissement
des entreprises d'Etat) + (épargne du secteur non étatique – Investissement du
secteur non étatique

En effet, le pillage des actifs d'Etat limite les capacités d'intervention économique de l'Etat et le condamne, à terme, à limiter l'envergure de sa politique économique. Pour la période récente, l'excédent du compte courant (ou pour simplifier, l'excédent commercial) est positif, alors que le budget de l'Etat est déficitaire comme il ne l'a jamais été, et que l'épargne de secteur non étatique doit être largement supérieure à ses investissements. En d'autres termes, l'intermédiation financière inadéquate a fait de la Chine un pays exportateur de capitaux. Notons, cependant, que ce phénomène pervers concernant le compte courant n'est pas nouveau. Taiwan a été confronté à un problème similaire au milieu des années 1980.

La tendance qu'à la Chine à générer des excédents de comptes courant n'a toutefois été visible qu'à partir de 1994, en raison d'importants changements de politique. Avant 1994, alors que le déficit du budget de l'Etat était généralement faible, la forte absorption des crédits bancaires par les entreprises d'Etat pour investir tous azimuts a maintenu le compte courant dans des valeurs généralement négatives. « En 1994, Zhu Rongji a mis en place des contrôles plus stricts sur les banques d'Etat afin de réduire le taux d'inflation qui était de 24% et le volume des créances douteuses alors en pleine explosion »¹. C'est donc une baisse des investissements des entreprises d'Etat à partir de 1995 qui a permis de révéler l'excédent chronique du compte courant de la Chine. Si l'on n'observe pas en Chine un excédent du compte courant de l'ampleur de celui qu'a connu Taiwan au milieu des années 1980, c'est parce que la Chine enregistre un déficit budgétaire record et parce que les investissements des entreprises d'Etat demeurent excessifs.

Evidemment, ces solutions ne sont satisfaisantes qu'à court terme. A plus longue échéance, l'augmentation des investissements publics risque de favoriser les situations de rente et de conduire au gaspillage, comme c'est le cas au Japon². Par ailleurs, les investissements toujours plus élevés des entreprises d'Etat pourraient se transformer en créances douteuses auprès des banques d'Etat. Pour réduire le problème d'un excédent d'épargne, la solution n'est pas que le gouvernement l'absorbe en augmentant son déficit budgétaire, mais qu'il mette en place un mécanisme visant à assurer une meilleure coordination de l'épargne privée et des investissements privés. Là encore, tout comme pour la privatisation des SOEs, l'adaptation au cadre d'une économie moderne

¹ WING, *op.cit.*

² Sur ce point, voir:
PLANEL Niels, *Un autre Japon*, Paris, Mille et une nuits, 2007

et globalisée impose à l'Etat chinois de revoir sa stratégie. Il convient que celui-ci soit moins omniprésent et surtout plus transparent. Or, de telles exigences impliquent des conséquences politiques que le régime n'est pas nécessairement prêt à accepter. Devant ce dilemme, l'Etat chinois tarde à trancher nettement en faveur d'une solution et tend plutôt à favoriser le statu quo. Mais cela ne fait que mettre encore un peu plus à mal le budget de l'Etat.

d. La situation budgétaire précaire de l'Etat

La situation budgétaire de l'Etat est précaire. Dans la mesure où le gouvernement a recapitalisé les banques en 1998 et a besoin de renouveler l'opération aujourd'hui (la dernière recapitalisation a eu lieu en 2005 pour sauver la Banque Chinoise du commerce et de l'industrie à hauteur de 1 milliard 500 millions de dollars), on peut se demander combien de recapitalisations la Chine peut encore supporter sans provoquer une crise budgétaire. Le fait est que la soutenabilité budgétaire est un facteur déterminant dans l'éclatement d'une crise bancaire. Tant que l'Etat est perçu comme capable et désireux de renflouer les banques d'Etat, les déposants gardent confiance en ces banques quel que soit l'état de leurs bilans. Selon Fan Gang¹, la dette publique consolidée à la fin de 2001 se montait à 72% du PIB, et selon Citibank², elle pouvait atteindre 115% du PIB. Doit-on en conclure que le rapport dette publique/ PIB de la Chine est trop élevé ou trop faible ? Pour répondre à cette question, observons que les rapports dette publique/PIB de l'Italie, de la Suède et des Etats-Unis, respectivement 117,6%, 70,8% et 50,5% en 1995.

¹ FAN Gang, « China's NPLs and National Comprehensive Liability », Asian Economic Papers, vol.2, N°1, 2003, pages 145 à 152.

² Citigroup, *Greater China Insights*, 14 juin 2002, newsletter.

**Tableau n°3.1 : comparaison des rapports
des dettes et recettes publiques avec le PIB**

	rapport dette publique/ PIB (en %)¹	rapport recettes publiques/PIB (en %)²
<i>Chine</i> ³	115%	16,20% ⁴
<i>Italie</i>	117,60%	30%
<i>Suède</i>	70,80%	38%
<i>Etats-Unis</i>	50,50%	21%

Si la Chine entreprenait la seconde recapitalisation de ses banques depuis 1997, sa dette publique se situerait dans la moyenne observée dans les pays développés de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui ne traversent pas de crise financière. Toutefois, deux remarques s'imposent, qui montrent que ce constat n'est guère encourageant. D'abord, la Chine n'est plus en mesure de mener une recapitalisation massive de son système bancaire sans mettre en danger la stabilité des marchés financiers intérieurs et sa solvabilité sur les marchés internationaux. Une nouvelle recapitalisation élèverait le rapport dette publique / PIB au dessus de 150% dépassant largement la norme OCDE.

Deuxièmement, si la Chine recapitalise ses banques à nouveau, elle devra alors revoir sa politique budgétaire expansionniste qui a permis de garantir une augmentation du PIB supérieure à 7% depuis 1997. En termes de politique intérieure, cela signifie que la Chine n'aurait pas (ou plus) les moyens de financer la politique de la « société d'harmonie » que le président Hu Jintao appelle de ses vœux.⁵

¹ Le chiffre concernant les Etats-Unis est celui de 1996. Ces chiffres ont été calculés sur la base des Statistiques financières internationales du FMI.

² Le rapport recettes budgétaires/PIB pour la Chine est tiré de Deutsche Bank, *Emerging Markets Monthly*, 4 septembre 2002, newsletter, qui estimait qu'il allait augmenter à 16,4% en 2002 et à 16,6% en 2003.

Les autres chiffres concernant les rapports dette/PIB pour les autres pays proviennent des données du FMI.

³ Le chiffre retenu ici est celui de Citigroup, voir note 22.

⁴ Chiffre pour l'année 2001.

⁵ Le gouvernement reconnaît que la couverture de la population rurale est de 23,5% en 2005. Le but est de la porter à 80% en 2010. Comme d'ici là la population rurale sera encore de 60% de la population totale, cela implique une progression de 20% par an des dépenses sur les cinq années du plan. Pour les dépenses en R&D l'objectif a été quantitativement affiché. Il faut augmenter les montants de manière que des dépenses progressent en proportion du PIB de 0,7% sur la période du plan, atteignant ainsi 1,5% du PIB en 2010.

Au total on peut estimer que la part des dépenses publiques dans le PIB pourrait être dans la fourchette 30 à 33% du PIB contre 27,5% en 2005. Certes ce niveau doublerait presque si l'on prend le haut de la fourchette par rapport à 1995 où le niveau était de 17,5%. Mais il serait encore inférieur aux 35% de 1990 et surtout bien inférieur au niveau moyen des pays de l'OCDE.

Car la Chine perçoit bien moins de recettes, en proportion du PIB, que les pays de l'OCDE, et pour cette raison est moins à même de servir les intérêts de sa dette. Le rapport recettes/PIB était de 16,2% en 2001 pour la Chine, de 30% pour l'Italie en 1995, de 38% pour la Suède en 1995 et de 21% pour les Etats-Unis en 1996.

e. Quatre grandes conclusions

Le pouvoir chinois a beaucoup communiqué sur la réforme des structures économiques au cours des décennies quatre-vingt-dix et deux mille. L'objectif avoué était de faire de la Chine une économie moderne qui réponde aux exigences de la mondialisation et qui soit en mesure de proposer un marché moderne et offrant des produits avancés. Or, force est de constater que le bilan de ces réformes est en demi-teinte. On peut suivre Wing¹ qui tire quatre grands enseignements de la politique de réforme de l'économie chinoise. Premièrement, le système financier défectueux de la Chine a exercé une pression inflationniste sur l'économie, et fait de la Chine un pays exportateur de capitaux en maintenant la croissance de la demande globale à un niveau inférieur à la croissance de l'offre globale. Deuxièmement, les fréquentes recapitalisations bancaires représentent le plus gros danger pour la solvabilité budgétaire de la Chine. Troisièmement, la dernière tentative de réforme des entreprises d'Etat a échoué. Quatrièmement, alors qu'il est important de manipuler la demande globale par des politiques monétaires et budgétaires visant à maintenir le taux de croissance réel proche du taux de croissance naturel, la Chine se trouve dans une situation avantageuse puisqu'elle a la possibilité de mettre en œuvre des politiques économiques qui permettront d'augmenter le taux de croissance naturel.

Au final, il apparaît que l'incapacité à réformer en profondeur son économie résulte de la volonté de ne rien modifier au fonctionnement politique. Mais la conséquence est que le manque de marge de manœuvre tant opérationnelle que financière de l'Etat en est réduite d'autant. Cela ne peut que remettre en question quant à la capacité d'intervention de l'Etat.

¹ WING, *op.cit.*

C. Existe-t-il un modèle économique chinois ?

1. La Chine est à la charnière entre deux phases de développement

a. une période de transition

Les réformes des entreprises d'Etat et du rôle de l'Etat dans l'économie sont devenues indispensables car la Chine se trouve dans les années 2000 à la charnière entre deux phases de développement¹. La première phase de développement se caractérise par une croissance extravertie. Mais la Chine doit aujourd'hui évoluer vers une croissance autocentrée. Ce processus entraîne une transformation profonde des modes de gouvernance de l'Etat, des entreprises et des institutions financières. Le principal bénéficiaire d'une intégration plus poussée et de nouvelles réformes n'est autre que la Chine elle-même. Toutefois, passé la phase de rattrapage quantitatif où il suffit d'investir pour générer de la croissance, viendra la phase qualitative où seuls l'amélioration de la productivité et le renforcement institutionnel soutiennent la croissance et la transforment en développement durable. Dans cette seconde étape, les facteurs clefs sont l'éducation, la valorisation de l'initiative et la créativité, qui permettent l'émergence de nouveaux modes d'organisation et de nouvelles structures. La liberté des débats et la présence de contre-pouvoirs sont alors des éléments essentiels qui donnent une flexibilité indispensable aux structures. La Chine en est encore loin.

Jusqu'à présent (s'entend, avant 1998), les réformes de l'économie avaient été incrémentales et le rôle de l'Etat n'avait jamais vraiment été repensé. Mais aujourd'hui l'économie chinoise se trouve à la croisée des chemins. « Transformer le régime de croissance est l'enjeu de la phase historique dans laquelle la Chine a commencé à s'engager. Elle pourrait durer deux décennies, c'est-à-dire le temps de la transition d'une économie à main d'œuvre abondante vers une économie à main d'œuvre rare »². La question qui est en jeu ici n'est donc plus « plus ou moins d'Etat », mais bien comment faire pour avoir « mieux d'Etat ». La Chine connaît, en effet, une transition d'une économie dans laquelle l'épargne est très abondante vers une économie dans laquelle la consommation va être le moteur de la croissance. Dans cette transformation

¹ LANDRY & AGLIETTA, *op.cit.* page 60

² *ibid.*

l'efficacité productive devra sensiblement progresser. Car la surabondance de l'épargne favorise une croissance très intensive en capital, dont le rendement est très faible. Un autre axe des réformes est la mobilisation de l'épargne pour dynamiser la consommation. Mieux employer la main d'œuvre et mieux utiliser le capital veut dire assimiler le progrès technique de manière à faire progresser la productivité globale des facteurs de production. Cet enjeu implique des réformes profondes dans toutes les organisations économiques pour que leur gestion soit soumise à la contrainte de l'efficacité régulée par la concurrence sur des marchés.

Il est un autre domaine des changements dans la gouvernance économique dans lequel le gouvernement chinois a engagé des réformes prioritaires. C'est la finance. Car la finance est le système de pilotage décentralisé d'une économie de marché. Elle évalue les risques, elle oriente l'allocation du capital et elle contrôle la gestion des entreprises. Or dans la première phase de la sortie du système économique planifié entre 1980 et 1995, la finance ne faisait rien de tel. A cette époque, la décentralisation s'est produite au sein de l'Etat. Elle a renforcé les hiérarchies politiques locales qui ont poursuivi leurs propres objectifs d'enracinement des pouvoirs. Elle a encouragé la corruption des responsables politiques à la poursuite de leur enrichissement personnel et favorisé la collusion de ces personnages avec les dirigeants des organisations économiques.

b. la Chine entre dans une nouvelle ère de réformes qui va transformer son économie intérieure et son influence dans l'économie mondiale.

Le mot d'ordre des autorités communistes aujourd'hui est : « prendre le chemin de la richesse sous la direction du parti ». Cet équilibre est pour le moins délicat à maintenir. Le président Hu Jintao le reconnaît en déclarant que la Chine est à une « étape cruciale » de son développement. A cela rien d'étonnant. Car le pays tout entier (Etat, entreprises, institutions) est passé d'un système ancré sur un processus décisionnel par consensus politique à l'intérieur d'une planification stricte à une logique fondée sur des critères d'efficacité et de rentabilité.

Selon un premier rapport¹ de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), consacré à la gouvernance en Chine et selon la première étude économique consacrée à la Chine par cette même organisation, « les bons résultats économiques du pays cachent un certain nombre de difficultés qui risquent de compromettre la pérennité de cette croissance. » Toujours selon l'OCDE, « la croissance économique à elle seule ne pourra pas résoudre tous les problèmes. » Et, « si la Chine veut connaître un développement durable, Pékin doit aussi engager un vaste programme de réformes institutionnelles afin de définir le rôle de l'Etat et d'améliorer la gestion de la dépense publique. »

Compte tenu de l'immensité de la tâche qui attend le gouvernement chinois, l'OCDE recommande de se concentrer sur quatre priorités. « La réforme du rôle de l'Etat » et la réorganisation des instruments de l'action publique constituent les deux défis majeurs de l'économie chinoise. Les deux autres « fronts » retenus par l'OCDE sont la réforme des relations entre les différents niveaux d'administration _ que ce soit au sein du pouvoir central ou entre Pékin et les autorités locales_ et l'instauration d'un cadre institutionnel favorisant le fonctionnement de mécanismes de marché.

Mais l'Etat n'est pas seul en cause. En même temps que progresse leur intégration dans l'économie mondiale, les entreprises chinoises sont également confrontées à de nouvelles contraintes en termes de gouvernance.

Ainsi, ce que les autorités chinoises cherchent à changer, c'est la nature de la croissance économique plus que son taux.

2. Assiste-t-on à l'émergence d'un Etat régulateur?

Comment en termes d'institutions et de normes, l'Etat-Parti chinois choisit-il de gouverner ses marchés ? La question entourant la gouvernance des marchés chinois n'est donc pas de savoir si le gouvernement va rester impliqué mais plutôt quelle forme le nouvel « Etat régulateur » va-t-il prendre ?

Les institutions et les normes qui se mettent en place aujourd'hui vont constituer les fondations du rôle de l'Etat dans l'économie dans un futur prévisible.

¹ OCDE, *Rapport sur la "gouvernance" en Chine*, 2005

Depuis 1992, le Conseil d'Etat (l'exécutif de la RPC) a établi de nouvelles organisations régulatrices pour les principales industries et les services financiers. En formulant son système de régulation pour ces industries, le gouvernement chinois était clairement conscient du modèle international qui est devenu hégémonique lors de la décennie précédente : le modèle du « régulateur indépendant ». En fait, le gouvernement a initié de nombreux changements qui donnent à croire qu'il adhère à ce modèle. Cependant, comment les nouvelles organisations approchent-elles réellement le modèle du régulateur indépendant tant normativement qu'institutionnellement ? Est-ce qu'elles confirment le fait qu'une nouvelle économie politique de la régulation est en train de voir le jour en Chine comme certains travaux le suggèrent¹ ? Ou ne s'agit-il que de mettre du vin passé dans des outres nouvelles ? En d'autres termes ces nouvelles organisations suggèrent-elles un modèle qui serait plus conforme avec le modèle largement discrédité de l'Etat développeur d'Asie-orientale ? La réponse se situe, probablement, entre ces deux extrémités.

Pour Pearson², alors que des changements impressionnants au cours de la décennie passée ont donné aux agences qui régulent les industries stratégiques de la Chine l'apparence de régulateurs indépendants, la fonction réelle d'une structure régulatrice indépendante est loin d'être établie. En fait, la relation entre les régulateurs et le reste de l'appareil étatique et (à un degré moindre) les firmes régulées demeure liée dans un nœud gordien. L'indépendance régulatoire est contrainte par le contexte politico-institutionnel dans lequel les nouveaux organismes de régulation sont situés, un contexte qui possède quatre caractéristiques majeures :

- la persistance de la propriété d'Etat des actifs stratégiques
- la persistance de la domination des institutions du Parti et de l'Etat qui ont autorité sur le développement économique.
- Les origines bureaucratiques des régulateurs dans les anciens ministères
- L'autorité ambiguë et fragmentée des régulateurs.

En plus de ces facteurs structurels, les préférences normatives des dirigeants chinois (comme elles sont révélées dans leurs décisions politiques et leurs prises de positions quant aux industries stratégiques) contraignent le développement d'un modèle de régulation indépendante. Une préférence normative centrale est d'accroître la

¹ Sur ce point voir: YANG Dali, *Remaking the Chinese Leviathan : Market Transition and the politics of Governance in China*, Stanford. Ca, Stanford University Press, 2004

² PEARSON Margaret, « The business of governing business in China » in *World Politics*, n°57 (janvier 2005), pages 296 à 322.

concurrence, toute en conservant dans le même temps cette concurrence ordonnée. Le désir d'éviter une concurrence « excessive » est lié à une seconde préférence normative : limiter le nombre de firmes, ce que le gouvernement réalise grâce au contrôle de l'entrée des marchés et en structurant de manière active les firmes. Le but final, ou « métapréférence » est de protéger les intérêts financiers et sociaux considérables de l'Etat-Parti dans ces actifs clés. En résumé, l'intérêt de l'Etat à étendre continuellement son contrôle sur les activités cruciales réduit significativement la possibilité d'une régulation indépendante. Les caractéristiques mentionnées plus haut ne sont pas précisément celles d'un Etat en croissance. Cependant, elles donnent la preuve que le rôle de l'Etat chinois dans les industries clés demeure fort et réfléchi _ contrairement à ce que laisse entendre les hypothèses maintes fois avancées de convergence.

3. Le modèle économique chinois serait un « capitalisme autoritaire » ?

Le succès ambigu de l'économie chinoise (que l'on peut rapprocher des bons résultats de l'économie russe au cours de la décennie) fait émerger une nouvelle idéologie qui associe capitalisme et autoritarisme. Ce capitalisme autoritaire ramène à la théorie ancienne du despotisme éclairé : à quoi bon le tumulte démocratique dès l'instant où l'Etat garantit la prospérité économique ? « Cette théorie souffre de quelques défauts, de principe autant qu'expérimentaux. Elle suppose que le despote soit éclairé et qu'il le reste ; or cela est l'exception plus que la règle générale. La théorie suppose aussi que le despote choisisse l'économie de marché, ce qui n'est pas certain. Enfin, cette théorie laisse croire que la prospérité russe ou chinoise est entièrement due aux despotes, ce qui n'est pas le cas : les cours du pétrole en Russie et la forte demande mondiale de produits de consommation pour la Chine, autant que les régimes politiques de ces deux pays sont les fondements de leur croissance. »¹ Une autre faiblesse du capitalisme autoritaire est son incapacité à surmonter les crises.

Un lieu commun voudrait que les régimes autoritaires soient plus à même de permettre le décollage économique d'un pays et son passage au statut d'économie en développement. Cet argument s'appuie sur l'idée qu'un gouvernement fort est indispensable pour concentrer les investissements, maîtriser les salaires ou encore opérer des réformes radicales. Les exemples de Singapour hier ou de la Chine

¹ SORMAN Guy, *L'économie ne ment pas*, Paris, Fayard, 2008, page 234.

aujourd'hui tendent à valider cette idée. Cependant, une corrélation n'est pas une explication et rien ne prouve qu'il existe un lien entre développement économique et régime autoritaire. Ainsi, de nombreux régimes démocratiques ont connu le développement (de la Grande-Bretagne ou la France il y a deux siècles au Brésil ou l'Inde aujourd'hui). De même, si l'on trouve quelques régimes autoritaires, tels la Chine aujourd'hui ou le Chili de Pinochet ou encore la Corée du sud d'avant la démocratisation, on trouve encore plus d'exemples de régimes autoritaires qui maintiennent leurs peuples dans la misère (Corée du Nord ou Congo pour ne citer qu'eux). Pour Rodrik¹, si les régimes autoritaires peuvent s'avérer efficaces pour obtenir une phase de croissance, ils le sont beaucoup moins quand il s'agit du développement. Or, une telle conclusion peut sembler contre-intuitive. En effet, il est plus malaisé dans un régime démocratique d'imposer des réformes qui seraient bénéfiques. Les réformes économiques bénéficient au plus grand nombre, mais il est difficile, parfois impossible, de savoir à qui en particulier. Comme le dit Rodrik, l'homme politique ne peut pas serrer la main du gagnant de demain, parce qu'il ne le connaît pas. Mais les perdants eux, spécialement dans le cas de la Chine, sont connus : ce sont les bureaucrates, les monopôles et les titulaires d'une rente de situation. Cette « tyrannie du *statu quo* », pour reprendre la formule de Milton Friedman, crée un jeu asymétrique. Le *statu quo* va l'emporter, puisque les perdants sont certains et connus d'eux-mêmes, tandis que les gagnants ne peuvent être identifiés ni s'organiser.

Mais, la grande force des régimes démocratiques sur ce soi-disant modèle du « capitalisme autoritaire » est qu'elles sont plus à même de surmonter les crises. Ainsi que le fait observer l'économiste Dani Rodrik, les crises exigent de nouveaux consensus que les despotes ne savent pas négocier. Enfin, ces régimes autoritaires, par leur nature même, nuisent à l'innovation : le manque de liberté, l'absence de protection de la propriété intellectuelle favorisent une économie de la rente (Russie) ou de l'imitation (Chine), et bloquent le passage à une économie de l'information (Singapour). « La démocratie permet en effet de négocier avec les partenaires concernés _ les entrepreneurs, les syndicats, les fonctionnaires _ une nouvelle distribution des charges qui est la condition de la sortie de crise ; hors de la démocratie, pareille négociation est impossible. Par extension, dans un scénario de crise qui affecterait la croissance

¹ Voir :

RODRIK Dani, *Has Globalization gone too far?* Whashington. DC., Institute for International Economics, 1997.

chinoise, on ne peut prévoir comment le gouvernement parviendrait à redistribuer les pertes ; jusqu'à présent, le Parti communiste n'a distribué que des bénéfices _ un exercice à la portée de tous. »¹

Les institutions, et plus particulièrement, la forme que revêt l'Etat prennent alors toute leur importance. Daron Acemoglu² propose une théorie qui peut être utile pour comprendre l'évolution politique de la Chine. Selon lui, l'évolution politique entre « régime démocratique » et « régime non-démocratique » dépend de la croissance.

« Le modèle d'Acemoglu est délibérément simpliste : les régimes politiques sont ou ne sont pas démocratiques ; les démocraties sont durables ou instables. A l'intérieur des régimes démocratiques ou non-démocratiques, les nuances sont moins significatives, dit Acemoglu, que l'opposition entre démocratie et non-démocratie. »³ Pareillement les distinctions entre dictature et tyrannie sont moins significatives que leur appartenance commune à la catégorie non-démocratique. Pour bâtir son modèle, Acemoglu recourt à ce que l'on connaît sous le nom de « rasoir d'Occam ». Suivant ce principe, effilé au rasoir d'Occam⁴, toute société peut être ramenée à une opposition entre le peuple et les élites : les élites détiennent le pouvoir ou la richesse, et généralement les deux. Dès lors tout régime politique peut être défini par la relation entre le peuple et les élites : dans les démocraties, le peuple décide, dans les non-démocraties ce sont les élites. Chacun de ces groupes se comporte de manière à optimiser ses intérêts matériels. Les élites s'opposent donc à la démocratie lorsqu'elles ont à y perdre ; le peuple, quand il est au pouvoir, tend en effet à confisquer les propriétés des riches et à créer une fiscalité

¹ SORMAN, *Op.cit.* page 43.

² Sur ce sujet voir: Daron Acemoglu, Simon Johnson, James A. Robinson & Pierre Yared, « Income and Democracy » in *American Economic Review*, 98(3), pp. 808-42. Juin 2008

Daron Acemoglu & James A. Robinson, « Persistence of Power, Elites and Institutions » in *American Economic Review*, 98(1), pp. 267-93. Mars 2008

Daron Acemoglu, « Oligarchic vs. Democratic Societies » in *Journal of the European Economic Association* 6, pp. 1-44. Mars 2008

Daron Acemoglu, « A Simple Model of Inefficient Institutions » in *Scandinavian Journal of Economics* 108(4), pp. 515-546. Décembre 2006

Daron Acemoglu & James A. Robinson, « De Facto Political Power and Institutional Persistence » in *American Economic Association Papers and Proceedings* 96(2), pp. 325-330. Mai 2006

³ SORMAN, *op.cit.* page 38.

⁴ Guillaume d'Occam, logicien anglais du XIII^e siècle, estimait inutile d'encombrer le raisonnement par des considérations accessoires.

redistributive. L'histoire occidentale montre que les peuples s'accommodent de la non-démocratie dans des sociétés stables qui ne croissent pas, parce que les injustices y sont supportables. Mais en période de croissance, par exemple à la suite d'une révolution industrielle, les rapports de force et les exigences se modifient. Les peuples constatent alors des injustices plus criantes et exigent une plus grande part des bénéfices. Pourquoi les élites céderaient-elles au peuple ? Elles cèdent quand le coût de la démocratie leur paraît moindre que celui de la résistance à celle-ci. »

Dans cette optique la stratégie du gouvernement chinois, qui veut que la croissance économique soit le garant de son maintien au pouvoir, n'est pas opportune. Ainsi, tout dépend de la nature du régime (Le Canada et l'Argentine disposaient d'un PIB par habitant en 1900 à peu près équivalent_ environ 1 300\$_ alors qu'un siècle plus tard, le revenu par tête au Canada est trois fois plus important qu'en Argentine¹). Dans la mesure où l'industrialisation est intimement liée au nationalisme (*fuguo bingqiang*), on peut considérer que la démocratie finira par l'emporter quand le coût de la dictature sera trop élevé c'est-à-dire quand la dictature limitera les réalisations du projet nationaliste.

II. Limitation du pouvoir de l'Etat ?

A. De l'étatisation au capitalisme d'Etat, vers un « capitalisme de copains » ?

Théoriquement, la transition vers l'économie de marché est sensée limiter la toute puissance du Parti communiste chinois puisque le développement du marché est synonyme de développement du secteur privé. La réforme de l'économie conduirait donc à une autonomisation du pouvoir politico-étatique que monopolisent les membres du Parti communiste. D'après cette logique, on pouvait espérer une évolution de la République populaire de Chine qui suivrait le modèle taiwanais.

En effet, quand l'occupation japonaise cesse en 1945, Taiwan revient sous administration chinoise. Mais très vite, il apparaît que les nationalistes du KMT se comportent à Taiwan comme dans une colonie. Les postes de la fonction publique et des entreprises publiques reviennent en priorité à des continentaux et ce, bien souvent,

¹ D'après les calculs de Robert Barro et Xavier Sala-i-Martin (en dollar américains de 1985).
BARRO Robert & SALA-I-MARTIN Xavier, *Economic Growth*, New-York, McGraw-Hill, 1995.

malgré des qualifications moindres¹. Il convient de rappeler que les Japonais avaient entrepris de développer l'île et pour ce faire avaient créé plusieurs entreprises publiques qui comptaient parmi les plus importantes de l'île. Ainsi, les fonctionnaires taiwanais à emploi et compétence égaux étaient payés moitié moins que les continentaux en poste à Taiwan, ces derniers bénéficiant d'une prime « d'éloignement ». Aussi, il apparaît très vite que l'administration, le politique et les entreprises publiques (du moins les postes à responsabilités) demeurent la chasse gardée des continentaux. Les Taiwanais de souche vont donc investir (au propre comme au figuré) le secteur privé. Avec le développement de l'économie taiwanaise, cette sphère privée se vit capable de peser dans le discours public. Ainsi, les principaux leaders du parti d'opposition (PPD) entretiennent des liens étroits avec cette « classe » d'entrepreneurs privés.

Pourrions-nous, alors, voir le même scénario se répéter en Chine ? Il nous semble que loin de s'inspirer du modèle taiwanais, la Chine semble plus proche du modèle coréen dit du « *crony capitalism* ». Cela s'explique par la structure du marché chinois et la manière dont la transition entre l'économie autarcique de commande et l'économie de semi-marché d'aujourd'hui s'est réalisée.

Initialement, c'est-à-dire avant les réformes économiques, l'économie chinoise était une économie autarcique de commande. Cela signifiait que l'Etat central contrôlait l'organisation économique. L'allocation des ressources et la production n'étaient pas déterminés par le marché mais par le planificateur central. Ainsi les ressources (les financements, la meilleure main d'œuvre, les matières premières) allaient en priorité vers l'industrie lourde, considérée comme stratégique pour le développement. La réforme économique se caractérise, comme le rappelle Shirk², par le gradualisme, la décentralisation et la délégation par consensus. Autrement dit, on a assisté progressivement à un relâchement de la planification centrale. Mais cela ne s'est pas fait du planificateur central vers des entrepreneurs privés, extérieurs à la sphère étatique. Cette transition économique s'est faite au sein du Parti et de l'appareil étatique. Les autorités locales ont été autorisées à mener leurs propres politiques de planification ; les ressources ont été allouées aux autorités locales. De plus, la plupart des entreprises publiques ont été progressivement privatisées. Les patrons chinois d'aujourd'hui sont donc les anciens cadres des entreprises publiques d'hier. Or, le lien entre pouvoir

¹ Plusieurs historiens considèrent qu'en 1945, l'île possédait trente ans d'avance en terme de développement économique sur le continent. Sur ce point voir LEE Hsiao-feng, *Histoire de Taiwan*, Paris, L'Harmattan page 82

² SHIRK Susan, *How China opened its door*, Washington. DC, Brookings Institution Papers, 1994

politique et sphère économique demeure fort du fait du « particularisme contractuel » (*particularistic contracting*)¹. La transition vers le marché ne s'est pas faite en appliquant de manière uniforme la même règle, mais plutôt à partir d'arrangements *ad hoc* négociés par le pouvoir local et l'agent économique (entreprise ou patron). On comprend déjà qu'un tel mode de fonctionnement donne au *guanxi* un poids non négligeable et crée donc un lien entre entrepreneurs et dirigeants politiques. Ce particularisme contractuel n'a fait que renforcer les patronages entre les leaders politiques et les entrepreneurs. Ce système s'inscrit lui-même dans le mode de fonctionnement du Parti communiste chinois où on assiste à une compétition entre leaders qui ont besoin pour s'assurer de leur soutien d'entretenir des patronages au sein des « cadres » du Parti (dont les entrepreneurs privés font désormais officiellement partie). Comme la réforme économique a été progressive, jouir de relations politiques était un atout de poids pour obtenir un traitement préférentiel dans la sphère économique. Ainsi, nous pouvons prendre l'exemple de l'effet de rente dont jouissent les premières villes bénéficiant du statut de zone économique spéciale (ZES). Les « unités économiques » (qu'il s'agisse de villes ou d'entreprises) peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel comme des prix bradés pour les matières premières, des prêts bancaires défiant toute concurrence, des exonérations fiscales, ou plus prosaïquement un acheminement prioritaire en électricité².

La dépendance mutuelle entre patrons et politiques s'est accrue au cours de la deuxième phase des réformes quand l'ouverture économique s'est accélérée. L'autorité du MOFTEC quant à la question du commerce extérieur a été décentralisée vers les provinces et les différents ministères et non vers les entreprises. Cette décentralisation signifiait que les gouvernements des provinces et des municipalités (tout comme les ministères) étaient autorisés à établir leur propre sociétés de commerce et que celles-ci étaient en concurrence avec celles du MOFTEC.

Les pouvoirs locaux se sont donc retrouvés en concurrence pour attirer les capitaux étrangers et pour promouvoir les produits fabriqués dans leurs juridictions. A partir des années quatre-vingt, l'autorité de régulation des investissements étrangers a également été transférée aux autorités locales et provinciales.

¹ *ibid.* page 52

² En effet, il n'est pas rare aujourd'hui encore d'assister à des coupures d'électricité car les capacités de production n'augmentent pas assez vite. Dans certains cas, les zones d'habitations se sont retrouvées privées d'électricité afin de permettre à la production de certaines entreprises de se poursuivre.

L'une des conséquences de cette indistinction entre secteur privé et public aura été le développement spectaculaire de la corruption.

A partir de la fin des années quatre-vingt-dix, on assiste à une évolution. Le fédéralisme *de facto* et la corruption des cadres locaux menacent la stabilité du régime. De plus, le Parti s'oriente de plus en plus vers une politique nationaliste où la volonté de puissance joue un rôle important. On assiste alors à une « reprise en main » partielle de la part du pouvoir central. Devant ce peu d'autonomie des entrepreneurs, l'économie sert les desseins de l'Etat chinois, à savoir la marche forcée vers la croissance afin de réaliser un objectif de puissance. Bergère dans un essai récent soulignait les caractéristiques des entrepreneurs chinois contemporains et leurs rapports avec le pouvoir¹. Or, constate-t-elle, les entrepreneurs privés d'aujourd'hui ne sont pas en mesure d'affirmer une identité ou une idéologie propre, et la cohésion et la stabilité du régime empêchent la mutation qui s'était produite au début du XX^e siècle². Cette assertion appelle deux remarques. Premièrement, nous ne sommes pas si convaincus par la force du régime actuel (comment expliquer son intolérance à toute forme de critique surtout lorsqu'elle est formulée par des acteurs _ les dissidents _ dont on sait qu'ils sont marginalisés et ne disposent d'aucun relais au sein de la société ?) ; celui-ci est indéniablement de plus en plus poreux aux intérêts de l'argent (c'est d'ailleurs une des conclusions du chapitre 9 de l'ouvrage de Bergère). Deuxièmement, il est peut-être trop tôt pour juger de l'incapacité des entrepreneurs à promouvoir des valeurs nouvelles : un certain nombre d'entre eux réclame plus de concurrence et l'égalité de traitement pour tous par la loi ; d'autres sont des acteurs importants de la redécouverte de la culture traditionnelle.

On peut se demander si le modèle suivi par le gouvernement chinois depuis la reprise des réformes économiques n'est pas celui du capitalisme coréen d'après-guerre (guerre de Corée s'entend). On l'a vu, les libéraux et les réformateurs ont été évincés des cercles du pouvoir et la direction à partir des années quatre-vingt-dix s'oriente lentement mais résolument vers une politique plus nationaliste où le volontarisme économique sert un projet politique.

Le *crony capitalism* désigne la concertation _ certains parlent plutôt de collusion _ entre l'Etat et les entrepreneurs, en particulier avec les conglomérats qui dominent l'économie coréenne, les Chaebols. D'après Il Sakong³, la sélection se faisait sur le

¹ BERGERE, *op.cit.* chapitres 8&9

² *Ibid.* page 329.

³ Cité par Guy Sorman in SORMAN Guy, *L'économie ne ment pas*, Paris, Fayard, 2008. page 159.

critère de l'efficacité : le patron qui réussissait sans un secteur était financé par le gouvernement de manière à renforcer ses positions sur le marché mondial ou à s'aventurer dans de nouveaux métiers prometteurs. Pékin semble chercher à reproduire ce modèle. Il y a chez les dirigeants chinois la volonté d'établir une politique commerciale stratégique. Cette politique met l'accent sur une spécialisation évolutive en fonction de la demande mondiale. En effet, à long terme l'évolution de la croissance économique dépend de la capacité à produire et exporter des biens qui font l'objet d'une demande croissante à l'échelle mondiale. Les secteurs où la demande augmente sont des secteurs où les rendements sont croissants. Il y a donc une compétitivité prix possible. Le niveau de productivité ne dépend donc plus des avantages comparatifs qui existaient avant l'échange international. La dotation factorielle n'étant pas un élément essentiel de l'avantage comparatif, les rendements d'échelle deviennent l'élément clé de la détermination de l'avantage comparatif. Autrement dit, il faut d'abord viser la taille, avoir des entreprises de grande taille. En effet, les firmes sont tentées de faire disparaître leurs concurrents pour acquérir ou conserver un avantage comparatif. L'échange international n'exprime donc pas une division internationale rationnelle du travail car les luttes concurrentielles entre les nations et les entreprises ne répondent pas à une logique d'ensemble mais à une logique individuelle.

Dans cette perspective, la spécialisation trouve le plus souvent sa source dans l'innovation de produit ou de procédé. La spécialisation n'est pas déterminée par la dotation factorielle mais elle est liée à l'innovation.

Pour les pays développés, l'innovation et sa maîtrise jouent un rôle décisif dans la détermination des avantages comparatifs. Les secteurs innovants ayant des rendements croissants, on retrouve ici l'importance accordée à l'échelle de production.

Le rôle de l'innovation et des rendements croissants illustre le rôle de l'Etat. Pour un pays comme la Chine, la capacité de l'Etat à favoriser l'innovation devient cruciale dans la stratégie de développement et les perspectives de puissance. En effet, la capacité à innover des entreprises est conditionnée par l'environnement logistique, le niveau de qualification de la population ou encore l'effort de recherche et développement qui est assuré pour partie par l'Etat.

Il Sakong est un économiste, haut fonctionnaire et homme politique sud coréen. Aujourd'hui président de l'Institute for Global Economics à Séoul, il a occupé la fonction de ministre des finances entre 1987 et 1988 et a été l'un des principaux conseillers économiques de la présidence pendant les années quatre-vingt.

Dans cette perspective, l'action de l'Etat se trouve réhabilitée. C'est d'autant plus vrai que les politiques macro-économiques peuvent avoir une influence sur les échanges (taux de change, financement de la recherche, développement des infrastructures, etc.). Il apparaît alors que l'échange a un effet de dimension. L'un des objectifs est donc de créer des « champions » nationaux qui soient en mesure de peser sur les marchés mondiaux. « [En 1998], le débat sur la pertinence du modèle coréen des chaebols, n'était pas tranché. Le « père » de la réforme, l'économiste Wu Jinglian, par exemple, a déploré la décision de promouvoir ces 120 « chaebols » préférant pour sa part la constitution de majors plus spécialisés, surtout dans les hautes technologies évoluant vite. »¹

Sorman a écrit des Taiwanais qu'ils sont avant tout des « *homo economicus* de civilisation chinoise, souvent anglophone. Un Coréen est un patriote pour qui l'économie est un moyen plutôt qu'une fin. »²

Il semble que la manière dont est pensé l'Etat se rapproche de cet idéaltype coréen. L'Etat chinois est pensé comme une puissance en devenir ; et l'économie, les entreprises privées ne sont que des outils au service de cet objectif politique. Si la RPC aspire à la mise en place d'un Etat stratège où les grands groupes nationaux servent à étendre le poids de la Chine à l'international, la situation est-elle, pour autant, proche de cette ambition ?

Il nous semble que cette ambition demeure trop éloignée de la réalité de l'économie chinoise et de ses fondamentaux, et ce pour deux raisons. La première raison est l'évolution de la situation économique internationale. La seconde raison tient à la nature du capitalisme chinois. De l'avis même de Il Sakong, l'expérience coréenne n'est pas reproductible aujourd'hui, parce que les règles du jeu ont changé aussi bien dans le monde qu'en Corée ou même en Chine. Lorsque, dans les années 1960, les Chaebols partirent à la conquête des marchés extérieurs, la concurrence était faible et la demande gigantesque. L'idée même de se protéger contre l'invasion des produits coréens n'effleurait pas la conscience américaine ou européenne. Le marché mondial, demandeur de produits bon marché, n'était pas réglementé comme il l'est devenu depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce. La plupart des pratiques coréennes d'alors, comme le dumping, les prêts et subventions de l'Etat aux Chaebols, seraient

¹ EYRAUD Henri, *Chine : la réforme autoritaire*, Paris, Bleu de Chine, 2001, page 120.

² SORMAN, *op.cit.* page 165.

aujourd'hui prohibées au nom du respect des règles de la concurrence. Les exportateurs chinois sont maintenant confrontés à des obstacles que, certes ils surmontent, mais que les Coréens, eux n'avaient pas connus. Comme l'écrit Sorman non sans ironie, « le commerce international était paradoxalement plus simple avant que l'on n'entre dans l'ère de la mondialisation »¹. La deuxième raison qui nous donne à penser que cette stratégie est impossible pour la Chine contemporaine tient au fait que les relations interpersonnelles jouent un tel rôle dans les rapports entre élites économiques et politiques qu'il est quasiment impossible de soutenir les meilleurs. Le soutien de l'Etat se fait en fonction des liens personnels qui s'établissent entre certains politiques au pouvoir et leurs proches. C'est ce qu'on appelle en Chine le capitalisme des princes rouges. Les « princes rouges » _ ou *taizi* [太子 signifie littéralement prince héritier] _ sont les descendants des dignitaires du Parti (fils, filles, gendres et brus, neveux et nièces). Ces *taizi* continuent de jouer un rôle clé. « Élément-clé de la pérennité du pouvoir chinois, le système des princes rouges trouve sa source dans des valeurs ancestrales, et contribue à expliquer l'imperméabilité actuelle du Parti aux idées démocratiques occidentales. »² Dans ces conditions, il apparaît difficile, compte-tenu de l'importance accordée aux liens familiaux dans le système actuel, d'accorder un contrat juteux au concurrent d'un membre de sa famille, ou de ne pas aider ses enfants. L'efficacité n'est pas le seul critère dans l'octroi du soutien de l'Etat à certaines entreprises. Car la puissance des princes rouges n'est pas un mythe. On les retrouve à des postes importants où leurs compétences techniques sont autant appréciées que leur dévouement à la cause nationale. Car il ne faudrait pas s'imaginer qu'ils ne doivent leur avancement qu'au « piston » familial. Formés dans les meilleures universités grâce au statut de leurs pères³, ce sont souvent de grands spécialistes en ingénierie, en économie et en finance. Ainsi, Zhou Xiaochuan, le gouverneur de la Banque centrale est le fils de l'ex-vice-ministre de la Construction Zhou Jianna ; Mai Kai, le chef de la Commission de Réforme (futur vice Premier ministre), celui de Ma Mingfang, un ex-commissaire de l'APL ; quant à Chen Yuan, le patron de China Development Bank, il est le fils aîné du révolutionnaire Chen Yun. « Hu apprécie particulièrement chez ces princes leur vision centralisatrice du pouvoir du président chinois. Les *taizi* sont très attachés à la grandeur

¹ SORMAN, *op.cit.* page 160

² ANDRESY, *op. cit.* page 131.

³ Rappelons que sous le régime maoïste, l'accès aux universités était un privilège réservé aux enfants des dignitaires du régime (du moins quand les universités n'étaient pas fermées, comme ce fut le cas pendant la révolution culturelle).

de la Chine, qu'ils servent au travers du Parti. »¹ Les secteurs-clefs du privé comme du public n'échappent donc pas à la règle. Beaucoup de *taizi* possèdent des chasses gardées, dont la plus célèbre est sans nul doute celle de l'électricité tenue par la famille de l'ex-Premier ministre Li Peng². Cependant, la jeune génération semble montrer un goût prononcé pour les télécoms et les nouvelles technologies. PDG de Shanghai Alliance, groupe leader dans les nouvelles technologies à Shanghai, Jiang Mianheng, le fils de Jiang Zemin, est la figure emblématique de ce groupe. Winston Wen, le fils de Wen Jiabao, est aussi un jeune tycoon du secteur. Il a fondé Unihub, une société de conseil en solutions internet rebaptisée PCCW solutions depuis son rachat en 2002 par le géant hong kongais de la téléphonie fixe PCCW. Citons également l'une des pionnières de la téléphonie mobile, Li Mofang, vice-présidente de China Mobile et petite-fille d'un ancien officier supérieur de l'Armée Populaire de Libération, Li Kenong. Ce « népotisme entrepreneurial » remonte jusqu'à la présidence de la République populaire de Chine ; La fille de Hu Jintao est connue sous le nom de « Mme Mao » depuis son mariage retentissant à Hawaï en 2003 avec Daniel Mao, le fondateur du portail chinois Sina³. Le fils de Hu Jintao, Hu Haifeng occupe un poste politco-économique important. Il est président du groupe NucTech, grand fabricant de scanners à rayons X et de matériel électronique de détection d'explosifs liquides⁴. Il fournit les douanes chinoises comme internationales, et équipe en matériel de surveillance grands ports et aéroports. Le caractère politique de cette activité repose sur le fait que « Hu junior » doit se faire connaître auprès des gouvernements étrangers pour remporter des contrats. Le coup de pouce paternel, s'il n'est pas systématique, peut se traduire de diverses manières : prise de contact avec des clients potentiels par le canal diplomatique grâce au prestige du statut de « fils du président chinois », ou encore offre ciblée de scanners NucTech par Hu Jintao en personne. Ainsi, lors de la visite en Chine du président slovaque Rudolph Schuster en 2003, le président Hu lui fit gracieusement envoyer un scanner NucTech en

¹ ANDRESY, *op.cit.* page 133.

² Son fils aîné Li Xiaopeng dirige le groupe Huaneng Power International, sa fille Li Xiaolin est vice-présidente de China Power International, quant à son épouse Zhu Lin, elle a longtemps représenté à Pékin la Centrale nucléaire de Daya Bay.

Sur ce point voir ANDRESY Agnès, *Princes rouges : les nouveaux puissants de Chine*, Paris, L'Harmattan, 2203.

³ Les jeunes époux se seraient rencontrés aux Etats-Unis où ils ont tous deux poursuivi leurs études (Standford pour lui et Columbia pour elle). A l'heure actuelle, on ne connaît aucune fonction officielle à Hu Haiping. On sait seulement qu'elle assurerait un rôle informel de relations publiques auprès de son mari, guère plus.

⁴ L'actionnaire majoritaire de NucTech est l'Université Qinghau dont Hu Haifeng et son père sont diplômés.

cadeau pour lui signifier sa sympathie. Fondé en 1997, NucTech connaît un boom depuis quelques années, qui coïncide avec deux phénomènes majeurs : l'arrivée au pouvoir de Hu Jintao en 2002 et la lutte anti-terrorisme depuis les attaques de septembre 2001.

Loin de toute considération marxiste-léniniste, Hu Jintao défend un modèle capitaliste autoritaire semblable à celui du Parti de l'Action du Peuple à Singapour. Les mots d'ordre de cette doctrine rappellent en effet étrangement ceux des défenseurs des « valeurs asiatiques » des années quatre-vingt-dix, tels le Singapourien Lee Kuan-yu ou le Malaisien Mohamad Mahatir, dont les référents se voulaient issus des principes confucéens appliqués à la société moderne : le respect des aînés, l'ordre social, le communautarisme, un Etat paternaliste et l'importance de l'Etat dans le développement économique.

B. La politique monétaire

Ce paragraphe étudie l'hypothèse suivante : en adaptant sa politique monétaire aux exigences de la mondialisation, le gouvernement chinois a-t-il accepté de limiter son pouvoir ? Autrement dit, faut-il voir dans la politique monétaire une preuve de la « normalisation » du régime ?

D'après la théorie économique moderne, le but de la banque centrale est de maximiser le bien être économique des ménages. Ainsi, on attribue généralement deux objectifs principaux à la politique monétaire : la stabilisation des prix et la stabilisation de l'activité économique. Ces deux objectifs sont étroitement liés, et non incompatibles comme on pourrait le penser, la stabilité des prix étant un préalable à une activité économique soutenue. Cependant, conformément à la théorie quantitative de la monnaie, il n'existe pas d'arbitrage à long terme entre stabilité des prix et activité économique car la monnaie est neutre à long terme (la « Courbe de Phillips » de long terme est verticale). L'unique objectif de long terme de la banque centrale doit donc être le maintien de la stabilité des prix, le niveau de croissance potentiel dépendant de facteurs multiples (productivité, stock de capital...) sur lesquels la politique monétaire n'a aucun impact. L'expérience a montré que la Banque centrale était mieux à même de satisfaire ces

objectifs (et notamment de contenir l'inflation) lorsque celle-ci était indépendante du pouvoir politique. C'est donc autour de ce consensus que c'est orientée la gouvernance des questions monétaires à partir des années quatre-vingt¹.

Dans un premier temps, la manière dont ont été menées les réformes de la politique monétaire sera expliquée. Puis l'étude des faits nous conduira à nous demander si la monnaie chinoise est une monnaie politique (c'est-à-dire qu'elle ne sert que les intérêts du Parti-Etat).

1. La réforme monétaire en Chine

La rationalisation est imposée par la contrainte extérieure et la réforme monétaire nous en donne un exemple patent.

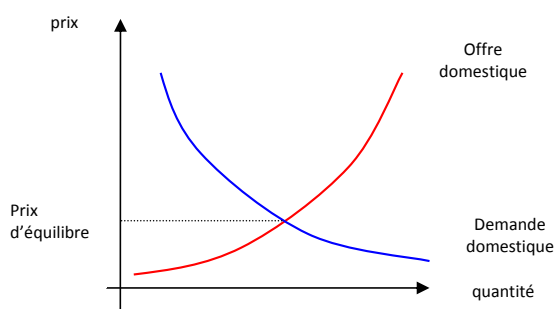
Un des éléments de rationalisation du politique sera dicté par les exigences économiques. Nous estimons que la période 1978-1992 est différente de la période 1992-2008. En effet, à partir de 1992 le principe de réalité va prendre le dessus dans la gouvernance. L'Etat est alors pensé en termes d'efficacité. Comment expliquer ce changement ? Ici, c'est l'influence de l'extérieur qui modifie l'intérieur. A partir de l'été 1993 la Chine qui vient de relancer la politique d'ouverture économique doit faire face à une inflation. Cette inflation résulte pour partie de l'alignement des prix chinois sur les prix mondiaux². C'est donc la contrainte de mener une politique anti-inflation qui

¹ Pour une présentation de la question du rôle de la politique monétaire et savoir si celle-ci doit être contrainte, voir :

BLANCHARD Olivier, *Macroeconomics*, New Jersey, Prentice Hall, 1997, chapitre 6.

² On trouvera ici résumé ici de manière très succincte le mécanisme des prix quand un pays passe d'une économie fermée à une économie ouverte :

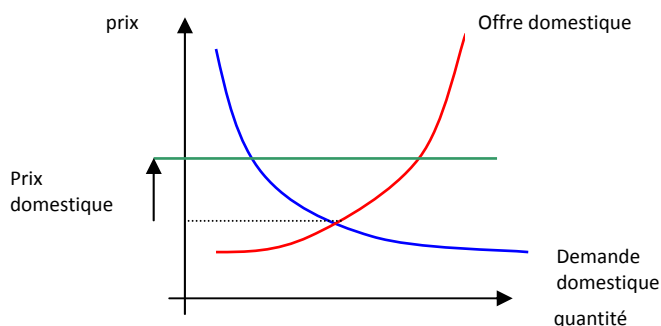
Quand un pays ne pratique pas ou peu le commerce international comme c'est le cas de la Chine en 1992, les seuls consommateurs sont les consommateurs nationaux et les seuls producteurs sont les producteurs nationaux. Au moment où la Chine d'ouvrir son marché à l'international on peut dire résumer la situation du marché chinois comme dans le graphique a :



conduit à remplacer les proches de Li Peng qui étaient à la tête de l'administration des finances et des banques d'Etat. Zhu Rongji alors vice-Premier ministre, prend directement, pour un temps, la direction de la Banque populaire de Chine¹. Une de ses premières décisions sera de nommer les trois vice-présidents de ladite banque. Il remplace alors des apparatchiks modérés par des technocrates compétents. Les trois vice-présidents sont Zhu Xiaohua, Chen Yuan et Wang Qishan. Tous trois sont des proches collaborateurs de Zhu. Ils sont plus jeunes que leurs prédécesseurs. Et surtout ce sont des professionnels des questions économiques et financières. Zhu Xiaohua est un proche de Zhu mais n'a pas de lien de parenté avec lui ; c'est l'un de ses hommes de confiance. Chen Yuan est le fils de Chen Yun. Ce dernier était un des derniers grands anciens du Parti qui avait avec Deng imposé l'abandon de la ligne maoïste en 1978. Mais à la différence de Deng, Chen Yun est plus conservateur. C'est un planificateur pragmatique et plutôt conservateur. Wang est l'un des gendres de Yao Yilin. Yao est un haut dignitaire du Parti, conservateur il s'oppose à la politique de modernisation de l'économie menée par Zhu. En nommant deux de leurs proches, Zhu parvint ainsi à amadouer deux des conservateurs les plus influents, ce qui lui donna une certaine marge de manœuvre.

L'objectif de Zhu Rongji et de son équipe est de parvenir à un assainissement du système bancaire. Les objectifs de cette politique sont multiples. Il s'agit de donner à l'économie chinoise un outil de financement moderne lui permettant de soutenir son

Avec l'ouverture du marché sur l'étranger les prix domestiques sont en relation avec les prix mondiaux. Comme la Chine bénéficie d'un avantage comparatif sur les prix, ses prix sont inférieurs au prix mondial. C'est ce que nous montre le graphique b :



Les producteurs chinois vont donc progressivement faire tendre leurs prix vers le prix mondial et les consommateurs vont donc subir une hausse des prix puisque les produits chinois vont s'adapter sur le marché mondial. C'est ce que l'on appelle l'inflation issue de la contrainte extérieure.

¹ La Banque Populaire de Chine est le nom donné à la Banque centrale de la République populaire de Chine.

développement. Mais, il s'agit, aussi, de couper le financement public des entreprises d'Etat non rentables ; financement qui, dans les années quatre-vingt-dix, prend une telle ampleur que la presse économique de Hong Kong en viendra à parler de « tonneau des danaïdes ».

Afin d'assainir les quatre plus grandes banques d'Etat, le gouvernement lance l'émission d'obligations spéciales (pour un montant équivalent à 32,5 milliards de dollars US) pour recapitaliser celles-ci. « Cette somme représente environ 10% de leurs prêts irrécupérables aux entreprises d'Etat. Mais le signal est fort et sans doute important pour le court terme »¹. La création de « sociétés de défaisance » allait suivre, chargées de reprendre à leur compte et de gérer au mieux la liquidation des mauvais prêts et autres créances douteuses ou non performantes. Cependant, « Les efforts entrepris en matière de réforme bancaire depuis plusieurs années n'ont eu aucun effet, et les banques d'Etat ont besoin aujourd'hui d'une nouvelle recapitalisation »². Comme si les décideurs chinois n'étaient pas déjà suffisamment perturbés par les signaux déroutants d'une « surchauffe » et d'une « croissance inférieure à son potentiel », ils doivent maintenant faire face aux énormes pressions exercées par le Japon, l'Europe occidentale et les Etats-Unis pour que la monnaie chinoise, le yuan soit réévalué. L'actuelle vague de mécontentement international concernant la sous-évaluation de la monnaie chinoise a débuté le 1^o décembre 2002, lorsque deux hauts fonctionnaires du ministère des Finances japonais ont écrit dans le journal le Financial Times que « la Chine export[ait] la déflation [...] par la croissance de ses exportations et par une combinaison de déflation des prix et d'indexation de sa monnaie sur le dollar » et ont demandé à la Chine de « laisser sa monnaie s'apprécier ».

Or, l'ouverture, si elle permet à l'économie chinoise de connaître la croissance qu'on sait, lui impose également des contraintes afin de satisfaire les engagements pris auprès de ses partenaires économiques. Doté d'un système bancaire fragile, la Chine s'est engagée à ouvrir totalement son système bancaire dans les cinq ans suivant son entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2001. Etant donné qu'il n'existe pas de garantie des déposants en Chine, on peut évidemment se demander si ceux-ci ne vont pas penser que les banques étrangères acculeront les banques d'Etat à la faillite et se précipiter dans les banques d'Etat pour retirer leur épargne. Cette situation créerait un cercle vicieux : une contraction des prêts qui entraînerait des fermetures

¹ EYRAUD, *Op.cit.* page 119.

² WING Thye-woo, *op.cit.*

d'entreprises et l'insolvabilité des institutions financières saines, ce qui ne ferait qu'aggraver la rétraction des prêts. Pour Wing Thye-woo, « l'accession de la Chine à l'OMC a rendu inévitable la recapitalisation des banques d'Etat »¹. Une priorité de la réforme du secteur financier doit être l'apparition et le développement de nouvelles banques privées chinoises compétitives. Toutefois, il est crucial que la libéralisation du secteur financier ne soit pas plus rapide que le développement de la capacité de régulation financière de l'Etat.

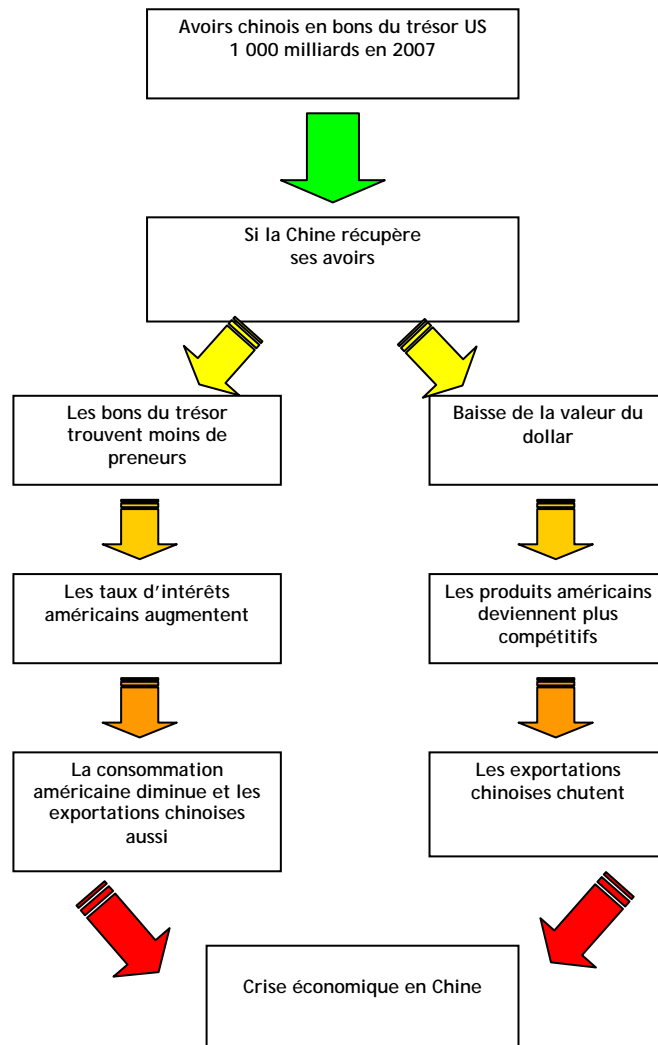
2. Le yuan : une monnaie politique

Devrait-on s'inquiéter de ce que le gouvernement de Pékin ait accumulé mille milliards de dollars (en 2007) ? Les dirigeants chinois persistent à thésauriser les gains qu'ils tirent avant tout du commerce avec le marché Nord-américain. Ces bénéfices sont placés à court terme, avec de faibles rendements mais une grande sécurité, dans les bons du trésor des Etats-Unis. Si les dirigeants chinois reprenaient leurs avoirs, le dollar s'effondrerait. Qui seraient les victimes ? Les Américains devraient restreindre leurs achats par la suite d'une hausse des taux d'intérêts ; mais les Chinois seraient encore plus mal en point puisque leur prospérité est tributaire des consommateurs américains. Dans une deuxième étape, la baisse du dollar rendrait les produits américains plus compétitifs sur le marché mondial et les produits chinois moins avantageux ; s'en suivrait un nouvel équilibre commercial au détriment des Chinois dont les exportations valent par leur prix, non en raison de leur irremplaçable qualité. Au total mieux vaudrait pour les Chinois qu'ils investissent une plus grande partie de leurs gains chez eux, sur leur marché intérieur plutôt que sur le marché financier américain.

On peut résumer cet enchaînement logique par le graphique suivant :

¹ *Ibid.*

**Graphique 3.4 : valeur du dollar US et risques politiques
en République populaire de Chine**



Contrairement à une idée généralement répandue le yuan ne serait pas sous-évalué. « Au rebours de ces lieux communs, Rogoff prétend, lui, que le yuan serait surévalué. Les épargnants chinois, explique-t-il, n'ont le droit de placer leurs fonds que dans des banques nationales qui leur octroient des rémunérations misérables : dans la perspective d'une ouverture du marché financier chinois, inévitable à terme, ces épargnants placeraient leurs ressources ailleurs, dans de meilleures conditions. Le yuan risquerait alors de s'effondrer. N'est-ce pas par crainte de cet avenir que les dirigeants chinois préfèrent thésauriser les dollars ? »¹

¹ SORMAN, *op.cit.* page 62.

Pour quelle véritable raison les dirigeants chinois refusent-ils de faire du yuan une monnaie convertible comme les autres ? Est-ce parce que le contrôle du yuan permet d'abaisser artificiellement la valeur des produits chinois ? Rogoff n'en croit rien, puisque le yuan convertible pourrait tomber plus bas que le yuan contrôlé. Le véritable motif de ce contrôle, dit-il, est politique : le yuan n'étant pas convertible, les Chinois ne peuvent placer librement leur épargne, changer leur monnaie contre d'autres devises, ni faire circuler leurs capitaux sans autorisation. Par le biais du yuan, le peuple reste sous la domination du Parti communiste. Cette monnaie chinoise, parce qu'elle est une monnaie politique, n'est donc pas attractive, et elle ne menace d'aucune manière la préférence pour le dollar américain. Ce faisant, les dirigeants chinois s'enferment dans un modèle économique qui est profitable à court terme pour la majorité urbanisée, mais sans flexibilité ; si le marché mondial se ralentissait, l'économie chinoise tomberait en panne, avec des conséquences intérieures et extérieures incalculables.

C. Un exemple de retenue : le cas de Hong Kong après 1997 ?

Le cas de Hong Kong est riche d'enseignements pour qui étudie l'Etat chinois. Il nous renseigne grandement sur le mode de gouvernance du régime et son rapport avec le peuple. Avant la rétrocession de Hong Kong à la République populaire en juillet 1997, les avis étaient partagés. Les plus pessimistes prévoyaient qu'un pouvoir autoritaire s'abattrait sur la cité, la privant de ses libertés et ce, au mépris des engagements pris par la RPC auprès du Royaume-Uni et qui sont mentionnés dans la Loi fondamentale. Les optimistes, eux, voyaient dans la rétrocession de l'ancienne colonie britannique la première étape d'un processus de démocratisation de la Chine toute entière. Pour eux, les libertés acquises par les hongkongais et le système représentatif en vigueur dans le « port aux parfums » s'étendraient d'abord aux villes côtières du sud pour ensuite s'appliquer progressivement dans tout le pays. En somme, 1997 aurait marqué le début de la transition démocratique.

Plus de dix ans après le retour de Hong Kong à la « mère patrie », force est de constater qu'aucun de ces deux scénarii ne s'est réalisé. Or, le challenge était de taille pour un gouvernement chinois peu habitué à partager son pouvoir et qui allait devoir apprendre à limiter ses ingérences dans la gestion de la cité située à l'embouchure de la rivière des perles. Pour Pékin, il s'agissait de prouver à la communauté internationale (et surtout

au Royaume-Uni) sa capacité à honorer ses engagements internationaux. Ceci s'inscrit dans la volonté du pouvoir chinois pendant toute la présidence de Jiang Zemin de faire de la Chine un « partenaire responsable » (« a responsible stakeholder »). Il s'agissait, aussi, de ne pas tuer la « poule aux œufs d'or ». En effet, Hong Kong apparaît comme un (le ?) poumon économique de la Chine. Si un autoritarisme trop brutal s'abattait sur la ville, les conséquences économiques en auraient été désastreuses. Dans son dernier discours sur l'état du Territoire en octobre 1996, le gouverneur Chris Patten avait énoncé seize critères permettant de juger si Hong Kong conserverait les attributs qui avaient fait son succès, notamment, l'état de droit.

Non-intervention de Pékin dans les décisions du gouvernement, assemblée législative élue démocratiquement, indépendance des tribunaux, autonomie de Hong Kong dans les organisations internationales, liberté de la presse, d'association, de manifestation, contrôle de la RAS sur les conditions d'entrée et de sortie, etc. Cette liste était apparue aux journaux favorables à Pékin comme une provocation du dernier tyran colonialiste. Un an et demi plus tard, tous les critères avancés par le dernier gouverneur étaient remplis¹. Si bien que Béja posait en 1998, non sans ironie, la question : « Un an de politique à Hong Kong, une divine surprise ? »²

Ce relatif succès initial tient surtout au fait que les dirigeants chinois n'ont pas commis l'erreur de penser que les habitants de RAS ne se soucieraient que de la situation économique. Si Deng Xiaoping considérait, au début des années 1980, que la situation de Hong Kong les importait peu tant qu'on les laissât continuer à aller au dancing et aux courses de chevaux, tel n'est plus le cas aujourd'hui. « Un petit rappel historique est ici nécessaire. Jusqu'à la fin des années 80, la population de Hong Kong était considérée comme apolitique. Seule une petite minorité d'activistes s'intéressait aux débats sur la Loi fondamentale, et ceux qui en avaient les moyens préféraient tenter d'obtenir un passeport étranger plutôt que s'engager dans l'action politique pour assurer leur avenir. Lorsqu'en avril 1989, le mouvement pour la démocratie s'est manifesté dans les rues de Pékin, la sympathie a été immédiate, notamment dans la jeunesse du Territoire. Mais lorsque, le 20 mai, Li Peng a annoncé la proclamation de la loi martiale, c'est la population entière qui a été dégrisée. La République populaire, dont elle allait faire partie huit ans plus tard, apparaissait alors dans toute sa brutalité. « Le présent de Pékin est l'avenir de Hong Kong » était l'un des slogans scandés par le million de

¹ voir BRAUDE Jonathan, « Pass for Patten's Benchmark test », *South China Morning Post*, 30 juin 1998.

² BEJA Jean-Philippe, « Un an de politique à Hong Kong » *Perspectives chinoises*, juin 1998

manifestants (sur 5 millions d'habitants) descendus dans la rue le 21 mai pour protester contre la loi martiale. Deux semaines plus tard, le massacre de Tiananmen sonnait le glas des espoirs de la population conduisant encore une fois un million de personnes à descendre dans la rue. »¹ En somme, un an après le transfert de souveraineté, les trois composantes essentielles de la culture politique de Hong Kong (à savoir la liberté de manifester, les élections partiellement démocratiques et la liberté de la presse) sont toujours aussi présentes.

Faut-il, pour autant, saluer le travail de Pékin ? La réponse doit être nuancée. Certes, la liberté de la presse a été formellement maintenue. Les publications critiques à l'égard du pouvoir communiste, telles *Zhengming Dongxiang* et *Kaifeng*, n'ont pas été interdites. Les manifestations sont toujours autorisées et sont même plus nombreuses et importantes que par le passé. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Les manifestations traduisent aussi la frustration de la population hongkongaise face à une certaine régression politique. Dès le retour de Hong Kong sous administration chinoise, le Legco (le parlement de Hong Kong) élu démocratiquement en 1995 était dissout pour être remplacé par une chambre plus favorable aux intérêts de Pékin. « Le Legco provisoire, même si plus de la moitié de ses membres avaient appartenu à l'assemblée de 1995, a perdu le rôle central qu'avait gagné son prédécesseur au cours des six années précédentes. Naturellement, le fait que l'opposition en ait été exclue y est pour beaucoup »². Cette tendance s'est confirmée. Ainsi, lors des trois dernières élections au Legco, le camp démocrate a obtenu 60% des suffrages mais ne dispose que de 25 des 60 sièges de l'assemblée. « Baisse d'influence des partis politiques, marginalisation de l'assemblée législative constituent sans aucun doute, une sérieuse régression dans la modernisation du système politique de Hong Kong. Le contrôle de l'exécutif par des institutions représentatives de la population a connu un profond recul. »³ De même, la presse hongkongaise est toujours libre. Mais « les divers hommes d'affaires pro-chinois, au profil et aux intérêts commerciaux similaires, ont peu à peu racheté les médias hongkongais »⁴.

Tout ceci invite la population à être plus vigilante pour défendre les droits qu'elle a acquis. « La seule détermination de la population de Hong Kong ne suffit pas toutefois à

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Jean-Philippe Béja, Joseph Cheng et Jean-François Huchet, « Un chemin long et sinueux », *Perspectives chinoises*, n°2007/2, 2007,

expliquer que le système politique n'ait pas connu de profondes altérations »¹. Trois facteurs entrent en jeu. Tout d'abord, la bonne gestion de Hong Kong apparaissait comme un succès pour Jiang Zemin. Or celui-ci avait beaucoup axé sa légitimité sur les succès en politique étrangère (voir sur ce point le chapitre 4). La relative autonomie de Hong Kong semble donc relever de considérations de politique intérieure chinoise. Ensuite, il apparaît que l'Etat de droit constitue pour Hong Kong une sorte d'avantage comparatif. En effet, « au cours de la dernière décennie, la République populaire a connu un formidable boom économique pour devenir, en 2006, la quatrième puissance économique mondiale. (...) la RAS dispose d'un Etat de droit qui, malgré tout, continue à faire défaut en République populaire, elle attire encore et toujours les multinationales et son marché boursier s'est considérablement développé depuis 1997. »² En apportant des garanties au bon fonctionnement de l'état de droit à Hong Kong, Pékin permettait à la cité de rester compétitive économiquement face à la concurrence des villes côtières. Enfin, la non-intervention (apparente ?) de la Chine dans les affaires de Hong Kong s'inscrit aussi dans le cadre de sa politique étrangère. La Chine aura été, durant la décennie, en quête de respectabilité sur la scène internationale. « Tant que Pékin s'en tient à sa décision de se comporter comme un membre responsable de la communauté internationale pour affirmer sa puissance, la population de la RAS n'a pas à s'en faire, son mode de vie et son système politique ne connaîtront pas d'interférences sérieuses de la part de la capitale chinoise. Tant que le parti communiste continue de considérer Hong Kong comme une question de politique internationale, il ne violera pas ses engagements »³.

La Région Administrative Spéciale de Hong Kong aura commencé son existence par une crise, la crise financière de la fin des années 1990. En août 1997, l'indice Hang Sen battait tous les records et dépassait la barre des 16 000 points. A peine un an plus tard, ce même indice se stabilisait autour des 8 000 points. Pour une ville comme Hong Kong, où la finance est une activité économique vitale, le choc fut rude. A peine sortie de la crise financière, la cité dut faire face à la crise du SRAS. Là encore, la RAS sut surmonter les difficultés. Ces deux crises ont démontré la capacité de Hong Kong à se sortir de situations difficiles sans pour autant sacrifier la transparence de l'information.

¹ BEJA, «Un an de politique à Hong Kong. Une divine surprise ? », *op.cit.*

² BEJA & Alii, *op.cit.*

³ BEJA, *op.cit.*

Mais, au regard de la décennie qui nous sépare du retour de Hong Kong sous administration chinoise, force est de constater que le « haut degré d'autonomie » prévu par la Loi fondamentale est resté lettre morte. Le Comité permanent de l'APN est intervenu plusieurs fois pour ralentir le processus de démocratisation. L'influence des partis politiques a été sérieusement revue à la baisse et le contrôle de l'exécutif par des institutions représentatives de la population a connu un profond recul. « (...) en dépit des promesses contenues dans la Loi fondamentale, la RAS est aujourd'hui toujours aussi éloignée de la démocratie qu'en 1997. »¹

III. Le « fédéralisme *de facto* »

Historiquement, la Chine a été unifiée très tôt. La tradition la fait remonter à Qin Shihuang, en 221 avant Jésus Christ. Les différentes dynasties ont toutes officiellement mené une politique de centralisme administratif et le fédéralisme a toujours été perçu comme le corollaire du morcellement donc du féodalisme autant dire du déclin. Il peut apparaître surprenant d'envisager la question du fédéralisme. En effet, les réformes ne devaient concerner que les questions économiques. La ligne du régime était très claire. Les quatre modernisations ne devaient concerner que l'industrie et le commerce, les sciences, l'éducation et l'armée. On définit d'ailleurs le régime chinois comme ayant radicalement changé au niveau de la structure économique mais il n'a pas bougé d'un pouce quant à l'organisation étatique. Or depuis la création de la République populaire de Chine en 1949, la Chine est un Etat centralisé. Les provinces n'ont qu'une autonomie très relative et sont subordonnées au pouvoir central de Pékin. Pourquoi donc envisager la question du fédéralisme ? Les réformes n'ont pas connu le même succès partout dans le pays et très vite des écarts de développement sont apparus. Cette partie essaiera donc de répondre à plusieurs questions. Dans quelle mesure les réformes ont-elles fait évoluer les rapports entre le centre et la périphérie ? Ce changement conduit-il à repenser l'Etat ? Si oui, dans quel sens ? Dans un premier point nous verrons que les réformes conduisent à une décentralisation. Puis dans un deuxième point, nous expliquerons que cette décentralisation conduit à des différences entre les provinces. Si bien qu'on peut se

¹ BEJA & Alii, *op.cit.*

demander si la Chine est encore unifiée ? C'est pourquoi dans un troisième point, sera abordé le concept de « fédéralisme *de facto* » et les perspectives que cette notion ouvre sur la manière de penser l'Etat en Chine.

A. Les réformes conduisent à une décentralisation

1. Les nouvelles attributions des pouvoirs locaux

Le principe des réformes, à la base, ne provient pas d'une politique économique conçue par le gouvernement central mais plutôt d'initiatives locales. A la fin de la période maoïste, l'économie chinoise et notamment la production agricole atteignent des seuils de production très bas. Pour éviter la famine (et dans certains cas pour y mettre un terme), les paysans procédaient, de manière semi-clandestine, car bien souvent les cadres locaux étaient au courant, à la distribution de parcelles privées. Cela permettait de maintenir des niveaux de production suffisants pour nourrir la population. Au-delà de ces initiatives de petite ampleur et très localisées, le véritable coup d'envoi des réformes a lieu dans deux provinces, le Sichuan et l'Anhui. Il est important de noter que celles-ci sont le fait d'initiatives locales qui ensuite vont être étendues au reste du pays. Comme le rappelle Chen Yan¹, le début des « réformes dans l'industrie se fait au Sichuan en octobre 1978 à l'initiative de Zhao Ziyang alors premier secrétaire de la province. [...] en juillet 1979, cette expérimentation est généralisée à l'échelle nationale. [...] Ce n'est plus un retour au plan, mais plutôt le retrait progressif de celui-ci dans le domaine économique. » Or le plan est l'expression même de l'intervention du pouvoir central sur l'échelon local via l'intervention dans le domaine économique. On assiste donc avec les réformes à un désengagement de l'Etat, nous y reviendrons plus bas. « Les réformes dans le secteur agricole illustrent encore plus éloquemment cette orientation vers un retrait de l'Etat de la vie économique. [...] Ces initiatives paysannes sont rapidement soutenues par les autorités locales, dont les premiers secrétaires du Parti sont respectivement Wan Li pour l'Anhui et Zhao Ziyang pour le Sichuan, tous deux faisant partie des réformistes les plus déterminés. Mais il faudra attendre septembre 1980 pour que ces initiatives puissent être entérinées au

¹ CHEN Yan, *op.cit.* page 64

niveau du gouvernement central, sous le nom de « système forfaitaire familial » (*baochan daohu*).

On peut considérer que la réforme de l'économie urbaine se fit selon trois orientations majeures¹ : l'introduction d'un système de prix dual où les prix administrés coexistaient avec des prix fixés par le marché, une diversification du régime de la propriété dans l'industrie (dont la première expérimentation, on vient de le voir, se fit dans le Sichuan en 1978 sous l'initiative de Zhao Ziyang) et enfin, une décentralisation de l'activité économique. C'est ce dernier point qui va nous intéresser ici. Les réformes, via les décentralisations, vont octroyer des nouvelles attributions aux pouvoirs locaux et donc leur fait jouer un rôle nouveau. La politique de réforme est aussi une politique de déconcentration. Plusieurs attributions du pouvoir central vont ainsi être déléguées auprès des autorités locales. Celles-ci vont utiliser ces nouvelles prérogatives pour renforcer ou étendre leur pouvoir sur les entreprises relevant de leur juridiction. Ces nouvelles prérogatives s'orientent autour de trois axes. Avec le retrait de l'Etat central dans l'économie, les autorités locales vont remplacer celui-ci et intervenir sur le développement économique, notamment au niveau de la fixation des prix. Elles vont aussi remplacer l'Etat central comme planificateur. Enfin, elles vont se voir confier la décision des investissements.

Les réformes se traduisent par un transfert de compétences dans la gestion des mécanismes de l'Etat central vers les autorités locales. Aussi ce sont les autorités locales (provinciales ou municipales) qui vont gérer le système de fixation des prix. En quoi est-ce un pouvoir gagné par les échelons locaux ? Au début des réformes, deux systèmes cohabitent : les prix administrés qui étaient fixés par les autorités locales et les prix fixés par le libre jeu du marché. Initialement, cette deuxième catégorie était assez limitée tant par le nombre de produits concernés que pour les volumes. Il revient donc aux autorités locales d'assurer en grande partie la transition vers un système de prix de marché tout au long des années 1980 et 1990. Les autorités locales vont aussi gérer les nouvelles entreprises créées localement. Elles gèrent les investissements réalisés à partir des ressources locales (le plus souvent à partir de fonds extrabudgétaires ou d'emprunts bancaires²). Le transfert de compétences de l'échelon central vers le local s'accompagne par une réduction des missions accordées à la Commission d'Etat au Plan. « [...] Cette dernière n'[est] plus chargée que de l'approbation de projets clés et non plus de la quasi-

¹ GIPOULOUX François, *La Chine du 21^e siècle*, Paris, Armand Colin, page 12

² *Ibid*, page 13

totalité des projets comme c'était le cas auparavant ». Ainsi, à partir du début des années 1980, les autorités locales voient leur champ d'intervention s'élargir de manière croissante : gestion du plan au niveau local, création de nouvelles entreprises, nomination des directeurs d'entreprises. Parallèlement, leurs compétences s'étendent aussi aux domaines de la santé, de l'éducation, du logement, des infrastructures.

Les provinces et les municipalités vont aussi jouer un rôle croissant dans l'allocation des ressources. C'est un fait bien connu, le nombre de produits soumis au plan impératif national a considérablement diminué depuis le début des années 1980. Par contre, « les pouvoirs locaux ont, à plusieurs reprises, augmenté le nombre des produits relevant de plans de production locaux »¹. Quel intérêt dans une économie chinoise qui est aujourd'hui largement gérée selon les exigences du marché et notamment selon les besoins du marché mondial ? En agissant de la sorte, les autorités locales se dotaient d'armes pour mener une véritable politique industrielle dans les limites de leur juridiction. En augmentant le nombre des produits qui dépendent de plans de production locaux, les autorités étendent ainsi leur champ d'intervention sur la gestion des entreprises et donc le mécanisme de fixation des prix. Mais cela leur permet aussi d'intervenir au niveau économique via la fiscalité. Elles peuvent faire jouer des mécanismes de réduction des impôts voir dans certains cas des exemptions fiscales (ce qui relève pratiquement du dumping local contre les autres provinces _ voir infra « la Chine est-elle unifiée ? »). D'autre part, il ne faut pas oublier que les réformes se font selon deux lignes directrices : l'extension de l'économie de marché et l'ouverture économique. Or, en devenant un acteur de la gestion des entreprises à l'échelon local, les provinces et municipalités accèdent ainsi à des devises et peuvent donc les utiliser sans nécessairement (parfois de manière non légale) en rendre compte à l'administration centrale. Enfin, en intervenant dans la gestion des entreprises locales, les autorités provinciales et municipales interviennent dans la fixation des salaires. C'est un point important à double titre. D'abord parce que le succès de l'économie chinoise est dû en partie au prix de la main d'œuvre (du moins au début de la réforme). Ensuite, parce que les entreprises publiques vont être progressivement soumises aux règles du marché. C'est un levier économique important qui est aux mains des autorités locales.

Le troisième champ d'intervention des autorités locales fut les décisions d'investissement. « La part de l'investissement financé par le budget de l'Etat central est

¹ *Ibid.*

passée de 28% en 1981 à 13% en 1987 »¹. A partir de 1987 la marge de manœuvre des autorités locales pour la gestion des affaires économiques s'étend encore car ces dernières peuvent désormais approuver des investissements d'infrastructures et de rénovation technique si le montant n'excède pas cinquante millions de yuans. Or, comme le fait remarquer Gipouloux, cela s'accompagne d'un certain flou. « Les fonds destinés à la rénovation technique (amortissement, entretien et amélioration de l'existant) et ceux destinés à la construction de base (extension des capacités) sont de moins en moins clairement distingués par les autorités locales. Les premiers sont fréquemment utilisés pour implanter de nouvelles capacités de production. Sur 113 lignes d'assemblages de téléviseurs _ installés en Chine sur la période 1990-94_ trois d'entre elles seulement étaient incluses dans les programmes d'investissement de la commission d'Etat au plan »².

Cette évolution ne peut que nous interpellier quant à l'évolution de la notion d'Etat en Chine. En acceptant la dévolution d'un certain nombre de moyens d'actions sur la sphère économique aux autorités locales, l'Etat chinois réduit sa capacité de contrôle macroéconomique. Ceci nous conduit à deux remarques. La première remarque concerne la corruption. D'une manière générale, il est indubitable que la Chine connaît une forte corruption depuis la reprise des réformes en 1992. Or, de l'avis de beaucoup d'observateurs, cette corruption semble principalement le fait de fonctionnaires locaux. Les hauts dirigeants et les administrations centrales semblent relativement peu touchés par le phénomène. Entendons-nous, il s'agit ici d'une corruption moindre en comparaison à ce qu'elle peut représenter à l'échelon provincial. Avec les réformes, le pouvoir central accorde aux autorités locales plus d'autonomie pour les questions économiques. Celles-ci vont donc investir l'avantage mais la gestion économique des autorités provinciales et municipales est la cause des principaux maux de l'économie chinoise aujourd'hui : corruption, inflation, déséquilibre du système bancaire.

La deuxième remarque concerne la place de l'Etat dans l'économie. D'une manière générale, on accorde à l'Etat trois rôles selon les analyses. Certains voient l'Etat comme le « cerveau » du développement économique. La première approche théorique de cette vision fut celle des institutionnalistes allemands qui accordent à l'Etat une fonction particulière ; celle de représenter l'intérêt collectif différent de l'addition des intérêts individuels. Cette spécificité lui impose de produire le cadre général à l'intérieur duquel

¹ *Ibid.* page 14

² *Ibid.*

les initiatives privées pourront s'exprimer. L'idéaltype de ce modèle de politique économique est le pouvoir bismarckien. Sans tomber dans la planification, l'Etat organiserait et coordonnerait le développement économique en favorisant l'industrie et l'émergence de champions nationaux. Une autre interprétation utilisée pour saisir le rôle économique de l'Etat est celle de l'Etat acteur économique mais retiré du jeu économique et qui laisse les forces du marché (Adam Smith qui en fut le premier théoricien parlait de « main invisible » du marché) assurer l'équilibre. L'Etat est alors réduit à un rôle minimum, celui d'assurer les fonctions régaliennes. Enfin, une troisième interprétation est celle de l'Etat générateur de perte sèche (c'est-à-dire que le surplus total est réduit du fait de l'impôt). L'Etat, par l'inertie de sa bureaucratie et les taxes qu'il génère, empêche le développement économique car il bloque le jeu du marché. La concurrence et l'innovation sont donc limitées et le dynamisme de l'économie en pâtit. Or, au regard des faits, la politique de réformes invalide ces trois modèles. Le développement économique et le dynamisme qu'a connu la Chine depuis 1992 semblent plus être le fait de l'activité au niveau local. Pour autant, l'intervention publique n'a pas diminué, elle s'est modifiée. Les taxes destinées au gouvernement central sont désormais destinées aux administrations locales. Aucun des ces trois modèles traditionnels ne semble donc à même d'expliquer le développement économique chinois. Ceci a conduit Oi¹ à parler d'« Etat corporatiste local ». Oi assimile l'organisation étatique de la Chine des réformes à la structure d'une firme (ou plutôt d'un conglomérat). « Chaque niveau successif de gouvernement est fiscalement indépendant et par conséquent est appelé à maximiser ses performances économiques. En ce sens, la Chine se rapproche du modèle de développement des nouveaux pays industrialisés (NPI) où les subventions sont versées à ceux estimés avoir le meilleur potentiel ou qui ont déjà été jugés les meilleurs dans un domaine particulier »². D'une certaine manière, on pourrait penser qu'il ne s'agit ici que d'une variante de l'Etat développeur évoqué plus haut. Mais à y regarder de plus près, on assiste à un abandon progressif et partiel des fonctions régaliennes. Les autorités locales s'attribuent donc des fonctions et des moyens d'action qui relevaient du monopôle de l'Etat central. « L'Etat corporatiste local altère alors considérablement les fonctions et les attributs de l'Etat léniniste. Alors que la relation entre l'Etat et l'économie devient de plus en plus complexe et

¹ Oi Jean « The role of the local state in China's transitional economy » in *The China Quarterly* n°144 décembre 1995

² Oi *ibid.* page 1138

différenciée, il y a à la fois coexistence entre les différents niveaux de l'Etat développeur et entrepreneur »¹. Or, on atteint ici la limite de la logique de l'Etat développeur. Cette vision ne tient que si on admet que l'Etat représente l'expression de l'intérêt général et que ce dernier n'est pas représenté, comme le pensent les libéraux, par la somme des intérêts particuliers. Mais cette fiction ne tient que si l'Etat n'est pas en concurrence pour l'expression de cet intérêt général, de ce bien public. Ceci suppose par exemple l'absence de contre-pouvoirs comme des organisations humanitaires ou des pouvoirs locaux dont le développement ferait partie de leurs prérogatives. Autre condition pour que la fiction de l'Etat développeur tienne, il ne faut pas que l'Etat ait d'intérêts divergents c'est-à-dire on considère n'a pas d'intérêts propres (sa propre survie par exemple) ou encore qu'il puisse être influencé par des corps extérieurs. Or, les voix ouvertes par la théorie de Mayer² de la demande de protection selon le choix de l'électeur médian, ou la demande de protection selon le poids des lobbies et des parties politiques dans l'analyse de Findlay et Wellisz³, tout comme l'offre de protection selon la fonction de soutien politique de l'Etat développé par Hilman⁴, ou encore la synthèse proposée par Grossman et Helpman de concurrence des lobbies et du bien-être collectif dans la fonction de décision gouvernementale (ces aspects théoriques seront développés plus loin dans ce paragraphe pour expliquer les différents commerciaux entre les provinces) invalident la thèse d'un Etat développeur pur. L'Etat est soumis aux influences, cherche à satisfaire ses propres intérêts (ce qui explique bien souvent son conservatisme) et est en concurrence avec d'autres agents. Ce qui conduit Gipouloux⁵ à s'interroger : « La question de fond demeure : prédateur et conservateur, l'Etat peut-il s'adapter à l'extension des mécanismes marchands ? Ou bien ne cherche-t-il qu'à conserver des rentes de situation qui sont autant d'obstacles aux réformes ? »

¹ GIPOULOUX *op.cit.* page 16

² MAYER Wolfgang « Endogenous Tariff formation » in *American Economic Review* volume 74 n°5 décembre 1984 pages 970 à 985.

³ FINDLEY Ronald & WELLISZ Stanislaw, « Endogenous tariffs, the political economy of trade restrictions and welfare » in Bhagwati (dir.), *Import competition and response*, University of Chicago Press, Chicago 1982, pages 223 à 234

⁴ HILLMAN Arye, « Declining industries and political support protectionist motives » in *American Economic Review*, volume 72, n°5 décembre 1982 pages 1180 à 1187

⁵ GIPOULOUX, *Ibid.* page 16

2. Réforme du système fiscal et apparition des inégalités inter-régionales

C'est dans le domaine fiscal que l'autonomie des pouvoirs locaux semble la plus marquée. Deux phénomènes (liés du reste) sont à prendre en compte pour analyser cette tendance : l'évolution du ratio entre le gouvernement central et l'administration locale dans la répartition des revenus, et la réforme du système fiscal.

Tableau 3.2 : Les recettes publiques et leur répartition gouvernement/provinces

Year				Ratio	
	Total Revenue (100 million yuan)	Central Government	Local Governments	Central Government	Local Governments
1978	1132,26	175,77	956,49	15,5	84,5
1980	1159,93	284,45	875,48	24,5	75,5
1985	2004,82	769,63	1235,19	38,4	61,6
1989	2664,9	822,52	1842,38	30,9	69,1
1990	2937,1	992,42	1944,68	33,8	66,2
1991	3149,48	938,25	2211,23	29,8	70,2
1992	3483,37	979,51	2503,86	28,1	71,9
1993	4348,95	957,51	3391,44	22	78
1994	5218,1	2906,5	2311,6	55,7	44,3
1995	6242,2	3256,62	2985,58	52,2	47,8
1996	7407,99	3661,07	3746,92	49,4	50,6
1997	8651,14	4226,92	4424,22	48,9	51,1
1998	9875,95	4892	4983,95	49,5	50,5
1999	11444,08	5849,21	5594,87	51,1	48,9
2000	13395,23	6989,17	6406,06	52,2	47,8
2001	16386,04	8582,74	7803,3	52,4	47,6
2002	18903,64	10388,64	8515	55	45
2003	21715,25	11865,27	9849,98	54,6	45,4
2004	26396,47	14503,1	11893,37	54,9	45,1
2005	31649,29	16548,53	15100,76	52,3	47,7
2006	38760,2	20456,62	18303,58	52,8	47,2

Source: Zhongguo Tongji Zhaiyao (China Statistical Yearbook) année 2007

Tableau 3.3: Les dépenses publiques et leur répartition gouvernement/provinces

Year				Ratio	
	Total Revenue (100 million yuan)	Central Government	Local Governments	Central Government	Local Governments
1978	1122,09	532,12	589,97	47,4	52,6
1980	1228,83	666,81	562,02	54,3	45,7
1985	2004,25	795,25	1209	39,7	60,3
1989	2823,78	888,77	1935,01	31,5	68,5
1990	3083,59	1004,47	2079,12	32,6	67,4
1991	3386,62	1090,81	2295,81	32,2	67,8
1992	3742,2	1170,44	2571,76	31,3	68,7
1993	4642,3	1312,06	3330,24	28,3	71,7
1994	5792,62	1754,43	4038,19	30,3	69,7
1995	6823,72	1995,39	4828,33	29,2	70,8
1996	7937,55	2151,27	5786,28	27,1	72,9
1997	9233,56	2532,5	6701,06	27,4	72,6
1998	10798,18	3125,6	7672,58	28,9	71,1
1999	13187,67	4152,33	9035,34	31,5	68,5
2000	15886,5	5519,85	10366,65	34,7	65,3
2001	18902,58	5768,02	13134,56	30,5	69,5
2002	22053,15	6771,7	15281,45	30,7	69,3
2003	24649,95	7420,1	17229,85	30,1	69,9
2004	28486,89	7894,08	20592,81	27,7	72,3
2005	33930,28	8775,97	25154,31	25,9	74,1
2006	40422,73	9991,4	30431,33	24,7	75,3

Source: Zhongguo Tongji Zhaiyao (China Statistical Yearbook) année 2007

Le tableau 3.2 nous montre l'évolution des relations fiscales entre le centre et les échelons locaux de 1978 à 2006 d'après les sources officielles du China Statistical Yearbook 2007 (*Zhongguo Tongji Nianjin* 2007). Les deux dernières colonnes vont nous intéresser plus précisément. Elles nous montrent la manière dont sont réparties en pourcentage les recettes fiscales entre les administrations locales et le gouvernement central. Première observation, on constate qu'entre la période allant de 1978 à 1993 la part dédiée aux gouvernements locaux s'établit en moyenne à 72,125% contre 28,875% au gouvernement central. A partir de 1994, on assiste à un rééquilibrage en faveur de l'administration centrale. Le rapport passe alors en moyenne de 52,39% en faveur du centre contre 47,61% pour les gouvernements locaux. Cette différence peut s'expliquer ainsi par la structure de l'organisation étatique et les différentes réformes fiscales

attenantes. Avant le début de la politique de réformes, la conception de l'Etat est celle d'un système centralisé (*tongshou tongzhi*). Les impôts étaient donc collectés par les pouvoirs locaux et remis dans leur intégralité au gouvernement central. Puis, le gouvernement central redistribuait les recettes fiscales aux autorités locales en fonction des dépenses que le Centre avait validées. Les réformes se caractérisent initialement par le système dit de partage des ressources. En chinois, on le désigne communément par l'expression « *fenzao chifan* » c'est-à-dire « manger dans deux cuisines séparées ». Il s'agit en fait d'un partage des ressources fiscales entre les autorités locales et le gouvernement central. Comme pour beaucoup d'autres réformes économiques, la réforme fiscale est d'abord le fruit de l'expérimentation locale (ici il s'agit de la province du Jiangsu qui testa le modèle dès 1977) pour ensuite être étendu à l'ensemble du territoire au cours de la décennie 1980.

Cette réforme « concède aux collectivités territoriales le droit de s'approprier certains revenus et d'en affecter le produit à des projets décidés localement »¹. Cette mesure est appliquée à l'échelon national lors de la réforme fiscale de 1985 (celle-ci sera complétée en 1988). Cette réforme instaure donc une relation au sein de l'Etat de type contractuelle. Ainsi, entre 1985, date de la généralisation du système à l'ensemble des provinces et 1994, date de la dernière réforme fiscale en date, la part des revenus fiscaux allant aux administrations locales est de 80% (tableau 3.2). Si on ajoute à ce paramètre le fait que les autorités locales ont remplacé l'administration centrale dans la gestion des entreprises ; on comprend que l'autonomie régionale s'est fortement accrue. En effet, à cette époque la Chine commence à connaître des taux de croissance à deux chiffres. Tout ceci affaiblit l'autorité centrale. « C'est dans ce contexte qu'est lancé en 1993 une réforme du système fiscal dont la conséquence immédiate est de rétablir la prédominance de Centre dans la perception des revenus budgétaires sans que soient affectés, dans leur répartition, les dépenses. Dès lors, le gouvernement central serait à même de renforcer son pouvoir de contrôle macroéconomique sans avoir à « mendier » auprès des provinces les moyens de sa politique »².

Finalement, on peut suivre Gipouloux qui estime que « « manger dans deux cuisines séparées » a signifié à vrai dire, l'ambition de consommer sans partage ce que l'on a réussi à prélever. En pratique, les différents niveaux de gouvernement collectent tout ce

¹ PAIRAULT Thierry, « Le risque province de la réforme fiscale » in *Courrier des pays de l'Est*, n°148, 1997

² *Ibid.*

qu'ils peuvent et négocient entre eux ce que chacun peut conserver dans des marchandages non formalisés ». Autant dire que ce rapide coup d'œil porté à la gestion du système fiscal invalide l'idée d'un Etat développeur. La visée des autorités locales est bien la maximisation du potentiel économique de leur juridiction. Mais celle-ci ne se fait pas dans l'optique du développement mais bien de la maximisation des intérêts des dirigeants locaux. Ceci explique le mode d'industrialisation de la Chine qui va largement contribuer à la fragmentation de l'espace chinois. Dans la mesure où les pouvoirs locaux ont accès aux recettes fiscales et qu'ils ont un pouvoir de décision dans les choix d'investissement ; les autorités locales vont donc favoriser les productions fortement imposables qui seront vite rentabilisées. Les réformes économiques, loin d'être un miracle économique, vont, de part leur aspect institutionnel, favoriser l'installation d'entreprises au cycle de production court et aux résultats rapides nécessitant peu d'investissements. On peut donc rentabiliser plus rapidement les entreprises nouvellement créées. A cela vont s'ajouter un ensemble de protections locales. Les pouvoirs locaux vont favoriser les activités qui leur rapportent.

Un tel comportement semble parfaitement rationnel d'un point de vue économique. Pourtant, dans une logique politique (ou du moins sociale) ce même comportement semble complètement dénué de fondement. En agissant de la sorte, les pouvoirs locaux augmentent, certes, leur intérêt personnel. Mais cela se fait au dépend du bien-être collectif. Autrement dit, ce comportement des pouvoirs public ne permet pas le développement. Or, sans développement c'est la légitimité même du régime, et donc des pouvoirs publics en question, qui est remise en question. Ainsi en cherchant à maximiser leur intérêt personnel, les gouvernements locaux ne font que nuire, à terme, à leur propre intérêt. Comment expliquer une telle contradiction ? Ici, l'économie comportementale (*neuroeconomics* ou *behavioral economics*) nous permet de comprendre ce phénomène. David Laibson¹ a montré que nous sommes divisés entre des exigences et des pulsions contradictoires dans l'instant, et plus encore dans le temps. Ces comportements contradictoires ne sont pas pris en compte par l'économie classique, qui suppose que les acteurs sont rationnels ou agissent comme s'ils l'étaient à tout moment (hypothèse de Gary Becker). Or, dans la réalité nous sommes conduits à des

¹RACHLIN Howard & LAIBSON David (dir.) *The Matching Law: Papers on Psychology and Economics* by Richard Herrnstein Harvard University Press, 1997.

choix irrationnels qui nous sont défavorables ¹ . Les travaux d'économie comportementale mettent en avant deux caractéristiques fortes. Primo, notre évitement du risque est un trait psychologique fort qui l'emporte sur le calcul rationnel. Autrement dit, le joueur joue contre lui. Dans le cas qui nous intéresse, on constate que les provinces misent sur des activités productives de court terme qui sont des investissements peu risqués. Cependant, une fois la période de rattrapage terminée, ces provinces se verront économiquement saturées du fait de leur peu d'investissement dans les marchés où la demande est croissante mais qui représentent des investissements plus risqués. Le second trait mis à jour est la préférence pour la gratification immédiate. Ceci explique que l'économie chinoise, si elle connaît des taux de croissance élevés (quoique discutables), a délaissé les investissements productifs. En somme, le fédéralisme *de facto* a favorisé une croissance de court terme et non un développement de moyen et long termes.

On voit donc apparaître une forme de protectionnisme inter-régional (nous y reviendrons plus loin) et un fort soutien aux activités traditionnelles et de base. Les nouvelles industries et la haute technologie seront délaissées. En 1994 le gouvernement réforme le système fiscal. Cette réforme a lieu au moment où les réformes économiques sont relancées. Le système fiscal qui en découle (toujours en vigueur aujourd'hui) est celui dit du *fenshuizhi* ou « partage des impôts ». Ce système « redéfinit les recettes fiscales destinées au gouvernement central et celles destinées aux pouvoirs locaux. Elle précise également les recettes à partager et fixe les modalités du partage. Les recettes assignées au gouvernement central sont : les droits de douane, une taxe à la consommation levée par les douanes, la TVA et l'impôt sur le bénéfice des entreprises publiques, une taxe sur les revenus des institutions financières dépendant de la Banque populaire de Chine. Les taxes locales incluent l'impôt sur les bénéfices commerciaux, les taxes sur les revenus des entreprises publiques relevant des autorités locales, et l'impôt sur le revenu. Les impôts partagés sont la TVA, la taxe sur les transactions de

¹ Plusieurs expériences restées célèbres ont montré l'irrationalité du sujet économique. Ainsi, statistiquement nous préférons avoir 100€ tout de suite plutôt que 110€ dans une semaine ; ce qui est une absurdité économique, puisque si nous avons 100€ tout de suite il est presque impossible de trouver un placement qui nous rapporte 10% en une semaine. De même, la plupart des individus préfèrent manger une barre de chocolat pendant leur pause plutôt qu'un fruit. Là encore, il s'agit d'un résultat économiquement irrationnel puisque de la sorte nous altérons notre capital santé. Daniel Kahneman a montré lors d'une expérience, qu'un sujet refusera de jouer à pile ou face, sachant qu'il gagnera 150\$ s'il gagne et perdra 100\$ s'il perd. En bonne logique économique, tout sujet rationnel devrait pourtant accepter.

valeurs mobilières (à Shenzhen et Shanghai, lieu d'implantation des deux bourses chinoises, uniquement), et les taxes sur les ressources naturelles. La TVA est partagée selon un ratio 75% (gouvernement central) et 25% (pouvoirs locaux). La taxe sur les transactions mobilières est partagée à égalité entre les niveaux central et local. La réforme fiscale de 1994 s'est traduite par un durcissement de la contrainte budgétaire pour les pouvoirs locaux. Elle a aussi provoqué un resserrement des liens entre les entreprises locales (et avant tout les entreprises publiques), et les pouvoirs locaux. Les autorités locales peuvent agir sur les prix des inputs et ses coûts, et minimiser ainsi les profits à remettre au Centre »¹. La conséquence de cette réforme est que le budget de l'Etat augmente. En 1993, il ne représente que 12,6% du PIB. En à peine six ans il atteint 15% du PIB. On comprend donc mieux le rééquilibrage évoqué plus haut quant à la part du gouvernement dans les finances publiques (voir tableau 3.2).

3. *Le développement des finances locales*

L'autre élément qui va accroître l'autonomie des provinces au cours des trois décennies de réformes sera la capacité des pouvoirs locaux à développer leurs finances propres. Les revenus des pouvoirs locaux proviennent de deux sources : les fonds extra-budgétaires (*yusuan wai zijin*) c'est-à-dire non comptabilisés et les redevances strictement locales ou fonds comptabilisés hors-budget (*zichou zijin*). Ces fonds extra-budgétaires ne sont pas une invention des réformes. En fait, ils apparaissent dès les années 1950. Mais pendant toute la période maoïste leur utilisation et leur ampleur restent limitées. Il faut attendre les réformes économiques et la décentralisation qui les accompagne pour que ces fonds prennent une grande importance. D'après Zhang Leyin² les fonds extrabudgétaires atteignent 110% des recettes de l'Etat. Autrement dit, les provinces ont les moyens de mener une politique propre et peuvent, pour les plus riches d'entre elles, se passer du gouvernement central. C'est aussi pour remédier à cette situation qu'est menée la réforme fiscale de 1994. En 1995, les fonds extrabudgétaires sont ramenés à 38% et en 2003 ils ne représentent plus que 23,7% des recettes de l'Etat. Cependant, le montant de ces fonds extrabudgétaires est difficile à évaluer. D'après le

¹ GIPOULOUX, *op.cit.*, page 19

² ZHANG Leyin « Chinese central-provincial fiscal relation, budgetary declin and the impact of the 1994 reform » in *China Quarterly*, n°157 mars 1999 pages 115 à 141.

chercheur de l'académie des sciences sociales Fan Gang¹, ceux-ci s'élèveraient à 11 ou 12% du PIB soit le budget de l'Etat central. « Autrement dit, le montant des recettes budgétaires serait à la fin des années 90 de l'ordre de 25% du PIB alors que le budget officiel représenterait 14% du PIB. En ajoutant les droits levés localement (*zichou jin*) le total des revenus utilisables serait de 39,5% du PIB au début des années 90, soit à peu près le même montant qu'au début des réformes. Il n'y aurait donc pas de déclin mais un déplacement des prélèvements du Centre vers les pouvoirs locaux. Ces derniers ont intérêt à maximiser la levée des fonds extracomptables et la perception de redevances locales. En effet lorsqu'un droit perçu par les autorités locales est requalifié comme impôt, il est soumis à partage avec les échelons supérieurs »². La conséquence de cette réforme fiscale de 1994 est que les autorités locales ont considérablement accru les prélèvements leur permettant d'augmenter les fonds extrabudgétaires. Or, depuis 1997 les revenus des foyers ruraux diminuent. On assiste donc à un écart croissant entre les régions et au sein des régions entre les districts.

B. Cette décentralisation conduit à des différents entre les provinces. Si bien qu'on peut se demander si la Chine est encore unifiée.

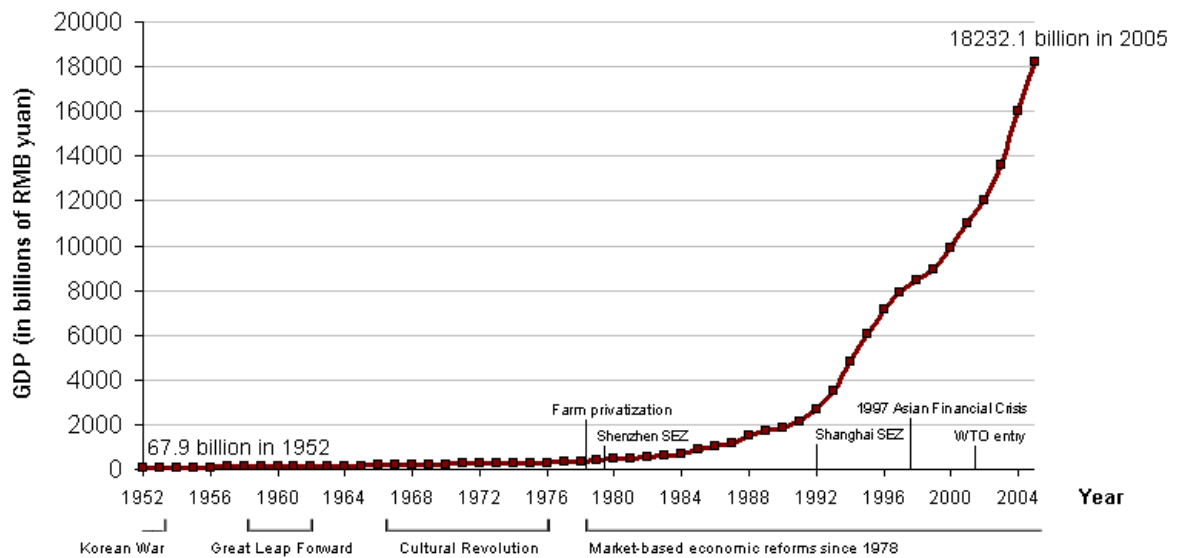
Les réformes économiques ont permis à la Chine de connaître des taux de croissance vertigineux et d'augmenter rapidement son PIB et ce bien au-delà des espérances initialement prévues. Pour rappel les réformes devaient permettre à la Chine de quadrupler son PNB en vingt ans, en fait elles ont permis de largement dépasser cet objectif comme l'indique le graphique 3.5.

¹ Cité par GIPOULOUX, *op.cit.* page 22

² GIPOULOUX, *op.cit.* page 23

graphique 3.5 : L'évolution du PNB chinois de 1952 à 2005

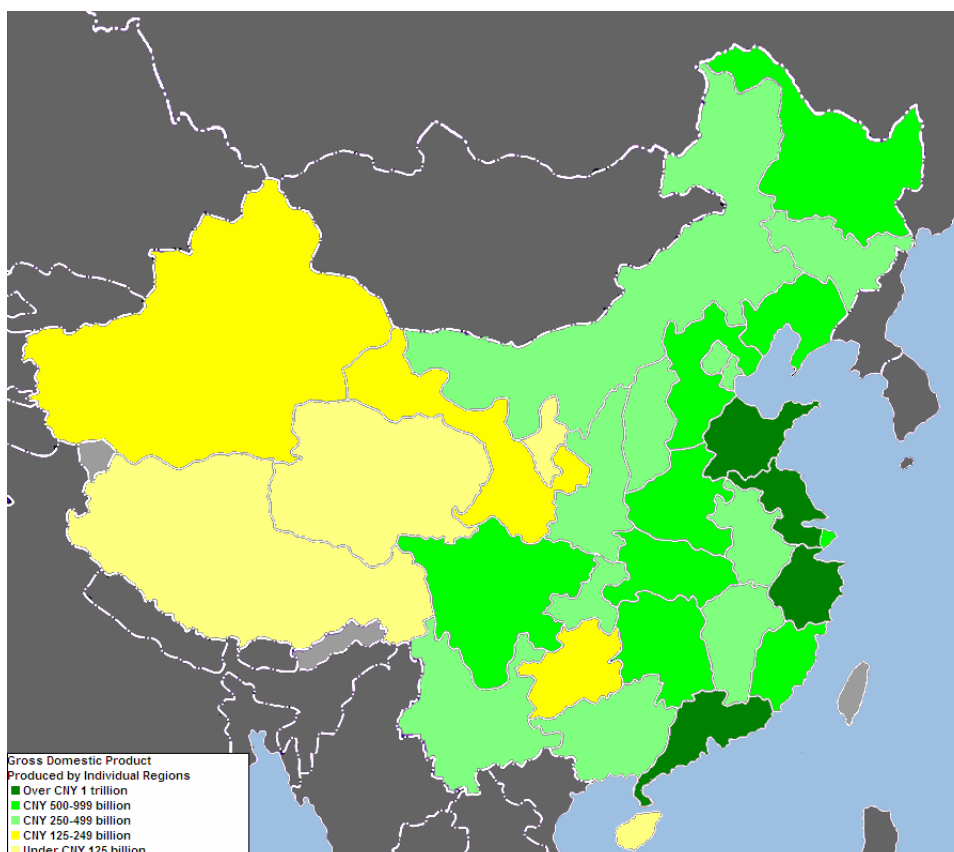
People's Republic of China's Nominal Gross Domestic Product (GDP) Between 1952 to 2005



Source: Hitotsubashi University d'après les données de la Banque Mondiale

Dans le même temps, les inégalités ont aussi augmenté : inégalités entre urbains et ruraux mais aussi entre régions. La carte 3.1 nous montre les disparités de revenus selon les provinces.

Carte 3.1 : le PIB par habitant dans chaque province chinoise



Source : D'après China Statistical Yearbook

On considère souvent que la transition d'une économie planifiée à une économie de marché est associée à une augmentation des inégalités¹. Comme la Chine a, lors du même laps de temps, effectué une transition d'une économie planifiée vers une économie de marché et d'une économie sous-développée vers une économie moderne ; il semblerait inévitable que les différences de revenus au sein de la société accompagnent les réformes économiques. Deng Xiaoping lui-même avait évoqué le problème : « *rang yibufen xian fuqilai* » ce qui veut dire « que certains s'enrichissent

¹ GUSTAFSSON B. & LI S. « Types of income and inequality in China at the end of the 1980s », *Review of Income and Wealth*, n°43, 1997, pages 211 à 226
MENG X. « Economic restructuring and income inequality in urban China », *Review of Income and Wealth*, 2004 n°50 pages 357 à 379.

d'abord ! ». Pourtant, si les inégalités dépassent un certain seuil cela pose des problèmes de deux natures. D'abord si les inégalités sont trop importantes alors des tensions dans la population vont apparaître ce qui peut menacer la stabilité intérieure. D'autre part, si les inégalités entre les régions sont trop importantes cela menace aussi la stabilité du pays quant à son unité. Dans un premier temps, nous expliquerons l'évolution des inégalités. Puis dans un deuxième temps l'impact des IDE (investissements directs étrangers) sur le développement inégalitaire de la Chine sera expliqué. Ensuite dans un troisième point nous montrerons qu'un des effets pervers de cette autonomie des provinces est le développement des différents commerciaux inter-régionaux. Enfin nous étudierons l'apparition de mouvements de dissension collective et la réponse du pouvoir face à ceux-ci.

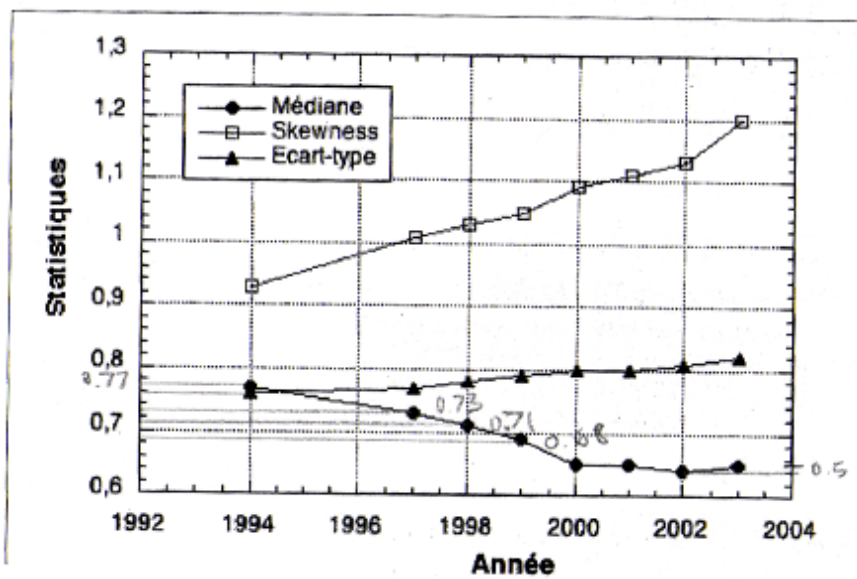
1. L'évolution des inégalités

Dans l'étude des inégalités commençons par étudier les inégalités de PIB entre régions. Les sources utilisées proviennent des données officielles données par le Bureau National des Statistiques de Chine. Nous représentons d'abord la répartition du PIB moyen pour chaque province entre 1994 et 2003. Précisons que jusqu'en 1995 il y a 30 données puis il y a 31 valeurs car à cette date est créée la municipalité autonome de Chongqing. Nous reprenons ici les résultats obtenus par Li et Schmitt¹. Pour chaque année les données sont normalisées par la valeur moyenne du PIB provincial pour ne considérer que l'éparpillement lié aux disparités entre provinces. Ainsi on corrige l'effet de croissance de l'économie. On s'intéresse ici à différentes valeurs statistiques : la médiane (valeur telle qu'il y a autant de nombres supérieurs qu'inférieurs à la médiane), l'écart type et le coefficient d'asymétrie des données.

¹ Li Ma & François Schmitt « Réformes économiques et inégalités en Chine : évolution des inégalités selon les régions et entre les urbains et les ruraux » in Shi Yunnan & Françoise Hay (dir.) *La Chine : forces et faiblesses d'une économie en expansion*, PUR Rennes 2006 pages 117 à 137

Graphique 3.6

Médiane, écart-type et coefficient d'asymétrie (*skewness*) pour les distributions de PIB selon les régions, pour différentes années de 1994 à 2003. Les trois courbes sont cohérentes et indiquent une augmentation légère mais régulière de l'inégalité entre provinces.



Source : LI & SCHMITT, *op.cit.*

Ce graphique nous renseigne sur plusieurs points. D'abord on constate une diminution régulière de la médiane et une augmentation régulière de l'écart type. Ceci signifie que la dispersion autour de la moyenne est en légère mais régulière progression. On constate que le coefficient d'asymétrie est également en augmentation régulière. L'asymétrie de la distribution est assez forte (valeurs supérieures à 1). La tendance générale est à la hausse. L'ensemble de ces valeurs nous permet de soutenir que les inégalités entre régions se creusent.

Au niveau spatial, on remarque que les inégalités suivent une logique Est-Ouest. La carte 3.1 nous montre que les régions côtières sont plus riches que les régions du centre et de l'ouest. Si nous couplons les informations de la carte 3.1 avec celles contenues dans le graphique 3.6, nous pouvons donc dire que l'écart entre une Chine côtière toujours plus riche et le reste du pays ne fait que s'accroître. Il faut ajouter à cette inégalité spatiale une inégalité socioprofessionnelle. En effet, d'après les chiffres du

Bureau National des Statistiques de Chine, les revenus des ruraux diminuent. Ils ont d'abord diminué de manière relative par rapport à la forte progression des revenus urbains. Puis dans certaines provinces, les revenus ruraux ont diminué de manière absolue. D'après Meng¹, les écarts de développement, tant inter-régionaux qu'entre urbains et ruraux, ce sont creusés à partir de 1995. Entre 1988 et 1995 la Chine connaît une période de réformes modérées. Toute la population voit ses revenus augmenter même si les revenus des pauvres augmentent moins vite que ceux des riches. A partir de 1995, la Chine entre dans une période de réformes plus prononcées : restructurations des entreprises d'Etat, de la sécurité sociale, du marché du travail. A cette époque beaucoup de travailleurs des entreprises d'Etat sont licenciés. Les revenus des plus pauvres n'augmentent plus, ils diminuent. Alors qu'avant 1995 les inégalités étaient principalement structurées entre provinces, désormais les inégalités le sont entre urbains et ruraux. Bien évidemment, les provinces les plus urbanisées tirent un net avantage de cette évolution. Les résultats du docteur Chang² tendent à confirmer cette analyse : la principale raison des inégalités en Chine est la différence de revenu entre urbains et ruraux.

Tableau 3.4 : Les disparités de revenus en Chine

Années	Revenu net par tête (foyers ruraux, Rmb)	Revenu disponible par tête (foyers urbains, Rmb)	Ratio revenus urbains/revenus ruraux
1978	133,6	343,4	2,57
1980	191,3	477,6	2,5
1985	397,6	739,1	1,86
1990	686,3	1510,2	2,2
1995	1577,7	4283	2,71
2000	2253	5854	2,79
2001	2366,4	6859,6	2,9
2002	2475,6	7702,8	3,11
2003	2622,2	8472,2	3,23
2004	2936,4	9421,6	3,2

Source : China Statistical Yearbook 2005

¹ MENG X. « Economic restructuring and income inequality in urban China » in *Review of income and wealth*, 2004 n°50 pages 357 à 379

² CHANG GH. « Cause and cure of China's widening income disparity » in *China Economic Review*, n°13 2002 pages 335 à 340.

Tableau 3.5 : l'indice de Gini pour différents pays

Pays	UN Gini ¹	Année	CIA Gini ²	Année
République populaire de Chine	0,47	2004	0,47	2004
Taiwan				
Corée du Sud	0,316	2005	0,351	2006
Japon	0,25	1993	0,38	2002
Indonésie	0,34	2002	0,36	2005
France	0,33	2004	0,28	2005
Brésil	0,57	2004	0,567	2005
Vietnam	0,344	2007	0,37	2004
Malaisie	0,49	2003	0,46	2002

Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée. Ce coefficient est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien). Concrètement, on estime qu'un pays assez égalitaire a un coefficient proche de 0,2 à 0,3. Un pays sera considéré comme inégalitaire quand son coefficient dépasse 0,55 ou 0,6. L'indice de Gini de la Chine est très supérieur aux pays développés (ici la France et le Japon). Chose surprenante, il est plus haut que celui des NPI (Corée) et même de pays récemment industrialisés comme la Malaisie ou l'Indonésie. Selon certaines sources, le coefficient de Gini atteindrait un seuil supérieur à 0,5 si on prenait en compte l'argent de la corruption (souvent placé à l'étranger). Mais comme il est difficile de calculer le coefficient dans ces conditions, nous nous en tiendrons à ce chiffre de 0,47.

Tableau 3.6 a : Les disparités dans le revenu rural selon les régions chinoises

	Est	Centre	Ouest
1978	1,09	1	0,91

¹ Données d'après le Human Development Report 2007/08, United Nations

² Données d'après The World Fact Book, CIA, les chiffres datent du 24 janvier 2008

2000	1,47	1	0,77
------	------	---	------

Source : OCDE, *Income disparities in China*, Paris 2004, page 10

Tableau 3.6 b : Les disparités dans le revenu net urbain selon les régions chinoises

	Est	Centre	Ouest
1978	1,10	1	1,01
2000	1,49	1	1,06

Source : OCDE, *Income disparities in China*, Paris 2004, page 10

2. L'impact des IDE sur les inégalités

Il est généralement reconnu que depuis 1978 la croissance chinoise s'appuie sur une politique d'ouverture sélective. Deux axes d'ouverture peuvent être identifiés : l'accueil de l'IDE et l'exportation. Dans le cas de la Chine, l'exportation étant réalisée par plus de 50% par des entreprises à capitaux étrangers, on peut penser que l'IDE représente le facteur déterminant de l'ouverture.

En 2002, la Chine a même dépassé les Etats-Unis pour devenir le premier pays d'accueil mondial de l'IDE.

L'impact de cet IDE sur la dynamique de croissance reste généralement considéré comme très positif¹. Le manque de capital étant une des principales contraintes au développement, l'IDE permet en effet d'assouplir, voire de lever cette contrainte.

La science économique nous apporte plusieurs enseignements sur l'impact de l'IDE sur l'inégalité régionale. La méthode d'analyse classique de McDougall¹ nous montre que

¹ CARDOSO Eliana & DORNBUSCH Rudiger, « Foreign Private Capital FLOws » in CHENERY & SRINIVASAN (DIR.), *Handbook of Development Economics*, vol.2, New York, Elveiser Science Publishers, 1989.

l'impact de l'IDE sur la croissance est nettement positif. L'impact de l'IDE sur l'inégalité dépend de deux éléments. D'abord, quelle est la part du revenu transféré aux autres activités indépendantes des activités à capitaux étrangers ? D'autre part, la distribution des revenus s'effectue-t-elle sur un plan géographique de manière plus égale ou inégale que la distribution initiale du revenu ?

Dans le cas de la Chine, l'introduction de l'IDE augmente l'inégalité du fait que l'entrée massive de l'IDE correspond à une étape où l'augmentation de l'efficacité économique était l'objet dominant du gouvernement ; et que la répartition de l'IDE entre les régions est fortement inégale au profit des zones côtières.

Plusieurs éléments conduisent à ce processus. Sur la base de la théorie de l'économie géographique, Krugman² a démontré que l'association des effets d'économie d'échelle, d'infrastructure et de concentration des revenus renforce le processus de concentration industrielle parallèlement à la présence de vastes régions périphériques rurales. Bao et Chang, Sachs et Woo³, de leur côté, ont souligné qu'en Chine les facteurs géographiques conduisent les régions côtières à l'obtention de rendements plus élevés. Egalement selon Fleisher et Chen⁴, avec l'entrée massive d'IDE, le rendement du capital n'a pas diminué en raison d'une mobilité accrue des travailleurs migrants vers les régions riches.

Pour un pays de superficie modeste, un accueil d'IDE ne compromet pas une aggravation des inégalités régionales. Bien au contraire. Par exemple, l'île Maurice ou Singapour bénéficient par effet direct de la politique d'ouverture aux capitaux étrangers. Il en va différemment pour de vastes pays tels que la Russie ou la Chine.

Un dernier élément doit être pris en compte : l'impact sur l'activité régionale par effet de stimulation concurrentielle ou, au contraire, d'éviction. Comme le souligne Markusen et Venables⁵, l'IDE peut être favorable régionalement par effet d'interdépendance et d'incitation à la performance, ou comme le note Aitken et

¹ MC DOUGALL G. « The benefits and costs of private investment from abroad » in *Economica*, Mars 1960, pages 13 à 35.

² KRUGMAN Paul, « Increasing Returns and Economic Geography » in *Journal of Political Economy*, n°99 (31), 1991, pages 483 à 499.

³ BAO Shuming, CHANG Gene Hsin, SACHS Jeffrey & WOO Wing-thye, « Geographic factors and China's regional development under market reforms, 1978-1998 », Elviesier Science 2002.

⁴ FLEISHER Belton & CHEN Jian, « The Coast-Noncoast income gap, productivity and regional economic policy in China », in *Journal of comparative economics*, 25 (2), 1997, pages 220 à 236.

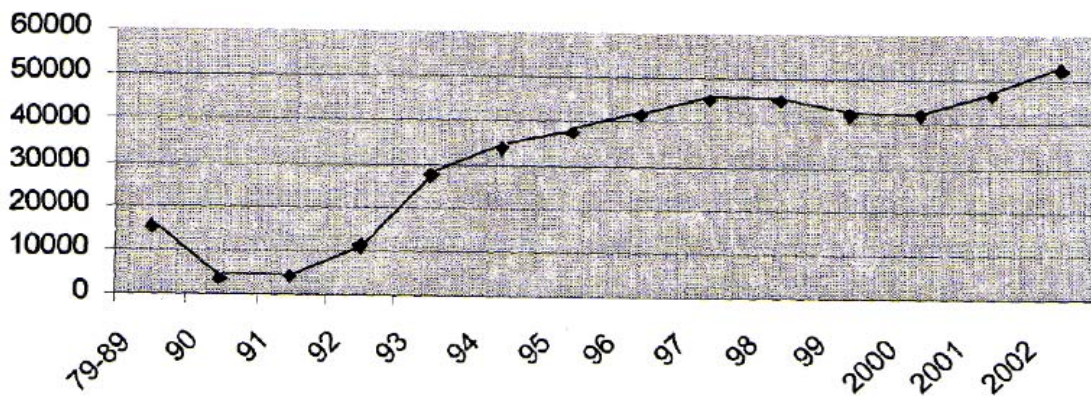
⁵ MARKUSEN & VENABLES, « Foreign Direct Investment as a catalyst to industrial development » in *European Economic review*, 43, 1999, pages 335 à 356.

Harrison¹, peut conduire à détruire les activités locales par effet concurrentiel exacerbé. Dans le cas de la Chine, trente années de logique étatique privilégiant le développement d'une industrie lourde se heurtent, à partir de la politique d'ouverture, à une concurrence intensifiée portant peut être atteinte aux provinces intérieures et du Nord-Est.

a. la tendance générale

Selon le ministère du Commerce Etranger en Chine, jusqu'en juillet 2003, le nombre d'entreprises à capitaux étrangers recensé sur le territoire s'élève à 446 441 avec un montant total d'investissement étranger contractuel de 887 231 milliards de dollars. Quand au montant de l'investissement réel, il s'établit à 481 320 milliards de dollars. Dans cette étude, nous retenons la période de référence à partir de 1992. Au-delà de l'aspect purement méthodologique (notre étude se centre sur la période 1992-2007), d'après les statistiques officielles, la véritable dynamique d'investissement sur le territoire se constate en effet de manière prononcée à partir de 1993.

Graphique 3.7 : Evolution de l'IDE en Chine (en millions de dollars)



source : Statistical yearbook

L'IDE par régions : la République populaire de Chine est actuellement divisée en 32 régions, dont 4 municipalités directement dépendantes du gouvernement central et 28

¹ AITKEN & HARRISON, « Do domestic firms benefit from foreign direct investment? Evidence from Venezuela » in *American Economic Review*, 89 (3), 199, pages 605 à 618.

provinces. Selon la classification courante chinoise, ces 32 provinces et municipalités sont divisées en trois grandes régions géographiques :

- La région de l'Est et côtière (comprenant 3 municipalités) : Beijing, Shanghai et Tianjin, et 7 provinces : Liaoning, Shangdong, Jiangsu, Zhjiang, Fujian, Guangdong et Hainan)
- La région centrale (comprenant 9 provinces : Hebei, Heilongjiang, Jilin, Shanxi, Henan, Hubei, Hunan, Anhui et Jianxi)
- La région Ouest (comprenant une municipalité (Chongqing) et 11 provinces : Mongolie intérieure, Shaanxi, Gansu, Qinghai, Ningxia, Xinjiang, Sichuan, Guizhou, Yunnan, Tibet, Guangxi)

La répartition de la population entre ces trois régions est assez équilibrée avec respectivement 32,51%, 38,74% et 28,75%. La région Ouest couvre toutefois près de 70% de la superficie du pays.

Tableau 3.7 : Répartition de l'IDE sur les trois régions (en flux réels)

région	1990	1995	2001
Est et cotière	91,72%	84,43%	85,56%
Centrale	4,78%	10,53%	10,29%
Ouest	3,50%	5,04%	4,15%

Source : D'après BOISSIN Olivier et HE Yong, « Impact de l'IDE sur le développement régional chinois » in HAY Françoise et SHI Yunnan, *La montée en puissance de l'économie chinoise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, page 82, d'après les données du China Statistical Yearbook.

b. facteurs explicatifs de l'inégalité régionale

Ainsi, c'est à partir du début 1990 que l'inégalité régionale s'accroît significativement. Avant d'étudier l'impact de l'IDE sur cette inégalité, revenons sur le rôle de l'IDE dans la croissance chinoise. Nous pourrions penser que sa contribution se révèle très positive. Une nuance doit toutefois être mentionnée. Entre 1978 et 1989, période où l'entrée d'IDE n'était pas encore guère importante, le taux de croissance du pays était en moyenne de 9,73% contre 9,18% sur la période 1990-2001. L'IDE n'apparaît pas ainsi comme le moteur unique de la croissance. Rappelons que quatre principaux facteurs contribuent à la croissance de la Chine :

- les entreprises d'Etat.

- Les entreprises collectives dont le principal composant reste les entreprises rurales gérées par les collectivités rurales (villages et comtés)
- Les entreprises privées (essentiellement sous forme de micro entreprises) ;
- Les entreprises à capitaux étrangers

Avant 1990, alors que le secteur à capitaux étrangers restait faible, ce sont les trois autres facteurs qui soutenaient en conséquence la dynamique de croissance. Avec l'afflux d'IDE depuis la décennie 1990, face au taux stables de croissance du PIB, une hypothèse peut ainsi être émise d'un fort effet de substitution entre les différents facteurs de croissance.

De nombreuses études¹ distinguent deux périodes : 1978-1984 et la période allant de 1985 à nos jours. L'année 1984 apparaît être ainsi un point de rupture. Avant cette date, principalement grâce à la réforme rurale, l'inégalité tant au niveau régional qu'au niveau rural-urbain a été réduite, alors qu'à partir de cette date, elle s'intensifie². Concernant les facteurs déterminants de cette inégalité, Kanbur et Zhang³ identifient quant à eux trois facteurs majeurs : l'IDE, la réduction des taxes douanières et la décentralisation fiscale. Le rôle de la décentralisation fiscale ne semble pas ressortir de manière significative. Selon Kanbur et Zhang, avec la réforme, le rapport de force entre le gouvernement central et les gouvernements locaux a profondément été modifié au profit d'une décentralisation des budgets. Selon ces auteurs, cette dernière n'est pas sans effet sur l'accroissement des inégalités régionales. Pourtant la centralisation du budget favorisait depuis 1978 les régions côtières afin de répondre aux priorités d'infrastructures urbaines. La décentralisation budgétaire ne semble pas ainsi forcément un argument en faveur de l'inégalité régionale. Comme le souligne Wei⁴, dans le cadre de la décentralisation, les budgets des gouvernements locaux des régions sont, d'une

¹ YANG Q., « Répartition géographique de l'investissement étranger en Chine : l'impact du capital humain » in *Revue d'économie du développement*, n°3 pages 35 à 59. 1999
DE MURGER S. « Economic opening and growth in China », Development Centre Studies, OCDE, Paris, 2000

SONG S., CHU S.F. & CHAO R., "Inter-city regional disparity in China", *China economic review*, 11 (3), 2000. pages 246 à 261.

LEE J., "Changes in the sources of China's regional inequality", *China economic review*, 11 (3), 2000. pages 232 à 245

² Par exemple JIAN, SACHS & WARNER, « Trends in regional inequality in china », *China economic review*, 7 (1), 1996, pages 1 à 22.

³ KANBUR & ZHANG, "Fifty years of regional inequality in China: a journey through revolution, reform and openness", Cornell University, 2001.

⁴ WEI Yehua Dennis, « Multiscale and multimechanisms of regional inequality in China : implications for regional policy », *Journal of contemporary China*, 11 (30), 2002, pages 109-124.

part, beaucoup plus importants et, d'autre part, favorisent le développement des activités et infrastructures locales. Ensuite, comme l'indique le tableau ci-dessous, la part du revenu central dans le budget total augmente à partir de 1984 pour ensuite diminuer après 1990. Or, comme nous avons pu le constater, sur la période 1984-1990 l'inégalité régionale ne s'est pas significativement accrue contrairement à la décennie 1990. Face à ces tendances empiriques, il nous paraît ainsi difficile de conclure à l'existence d'un lien significatif entre décentralisation et accroissement des inégalités. Suite à ces différents résultats, il apparaît par contre explicite que l'IDE représente le facteur majeur de l'accroissement de l'inégalité régionale, avec, comme date pivot l'année 1990.

Tableau 3.8 : Evolution du taux de taxe douanière, d'importation et de la part du budget central

année	Taxe douanière effective	Importation/PIB	part du revenu central dans le budget total
1983	12,8	7,08	36,4
1984	16,6	8,62	40,1
1985	16,3	13,99	39,8
1986	10,1	14,68	38,7
1987	8,8	13,5	37
1988	7,5	13,77	35,6
1989	8,3	13	35,6
1990	6,2	13,84	36,6

Cette étude sur l'inégalité régionale en Chine montre qu'à partir de 1990 parallèlement à une spectaculaire dynamique de développement, l'inégalité s'accroît significativement. L'hypothèse avancée du primat du rôle de l'IDE en terme de facteur explicatif par rapport à celui de l'économie privée est validé sur la période. La question reste toutefois ouverte pour savoir si dans l'avenir, l'IDE sera davantage orienté vers les régions moins développées du Centre et de l'Ouest, comme l'incite depuis 1997 la politique du gouvernement central. Si tel est le cas, l'IDE contribuera alors à inverser les tendances en matière d'inégalité régionale. En 2003, des nuances sur l'efficacité de cette politique peuvent toutefois être émises. Non sans lien avec les effets d'agglomération de l'économie géographique, sur le territoire chinois un processus de

concentration est à l'œuvre et renforce la thèse du primat du centre sur la périphérie. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être soulignés. D'une part, l'avantage factoriel en terme de coût de main d'œuvre des régions intérieures reste modeste du fait de l'accroissement des migrations de la population vers les grands centres urbains. D'autre part, les coûts de transport au sein de ce pays à vaste superficie n'incitent pas les investissements étrangers à localiser leurs activités en périphérie. Par ailleurs, l'adhésion du pays à l'OMC rend plus complexe une obligation de localisation par contrainte de rééquilibrage régional auprès des investissements étrangers. Enfin, l'avantage relatif en termes d'environnement économique, d'infrastructure et de marché de demande de la région côtière par rapport aux provinces intérieures apparaît de plus en plus explicite depuis 1990.

C. Institutionnaliser le fédéralisme *de facto* dans la Chine post-Deng

1. La Chine peut-elle être gouvernée depuis Zhongnanhai sans Deng Xiaoping ?

Il est important de voir comment le rapide développement économique de la Chine a affecté la relation centre-périphérie c'est-à-dire la relation entre Pékin et les pouvoirs locaux. Le renforcement de la relation central-local ne signifie pas que l'Etat central soit devenu plus puissant que les provinces ou vice et versa. Cela signifie simplement que plusieurs facteurs institutionnels ont fait se resserrer les relations entre le centre et les provinces.

La relation central-local a trois caractéristiques institutionnelles à l'époque des réformes : le fédéralisme *de facto*, la réciprocité et les normes culturelles.

Comment les institutions fonctionnaient-elles sous Deng Xiaoping ? Primo, le vaste programme de réformes structurelles de l'économie n'a pas été accompagné d'une réforme structurelle du pouvoir politique. Secundo, le centre a toujours gardé la main haute sur le processus de réforme. Tertio, la Chine n'a pas développé de réel droit commercial ou de système de cours indépendantes. On pourrait allonger encore cette liste. Une question demeure : dans ces conditions, comment la Chine est-elle parvenue à

un tel succès économique ? L'une des clés de ce succès tient à la caractéristique institutionnelle assez unique de la relation entre le centre et la périphérie¹ : le fédéralisme *de facto* au sein duquel les pouvoirs politiques et économiques sont décentralisés de l'Etat central vers les gouvernements locaux plutôt que vers les entreprises privées et la société civile.

Au lieu d'une privatisation, les droits de propriété sont décentralisés vers les gouvernements provinciaux plutôt que vers les entreprises privées ou les entrepreneurs privés. Les gouvernements provinciaux sont devenus les propriétaires *de facto* des entreprises d'Etat. Ainsi, bien que le Centre se soit retiré progressivement de la gestion économique des entreprises, les gouvernements provinciaux sont devenus extrêmement interventionnistes.

Aspect souvent peu connu des deux dernières décennies, les conflits commerciaux se sont développés entre les différentes provinces. Une précision avant d'aborder le fond du problème, la déconcentration n'est pas le propre de la réforme qui débute en 1978. A partir du Grand bond en avant (1951), Mao, pour des raisons géopolitiques et par méfiance à l'égard du modèle soviétique, avait favorisé le développement autonome de petites unités de production industrielles dans le centre du pays. Ce développement autarcique des unités industrielles va peser, on le verra, dans le déroulement des réformes.

Les autorités locales, on l'a vu, ont avec les réformes un champ d'action qui leur est propre. Elles vont donc chercher à maximiser leur profit. Cela ne va pas se faire dans le cadre d'un marché unifié et où la circulation est libre. Autrement dit, il n'y a pas de la part des autorités locales de politique de valorisation de l'avantage comparatif d'une province. Au contraire, les autorités provinciales et municipales vont développer les entraves au commerce pour maximiser leurs intérêts. Si bien qu'on parle aujourd'hui de l'économie chinoise comme d'une économie de fief. D'après Gipouloux², cette économie de fief a trois grandes caractéristiques : la fermeture, les pratiques discriminatoires et la stagnation de l'activité économique. Il y a fermeture car « l'activité économique se déroule dans l'étroit carcan de la tutelle administrative ; l'investissement, l'échange, l'innovation technique, ce faisceau de décisions économiques sont devenues partie intégrante de l'activité gouvernementale. La concurrence par les prix est limitée au maximum : là où domine l'économie de fief, la

¹ ZHENG Yongnian, « Institutionalizing *de facto* federalism in post-Deng China », *op.cit.* page 217

² GIPOULOUX, *op.cit.* page 26.

circulation des facteurs de production est fortement contrainte, les mécanismes du marché ne jouent qu'un rôle marginal ». Les pratiques discriminatoires sont dues, elles, à « la propension aux comportements monopolistiques [qui] contribue au déclenchement des différentes "guerres commerciales" qui ont ravagé les provinces chinoises depuis la seconde moitié des années 1980 ». Enfin, la stagnation de l'activité économique s'explique du fait que le « commandement sur les matières premières et les facteurs de production engendre un énorme gaspillage et la stérilisation de ressources sur une vaste échelle. »

Le protectionnisme local a existé dès le début des réformes mais l'approfondissement du processus de décentralisation l'a renforcé. Même si des espaces permettant la liberté d'expression et les actions collectives pour les individus et les groupes sociaux se sont accrus et que le régime communiste semble s'être muté en un autoritarisme consultatif, la participation politique demeure très limitée du fait de l'émergence d'un fédéralisme politique *de facto*. Le partage du pouvoir ne s'est pas fait entre l'Etat central et la société mais entre l'Etat central et les provinces. Bien que le centre garde un pouvoir important sur les provinces, sans la collaboration de celles-ci, la capacité d'action de l'Etat central est très limitée. Pendant que les provinces développaient et renforçaient leur propre pouvoir, le centre a, dans le même temps, ajusté sa relation avec les provinces. Le centre a reconnu le pouvoir indépendant *de facto* des provinces et, dans le même temps, il a développé son propre pouvoir indépendant afin de contraindre les comportements provinciaux.

Ces ajustements mutuels dans une relation entre le centre et les provinces ont conduit à des changements dans la structure de l'Etat. On assiste à l'émergence et au développement d'une participation politique gouvernementale. Les gouvernements provinciaux ont, non seulement, l'autorité pour gérer les affaires locales mais ils sont également capables d'influencer les prises de décisions politiques à l'échelon national. La démocratie en terme de relations entre l'Etat et la société peut émerger à différents degrés dans différentes régions, mais la participation politique est très limitée et dépend de facteurs locaux comme le niveau de développement économique, les cultures politiques locales, l'attitude des dirigeants politiques locaux et les mesures de réformes politiques introduites par les dirigeants locaux.

Ce fédéralisme lui-même est un aspect important de la démocratie. Des gouvernements locaux puissants peuvent se révéler être une contrainte sérieuse pour le centre et peut

protéger les sociétés locales de l'arbitraire du pouvoir central, même si les gouvernements locaux sont souvent récalcitrants à partager le pouvoir politique avec les sociétés civiles.

Avec l'avènement du fédéralisme *de facto*, la réciprocité devient une approche naturelle des relations entre le centre et les pouvoirs locaux. Dans un système fédéral développé, la division du pouvoir entre le centre et le local est hautement légalisée et institutionnalisée via des règles formelles et des institutions. Par contraste, dans le fédéralisme chinois, la division du pouvoir entre l'échelon central et le local n'est jamais établie clairement. La relation entre les deux échelons n'est pas, dans une large mesure, institutionnalisée. Ainsi, les institutions et règles informelles jouent un rôle très important dans l'interaction entre le centre et les provinces. Comme l'a montré Susan Shirk¹, le Parti communiste chinois a, en dernier recours, l'autorité sur les provinces. Mais les hauts dirigeants (y compris le secrétaire général du Parti, les membres du politburo, le comité permanent) sont choisis parmi un « selectorate » composé des membres du Comité central, des vétérans du Parti et des hauts dirigeants de l'Armée populaire de libération.

Ainsi, si on suppose, de manière rationnelle, que les dirigeants provinciaux chercheront à être promus au sein de la hiérarchie politique chinoise, les autorités du centre peuvent chercher à jouer « la carte des provinces » pour gagner le soutien des cadres des provinces en leur proposant des « incentives » politiques pour favoriser leur carrière au sein du système. Cependant, les cadres des provinces peuvent, eux aussi, « jouer la carte du centre » car ils forment la majorité du « selectorate ». Leur soutien est donc une source de légitimité importante pour tous les hauts dirigeants.

Albert Hirschman soutient que les dirigeants des pays en développement ont non seulement des « intérêts » mais aussi des « passions ». « En fait la « passion » des dirigeants chinois pour le développement a joué un rôle important dans la sauvegarde d'une décentralisation intergouvernementale consistante »². C'est le principe du *fuguo bingqiang*. Les universitaires ont cherché à comprendre à quoi tenait la différence entre la Chine, d'une part, et l'Europe et l'Asie du sud, d'autre part. D'après les études les plus récentes, l'un des facteurs majeur est une culture de l'Etat particulière. Il ne fait aucun doute que la forte identité étatique a un impact fort sur les officiels des provinces.

¹ SHIRK Susan, *How China opened its door*, op.cit.

² *Ibid.*

2. Vers une institutionnalisation du fédéralisme de facto ?

Avec le changement générationnel dans la direction du régime/ à la tête du régime, les nouveaux dirigeants ont commencé à chercher une nouvelle base pour leur légitimité politique comme l'a montré le XV^e Congrès. Après la nomination de Zhu Rongji au poste de Premier ministre, le nouveau gouvernement formé en mars 1998 déclara que la priorité allait à la réforme du système financier. Toutes les branches provinciales de la Banque centrale devaient être éliminées et une douzaine d'organismes régionaux ou interprovinciaux devaient être établis dans les années à venir. La réforme tentait de suivre le modèle américain de relations entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés en limitant la capacité institutionnelle des gouvernements provinciaux à intervenir dans le système bancaire central. Le départ de la « vieille garde » de la tête du régime allait aussi introduire des changements dans le modèle de réciprocité entre les hauts dirigeants et le *selectorate*. L'institutionnalisation de la réciprocité est devenue possible, ce qui signifie que le pouvoir du *selectorate* est protégé par les institutions plutôt que le bon-vouloir de la vieille garde.

Légitimer le fédéralisme n'est pas facile car cela va à l'encontre de l'idéologie du Parti communiste chinois. La période des seigneurs de la guerre au début du XX^e siècle a fait que le fédéralisme est le plus souvent dans les esprits associé à l'idée de chaos. Tant que le fédéralisme ne peut pas être légitimé idéologiquement, une transition d'un fédéralisme *de facto* à un fédéralisme de jure est peu probable.

Il ne fait aucun doute que les hauts dirigeants craignent que le fédéralisme ne conduise la Chine à une trop grande diversité, ce qui la menacerait de désintégration. Par contre, le fédéralisme *de facto* a le grand avantage de la flexibilité. Tant que le centre maintient son pouvoir relatif sur les provinces, il sera capable d'ajuster la relation centre-local. Cependant à long terme, l'institutionnalisation partielle du fédéralisme *de facto* à laquelle nous assistons pourrait servir de fondement pour l'institutionnalisation d'un fédéralisme de jure en Chine.

*

Un nouveau regard sur le fédéralisme :

Le « retour en grâce » partiel du maoïsme sous l'administration Hu-Wen a servi plusieurs objectifs. L'un d'entre eux fut de réaliser le rêve du grand Timonier d'unifier une Chine diverse et chaotique sous l'autorité d'un pouvoir central fort. Le discours officiel insiste sur l'instauration d'un système efficace et centralisé. En ce sens, les résistances qu'a dû affronter le Conseil d'Etat en 2004 quand il a tenté d'assainir l'économie a révélé deux tendances. La première fut la volonté du centre de reprendre en main les provinces. La seconde tendance fut la résistance des provinces à ce projet.

Au niveau culturel on peut citer le film Hero (2003) qui glorifie Qin Shihuang le premier empereur qui unifia la Chine dans un système apparemment très centralisé.

Cette exigence se fit plus sentir à Pékin suite aux mouvements contestataires à Taiwan et à Hong Kong. A Hong Kong des manifestations ont demandé des élections « one man, one vote ». A Taiwan, le président Chen Shui-bian défendait un programme indépendantiste. Cette tentation indépendantiste a tenté d'être contenue par Pékin de deux manières : par la diplomatie, Pékin a demandé à Washington de reprendre la main sur Chen. Par la menace, opérations militaires. A Hong Kong, Pékin a promu une politique mettant en exergue le patriotisme et a aidé financièrement l'économie touchée par la crise du SRAS.

Même si les dirigeants des troisième et quatrième générations ont toujours mis en avant les vertus de la « cohésion nationale », durant les années 1990 et 2000 on assiste dans les cercles du pouvoir à un débat sur les vertus du fédéralisme. Le sujet demeurant extrêmement sensible, les termes « fédéralisme » et « confédération » ne sont presque jamais utilisés en public sinon dans un sens péjoratif. Cependant, partant de la nécessité d'apporter une réponse à la question taïwanaise, un *think-thank* basé à Shanghai commença à étudier la viabilité d'un système fédéral. Ce *think-thank* recevait le patronage de deux anciens maires de Shanghai : Wang Daohan et Jiang Zemin. Dans le même temps à Pékin, l'école centrale du Parti s'intéressa également au sujet. Or à l'époque l'ECP avait à sa tête le vice-président Hu Jintao.

A partir de la fin des années 1990 de nombreux articles sur le fédéralisme et le confédéralisme ont été rédigés par des universitaires chinois basés à l'étranger (chinois ou d'origine chinoise). On le voit, cette évolution des relations centre-périphérie

préoccupe aux plus hautes sphères de l'Etat-Parti. C'est, sans doute, car elle pose la question de la réforme du cadre légal de l'Etat.

Section2 :

La réforme impose une modification du cadre légal

Quand le gouvernement chinois commence les réformes économiques en 1978, son but est non seulement d'abandonner les aspects les plus aberrants du délire maoïste mais aussi de moderniser la Chine pour la sortir du sous-développement et lui donner (redonner) un statut de grande puissance. Or, le cadre formel du début des réformes, c'est-à-dire le cadre légal, date de la période maoïste. La conception du droit et la forme d'Etat qui en découle sont ceux de la vision maoïste. La politique de réforme se caractérise par deux lignes directrices : le développement de la logique de marché et l'ouverture sur l'étranger. A mesure que les politiques de réforme vont être mises en place, on assiste à une double tendance. D'une part, les évolutions induites par les réformes dans la pratique de l'économie imposent au droit de s'adapter à la nouvelle situation. D'autre part à mesure que les réformes sont poussées plus loin, la Chine s'ouvre et s'intègre dans l'économie mondiale. Cette ouverture impose une évolution du droit chinois car on passe d'un droit chinois qui encadre légalement une Chine maoïste largement autarcique à la Chine d'aujourd'hui qui serait en passe de devenir le premier exportateur mondial d'ici 2010 d'après les estimations de l'OCDE¹. Dans cette section, on essayera d'expliquer dans quelle mesure la politique de réformes a imposé une modification du cadre légal. Pour ce faire, nous procéderons en deux temps. D'abord, nous expliquerons que les réformes coïncident avec le retour du droit en Chine, après la période maoïste où le droit avait pour ainsi dire disparu. Ce retour du droit se fait dans une période d'ouverture de la Chine sur le monde dans le contexte de la mondialisation (A). Puis dans un second temps, nous étudierons la portée de ce retour du droit et la manière dont celui-ci s'est fait (B). La deuxième partie de cette section s'intéressera donc à la juridisation du politique et la politisation du juridique dans la Chine des réformes.

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques « La Chine pourrait devenir le premier exportateur mondial d'ici 2010 » 16 septembre 2005, http://www.oecd.org/document/29/0,2340,fr_2649_201185_35363613_1_1_1_1_00.html

I. Construction d'un Etat de droit dans le contexte de mondialisation

L'ouverture sur l'étranger a été dès le début des réformes l'une des priorités du gouvernement chinois. Pour autant, celui-ci conservait une certaine méfiance vis-à-vis des modèles étrangers. Ainsi lors de son allocution d'ouverture du XII^e Congrès du Parti communiste chinois le 1^{er} septembre 1982 (allocution qui marque le véritable coup d'envoi officiel de la politique de réformes économiques), Deng Xiaoping déclare : « Nous appliquons sans défaillance une politique d'ouverture sur l'extérieur, et nous nous attachons à élargir nos échanges avec l'étranger [...]. »¹ Mais dans le même discours il précise « Toutefois la transposition mécanique des expériences ou des modèles d'autres pays n'a jamais été une réussite » et plus loin il ajoute « En même temps nous devons rester lucides et résister fermement à l'action corrosive des idées décadentes émanant de l'extérieur, et nous ne permettrons en aucun cas que le mode de vie bourgeois envahisse la Chine ». Autrement dit, le régime chinois accepte de s'intégrer dans l'économie mondiale. Mais l'adaptation, l'évolution du droit en fonction d'exigences internationales est formellement exclue (Nous reviendrons plus loin sur le rapport qu'entretient le droit chinois avec la tradition juridique occidentale). Ainsi, par « mode de vie bourgeois » il faut bien évidemment comprendre la démocratie mais aussi dans une certaine mesure la propriété privée et notamment celle des moyens de production et la possibilité de porter plainte en cas de non respect du droit notamment d'un contrat. Car, ne l'oublions pas, quand les réformes débutent, la Chine a encore un régime de propriété d'Etat des moyens de production et les relations contractuelles sont quasiment inexistantes. Or, en ouvrant son économie sur le monde, la Chine a nécessairement dû faire évoluer son appareil juridique. La question qui sera donc traitée dans ce paragraphe sera donc la suivante : dans quelle mesure l'insertion de la Chine sur la scène internationale (insertion tant culturelle qu'économique ou institutionnelle) a-t-elle modifié la conception du droit en Chine ? Quel impact la mondialisation a-t-elle eu sur l'Etat chinois ? La réponse peut se faire en trois temps. L'intégration dans l'économie mondiale impose une évolution juridique (A). Mais ces incertitudes

¹ DENG Xiaoping, *Œuvres Choisies*, tome 2, Pékin, Editions en Langues Etrangères, 1992, page 8

demeurent quant à ce mode de développement du droit (B). Enfin, il convient de s'interroger sur la place de l'Etat dans la mondialisation (C).

A. L'intégration au sein de la mondialisation impose une évolution juridique.

La politique de réforme économique à partir de 1978 reposait sur deux grandes orientations : le développement de l'économie marchande et une ouverture accrue de la Chine au monde. Ces deux tendances vont favoriser un mouvement de retour du droit en République populaire de Chine. Avant de voir plus en détail en quoi a consisté ce retour du droit, arrêtons-nous un instant sur la logique à l'œuvre ici. En quoi ces deux orientations politiques (évolution économique et ouverture du pays) impliquent-elles un rapport au droit ? Le passage d'une économie planifiée à une économie marchande change la nature des relations économiques. Dans une économie planifiée, le rapport entre agents économiques est d'ordre bureaucratique. Ainsi, une entreprise fabriquant des pièces détachées produit pour une entreprise de produits industriels non pas en vertu d'un contrat passé entre les deux entreprises, mais parce que l'administration qui chapote ces deux entreprises leur en a transmis l'ordre. Cet ordre provient, lui-même, d'une directive édictée par la Commission centrale au plan. Or dans le cadre d'une économie marchande, une telle relation d'ordre administratif n'est plus tenable dans la mesure où les entités ne sont pas nécessairement rattachées à la même administration, elles peuvent même n'avoir aucun rapport avec une administration (comme c'est le cas d'une entreprise privée). Le droit devenait donc une nécessité afin d'encadrer l'activité économique. Il permet d'instaurer la confiance entre agents et assurer le respect des engagements pris. Cet aspect du droit est essentiel à la réussite de la politique d'ouverture voulue et prônée par les équipes dirigeantes successives. La Chine, pour sortir de la pauvreté et accéder au statut de nation développée, mise sur l'échange international. En effet, la Chine a besoin des capitaux étrangers pour financer le développement de son économie. Elle a également besoin des technologies étrangères. La République populaire de Chine doit offrir un cadre juridique efficace afin d'attirer les investissements étrangers. D'autre part, la stratégie économique mise beaucoup sur les exportations. Il faut donc traiter avec des clients étrangers. A mesure que la Chine a poursuivi sa politique de développement économique et d'ouverture, le besoin

d'harmonisation avec les normes internationales s'est fait de plus en pressant. Ceci a eu des conséquences pour des aspects juridiques qui ne relèvent pas directement du droit commercial mais du droit économique au sens large : droit de propriété, droit du travail, normes sanitaires, etc. A cette nécessité de construire un cadre juridique afin de favoriser le développement économique du marché domestique en le rendant plus sûr (moins aléatoire), s'ajoute une autre logique. L'économie chinoise n'a pas seulement accueilli des entreprises et des capitaux étrangers, elle s'est aussi engagée dans un processus d'extraversion. De nombreuses entreprises chinoises ont investi à l'étranger et le besoin de disposer d'un appareil juridique devenait indispensable. Le droit chinois, en s'alignant sur les standards internationaux, permettait aux entreprises engagées dans des relations économiques avec l'international de minimiser un certain nombre de coûts. En effet, l'adaptation d'une norme juridique à une autre norme représente un coût en temps, en main d'œuvre mais aussi en aléa dans la mesure où il existe toujours un risque de non-adéquation entre les deux normes.

Un regard entre la période maoïste (1958-1977) et la période des réformes (1978-2008) montre une différence nette quant au regard porté sur le droit en Chine et la production juridique. Le maoïsme consacre pratiquement la disparition du droit. Ce phénomène débute lors du mouvement anti-droitier à l'été 1957 et sera amplifié lors de la Révolution culturelle. Le point de départ de ce processus d'éradication du droit fut une vaste polémique en Chine sur la survivance d'un « droit bourgeois ». Certains principes comme l'indépendance de la justice étaient considérés comme contre-révolutionnaires. En effet l'idée selon laquelle « les tribunaux populaire exercent le pouvoir juridictionnel indépendamment et n'obéissent qu'à la loi » a été critiquée comme ignorant le rôle dirigeant du Parti communiste. De plus, la période maoïste se caractérise par un fort isolationnisme dû à la rupture avec l'Union soviétique et donc tous ses pays satellites, dû aussi au fait qu'aucun pays occidental ne reconnaisse la Chine. Dans ce contexte, on assista à un refus total de tout apport juridique venant de l'étranger. Pour sortir la Chine du sous-développement, le projet maoïste mise sur un double refus : celui de la tradition chinoise et celui de l'étranger. Par conséquent, le droit chinois est perçu comme incompatible avec le projet révolutionnaire car étant soit issu de la tradition chinoise (comme par exemple l'héritage de la codification impériale), soit provenant de la domination occidentale. « La Révolution culturelle a poussé cette idéologie anti-légalité à l'extrême. Le droit a été perçu par les masses populaires comme une contrainte

insupportable pour la Révolution. Une idolâtrie envers Mao Tsetoung a fait table rase du système juridique établi dans le passé. Une simple phrase de Mao est considérablement plus importante qu'une loi. Un Etat gouverné par l'homme au lieu d'un Etat de droit a trouvé son Etat intact. La politique du Parti communiste a complètement remplacé le rôle du droit. Pratiquement, aucune nouvelle loi n'a été promulguée pendant plus de dix ans »¹. Avec la politique de réformes, on assiste à un retour du droit qui fait parfois penser à une véritable « frénésie législative »². Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce retour du droit en Chine est progressif. On peut considérer que la première étape de ce retour date de 1978 lors du discours de Deng Xiaoping au X^e Congrès du Comité central du Parti communiste chinois³. A l'occasion de cette allocution, le « petit timonier » réintroduit le concept de « légalité socialiste ». Autrement dit, à partir de 1978 s'ouvre une période où l'Etat restaure son autorité par la loi. En terme d'analyse politique, ce concept de « légalité socialiste » est important car il formalise l'abandon du maoïsme où le pouvoir repose sur une domination charismatique pour reprendre la typologie de Weber. Tout le travail de la politique de réformes au travers de ce concept de légalité socialiste sera donc de passer à un pouvoir légal-rationnel où la soumission se fait envers l'institution du Parti et non la personne du leader en place. (Ceci explique aussi en partie pourquoi Deng s'est toujours opposé à tout culte de sa personne.) Une autre étape est franchie en 1996 quand Jiang Zemin parle « d'Etat de droit socialiste ». En 1999, cette notion entrera dans la Constitution (sur ce point voir partie I, chapitre 1 section 2 II). Depuis 1992 les réformes économiques ont repris, c'est l'affirmation par Deng Xiaoping de la formule de « l'économie socialiste de marché ». A partir de cette date la production législative a quasiment suivi le rythme de la production économique chinoise ! On constate, en effet, que les réformes économiques ont des conséquences dans de nombreux domaines. Aussi, quasiment tous les aspects du droit vont être touchés. C'est aussi à cette date qu'on constate que la doctrine judiciaire chinoise s'intéresse à nouveau aux modèles étrangers. Mais le phénomène reste ambigu. Ainsi en 1993, la Chine participe à la déclaration de Bangkok⁴ qui prône un modèle où les

¹ TAO Jingzhou, *Le droit chinois contemporain*, PUF, Paris 1991, page 23

² DELMAS-MARTY Mireille, « La construction d'un Etat de droit en Chine dans le contexte de la mondialisation » in Mireille Delmas-Marty & Pierre-Etienne Will (dir.) *La Chine et la démocratie*, Fayard, Paris 2007, page 551

³ *ibid.* page 551

⁴ On trouvera une approche critique de cette déclaration chez INOUE Tatsuo, « Liberal democracy and Asian Orientalism » in BAUER Joanne R. & BELL Daniel A. (dir.) *The East Asian challenge for human rights*, Cambridge university Press, Cambridge, 1999 page 88 à 99. Cependant, le professeur Delsol considère que cette même déclaration « En mettant l'accent sur les valeurs asiatiques, la déclaration de Bangkok

valeurs « asiatiques » sont différentes de celles des droits de l'homme. Puis quelques mois plus tard, cette même Chine contribue à la déclaration de Vienne qui réaffirme la caractère universel de la Déclaration des droits de l'homme de 1948.

L'introduction de la logique de marché dans l'économie chinoise et l'ouverture du pays aux investissements étrangers a conduit à de profondes modifications du cadre juridique en Chine. En effet ces réformes ont conduit à adapter le système chinois aux normes internationales. Ces changements s'ils ont comme point de départ les questions économiques n'en ont pas moins eu un impact général sur le droit chinois. Cela a conduit à modifier la structure de l'Etat. En effet on est passé d'une situation au début des réformes où l'Etat contrôlait tous les domaines de la vie économique et sociale à une situation où il a dû accepter la présence d'autres acteurs (investisseurs étrangers, organisations internationales notamment). Quand la République populaire de Chine n'était pas ouverte sur le monde, les relations étaient donc largement informelles ou peu institutionnalisées car tout passait par l'Etat. Avec l'arrivée de nouveaux acteurs, on a assisté à un phénomène d'institutionnalisation qui explique ce retour au droit.

On peut bel et bien parler d'un retour au droit car de nombreuses questions n'étaient, avant les réformes, pas abordées sous un angle juridique. C'était le cas pour les questions économiques.

Le droit économique en tant que branche autonome du droit chinois n'a été reconnu que dans le courant des années 1980. Mais les réformes économiques ont une portée plus large. Par extension, elles vont concerner la question des contrats, de la propriété mais aussi du droit administratif puisqu'un certain nombre de question économiques vont passer d'un traitement administratif à un traitement autonome (régime des prix, de la production, etc.).

Ainsi, la doctrine définit le droit économique comme un ensemble de normes juridiques qui régularise d'une part les relations de contrôle économique (planification, contrôle des prix) et d'autres part les relations de coopération économique uniquement dans le cadre du contrôle économique comme par exemple les relations contractuelles entre les entreprises dans le cadre de l'exécution du plan de l'Etat. On le voit bien, le droit

de 1993 confirme sa conviction de l'universalité des droits de l'homme, mais insiste pour affirmer la diversité de son interprétation, dans des contextes culturels et historiques différents » in DELSOL Chantal « Faut-il boycotter les pays qui ne nous ressemblent pas ? » in *Le Figaro* du 28 avril 2008 <http://www.lefigaro.fr/debats/2008/04/26/01005-20080426ARTFIG00491-faut-il-boycotter-les-paysqui-ne-nous-ressemblent-pas.php>

économique en Chine concerne des domaines très différents qui relèvent en France du droit administratif, du droit commercial ou même du droit social. La réforme économique a donc non seulement créé ce droit économique mais a également permis de modifier la gouvernance de l'Etat par le processus d'institutionnalisation qu'a permis ce retour au droit. Ainsi le régime de planification échappe en partie au seul pouvoir politique et est encadré par la loi qui lui assigne un objectif. La Constitution chinoise dans sa version de 1982 établit à l'article 15 que « l'Etat pratique l'économie planifiée sur la base de la propriété publique socialiste. Le développement harmonieux et coordonné de l'économie nationale doit être assuré par l'équilibre global de la planification économique et de la régulation par le marché. [...] La perturbation de l'ordre socio-économique ou du plan économique de l'Etat par quelque individu ou organisation est interdite »¹. Puis, lors de la révision constitutionnelle du 29 mars 1993, la juridicisation va plus loin du fait de l'ouverture économique. L'article 15 est alors modifié et devient : « l'Etat pratique l'économie socialiste de marché. [...] L'Etat renforce la législation économique et améliore la régulation et le contrôle macro-économique ». Le droit chinois a donc, dans un premier temps, fait un effort de juridicisation visant à définir et encadrer par la loi les différentes catégories de plans (selon la durée et selon le degré de force contraignante). Ensuite, avec la législation de l'économie socialiste de marché, on a vu un effort pour encadrer l'activité économique par le droit. Cela s'est fait par une définition plus précise des différents contrats. On assiste au même phénomène concernant le régime de contrôle des prix. Les décennies quatre-vingt et quatre-vingt dix ont vu un effort d'encadrement par la loi du fonctionnement administratif du mécanisme des prix. Puis à mesure que la transition vers l'économie de marché progressait, le droit chinois a développé une législation de la concurrence visant à remplacer le contrôle administratif des prix.

Mais l'impact des réformes sur le droit va déborder les seules questions purement économiques. Les premiers domaines touchés seront le droit social et le droit du travail. En effet, c'est avec la création des sociétés mixtes que la Chine a connu pour la première fois la notion de contrat de travail. Auparavant, les entreprises chinoises ne pouvaient choisir leurs salariés ; ceux-ci étaient recrutés selon les plans nationaux et locaux. De même, les salariés ne pouvaient choisir ni la ville, ni l'entreprise dans laquelle ils voulaient entrer : c'est le fameux concept du *danwei*. En contrepartie,

¹ *Constitution of the People's Republic of China* (édition bilingue), Beijing, People's Publishing House, 2004

l'entreprise ne pouvait licencier. Avec la création d'entreprises ne relevant pas directement (ou pas uniquement) de la direction de l'Etat, on assiste à la création et au développement de concepts tels que le contrat de travail, la procédure de licenciement. L'abandon progressif du système de *danwei* (du moins dans les faits) amène à repenser sur le plan légal un certain nombre de pratiques auparavant centralisées au sein du *danwei* : achat d'un billet d'avion ou de train, autorisation de mariage, quota pour avoir un enfant. On le voit, on dépasse ici le cadre du traitement juridique des questions économiques pour empiéter sur des questions de droit civil. Notons cependant, que le développement du droit ne signifie pas pour autant la pratique du droit¹.

Les réformes ont donc aussi des implications sur le droit civil. Il n'existe pas en Chine d'équivalent du code civil français. Mais il existe un texte appelé « *Les principes généraux du droit civil* » (*Minfa Tongze*). Ce texte a été promulgué en avril 1986 et est entré en vigueur en janvier 1987. On trouve donc ici un bon exemple du processus à l'œuvre dans la Chine des réformes. Les réformes visent à institutionnaliser les rapports entre l'Etat et la société. Pour autant cet effort de construction d'un Etat de droit, n'implique pas nécessairement une limitation du pouvoir de l'Etat et l'apparition d'une marge d'autonomie en dehors du Parti-Etat². L'une des grandes avancées de l'effort de développement du droit aura été la promulgation des *Principes généraux*. Ce texte permet de définir de manière légale un certain nombre de sujets laissés autrefois à la seule appréciation du pouvoir politique. Parmi les questions essentielles traitées par le *Minfa Tongze*, on trouve le statut et la capacité des personnes physiques et morales, le droit de propriété et le droit de l'obligation. Tous ces sujets ont été profondément modifiés par les réformes. Ainsi, les questions ayant trait à la personne physique ont évolué du fait des réformes économiques. Les travailleurs n'étant plus désormais obligatoirement liés à un *danwei* (pour permettre le recrutement de main d'œuvre chinoise par les sociétés à capitaux mixtes), la loi a dû définir de manière plus efficace et plus précise les conditions ayant trait au mariage. Les réformes ont également profondément modifié le traitement juridique de la question des personnes morales. Avec l'ouverture économique, les personnes morales (*faren*) ont pu ne plus être exclusivement chinoises (c'est le cas notamment des entreprises sino-étrangères ou joint-ventures). Mais le processus d'ouverture de la Chine ne s'est pas fait à sens unique.

¹ Sur ce point voir le paragraphe II : la réflexion sur la notion d'Etat de droit en Chine.

² Sur ce point se reporter au paragraphe II de cette même section.

Avec la croissance économique, les entrepreneurs chinois se sont aventurés vers de nouveaux marchés. On a donc vu des entreprises chinoises créer des filiales à l'étranger. Tout ceci a demandé au droit chinois un effort de codification et d'adaptation à la nouvelle réalité du pays. Ceci implique également une redéfinition du droit de propriété. Dès le début des réformes, le droit chinois reconnaît trois types de propriété : la propriété d'Etat (*Guojia suoyou*), la propriété collective (*Jiti suoyou*) et la propriété privée (*geren suoyou*). Avec le désengagement de l'Etat dans la sphère économique et le développement de l'économie de marché, les différents régimes de propriété ont dû être définis de manière plus précise. Le droit des obligations est l'autre branche du droit civil qui a été profondément modifiée par les réformes économiques et l'ouverture du pays. Les « *Principes généraux du droit civil* » s'attachent principalement aux obligations contractuelles. Il faut préciser qu'une distinction existe en droit chinois entre les contrats internationaux et les contrats nationaux. Les contrats internationaux sont soumis à des règles spécifiques. Le droit des relations contractuelles en Chine se fait d'abord par les contrats passés entre investisseurs et les entreprises chinoises (publiques ou privées). Cette ouverture économique va permettre à la Chine de développer son économie de marché. Ce faisant, plus l'économie chinoise effectuera sa transition vers l'économie de marché et plus les contrats nationaux vont devenir importants. Là encore, le droit chinois va suivre cette évolution. « Le développement du droit international privé en Chine confirme la théorie générale concernant l'évolution de conflits de lois, à savoir un certain développement dans les relations et les échanges internationaux et une certaine tolérance de la part des législateurs et des juges locaux. Il n'est donc pas étonnant que la codification des règles de conflit ne voit le jour qu'après plusieurs années d'ouverture économique de la Chine vers le monde extérieur »¹. Ce sont les « Principes généraux de droit civil de la République populaire de Chine » qui tracent en 1985 le cadre général de l'application des lois pour les relations civiles avec l'étranger. Comme le montre ce court survol, l'impact des réformes économiques a été général. Toutes les branches du droit ont été modifiées par les changements induits par les réformes. Mais c'est surtout l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui marque un effort d'harmonisation du droit chinois avec les standards internationaux tels que la transparence, l'indépendance de la justice, etc. La question de l'adhésion de la Chine à l'OMC et ses conséquences seront traitées dans le

¹ TAO Jingzhou, *op.cit.*, page 104

chapitre suivant. D'après les historiens du droit Li Guilian et Wang Zhiqiang¹, cette adhésion est la plus importante depuis la tentative de réforme de 1902. La grande différence est que la volonté de réforme de 1902 était dictée par la pression extérieure qui avait fait de la Chine une semi-colonie. L'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001 est celle d'une Chine pleinement autonome qui par cette adhésion espère « recevoir sa pleine part de prospérité et de puissance »². Mais dans les deux cas demeure « le risque, aujourd'hui comme hier, que la transplantation de concepts étrangers conduise à un échec si le droit chinois ne résout pas les problèmes qu'il rencontre depuis un siècle, d'abord par son manque d'adaptation à la réalité du pays, mais surtout par sa dépendance vis-à-vis du pouvoir politique »³. En effet, en l'espace d'un siècle la Chine a tout expérimenté : une réforme du code impérial pour instaurer un système proche d'une monarchie constitutionnelle d'inspiration britannique avec une séparation des pouvoirs ; une république nationaliste qui tentait de faire une synthèse entre la tradition chinoise et la séparation des pouvoirs à l'occidentale (le système des cinq yuans) ; un droit communiste d'inspiration marxiste-soviétique ; puis, la tentative maoïste d'éradication du droit. Et aujourd'hui, la production juridique connaît un rythme soutenu depuis le lancement de la politique de réformes. Si bien qu'entre les réformes, les projets de réformes et les coups d'arrêts conservateurs, il est parfois bien difficile de voir ce qui peut fonder durablement l'Etat de droit. Tout comme il est malaisé de distinguer les réformes qui posent les fondements d'un Etat de droit et ce qui ne relève que de la propagande gouvernementale. Ce que nous tenterons d'expliquer ici c'est que la réforme du système juridique chinois cherche plus à instaurer l'Etat de droit à la lettre plutôt que dans l'esprit ou, pour reprendre la formule de Cabestan, un « Etat de lois sans Etat de droit »⁴. Si bien qu'au-delà des réformes apparentes, la pratique du droit en Chine reste limitée car l'Etat-Parti garde tous les pouvoirs entre les mains. Cependant, en instaurant des règles de droit, le régime est-il en train de concourir à sa propre perte ?

Il semble, donc, qu'au-delà de la propagande officielle, l'instauration d'un Etat de droit, compris comme le corollaire d'un régime démocratique, ne soit pas l'objectif poursuivi

¹ LI Guilian & WANG Zhiqiang « Centenaire du droit chinois » in Xiao-Ying Li-Kotovtchikhine (dir.) *Les sources du droit et la réforme juridique en Chine*, Paris, Litec 2003, cité par Mireille Delmas-Marty « La construction d'un Etat de droit en Chine dans le contexte de la mondialisation » in Pierre-Etienne Will & Mireille Delmas-Marty (dir.) *La Chine et la démocratie*, Fayard, Paris 2007 page 552.

² *Ibid.*

³ DELMAS-MARTY, *op.cit.*, page 552

⁴ CABESTAN Jean-Pierre, « Chine : un Etat de lois sans Etat de droit », *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVIII° n°147 juillet-septembre 1996.

par le régime communiste chinois. Cependant, l'ouverture de la Chine et son intégration dans l'économie mondiale sont des lignes durables de l'action des dirigeants chinois. Or, cette intégration ne peut se poursuivre sans un renforcement du cadre légal. La mondialisation, ou plutôt l'intégration de la République populaire de Chine dans cette mondialisation, serait le fondement, la pierre angulaire d'un cadre légal en Chine.

Comment savoir si cette profusion législative qu'a connue la Chine depuis les années quatre-vingt correspond à la construction d'un Etat de droit ? Cette abondance de textes nous donne une indication quant au retour du droit. Si ce retour du droit est accompagné d'une consolidation du droit, alors on est en droit de penser qu'un Etat de droit est en train de s'instaurer. Mais la mondialisation n'est pas garante de la démocratisation. L'avènement de l'Etat de droit dans le contexte de la mondialisation n'est pas automatique. En effet la mondialisation est en elle-même porteuse de déséquilibres pour l'Etat.

B. Des doutes subsistent.

L'intégration de la Chine à une économie mondialisée (qui se fait largement dans un cadre de libre-échange) peut, par le respect de certains principes fondamentaux que nous aborderons plus bas, permettre de modifier durablement son cadre légal dans le sens d'un approfondissement de la réforme économique. En ce sens, l'adhésion en 2001 de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a marqué le point d'orgue de cette démarche. Les négociations d'accession à l'OMC et finalement son adhésion en 2001 auraient conduit à l'instauration d'un « Etat de droit *sui generis* »¹ voire d'un « Etat de droit économique » (si tant est que l'on puisse définir un tel concept). Au-delà de l'aspect purement économique, il convient de s'interroger sur ce qui a poussé la République populaire de Chine à rejoindre une organisation internationale qui la contraint à adopter un certain nombre de normes légales internationales relevant tant du commerce extérieur que de la situation domestique.

Au regard du déroulement de cette négociation d'adhésion à l'OMC, nous pouvons dire que la Chine ne semble jamais avoir vu l'intégration internationale comme un moyen

¹ CHOUKROUNE Leïla, « L'Etat de droit par l'internationalisation, objectif des réformes ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n° 69, janvier-février 2002, page 7

d'évoluer vers un Etat de droit ; mais, au contraire, comme un moyen de servir ses propres intérêts quant à la survie du régime. Ainsi, la Chine a tenu à intégrer l'OMC en tant que pays en développement afin de bénéficier du régime d'exception qui est accordé aux pays considérés en développement par la partie IV « commerce et développement » insérée par une révision du GATT entrée en vigueur le 27 juin 1996¹. En effet, le principe de réciprocité continue de régir les négociations avec les pays en développement. Le nouvel article XXXVI du GATT stipule ainsi que « les Parties contractantes développées n'attendent pas la réciprocité pour les engagements pris par elles dans les négociations commerciales de réduire ou d'éliminer les droits de douanes et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées ». Côté chinois, l'insertion à l'économie mondiale (la mondialisation d'une manière générale) n'est pas vue comme un moyen permettant à la Chine de se faire le défenseur inconditionnel des intérêts du Tiers-Monde, ni même de s'associer à certains groupes. La Chine n'adoptera cette stratégie d'alliance avec les pays du Sud que dans le cas où ses intérêts nationaux lui commanderaient. Cette primauté de l'intérêt national montre bien que cette notion, souvent exprimée par la formule *fuguo bingqiang*, est devenu le cœur de la pensée politique chinoise. L'une des caractéristiques de l'attitude chinoise est fondée sur le refus constant, depuis la réintégration à l'ONU en 1971, de s'engager fermement aux côtés des pays en développement en dépit d'une politique déclaratoire allant dans ce sens.

Le cadre légal chinois a, donc, été profondément modifié par le développement des rapports économiques extérieurs. Mais vers quel « Etat de droit » ces bouleversements ont-ils conduit ? On peut, tout d'abord, douter de l'effectivité des engagements internationaux pris par la Chine dans le système légal interne. Bien que la Chine ne considère plus le droit international comme un droit occidental imposé de l'extérieur à l'époque des traités inégaux et se soit également débarrassée de la terminologie marxiste, la question du statut des traités en droit interne n'a toujours pas été clarifiée. Si la Chine reconnaît désormais l'existence d'un droit international à la portée universelle, son attachement au sacro-saint principe de la souveraineté de l'Etat n'en fait pas véritablement un Etat moniste dans lequel le droit international s'applique directement

¹ Le point 8 du rapport de travail du groupe d'accèsion de la Chine précise en effet : « les représentants de la Chine tenaient à préciser que bien que des réalisations importantes aient été obtenues en matière de développement économique, la Chine demeurait un pays en développement et devait donc pouvoir bénéficier de l'ensemble des traitements différentiels et plus favorables accordés aux pays membres en développement par l'Accord OMC » WT/MIN.

dans l'ordre juridique interne évitant ainsi les conflits de norme. Seul l'article 142 du chapitre VIII des « principes généraux du droit civil de la RPC » permet de considérer que la Chine reconnaît implicitement la supériorité des traités sur le droit international : « dans l'hypothèse où un traité international auquel la République populaire de Chine a adhéré en tant que pays signataire ou pays participant comporte des dispositions différentes du droit civil de la République populaire de Chine, les dispositions dudit traité seront applicables, sauf celles sur lesquelles la République populaire de Chine aurait fait des réserves ». Par conséquent, l'adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce contraint la Chine à introduire dans son droit interne des normes internationales. L'OMC servirait donc à mener une réforme du droit chinois. En effet, au cœur du protocole d'accession de la Chine à l'OMC se trouve l'obligation de souscrire à certains principes clés : obligation d'application uniforme des engagements consentis ; obligation de transparence (l'impératif de transparence posé par le point C vient renforcer l'idée d'une rationalisation et d'une clarification du droit chinois) ; obligation de contrôle judiciaire. L'application de ces trois principes pourrait contribuer à la mise en place d'un Etat de droit dans la mesure où elle requiert des changements sans précédents dans quasiment tous les domaines du droit. Ces avancées participeraient donc à la mise en place d'un Etat de droit.

Mais, pour Pékin, le droit n'est abordé que dans un aspect utilitaire. Le droit en Chine est devenu utile (indispensable même) car il concourt au maintien d'une stabilité sociale sur laquelle repose la croissance économique. Le droit chinois ne se préoccupe de considérations de justice ou de respect de la personne humaine que de façon tout à fait secondaire. Pragmatique et utilitariste, le droit chinois s'est avant tout attelé à la définition d'un cadre légal pour les affaires et notamment pour l'investissement direct étranger, moteur présumé de la croissance. Parler d'« Etat de droit économique » ne conduit qu'à vider le concept de toute signification¹. L'Etat de droit est un et indivisible. En effet, le principe même de l'Etat de droit est d'encadrer et limiter la puissance de l'Etat par le droit. Le concept d'Etat de droit économique reviendrait à encadrer la puissance de l'Etat dans la sphère économique mais à accepter sa toute puissance dans les autres aspects de la vie sociale. On le voit, un « Etat de droit économique » ne coïncide pas avec la définition de l'« Etat de droit ». « Mais qu'est-ce que l'Etat de droit à la chinoise si ce n'est l'incarnation des contradictions d'un système qui ne sait

¹ CHOUKHROUNE, *op.cit.*

pas se défaire de l'arbitraire ? Qu'on ne s'y trompe pas en effet, en dépit des indéniables avancées issues de l'internationalisation du droit chinois, « Etat de droit » en Chine ne signifie certainement pas démocratie ou protection des libertés individuelles. »¹ Dans le cas chinois, tout laisse penser que l'on a encore affaire à une lecture technicienne du droit international et que Pékin est prêt à se conformer de bonne foi à la lettre de l'Accord OMC mais peut-être moins à l'esprit de celui-ci.

C. Quelle place pour l'Etat dans la mondialisation ?

On peut poser la question de la construction de l'Etat de droit dans le contexte de la mondialisation, mais la mondialisation n'est pas à sens unique. Il s'agit d'un processus réactif qui pose la question de la survie de l'Etat dans un contexte de réglementation supranationale.

Les relations internationales (comme discipline) estiment que ce fut lors des traités de Westphalie (1648) que furent affirmés la souveraineté des Etats et le principe de non-ingérence à l'intérieur de frontières précises et reconnues par le concert des nations. L'Etat-nation est donc un concept juridique, mais ce n'est pas un concept économique. Or, la mondialisation qui est à l'œuvre aujourd'hui est essentiellement mue par des forces économiques.

Malgré la protection du droit international westphalien, les Etats-nations ne sont pas éternels. Leurs fonctions, comme leurs contours sont capricieux. Des nations se forment puis éclatent. Les compétences des Etats s'étendent ou se rétractent. C'est à cette dynamique que devraient s'intéresser les économistes. Dans l'analyse économique l'Etat-nation est une solution de second rang. Il ne s'impose que si les formes de coordination individuelles se révèlent défailantes. Les compétences de l'Etat sont résiduelles. Il ne doit pas poursuivre d'objectifs propres. Cette logique tend à réduire le rôle de l'Etat. La Chine, en s'insérant dans la mondialisation, se confronte, donc, au risque de voir les prérogatives de l'Etat remises en cause par cette logique. Les discours officiels semblent pourtant tenir ce processus au second rang. La forte tendance nationaliste, à l'œuvre depuis 1989, tend à considérer la nation chinoise (*zhonghua*) comme précédant et fondant l'Etat chinois (*zhong guo*). Or, on est en droit de se demander si la nation précède l'Etat. En effet, la nation n'émane ni d'une société divine,

¹ *ibid.*

ni d'une volonté spontanée de vivre ensemble. Elle est largement construite, et souvent par l'Etat. On invente le mythe national pour légitimer des politiques d'homogénéisation. On amorce un long processus d'extinction des langues régionales. Le processus rationnel d'homogénéisation vise à réduire les coûts de transaction par l'usage d'une monnaie commune, d'un même système de mesure, de contrats rédigés dans une même langue et régis par les mêmes règles. Les biens publics eux-mêmes sont moins coûteux à produire et s'adressent à des populations homogènes qui expriment des préférences similaires. En même temps, l'Etat-Léviathan, en réduisant l'hétérogénéité espère tarir une source de violence sociale.

Beaucoup d'historiens et d'économistes ont comparé la première mondialisation de la fin du XIX^e siècle, interrompue par la première guerre mondiale, à celle d'aujourd'hui¹. Un clivage important est pourtant négligé. Loin de mettre en cause les Etats-nations, la première mondialisation avait accompagné leur affirmation. La seconde les met en cause. En même temps, la mondialisation actuelle s'accompagne d'une extension de la démocratie et d'une certaine pacification des relations internationales. Ce n'est donc pas la mondialisation en soi qui remet nécessairement en cause les Etats-nations (elle ne le fit pas au XIX^e siècle), mais sa spécificité. Dans quelle mesure la mondialisation est-elle liée à la démocratie et à la paix ? Pourquoi cette association remet-elle en cause les fonctions traditionnelles de l'Etat ?

La démocratie s'est en effet répandue en Europe, en Amérique latine et dans certains pays asiatiques. Malgré un héritage souvent très protectionniste (Brésil, Argentine, Corée du Sud), les nouvelles démocraties ont adopté ou amplifié des politiques d'ouverture commerciale et d'insertion à l'économie mondiale. La Chine constitue une exception notable à ce processus puisqu'il s'agit d'un pays autoritaire qui a adopté une politique d'ouverture.

Cette simultanéité n'est pas un hasard. Au sein même de chaque Etat-nation, l'ouverture heurte les classes au pouvoir et leurs soutiens. Le coût le plus élevé de l'ouverture est souvent supporté par l'oligarchie au pouvoir, car elle atteint les monopoles qu'ils contrôlent. Duc, Granger, Siroën montrent, par exemple, que même dans un cadre très néoclassique de type Stolper-Samuelson, plus l'oligarchie au pouvoir détient le capital, plus l'élargissement de l'électorat favorise la libéralisation des échanges.

¹ COHEN Daniel, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006
SIROËN Jean-Marc, « L'international n'est pas le global. Pour un usage raisonné du concept de globalisation » in *Revue d'économie politique*, vol. 114, n°6, novembre 2004, pages 681 à 698.

La mondialisation actuelle est donc parvenue à instaurer une complémentarité forte entre la paix et la mondialisation. Bien entendu, le monde actuel est loin d'être pacifique. Mais les guerres ont changé de nature. Elles se distinguent des conflits qui ont dominé les relations internationales du début de l'ère moderne à la fin de la guerre froide¹.

Au-delà de la dissuasion nucléaire qui a considérablement augmenté les coûts de la guerre, la « seconde » mondialisation a proposé une alternative crédible.

La « nouvelle » mondialisation a donc retiré son statut de bien public « essentiel » à la conquête de marchés captifs. La dynamique d'un mercantilisme nationaliste et belliqueux, sur laquelle s'était fondée la formation des Etats modernes, s'est alors transformée en mercantilisme certes éclairé et coopératif, mais en même temps moins assuré de ses frontières.

Dès lors que la pacification des relations internationales tend à diluer le nationalisme, les Etats renoncent plus aisément à fournir eux-mêmes certains biens publics, et particulièrement ceux qui restent soumis aux effets de dimension. Ils peuvent être fournis par les Organisations ou les alliances internationales voire les entreprises privées. Si, comme nous l'avons vu, la démocratie fragilise les Etats-nations dans leurs attributs traditionnels, elle les conforte dans leur fonction d'homogénéisation sociale.

C'est bien dans la fonction sociale que les Etats centraux sont le moins concurrencés. Peu d'institutions régionales (comme l'Union européenne) ou locales revendiquent un transfert de souveraineté en leur faveur. La diversité des systèmes de protection sociale, y compris dans l'Union européenne, reflète de réelles préférences nationales peu fongibles dans la mondialisation.

Dans sa fonction de solidarité sociale, le pouvoir de violence « légitime » de l'Etat est non seulement accepté, mais revendiqué. Même le libéralisme économique de Mme Thatcher n'a jamais remis en cause les fondements du système de santé britannique qui pourtant est l'un des plus étatisés au monde.

Mais si cette reformulation des fonctions de l'Etat-nation refonde sa légitimité, elle ne l'abrite pas des sécessions. Dans des nations constituées comme l'Italie ou l'Espagne, c'est la réticence des régions riches à supporter les prélèvements au profit des régions pauvres qui alimente le séparatisme.

¹ La guerre entre L'Irak et l'Iran ou l'invasion du Koweït sont les derniers conflits interétatiques classiques. Pour une évolution de la guerre dans les relations internationales contemporaines : DUC Cindy, GRANGER Clotilde & SIROEN Jean-Marc, « Trade costs and democracy », in *Cahier de recherche EURISCO*, 2004, <http://www.dauphine.fr/siroen/tradedemo.pdf>
LAUNAY Stephen, *La guerre sans la guerre*, Paris, Descartes & Cie, 2003

En hésitant à considérer les Etats-nations comme un objet d'analyse pertinent, les économistes ne peuvent saisir toutes les implications de la mondialisation. La spécificité de la phase actuelle de la mondialisation est qu'elle est associée à des relations interétatiques pacifiées où le coût des guerres est devenu exorbitant par rapport à celui de la coopération. D'autres formes de régulation ont permis de contenir les conflits potentiels notamment lorsqu'ils trouvaient leur source dans la rivalité des Etats pour l'accès aux marchés. Cet objectif mercantiliste se réalise aujourd'hui par l'adhésion aux Organisations internationales et à des zones d'intégration régionale. En même temps, le monde s'est démocratisé.

La mondialisation ne condamne pas l'Etat-nation. Dans un monde qui reste fondé sur le droit westphalien, il reste compétent et peu contesté pour préserver la stabilité et la sécurité intérieure au sens le plus large. Aujourd'hui, comme hier, l'Etat reste fournisseur d'homogénéité et, en premier lieu d'homogénéité sociale¹. Mais cette fois, l'hétérogénéité n'est pas seulement héritée de l'histoire, mais créée par un environnement économique qui l'exacerbe. L'Etat-nation survivra à la mondialisation tant que la mondialisation affirmera son besoin d'un Etat pour en compenser certains effets.

Ou la mondialisation « autorise » les Etats à préserver une certaine homogénéité sociale et le processus pourra se poursuivre. Ou elle l'interdit et la mondialisation se heurtera au XXI^e siècle à des conflits internationaux, un peu comme, au XX^e siècle, la mondialisation avait buté sur les conflits internationaux.

¹ Pierre Manent écrit à ce sujet : « [La nation] est ce Tout dans lequel tous les éléments de notre vie se rassemblent et prennent sens. Si notre nation disparaissait soudainement, et que ce qu'elle tient ensemble se dissipât, chacun de nous deviendrait à l'instant un monstre pour lui-même. Ceux qui se croient le plus émancipés de leur nation vivent encore très largement de sa fécondité. Mais comme il est difficile de décrire ce qu'elle est et ce qu'elle opère ! »
in MANENT Pierre, *La raison des nations*, Paris, Gallimard, 2006.

II. Juridicisation du politique et politisation du juridique dans la Chine des réformes

Le rapport entre politique et droit a toujours été complexe et bien souvent conflictuel. Le débat est ancien. On peut dire qu'il débute même avec la querelle entre légistes et confucéens. Confucius prend pour modèle les anciens souverains qu'il idéalise. Il préconise les « rites » (*li*), la bienveillance, l'éducation, la « voix royale » (c'est-à-dire les méthodes douces), le « gouvernement par les hommes » (par les hommes « saints » *_junzi_* qui sont « nés pour gouverner »). A l'opposée, les légistes, à l'image de Han Feizi (mort en 233 avant Jésus Christ) l'un de leur représentant les plus marquants, méprise les rites confucéens, préconise le « gouvernement par la loi » qui est moins aléatoire et moins arbitraire. Quand Confucius dit : « les lois ne descendent pas jusqu'au peuple ordinaire ; les châtiments ne montent pas jusqu'aux dignitaires », les légistes répondent que l'égalité doit s'appliquer à tous devant la loi : « les ministres ne sont jamais exempts de châtiments pour leurs fautes ; les gens du commun ne doivent pas être oubliés dans les récompenses ». Ce débat pourrait apparaître anecdotique si ce n'est que le débat sur le droit en Chine est un enjeu majeur du questionnement politique tout au long de l'histoire du pays et surtout depuis la période moderne.

Quand les communistes prennent le pouvoir en 1949, c'est par la révolution. Par conséquent, le mince cadre légal existant va être détruit pour en construire un nouveau. On peut dire qu'une première phase se déroule entre 1949 et 1954 où le pouvoir, cherchant à établir une « nouvelle démocratie », va recomposer l'appareil juridique dans sa totalité. Fidèle à la logique marxiste, cette entreprise se veut double. Il faut à la fois détruire le cadre juridique existant qui institutionnalise la domination de la classe bourgeoise. Et dans le même temps, il faut poser les bases institutionnelles, légales du nouveau régime. Le droit qui se construit à cette période est alors très largement d'inspiration soviétique. « Le droit est, de prime abord, un instrument parmi d'autres utilisé par la classe au pouvoir pour s'y asseoir définitivement. C'est ici la notion de lutte des classes qui est la clé de voute de la construction intellectuelle de l'édifice juridique. Le pouvoir du prolétariat ne doit pas être contrarié par le droit que ce soit l'ancien ou le nouveau. » Le droit résulte aussi de l'influence russe. L'accent est mis sur les aspects de la punition et de la volonté de l'Etat prolétarien.

La deuxième phase se place davantage dans une logique révolutionnaire pure. Il y a dans la logique maoïste une volonté d'instrumentalisation du droit. Mais avec cette deuxième phase s'ajoute une volonté de « nihilisme légal »¹. Il y a dans la visée révolutionnaire une volonté de dénonciation de l'idéologie juridique. Le droit est perçu comme bourgeois et antirévolutionnaire. Commence alors un mouvement, qui trouvera son paroxysme au plus fort de la révolution culturelle, qui affirme la négation puis l'abolition du droit et de ses institutions.

Dans son discours de 1978, Deng Xiaoping annonce comme mesure majeure de son programme de réforme le retour de la légalité socialiste. On assiste alors avec la période des réformes à un retour du droit après la tentative d'éradication de la révolution culturelle. Mais ce droit est pensé en fonction du politique, il n'est pas indépendant (ou pour le dire autrement, on n'assiste pas à une séparation des pouvoirs telle qu'elle est pensée par Montesquieu). Cependant, cette politisation du droit est différente de celle de la période maoïste. Le droit à l'époque des réformes est devenu un instrument légitime d'action publique brandi par les autorités. Les mouvements de la société civile en faveur de la réforme, qu'elle soit économique ou politique, sont encouragés ou réprimés non plus en fonction de critères idéologiques, comme c'était le cas pendant la période maoïste, mais sur la base de critères juridiques. On assiste alors à un mouvement de reconstruction du droit et donc à un Etat qui est repensé en fonction du critère non plus idéologique mais légal. Il nous faut donc comprendre quel est le sens politique de la formation de cet Etat légal-rationnel voulu par Pékin. On le voit bien, le droit n'est pas, en tant que tel, l'objet d'étude. Le droit est ici abordé comme un support qui permet de révéler des phénomènes politiques peu ou mal vus car ils dépassent l'ordre du jour initial et nous interroge quant au fonctionnement du pouvoir et aux perspectives de changement politique.

Les années quatre-vingt-dix marquent un tournant. C'est en 1992 que le pouvoir confirme officiellement le concept « d'économie de marché socialiste ». Et, c'est à partir de cette période que la doctrine chinoise va à nouveau s'intéresser aux modèles étrangers et à l'harmonisation du droit chinois avec les normes occidentales. Le premier épisode de ce retour du droit remonte au début de la décennie quatre-vingt-dix. En 1991 pour la première fois dans l'histoire du Parti communiste chinois un membre du comité

¹ BALME Stéphanie, « Juridicisation du politique et politisation du juridique » in DELMAS-MARTY Mireille & WILL Pierre-Etienne, *La Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, 2007.

central utilise la justice du régime pour attaquer des critiques venant de la gauche du Parti. C'est l'affaire dite du « gruau de riz »¹. Tout commence au début de l'année 1989. Wang Meng, encore ministre de la Culture, avait publié la nouvelle intitulée *Jianying de xizhou* (littéralement *Le gruau de riz en fer*). L'histoire se passe dans une famille de quatre générations sur laquelle le grand-père détient l'autorité suprême. Incité par la réforme, le père prend le pouvoir avec le bon vouloir du grand-père. Mais le père ne décide de rien sans demander l'autorisation du patriarche. Profitant du climat détendu du moment, la troisième et la quatrième génération demandent une réforme du régime du petit déjeuner qui est resté inchangé depuis des décennies : du gruau de riz et des légumes en saumure. La demande est exaucée. C'est l'arrière petit-fils qui dirige la réforme. Du pain, du beurre, de l'omelette, du café et du lait sont au menu. Malheureusement, tous les membres de la famille ne supportent pas le régime occidental, et trois jours plus tard, le budget du petit déjeuner pour un mois est englouti par ce progrès trop coûteux. Pour faire face à la réalité, la famille, toujours sous le regard bienveillant du grand-père, procède démocratiquement : on vote pour élire le chef de famille. Le grand-père gagne avec une majorité des voix. L'ordre est revenu à l'ancien régime : gruau de riz et légumes en saumure. » Au début des années 1990, après la répression des manifestations étudiantes de 1989, l'aile conservatrice du Parti communiste chinois essaie d'écartier du pouvoir tous les dirigeants et intellectuels réformistes. Wang Meng va recevoir en 1991 le premier Prix des Cents Fleurs organisé par la prestigieuse revue *Xiaoshuo yuebao* (Le mensuel des nouvelles). Cette reconnaissance va agacer le camp orthodoxe. Sous la forme d'une lettre anonyme d'un lecteur, l'aile gauche du Parti s'en prend à Wang à travers la nouvelle (l'idée étant de lancer une campagne idéologique pour purger la société chinoise de ses éléments libéraux et réformateurs). Mais Wang Meng saisit la justice en accusant l'auteur de la lettre de diffamation et en demandant une indemnité de dix mille yuans. L'affaire est ainsi présentée au tribunal de Pékin le 9 octobre. Le 22 octobre, le tribunal refuse d'accepter l'affaire, en indiquant qu'elle ne relève pas de la compétence de la justice. « En transformant la querelle idéologique en affaire judiciaire, Wang Meng a réussi à lui donner une dimension sociale. »

¹ Voir aussi CHEN Yan, *L'éveil de la Chine*, Paris, L'aube, 2002, page 132.

A. La nature des relations entre le droit et le politique en Chine

La réforme se traduit par un discours de Deng Xiaoping qui rétablit la « légalité socialiste ». Au début des années quatre-vingt, la norme en matière de questions juridiques devient donc de « gouverner par la loi » (*fazhi* _ 法治 [1]). Cette notion est proche de l'anglais « rule of law » entendue dans sa dimension politique. On a donc une véritable rupture avec la période précédente où la norme était celle du « gouvernement des hommes » (*renzhi* _ 人治). Cette logique symbolisait le culte de la personnalité et des réseaux relationnels de l'Etat socialiste de masse. Selon Balme¹ il n'y a pas en 1978 « une volonté de se positionner par rapport au modèle historique de l'Etat de droit comme c'est le cas aujourd'hui ». Selon Deng Xiaoping « la démocratie doit se traduire par les lois afin de s'assurer que les institutions et le droit ne changent pas quelque soit l'équipe dirigeante ou dans le cas où les dirigeants changeraient d'avis ». Il y a donc deux logiques à l'œuvre dans la période des réformes concernant le retour du droit. Dans la première phase des réformes (1978-1992), le droit est perçu comme un outil légitimant au service du parti. Si la nouvelle équipe vise une réelle rupture avec la période du maoïsme, elle ne veut pas de rupture avec l'histoire du Parti communiste chinois. « L'idée demeure que le système légal a pour objet non pas de limiter, mais bien de renforcer l'autorité du parti, ébranlée par la révolution culturelle. La dimension instrumentale et politique du droit est donc revendiquée comme vecteur de transformation et de modernisation sociale et politique sous l'autorité du PCC »². La conception de l'utilisation du droit va évoluer et cela va se traduire au niveau lexical. Au cours des années quatre-vingt, le terme *fazhi* [1] (le gouvernement par la loi) va être progressivement abandonné au profit de son homonyme *fazhi* [2] (法制) qui signifie le « système légal ». L'utilisation de ce terme, *fazhi* [2], ne désigne plus la nécessité formelle de l'instauration en Chine d'un « Etat de loi »³ en vue de la conservation du système politique dans son ensemble. Ronald Keith⁴ explique que les autorités du Parti souhaitent utiliser la loi dans une nouvelle stratégie institutionnelle d'équilibre des pouvoirs qui vise à empêcher l'arbitraire et le retour aux affaires des (ultra)gauchistes, ces conservateurs hostiles à l'ouverture de la Chine. Au cours des années quatre-vingt,

¹ BALME, *op.cit.*

² *Ibid.*

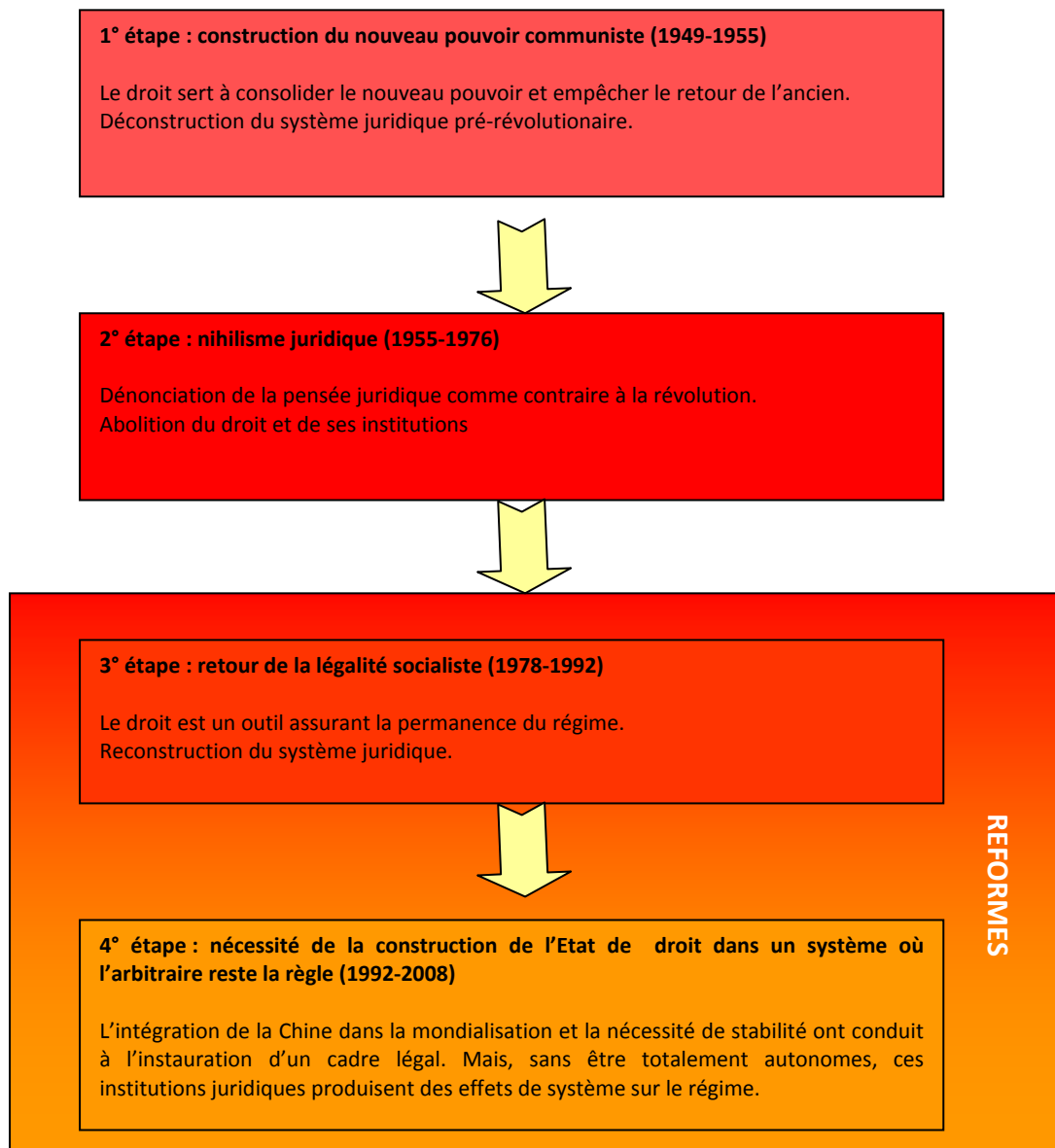
³ CABESTAN, *op.cit*

⁴ KEITH Ronald, *China's struggle for the rule of law*, London, St Martin's press, 1994.

différentes crises vont marquer la Chine dans la première étape des réformes : mur de la démocratie (1979), protestations de 1983, manifestations de 1986 et 1989. Ces mouvements de la société civile vont inciter l'équipe réformatrice à faire évoluer le rôle du droit afin de se protéger d'un retour au pouvoir des communistes conservateur (les « vieux conservateurs » maoïstes).

Dans la Constitution de 1982, la Chine est définie comme un « Etat de droit socialiste » (*shehui zhuyi fazhi [1] guojia*). Lors des amendements constitutionnels votés en décembre 1999, un seul idéogramme a été modifié (à l'article 5) qui induit un changement radical de sens dans la formulation, le nouveau principe d' « Etat de droit » (littéralement de « gouvernement conforme au droit », *yi fa zhi guo*) venant se substituer au principe positif d'un système politique tenu de gouverner par le droit (*yi fa zhi guo* _ 依法治国 « rule by law »), quelle que soit la valeur de la norme légale. Le caractère *yi* (premier ton _ 依) désormais utilisé étant plus fort au niveau du sens que l'expression précédemment (*yi* troisième ton _ 以_ qui signifie « se servir de »). Il exprime l'idée d'un système juridique s'appuyant sur et se conformant au droit.

Graphique 3.6 : la nature des relations entre le droit et le politique en République populaire de Chine



On peut comprendre cette évolution si on observe le déroulement et les conséquences de la politique de retour du droit dans la première phase des réformes (1978-1992).

La politique de réformes à partir de 1978 est pensée dans un rapport à la modernité : il faut reconstruire une structure étatique qui permette à la Chine de sortir, primo, du chaos installé par la révolution culturelle et, secundo, sortir du sous-développement (c'est-à-dire réaliser le *fu guo bing qiang*). Sans qu'il ne puisse être question de démocratie libérale au sens où nous l'entendons, il est indéniable que le travail accompli

au cours de cette période fut considérable (même si la tâche restant à faire est tout aussi importante et sans aucun doute beaucoup plus délicate à réaliser au niveau politique) :

- réhabilitation du ministère de la justice
- promulgation de centaines de lois (Delmas-Marty parlera même de « boulimie juridique »¹).
- Campagne de vulgarisation et d'éducation juridique
- Réhabilitation des victimes de la révolution culturelle

La période contemporaine est alors ambiguë car Pékin doit tout à la fois développer le cadre juridique et limiter l'application du droit (faute de quoi le pouvoir monopolistique du Parti communiste chinois serait remis en cause). Ainsi d'un côté, la Chine est désormais membre de toutes les grandes organisations internationales (y compris l'OMC) et des élections locales, certes limitées mais effectives, ont été mises en place. Mais dans le même temps, Pékin a systématiquement réprimé toute dissidence et (on l'a vu plus haut) prône plus la mise en place d'un « Etat de droit économique » que celle d'un véritable « Etat de droit ». Les années quatre-vingt-dix et deux-mille sont donc celles du développement du cadre légal en Chine. Il était donc naturel que la « société chinoise (individus, juristes, médias) réclame de façon plus insistante une reconnaissance de l'exercice de ses droits constitutionnels fondamentaux en même temps que les garanties juridiques afférentes »²

Au fil des réformes, on observe deux phénomènes. Tout d'abord, on voit se constituer des bureaucraties législatives puissantes et concurrentes même leurs pouvoirs sont mal répartis. Cette confusion des pouvoirs va à l'encontre de la rationalisation du système légal voulue par les experts et soutenue par le pouvoir central et tend *de facto* à créer des phénomènes d'équilibre sinon de contre-pouvoir entre les institutions qui sont au cœur du système. La difficulté essentielle réside dans le fait que ces rapports de forces jouent non seulement entre les institutions qui fabriquent le droit mais aussi, et peut-être surtout, en leur sein. Ensuite, on constate un degré d'érosion du pouvoir du Parti communiste chinois dans l'élaboration des textes de loi et dans l'agenda juridique légal. Selon Murray Scott Tanner, cette influence est concrètement de plus en plus réduite à l'exception très importante du contrôle des nominations, de l'organisation du personnel au sein de l'Assemblée nationale populaire et de l'agenda des réunions. La perte de pouvoir, relative mais accrue, y compris dans des domaines jugés jusque là

¹ DELMAS-MARTY Mireille & WILL Pierre-Etienne, conférence donné à Beaubourg, Paris, avril 2008.

² BALME, *op.cit.*, page 584.

politiquement sensibles, des groupes du Parti dans le processus législatif ne serait pas le produit d'une volonté institutionnalisée. Elle se comprend d'abord comme la conséquence de la professionnalisation de l'activité législative c'est-à-dire du niveau de technicité des dossiers. Ce phénomène n'est pas propre à la Chine populaire. La sociologie politique comparée nous apprend qu'il existe une corrélation forte entre le degré de sophistication d'une législature et le pouvoir politique que celle-ci cherche à obtenir¹.

Plus les tâches d'une institution sont professionnalisées, plus celle-ci tend à obtenir du pouvoir.

Le droit comme sauvegarde du système : public choice of rights

Le *public choice* traite des institutions comme des contraintes données pour la recherche de l'intérêt personnel des agents. Il y a donc deux manières d'aborder les institutions. La première approche est normative : de quelles institutions une société devrait-elle se doter pour maximiser l'intérêt individuel de ses citoyens ? La deuxième approche est positive : Pourquoi le pays A dispose-t-il d'un ensemble d'institutions spécifiques et que le pays B dispose d'un autre ensemble d'institutions ?

Le choix du droit :

Une conséquence de l'hypothèse de rationalité c'est que les individus sont conscients des actions qui servent au mieux leurs intérêts personnels. « Les individus rationnels devrait écrire une Constitution qui donne la liberté de poursuivre la satisfaction de leurs intérêts personnels »².

En effet, le développement du droit répond à une logique utilitariste. Cabestan a montré que c'est cette logique qui est à l'œuvre dans le retour et le développement du droit en République populaire de Chine³. La littérature du public choice nous dit que nos actions peuvent être irrationnelles à court terme mais deviennent des choix optimaux à long

¹ SHAPIRO Martin & SWEET Alec Stone, *On law, politics and judicialization*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

² MUELLER Denis.C. « Constitutional public choice » in MUELLER Denis.C, *Perspectives on public choice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

³ Sur ce point voir:

CABESTAN Jean-Pierre, « La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n°84, juillet-août 2004

, « Chine : un Etat de lois sans Etat de droit », *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVIII° n°147 juillet-septembre 1996.

terme. On prend souvent l'exemple de la coopération comme un dilemme du prisonnier¹. L'individu rationnel adhère à des normes, respecte les lois qui altèrent son comportement opportuniste de court terme² mais qui permettent d'atteindre un résultat Pareto-inférieur de long-terme³

Un deuxième enchaînement illustre le caractère adaptable du comportement humain. Dans ce cas-ci la chance et l'intelligence des agents jouent autant un rôle dans la sélection des institutions. Considérons une matrice de rétribution entre deux individus qui doivent se coordonner.

	a	b		
a	1	1	0	0
b	0	0	2	2

Au début du jeu les deux joueurs ignorent les rétributions du jeu telles qu'elles sont disposées dans la matrice. Ils choisissent *a* ou *b* au hasard. Si l'on répète le jeu plusieurs fois, ils commencent à comprendre et décident de leurs choix sur la base de l'expérience des jeux précédents. Si on réitère suffisamment l'expérience, les deux joueurs comprendront qu'ils peuvent obtenir le gain maximum en jouant tous les deux *b*. ils vont donc se coordonner⁴. Ce serait formidable si l'Histoire finissait toujours par choisir un équilibre Pareto-dominant. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Dans un contexte réaliste, si une société ne converge pas vers un équilibre (*b, b*), elle peut converger vers un équilibre de Nash (*a, a*). Or dans le monde réel, passer d'une paire à l'autre peut s'avérer avoir un coût de transaction extrêmement élevé⁵. Par exemple, une société qui adopte un alphabet inefficace (c'est-à-dire un système où retranscrire une idée demande beaucoup de symboles et est donc difficile à apprendre) ne va pas

¹ AXELROD, cité par FREY, *op.cit.*

TAYLOR cité par FREY, *op.cit.*

² On démontre souvent cette position à l'aide d'une robinsonnade. Robinson et Vendredi peuvent survivre sur leur île sans manquer de rien s'ils partagent leur nourriture ou l'échange. Mais si voler de la nourriture est plus facile que de produire (par la culture ou la cueillette dans notre exemple) alors chacun des agents pourrait consacrer une partie de son temps au vol. ce temps passé à voler n'est pas consacré par Robinson et Vendredi à l'échange. Par conséquent la quantité échangée et le bien-être totaux n'en seront que réduits. Les deux agents pourraient donc convenir d'un accord qui interdirait le vol ce qui augmenterait le surplus total. Si on étend ce modèle à grand échelle (disons un pays de 1milliard 300 millions d'habitants) alors la solution optimale dans une optique coût-bénéfice est d'établir des institutions qui proscrivent que les agents aient à se poser le dilemme de Robinson et Vendredi. On trouvera plus de justifications chez WICKSELL 1896 ; BUCHANAN 1965 ; HARDIN 1982 ; INMAN 1987.

³ ELSTER 1979

BRENNAN & BUCHANAN 1985.

⁴ YOUNG 1993

⁵ WAERNERYDE, 1990

l'abandonner car aucune génération n'est prête à supporter le coût d'apprentissage du nouvel alphabet.

Au niveau macroéconomique, Vorhies et Ghahe¹ et Saily² ont démontré que les pays possédant les institutions les plus libérales et les plus démocratiques connaissent une croissance économique plus rapide, une productivité plus élevée et une distribution des revenus plus égalitaire. Mais une société qui est à un équilibre (a, a) peut choisir d'y rester même quand elle sait que la combinaison (b, b) lui rapporterait un plus grand bien-être. Tout dépend si les coûts de transaction pour passer de (a, a) à (b, b) sont trop élevés. Dans le cas d'une démocratie, ce choix se fait au niveau de la société (avec les différents groupes plus ou moins influents). Dans le cas de la République populaire de Chine, l'influence du Parti communiste chinois est telle qu'elle en devient hégémonique. Le choix du passage d'une norme (qu'il s'agit du nihilisme juridique, de la légalité socialiste ou de l'Etat de droit) à une autre ne dépend donc que de ce seul agent.

B. La logique politique de la réforme juridique : entre réelles avancées et verni juridique

Le retour du droit se fait dans un contexte politique et historique bien particulier. C'est ce contexte qui nous permet de mieux cerner la logique à l'œuvre et le but poursuivi par les dirigeants quand ils lancent ce programme de réformes. Il faut voir la politique de modernisation comme étant, en fait, une politique d'adaptation au monde moderne. « Depuis le lancement des réformes en 1979, cette adaptation s'est appuyée à la fois sur une redéfinition _ de fait une réduction_ de la sphère politique et une modernisation indéniable de l'Etat et de sa relation avec la société »³. C'est ce processus qui est à l'œuvre dans l'évolution du cadre légal en Chine. La réduction de la sphère politique laisse un espace au droit. Si un certain nombre de questions ne sont plus réglées de manière politique, alors il faut trouver une autre norme. La Chine cherchant à devenir une nation moderne, c'est donc par le droit qu'un certain nombre de relations ont été gérées. Ainsi, on peut prendre l'exemple du développement du droit économique

¹ Vorhies et Ghahe 1988

² Saily 1992

³ CABESTAN Jean-Pierre, « La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n°84, juillet-août 2004

qui est venu se substituer à un règlement des relations entre agents économiques qui était, auparavant, purement politique. D'après Cabestan¹, le droit concourt au maintien prévisible à moyen terme du monopôle du Parti et de sa forte ascendance sur l'économie. En développant des institutions plus équitables de résolution des conflits (institutions judiciaires, d'arbitrage et de conciliation) le Parti concède un certain nombre d'accommodements avec la société tout en consolidant son pouvoir².

Le retour à la loi et le souci de légalité du pouvoir réformateur de Deng Xiaoping ont eu pour rôle d'assurer l'équilibre entre l'ancien et le nouveau régime. En effet, si la rupture est réelle en 1978, elle s'opère essentiellement avec le maoïsme des campagnes politiques, et non avec l'histoire de la République populaire de Chine. La conception marxiste du droit est alors officiellement abolie. Le droit n'est plus considéré comme un instrument de la domination bourgeoise. Mais cela ne signifie pas pour autant que le régime chinois cherche à instaurer un Etat de droit. Le système légal dans la Chine des réformes a pour objet non pas de limiter, mais bien de renforcer l'autorité du Parti, ébranlé par la Révolution culturelle. « La dimension instrumentale et politique du droit est donc revendiquée comme vecteur de transformation et de modernisation sociale et politique sous l'autorité du Parti communiste »³. Cette tendance a été renforcée dans la deuxième phase des réformes (1992-2008). Le droit permet d'adapter l'Etat-Parti aux contraintes nées de l'intégration croissante dans l'économie mondiale. Le droit assure la stabilité à une période où la légitimité des dirigeants (Jiang Zemin comme Hu Jintao) ne repose exclusivement que sur les institutions. Il convient de noter que depuis 1992, l'Etat, ou plutôt le Parti-Etat qui officiellement préside aux destinées de la Chine, s'est profondément transformé. Ces métamorphoses semblent avoir été autant de réformes voulues et assumées par la direction centre du pays dans le seul but de perpétuer la dictature du PC en la modernisant et en l'adaptant, avec le meilleur « coût-avantage », au nouvel environnement économique, social et international auquel celle-ci se trouve confrontée. On observe pour le droit le même phénomène que pour les réformes économiques, à savoir que la juridicisation s'est d'abord développée de manière spontanée et locale pour, ensuite, être institutionnalisée a posteriori. Ainsi, la transition entre deux types d'économies, qui a été réussie en partie grâce au droit, a été le résultat

¹ *Ibid.*

² Bien évidemment, le droit n'est qu'un outil parmi d'autres. Cabestan insiste aussi sur le développement de système de consultations plus ou moins institutionnalisés (assemblées populaire, think-thanks, sondages d'opinion) ainsi que l'installation de mécanismes proto-démocratiques au sein du Parti communiste chinois.

³ BALME Stéphanie, *op.cit.*, page 588.

d'un vaste mouvement de réformes juridiques expérimentales, littéralement « législation à l'essai » (*shixing lifa*). Ji Weidong¹ a montré que les « règles à l'essai » représentent à peu près 25% des 713 lois et décrets qui auraient été promulguées entre 1979 et 1985. Ceci s'explique par le caractère décentralisé de la réforme. Nous tenons pour preuve de ce caractère expérimental et *ex post* du développement du droit dans la Chine des réformes, qu'on ne trouve aucune loi, aucun programme cadre anticipant les modifications juridiques à apporter. On peut illustrer le propos en reprenant un exemple donné par Balme. « La loi sur les contrats de production avec les familles (*chengbao fa*), par exemple, qui fut le premier signe de la décollectivisation, constituait une réponse *ex post facto* à une pratique devenue coutumière à la suite du démantèlement des communes populaires »². Cette modernisation-adaptation a donc été beaucoup moins pensée, a été beaucoup moins l'expression d'un grand dessein imaginé à l'avance qu'on a pu le croire. « Cette multiplication des voies de recours légales *ad hoc* de la société peut être interprétée comme l'application du principe cher à Deng Xiaoping, selon lequel « la stabilité prime sur tout » (*wending yadao yiqie*). En d'autres termes, à l'intérieur comme sur la scène internationale, le gouvernement chinois s'efforce avant tout de désamorcer les conflits et d'éviter la confrontation, afin, espère-t-il, de rester maître du jeu »³.

Ce processus est aussi le fruit d'un paradoxe. En effet, les marxistes orthodoxes au sein du Parti communiste chinois se sont opposés au programme des équipes dirigeantes. La contestation de ce programme s'est alors faite sur la base de l'argument de la lacune en matière de droit. Il s'agissait là, en fait, d'un moyen pour les conservateurs orthodoxes d'imposer leur propre agenda des réformes. Mais, le paradoxe a été qu'en insistant sur l'aspect juridique, ou plutôt sa lacune, ils n'ont fait que renforcer le processus de réformes. Le développement du droit a, en effet, facilité le passage d'une économie planifiée à une semi-économie de marché comme on la connaît aujourd'hui. On assiste donc au processus historique de construction d'un Etat légal, « mais sans déterminisme historique quant à la forme future d'un Etat de droit conforme aux canons du schéma

¹ Ji Weidong, « Une révolution constitutionnelle limitée dans une société de liens et de réseaux » (en chinois) conférence prononcée à l'Université chinoise de Hong Kong, janvier 2004, cité par Balme, *op.cit.* page 591.

² *Ibid.*, page 591

³ CABESTAN, *op.cit.*

historique. Et cela est d'autant plus vrai que le régime chinois cherche à opposer un modèle alternatif à celui qui est né et, surtout, s'est développé en Occident »¹.

Le développement du droit est donc le fruit d'une mise à l'ordre du jour politique. Le programme de modernisation du régime comprenait plusieurs réformes² parmi lesquelles on peut citer la transformation des institutions gouvernementales (ministères, commissions, bureaux, locaux, etc.) en organismes non plus chargés de gérer directement les entreprises sous leur tutelle, mais responsables de la mise en œuvre des politiques publiques de leur secteur d'intervention. Les réformes avaient aussi pour but l'établissement de systèmes administratifs nationaux ou locaux d'inspiration occidentale (fiscalité, banques, protection sociale, retraites, contrôle des opérations de Bourse, etc.), dont certains, notamment la réforme fiscale de 1994, ont contribué à recentraliser dans une certaine mesure l'Etat et à construire un « Etat moderne ». Citons également l'objectif de rétablissement et de diversification des organismes de contrôle du Parti-Etat, des cadres dirigeants et de la corruption (commissions de contrôle de la discipline du PC, ministère du Contrôle, parquets, Administration générale de contrôle des comptes, etc. Il faut y ajouter la simplification des procédures administratives et l'amélioration des relations entre l'Etat et les administrés. Tout ceci se fait dans le cadre de la mise en place de règles légales et d'institutions permettant d'apporter une certaine sécurité juridique aux citoyens chinois comme aux investisseurs étrangers, mise en place qui fut accélérée depuis l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2001. Enfin, ajoutons qu'on assiste à la réactivation ou le développement d'institutions de recours extrajudiciaires destinées à régler les conflits au sein de la société ou entre la société et l'Etat : organismes d'arbitrage, de médiation et de conciliation, bureaux des plaintes (*xinfangke*). La question droit devient, en effet, cruciale pour le pouvoir politique à partir du moment où le juridique est perçu par les autorités comme un outil pour atteindre ses objectifs économiques. C'est donc, en premier lieu, la nécessité économique qui impose le rôle croissant de la loi dans la régulation des relations entre personnes. L'insécurité croissante, la corruption des fonctionnaires, l'augmentation du nombre des délits économiques qui accompagnent la réforme rendent nécessaire cette évolution. L'unité de travail et les organes de mobilisation n'encadrant plus autant qu'avant une population qui a une plus grande

¹ BALME, *op.cit.* page 587.

² CABESTAN, *op.cit.*

liberté de circulation, le régime a cherché à restaurer par la loi un ordre naguère assuré par le Parti. Il était donc logique que ce fut dans le processus de transformation de l'économie planifiée que la légitimation par le droit s'est progressivement imposée, et elle se poursuit dans le travail juridique d'adaptation au droit international économique et commercial mené tout au long des années 1990 en vue de l'accès du pays à l'OMC. En vingt-cinq ans un véritable droit économique et commercial a ainsi été constitué. Ceci s'est traduit dans les différents amendements constitutionnels¹ qui ont traduit l'évolution de l'économie au cours des réformes. La modification constitutionnelle de 1988 introduit la diversification des droits de propriété. Celle de 1993 remplace l'économie planifiée par l'« économie socialiste de marché ». En 1999, la nouvelle modification de la loi fondamentale reconnaît l'existence de l'économie individuelle et semi-privée « dans les limites définies par la loi et sur la base d'un contrôle étatique fort » (article 11). Enfin, la dernière rectification constitutionnelle de 2004 reconnaît les droits de la propriété privée.

Pour autant, malgré ces avancées, peut-on dire qu'on assiste véritablement à une situation où les droits sont respectés (sans arriver, pour autant, à un Etat de droit complet) ? Le non respect du droit en Chine est monnaie courante y compris _ surtout _ pour les questions économiques ; alors que c'est justement dans ce domaine que le droit a été développé. Les cas de contrefaçon, de non-respect des contrats sont légions. Outre la persistance des insuffisances objectives de la législation chinoise, les entraves réelles au passage d'un Etat de lois à un Etat de droit sont éminemment politiques. Primo, si la législation chinoise apparaît de plus en plus libérale dans ses principes, la question demeure de son application effective. Ensuite, l'inscription dans les textes constitutionnels du rôle dirigeant du Parti implique, dans l'ensemble des textes législatifs, le primat de l'idéologie et le contrôle du Parti sur la décision². Un texte peut être légalement vidé de son contenu au profit de la variable politique. Ce cadre trop étroit tend à réduire considérablement la portée des velléités réformatrices pourtant réelles.

¹ Pour une approche plus complète de la Constitution se reporter au chapitre 1, section 1 paragraphe II.

² Citons comme exemple le cas de Danone et sa difficulté à composer avec les intérêts privés du Parti voir :

« Coca Cola à l'offensive dans les jus de fruits chinois » in *le Figaro*, avril 2008 <http://www.lefigaro.fr/societes/2008/09/04/04015-20080904ARTFIG00376-coca-cola-a-l-offensive-dans-les-jus-de-fruits-chinois-.php>

« Comment Danone a remis de l'ordre en Chine » in *Challenges*, juin 2007, http://www.challenges.fr/business/1181772000.CHAP1011760/comment_danone_a_remis_de_lordre_en_chine.html

Parler d'un retour du droit ne signifie pas pour autant qu'on assiste à un retour ou à l'instauration de l'Etat de droit. S'il n'existe pas d'Etat de droit sans un corpus juridique préalablement établi la réciproque n'en est pas pour autant mécanique. Le retour du droit peut se faire dans un esprit très formaliste ou pour le dire autrement l'instauration du droit se fait à la lettre mais pas dans l'esprit. De plus, le concept d'Etat de droit n'est pas figé. « D'abord associé à la construction politique de l'Etat, cette notion remonterait aux auteurs français du XVI^e siècle puis à Montesquieu, opposant le gouvernement par le droit au despotisme du gouvernement par les hommes. Systématisé au XIX^e siècle par la doctrine allemande, avant d'être tardivement repris en France au XX^e siècle, l'Etat de droit s'affirmera comme synthèse entre le formalisme juridique du *Rechts staat* allemand et la *Rule of law* anglo-américaine, attachée à une vision plus procédurale du droit. »¹ Quelque soit l'acception retenue, il semble difficile de parler d'Etat de droit pour la Chine contemporaine tant le « gouvernement par les hommes » pour reprendre la formule de Montesquieu semble la règle. Il convient donc de porter un regard critique sur la production juridique de la Chine des réformes et de comparer celle-ci aux critères permettant de qualifier un régime d'Etat de droit. Mais sur quels critères peut-on fonder l'Etat de droit ? Le professeur Delmas-Marty² caractérise l'Etat de droit par deux critères fondamentaux : la légalité et la garantie juridique.

On peut considérer que la signification contemporaine de la légalité est double. Il s'agit de l'élaboration démocratique et de la qualité de la loi. Commençons par la question de la légalité. On l'a dit, l'idée même de légalité avait complètement disparu sous la période maoïste si bien que Deng Xiaoping dut très officiellement la réintroduire en 1978. Cette réintroduction n'a rien d'anodin ni de naturel. Sans tomber dans une vision caricaturale de la pensée juridique chinoise on peut dire que la tradition juridique chinoise se caractérise par l'utilisation de deux moyens pour gouverner et donc pour légiférer : les châtiments (法_ *fa*) et les rites (禮_ *li*). Les deux grands courants de pensée du droit en Chine sont donc schématiquement la pensée confucéenne (qui promeut la justice par la vertu c'est-à-dire le respect des rites) et la pensée légiste (qui *a contrario* préconise l'édification de règles précises ; le droit est ici vu principalement sous son aspect pénal). Or comme on l'a montré dans la première partie (chapitre 1 section 2 II et III) la rhétorique du gouvernement par la vertu semble réapparaître dans la propagande

¹ DELMAS-MARTY, *op.cit.*, page 553

² *ibid*

officielle notamment dans la phraséologie de la « société d'harmonie » du président Hu. De plus, on ne peut que rester prudent quand on aborde la question de la légalité. Certes, un effort de codification a été entrepris depuis 1978. Cependant les lois ne sont pas votées par un parlement démocratiquement élu. L'Assemblée Nationale Populaire (ANP) est élue au suffrage indirect, ne se réunit qu'une fois par an et n'est, la plupart du temps, qu'une chambre d'enregistrement de textes élaborés et décidés en plus haut lieu. Le véritable pouvoir législatif revient au Conseil des affaires d'Etat qui est « l'émanation du pouvoir central »¹. Un autre problème concernant la légalité est celui de la hiérarchie des normes. Parmi la profusion de textes il est bien difficile de les classer et de les hiérarchiser. « Le problème n'est pas le manque de règles mais leur surabondance, sans véritable système permettant de définir et de garantir une cohérence d'ensemble ». Conséquence juridique de la question du fédéralisme juridique évoquée à la section précédente, on assiste au niveau juridique à des conflits d'intérêts entre les normes locales et nationales. Ce phénomène n'a été qu'accru par la compétition économique féroce que se livrent les provinces entre elles. On pourrait penser que ce retour du droit apporte également une clarification à cette situation plus que confuse. En effet, la loi du 15 mars 2000 est sensée encadrer les différentes lois et règlements. Mais cette loi n'a pas de valeur constitutionnelle. De plus, les faits donnent à penser qu'il s'agit plus là d'un effort, certes louable, mais formel car l'autonomie des provinces est déjà trop avancée. En témoigne l'affaire dite des « semences de Luoyang »². Dans la guerre économique que se livrent les provinces entre elles, le protectionnisme local est une arme utilisée abondamment. Devant statuer sur un problème de cette nature en 2003, la juge Li Huijian fut sanctionnée pour avoir invalidé un règlement local contraire à une loi nationale. Certes la juge Li fut réintégrée dans ses fonctions en février 2004. Mais cet exemple suffit à montrer la difficulté que connaît la Chine à hiérarchiser ses sources du droit. On le voit, l'élaboration démocratique de la loi en Chine relève encore plus du vœu pieux ou de la déclaration d'intention que de la pratique quotidienne. La qualité de la loi implique une condition de forme et une condition de fond. D'une part la loi doit être votée par un parlement élu et interprétée par un juge indépendant et impartial. Là encore les exemples sont pléthores pour nous montrer que ces critères ne sont pas

¹ *Ibid.*

² Sur ce sujet voir LIEBMAN Ben « Judges becoming judges ? » in *Columbia Law Review*, novembre 2005, http://www.law.columbia.edu/null/LIEBMAN_judges_becoming?exclusive=filemgr.download&file_id=941448&showthumb=0

remplis. La condition de fond, elle, implique l'accessibilité, la précision et la prévisibilité. Pour ce qui est de ce qui touche au monopole du Parti communiste il semble bien qu'aujourd'hui encore ces conditions n'existent pas. On se rappellera donc ces mots de Wei Jingsheng : « Quand en 1994, les policiers m'ont arrêté à nouveau, ils n'ont pas eu besoin de procéder à des démarches très compliquées. Ils me l'ont dit très ouvertement : ton arrestation n'est pas le fruit d'une procédure judiciaire ; tu n'as donc aucun recours possible. Nous n'avons même pas besoin de t'arrêter : il nous suffit de te mettre en détention »¹. Le droit criminel notamment conserve une dimension politique. L'existence d'un crime « contre-révolutionnaire » _ devenu en 1999 « atteinte à la sécurité de l'Etat » _ dans le Code pénal porte atteinte aux libertés fondamentales. Et un pan de l'appareil répressif (comme la rééducation par le travail) échappe totalement à la compétence des juges. Mais peut-on en dire autant de tous les domaines du droit chinois. On le sait, le marché pour être efficient a besoin de règles. La qualité de la loi est devenue nécessaire parce que le marché appelle à la certitude juridique. De plus dans la Chine des réformes la société est devenue moins homogène. La qualité de la loi est là encore nécessaire pour arbitrer les conflits de valeurs et ce d'autant plus que la tradition juridique chinoise insiste d'avantage sur l'aspect pénal du droit.

L'autre pilier de l'Etat de droit c'est la garantie judiciaire. Tout l'enjeu du retour du droit est donc de garantir son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et son application. Sans revenir sur les nombreux abus du régime, on s'intéressera ici aux réformes du cadre légal et à leurs portées dans le respect de la garantie judiciaire. Autrement dit, on peut résumer la situation comme suit : la Chine ne respecte pas l'Etat de droit et le pouvoir pratique l'arbitraire le plus complet. Néanmoins, pendant la période de réformes nous assistons à un effort de développement du droit. Trois questions s'offrent donc à nous. D'abord le retour du droit s'accompagne de garantie judiciaire et la Chine devient un véritable Etat de droit où l'absolutisme du Parti communiste chinois est contenu progressivement par la règle de droit, règle que ce même PCC respecte alors que rien ne l'y contraint (on aurait donc une situation inédite dans l'histoire de l'humanité, celle d'une dictature soucieuse du respect de la légalité). Autre possibilité, tout le corpus juridique élaboré depuis 1978 et le retour de la légalité socialiste n'est que formel. Le Parti ne respecte pas ses propres règles et celles-ci ne servent qu'à rassurer les investisseurs étrangers pour les encourager à faire des affaires

¹ DERON Francis, « Wei Jingsheng : « Les policiers m'ont dit : tu n'as aucun recours » in *Le Monde* ,5 décembre 1998 page 24

en Chine et à donner des garanties à la Communauté internationale. Enfin troisième possibilité, le cadre légal institué depuis les réformes est surtout destiné aux affaires. Ce sont donc les grands patrons qui vont les premiers se saisir du droit. On rejoint en cela la vision de Li Shenzhi¹. Ce dernier écrit : « Il est impossible de démocratiser du jour au lendemain un pays dépourvu de tout passé démocratique. Contrairement à ce que veut faire croire la propagande du gouvernement actuel² et parce que la démocratie est introduite de l'extérieur, je suis loin de penser que la démocratisation puisse s'appliquer à l'échelon de base ou dans les villages. La démocratie doit d'abord être pratiquée dans les grandes métropoles par les couches urbaines éduquées et ouvertes. » Le retour du droit que nous observons ces dernières années préparerait donc une proto-démocratie que Li prévoit à l'horizon 2040. Cependant, il semble que cette hypothèse ne tient que si les « couches urbaines et éduquées » ne forment plus une communauté d'intérêt avec le Parti et ait alors un intérêt à faire prévaloir les droits de lui offre le nouveau corpus juridique établi depuis les réformes. On est proche ici de l'analyse développée par Daron Acemoglu³. Pour Acemoglu, toute société peut être ramenée à une opposition entre le peuple et les élites. Les élites s'opposent à la démocratie quand elles y perdent. Ici, une partie des élites chinoises peuvent cesser de créer une communauté d'intérêt avec le Parti communiste chinois et, ainsi, se saisir du droit pour maximiser leur satisfaction. Le droit servirait alors de vecteur à cette scission au sein des élites. Les élites économiques pourraient voir dans l'Etat de droit un moyen de mieux satisfaire leurs intérêts. Le PCC peut également, de lui-même, développer le droit si le coût de la démocratie devient moindre que celui de la répression. Ainsi, le développement du cadre légal crée les conditions d'une évolution du régime. Mais,

¹ Li Shenzhi « Objectif démocratie » in HOLZMAN Marie & CHEN Yan, *Ecrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*, L'aube essai, 2003, « Li Shenzhi (1923-2003) est considéré de manière unanime par les intellectuels libéraux comme le principal leader de leur courant. Né deux ans après la naissance du PCC, Li Shenzhi a participé à toutes les étapes de la métamorphose du communisme chinois. Attiré par l'idéal communiste, il rejoint Mao comme de nombreux jeunes intellectuels à Yan'an, le sanctuaire révolutionnaire dans les années 1940. A la suite de la prise du pouvoir en Chine continentale par le PCC, Li joua longtemps le rôle de conseiller diplomatique auprès de Zhou Enlai. Après sa disgrâce à cause de ses idées « idéalistes » en 1957, et après avoir subi la persécution pendant la Révolution culturelle, il fut nommé vice-recteur de l'Académie des sciences sociales de Chine dans les années 1980. Mais son heure de gloire fut de courte durée. Il démissionna de son poste en signe de protestation contre la répression du mouvement démocratique de 1989. A partir de cette date tragique, Li Shenzhi aborde une nouvelle étape de sa vie. A la différence de ses pairs, parmi lesquels une grande partie sombre dans le cynisme ambiant ou se résignent en silence, Li Shenzhi s'affirme comme un des grands penseurs de l'après-communisme en Chine. » (Chen Yan)

² Li évoque ici les tentatives de démocratie au niveau des élections dans les villages NdR

³ On retrouvera une explication plus détaillée de sa pensée dans la première partie de ce chapitre.

celles-ci ne sont encore que de l'ordre du possible. Rien dans la situation actuelle ne laisse présager d'une telle évolution.

C. La fabrique du droit : évolution politique et professionnalisation

Initialement, le régime chinois a été pensé de telle manière que l'Etat est subordonné au Parti communiste. Par conséquent, le droit dans la République populaire de Chine n'a pas beaucoup d'autonomie réelle face au politique. Pour le sociologue Pierre Bourdieu¹, le droit est un produit autant qu'un enjeu politique mais il exerce en retour des effets sur la sphère politique. Pour autant, contrairement sur ce point à l'approche bourdieusienne, nous convenons, comme le fait Balme², de ne pas réduire le droit à un simple support ou à un simple agent, de surcroît conservateur, du politique. « En effet, la rhétorique de l'Etat de droit en Chine ne se limite pas ou plus à une formule rituelle ». Outre les effets évidents d'autolégitimation du régime, elle produit des réalités nouvelles et des effets de système au niveau des institutions, des procédures et des individus.

Commençons par le niveau institutionnel. Il convient, d'abord, de noter qu'au fil des réformes se sont constituées des bureaucraties législatives puissantes et concurrentes, avec des pouvoirs constitutionnels répartis de façon totalement chaotique. Cette confusion des pouvoirs s'oppose à la rationalisation du système juridique et crée, sinon un équilibre du pouvoir entre les différentes institutions du régime, du moins un moyen pour celles-ci de faire contrepoids. A ce stade, il convient donc de s'interroger sur le degré d'érosion du pouvoir du Parti lui-même dans l'élaboration des textes de loi et de l'agenda juridique en général. Les penseurs du totalitarisme, d'Arendt à Lefort, posaient la question de l'idée de droit dans un régime communiste. Aujourd'hui, il nous faut poser la question du droit dicté par le politique (tel qu'on le connaissait pendant la période maoïste) dans un régime post-totalitaire où l'on assiste à une autonomisation du champ juridique. En plus d'être complexe, le phénomène reste opaque, ce qui n'arrange rien à sa compréhension. Pour clarifier la chose, on peut dire qu'on assiste, d'une part, à une autonomisation du droit vis-à-vis du politique. Mais dans le même temps, celle-ci

¹ BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Archives de la recherche en sciences sociales*, n°64 (septembre 1986)

² BALME, *op.cit.* page 580

reste limitée. Quand on parle d'autonomisation du droit par rapport au politique, il faut entendre par là une capacité réduite du Parti communiste chinois dans le processus législatif au profit de différentes institutions (ANP, les cours de justice, etc.) mais aussi l'autonomisation des professions juridiques. Sur ce second point, on l'a déjà mentionné, le développement du droit a conduit à un niveau de technicité de plus en plus élevé. Ceci a imposé une professionnalisation des métiers juridiques. Ces deux phénomènes ont conduit le Parti à moins s'impliquer dans les questions juridiques¹. Cela ne relève pas d'une volonté politique de céder une partie du pouvoir pour favoriser la création d'un Etat de droit. Comme l'a montré Shapiro², plus un texte juridique apparaît technique et moins le Parti est en mesure d'en imposer d'abord une lecture strictement politique, comme c'est par exemple le cas avec les lois sur la propriété intellectuelle. L'autonomisation du droit contribue à le dépolitiser. En cela, on assiste à une véritable rupture vis-à-vis de la première période (1978-1992). Pour Deng Xiaoping et ses proches, l'évolution du droit tenait lieu de réforme politique afin d'assurer la survie du régime. Mais, de l'avis des professionnels du droit, les évolutions en cours depuis 1992 tendent à dépolitiser le droit. Au sein du Parti-Etat, trois institutions sont en charge du travail législatif : le Bureau des affaires législatives du Conseil des affaires d'Etat (*fazhiju*), le Comité législatif de l'Assemblée nationale populaire (*falü weiyuanhui*) et la commission des affaires législatives du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (*fazhi gongzuo weiyuanhui*). On peut isoler plusieurs tendances fortes. D'abord, on assiste à une délimitation plus claire des missions et des pouvoirs de chacune des institutions. Cependant, cette clarification demeure inachevée. Notons que le phénomène n'est pas propre à la sphère juridique mais plutôt à l'ensemble du système étatico-partisan. Ensuite, on constate une influence moins forte du Comité permanent du Politburo au profit de commissions spécialisées. Enfin, on assiste à une évolution du rôle de l'Assemblée nationale populaire. La Constitution de 1982 stipule dans son article 57 : « L'Assemblée nationale populaire de la République populaire de Chine est l'organe suprême du pouvoir étatique ». Dans les faits, cette assemblée a été perçue pendant longtemps par les sinologues comme par les juristes comme une chambre fantôme. D'un point de vue formel, aucun pouvoir institutionnel n'a été ajouté à l'Assemblée nationale populaire depuis 1982. Mais, on assiste à une évolution subtile de

¹ Il s'agit, en fait, du même phénomène observé quant aux questions militaires. La spécialisation et la complexification des questions a conduit le parti à ne plus s'impliquer directement. Sur ce point se reporter à la première partie, chapitre 2 section 2, paragraphe II.

² SHAPIRO Martin, *op.cit.*

son rôle politique. Jusqu'en 1992, l'ANP est composée de vétérans du Parti. En 1986, par exemple, la moitié de ses membres avait participé à la guerre de Libération¹. Pendant la première phase des réformes, on a donc, *de facto*, un Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire composé de la vieille garde orthodoxe du Parti qui fait contrepoids aux gouvernements de Zhao Ziyang puis de Hu Yaobang, ouvertement réformateurs. La situation évolue dans la période contemporaine. Certes, on retrouve schématiquement un président de l'ANP conservateur, en la personne de Li Peng, et un premier ministre réformiste, Zhu Rongji. Mais l'Assemblée nationale populaire est de moins en moins orthodoxe, en témoigne le fait que Zhu Rongji et après lui Wen Jiabao ont été soutenus par une large majorité des délégués de l'ANP. Cela s'explique par l'évolution sociologique de ses membres. Les vétérans du Parti ont progressivement cédé leur place à des cadres plus jeunes, plus réformistes qui ont réalisé l'essentiel de leur carrière de haut dirigeants au sein de cette institution. Ils n'entendent donc pas seulement servir de faire-valoir au gouvernement et aspirent à ce que l'ANP devienne une bureaucratie législative puissante. Le parcours d'un homme comme Peng Zhen est révélateur de cette tendance². Le changement principal au sein de l'Assemblée nationale populaire se résume en une tolérance accrue de l'expression contestataire, même si celle-ci n'est ni institutionnalisée ni dissidente. Les délégués interviennent de plus en plus que ce soit sous la forme de « motion » (*tian*) ou de « suggestion, critiques et point de vue » (*jianzi, piping, yijian*). De ce système quelque peu confus, il résulte qu'en l'absence de délimitation claire du principe d'autorité législative (*lifa quanxian*), du principe de délégation d'autorité (*shouquan*) et enfin du principe de séparation des pouvoirs, l'essentiel du travail législatif reste largement encadré par le Conseil des affaires d'Etat. L'absence de clarté au niveau de la distribution des pouvoirs législatifs va à l'encontre de l'objectif tant recherché de rationalisation de l'Etat.

Venons-en, à présent, au niveau des personnes. Le développement du droit produit des réalités nouvelles et a des effets de système au niveau des personnes. Dans son rapport à la quinzième conférence nationale du Parti, Jiang Zemin souligne en effet la nécessité pour la Chine de devenir un « Etat de droit aux caractéristiques socialistes ». Un programme en cinq ans (1996-2001) de développement du droit est fixé, avec pour

¹ BALME, *op.cit.* page 597.

² Peng Zhan fut vice-président du comité des Affaires politico-légales du PCC en 1949, il a dirigé ou codirigé l'ANP entre 1954 et 1966, puis de 1979 à 1988. Peng avait l'ambition de renforcer le poids de l'ANP au sein des institutions chinoises pour en faire un véritable corps législatif.

objectif la réforme des Cours, la loi sur les avocats, la loi sur les juges, et l'indépendance de la justice. Entre ce programme, pour le moins ambitieux, et la réalité des faits il y a encore un faussé. Ainsi, Ben Liebman¹ posait, non sans humour, la question : « les juges sont-ils devenus des juges ? ». Nous allons voir, en effet, que les réformes au niveau juridique ont eu pour conséquence de créer des professionnels du droit et que ces juristes tendent à faire évoluer le droit vers plus d'autonomie. Cependant, cette évolution demeure très incomplète tant quant au statut des juristes que quant à leur marge de manœuvre réelle.

En 1977, il n'y avait en Chine que deux facultés de droit qui comptaient alors moins de cent étudiants². Dans la mesure où l'écrasante majorité des professions juridiques a été décimée par la révolution culturelle, les premiers juges de la période de réformes sont recrutés principalement parmi les militaires et les policiers. Mais ceux-ci n'ont aucune formation juridique. Aujourd'hui, toutes les grandes villes de Chine comptent plusieurs facultés de droit. Au niveau des élites, on assiste à une évolution sociologique. Les ingénieurs sont progressivement remplacés par des cadres plus jeunes qui ont reçus une formation en droit (soit en tant que juristes, soit parce qu'ils sont par des écoles de commerce _ notamment anglo-saxonnes _ où l'enseignement du droit tient une place non négligeable). Cependant, la situation demeure floue. Considérer comme le fait Balme, que les juristes ont acquis un rôle conseillers du prince nous semble ne prendre en compte qu'un aspect du phénomène³. Ainsi, lors de la révision constitutionnelle de 2003⁴, il est clair que des chercheurs de renom ont été consultés. Des conférences universitaires consacrées à la révision furent organisées notamment à Qingdao et à Shanghai en juin 2003. Mais, le Parti publia une directive secrète ordonnant l'arrêt de toutes les conférences et la publication d'articles universitaires sur la réforme constitutionnelle. « On a même rapporté que certains économistes et juristes qui avaient exprimé leur opinion sur le sujet, avaient été harcelés par les forces de sécurité. Ainsi, contrairement aux déclarations des autorités chinoises selon lesquelles la révision de la Constitution était menée démocratiquement et dans le cadre d'une large consultation, cette consultation n'eut lieu que dans des cercles très limités et très élitistes »⁵.

¹ LIEBMAN Ben, « Judges becoming judges? » in *Columbia Law Review*, New York, novembre 2005.

² TAO Jingzhou, *Le droit chinois contemporain*, Paris, PUF, 1991.

³ Balme écrit en effet : « les plus hauts dignitaires des institutions à compétence juridique sont désormais aidés par des grands universitaires ou par des représentants

⁴ Sur ce point voir CHEN Jiafu, *op.cit.*

⁵ *ibid.*

L'influence des juristes et notamment des avocats est, toutefois, devenue tout à fait remarquable. Cette influence a été en constante croissance depuis 1992. Cependant, on ne peut pas encore observer de corrélation nette entre le processus de professionnalisation et celui d'autonomisation du champ politique. Ceci s'explique par plusieurs variables. Profession jeune et en plein essor, les professionnels du droit ne disposent pas encore de ressources financières et relationnelles propres à les autonomiser du pouvoir politique. D'autre part, ils sont autant observateurs qu'acteurs du système. De plus, le cadre formel ne permet pas une totale autonomie de droit vis-à-vis du champ politique puisque la profession d'avocat ne peut s'exercer sans une licence dont les conditions d'accès sont très largement dictées par les positions politiques. La licence à plaider est renouvelée tous les ans et les avocats ayant défendu des plaignants contre le régime se sont toujours vus refuser le renouvellement de leur licence. Ainsi, il est encore tôt pour juger des effets de ce développement du droit. A terme, il faudra mesurer en quoi les réseaux de juristes qui se constituent en Chine sont distincts des autres groupes technocratisés au sein du régime.

Conclusion :

Depuis le lancement des réformes en 1979, cette adaptation [du régime] s'est appuyée à la fois sur une redéfinition _ de fait une réduction _ de la sphère politique et une « modernisation indéniable de l'Etat et de sa relation avec la société ». Cette modernisation de l'Etat passe selon les dirigeants par une juridicisation du régime. Le développement du droit est plus à voir comme une modernisation des institutions pour maintenir le régime en place qu'une évolution conduisant à un Etat de droit qui remettrait en cause le monopôle du Parti. » Toutes ces évolutions du droit ne remettent pas en cause les fondements politiques et institutionnels du système mis en place par Mao en 1949. Cette juridicisation est à comprendre comme s'inscrivant dans le cadre d'une modernisation du régime. « Les analyses des années 80 soulignaient à quel point la déconstruction postrévolutionnaire en Chine s'est faite sans recours au droit » Balme, au contraire, conclut que « de même des pratiques illégales peuvent perdurer avec un système juridique moderne, de la même manière malgré la persistance de pratiques clientélistes, illégales ou informelles. Le chevauchement des deux processus semble

même participer à l'émergence d'un type de modernité politique, précisément, en contribuant à la diffusion de certaines procédures propres à l'Etat moderne par la volonté progressivement institutionnalisée de constituer des normes visant à disqualifier les pratiques clientélistes. »

Chapitre 4 :

UNE OUVERTURE QUI FAIT EVOLUER LA POLITIQUE ETRANGERE

Trois décennies après le lancement de la politique de la « porte ouverte », la situation interne de la Chine a été profondément modifiée. Le pays a connu une période de croissance soutenue qui lui permet d'envisager aujourd'hui de rejoindre le club des « grandes puissances ». Mais au-delà des changements de la situation économique du pays, cette ouverture de la Chine au monde a également conduit à modifier les rapports qu'entretient la République populaire avec les autres pays. D'une part, la Chine est devenue plus liée au reste du monde du fait de ses relations économiques. Elle est liée à double titre : de par les investissements réalisés en Chine par des capitaux étrangers, de par les marchés, et aujourd'hui également de par ses importations de biens et services qui lui sont de première importance (technologie, énergie, etc.).

La montée en puissance de la diplomatie chinoise est une résultante de la montée en puissance de la Chine. Cette diplomatie cherche à assurer l'essor du pays. « Plus affirmée, plus sophistiquée, mais aussi plus complexe que lors des décennies passées, cette diplomatie poursuit des objectifs multiples. Pérenniser la stratégie de développement et d'intégration de la Chine à l'économie mondiale en demeure l'axe majeur. Par conséquent, depuis l'adhésion du pays à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en décembre 2001, tant l'accès aux principaux marchés d'exportations que la sécurisation des approvisionnements en pétrole et autres produits essentiels constituent des impératifs qui pèsent chaque jour un peu plus sur la politique étrangère chinoise. »¹ Mais en même temps, Pékin poursuit deux autres objectifs primordiaux. Primo, affirmer une ambition de puissance qui cherche, au moyen de

¹ CABESTAN Jean-Pierre, « La montée en puissance de la diplomatie chinoise » in Sophie BOISSEAU DU ROCHER (dir.), *Asie dix ans après la crise*, Paris, La documentation française, 2007, page 57.

l'arme diplomatique, à faire de la Chine « un grand au dessus des grands », c'est-à-dire la seule puissance à pouvoir faire contrepoids aux Etats-Unis. Secundo, garantir la stabilité et l'avenir à long terme du régime via deux moyens : continuer à assurer une croissance rapide et flatter le nationalisme. Nous verrons donc que la politique d'ouverture a intégré la Chine sur la scène internationale et cela a changé son attitude quant à la gestion des différends internationaux. La Chine a ainsi rejoint l'OMC et est aussi plus impliquée au niveau régional (notamment dans ses rapports avec ses voisins de l'ASEAN) et dans la gestion des problèmes internationaux (crises humanitaires, problèmes diplomatiques, etc.). Ceci conduit Pékin à des ajustements internes pour se mettre en conformité avec ses engagements internationaux. Mais cela implique aussi, chose nouvelle pour les dirigeants chinois, de négocier dans un cadre multilatéral. De plus, n'oublions pas que cette ouverture, si elle permet à la Chine d'être plus présente dans le monde, a la contrepartie d'une interdépendance accrue de la RPC envers ses partenaires économiques. Ceci dessine les contours d'une nouvelle diplomatie.

Fort des succès engendrés par l'ouverture du pays, la Chine a gagné une nouvelle importance qui lui permet de nourrir de grands projets sur la scène internationale. Il s'agit pour Pékin d'affirmer une ambition de puissance qui, si elle n'entend pas hisser le pays à une parité militaire avec les Etats-Unis _ un but hors d'atteinte et dont les résultats restent hasardeux comme l'a montré l'exemple soviétique_ cherche à faire de la Chine la seule puissance à être capable de contrebalancer l'hégémonie américaine. Les stratèges chinois ont donc abondamment puisé dans le concept de *soft power* pour élaborer une politique de puissance qui englobe les aspects traditionnels comme l'outil militaire ou la dissuasion mais aussi des aspects plus innovants comme l'utilisation de la diplomatie, de l'économie, de l'adhésion à un modèle de civilisation comme outils de puissance. On retrouve une illustration de cette volonté de puissance au travers d'un certain nombre de tensions internationales où la Chine est impliquée. Mais au-delà de ces tensions, on peut se demander quelle est la perspective pour une Chine qui, à peine sortie de la pauvreté, poursuit déjà un rêve de puissance à l'échelle planétaire.

Aussi, cette évolution diplomatique pose-t-elle des questions plus profondes sur la nature du régime politique chinois¹. Les autorités chinoises sont-elles prêtes à assumer les responsabilités qui découlent de cette nouvelle influence internationale ? Abordent-elles le monde multipolaire dont elles appellent de leurs vœux la formation dans un

¹ *ibid.*

esprit d'harmonie ou de compétition ? L'Etat chinois est-il un bâtisseur exemplaire de coopération Sud-Sud ou, au contraire, un nouveau prédateur du Tiers monde ? La politique étrangère de Pékin concoure-t-elle réellement à la résolution des grands problèmes internationaux ? Enfin se pose surtout la question du sens que Pékin donne à sa nouvelle orientation diplomatique. Faut-il voir dans cette nouvelle politique étrangère une volonté de puissance ou un moyen de relégitimation auprès d'une population qui, au niveau interne, remet de plus en plus en cause le régime communiste ?

Section 1 :

L'ouverture a intégré la Chine sur la scène internationale et change son attitude quant à la gestion des conflits internationaux

I. Les traités internationaux auxquels a adhéré la Chine

A. Les organisations internationales dans le cadre d'analyse théorique de l'EPI

Depuis le lancement de la deuxième phase des réformes en 1992 qui a vu l'ouverture de la Chine et la transition vers le marché s'accélérer, la Chine a été davantage partie prenante aux négociations internationales. On peut soutenir que cette intégration de la Chine a trouvé son point culminant dans l'adhésion de la République populaire de Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce en décembre 2001. Ce processus global d'intégration de la Chine sur la scène internationale sera d'abord analysé ici dans le cadre théorique de l'économie politique internationale (EPI). Pour être totalement précis quant à la méthodologie utilisée, il s'agit d'une application de la théorie du *public choice* à l'EPI dans le cas des organisations internationales¹.

D'une manière générale, les avis divergent quant aux organisations internationales. Pour certains, elles sont une nécessité dans un monde sans cesse plus interdépendant qui se caractérise par des externalités importantes et d'importantes économies d'échelle et donc un développement logique des unités politiques et administratives par delà les

¹ Pour une présentation complète du sujet voir

Bruno S. FREY, « The public choice of international organizations », in Denis C. MUELLER (ed.), *Perspectives on Public Choice*, 1997, Cambridge, Cambridge University Press, pages 106 à 123.

Bruno S. FREY, "The Public choice view of international political economy", in *International Organization*, vol. 38 (1) 1984, pages 199 à 223.

Etats-nations historiques. En fait, plus de la majorité des organisations internationales existantes ont un but économique. Pour d'autres au contraire, les organisations internationales sont un exemple extrême de perte de souveraineté nationale voire de démocratie¹. La communauté internationale représente un idéal type, au sens de Weber, d'un contrat constitutionnel ou d'un contrat social². Les différents acteurs (ou agents, pour reprendre la terminologie économique) sont souverains (puisque'il n'existe pas de gouvernement mondial) mais leur comportement entraîne clairement une situation Pareto-inférieure, bien que le contrat constitutionnel soit normalement appliqué aux individus³. En effet, la jungle hobbesienne du *bellum omnium contra omnes* semble encore être plus pertinente pour les interactions entre les nations. Les guerres militaires et commerciales et leurs conséquences destructrices pour les participants sont des évènements communs sur la scène internationale. Les biens publics internationaux sont sous-produits alors que les ressources communes internationales sont surexploitées (comme par exemple les ressources piscicoles des océans)⁴.

Dans la théorie du public choice des contributions intéressantes ont été faites dans l'étude des coûts et des bénéfices à rejoindre une organisation internationale.

Une organisation internationale peut rendre plusieurs services : elle peut fournir des biens et services publics, coordonner les activités des acteurs du système international et former un ensemble institutionnel d'alliances. Les organisations internationales peuvent aussi être utilisées dans des buts privés c'est-à-dire nationaux. Ce serait donc une erreur de penser que les organisations internationales maximisent le bien-être économique collectif entier.

Bien souvent les organisations internationales produisent ce qui s'apparente à un bien public, comme par exemple un cadre plus stable pour le commerce international. Par conséquent, cela incite les pays à se comporter de manière autonome, c'est-à-dire hors de l'organisation internationale à la manière d'un passager clandestin. Dans ces

¹ Etant donné le cas qui nous intéresse, on ne peut réellement parler de perte de démocratie dans la mesure où le régime chinois n'est pas une démocratie représentative. Mais, on peut considérer qu'au sein du PCC cela peut s'apparenter à une perte de pouvoir des membres du Parti au profit des organisations internationales.

² FREY 1997

³ James BUCHANAN & Gordon TULLOCK, *The calculus of consent. Logical foundations of Constitutional democracy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1962.

Geoffrey BRENNAN & James BUCHANAN, *The power to tax: Analytical foundations of a fiscal constitution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

Denis MUELLER, *Constitutional Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

⁴ Mancur OLSON, "Increasing the incentives for international cooperation" in *International Organizations*, n°25 pages 866 à 874.

conditions, les organisations internationales n'auront un fonctionnement efficace qu'à la condition d'être composées d'un nombre restreint de pays. En effet, si les membres sont peu nombreux cela permet une interaction directe et ça impose un coût élevé au passager clandestin. Si les pays membres profitent d'un bien privé, cela incite un pays à rejoindre et financer l'organisation, ou si la participation résulte de la coercition.

Il a été prouvé empiriquement que les petites organisations internationales ou les organisations régionales sont plus un succès que les grandes. Une autre possibilité, très répandue, est que l'organisation internationale crée des incitations sélectives pour ses membres. L'existence de tels biens privés est un outil de négociation très important utilisé par les gouvernements pour convaincre les parlements de rejoindre l'organisation. Un effort considérable est donc consacré à transformer un bien public en un bien privé détenu par l'organisation. Finalement la coercition est difficile et souvent impossible dans un contexte international car les pays membres ne sont pas prêts à perdre leur indépendance¹.

Une organisation peut aussi être formée si la perception pour les membres potentiels des avantages à l'adhésion et la pression sociale pour être membre peut être augmentée par l'éducation et la propagande. Comme dans le cas de la coercition, cette approche a peu de chance de succès dans le système international. La solution des problèmes d'économie politique internationale n'est donc pas à chercher dans une ou plusieurs autorités supranationales. L'approche du *public choice* de l'EPI est à cet égard fondamentalement différente de celle des sciences politiques.

La contribution pionnière de Mancur Olson et Richard Zeckhause² montre que la défense est un bien public international typique fourni par l'OTAN. Le bénéfice profite à toutes les démocraties et surtout aux Européens qui sont plus près du front (fictif) que ne le sont les Etats-Unis. Du fait de l'incitation au passager clandestin, les petites nations contribuent proportionnellement peu au partage des coûts, alors que les grandes nations, spécialement les Etats-Unis, supportent une charge disproportionnellement élevée³. Un modèle⁴ plus récent de la formation des organisations internationales pose le bénéfice total b_t et le coût total c_t comme une fonction de l'activité en coopération ou

¹ Cependant, tant que le système international est composé d'Etat souverains, l'hypothèse que la coercition est possible résout le problème des organisations internationales par définition.

² Mancur OLSON & Richard ZECKHAUSE, "An economic theory of alliances" in *Review of Economics and Statistics*, vol. 48 (1966) page 266

³ Le même principe est valable pour les Nations Unies où les grandes nations ont tiré un plus grand bénéfice des réunions et des quotas que les petites nations.

⁴ M. FRATIANNI & J. PATTISON, "The economics of International organizations" in *Kyklos*, vol. 35 (1982) pages 244 à 262

de la production Q . Chaque nation est traitée comme un acteur individuel qui essaie de maximiser son propre gain personnel net g_i qui est la différence entre le bénéfice individuel b_i et le coût individuel c_i .

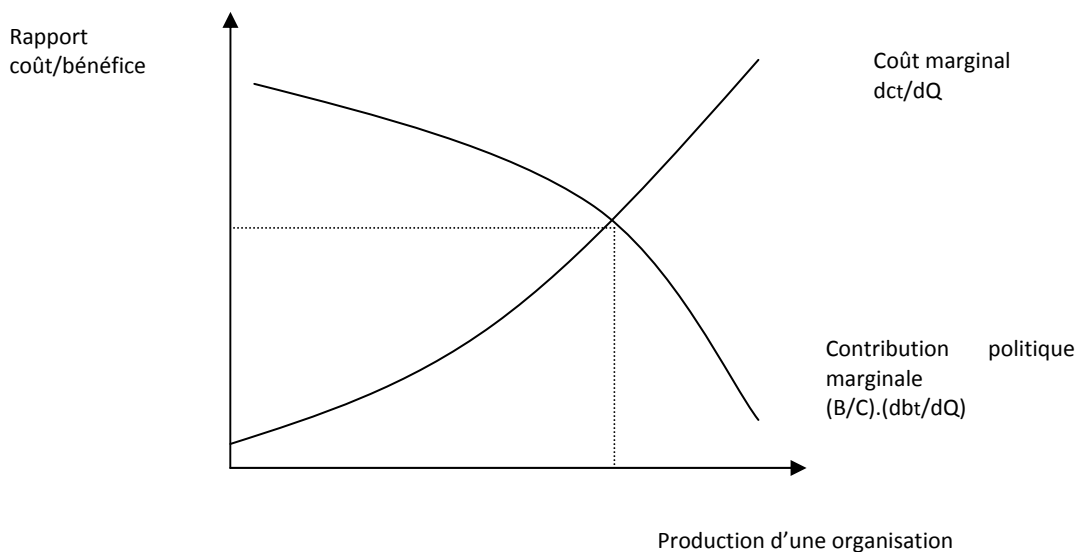
Si on pose que B est la part du pays au bénéfice alors $B = b_i / b_t$. Et si on pose C la part du pays au coût total alors $C = c_i / c_t$.

Alors le degré optimal d'activité internationale est donné par :

$$(B/C) \cdot (db_t/dQ) = (dc_t/dQ)$$

La partie gauche de l'équation montre la contribution marginale qui dépend du partage relatif des coûts et bénéfices (B/C). La partie de droite de l'équation montre le coût marginal de la production d'une organisation. L'équilibre est présenté sur le graphique n°4.1.

Graphique n°4.1 : l'équilibre organisationnel



Les applications empiriques de ce modèle ont montré que la courbe marginale monte en flèche. Ceci est dû au fait qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre un accord et de convenir aux intérêts de toutes les parties impliquées quand l'activité de l'organisation s'étend. La courbe de politique de contribution marginale diminue aussi fortement.

Si on passe des pays du G5 (Etats-Unis, Grande Bretagne, France, Allemagne et Japon), à ceux du G7 (G5 et l'Italie et le Canada), au G10 (en ajoutant au G7 la Belgique, les Pays-Bas et la Suède), à l'OCDE (qui comprend treize pays en plus), alors on retire progressivement au total des bénéfices perçus par chaque pays membre.

(Les bénéfices d'un pays sont supposés être positivement corrélés à sa part dans le PNB mondial ou dans le commerce international). Pour les professeurs Fratianni et Pattison¹, c'est parce que leur ratio B/C a fortement chuté que les Etats-Unis ont eu un intérêt moindre pour les biens publics produits par les organisations internationales (cela signifie que son point d'équilibre s'est déplacé sur la gauche du fait d'une translation de sa courbe de contribution politique marginale de la figure 4.1). D'autre part, le ratio B/C a augmenté pour des nations comme le Japon, l'Allemagne, les pays du Benelux ou les membres de l'Union européenne en général, conduisant à une demande des organisations internationales à augmenter leur *output*. Ceci explique la montée du Japon sur la scène internationale et l'augmentation des tensions avec la Chine (cela sera développé plus avant dans la seconde section de ce chapitre).

Ces pays demandent que le poids des organisations internationales soit plus important.

Une autre conséquence de ce modèle est que les grandes organisations internationales (en membres) sont devenues moins efficaces parce que le partage des bénéfices perçus par le pays dominant (hier le Royaume-Uni et aujourd'hui les Etats-Unis) a chuté, conduisant à moins de coopération. Au lieu d'un hégémon fournissant des biens publics internationaux partiellement dans son propre intérêt, la force dominante est désormais un groupe de pays relativement petits, qui sont chacun peu disposés (voire refusent) à fournir un bien public. Nous verrons dans le paragraphe suivant une application empirique de ce phénomène dans le cadre de la gouvernance au sein de l'OMC.

Il faut rappeler qu'au sein de l'OMC, la Chine reste un pays d'envergure moyenne, voire petite) puisque son pays est quatre fois plus petit que celui du Japon.

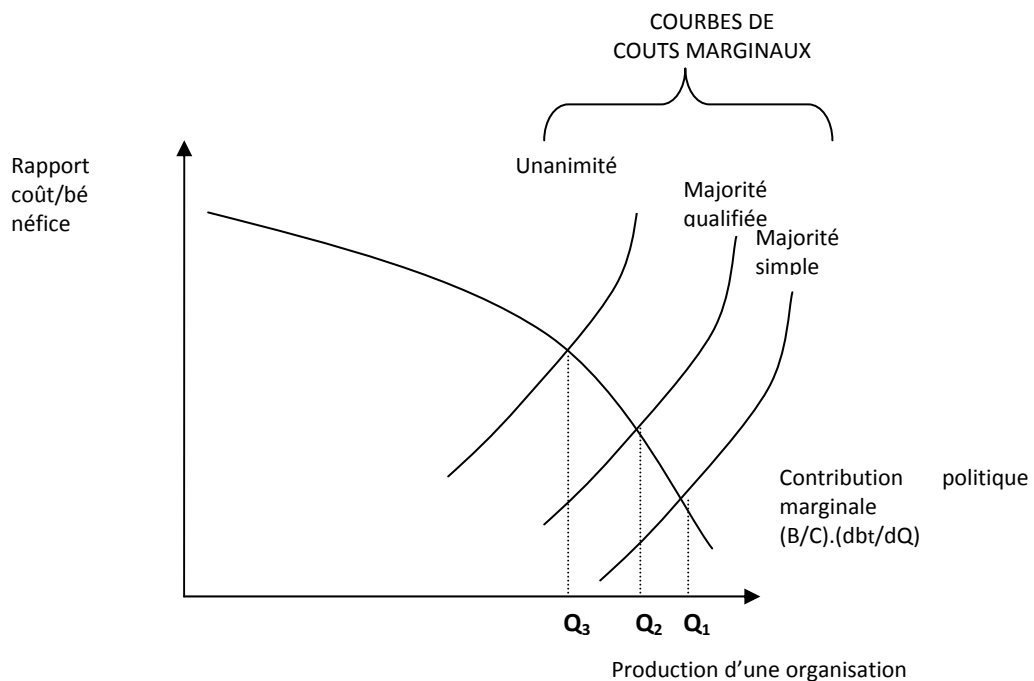
Ce modèle fournit une formalisation intéressante du système mais il ne s'agit que de la première étape vers une théorie économique des organisations internationales.

L'opérationnalisation des concepts théoriques est plutôt faible surtout en ce qui concerne la mesure des bénéfices.

¹ M. FRATIANNI & J PATTISON, « The economics of international organizations », *Kyklos* 35 (1982) p244

La prise de décision est un élément important dans l'analyse des organisations internationales. En effet, la prise de décision a un impact sur les bénéfices que retire un pays dans la production d'un bien public. La règle formelle qui définit comment les décisions doivent être prises au sein d'une organisation internationale peut avoir un grand effet sur les coûts estimés pour offrir un bien public, du point de vue d'un pays. Considérons la figure n°4.2 qui est une extension de la figure 4.1 :

Graphique n°4.2 : Les effets des différents modes de décision.



On considère comme une donnée la courbe de contribution marginale ; et on appelle Q l'*output* de l'organisation optimal du point de vue d'un pays en particulier. Cet *output* va décliner de Q_1 quand les décisions sont prises à la majorité simple à Q_2 quand une majorité qualifiée est requise et à Q_3 quand il faut l'unanimité.

Ce graphique permet aussi de comprendre l'acharnement de Pékin à refuser une extension du Conseil de Sécurité de l'ONU au Japon (et accessoirement aussi à l'Allemagne, au Brésil et à l'Inde) car son point d'équilibre se serait déplacé vers la gauche (c'est-à-dire une contraction de l'*output* fournit par l'organisation internationale).

La raison de ce déplacement des courbes est que la courbe de coût marginal fait une translation vers le haut et la gauche à cause d'une augmentation du coût de prise de décision : un accord quand les règles deviennent plus « strictes » (le point extrême étant la règle de l'unanimité où chacun est en mesure de bloquer la décision) et les intérêts des autres membres doivent être davantage pris en considération.

Le nombre de votants d'un pays particulier (ou d'un groupe de pays) selon la règle de décision formelle, détermine le « pouvoir » de ce pays au sein de l'organisation internationale. Le « pouvoir » reste souvent un concept très élastique. Dans le cas présent, on peut le définir d'un point de vue opérationnel comme la chance d'affecter le résultat d'une décision. Une décision est influencée par le contrôle du vote pivot c'est-à-dire le vote qui transforme une coalition non-victorieuse (par exemple une minorité dans le cas d'un vote à majorité simple) en une coalition victorieuse (une majorité). La théorie du *public choice* n'est donc pas seulement utile dans l'analyse des conséquences des règles de décision dans les organisations internationales. Elle est aussi d'une grande aide dans le choix du système de vote le plus avantageux étant donné les circonstances.¹

Rejoindre des organisations internationales a permis à la République populaire de Chine de négocier (parfois même de marchander) au niveau international afin de défendre ses intérêts nationaux. Modéliser les négociations internationales n'est pas une tâche aisée car le processus est faiblement structuré (il est d'ailleurs souvent autant informel que formel) et implique un nombre important de variables. Par conséquent il n'y a eu que peu d'étude du *public choice* se portant sur les négociations internationales. Celles qui existent se sont concentrées sur un aspect particulier.

En ce qui concerne les négociations internationales, les *linkages* entre les différents aspects du problème sont chose commune. Le *linkage* désigne, en théorie des relations internationales, la possibilité de trouver un compromis dans un domaine liant ce

¹ Voir FREY, *op cit.* 1984 pour les détails théoriques de ces choix.

La première étude sur la relation entre le pouvoir au sein d'une organisation internationale et le mode de scrutin a été fournie par J.S. DREYER & A. SCHOTTER «Relationships in the International Monetary Fund : the consequences of quota change » in *Review of Economics and Statistics* vol.62 (1980) pages 97 à 106

Dreyer et Schotter y montre en utilisant l'indice de Banzhaf que la modification du mode de scrutin au sein du FMI en 1978 a donné lieu un changement surprenant et contre-intuitif dans la structure de pouvoir. En effet, quatre pays (la RFA, le Japon, la Belgique et les Pays-Bas) ont vu leur vote gagner en poids du fait de leur place plus importante dans l'économie mondiale. Pourtant ces quatre pays ont vu leur pouvoir au sein de l'institution décliner.

compromis à un compromis dans un autre domaine¹. L'OMC repose donc sur un principe de séparation fondamental : cette organisation a pour fonction d'autonomiser le traitement des relations commerciales. Tollison et Willet² ont montré que les linkages sont plus importants quand la distribution des bénéfices de l'accord international n'est pas favorable à un nombre élevé de petits pays. Frey³ rappelle que « le linkage, dont les conséquences distributionnelles se compensent les unes les autres, peut aider à promouvoir les accords qui sinon seraient voués à l'échec du fait des effets distributifs ». Cependant, le linkage joue un rôle mineur quand les bénéfices d'un accord sont considérés comme étant distribués équitablement parmi les pays. Dans ce cas précis un consensus peut être atteint sans avoir à introduire de dimensions additionnelles (c'est-à-dire faire un linkage). Malheureusement, si toutes ces hypothèses sont plausibles, on ne dispose que de peu d'études empiriques et aucune ne concerne le cas chinois. Ces outils théoriques vont donc nous permettre d'analyser la stratégie de la République populaire de Chine quant à son intégration sur la scène internationale via différentes organisations internationales.

B. La contrepartie de l'intégration : adapter la situation interne en vertu d'accords internationaux

L'intégration croissante de la Chine sur la scène internationale c'est souvent traduite par le fait que la République populaire devenait partie contractante à un nombre croissant d'accords et d'organisation internationaux⁴. Nous nous centrerons ici sur le

¹ Comme le rappelle Kebedjian : « Nous nous référons ici aux propriétés des régimes une fois-ceux-ci créés. Curieusement, concernant la naissance des régimes, on peut à l'inverse identifier presque toujours l'existence d'un « grand linkage » fondateur. Qu'il s'agisse de la décision de créer la monnaie unique en Europe après l'écroulement du mur de Berlin, de l'émergence du libre-échange à la suite du traité commercial Cobden-Chevalier de 1860, ou des institutions de Bretton Woods, l'acte fondateur procède d'un compromis dans lequel des concessions (ou des avantages) de caractère économique sont octroyées contre des concessions (ou des avantages) de caractère politique. » in Kebedjian, 1999 page 141

² R D. TOLLISON & T D. WILLET, « An economic theory of mutually advantageous issue linkages in international negotiations » in *International Organizations*, vol. 33 (automne 1979) pages 425 à 449. On trouve une lecture critique de leur approche par J K. SEBENIUS, « Negotiation arithmetic : adding and subtracting issues and parties » in *International Organizations*, vol.37 (printemps 1983) pages 281 à 316.

³ FREY 1984 page 221

⁴ La République populaire de Chine est ainsi devenue membre de l'APEC (coopération économique en Asie et dans le Pacifique). Depuis 1995, elle participe à l'ASEAN+3 (Association des Nations de l'Asie du Sud-est plus le Japon, la Corée du Sud et la RPC). Elle participe au Forum régional asiatique (plus connu sous l'acronyme anglais d'ARF. Par ailleurs, la Chine a contribué à la constitution de l'organisation de coopération de Shanghai, compétente en matière de sécurité internationale, qui regroupe, outre la Chine et la Russie, quatre républiques d'Asie centrale, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, ainsi que, comme observateurs, la Mongolie, le Pakistan, l'Iran et l'Inde.

processus d'accèsion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, ce long processus (les négociations ont duré quinze ans) est celui sans doute qui encadre de manière la plus formelle les modifications structurelles internes opérées par la Chine. Mais aussi parce que « l'accèsion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce a mis en lumière la capacité de la République populaire à s'internationaliser en intégrant les normes et les pratiques d'un commerce globalisé »¹. Autrement dit, l'ouverture économique fait évoluer le comportement chinois. Ce paragraphe cherche donc à montrer dans quelle mesure la situation interne a été modifiée par l'intégration de la Chine à un commerce globalisé. Mais il convient également de se demander s'il ne s'agit pas là que d'une évolution du mode de gouvernance. Cette ouverture affecte-t-elle, fait-elle évoluer la nature de l'Etat chinois ?

1. La réforme du droit

Pour bien comprendre quels changements internes cette adhésion a suscité, il convient au préalable de voir le contexte de l'OMC. L'OMC est officiellement entrée en fonction le 1^{er} janvier 1995. Héritière du GATT, on aurait pu croire que sa mission se limitât à la promotion du libre-échange dans les relations commerciales internationales. Or, dès sa création les Etats membres lui reconnaissent les missions suivantes :

- Etre l'enceinte pour les négociations commerciales concernant les accords plurilatéraux et multilatéraux
- Assurer la mise en œuvre, l'administration, le fonctionnement et la réalisation des objectifs des accords dont elle a la charge
- Administrer la procédure de règlement des différends et du mécanisme d'examen des politiques commerciales ;
- coopérer avec la Banque mondiale et le FMI en vue d'élaborer des politiques économiques plus cohérentes au niveau mondial².

Il serait donc réducteur de ne voir en l'OMC une organisation uniquement en charge du commerce international des biens et services ainsi que des pratiques étatiques associées à ces échanges (généralement droit de douane et restriction quantitatives). « En outre, à

¹ CHOUKROUNE Leïla, « L'accèsion de la Chine à l'OMC et la réforme juridique : vers un Etat de droit par l'internationalisation sans la démocratie » in DELMAS-MARTY Mireille & WILL Pierre-Etienne (dir.) *La Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, 2007, page 617.

² GATT, *Résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay*, textes juridiques, Genève, GATT, 1994.

rebours d'une problématique normative opposant libre-échange et protectionnisme, le régime commercial de l'OMC véhicule une conception de la régulation de l'échange international qui d'une part s'éloigne de la distinction entre politique commerciale et politique économique en général, et d'autre part confère à l'Etat l'articulation contradictoire entre intégration économique et intégration socio-économique nationale »¹. On le voit, le projet de l'OMC est plutôt vaste et impliquera à la Chine un certain nombre de modifications structurelles afin de satisfaire à ces exigences. C'est donc par une réforme du droit que la République populaire de Chine va tenter d'aligner son économie sur les standards internationaux. Cette adaptation est complexe car elle concerne de nombreux aspects de la situation interne chinoise. La première étape était de mettre en conformité le droit chinois avec l'accord international nouvellement signé. Cette procédure n'a rien d'original, elle est commune à tous les pays ratifiant un accord international. Mais le cas de la Chine a ceci de particulier que la République populaire n'est pas à proprement parler un Etat de droit. Il existe donc une différence importante entre la règle de droit formelle et la pratique. Or l'accession à l'OMC était conditionnelle d'une mise en conformité de ces pratiques avec la règle de droit. Cette différence entre la pratique et la règle tenait justement au fait de l'extrême diversité du pays. Cette diversité se traduit aussi dans l'application du droit. Par l'accession à l'OMC, c'est bien une tentative de contrôle de fédéralisme *de facto* que Pékin va envisager. Au-delà de cette question des particularismes locaux dans l'application du droit, se pose évidemment la problématique de l'évolution du droit administratif chinois. En effet (comme on l'a vu dans la première partie de ce travail), la transition vers l'économie de marché a été plus qu'incomplète. La Chine qui entre dans l'OMC est une économie qui dépend encore très largement de la sphère administrative. La réforme du droit administratif pose donc la question de l'indépendance de la sphère économique vis-à-vis du pouvoir politico-administratif.

a. évolution du droit chinois pour satisfaire au droit OMC

Dès le milieu de l'année 2000, les dirigeants chinois annoncèrent qu'ils lançaient un processus de vérification de la conformité de tous les textes de nature commerciale avec le droit de l'OMC. Le conseil des affaires d'Etat entreprit en effet d'évaluer les

¹ Mehdi ABBAS, « Une économie politique de l'agenda commercial international » in BERTHAUD & KEBABDJIAN, *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, 2006, p99.

règlements publiés par 35 ministères et bureaux différents, et chaque industrie relevant d'un ministère ou d'un bureau spécifique fut de la même façon prié d'entamer son propre travail d'enquête. C'est le puissant Ministère du Commerce¹ (MOFTEC) qui supervisera le dossier. « Les bruits les plus fantaisistes circulèrent tout au long de l'année 2002 sur le nombre de textes supprimés ou amendés »². Suite à l'accession de la RPC en 2001, le MOFTEC s'est attelé pendant deux ans à mettre le droit commercial chinois en conformité avec les exigences de l'OMC. Selon le MOFTEC, en mai 2002 plus de 2 500 textes de loi et règlements de nature commerciale avaient été vérifiés, 830 ayant été abolis et 325 amendés. De plus, le législateur chinois s'était attelé à la formulation de 118 nouveaux textes de lois et règlements³. Le processus se poursuit tout au long de l'année 2003 et plus d'une centaine de nouveaux textes furent amendés ou créés. De plus, selon le MOFCOM (ex MOFTEC), les 31 provinces et régions autonomes chinoises ainsi que 49 grandes villes réalisèrent des progrès significatifs en 2003 en supprimant 490 dispositions législatives liées au commerce et en en amendant 185 autres⁴. « Cette troisième phase de réforme juridique, faisant suite à celles de 1978 et 1992, et que l'on peut aisément qualifier de révolution légale tant son ampleur est grande, touche virtuellement à tous les aspects du droit des affaires chinois »⁵. Des textes majeurs ont ainsi été adoptés, tels que les dispositions sur l'orientation de l'investissement étranger du 11 février 2002, le nouveau catalogue d'orientation des investissements du 13 mars 2002, le nouveau règlement antidumping du 31 décembre 2001, la nouvelle loi sur les marques du 27 octobre 2001, les règlements sur les compagnies d'assurances à investissement étrangers du 1^o février 2002, les règlements contre le blanchiment de capitaux par les institutions financières du 13 janvier 2003, ou encore la notice adoptée le 6 janvier 2003 sur les entreprises à participation par le MOFCOM. Plus récemment encore, le Comité permanent de la X^o Assemblée nationale populaire (ANP) a dévoilé un vaste plan de réforme législative visant, pour la période 2003-2007, à l'adoption de plus d'une soixantaine de textes de loi dans des

¹ Ce Ministère est en charge du commerce mais aussi des questions internationales attenantes à l'économie. Il est souvent désigné par l'abréviation MOFCOM (Ministry Of Commerce _中华人民共和国商务部). Cette appellation est récente car jusqu'en 2003 son appellation officielle était Ministry Of Foreign Trade and Economic Cooperation (MOFTEC _对外贸易经济合作部).

² CHOUKROUNE, *op.cit.* page 625.

³ Sources: MOFTEC et United States Trade Representative, *2002 Report to Congress on China's WTO compliance*, 11 décembre 2002.

⁴ Sources : MOFCOM et United States Trade Representative, *2003 Report to Congress on China's WTO Compliance*, 17 décembre 2003.

⁵ CHOUKROUNE, *op.cit.* page 625.

domaines aussi importants que la faillite des entreprises, le droit bancaire, le droit de la concurrence, le droit antidumping, le droit de propriété, le commerce extérieur, mais aussi le droit administratif, le droit social, sans compter d'éventuels amendements constitutionnels à l'instar de ceux de mars 2004. Notons également que trois lois de procédure (civile ou *minshi susongfa*, pénale ou *xingshi susongfa* et administrative ou *xingzheng susongfa*) sont actuellement soumises à des révisions de grande ampleur, ce qui laisse espérer certaines améliorations.

b. la mise en œuvre du droit

On le voit, les changements formels ont été importants. Mais ces modifications ont-elles été suivies d'effets importants ? Autrement dit, ce droit nouvellement modifié pour satisfaire aux exigences internationales trouve-t-il une application dans les faits ? Car disposer d'un attirail législatif certes bien imparfait, mais modernisé, est une chose ; l'appliquer uniformément, équitablement et en toute indépendance sur l'ensemble d'un immense territoire en est une autre. Afin de garantir l'application des réformes juridiques nées de l'accession à l'OMC, le *China WTO Notification and Enquiry Centre* a été créé au sein du MOFTEC le 24 janvier 2002. Le but de cette institution était de répondre à toutes les questions relatives à l'application du droit OMC dans un délai compris entre 30 et 45 jours maximum après réception d'une demande écrite. La création d'un tel organisme va dans le sens d'une meilleure application du droit. De même, en 2004 le MOFCOM commença à mettre en œuvre ses propres règles sur la transparence publiées en novembre 2003. « Ces mesures semblent toutefois inégalement appliquées à l'échelle du territoire chinois »¹. Il s'agit d'une évolution notable pour la République populaire de Chine et il convient de ne pas la minorer. Rappelons que pendant la période maoïste, la Chine n'avait pas de mots assez durs contre un droit international qui ne serait qu'un pur produit de « l'impérialisme du premier monde » (c'est-à-dire les Etats-Unis et l'Union soviétique). Or, une fois la République populaire réintégrée au système des Nations unies, la virulence du verbe ne se traduit aucunement par une quelconque action perturbatrice. La République populaire de Chine, par les articles 228 du Code de procédure civile et 142 des Principes généraux du droit civil, reconnaît formellement que les traités ratifiés par la Chine ont une valeur

¹ CHOUKROUNE, *op. cit.* page 625.

supérieure au droit interne. Mais force est de constater que dans les faits, la situation est souvent fort différente. Le droit international est assez peu appliqué. Ainsi, nous pouvons prendre l'exemple des dispositions du Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations-unies. Bien que ratifié par Pékin, les dispositions de ce Pacte sont restées lettre morte en droit interne. Bien qu'ancien, le rapport de la Chine au droit international témoigne encore et assez largement, d'une méfiance certaine à l'endroit d'un médium qui fut à une époque cause de dépossession de souveraineté. On peut ainsi dire que la « conception générale du droit international reste profondément marquée par une vision quasi absolutiste de l'indépendance souveraine de l'Etat. En mettant systématiquement en avant une interprétation orthodoxe de l'article 2-7 de la chartre des Nations unies, qui prohibe toute intervention extérieure dans les affaires relevant de la compétence nationale des Etats, Pékin ne semble concevoir aucun droit en dehors de la volonté étatique. (...) Il est encore fréquent de lire, sous la plume des internationalistes chinois, des références à des normativistes ou volontaristes comme Anzilotti ou Triepel, penseurs d'un ordre juridique international inter-étatique strictement séparé de l'ordre interne des Etats¹. A Georges Scelle, qui écrivait dès 1933 qu'il « n'y a de sociétés que d'individus », la Chine pourrait répondre encore aujourd'hui qu'il n'y a de sociétés que d'Etats. »² Ce qui s'est fait en réalité sentir à travers les questions relatives à l'application uniforme du droit et à la transparence du système juridique chinois, c'est la nécessité de mettre en place un pouvoir judiciaire indépendant et professionnalisé. La mise en place d'un contrôle juridictionnel impartial des actes de l'administration relatifs à la mise en œuvre des « lois, réglementations, décisions judiciaires et décisions administratives auxquelles se réfèrent l'article X :1 du GATT 1994, l'article VI du GATS (General Agreement on Trade in Services) et les dispositions pertinentes des accords TRIPS (Trade Related Intellectual Property) » fait partie du protocole d'accession chinois : « La Chine se doit d'établir ou de désigner un système de relais judiciaires et de mécanismes destinés à résoudre de manière efficace les différends liés à l'application des lois, des règlements, des décisions de justice et des réglementations administratives de portée générale, et de veiller à son bon fonctionnement [...]. De tels tribunaux devront être impartiaux et indépendants des agences de l'application administrative des textes. »

¹ Voir notamment ANZILOTTI, Cours de droit international, Paris, Editions Panthéon-Assas, diffusion Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1999.

² CHOUKROUNE, *op.cit.* page 642

Si la Chine voit ici le droit sous un angle pragmatique, cette dernière exigence est évidemment celle qui pose le plus de problème, tant la majeure partie des tribunaux en Chine restent encore techniquement incompetents et pourvus d'un personnel sous-qualifié, mal payé, dépendant de l'autorité de l'administration locale et donc du Parti, ce qui ne fait qu'augmenter les risques de corruption.

c. le problème de l'application uniforme du droit

L'internationalisation modifie la structure de l'Etat au niveau interne puisqu'elle permet de renforcer la centralisation et les pouvoirs du gouvernement central. En effet afin de faciliter la mise en œuvre des réformes administratives, certaines compétences ont été déléguées aux provinces depuis le début des années 1980. Or comme on l'a vu (partie 2, chapitre 1 I), cette délégation de pouvoirs a conduit à une situation de fédéralisme *de facto*. Cette autonomie des autorités locales, y compris sur le plan juridique, a conduit à un protectionnisme intra-étatique, ou pour être plus précis interprovincial, et à une montée de la corruption. Nouvel effet pervers de la perte de contrôle relative du Parti sur certaines sphères de la vie politique locale, la corruption représente évidemment un frein puissant à la modernisation du droit chinois et à son application uniforme. Dans l'optique de lutter contre la corruption, la Chine a ratifié en août 2003 la Convention des Nations Unies contre le crime international organisé et a signé, à la fin de la même année, la convention des nations unies contre la corruption. Le but est de permettre à Pékin de récupérer des corrompus qui s'étaient réfugiés à l'étranger. Or au delà de la multiplication des échelons administratifs, c'est en réalité l'absence de séparation des pouvoirs, et donc, comme nous le verrons par la suite, l'absence d'indépendance de la justice face au pouvoir politique du Parti, qui constitue la cause principale de ce protectionnisme et participe à l'émergence de ce que la propagande officielle qualifie elle-même de « royaumes indépendants » (*duli wangguo*). « Si la réorganisation de l'Etat est en cours depuis le lancement de la politique du premier ministre Zhu Rongji à la fin des années 90, la relation de l'Etat à la société reste à repenser en profondeur. »¹

¹ CHOUKROUNE, *op.cit*, page 631.

d. l'évolution du droit administratif

Avec l'accession à l'OMC c'est la notion d'Etat de droit (ne serait-ce que pour les questions économiques) qui fait son entrée en République populaire de Chine. L'OMC prévoit en effet la possibilité d'accès aux tribunaux dans les différends commerciaux y compris pour les personnes lésées par une décision administrative. Cette importance accordée au respect des contrats introduit également une notion de transparence notamment quant aux décisions administratives. Ces évolutions semblent contredire le traditionnel et apparemment immuable credo socialiste du « gouvernement du peuple par l'administration » (*guan guan min*). Ces modifications introduites pour satisfaire aux exigences OMC visent à « rendre l'administration responsable devant le peuple » (*min gao guan*). Comme le rappelle Choukroune, « jugées très positives par certains analystes, ces transformations successives [du droit administratif] procèdent en réalité d'un souci constant de préserver, voire de renforcer, la stabilité sociale »¹. Le texte au cœur de cette évolution du droit administratif est la loi de procédure administrative de 1989. Quoique fortement inspirée par le modèle américain de l'*US Federal Administrative Procedure Act* (APA), ce texte s'inspire aussi des modèles japonais et allemand. P. Potter² souligne l'ironie de la situation quand on sait que l'APA repose sur un système de séparation des pouvoirs qui n'existe pas en Chine. Afin de dépasser ces contradictions évidentes, la réforme du droit administratif chinois va dans le sens d'un élargissement des compétences des tribunaux. Cependant, cela poserait plusieurs questions fondamentales au régime. D'abord, jusqu'où étendre les pouvoirs des tribunaux sans menacer le pouvoir actuel. De plus, une extension de la compétence des tribunaux demanderait vraisemblablement de réviser la loi de procédure administrative. Or, là encore, cela pourrait conduire à remettre en cause le pouvoir du Parti. En fait la question de la réforme de la procédure administrative soulève la question de fond de l'arbitraire du régime chinois. « Bien qu'encore très nettement insatisfaisante, la relation qui unit les citoyens aux fonctionnaires est en constante évolution, et l'internationalisation progressive du droit pourrait à terme participer à la lutte contre l'arbitraire d'un pouvoir monopolistique »³. Plusieurs réformes illustrent cette nouvelle

¹ Ibid. page 644.

² Pitman B. POTTER, « The administrative litigation law of the RPC : judicial review and bureaucratic reform » in Pitman B. POTTER (ed.), *Domestic law reforms in Post-Mao China*, New-York, ME Sharpe, 1994, pages 270 à 304.

³ CHOUKROUNE, *op.cit.* page 645

approche du droit administratif. Nous citons ici quelques exemples. Dans la perspective de l'accession de la Chine à l'OMC, la Cour populaire suprême a évalué 2 600 verdicts afin de déterminer leur conformité avec le droit de l'OMC et en a annulé 177. Un certain nombre de réformes ont été lancées, dont nous pouvons citer ici quelques unes. En 1999, par exemple, la même Cour suprême a décidé que les juges devraient désormais être nommés en fonction de leur mérite, et non plus sur une base politique ou par favoritisme comme c'était souvent le cas, par le biais notamment du système des « nomenclatures » (*zhiwu mingchen biao*), sortes de listes de candidats éligibles établies par les comités du Parti présents à tous les échelons de l'appareil d'Etat. Il est difficile d'évaluer la proportion de juges membres du Parti, mais à en croire Jerome Cohen¹, l'un des premiers étrangers à avoir ouvert un cabinet en Chine dans les années 1970, elle atteindrait facilement 90%. En août 2002, la Cour populaire suprême a publié des règlements sur certaines questions liées à des décisions de l'administration relatives au commerce international. Ce texte, entré en vigueur le premier octobre 2002, autorise un petit nombre de juridictions de haut niveau, limitées à certaines grandes villes, à se saisir des différends résultants de décisions de l'administration relatives à des questions liées au commerce des biens et services ou au droit de propriété intellectuelle. Les entreprises aussi bien étrangères que chinoises, et même les entrepreneurs individuels, sont autorisés à porter de tels différends devant les tribunaux, lesquels appliqueront la loi de procédure administrative de 1989 dans sa version actuelle ou dans une forme éventuellement révisée pour les juger, tout en s'assurant de la conformité de leurs décisions avec le droit de l'OMC. Comme peu d'affaires semblent à ce jour avoir été traitées par ce type de juridictions, il est difficile d'évaluer leur efficacité.

2. Dans un contexte particulier de l'OMC

On a donc une évolution du droit chinois pour satisfaire au droit OMC. Mais cette évolution est imparfaite. Pourquoi ? Parce que l'OMC évolue et la Chine joue sur cette mutation de l'OMC (mutation de son objectif, mutation de ses moyens) pour ne pas mener aussi loin qu'il le faudrait l'évolution de son droit.

Ce refus s'explique de deux manières. Primo, cela remet en cause le fondement même du régime chinois qui demeure autoritaire. Le droit ne peut donc conduire qu'à la

¹ Cité par CHOUKROUNE, *op.cit.*

démocratie. Secundo, la Chine cherche à imposer sa patte sur l'OMC et non pas que l'OMC impose sa patte sur la Chine. En effet au-delà de la question du régime commercial c'est la question de l'hégémonie qui est posée.

Une économie politique de l'agenda OMC et les enseignements qu'on peut en tirer concernant le régime commercial multilatéral tel qu'il se construit dans la négociation internationale depuis la conférence de Marrakech (avril 1994) jusqu'à celle de Hong Kong (2005) permettent de mettre en évidence le fait que le régime commercial de l'OMC a été structuré par une « conflictualité constructive »¹ (ce point sera expliqué plus avant dans le paragraphe suivant : III. Des négociations dans un cadre multilatéral). Par conséquent, l'agenda et les objectifs de l'OMC ont évolué. Dans un premier temps, le but avoué de l'organisation est de consolider les négociations de l'Uruguay Round². Cette première phase durera de la conférence de Marrakech d'avril 1994 à celle de Seattle en décembre 1999. L'échec de Seattle clôt cette phase non conflictuelle de l'agenda et inaugure la crise de légitimité et de vocation d'une OMC qui serait désormais sans objet. Cette situation s'est prolongée jusqu'à la conférence ministérielle de Doha (novembre 2001). Le contexte géopolitique du moment _ la conférence était le premier rendez-vous de la communauté internationale post-attentat du 11 septembre _ et la nécessité pour les Etats-membres d'éviter de reproduire Seattle pour sauvegarder l'architecture commerciale multilatérale, ont conduit au lancement d'un programme ambitieux de négociation : l'agenda de Doha pour le développement (ADD). L'ADD comporte à l'origine cinq thématiques :

- Libéralisation des échanges ;
- Réglementation : aménagement d'un certain nombre d'accords de l'OMC (procédure de dumping et anti-dumping ; règlement des différends ; règles relatives aux accords commerciaux régionaux ; Accord ADPIC sur la propriété intellectuelle)
- « Questions de Singapour » : facilitation des échanges, transparence des marchés publics, investissement, politiques de concurrence ;
- Volet institutionnel : problème de la « mise en œuvre » (respect des obligations négociées, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains accords antérieurs...), qui est une revendication majeure des PED-PMA ; problème de la rénovation du « traitement spécial et différencié » en faveur des PED ;

¹ ABBAS, *op.cit.*, page 99.

² *Ibid.*

- Création de deux groupes de travail (sans mandat de négociation) « commerce, dette et finance » et « commerce et transfert de technologies ».

C'est dans ce contexte particulier que la Chine fait son entrée dans l'OMC. L'ADD se devait d'être consensuel et de répondre aux critiques adressées à l'OMC¹. En faisant du développement l'objet prioritaire des négociations, l'ADD marque une réorientation radicale de l'agenda de l'organisation. Cette priorité au développement devait impliquer que chaque accord de l'OMC soit analysé à l'aune de son impact sur le développement économique des Etats-membres et non pas de son impact sur le fonctionnement du système commercial multilatéral. La libéralisation n'est plus la finalité des négociations. Elle devient un moyen parmi d'autres, la finalité étant le développement économique. Une telle évolution de la finalité de l'OMC ne peut que satisfaire la RPC. En rejoignant l'OMC, la Chine y trouve un allié, un outil pour l'aider à réaliser une partie du *fuguo bingqiang*. De plus, en abandonnant la libéralisation comme finalité l'OMC fait les affaires de la Chine. D'abord parce que la libéralisation comme finalité l'obligeait à développer le système légal et la transparence ce qui, à terme, aurait créé un déséquilibre dangereux pour le régime entre un droit économique libéral et un droit civil toujours soumis à l'arbitraire du pouvoir. Ensuite, comme la libéralisation n'est plus qu'un moyen, cela permet à la Chine de prendre des libertés sur la mise aux normes OMC du droit chinois sans pour autant risquer de se voir exclue de l'organisation.

C'est donc au regard d'une OMC en panne de légitimité et d'autorité que la Chine entreprend un certain nombre de réformes structurelles (principalement d'ordre juridique) pour s'adapter aux standards internationaux et pousser plus avant son intégration dans l'économie mondiale. Or il semble que la situation tende à être favorable à la République populaire de Chine car l'ADD a très vite rencontré de nombreux blocages. Il était par conséquent délicat pour l'OMC de condamner Pékin pour le peu d'efficacité dans la réforme du droit alors que l'institution internationale peinait à obtenir des résultats. En effet, depuis son lancement le bilan est très faible. L'impossibilité de concilier les intérêts des principaux Etats sur trois dossiers (agriculture, questions de Singapour² et subventions sur le coton) a conduit à l'échec de

¹ ONU, *La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme*, New York, ONU, 2000.

OXFAM, *Rigged rules and double standards : trade, globalization and the fight against poverty*, Londres, OXFAM, 2002.

² La conférence ministérielle de Singapour (décembre 1996) a approfondi ce mouvement de libéralisation en inscrivant à l'ordre du jour quatre nouveaux thèmes de discussion : investissement, concurrence, facilitation des échanges, et libéralisation des passations de marchés publics.

la conférence de Cancún (septembre 2003). Et le compromis issu de la conférence ministérielle de Hong Kong réduit encore la portée de l'ADD en le transformant en une négociation commerciale standard d'accès aux marchés. Cet historique montre donc combien la vocation de l'OMC a évolué en fonction du contexte macroéconomique et du contexte institutionnel. « De sorte que le régime commercial ne répond pas nécessairement à la rationalité des intérêts économiques objectivement donnés et intégrés dans les préférences des acteurs. Il ne répond pas nécessairement non plus à un projet cohérent ou à une finalité précise, mais résulte de compromis économique-politiques dont la vocation essentielle est d'articuler l'hétérogénéité des préférences. Il convient également de prendre en compte les asymétries de pouvoir, les rapports de puissance et de contrainte dans la compréhension de cet agenda commercial »¹. C'est sur ce terrain que la Chine va donner la pleine mesure de sa puissance. Il ne s'agit donc pas d'une Chine « affaiblie » qui s'adapte pour satisfaire aux exigences d'une institution internationale. Mais bien d'une Chine qui utilise l'OMC pour se réformer afin de renforcer son poids économique dans le monde. Si bien qu'on est en droit de se demander si l'internationalisation fait réellement évoluer la situation interne.

3. De l'arbitraire à l'état de droit grâce à l'internationalisation ?

Le protocole d'accession de la Chine à l'OMC (dans son point C) pose l'impératif de transparence. Ceci renforce l'exigence d'une clarification et d'une rationalisation du droit.

Par transparence, on entend l'idée de « faire en sorte que les informations sur les lois et règlements soient disponibles pour tous, informer les parties intéressées des textes sur lesquels on se fonde et des éventuelles modifications de ces textes ». Cela ne va pas de soi dans une Chine où le système juridique se caractérise encore largement par son opacité, laquelle peut être constatée à trois niveaux au moins: la production du droit, sa publication et son application. Ces résistances de fond nuisent fondamentalement à la transparence du système et rendent même impossible l'application *stricto sensu* des engagements acceptés par la Chine devant l'OMC, comme l'ont clairement souligné les premiers rapports du Mécanisme d'examen transitoire, publiés à l'automne 2002 et 2003. Jusqu'à l'accession de la Chine à l'OMC le gouvernement n'autorisait pas de

¹ ABBAS, *op.cit.*, page 101.

participation extérieure au processus législatif, même si certains départements de l'administration faisaient circuler à titre non officiel des copies de textes préparatoires dans les milieux universitaires ou au sein de la communauté d'affaire à des fins d'expertise. C'est pendant la phase de négociation avec l'OMC que le gouvernement chinois a commencé à envisager la mise en place d'un système d'échange d'opinions avec les parties intéressées dans le cadre de la préparation des lois et règlements concernant le commerce international ou les investissements étrangers.

Dans le cadre de son accession à l'OMC la Chine s'est également engagée à fournir au secrétariat de l'organisation, à Genève, une copie des nouveaux textes adoptés en matière commerciale. « Malheureusement ces recueils sont toujours assez incomplets. »¹

Dépassant le cadre de la simple harmonisation, l'accession de la Chine à l'OMC pourrait cependant contribuer à une réforme du droit plus ambitieuse, car fondée sur le respect des trois principes consacrés par la seconde section du protocole d'accession chinois à « l'administration du régime commercial ». « L'application uniforme des engagements consentis par la Chine, la transparence du système légal et le contrôle juridictionnel indépendant et impartial des actes de l'administration liés au droit de l'OMC pourraient en effet participer à la mise en place d'une sorte d'Etat de droit *sui generis* (...). »² L'application de ces normes OMC n'est pas sans poser la question d'un possible effet de système au sein de l'Etat chinois. « Le processus en cours d'internationalisation des normes et des pratiques chinoises n'est pas sans soulever de profondes interrogations sur les objectifs poursuivis par 25 ans de réformes juridiques et sur la nature même du régime. Les institutions politiques chinoises fournissent-elles, comme le suggère par exemple le libéralisme de l'Etat de droit selon John Rawls, la garantie que sera faite « suffisamment de place à des formes de vie valables » et en ce sens qu'existera une « société politique juste et bonne » ? »³

¹ CHOUKROUNE, *op.cit.* page 638

² *ibid.*

³ *ibid.*

C. Des négociations dans un cadre multilatéral : une nouveauté pour Pékin

La Chine est très réticente aux négociations multilatérales et elle a toujours préféré la multiplication des négociations bipartites où elle peut, le plus souvent, faire prévaloir un rapport de force en sa faveur. Dans ce cas, pourquoi Pékin a-t-il cherché à intégrer l'OMC ? Ici, l'apport théorique de l'économie politique internationale nous est d'une grande aide.

Comme le rappelle Frey¹, la plupart des études analysant le comportement des organisations internationales (y compris dans l'approche du *public choice*) supposent que les nations sont les acteurs pertinents². Une telle perspective est pratique pour nombre d'analyses, mais elle ne tient pas une fois confrontée à la rationalité économique. En effet, seuls les individus peuvent agir en fonction de leurs préférences et de leurs contraintes. Les nations n'ont pas de préférences pas plus qu'elles ne répondent à des incitations de la même manière d'un individu pourrait le faire³. Au sein des organisations internationales, ce ne sont donc pas les nations mais les représentants des pays membres (les délégués pour reprendre une formulation plus proche de la littérature anglo-saxonne) qui sont les acteurs⁴. « Alors qu'ils prétendent souvent ne poursuivre seulement la recherche de « l'intérêt national », l'approche en terme de *public choice* pose qu'ils poursuivent leurs propres intérêts »⁵. L'intérêt national tel qu'il est perçu par les délégués est simplement un déterminant de leur comportement. D'après le modèle économique, le comportement est déterminé par les préférences et les contraintes. La fonction de préférence d'un délégué comprend donc le revenu, le prestige et une vie pacifique (sans conflit). Ces préférences sont toutes positivement reliées avec l'existence et la croissance de l'organisation internationale où ils sont délégués (Ceci correspond aux hypothèses de Niskanen⁶).

¹ FREY Bruno "The public choice of International organizations" in MUELLER Denis C., *Perspectives on public choice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, page 113.

² Sur ce point voir BERHOLTZ Peter, *The international game of power*, Berlin, Mouton Publishers, 1985. FORTE Francesco, "The theory of social contract and the EEC" in D. GRENNAWAY & K. SHAW (dir.), *Public Choice, Public Finance, Public Policy*, Oxford, Blackwell, 1985, pages 149 à 175.

³ Les nations ne répondent pas, par exemple, au mécanisme de la loi de la demande.

⁴ FREY Bruno & GYGI Beat, « The political economy of international organizations » in *Außenwirtschaft*, n°45, 1990 pages 371-394

⁵ FREY, *op.cit.* page 113

⁶ NISKANEN, *Bureaucracy and representative government*, New York, Aldine-Atherton, 1971.

Alors, pourquoi les politiciens nationaux acceptent-ils de transférer des compétences à une organisation internationale ? De prime abord, en agissant de la sorte ils réduisent leur pouvoir, dès lors, la question devient pertinente. Vaubel¹ a proposé plusieurs explications.

Premièrement, en rejoignant une organisation internationale, les politiciens nationaux peuvent protéger ou augmenter leur pouvoir vis-à-vis des gouvernements des nations qui ne sont pas membres. Ceci s'applique par exemple aux négociations commerciales ou à certaines parties de la politique extérieure. Les politiciens augmentent aussi leur influence puisqu'ils veillent à ce que les ressortissants de leur pays employés au sein de l'organisation internationale soient assignés à des responsabilités qui sont particulièrement importantes pour leur pays.

Deuxièmement, rejoindre une organisation internationale peut servir à réduire les critiques et l'opposition. Dans le cas de la Chine il ne s'agit pas, bien sûr, des rapports à l'opinion mais plutôt des critiques au sein du PCC. L'adhésion à l'OMC par exemple permet de justifier un certain nombre de réformes économiques et juridiques.

L'action commune d'une organisation internationale rend impossible pour les électeurs la comparaison avec des politiques alternatives tout particulièrement pour les politiques fiscales et monétaires, et un accord sur les taux d'imposition minimum peut rendre moins impopulaire d'augmenter les impôts nationaux. C'est la théorie de la « poubelle politique » (*political dustbin theory*) au moyen de laquelle une organisation internationale sert d'alibi ou de bouc émissaire pour les politiciens locaux qui prennent des mesures non désirées par les groupes d'intérêts et les électeurs locaux.

Troisièmement, comme conséquence de la politique d'homogénéisation réalisée et des informations fournies via une organisation internationale², les électeurs ont moins de possibilité de protester (de faire entendre leur voix) ou de partir (pour reprendre la terminologie utilisée par Hirschman³) ce qui sert à soutenir la position des politiciens nationaux ou, de manière plus dramatique, un cartel de politiciens nationaux contre les électeurs. Cet aspect est particulièrement intéressant pour le cas de la Chine.

Quatrièmement, rejoindre une organisation internationale tend à estomper la division des responsabilités entre l'organisation et le gouvernement national, ce qui permet aux

¹ VAUBEL Roland, *The political econmy of international organizations : a public choice approach*, Boulder, Westview Press, 1991.

² voir éventuellement note 2 page 116

³ HIRSCHMAN Albert, *Exit, voice, loyalty*, Cambridge Mass. Harvard University Press, 1970.

politiciens nationaux de se dérober à une partie de leurs responsabilités¹. Dans une certaine mesure, les dirigeants chinois ont donc poussé l'intégration de la République populaire de Chine dans la mondialisation afin de mener un certain nombre de réformes difficiles à mener. Nous pouvons citer, par exemple, l'épineuse question de la restructuration des entreprises d'Etat non-rentables.

Cinquièmement, l'adhésion à une organisation internationale est un moyen d'affaiblir les échelons étatiques inférieurs qui peuvent être concurrents au gouvernement central (qui, lui, traite avec l'organisation internationale). Comme on l'a vu plus haut, l'accession à l'OMC a été un moyen de limiter les prérogatives des gouvernements provinciaux. Ceci peut aussi permettre dans certains cas d'affaiblir les institutions publiques indépendantes comme les cours de justice, les banques ou les agences de régulations. Il nous semble, cependant, que dans le cas chinois ce phénomène n'ait pas eu lieu et que, au contraire, les exigences de l'OMC aient eu tendance à renforcer l'effectivité de ces institutions.

Enfin (sixièmement), les politiciens nationaux sont prêts à transférer les compétences à une organisation internationale car cela ouvre des opportunités de carrière.

On le voit, l'intégration de la Chine sur la scène internationale suit une logique interne. Les organisations internationales sont perçues comme un outil pour mener à bien la réforme et permettre de façonner l'Etat.

1. L'OMC medium de la puissance de Pékin ?

D'autre part, l'OMC offre à la Chine une possibilité de négocier les orientations future du régime commercial. La RPC n'a jamais auparavant été enclin à prendre part aux négociations multilatérales. Si elle s'est résolue à changer sa position, c'est que l'équilibre des forces au sein de l'OMC lui permet de développer sa stratégie de puissance. Les dirigeants communistes pensent l'Etat chinois comme l'outil pour rendre à leur pays un statut de grande puissance. L'OMC, de par l'évolution du régime international, va leur offrir le terrain pour mettre en œuvre cette stratégie de puissance. Commençons donc par voir l'évolution de l'équilibre géoéconomique au sein de l'OMC.

¹Scharf a ainsi étudié le cas de la RFA au sein de la Communauté européenne.
SCHARPF Fritz, « The joint-decision trap : lessons from German Federation and European integration » in *Public Administration*, n°66 (1988) pages 239 à 278.

« L'OMC, en tant que structure d'encadrement de l'économie internationale, est traversée par deux tendances a priori contradictoires de la mondialisation : la pluralisation des sources de richesse dans l'économie mondiale ; la réactivation des puissances nationales. »¹ Dans cette optique, le lancement d'un cycle pour le développement traduit l'évolution du rapport de force institutionnel en faveur du Sud et montre qu'il n'est plus possible de faire abstraction de ces pays. Cela montre également que le cadre institutionnel offre des marges de manœuvre aux pays les plus faibles ne reproduisant pas de façon mécanique la réalité des rapports de force structurels.

Jusqu'à l'accord de Seattle la politique commerciale est rythmée par le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union européenne plus quelques exportateurs (selon les cas) : Brésil, Argentine, etc. Désormais les PED-PMA, majoritaires à l'OMC (deux tiers des 150 membres) ont intégré la capacité de blocage que leur offre la règle du consensus ». D'où l'importance pour la Chine de se présenter comme porteuse d'un modèle de développement, de valeurs susceptibles de fédérer autour d'elle le plus de pays du Sud possible. Il convient cependant de nuancer le propos. L'affirmation des économies du Sud à l'OMC résulte essentiellement de l'action des puissances économiques émergentes (Brésil, Chine, Inde) sur des dossiers relevant d'un schéma classique de division internationale du travail. « Ce rééquilibrage est porteur de contradictions entre le Nord et le Sud mais aussi au sein du Sud comme l'atteste l'impact du démantèlement de l'accord textile-vêtements (...). »² Comme le rappelle le dissident Cai Chongguo³ : « A partir des années 80, la diplomatie chinoise se veut rationnelle et pragmatique. Désormais, elle défend les intérêts concrets _ c'est-à-dire économiques et financiers _ du pays (...) Pékin supprime aussi son assistance au Tiers-monde. » La politique de Pékin est réaliste c'est-à-dire qu'il s'agit d'un raisonnement en termes de relations d'Etat à Etat. On est loin de la vision maoïste des « campagnes » (le Tiers-monde) encerclant les « villes » (les pays Occidentaux). Mais, au-delà de cette explication propre à la Chine, l'approfondissement de la différenciation du Sud au sein de l'OMC s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la divergence des trajectoires et performances économiques des pays, particulièrement au Sud. Ensuite, le *design* institutionnel (26 comités et sous-comités) et les caractéristiques des négociations commerciales

¹ ABBAS, *op.cit.* page 101

² ABBAS, *op.cit.* page 102.

³ CAI Chongguo, *Chine : l'envers de la puissance*, Paris, Mango, 2005. page 105

multilatérales (NCM) à la fois multipartites et multi rôles¹, rendent possible la multiplication des positions et donc les possibilités de coalition *ad hoc*. Par ailleurs la nature multisectorielle des négociations permet à un pays de multiplier ses options offensives ou défensives dans les négociations, et donc ses possibilités de coalition.

Toutes ces raisons permettent à la Chine de négocier dans un cadre multilatéral tout en ne conservant qu'une stratégie dictée par le seul intérêt national.

A cela s'ajoute enfin « l'absence d'un agenda pro-actif de négociation pour la majorité des PED, ce qui les conduit à opter pour le rattachement à la stratégie d'un grand pays, souvent un hégémon régional (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud) »².

Par conséquent, il convient de relativiser l'opposition Nord-Sud comme grille de lecture de l'agenda de l'OMC. « Elle est opérationnelle sur les questions globales (mise en œuvre, traitement spécial et différencié) mais pas sur les questions sectorielles. Les phénomènes coalitionnels transcendent le clivage nord-sud et apparaissent comme des regroupements circonstanciés en fonction de l'évolution de la négociation (...) Ces phénomènes procèdent également d'un effet d'imitation de la part des pays qui n'ont pas de stratégie diplomatique établie. »³ Il est évident que la Chine est à classer dans la première catégorie et qu'elle essaie autant que faire se peut de regrouper les pays de la deuxième catégorie mais aussi les pays d'Asie orientale pour se poser en hégémon d'un bloc régional asiatique. Ceci étant, les membres qui composent ces coalitions sont changeants au grès des secteurs abordés par les négociations et de l'intérêt de chaque pays. Il convient donc de relativiser la thèse selon laquelle la crise de l'OMC résulterait de l'accroissement du nombre des pays, aggravant les coûts de transaction et les comportements de resquille. Seule une vingtaine de membres _ l'Union européenne ne comptant que pour un _ pèse concrètement dans les négociations. Par ailleurs, dans la majorité des cas, la formation de coalition ramène les conflits de préférence à une confrontation entre deux ou trois propositions.

A travers l'OMC, la République populaire de Chine traite bien de la question de la puissance et de l'hégémonie. Dans la mesure où l'obtention d'un accord au sein de

¹ ZARTMAN, 1989

² ABBAS, *op.cit.*

³ ABBAS, *op.cit.* page 103

l'OMC (et avant elle du GATT) repose sur l'existence du groupe hégémonique, il est crucial pour Pékin d'intégrer ce groupe.

Du lancement du cycle de l'Uruguay (1986) à celui de Doha (2001), l'obtention d'un accord reposait sur une entente transatlantique (Etats-Unis et Union européenne) à laquelle se joignaient le Canada et le Japon, formant la Quadrilatérale, groupe concernant les rapports d'organisation et de pouvoir. A partir de Doha, date à laquelle la Chine intègre l'OMC, un fonctionnement oligopolistique semble prendre forme avec l'institutionnalisation croissante des « mini-ministérielles »¹. Au duopole traditionnel de l'OMC s'ajoute un G3 composé du Brésil, de l'Inde et de la Chine. Les Etats-Unis et l'Union européenne sont forcés de reconnaître que désormais, sans discussions directes avec ces pays, la négociation n'avancerait pas. Les PED-PMA forment un quatrième groupe, dont le pouvoir institutionnel dépend de sa capacité de blocage. Ce groupe trouve dans le G3 élargi à un G20² un allié conjoncturel dans les négociations.

Ce contexte de renouvellement hégémonique amplifie les conflits de préférences entre Etats et ouvre la question de la modification de l'institution, d'où le débat actuel sur une réforme de l'OMC.

2. De la question du régime commercial à celle de l'hégémonie

Aujourd'hui il n'y a pas de véritable régime du commerce international par l'OMC. C'est donc opportunité pour la Chine par ce moyen (c'est-à-dire les négociations OMC) de contester l'hégémonie américaine (... et de poser les bases de son hégémonie future).

Au-delà de la question spécifique de l'OMC c'est la question plus générale du régime international qui est soulevée et donc celle de l'hégémonie et de la puissance.

Les rapports que la Chine entretient au sein de l'OMC sont donc révélateurs de la manière dont l'Etat est pensé par les dirigeants chinois. La Chine est vue comme une puissance « naturelle » et à ce titre ne peut pas laisser l'organisation des relations économiques internationales en dehors de son influence. C'est donc la question du

¹ Les mini-ministérielles regroupent entre 20 et 30 pays selon une périodicité semestrielle. Contrairement à la stratégie du salon vert où le directeur général convie un certain nombre de délégués à une réunion au sein même de l'OMC, les mini-ministérielles sont convoquées par un pays qui sélectionne les participants, fixe l'ordre du jour et finance l'initiative.

² Le G20 : Afrique de Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela et Zimbabwe.

régime commercial international qui est soulevée par le rapport qu'entretient la Chine à l'OMC. Précisons, d'abord, ce que l'on entend en EPI par la notion de régime. Une analyse en termes de régime a pour objet d'expliquer pourquoi naît à un moment donné une organisation dans un domaine des relations internationales et comment fonctionne cet ensemble. Quel changement apporte-t-il par rapport à une situation sans organisation. Quel bénéfice en attendre ? Comment évolue-t-il ? Keohane¹ définit les régimes internationaux comme des ensembles explicites de « règles » autour desquelles les anticipations des acteurs convergent dans un domaine des relations internationales². Par conséquent, un régime international construit un « ordre taxinomique » c'est-à-dire une classification des différentes questions internationales alors que celles-ci sont liées : par exemple l'OMC autonomise le traitement des relations commerciales. Ainsi, il est évident qu'il existe un lien entre les questions commerciales internationales et les questions monétaires mais le GATT puis l'OMC ne traitent que des questions commerciales et le FMI celles monétaires. Le GATT n'a donc pas à traiter des plaintes

¹ KEOHANE Robert, « Neoliberal Institutionalism : A perspective on World Politics », in KEOHANE Robert, *International institutions and state power: essays on international relations theory*, Boulder, Boulder Westview Press, 1989, page 4

² La première définition des régimes a être reconnue est proposée par Keohane dans son ouvrage de 1984. (KEOHANE Robert, *After hegemony. Cooperation and discord in the world political economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984.) Les régimes internationaux sont définis comme « des ensembles explicites ou implicites de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision autour desquelles les anticipations des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales. On établit généralement une hiérarchie entre les deux premiers termes (principes et normes) et les deux derniers (règles et procédures de décision). Les principes et normes constituent les éléments permanents d'un régime : ils se réfèrent au système de valeurs fondamentales partagées par un groupe de pays, c'est-à-dire aux finalités du régime : les buts fondamentaux (principes) et les droits et obligations (normes). Les règles et procédures de décision se réfèrent de leur côté aux instruments du régime. une telle approche crée cependant une fausse dichotomie entre les principes d'un côté et les procédures de l'autre. Devant ces difficultés, Keohane n'a retenu que la notion de règle, définition que nous adoptons ici. On peut considérer que quatre grands problèmes peuvent être distingués :

1. le premier problème est de savoir pourquoi certains domaines des relations internationales ne sont pas organisés en régimes alors que d'autres le sont. Cette question pose le problème de la création des régimes.
2. le deuxième problème est de savoir pourquoi l'organisation en régimes offre la possibilité de stabiliser (où réciproquement l'absence de régimes a la propriété de déstabiliser) le domaine concerné. On peut parler de problème de la stabilité externe du régime.
3. le troisième problème est celui de la dynamique et de la mort des régimes, donc celui de la stabilité interne du régime
4. le quatrième problème concerne le lien entre les deux stabilités précédentes et la production d'une régulation globale de l'économie internationale. Cette question soulève un problème théorique différent des précédents. D'un point de vue d'économie internationale, le problème se décline de la façon suivante : comment expliquer que l'existence de régimes en matière monétaire, commerciale et pétrolière a été suffisant pour organiser l'ensemble des relations économiques internationales dans l'après-guerre jusqu'au début des années 1970 et comment expliquer que la déstabilisation à peu près simultanée de ces trois régimes (effondrement du système de Bretton Woods, montée du protectionnisme, crises pétrolières) a entraîné (ou a amplifié ?) un retournement complet de tendances dans l'ensemble de l'économie mondiale ?

Sur la question voir KEBABDJIAN, *op.cit.*

concernant la pratique de sous-appréciation de certaines monnaies. Un régime international ne peut donc, pour beaucoup de théoriciens, exister que si une puissance dominante (l'hégémon) assure l'organisation de ce régime. Il s'agit là de la théorie de la stabilité hégémonique. Comme le rappelle Kébabdjian, « l'idée partagée par les théoriciens de la stabilité hégémonique est qu'un régime international ne peut exister que grâce au pouvoir exercé par une instance étatique centrale surpassant toutes les autres en puissance et seule capable d'assurer la prise en charge des coûts de l'offre de régimes »¹. Or, il apparaît que la Chine, au travers de sa réflexion sur la puissance et les moyens de la puissance, considère que sa place dans le monde (s'entend en tant que puissance) et donc sa sécurité ne seront pas assurés si l'organisation des relations économiques internationales se fait sous l'influence d'une autre puissance (en l'occurrence les Etats-Unis).

Avant d'aller plus loin dans le rapport qu'il existe entre pensée de l'Etat chinois et intégration dans l'économie mondiale, attardons nous sur la notion d'hégémonie et le rapport entre hégémonie et régime international. Cette notion de stabilité hégémonique, dans son acception moderne, prend à la fois en considération la dimension politico-militaire qu'économique des relations internationales. Eichengreen² définit la stabilité hégémonique de la manière suivante : « J'emploie la définition de l'économiste concernant la puissance économique ou la puissance de marché : une taille suffisante sur le marché pertinent pour influencer les prix et les quantités. Je définis un hégémon de façon analogique à une firme dominante : comme un pays dont le pouvoir de marché, entendu dans le sens précédent, excède significativement celui des rivaux. »

On peut s'interroger sur la pertinence de cette notion car si l'hégémonie n'est définie qu'en termes économiques alors on élimine d'emblée les rapports de puissance « politique », ce qui conduit à passer à côté d'une dimension fondamentale du « commandement international » : l'étude des dispositifs matériels et immatériels permettant d'exercer une fonction politique légitime sur le plan international dans la définition des règles, des conventions et des institutions. Dans le courant de l'EPI, Gill

¹ KEBABDJIAN, *op.cit.* page 173

² EICHENGREEN Barry, *Hegemonic stability theories of the international monetary system, Brooking papers on international economics*, vol.54. page 256. Repris dans de nombreuses publications, don't: EICHENGREEN Barry, *Elusive Stability, essays in the history of international finance, 1919-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990

et Law¹ ont insisté à la suite de Cox² sur l'intérêt de se référer à l'approche gramscienne de l'hégémonie.

Pour Gramsci, l'Etat n'est pas seulement caractérisé par un pouvoir de coercition (une vision « léniniste » de l'Etat), mais aussi par un pouvoir qui se présente « cuirassé de légitimité », par ceux qui le subissent. Le rétrécissement des relations de pouvoir à la seule coercition, qui est la trace de « l'économisme » pour Gramsci, passe à côté d'une dimension fondamentale des rapports de classes au XX^e siècle : le caractère devenu déterminant de la question de la légitimité dans le capitalisme en raison d'un rapport de force plus favorable à la classe ouvrière. » Dans ses derniers travaux, Foucault³ avait engagé une réflexion sur la relation de pouvoir, cette relation qui s'exerce entre sujets libres. Finalement, une synthèse tout à fait pertinente est proposée par Kébabdjian⁴ : « Dans le monde moderne, l'hégémonie dans les relations internationales (et non simplement la « domination impériale ») se manifeste dans la capacité à influencer les échanges commerciaux, les échanges monétaires, les flux financiers, la connaissance technique, les règles du jeu, etc. une capacité d'influence qui fait que les choix effectués par des Etats non hégémoniques mais souverains, libres de s'échapper et de lutter, s'accordent avec un hégémon. Nous pouvons donc définir l'hégémonie comme le système des relations de pouvoir exercées par un hégémon et qui lui permet de structurer le champ d'action possible des autres acteurs. »

Les régimes internationaux traduiraient l'état du rapport de forces entre puissances étatiques sur la scène internationale. Par son rapport à l'OMC, ce que la Chine essaie de faire c'est de se positionner comme rivale des Etats-Unis. La stratégie chinoise lors des négociations de l'OMC, que nous avons brièvement évoqué plus haut, vise donc à réorganiser (ne serait-ce que marginalement et de manière incrémentale) le cadre des relations économiques internationales de manière plus avantageuse pour la RPC. D'une certaine manière, cela revient à poser les jalons d'un nouvel ordre commercial structuré par Pékin (c'est du moins ce dont rêvent à terme les dirigeants chinois).

¹ GILL & LAW, *The global political economy*, Harvester, 1988.

² Pour une présentation plus récente, voir :

COX Robert, « Critical Political Economy », in HETTNE B. (dir.), *International political economy. Understanding global disorder*, Fernwood Publishing, Sapes, University Press, Zed Books, 1995

³ FOUCAULT Michel, « Il faut défendre la société », *cours au Collège de France. 1976*. Paris, Editions du Seuil, 1997.

⁴ KEBABDJIAN, *op.cit.* page176.

Comment comprendre la structuration des relations économiques internationales et donc la place des différents Etats dans celle-ci ? Commençons par envisager une explication d'ordre général afin de mieux comprendre le cas particulier de la Chine. On l'a vu, le principe d'un régime international est intimement lié à la notion de stabilité.

Cette notion est déroutante, alors qu'en économie elle est très précise, sa définition en relations internationales est plus floue. La notion de stabilité en relations internationales inclut deux notions de l'économie. La première manière de définir la stabilité est de reporter au niveau interne du régime¹. Comme le précise Gilpin² « un système international est stable (c'est-à-dire dans un état d'équilibre) si aucun Etat ne croit profitable d'essayer de changer le système » (en fait au lieu de « système », il faudrait lire « régime » si l'on reporte à la signification que Gilpin donne à « système »). La stabilité renvoie donc au maintien des institutions propres aux régimes. Une hégémonie sera par exemple dite stable si tous les acteurs de l'économie mondiale ont intérêt à ce que le « gouvernement mondial » soit assuré par un hégémon, c'est-à-dire s'il n'est dominé en optimalité par aucun autre arrangement international³. Un régime est donc stable dans le sens suivant : il n'est dans l'intérêt d'aucun pays ni d'aucun groupe de pays de refuser ce régime ou d'en substituer un autre. La seconde se rapporte à une propriété externe des régimes. Beaucoup d'auteurs en se référant à la stabilité hégémonique ont en vue l'idée que l'existence d'un régime conduit à « stabiliser » le domaine des relations internationales concerné par ce régime. « « Stabilité hégémonique » signifie alors que l'hégémonie est la condition de la stabilité internationale (paix politique et développement économique) et que l'absence d'hégémonie est génératrice de turbulences et d'instabilités (guerres dans le champ politique et crises dans le champ économique). »⁴ C'est donc dans ce sens qu'il faut comprendre l'opposition entre la stabilité hégémonique et l'instabilité des systèmes multipolaires. Cette thèse est du reste hautement critiquable comme le montre Aron⁵ puisque le système bipolaire Sparte/Athènes a conduit à la guerre du Péloponnèse.

¹ KEBABDJIAN, *op.cit.*

² GILPIN Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, page 10., Gilpin développera ensuite ce point dans le chapitre 2 ce même ouvrage.

³ Cette notion de stabilité peut être utilement rapprochée de celle de « cœur d'un jeu » dans la théorie des jeux coopératifs. On appelle cœur de jeu l'ensemble des issues qui ne sont bloquées par une coalition. Un régime peut alors être vu comme une coalition, et un régime sera dit « stable » s'il aboutit à une issue appartenant au cœur. KEBABDJIAN, *op.cit.* page 179

⁴ KEBABDJIAN, *op.cit.*

⁵ ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Levy, 1962, chapitre V.

La plupart des théories de la stabilité hégémonique posent que la stabilité interne et la stabilité externe résultent de l'existence d'un hégémon. L'hégémonie, au sens « économiciste » d'un paramètre de « pouvoir », est une condition nécessaire (et/ou suffisante) à la fois à la stabilité interne d'un régime (un régime hégémonique est stable parce qu'il est supposé satisfaire les intérêts des pays non hégémoniques) et à la stabilité internationale (stabilité externe).

Une telle approche s'oppose d'une certaine manière à la théorie de Ruggie, encore que celui-ci ne raisonne pas exactement en ces termes. En effet, une hégémonie ne fixe pas mécaniquement le contenu du régime. Le seul auteur à avoir une vraie dimension historique théorique à la légitimation dans l'explication de l'émergence et de l'effondrement des régimes est Ruggie¹. Pour lui, l'analyse doit prendre en compte le fait que la puissance détermine la forme de l'ordre international mais non son contenu, qui dépend des *valeurs communes* partagées par les pays faisant partie du système international. « L'analyse de Ruggie est originale en ce sens qu'elle traite les régimes internationaux non comme des constructions atemporelles destinées à résoudre des dilemmes logiques, mais comme des constructions historiques fondées sur des normes et des principes qui sont toujours radicalement différents d'une époque à l'autre. »² En fait, l'implication fondamentale à laquelle conduit l'approche gramscienne de l'hégémonie est une conception de l'ordre international, et donc des régimes internationaux, dans laquelle s'articulent les dimensions « interne » et externe. Ruggie présente une analyse hétérodoxe des régimes internationaux dans la mesure où il cherche à rattacher les transformations « internationales » aux transformations internes des capitalismes nationaux. Ainsi en va-t-il de l'interprétation des régimes internationaux apparus à la suite de la Seconde Guerre mondiale et qui exprimeraient la « grande transformation » vers le « libéralisme enchâssé »³, qui s'est produite au sein

¹ RUGGIE John, « International Regimes, Transactions and Change : Embedded Liberalism in Post-War Economic Order » in KRASNER Stephen (dir.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

² KEBABDJIAN *op.cit.* page 176.

³ La théorie du « libéralisme enchâssé » repose, à la suite de Polyani [1994], sur une typologie des relations entre économie et politique. Dans les sociétés traditionnelles, l'économie est encadrée dans les relations familiales et le reste de la société ; le développement du capitalisme se caractérise par un processus d'« autonomisation » de l'économie : il conduit au « capitalisme libéral » du XIX^e siècle, où l'économie est devenue une sphère autonome de l'activité sociale. La crise de l'entre-deux-guerres est interprétée comme une crise du capitalisme libéral. La sortie de crise s'opère le développement l'intervention étatique et la « grande transformation » d'une désautonomisation de l'économie : à l'ère de l'Etat providence, le politique se réapproprie l'économie.

des capitalismes. Sur cette base, Ruggie cherche à montrer que la construction des régimes internationaux dans l'après-guerre ne procède pas, en tout cas pas seulement, de l'émergence de l'hégémonie américaine, mais de la convergence de tous les pays capitalistes vers un modèle à peu près commun, un modèle mélangeant économie de marché et intervention publique, et qui formerait la matrice des régimes internationaux. La *pax americana* ne serait donc pas égale à la *pax britannica* car elle ne serait pas productrice du même ordre.

Les capitalismes nationaux ayant changé, le rôle de l'Etat dans l'économie étant radicalement différent (économie publique, d'un côté, « Etat keynésien » de l'autre), la nouvelle organisation des relations internationales ne pouvait plus se définir comme par le passé sur le libre-échange et appelait des arbitrages nouveaux. C'est ce que Ruggie appelle le « compromis du libéralisme enchâssé », une forme intermédiaire entre le mercantilisme nationaliste de l'entre-deux-guerres et le libéralisme mondialiste du XIX^e siècle : à la différence du nationalisme des années trente, le libéralisme devait être multilatéral ; à la différence du libéralisme de l'étalon-or et du libre-échange, le multilatéralisme devait s'articuler sur le fait des interventionnismes nationaux. L'ordre commercial de la période 1950-1980 ne serait pas celui du libre-échange mais du protectionnisme. C'est dans ce cadre que se définit la fonction hégémonique. Les Etats-Unis étaient porteurs du type de valeurs en adéquation avec les besoins de la période historique. Kébabdjian prolonge l'analyse de Ruggie en « soutenant que la période actuelle marque peut-être à son tour un nouveau changement. La création de l'OMC constitue manifestement une rupture au moins apparente, avec le « libéralisme enchâssé » et une tentative pour réaliser le « libéralisme du laisser-faire ». L'adaptation des politiques aux préceptes du libéralisme dans la plupart des pays (aussi bien industrialisés qu'en voie de développement) et par la plupart des gouvernements (aussi bien de droite que de gauche) est manifestement la trace d'un basculement historique. Dans les termes de Ruggie, le basculement devrait être interprété comme le produit d'un changement exprimant une « nouvelle autonomisation » de l'économie et une nouvelle désapprobation du politique (une « grande transformation » à rebours). »¹ Si on suit l'analyse de Ruggie, la perspective d'un régime international fondé sur la domination chinoise semble peu probable. Certes, la Chine consacre beaucoup d'efforts au développement de son « *soft-power* » (voir la section 2 de ce chapitre sur ce point) et

¹ KEBABDJIAN, *op.cit.* page 178

notamment à développer un modèle de développement asiatique comme alternative à l'économie de marché libérale dans le cadre d'un Etat de droit : c'est qu'on appelle le Consensus de Pékin. Mais, notons que ce modèle a peu de chances de devenir attractif. Au sein de l'Asie orientale la République populaire de Chine fait figure d'exception devant les efforts pour assurer la transparence et la libre-concurrence sur les marchés ; exception aussi au regard des transitions démocratiques en Corée du sud ou à Taiwan. Enfin, le modèle chinois, loin de promouvoir une autonomisation de l'économie face au politique tend plutôt au contraire.

La théorie de Ruggie conduit donc à établir une disjonction entre stabilité interne et stabilité externe des régimes. Si un régime international est un modèle de référence partagé concernant l'ordre capitaliste/libéral, la stabilité externe n'est pas mécaniquement donnée par le principe hégémonique mais par la prévalence d'un ensemble commun de valeurs légitimantes.

Sur le plan économique, la première théorie de la stabilité hégémonique remonte à Kindleberger¹. Pour lui, la nécessité d'un hégémon résulte du fait que l'économie mondiale a besoin de biens collectifs internationaux et du fait que leur production pose le problème du passager clandestin. Kindleberger cherche à montrer que seul un hégémon peut *imposer* aux agents, dont les Etats-nations composant le système international, et dans leur intérêt, des choix collectifs car ces derniers ne peuvent, la plupart du temps, se former à partir d'une pure logique d'expression individualiste. Aussi la stabilité hégémonique suppose-t-elle le *leadership bienveillant* d'un Etat prenant en charge les coûts internationaux de la fourniture de biens collectifs : le déclin d'une hégémonie est donc problématique pour la préservation d'un régime.

Chez cet auteur, comme chez les premiers théoriciens de la stabilité hégémonique, la stabilité d'un système de leadership et l'instabilité des systèmes non hégémoniques ne sont pas entièrement fondées sur la théorie des biens collectifs, contrairement à ce que l'on prétend souvent. La position de Kindleberger est qu'il faut également un leadership (« un seul stabilisateur ») en raison des difficultés et des coûts de négociation quand deux Etats, ou plus, sont amenés à prendre en charge les responsabilités collectives face au problème des externalités macroéconomiques produites par les interdépendances entre les économies. « En fait, à la charnière des années soixante-dix et quatre-vingt, les

¹ KINDLEBERGER Charles, *The World in Depression. 1929-1939*. Londres, Allen Lane, 1973; reed. Londres, Penguin, 1987.

premiers théoriciens de la stabilité hégémonique cherchaient à maintenir au centre de leur théorie la dimension de la puissance, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivaient dans la continuité de l'approche réaliste en relations internationales. Puis, par vagues successives durant les années quatre-vingt, sous l'influence de l'offensive néolibérale, le débat s'est progressivement déplacé vers des interrogations mettant l'accent sur la question des régimes puis s'est dilué dans une discussion générale sur la coopération internationale. »¹

Or, c'est la question de la stabilité hégémonique qui obsède les intellectuels et le pouvoir chinois. La thèse primitive de la stabilité hégémonique cherchait à démontrer que la domination d'un Etat (et d'un seul) est une condition à la fois nécessaire et suffisante non seulement pour la création, mais également pour le maintien des régimes internationaux². Les versions suivantes peuvent se lire comme des énoncés atténués de cette formulation forte. Le corollaire de la version forte est évidemment que la perte d'hégémonie doit inévitablement conduire à un effritement puis à un effondrement des régimes, donc à une « instabilité systémique ». Comme l'écrivait Keohane dans le texte destiné à stigmatiser les défauts de la théorie primitive : « Lorsque les ressources tangibles, notamment, les ressources économiques, s'égalisent dans le monde, les régimes internationaux doivent s'affaiblir »³.

L'auteur le plus important de la version forte est sans doute Gilpin⁴. Dans cette approche, comme dans celle de Kindleberger, la fourniture de biens publics à l'échelle internationale doit s'effectuer à partir de l'expression volontariste d'un Etat car elle ne peut procéder de la logique des intérêts individuels. Quand l'hégémonie est en déclin, la stabilité du monde vacille donc ; et elle vacille pour des raisons relevant, avant tout, de l'ordre du politique (les « crises économiques » sont supposées pouvoir toujours être jugulées par une politique économique adéquate). L'analyse s'inscrit en fait, plus ou moins explicitement selon les auteurs, dans une représentation de l'histoire mondiale

¹ KEBABDJIAN, *op.cit.* 185

² KEOHANE Robert, « The theory of Hegemonic Stability and Changes in International Economic Regimes, 1967-1977 », in HOLSTI & alii (dir.), *Change in International System*, Boulder, Boulder Westview Press, 1980

³ *Ibid.* page 136.

⁴ GILPIN Robert, *The political economy of international relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

—, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

commandée par une dynamique cyclique de l'hégémonie et du déclin sous l'influence de l'ascension puis de l'inexorable chute des grandes puissances.

« Une fois un régime installé, et à l'abri de la stabilité hégémonique, un principe d'entropie se mettrait à jouer : il se produirait une tendance à l'égalisation de la puissance car les Etats de second rang bénéficient à plein de la stabilité que la nation hégémonique contribue à établir, c'est-à-dire qu'ils en bénéficient relativement plus que la nation hégémonique car ils arrivent à soustraire aux coûts afférents à la production des biens collectifs internationaux »¹. L'hégémon est donc en mesure d'instaurer un régime international qui bénéficie à tous. Les Etats non-hégémoniques ont tous intérêt à se comporter en passager clandestin. Ceci traduit assez fidèlement le comportement de la Chine sur les questions internationales depuis plusieurs décennies. En effet, d'une part la République populaire a cherché à s'intégrer dans l'ordre établi par le régime économique international (politique d'ouverture, d'adhésion à l'OMC notamment). D'autre part, la République populaire n'a de cesse sur la même période d'avoir un discours de grande puissance sans pour autant avoir les moyens de ses ambitions (le dernier exemple en date fut son incapacité à intervenir au niveau humanitaire après le tsunami qui a frappé l'Asie du Sud en décembre 2005).

Cette stratégie du passager clandestin permet aux puissances non-hégémoniques, telle la Chine, de voir leur situation relative s'améliorer et il se produit un mouvement progressif d'égalisation de la puissance. « Ni la Chine, ni l'Inde (ou tout grand pays en développement comme le Brésil ou l'Afrique du Sud) ne sont prêtes à endosser la cape du nouveau champion du commerce international. Par crainte d'alimenter les peurs américaines sur son éventuelle hégémonie, la Chine fait profil bas »². En d'autres termes, l'hégémonie décline puisque la puissance est une notion relative. La dynamique des régimes est donc commandée par le fait que les gains relatifs des non-hégémoniques augmentent tandis que ceux de la puissance hégémonique diminuent.

La guerre redevient de plus en plus probable car il apparaît possible à des candidats de ravir l'hégémonie à la puissance déclinante³. Cette stratégie exacerbe les conflits. Une grande guerre tranche à nouveau le différend et la sortie du conflit inaugure un nouveau cycle de l'hégémonie.

¹ KEBABDJIAN, *op.cit.*

² MAHBUBANI Kishore, *Le défi asiatique*, Paris, Fayard, 2008, page 207.

³ GILPIN *op.cit.*

Mais le régime est un ensemble d'institutions qui supposent la permanence, car fondées sur l'idée d'invariance et de fixité des règles et conventions. Le régime ne se modifie donc pas automatiquement. L'histoire internationale est donc à deux vitesses : il y a une vitesse de la modification de la puissance, qui est lente et continue ; et celle des régimes, qui est brutale et discrète.

Au regard de cet éclairage théorique, il apparaît que l'Etat est pensé en Chine comme le médium de la puissance. Il y a là, l'idée sous-jacente de faire de la Chine une puissance si ce n'est égale, du moins concurrente, des Etats-Unis. Cependant dans le même temps, l'accession à l'OMC impose un certain nombre de changements structurels. Or, il se peut que ceux-ci induisent des effets de système ce qui ne ferait qu'accroître le décalage existant entre les institutions et la situation réelle de la Chine.

*

« Zhu Rongji et tous les esprits réformateurs ont voulu que leur pays adhère à l'Organisation mondiale du commerce. (...) La Chine veut ainsi s'intégrer au système économique mondial avancé et forcer le pas de sa propre réforme : la voie de l'isolement conduisait au déclin, le chemin de l'intégration mènera peut-être la Chine aux premiers rangs de la puissance économique. (...) »¹

L'effort que Pékin doit consentir pour s'intégrer à l'organisation sera donc très important, bien que graduel. Sans entrer dans le détail des accords avec les Etats-Unis et l'Union européenne², il se résume ainsi : la Chine devra ouvrir ses marchés en accordant des licences aux concurrents étrangers, en supprimant ses quotas et autres barrières et en réduisant les droits de douanes. Elle renoncera à subventionner ses exportations. Elle réduira à l'essentiel ses entreprises d'Etat. Elle s'engagera clairement dans l'économie concurrentielle. Or, la Chine n'a cessé d'instrumentaliser le droit, et plus encore le droit international, comme en témoigne son rapport actuel à l'OMC ; mais ce qui la caractérise aujourd'hui, c'est avant tout une attitude pragmatique qui trouve son origine dans une volonté d'indépendance jamais démentie, dont le corollaire logique n'est autre que la souveraineté de l'Etat. « Ce pragmatisme à la frontière de l'utilitarisme permet de

¹ EYRAUD, *op.cit.*

² Comme tous les candidats, la Chine a donc dû négocier les conditions de son entrée avec chacun des pays membres de l'OMC : elle a trouvé un accord avec le Japon et les Etats-Unis en 1999 et avec l'Union européenne en mai 2000.

dépasser les contradictions de Pékin face au droit international. Entre repli sur la sphère interne et engagement coopératif, la Chine adapte _ non sans un certain cynisme politique, sans doute le propre des grandes puissances ou de celles qui se pensent comme telles _ sa stratégie internationale à ses contraintes extérieures. »¹

Deux thèses s'opposent. D'un côté Dowdle qui insiste sur le caractère pernicieux de l'accession de la Chine à l'OMC pour la réforme du droit chinois. Cette thèse vise à montrer, à partir de l'échec de l'expérience de la *China Securities Regulatory Commission* (CSRC), que la transformation à long terme du système juridique chinois pourrait en réalité être freinée par une application *stricto sensu* des principes de l'OMC (« *a reductive development* », contraire à une approche pragmatique, c'est-à-dire à une approche prenant en compte différents modèles de développement et permettant l'émergence d'une société civile. Alors que Choukroune soutient, au contraire, qu'il n'est pas nécessairement idéaliste d'espérer de l'accession de la Chine à l'OMC qu'elle permette de raccourcir la distance qui sépare les règles et les pratiques chinoises des normes et des pratiques internationales, non seulement dans la sphère économique, mais aussi, par effet d'entraînement, dans un plus grand nombre de domaines du droit, dans la mesure où les engagements auxquels a souscrit la Chine dépassent largement, comme nous avons pu le voir, le cadre du commerce international. Pour elle, il ne s'agit là que d'un culturalisme revisité qui consiste à penser que la Chine s'inscrit dans une temporalité différente de la notre qui témoigne d'un mépris inavoué pour le peuple chinois, comme si, alors que les peuples d'Occident se trouvent en quelque sorte protégés par un Etat de droit dont ils sont par ailleurs libres de dénoncer les imperfections, le peuple chinois devait se résoudre à vivre une période d'attente infinie avant d'atteindre le niveau de développement économique qui lui permettra de postuler des droits civils et politiques. Cependant, il convient de rester prudent. Car, comme le note Choukroune², « s'il n'y a pas « indétermination réciproque » entre les ordres juridiques, mais bien interpénétration croissante, le fait de considérer que le droit interne procède tout simplement du droit international relève en partie de la fiction juridique. La rationalisation de la pratique des affaires, voire un meilleur encadrement des décisions de l'administration en matière commerciale, ne participeront pas à eux seuls à la libéralisation du régime. »

¹ CHOUKROUNE, *op.cit.* page651

² *Ibid.*

II. L'ouverture est synonyme d'interdépendance avec les partenaires économiques : vers une nouvelle diplomatie ?

Depuis la reprise des réformes économiques, le poids économique de la Chine a crû considérablement. Il en résulte que son importance dans les relations internationales en a été d'autant affectée. Mais si cette montée en puissance de la Chine sur la scène internationale traduit une montée en puissance économique, cela implique alors une interdépendance accrue et donc une évolution de la politique étrangère de la République populaire de Chine. Ceci étant, ces bons résultats économiques ne doivent pas faire oublier que la politique étrangère chinoise demeure tributaire des priorités internes _ en particulier le développement économique et la stabilité sociale (c'est-à-dire le monopole politique du Parti communiste chinois). Ainsi, si la politique étrangère chinoise est soucieuse d'établir l'image internationale d'un Etat respectueux du droit international, celle-ci n'en défend pas moins ce que la direction du PCC estime constituer l'intérêt national.

La politique étrangère chinoise à partir des réformes engagées en 1978 consistait à « adopter un profil bas » selon l'expression de Deng Xiaoping. On constate que la deuxième phase des réformes (c'est-à-dire à partir de 1992) se caractérise non seulement par une relance et un approfondissement du processus de réformes économiques, mais aussi par une évolution substantielle de la politique étrangère de la République populaire. A partir du milieu des années quatre-vingt-dix, la Chine devient beaucoup plus présente sur la scène internationale. Cette évolution est tant le fait de facteurs internes propres à la vie politique chinoise que de l'influence nouvelle qu'a la Chine sur le plan économique. Enfin, dernier élément à prendre en compte, les hommes politiques et les penseurs ont une perception nouvelle des relations internationales.

A. La politique extérieure dans les années 1990 et 2000 : le passage à une *daguo waijiao*

Il est délicat de dater précisément à quel moment la Chine a basculé d'une diplomatie du « profil bas » à celle de puissance en devenir. Toutefois, il semble clair que cette évolution résulte de la volonté du président Jiang Zemin et ce, tant pour des visées géopolitiques que pour des raisons de politique intérieure (c'est-à-dire, dans une

large mesure, des rapports de forces au sein du Parti communiste chinois). Quand il arrive à la tête de l'Etat, la position de Jiang est plus qu'incertaine. C'est Deng Xiaoping qui l'a propulsé à la tête du Parti alors qu'il n'occupait, comme maire de Shanghai, qu'un rôle secondaire au niveau national. Jiang ne doit donc sa position qu'à Deng. Il n'a pas « pris » le Parti par des manœuvres politiques ou en imposant sa ligne politique. Tout au contraire, il ne doit sa position qu'au fait qu'il est là pour incarner la ligne denguiste. Or Jiang prend la tête de l'Etat au plus mauvais moment. Les manifestations qui ont émaillées la fin de la décennie quatre-vingt et qui atteignent leur paroxysme par l'occupation de la place Tiananmen au printemps 1989, trouvent leur origine, dans une large mesure, dans les difficultés économiques que rencontre la Chine à cette époque¹. La transition de l'économie chinoise vers le marché a atteint ses limites en l'état. De plus, la répression sanglante du « printemps de Pékin » a mis la République populaire au ban de la scène internationale. Les relations diplomatiques sont gelées avec l'Occident. Les régimes « frères » d'Europe de l'Est et d'Union soviétique s'effondrent les uns après les autres. La Chine se retrouve donc isolée sur la scène internationale. Au niveau économique, la Chine est également boudée par l'étranger. Aux mesures de boycott suite au massacre de Tiananmen, s'ajoute une crainte des investisseurs étrangers. En effet, la crise financière de 1987 a fortement affecté Hong Kong (dont la bourse dut être fermée pendant deux semaines pour calmer la tempête spéculative). Or, même si le « port aux parfums » battait encore pavillon britannique, cela a affecté les entreprises situées de l'autre côté du delta de la rivière des perles, en Chine continentale. En cette fin de décennie quatre-vingt, l'économie chinoise repose sur les dynamiques provinciales du sud qui, elles-mêmes, produisent en fonction des ordres venus de Hong Kong. Les investisseurs optent donc pour des marchés moins risqués (Indonésie, Malaisie, etc.) où la transition vers une économie de marché moderne semble plus avancée et où le cadre politique et légal semble moins aléatoire. Face à ce marasme, nombre de dirigeants à Pékin (regroupés autour de Li Peng) prônent de ne pas mener plus avant les réformes économiques (c'est-à-dire, rappelons-le, le développement de l'économie de marché et l'ouverture de l'économie chinoise). Autant le dire, quand Deng Xiaoping relance le processus de réforme et d'ouverture en 1992, il semblait hasardeux pour Jiang de prétendre être le « président du succès économique ». A partir de 1992 (mais cela va

¹ Sur la question voir :

BEJA Jean-Philippe, *A la recherche d'une ombre chinoise*, Paris, Seuil, 2004
CHEN Yan, *L'éveil de la Chine*, Paris, L'Aube, 2001.

s'intensifier après la mort de Deng en février 1997), Jiang va tout faire pour rester comme le « président de la politique étrangère »¹. Son raisonnement était que, pour assurer sa légitimité, il ne pouvait rivaliser avec le bilan économique de Deng. Il était trop frileux et conservateur pour se lancer dans une réforme du système politique. La politique étrangère devenait donc le moyen pour lui d'entrer au « Panthéon du Parti ». La diplomatie du « profil bas », instaurée par Deng, consistait à ce que la Chine ne se retrouve jamais, ou du moins l'évite autant que faire se peut, sur le devant de la scène internationale. Cela présentait d'abord l'avantage de ne pas être directement impliquée dans la confrontation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. A l'occasion, la Chine pouvait jouer la carte américaine contre les soviétiques ou inversement quand la situation l'exigeait. Mais surtout, le but était de rester focalisé sur l'objectif du développement économique qui devait rester l'objectif numéro un des dirigeants chinois. En ne se mêlant pas des questions internationales, la Chine concentrait ses forces sur la construction économique. A partir du milieu des années quatre-vingt-dix (et pendant toute la suite de son mandat), Jiang, tout en s'en tenant à première vue à cette stratégie, va élaborer ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la diplomatie de la grande puissance ou *daguo waijiao* (大国外交). L'idée maîtresse de cette ligne politique était la suivante : dans les années quatre-vingt-dix, la Chine n'est pas encore un acteur global du fait de son poids limité tant au niveau économique que militaire ou géopolitique. Cependant, elle pouvait chercher un rôle plus important notamment en Asie-Pacifique. Avec Jiang, la diplomatie chinoise divise le monde en cinq blocs de puissance : les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Chine et la Russie. Depuis la chute de l'URSS, les Etats-Unis demeurent la seule superpuissance. Il en découle une situation que les experts chinois qualifient de *yichao duoqiang* (一超多强) ou une superpuissance et plusieurs puissances. Comme la Chine est la seule nation en développement et socialiste parmi ces puissances, les dirigeants communistes sont convaincus que la Chine va graduellement jouer le rôle de grande puissance².

Arrêtons-nous un instant sur la logique qui sous-tend ce raisonnement. Au-delà de l'analyse géopolitique qui sera évoquée plus loin, on constate que la pensée chinoise de la politique étrangère est fortement teintée d'économisme. En effet, le raisonnement fait par les dirigeants chinois est celui qu'un certain sous-développement est favorable à la croissance (*backwardness hypothesis*). En somme, la stratégie diplomatique chinoise est

¹ LAM, *op.cit.* page 159

² *Ibid.*

pensée dans les mêmes termes qu'une stratégie de développement économique. Ainsi, les pays pauvres sont suiveurs. Ces pays dits suiveurs disposent de nombreux avantages sur les pays dits pionniers. Le professeur Alexander Gerschenkron de Harvard suggère qu'un relatif retard peut aider le développement. Ainsi dans la sphère économique, les pays peuvent se procurer des machines textiles, des engrais chimiques, des médicaments bien plus facilement que les pays pionniers pour la bonne et simple raison que les pays entrant n'ont pas à innover pour obtenir ses produits nécessaires aux premières étapes du développement. Un faible capital investi dans ses conditions permettra des résultats bien plus importants que pour les pays pionniers. La Chine mise donc sur sa capacité de rattrapage pour accroître davantage son poids économique face aux autres puissances. La vision des intellectuels chinois spécialistes des relations internationales et des dirigeants politiques est donc celle d'une scène internationale où différentes puissances ont une tendance tant économique que politique à la stagnation voire au déclin (dans le cas de la Russie). Et une Chine qui, de par son statut de nouveau venu, jouit d'une tendance à forte croissance sur les deux plans. Si bien qu'à terme, elle sera amenée à dépasser les autres puissances. L'autre versant de cette stratégie repose sur le fait que la Chine soit le seul pays communiste parmi les puissances post-guerre froide. Cela revient à réfuter l'idée de Fukuyama selon laquelle la démocratie libérale serait l'horizon indépassable du politique. On est en droit de se demander si une telle analyse est pertinente pour les pays du Sud. Le socialisme chinois est-il porteur d'adéquation pour ces pays ? Peut-il servir de modèle, d'idéal ? La question sera traitée plus avant dans la seconde section de ce chapitre¹. Disons simplement, qu'il semble que cela ait été perçu comme un avantage et ait poussé les dirigeants chinois sur cette voie du *daguo waijiao*.

David Lampton² identifie quatre tendances lourdes dans l'élaboration de la politique étrangère chinoise : la professionnalisation, la pluralisation institutionnelle (*corporate pluralization*), la décentralisation et la mondialisation. La politique étrangère chinoise est en effet plus professionnelle, de part la meilleure formation des cadres du Parti, mais aussi l'influence qu'ont désormais un certain nombre d'experts (en ce sens, la reformulation de la politique étrangère chinoise autour de concepts tels que « l'ascension pacifique » ou « l'harmonie » en sont des exemples parlants). On assiste

¹ sur ce point voir la question du soft power chapitre 2 section 2.

² LAMPTON David (dir.), *The making of Chinese foreign and security policy in the era of reform, 1978-2000*, Stanford, Ca., Stanford University Press, 2001.

aussi à un pluralisme institutionnel mais non institutionnalisé. L'interdépendance économique mais aussi les préoccupations stratégiques ou encore la volonté de développer un « *soft power* » ont conduit à l'implication de différentes institutions dans la prise de décision de la politique étrangère (ministère des affaires étrangères, ministère du commerce et des relations économiques extérieurs, Commission Militaire Centrale, Conseil National pour la Publicité Extérieure, *Leading Group on Taiwan Affairs* pour ne citer que les principaux). La situation du fédéralisme *de facto* a également donné une plus grande influence aux pouvoirs locaux (gouvernements des municipalités autonomes et gouvernements provinciaux) sur un certain nombre de décisions de politique étrangère (notamment en matière économique). Enfin, l'impact évident de la mondialisation dont l'OMC (cf. supra.) est un exemple.

Dans une large mesure, la politique étrangère chinoise actuelle est tout à la fois le résultat de la politique de Jiang et une rupture avec celle-ci. Pour Jiang, la clé si la Chine veut assumer son statut de grande puissance mondiale réside dans ses relations avec les Etats-Unis. Pour ses détracteurs au sein du Parti communiste, Jiang a mené une politique pro-américaine. Pour le dire simplement, Jiang (et son équipe) reconnaît la suprématie américaine dans le monde _ y compris en Asie-Pacifique _ dans la mesure où Washington respecte la suzeraineté chinoise sur Taiwan et continue de commercer et d'investir avec la Chine. Malgré les profils très différents de Jiang Zemin et de Bill Clinton, les deux dirigeants sont parvenus à ce que leurs deux pays établissent un « partenariat stratégique constructif » (« *a constructive strategic partnership* »)¹. Cependant, ce partenariat n'a jamais vraiment été concluant. Lam se demande même si ce n'est pas le plus gros échec de la politique étrangère de Jiang². En effet, la politique extérieure de Jiang ainsi que sa stature au plan domestique ont pâti de nombreuses fois où Clinton a abandonné son « partenaire » chinois. Citons tout d'abord l'exemple de 1995, le président Clinton autorise le président taïwanais Lee Teng-hui à faire une visite aux Etats-Unis. Autre exemple, en 1999 le premier ministre Zhu Rongji fait des concessions sur le plan commercial afin que la Chine accède à l'OMC. Un mois plus tard, les Etats-Unis bombardent l'ambassade de Chine à Belgrade.

Avant même qu'ils n'arrivent au pouvoir, Hu et ses conseillers avaient critiqué la politique extérieure de Jiang jugée « romantique ». L'approche de Hu est plus

¹ LAM, *op.cit* page 159

² *Ibid.*

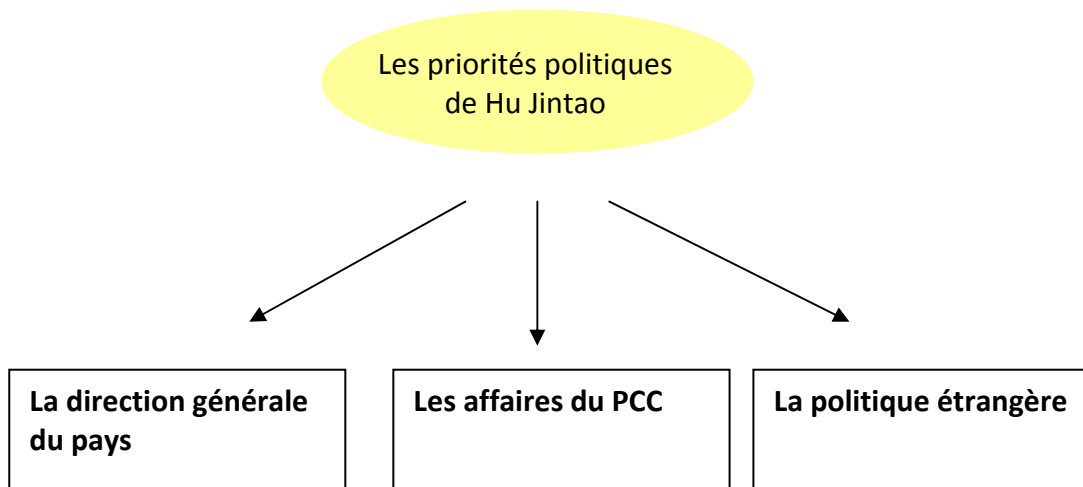
machiavélienne¹. Hu est souvent apparu comme pro-européen ou pro-russe. Chaque concession faite aux Etats-Unis s'accompagne d'une contrepartie pour Pékin. Par exemple, les Etats-Unis devaient au préalable acquiescer à la politique chinoise au Xinjiang et au Tibet pour que Pékin soutienne la guerre globale contre le terrorisme.

Les dirigeants actuels, au premier rang desquels Hu Jintao et Wen Jiabao, sont véritablement les premiers dirigeants du Parti communiste chinois à avoir une approche d'ensemble des questions de sécurité et de diplomatie. En plus de se préoccuper des questions traditionnelles comme la diplomatie ou les affaires militaires, « l'équipe Hu » attache beaucoup d'importance aux conséquences sur la politique étrangère des questions de commerce, de coopération économique, de technologie et d'énergie. « Ainsi le livre blanc de la défense de 2004 posait clairement que « les questions de sécurité [nationale] tant conventionnelles que non-conventionnelles sont étroitement liées ». Le document, qui porte la patte du nouveau chef de la Commission Militaire Centrale (qui n'est qu'autre que Hu) précise qu'en plus des affaires étrangères et militaires, les cadres dirigeants doivent prendre en considération des domaines comme les technologies de l'information, l'énergie, la finance et même la « sécurité environnementale ».

A partir du XVI^e Congrès, Hu devient alors chef du Parti communiste chinois, président de la république, commandant en chef des armées et préside certaines commissions stratégiques (la Commission Militaire Centrale ou CMC, le groupe dirigeant des affaires étrangères ou encore le groupe dirigeant aux affaires taïwanaises). Hu considère que trois secteurs sont importants. Primo la direction générale du pays, c'est-à-dire les progrès de la réforme et l'émergence de la Chine comme quasi-superpuissance. Le deuxième axe concerne les affaires internes au Parti communiste chinois. Il s'agit là du rajeunissement de l'idéologie du Parti, la modernisation de la structure du Parti. Troisième axe, la politique étrangère, ce qui inclut Taiwan et Hong Kong.

¹ *Ibid.* page 160

Graphique n°4.3 : les priorités politiques de Hu Jintao



Notons que les questions économiques sont laissées au Premier ministre, Wen Jiabao. C'est d'autant plus vrai après la démission de Jiang Zemin de la présidence de la CMC en septembre 2004 (ce qui signe la fin graduelle mais irrévocable du règne de la faction de Shanghai). A partir du départ de Jiang de la scène politique, Hu n'a plus à consacrer autant d'énergie aux luttes entre factions. Pour plusieurs observateurs, il semble que Hu Jintao va désormais consacrer l'essentiel de son énergie pour le reste de son mandat aux questions militaires, de sécurité et de politique étrangère¹.

B. Une diplomatie dictée par l'économie

La politique étrangère chinoise poursuit deux objectifs principaux. D'une part, il s'agit d'affirmer une ambition de puissance. D'autre part, la politique étrangère doit permettre de continuer à assurer le développement économique de la Chine. On peut dire que ce deuxième objectif s'inscrit dans la droite ligne de la modification de la politique étrangère de la République populaire de Chine instaurée par Deng Xiaoping. « De même qu'il avait abandonné, en politique intérieure, la planification centralisée prônée par Mao, de même il largua discrètement la politique étrangère révolutionnaire de la Chine consistant à financer des « cinquièmes colonnes » communistes dans les pays du Sud-Est asiatique, à faire la guerre à l'Inde et au Vietnam et à considérer avec méfiance les institutions multilatérales »².

¹ LAM, *op. cit.* page 162.

² LEONARD Mark, *Que pense la Chine ?*, Paris, Plon, 2008

La nouvelle diplomatie de Deng suivait le slogan *tao guang yang hui* [韬光养晦] littéralement « cacher ses talents et entretenir l'obscurité ». Le développement économique devenant la priorité, il importait que ne pas avoir de « politique étrangère visible »¹ ce qui invitait donc la Chine à rester neutre dans les guerres. De plus, il fallait que Pékin perde l'habitude contractée pendant la période maoïste de ne se lier d'amitié qu'avec d'autres pays socialistes. Désormais, le pays devait ouvrir les bras à n'importe quel Etat susceptible de l'aider dans sa quête de marchés, de ressources naturelles et de soutien politique. La « diplomatie de l'économie » impose à Pékin d'adapter sa politique étrangère de sorte à ne pas effrayer les investisseurs étrangers du marché chinois. Mais, cela impose aussi d'entretenir de bonnes relations avec tous les clients potentiels car l'économie chinoise demeure très dépendante de ses exportations. Ainsi, rappelons que, *ceteris paribus*, si la croissance mondiale devait être de zéro, alors la croissance annuelle chinoise serait réduite de trois points de PNB. De plus, la Chine a adopté une spécialisation intermédiaire en vertu de laquelle elle exporte des produits plutôt intensifs en main d'œuvre vers les marchés développés (Union européenne, Etats-Unis, Japon, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Corée du Sud) et des produits intensifs en capital, donc plus sophistiqués, vers les pays en développement (Asie du sud-est, Afrique, etc.). En cela, la Chine vérifie le paradoxe de Leontieff. Enfin, la diplomatie de l'économie commande aussi à la Chine d'adapter sa stratégie internationale en fonction de ses approvisionnements en matières premières.

Ainsi, d'après les universitaires de Pékin, la nouvelle diplomatie mise en place par la quatrième génération se caractérise par la recherche d'un équilibre diplomatique (équilibre qui porte tant sur les questions politiques qu'économiques) et la mise en avant de la carte économique².

Les impératifs économiques modifient la politique extérieure de la Chine. La Chine cherche à entretenir des bonnes relations avec les grandes puissances (de second rang) (l'Union européenne, l'ASEAN, la Russie et le Japon) tout en essayant de ne pas avoir une relation conflictuelle avec les Etats-Unis. De plus, cela permet à Pékin de jouer une carte contre une autre et de lui assurer un rôle sur la scène internationale tout en sécurisant son voisinage.

¹ *Ibid.* page 122

² LAM, *op.cit.* page 163.

Russie : les liens avec Moscou ont été renforcés malgré une méfiance réciproque résiduelle (Le côté soviétique historique de Hu y est sans doute pour beaucoup)

Dans le même ordre d'idée alors que les relations avec les Etats-Unis sont prioritaires, Pékin n'hésite pas à exprimer sa solidarité socialiste avec la Corée du Nord ou Cuba. Par exemple, en 2003 Castro est reçu avec tous les honneurs. A cette occasion Hu Jintao a déclaré que Cuba et la Chine « partageaient les mêmes idéaux »¹. Quand Hu se rendit à la Havane fin 2004 il célébra la fraternité qui existe entre les deux pays.

1. Chine – Etats-Unis : une relation prioritaire

La priorité demeure la relation entre les Etats-Unis et la Chine où la question économique demeure quasiment omnipotente. Dans une situation pareille, le célèbre aphorisme de Deng Xiaoping, « votre voix comptera toujours plus quand vous avez de l'argent », ne prend que plus de sens. Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, il semble que les dirigeants chinois se soient félicités de voir l'administration Bush à la tête des Etats-Unis pendant l'essentiel de la décennie 2000. Georges Bush et son équipe étaient vus, depuis Pékin, comme assez proches du monde des affaires². Cela allait plus loin que la traditionnelle proximité qu'il peut y avoir entre le Parti républicain et les milieux d'affaires. Certes, certains membres de l'entourage du président Bush font partie de l'industrie de la défense et, à ce titre, pourraient favoriser des positions pro-taiwanaises auprès de la Maison blanche. Mais depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la plus grande partie des entreprises américaines a, graduellement mais de manière irrévocable, investi dans les provinces côtières de Chine. Le « monde des affaires » américain peut s'avérer un allié évident pour les politiques étrangère et économique de Pékin. Ainsi, la plupart des multinationales américaines ont appuyé la candidature chinoise à l'OMC. De même, leur position lors de la controverse sur la sous-évaluation du yuan fut très intéressante. Alors que le gouvernement américain pressait Pékin d'apprécier sa monnaie, la plupart des grandes entreprises américaines (soit parce qu'elles possédaient des usines en Chine, soit parce qu'elles importaient massivement des produits chinois bon marché _ à l'instar de Wall Mart) auraient souffert d'une appréciation du yuan. Dans la mesure où ces entreprises étaient devenues dépendantes des produits bon marché venus de Chine, elles s'opposèrent à toute tentative de pression

¹ « China, Cuba, seek for closer ties » *BBC News*, 23 novembre 2004.

² LAM, *op.cit.* page 189.

américaine en vue de réévaluer le yuan. Or, ces mêmes entreprises avaient activement soutenu Georges W. Bush lors de ces élections. Celui-ci comprit alors que, bien que des thèmes tels que les délocalisations, le déficit commercial ou encore la manipulation du yuan faisaient partis de ses promesses de campagne en 2004, il marchait sur des œufs. Aussi décida-t-il d'abandonner sa pression sur ce sujet.

Et ceci corrobore les projections de long terme que Pékin établit quant aux relations sino-américaines. L'évolution des relations sino-américaines dépend, à termes, des relations économiques entre les deux pays. Elles dépendent, plus précisément, du degré d'interdépendance économique entre les deux puissances. Les experts à Pékin estiment qu'on se rapproche du seuil de dépendance mutuelle entre les deux pays.¹ Ce seuil devrait être atteint à l'horizon 2015. Pour ces mêmes experts, la Chine est encore davantage dépendante des Etats-Unis que ne le sont les Etats-Unis de la Chine. On peut dire que le rapport s'établit autour de 65 :35 ou 60 :40 (c'est-à-dire que si la dépendance mutuelle entre les deux pays représente 100, la Chine dépend plus des Etats-Unis). Mais, les relations sino-américaines seront totalement différentes quand les Etats-Unis auront autant besoin de la Chine que la Chine des Etats-Unis (c'est-à-dire que le ration sera de 50 :50). Pékin pourra alors utiliser à plein le levier économique sur les questions diplomatiques clés, comme par exemple la question taiwanaise. La même logique prévaut vis-à-vis d'autres pays. Ainsi, la France vendait des armes à Taiwan au début des années 90, aujourd'hui l'hexagone milite pour lever l'embargo de la RPC sur les armes car elle y aurait beaucoup à gagner. On peut considérer qu'un tel changement de position n'est pas sans rapport avec le poids économique de la Chine et la dépendance qu'entretiennent les entreprises françaises vis-à-vis des fournisseurs et clients chinois.

2. Chine-Europe : un contrepoids indispensable.

Avec l'Europe, la Chine essaie de renforcer un axe Chine-Union Européenne naissant pour contrebalancer l'influence américaine. « Ce rééquilibrage est essentiel dans la conception d'un monde multipolaire de Pékin »². Pour la première fois de son histoire la République populaire de Chine établit un livre blanc des relations sino-européennes (fin 2003) où il est souvent parlé que Pékin envisage un « partenariat stratégique complet » qui inclut des domaines comme le commerce, la culture, la

¹ LAM, *op.cit.* page 190

² *Ibid.* page 164

technologie, la défense et l'exploration spatiale. Cette diplomatie de l'équilibre n'a pu être possible que parce que l'économie chinoise est en plein boom. En 2008, la République populaire de Chine est devenue la troisième économie mondiale (voir le tableau 4.1).

Tableau 4.1 : la part de la Chine dans le PIB mondial

Pays	% PIB mondial		
	2005	2006	2007
Union Européenne	30,3	29,89	30,82
Etats-Unis	28,06	27,16	25,41
Japon	10,15	9,01	8,05
Chine	5,02	5,46	6,04
Brésil	1,79	2,21	2,42
Russie	1,72	2,04	2,38
Inde	1,77	1,88	2,15

Source : Banque Mondiale, 2007

L'économie chinoise représente désormais 6% du PIB mondial. La Chine est, en 2007, le deuxième exportateur mondial et la première détentrice de réserves de changes. En 2004, la Chine a dépassé les Etats-Unis comme le premier consommateur du monde. Son immense marché agit comme un aimant sur tous les pays développés. Pékin va utiliser l'attractivité de son marché pour parvenir à des fins politiques. Ainsi, les entreprises occidentales vont systématiquement être mises en concurrence de manière à éviter toute dépendance mais aussi pour en retirer le maximum d'avantages. Cette « stratégie de la balance » peut s'expliquer la théorie des jeux. Il y a chez les dirigeants chinois la recherche d'un équilibre entre concurrents oligopolistiques. C'est particulièrement révélateur dans le cas des relations sino-européennes. « Prenons les relations avec la France, sans doute l'ami le plus ardent de Pékin en Europe. C'est le désir de vendre des Airbus ou des jets Mirage à la Chine, tout autant que la volonté de parer l'unilatéralisme de George Bush, qui souligne le soudain penchant de Jacques Chirac pour la Chine »¹. La Chine joue ainsi la carte de la concurrence entre les multinationales européennes et américaines. Par exemple, à l'achat d'un Boeing suivra celui d'un Airbus. On trouve ainsi ici preuve que la vision chinoise de l'économie n'est pas économique mais politique c'est-à-dire que les Chinois ont compris que les gains relatifs (ici ce qui importe pour les Européens c'est de gagner plus _ ou perdre moins_

¹ LAM, *op.cit.*

que leurs concurrents américains) sont primordiaux. Le commerce international est donc subordonné à une visée géopolitique. D'après Lam¹, il est évident que si les Européens lèvent l'embargo sur les armes, les Etats-Unis suivront. En effet, les firmes américaines ne toléreront pas que leurs concurrents européens dominent le plus grand marché du monde. Voilà pourquoi l'administration Hu-Wen met tant la pression sur les Européens pour qu'ils lèvent l'embargo².

3. Une diplomatie qui tente de conjuguer les contraires

Cette théorie de l'équilibre est aussi évidente entre deux pays ennemis comme l'Inde et le Pakistan. Depuis les années 1970 la Chine a fait du Pakistan un partenaire privilégié. Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt-dix les relations avec l'Inde ont changé. L'Inde et la Chine ont effectué des exercices navals de concert et une délégation militaire indienne a été autorisée à visiter le Tibet. Cette politique permet à la Chine de jouer les pacificateurs ce qui lui permet de sécuriser son environnement immédiat. De même, la Chine entretient (essaie d'entretenir) de bonnes relations avec les deux Corées. En plus des raisons qui viennent d'être évoquées, cela permet aussi à Pékin d'avoir un atout supplémentaire dans les négociations avec les Etats-Unis et le Japon.

Enfin, il ne faut pas oublier que, du fait de sa spécialisation intermédiaire, la Chine a essayé d'apparaître auprès d'un certain nombre de pays en développement comme un modèle économique. Si la République populaire évite de parler ouvertement du consensus de Pékin, il n'en demeure pas moins que le gouvernement chinois met en avant son propre modèle de développement économique et politique. Ce « consensus de Pékin » se veut le « contrepoint et contrepoids idéologique au « Consensus de Washington », jugé trop libéral. Ce consensus accorde une place importante au pragmatisme et au rôle de l'Etat dans les réformes économiques, s'efforce de corriger les effets pervers des mécanismes du marché et ne considère pas la démocratie, qualifiée par les tenants de cette thèse, d'occidentale comme le seul modèle politique possible. Notons que ce consensus a été principalement développé par des Occidentaux, dont la

¹ *Ibid.*

² Cela explique, sans doute, la pression chinoise sur la France. L'objectif pour Pékin est de faire revenir le président Sarkozy à des positions plus conciliantes comme celles de son prédécesseur.

figure de prou fut Joshua Cooper Ramo¹. Ce « consensus de Pékin a été critiqué par nombre de sinologues². Il n'en demeure pas moins que certains intellectuels proches du pouvoir tel Yu Keping estiment que la modèle chinois peut aider de nombreux pays en développement à relever le défi de la modernisation³.

C. L'évolution diplomatique

La première exigence de la politique étrangère de Pékin était de sécuriser « ses arrières », c'est-à-dire son immense frontière occidentale. La politique chinoise qui consiste à entretenir de bonnes relations avec les pays voisins est intimement liée à l'idée que la Chine doit utiliser un environnement international pacifié pour assurer son développement économique. Cette idée est commune à tous les dirigeants de la réforme c'est-à-dire Deng Xiaoping, Jiang Zemin et Hu Jintao. Certes, Deng a été la cause de sources majeures d'instabilité politiques dans la région : la guerre contre le Vietnam en 1979 et la massacre de Tiananmen en 1989. Mais depuis le début des années quatre-vingt-dix, la Chine mène une diplomatie de la réconciliation. Cela s'explique aussi par la nécessité. En effet, avec la fin de l'URSS et l'indépendance des républiques soviétiques d'Asie centrale, la Chine a plus de trente voisins dont quatorze ont une frontière commune avec elle. Et la Chine était en conflit territorial avec une douzaine de pays. Comme le rappelle Wang Yizhou⁴ : « Il est quasiment impossible qu'un pays ayant autant de litiges frontaliers [avec ses voisins] puisse émerger en tant que puissance globale. » Wang étaye son analyse en citant Henry Kissinger qui compare les caractéristiques géopolitiques de la Chine et des Etats-Unis⁵.

Si la Chine a su pacifier ses relations frontaliers sur sa façade occidentale⁶, les conflits frontaliers demeurent nombreux notamment avec le Japon (voir plus loin dans ce chapitre) ou encore à propos des îles Spratley. Malgré cela, la Chine ressasse le concept

¹ On pourra trouver une version du texte de Ramo sur l'adresse suivante :

<http://joshuaramo.com/files/pdf/The-Beijing-Consensus.pdf>

² Pour une discussion sur le consensus de Pékin et son rapport avec le consensus de Washington, voir PEERENBOOM Randall, *China Modernizes. Threat to the West or Model for the Rest ?*, Oxford, Oxford University Press, 2007, pages 5 à 8

³ YU Keping cité par CABESTAN, « La montée en puissance de la diplomatie chinoise », in BOISSEAU du ROCHER Sophie, *Asie 10 ans après la crise*, Paris, La Documentation Française, 2007, page 62.

⁴ WANG Yizhou, « Onprospects for Asian regionalism », Intervention présentée lors de la Conférence sur le nationalisme et le régionalisme en Asie, Tokyo, Université Waseda, décembre 2004, www.waseda-coe-cas.jp/symposium/pdf0412/wang0412.pdf.

⁵ Sur ce point voir LAM, *op.cit* page 166.

⁶ Sur ce point voir partie 1 chapitre 2.

de la « recherche d'un environnement pacifique » tel un mantra. On notera donc deux exceptions notables à cette politique de la recherche de l'environnement pacifique, à savoir la relation avec le Japon et la question de l'empire Koguryo. Cet empire, qui semble avoir été historique mais dont la portée dépasse largement ce cadre, est considéré par les Coréens comme le moment fondateur de la nation coréenne (vraisemblablement au premier siècle avant notre ère). Cependant, un certain nombre d'historiens chinois n'y voient qu'un royaume vassal de l'empire de Chine et qui plus est largement sinisé. Cela a déclenché l'ire de Séoul qui a vu, d'une part, une volonté hégémonique de la Chine sur toute l'Asie orientale, et d'autre part, une volonté de Pékin de remettre en cause les frontières avec la Corée du nord une fois la réunification de la péninsule réalisée¹.

Le concept de *heping jueqi*, littéralement « l'émergence pacifique », est crucial dans la nouvelle politique étrangère chinoise qui cherche à s'attirer les faveurs de ses voisins. La théorie du *heping jueqi* (ou ascension pacifique) a été élaborée par Zhang Bijian. Elle consiste à dire que la Chine ne cherche pas (ni ne cherchera) à devenir hégémonique.

En effet, la Chine cherche à promouvoir un environnement international stable pour garantir la poursuite de son développement. Et plus, elle sera développée, plus le monde sera stable. On trouve un exposé de ce concept en 2003 par Wen Jiabao lors de son discours prononcé à l'université de Harvard². Dans ce discours, Wen insiste sur le fait que son pays cherche à observer l'idéal confucéen du « *yiheweigui* » ce qui signifie « placer la paix comme l'idéal le plus élevé ».

Sur un plan plus pratique, les théoriciens chinois font une distinction entre l'émergence, le décollage du Japon et des quatre dragons et celui de la Chine depuis une dizaine d'années. Ces derniers avaient axé leur croissance sur des exportations agressives et prédatrices alors que la croissance chinoise n'est pas seulement le fait de commerce extérieur, elle repose également sur une consommation domestique et des investissements directs étrangers massifs. « « La montée de la Chine, déclara [Zheng Bijian] lors de la séance d'ouverture du forum de Bo'ao, est un phénomène entièrement nouveau, sans équivalent dans l'histoire du monde. » Passionné par son sujet, il expliqua ensuite que la « Chine ne suivra[it] pas l'exemple de l'Allemagne de la

¹ Pour des détails sur ce point, voir LAM, *op.cit.* page 166.

² Le discours complet est dans le China daily du 11 décembre 2003.

Première Guerre mondiale, ni celui de l'Allemagne et du Japon lors du deuxième conflit _ à savoir user de la violence pour piller les ressources naturelles et chercher à dominer le monde ». A la différence de l'Union soviétique dont le développement était coupé du reste du monde, la Chine voulait s'intégrer à la mondialisation économique, offrir des marchés et des opportunités économiques au reste du monde. Et contrairement aux Etats-Unis, affirma-t-il, elle n'aurait pas pour objectif de devenir « une puissance hégémonique » en formant des alliances telles que l'OTAN dirigées contre d'autres pays. »¹ La Chine a développé une sorte de « plan Marshall » pour les pays d'Asie du sud-est les plus pauvres : Cambodge, Laos, Birmanie et Vietnam. Or, c'est justement ce qui donne à penser que la Chine a une visée hégémonique car elle cherche à dominer ses pays via l'aide au développement alors qu'elle reçoit elle-même de l'aide au développement de la part de l'Union européenne. Mais assez vite, le concept d'émergence pacifique a été critiqué tant à l'intérieur du Parti que par les partenaires de la Chine. Ainsi, si les voisins de la Chine saluent officiellement les efforts faits par Pékin. Dans les faits, ceux-ci restent très méfiants envers la Chine. Cela s'explique de plusieurs raisons. D'abord parce que les ressources sont limitées et que la Chine a un besoin considérable de ressources comme par exemple les matières premières. De plus, ce concept n'a pas fait l'unanimité au sein des experts chinois en questions internationales. Ainsi, pour Yan Xuetong² de l'université Tsinghua, l'ascension pacifique donne un signe à Taiwan comme quoi la Chine n'interviendra pas au cas où l'île méridionale proclame son indépendance. De même, Wang Jisi estime que l'idée n'est pas encore mûre et qu'elle demande d'être approfondie³. Finalement, devant le débat qu'a suscité cette notion, le concept du *heping jueqi* fut abandonné par les autorités vers le milieu de l'année 2004. Comme le résume assez bien l'économiste Yang Fan⁴, le concept du *heping jueqi* contenait une limite interne, à savoir que la rareté des ressources, notamment énergétiques et céréalières, rend hypothétique le maintien de ce concept pour une politique étrangère effective. Ce rapport entre ascension sur la

¹ LEONARD Mark, *op.cit.* page 125.

On peut opposer à cette vision qui vient d'être énoncée par Zhang Bijian, que sans les exportations la Chine perd trois points de croissance. Or avec trois points de croissance en moins la Chine passe sous le seuil de taux de croissance naturelle c'est-à-dire une croissance non rentable. De plus, la Chine n'a pas cherché à créer des alliances à « visée hégémonique » mais a cependant très bien réussi dans sa construction du « groupe de Shanghai ».

² YAN Xuetong, « The Rise of China and its Power Status » in *Chinese Journal of International Politics*, vol.1, 2006

³ cité par LEONARD, *op.cit.* page 128.

⁴ YANG Fan, cité par LAM, *op.cit.* page 168.

scène internationale et contrainte économique fait penser au même type de problèmes qu'a dû affronter le Japon de l'ère Taisho. D'une certaine manière le rapport Japon-Corée dans les années 1920 n'est pas très éloigné de la diplomatie énergétique de la Chine aujourd'hui c'est-à-dire maintenir un dictateur fantoche (hier l'empereur du Mandchoukouo aujourd'hui le président du Soudan) pour s'assurer des ressources jugées cruciales au développement économique (hier les plaines fertiles de Corée et de Mandchourie, aujourd'hui le pétrole).

La débâcle de la politique étrangère de l'« ascension pacifique » est celle des intellectuels internationalistes libéraux pour qui la Chine doit rejoindre le camp occidental et défendre ses intérêts au sein du système international tel qu'il existe. Il semble que depuis quelques années, on assiste à une évolution de la politique étrangère chinoise. Celle-ci semble davantage marquée par le sceau des idées des « néo-communistes ». Pour eux la politique du *heping jueqi* repose sur l'argument que la Chine doit faire des concessions en raison de sa faiblesse. Or, pour ces néo-communistes, les problèmes contemporains de la Chine ne sont que le résultat de ces concessions. A l'image de Yan Xuetong qui écrit qu'aucune grande puissance n'a grandi dans la paix, la politique étrangère de la République populaire depuis la moitié de la décennie est plus affirmée. La loi anti-sécession, votée au printemps 2005, s'inscrit dans cette tendance. L'idée de cette nouvelle politique étrangère est que la Chine, pour assurer sa stabilité, se doit de moderniser son appareil militaire et de faire en sorte que les institutions internationales lui soient plus favorables. En d'autres termes, la Chine veut faire évoluer le rapport de forces sur la scène internationale et donc modifier le régime international, en termes d'économie politique internationale s'entend. Les évolutions internationales semblent avoir joué en faveur des néo-communistes. « (...) L'arrivée au pouvoir de George Bush en 2000, puis sa réélection en 2004, a changé la donne. Pékin s'est agacé de voir les néoconservateurs américains exhumer le thème de la menace chinoise. Encore plus préoccupant, la Maison-Blanche a choisi de préserver son système d'alliances bilatérales alors que Pékin tente d'imposer un « nouveau concept de sécurité fondé sur une version actualisée des cinq principes de la coexistence pacifique : respect mutuel de la souveraineté, non-agression, non-ingérence, égalité et bénéfice mutuel, coexistence pacifique. Le système d'alliance « hérité de la guerre froide » est dénoncé par les stratèges chinois comme destiné en réalité à contenir la

montée en puissance « naturelle » de la Chine. »¹ Il y a ici l'idée que pour Pékin la montée de la Chine est naturelle puisqu'il s'agit pour elle de recouvrir la place qui lui échoit naturellement (on n'est pas loin d'un ordre cosmologique des choses) celle de première puissance. Autrement dit, la place naturelle de la Chine c'est celle de centre du monde *Tian Xia*.

*

Cette séparation entre l'économique et le politique est intenable, *a fortiori* de la part d'une nation qui a des ambitions de grande puissance. Il est vrai que le système politique que les dirigeants chinois maintiennent sur leur propre territoire ne les prédispose guère _ c'est un euphémisme _ à faire preuve de plus de responsabilité en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et de transparence démocratique. Au contraire, l'organisation institutionnelle de la République populaire contribue à perpétuer des modes d'action extérieure, en particulier dans le domaine des armements, qui oscillent entre les dysfonctionnements administratifs (souvent Pékin entend ne pas maîtriser la vente de certains matériels sensibles, y compris de missiles) et la fourberie, c'est dire la duplicité hypocrite².

« Cependant, il manque encore à la Chine deux attributs essentiels pour véritablement se hisser au rang de grande puissance et mettre en œuvre la diplomatie qui découle de ce statut, ce que Pékin n'ignore pas : la puissance militaire et la puissance idéologique. »³

En Asie même, la Chine fait figure d'exception politique, notamment par rapport aux autres puissances régionales, que ce soit le Japon, l'Inde ou l'Indonésie. Cette « exceptionnalité » restera, tant qu'elle perdurera, un facteur de faiblesse diplomatique. Pour toutes ces raisons, la Chine ne jouit que d'un soft power limité.

¹ NIQUET Valérie, *Chine-Japon. L'affrontement*, Paris, Perrin, 2006, page 76.

² Car si la Chine a adhéré à partir des années 1990 à un certain nombre de traités multilatéraux en matière de non-prolifération (traité de non-prolifération nucléaire en 1992 et du traité relatif à l'interdiction complète des essais nucléaires en 1996), elle a directement aidé le Pakistan à se doter de l'arme nucléaire, est toujours restée très secrète sur sa connaissance de la coopération nucléaire entre ce pays et la Corée du Nord, coopération qui a provoqué depuis 2002 une crise internationale, et continue de vendre des missiles de longue portée, en dépit des promesses faites à Washington, à Téhéran, à Islamabad... et à Pyongyang. Ce double langage est probablement encore plus manifeste en matière de droits de l'homme : afin d'améliorer son image internationale, la Chine a signé en 1997 le pacte de l'ONU sur les droits civils et politiques. Mais elle a ratifié le premier en 2001 tout en maintenant une réserve décisive destinée à justifier toute interdiction de la liberté syndicale et, à ce jour, a évité de ratifier le second, tant son système de rééducation par le travail, une peine de détention administrative de deux à quatre ans prise par la sécurité publique, demeure exorbitant à tout idée d'Etat de droit.

³ CABESTAN, *op.cit.* page 76.

Section2 :

L'ouverture donne à la Chine une nouvelle importance : quand la Chine veut vaincre ?

I. Un soft power ?

A. Définition conceptuelle

On l'a vu, la Chine a toujours condamné les conceptions géopolitiques¹ au motif que celles-ci seraient l'incarnation d'une politique impérialiste. Mais il semble que la Chine veuille développer ce que l'on pourrait appeler un « soft power ». Badie² estime que la période actuelle, celle de la mondialisation, marque la fin de la notion de puissance. Le pouvoir des Etats aurait disparu noyé dans une société internationale. Il nous semble que loin d'avoir disparu, la notion de pouvoir est toujours présente mais elle a évolué. C'est du moins, semble-t-il, la manière dont les Chinois conçoivent la question aujourd'hui. Si l'on peut encore parler aujourd'hui de continuité avec un slogan vieux de plus de 150 ans, celui de la nation forte et prospère (*fuguo bingqiang*) c'est que la Chine entre dans la modernité au moment de la première mondialisation.

1. La première mondialisation

Il nous semble que l'expérience chinoise contemporaine s'inscrit dans la continuité des modernistes de la fin de la dynastie Qing car la structuration de l'espace international est sur bien des points semblable. Nous prendrons ici brièvement la définition que donne Daniel Cohen³ de la première mondialisation afin de clarifier notre

¹ Sur ce point, voir partie 1 chapitre 2.

² BADIE Bertrand, *Le diplomate et l'intrus*, Paris, Fayard, 2008.

³ COHEN Daniel, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, La république des idées Paris 2006, partie 1.

propos. Nous appelons ici la première mondialisation cette période qui débute avec la seconde révolution industrielle, c'est-à-dire dans le dernier quart du XIX^e siècle, et qui s'achève à la veille de la première guerre mondiale en 1913. Cette période comporte de nombreux points communs avec la période actuelle. Qu'est-ce que la mondialisation ? Quelle serait la scène internationale qu'est sensée dominer la Chine ou du moins qu'elle serait appelé à dominer selon certains ? La mondialisation se caractérise par l'extension du modèle d'économie de marché à l'ensemble de la planète (à l'exception de quelques petits Etats). En quelques décennies on a vu s'insérer dans le capitalisme mondial des pays représentant une large part de la population mondiale : Chine, Inde, Russie et, dans une moindre mesure, la Turquie. Or d'emblée une chose est frappante, la conception de l'Etat en Chine et la vision des relations internationales pour satisfaire à cet Etat suit l'évolution de l'économie monde.

Première analogie, la première mondialisation, tout comme notre mondialisation débute avec une révolution technique. Il convient de ne pas minorer l'exceptionnel changement qu'a représenté le passage du *steaming system* au *factory system*. De même, notre mondialisation débute avec un changement profond, une évolution majeure dans les sciences et techniques qui conduit à une refonte totale du système économique. La première mondialisation est portée par une grappe d'innovations, pour reprendre la formule de Joseph Schumpeter : on abandonne le *factory system* pour une organisation dite scientifique du travail où l'électricité vient remplacer la vapeur. La production n'est donc plus centrée autour de la machine à vapeur mais réorganisée selon le modèle de la chaîne. Tout comme la situation contemporaine, on avait d'abord cru que cette révolution technologique marquerait la revanche des petits sur les grands, les puissants. La machine à vapeur était un investissement important et lourd qui était impossible à réaliser pour de petites structures. Avec l'électricité, on pensa d'abord que son arrivée marquerait la victoire des petites entreprises capables de s'électrifier et qui restaient plus réactives. On constate que des raisonnements exactement identiques ont été tenus à l'apparition de l'informatique et d'Internet. Ces deux vagues d'innovations ont également comme point commun de quasiment abolir les distances par rapport à la période précédente. On a tendance à l'oublier aujourd'hui, mais des inventions telles que le télégramme ou les clippers ont eu sur la scène internationale un effet aussi sinon plus important qu'Internet et les communications satellitaires. Pour relier deux villes distantes de 300 kilomètres il fallait plusieurs jours de marche (c'est souvent le cas au début du XIX^e siècle). Avec le télégraphe il faudra moins de vingt-quatre heures pour

relier Londres à Bombay, Vancouver ou Le Cap. L'information devient mondiale et circule déjà en temps réel. Avec les avancées technologiques (clippers, bateaux réfrigérants) les matières premières circulent de part le monde. L'Europe s'approvisionne en bœuf argentin, laine de Nouvelle-Zélande ou encore en beurre venant d'Australie. Le thé gardé jalousement par les Chinois pendant des siècles devient un produit mondial. La conséquence de cette réduction des barrières spatiales, c'est l'apparition dans le dernier quart du XIX^e siècle pour la première fois d'un marché mondial. Pour preuve, la diminution des écarts de cours pour les principales matières premières : « Au milieu du XIX^e siècle, les écarts entre les prix du blé affiché à Chicago, Londres ou Bombay sont encore considérables, pouvant atteindre des différences de 50%. En 1913, à la veille de la Première Guerre mondiale qui vient clore cette première mondialisation, les écarts de cours n'excèdent plus 10 ou 15%, ce qui signifie à la fois que l'on connaît en temps réel les cours côtés ailleurs, et que l'on peut envoyer les marchandises là où elles sont chères à partir de là où elles sont bon marché »¹.

La seconde analogie que l'on pourrait faire entre ces deux mondialisations est la similitude des puissances dominantes. La Grande Bretagne domine le monde au XIX^e siècle d'une manière qui anticipe presque parfaitement la domination américaine aujourd'hui². Puissances mercantiles, elles utilisent leur hégémonie politique pour satisfaire des objectifs économiques mais dans le même temps, leur puissance économique sert leurs intérêts politiques. L'approche de l'économie politique internationale me semble donc nécessaire pour aborder la question du soft power mais également d'une manière plus large la question de la puissance sur la scène internationale. L'idée défendue par Cohen a été contestée par différents auteurs. Ainsi, Ruggie³ montre que l'hégémonie britannique diffère de celle américaine. Sans chercher à trancher ici la question de la nature de l'hégémonie dans la mondialisation actuelle, convenons du fait que lors des deux mondialisations, on assiste à la domination d'un hégémon (hier la Grande-Bretagne, aujourd'hui les Etats-Unis) et que celui-ci organise les relations économiques internationales autour d'un certain modèle économique (un régime) _ restera ensuite à savoir si l'hégémon fixe ou non le contenu du régime c'est-à-

¹ *Ibid.* page 44.

² *Ibid.*

³ RUGGIE John, « International Regimes, Transactions and Change : Embedded Liberalism in Postwar economic Order » in KRASNER Stephen (dir.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

dire savoir si les pays adhèrent à l'économie de marché et au libre-échange d'eux-mêmes ou sous l'influence de l'hégémon.

En tout état de cause, en mettant l'accent sur les interfaces entre l'économie et les relations de pouvoir dans l'espace international, l'EPI permet de saisir des logiques qui échappent à l'économiste et au politiste. La notion de puissance est incompréhensible au regard de la seule rationalité économique. Comment répondre à la question de l'hégémonie par l'économie internationale ? Et d'abord, qu'est qu'une hégémonie internationale sur le plan économique ? L'économie mondiale peut-elle se passer d'hégémonie ? Dans la même logique, la science des relations internationale se trouve désarmée pour rendre compte de certains phénomènes. La grande différence tient au fait que très tôt¹ les internationalistes ont abordé des questions qui relevaient de l'économie internationale sous l'angle de la science politique et que l'on a parfois tendance à confondre économie politique internationale et relations internationales (comme discipline académique). Pour en revenir au sujet qui nous préoccupe, la « morphologie du commerce international au XIX^e et au début du XX^e siècle reste en partie incompréhensible si on ne fait intervenir les structures et les logiques d'Empires coloniaux. De même, durant la guerre froide, la donnée de l'hégémonie américaine doit être prise en compte car elle façonne le système commercial mondial, notamment dans le cadre d'une stratégie Est-Ouest »².

On peut même dire que la première mondialisation fut plus avancée que celle que nous vivons aujourd'hui sur plusieurs points³. Tout d'abord, l'interconnexion financière était beaucoup plus avancée. En 1913 la moitié de l'épargne de la City est exportée, pour l'hexagone, c'est un quart de l'épargne française qui est investie à l'étranger. Aujourd'hui aucun pays, pas même la Chine ne peut aspirer à recevoir autant de capitaux que n'en ont reçus des pays comme l'Argentine, l'Australie ou le Canada. D'autre part, la structuration de l'espace international favorisait les échanges grâce à l'unification des normes légales. De part la colonisation, un contrat signé à Hong Kong avait la même valeur à Pretoria ou Manchester.

¹ On cite souvent des auteurs comme Cooper, Kazenstein ou encore Keohane ou Gilpin ou Krasner comme les pionniers de l'économie politique internationale. Mais ceux-ci ne sont que les continuateurs d'une tradition dont les représentants les plus significatifs sont Albert Hirschman ou François Perroux. Pour ma part, il me semble que c'est avec Aron que pour la première fois les relations internationales n'excluent plus de leur champ d'analyse des questions jusque-là réservées aux seuls économistes ; Aron, *Dix-huit leçons sur la société industrielle et Paix et guerre entre les nations*.

² KEBABDJIAN, *op.cit.*, page 10

³ COHEN, *op.cit.*

Au terme de cette première mondialisation le bilan est sans appel. Les pays riches sont devenus plus riches et les autres se sont appauvris. Au milieu du XIX^e siècle quand les Britanniques commencent à s'implanter aux Indes, un Anglais est déjà deux fois plus riche qu'un Indien. En 1913, l'écart est passé de 1 à 2 à 1 à 10. La Chine ne fait pas exception. C'est donc pour cela qu'il faut comprendre la motivation modernisatrice des Chinois non pas comme la volonté de rétablir l'empire du milieu comme on le dit parfois abusivement, mais le *fuguo bingqiang* est l'expression instinctive de ce rapport très particulier qui s'établit alors entre le militaire et l'économique, c'est-à-dire une redéfinition de la puissance.

On peut noter que la pensée politique suit très exactement l'évolution de l'économie monde. La visée modernisatrice du *fuguo bingqiang* représente le moment de la première mondialisation. Mais celle-ci s'achève en 1913. Quand la Chine sera véritablement libre de décider de sa définition de l'Etat et de la politique économique et étrangère qui lui sied le mieux, c'est naturellement qu'elle se tournera vers l'isolationnisme et vers une politique étrangère qui cherchera à promouvoir une structuration de l'espace mondial tant au niveau politique qu'économique qui sorte du modèle déjà expérimenté. Si l'insertion dans le commerce mondial n'a pas pu enrichir la Chine et sortir sa population de la domination occidentale et de la pauvreté, pourquoi la jeune République populaire de Chine devrait-elle participer à l'économie monde ? C'est en somme le constat fait par Mao et l'équipe qui arrive au pouvoir en 1949 au terme de la guerre civile. Ce raisonnement n'est pas propre à la Chine, on peut même dire qu'il est commun à la majorité des pays dominés qui allaient former ce qu'on allait appeler le Tiers Monde. Le Tiers-monde représentait 28% des exportations mondiales en 1955, il ne représente plus que 14% en 1972 alors même que ces pays connaissent une expansion démographique sans précédent. La manière dont est pensé l'Etat dans la période maoïste s'inscrit en droite ligne de cette stratégie. Très vite le consensus autour du développement par l'isolement ou du moins en dehors de l'insertion dans l'économie mondiale va s'effriter du fait de l'échec patent de cette stratégie. C'est ainsi qu'il faut comprendre la volonté farouche de Deng de sortir la Chine de la logique du « compter sur ses propres forces » chère à la propagande maoïste et d'insister sur l'ouverture du pays et son insertion dans le commerce mondial. Ceci s'explique aussi par la réussite arrogante des quelques pays qui avaient suivi la voie opposée et étaient restés incérés dans le commerce mondial. Nous pensons ici à des pays comme Taiwan, Singapour, Hong Kong ou encore la Corée du Sud qui était le pays le plus pauvre du monde en

1955 à la fin de la guerre de Corée et qui à la fin des années soixante-dix a atteint un niveau de développement égal à l'Europe du sud.

Tirant les leçons de la première mondialisation et de la période de développement par la voie autarcique, la Chine va alors chercher à développer une nouvelle conception de la puissance pour réaliser l'objectif du développement. Il y a une redéfinition de la notion de puissance. La puissance s'entend désormais comme un concept militaro-politique mais aussi comme un concept économique-politique. Il nous semble que dans le chef des dirigeants chinois, mais aussi de nombreux intellectuels, l'économie n'est qu'un prolongement de la politique par d'autres moyens. Badie¹ estime dans un ouvrage récent que nous vivons dans un monde sans souveraineté et que le concept de puissance est dépassé. Ce qu'il ne voit pas que les mutations de l'économie mondiale ont déplacé le concept, l'ont fait évoluer. L'économie ne cherche pas à lever des armées ou à gouverner mais à faire du profit. Les relations de domination telles que décrites par Max Weber sont ainsi renversées. Le pouvoir d'une puissance économique ne repose pas sur la menace d'une intervention mais sur son contraire : la non intervention, voire la menace de désengagement. Ce désengagement peut prendre la forme d'une délocalisation quand il s'agit d'une multinationale. Mais dans le cas qui nous intéresse, il s'agit du retrait des capitaux chinois. Dans une certaine mesure, on rejoint ici la position de Bergère². Le capitalisme chinois est un capitalisme d'Etat qui vise non seulement au profit (but intermédiaire), mais *in fine* à l'objectif de développement et de retour de la Chine dans le monde. Nous divergeons cependant de son analyse sur le fait qu'il nous semble que ce capitalisme n'est pas foncièrement chinois. Le capitalisme en Chine peut ne pas être instrumentalisé. S'il l'est c'est par la volonté du régime qui voit dans l'économie un prolongement et un outil de réalisation d'un objectif politique.

2. *Le soft power : du concept original à l'acception chinoise*

Le concept de soft power fut proposé initialement en 1990 par Joseph Nye dans l'ouvrage *Bound to lead*³. Marquant une certaine rupture avec la théorie des régimes (du moins une évolution conceptuelle), Nye essaie avec ce concept de répondre à la question suivante : « Quelles sont les nouvelles formes du pouvoir dans la vie politique

¹ BADIE, *op.cit.*

² BERGERE Marie-Claire, *Capitalisme et capitalistes en Chine*, Paris, Perrin, 2008.

³ Nye Joseph, *Bound to Lead*, New York, Basic Book, 1991.

internationale contemporaine ? » La réponse que Nye apporte à cette question se fait aussi en fonction du débat intellectuel de la fin des années quatre-vingt. Quand certains affirment, à l'instar de Paul Kennedy¹, qu'on assiste à un déclin de la puissance américaine ; Nye rétorque qu'une telle conclusion est trop hâtive car la notion de puissance, le concept de guerre² ont évolué. Les Etats-Unis ne sont donc pas en déclin car le concept de puissance a évolué. La théorie du soft-power se fait donc en réponse à tout un courant de pensée qui voyait avec la fin de la guerre froide le déclin des Etats-Unis. Nourrit par les mauvaises performances économiques (le taux de croissance était négatif de 0,5% contre 3,8% au Japon, plusieurs fleurons de l'économie américaine avaient fait faillite comme la PanAm en 1991 ou diverses banques, et le niveau d'inflation était supérieur au revenu moyen). Outre l'ouvrage de Paul Kennedy qui initia la tendance en 1987, citons notamment l'article d'Edward Luttwak, ancien conseiller du président Reagan, qui fit sensation : « Quand les Etats-Unis deviendront-ils un pays du tiers-monde ? ». Vint ainsi sur le devant de la scène l'idée que les ennemis d'hier (le Japon et l'Allemagne) chercheraient à prendre leur revanche. Cette idée était soutenue par un certain nombre d'industries qui y voyaient là un intérêt évident (industries automobile, électroménager, etc.). La thèse du *Japan bashing* (qui préfigure assez bien celle du *China bashing* aujourd'hui) fit alors florès³. Le concept de soft power démontre le contraire de ces thèses. Les Etats-Unis sont et resteront la première puissance militaire. C'est une donnée de long terme. Le « rattrapage » économique qu'ont connu l'Allemagne et le Japon et qui est au cœur de la thèse du déclin américain est normal nous dit Nye. Il s'agit simplement d'un retour au niveau naturel de ces économies après les dommages causés par la guerre (idée confirmée par la science économique). Mais surtout, et c'est en cela que le soft-power est innovant, les Etats-Unis disposent d'une nouvelle forme de pouvoir sur la scène internationale. La notion de pouvoir a évolué. Il ne s'agit plus seulement d'un mode de coercition mais bien également d'un mode de cooptation. Comme l'explique Colin Powell au forum économique mondial de Davos en 2003, le soft power est la capacité d'un acteur politique (comme un Etat, une firme multinationale, une ONG, une institution internationale _ ONU, FMI, etc._ voire un réseau de citoyen _ mouvement altermondialiste ou écologiste) d'influencer directement

¹ KENNEDY Paul, *The rise and fall of the great powers*, 1987

² Sur la pensée des conflits modernes voir LAUNAY Stephen, *La guerre sans la guerre*, Paris, Descartes et Cie, 2003.

³ Parmi les ouvrages les plus marquants citons :

FRIEDMAN Georges & LABAND Meredith, *The coming war with Japan*

GARTEN Jeffrey, *A cold peace: American, Japan, Germany and the struggle for supremacy*

le comportement d'un autre acteur ou la définition par cet autre de ses propres intérêts à travers des moyens non coercitifs (structurels, culturels ou idéologiques).

Dans son ouvrage *The paradox of American Power*¹, Nye analyse le pouvoir dans l'économie mondiale. « Le pouvoir est la capacité de parvenir au résultat que l'on souhaite et d'être capable, si nécessaire, de changer le comportement des autres pour y arriver ».

Le concept de Nye va connaître un grand retentissement en Chine. Les intellectuels Chinois vont avoir une acception plus large du soft power. Les Chinois ont bien compris que la puissance de l'hégémon résidait notamment dans sa capacité à organiser le régime international c'est-à-dire à fixer les règles internationales. Or, ces règles ne sont pas imposées (ce qui reviendrait à être un hard power ou pouvoir coercitif) mais elles parviennent à susciter l'adhésion du plus grand nombre. Notons que certains universitaires chinois voient dans cette capacité à « fixer les règles du jeu » le rôle essentiel du soft power. Pour reprendre les termes de Joseph Nye² : « il y a trois moyens d'obtenir ce qu'on veut : la force (c'est le bâton), l'argent (c'est la carotte) et on peut convaincre les gens, c'est cela le soft power ». Pour les intellectuels chinois, le constat est unanime. Tant Yang Yi, Yan Xuotong que Zheng Bijian constatent (et déplorent) que depuis la première révolution industrielle, le soft power est resté la chasse gardée des Occidentaux. Les valeurs occidentales (principalement américaines) ont défini le fonctionnement et les buts des principales organisations internationales (OMC, FMI, Banque mondiale, OTAN, etc.) Aussi, les Chinois envisagent de faire évoluer la situation en leur faveur. Ils aspirent d'une part à proposer un modèle alternatif à celui proposé actuellement par les Etats-Unis. Mais ils veulent aussi façonner le régime international en fonction de ce modèle et lui donner un mode de fonctionnement qui sied davantage aux intérêts nationaux chinois.

3. La diplomatie publique : le « bras armé » du soft power.

On peut considérer que le développement de ce « modèle chinois » (aussi appelé « consensus de Pékin » par opposition au consensus de Washington) est principalement véhiculé par Pékin à travers sa diplomatie publique (*public diplomacy*). Nous pouvons

¹ NYE Joseph, *The paradox of American Power. Why the world's only superpower can't go it alone*, 2002, Oxford University Press.

² NYE Joseph, XUE Lan, VOGEL Ezra & SAICH Tony, «The Rise of China's softpower», Conférence donnée le 14 avril 2006 à l'Université d'Harvard (Kennedy School of Government)
http://uc.princeton.edu/main/index.php?option=com_content&task=view&id=572

définir le terme de diplomatie publique comme l'aspect de la diplomatie où l'interaction ne se fait pas avec les autres agents étatiques (diplomatie classique) mais avec les agents non étatiques (citoyens, entreprises, etc.). La diplomatie publique peut être délibérée ou non. On considère que la diplomatie publique effective débute avec l'idée que la communication permet d'atteindre des buts de la politique étrangère.

Dans le cas de la Chine, il n'est pas inutile de commencer par faire une distinction entre la diplomatie publique et la propagande. On pourrait avancer, en effet, que tout message visant à influencer les autres n'est rien d'autre que de la propagande. Dans les lignes qui suivent nous réserverons le terme de propagande à la communication publique de la Chine pour la période allant du début de la République populaire jusqu'à la fin des années quatre-vingt, une époque où toute information mise en avant par le gouvernement chinois était, la plupart du temps, fausse¹.

La « *public diplomacy* » est ancienne en Chine. Primo parce que les Chinois sont très sensible à la perception qu'ont les étrangers de la Chine (et donc de sa politique étrangère). Cela nous semble lié à la notion de « face » dans la culture chinoise. Essayons d'éclairer cette question de « face », si essentielle en Chine mais pas toujours très facile à comprendre pour les Occidentaux, bien qu'il s'agisse d'un phénomène universel : aucun être humain, quelles que soient sa culture, son origine, n'aime en effet « perdre la face ». « Ce concept de « face » en Chine est à beaucoup d'égards comparable à celui d'honneur dans la noblesse d'Ancien Régime en France, celui-là même qui a conduit à tant de morts en duel pour « être lavé » quand il était bafoué, ou considéré comme tel. (...) »²

Tout comme « l'honneur » des nobles, la « face » d'une personne se définit par rapport au regard, plus précisément à l'estime, des autres, non par rapport à l'opinion et à l'estime que cette personne a d'elle-même. En schématisant, on peut dire que l'identité profonde de l'individu se fonde en Chine, beaucoup plus qu'en Occident ou dans nombre d'autres cultures, sur sa position sociale (ou hiérarchique dans les entreprises). Par conséquent, détruire l'image d'une personne aux yeux des autres, c'est-à-dire son prestige social, revient pratiquement à détruire la personne elle-même, tant, en Chine,

¹ D'HOOGHE Ingrid, « Public Diplomacy in the People's Republic of China » in MELISSEN Jan (dir.), *The new public diplomacy*, Houndmills, Palgrave, 2007, pages 88 à 103.

² SAPY Georges, *Communiquer avec les Chinois*, Paris, Editions d'Organisation, 2003, page 49

« celui qui perd la face, perd également toute crédibilité et ne peut donc plus prétendre jouir d'une position honorable dans la société », comme le note Kham Vorapheth¹.

On comprend donc que toute « perte de face » soit inacceptable pour un Chinois. Elle l'est d'autant plus gravement ressentie que la personne concernée occupe une position sociale ou hiérarchique élevée, puisque la perte sociale est alors d'autant plus grande. Mais les Chinois sont également attentifs à la « face » de leurs interlocuteurs, y compris étrangers. Comment pourraient-ils coopérer avec des personnes ayant « perdu la face » ? Ce serait bien sûr perdre _ ou au moins affecter gravement _ la leur. C'est pourquoi, sauf bien sûr s'ils veulent sciemment détruire leur adversaire, ils sont en général attentifs à ne pas lui faire « perdre la face ».

Avant la politique d'ouverture de Deng, la diplomatie publique de la Chine consistait essentiellement à donner une image positive d'un pays autarcique. Depuis la fin des années 1970, la diplomatie publique recherche toujours à renforcer la légitimité du pouvoir communiste. Mais à cette mission première, s'ajoute désormais la nécessité d'attirer les investisseurs étrangers. En plus de cette mission, la diplomatie publique doit donc corriger l'image négative de la Chine. « Il semble que les dirigeants chinois aient compris que les efforts investis dans la diplomatie publique doivent être suivis d'effets concrets afin que la communication soit crédible et réussie »². On retrouve ici la nécessité de convaincre et d'attirer les partenaires économiques.

Après Tiananmen, le gouvernement chinois a fait appel à une entreprise de relations publiques pour restaurer l'image de la Chine (c'était la société Hill & Knowlton).

Deux facteurs rendent la diplomatie publique de la Chine particulièrement intéressante. D'abord la Chine est un Etat à Parti unique avec un régime autoritaire centralisateur qui contrôle étroitement sa diplomatie publique. Ensuite, la Chine peut s'appuyer sur une tradition de propagande politique. D'une manière générale, on peut dire de la Chine qu'elle pratique une diplomatie stato-centrée c'est-à-dire une vision réaliste des relations internationales.

Les dirigeants chinois ont compris que la légitimité du régime à l'intérieur des frontières tout comme sur la scène internationale dépend de la croissance économique. Pour d'Hooghe³ c'est la notion de « développement pacifique » qui est la pierre angulaire de

¹ VORAPHETH Kham, *Chine. Le monde des affaires*, Paris, L'Harmattan, 1997

² D'HOOGHE, *op.cit.*

³ *Ibid.*

la diplomatie publique chinoise. En effet, dans les relations internationales post-guerre froide, la sécurité peut être assurée par les canaux diplomatiques et économiques plutôt que par des blocs en concurrence et antagonistes. Ce nouveau concept de sécurité fait son apparition dans la stratégie chinoise au début des années 1990 et devient prépondérant en 2002. Face à la « menace chinoise », Pékin va insister sur son ascension pacifique pour mettre en valeur sa diplomatie publique. Le terme d'ascension a ensuite été remplacé par celui de « développement pacifique » (moins agressif qu'ascension).

On distingue trois objectifs à la diplomatie chinoise¹. Premièrement, « la Chine veut être vue comme un pays qui travaille dur pour offrir à son peuple un avenir meilleur et qui cherche à ce que son système politique soit mieux compris » (cet aspect est directement lié à la notion de *fuguo bingqiang*). Ensuite, « la Chine veut être vue comme un partenaire économique stable, responsable et de confiance. » Elle aspire à être vue comme une puissance économique montante dont le développement ne suscite pas la crainte. Ce second point est intimement lié à la politique étrangère dite du « bon voisinage ». Troisièmement, « les dirigeants chinois veulent être vus comme des membres de la communauté internationale responsables et dignes de confiance ». Leur souhait serait que la RPC soit perçue comme capable et souhaitant ardemment contribuer à la paix mondiale. Enfin il faut ajouter que la Chine veut être reconnue comme un pays de culture ancienne (donc riche).

La Chine met donc tout en œuvre pour satisfaire ces trois objectifs. Cependant, elle dispose de points forts et de points faibles dans chacun de ces domaines. On peut résumer en disant que les points faibles de la diplomatie publique chinoise sont la question des droits de l'homme, la question des minorités (principalement celle du Tibet) et la question de la réunification avec Taiwan. Malgré une diplomatie publique très active sur ces points, il apparaît que les résultats ne sont pas concluants. En revanche, la Chine jouit de deux points forts que sont son succès économique et sa culture ancienne. A travers ces deux domaines, la diplomatie publique a réussi à transmettre une image très positive de la République populaire.

¹ *Ibid.*

Il convient de noter que les dirigeants chinois ciblent certains pays et adaptent leur discours en fonction de leur interlocuteur. Ainsi, le thème de l'émergence pacifique visait principalement les pays d'Asie orientale (car ils étaient les premiers à s'inquiéter du développement d'une Chine à l'appétit insatiable en ressources primaires). De la même manière, la diplomatie publique sur les droits de l'homme vise l'Europe et les Etats-Unis. A l'intérieur des différents pays, les communautés de chinois (expatriés de longue date ou non) constituent une cible privilégiée. Aux Etats-Unis, on compte une communauté chinoise forte de plus de 2,4 millions d'individus. Pékin prend un soin particulier à communiquer spécifiquement envers ces communautés. Et depuis quelques années (depuis 2002), on assiste à un développement du discours patriotique puis aujourd'hui de plus en plus nationaliste afin de flatter le sentiment d'appartenance à la « nation chinoise ».

Quels sont les instruments utilisés par la Chine pour mettre en œuvre cette diplomatie publique ? Commençons par préciser que la Chine fait de ces instruments un usage bien plus actif que les autres nations. Il y a une volonté délibérée de *soft power*. C'est le State Council Information Office qui a la main haute pour toutes les questions de diplomatie publique. A la fin de l'année 1991, lors de la Conférence nationale sur la « propagande extérieure », le « State Council Foreign Propaganda Office » a été créé _ Pékin lui préfère cependant aujourd'hui l'appellation de State Council External Publicity Office. Jusqu'à cette date, la propagande tout comme la communication officielle était attribuée au Bureau de Propagande du Parti communiste de Chine. On retrouve ici le processus en cours depuis deux décennies de séparation entre la structure étatique et la structure du Parti communiste. La tâche de ce nouveau « State Council Foreign Publicity Office » est officiellement de « promouvoir la Chine comme un pays stable dans son processus de réforme, une Chine qui prend soin de sa population, y compris des minorités, et qui travaille dur pour réduire la pauvreté ». Deux mesures sont particulièrement visibles dans ce travail de diplomatie publique. Depuis quelques années, on assiste à un développement rapide des Instituts Confucius (ces instituts cherchent à promouvoir l'enseignement de la langue chinoise et de la culture chinoise) : on dénombre désormais 32 instituts présents dans 23 pays. L'autre exemple est celui fourni par la chaîne d'information de la télévision d'Etat, CCTV9, qui diffuse en anglais partout dans le monde. L'objectif affiché de la chaîne est de rivaliser avec les grandes agences de presse que sont Reuters et Associated Press. Mais la diplomatie publique de la Chine ne

commence réellement qu'en 1998 quand Zhao Qizheng devient ministre de l'information.

A partir de la réflexion sur la puissance et les moyens de la puissance, le concept de *soft-power* va connaître en Chine une acception plus large. Pour les Chinois, le *ruan quanli* (traduction de l'expression *soft power* en chinois) implique également la sphère économique. Le *ruan quanli* consiste à inciter les partenaires économiques à adopter un certain modèle économique (en cela, on reste assez proche de l'acception originelle donnée par Nye). Mais pour eux, cela a des implications plus vastes. En effet, le concept même de *soft power* permet de dire que le pouvoir n'est pas seulement politico-militaire (ou *hard power* dans la terminologie de Nye) mais il peut être aussi économique. Par conséquent le concept de *ruan quanli* introduit dans le raisonnement de la puissance la donnée économique et, symétriquement, la donnée de la puissance dans le raisonnement économique. Le *ruan quanli* nous semble donc plus vaste que le simple *soft power* car pour les Chinois, l'économie ne doit pas être pensée comme une sphère distincte du politique mais plutôt comme une composante de celui-ci et doit donc servir à la réalisation des mêmes buts. On pourrait dire en paraphrasant Clausewitz qu'à partir de cette réflexion sur le *soft power*, les Chinois font de l'économie la continuation de la politique par d'autres moyens. La sphère économique n'est plus autonome du politique, elle s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large sur la puissance. Le *ruan quanli* introduit donc une lecture politique de la sphère économique. Le produit national brut (donnée économique) ne devient alors pour les penseurs chinois proches du pouvoir qu'une donnée à intégrer dans ce qu'ils appellent le pouvoir national total (PNT). A partir du milieu des années quatre-vingt-dix, plusieurs think-tank chinois proches du pouvoir se sont lancés dans l'élaboration d'outils statistiques permettant de mesurer ce pouvoir national total. La première formalisation a été proposée en 1996 par l'Académie chinoise des sciences sociales¹. Puis l'Institut chinois des relations internationales, proches du Ministère de la Sécurité publique, a, à son tour, proposé son indicateur de la puissance. En 1999, l'Académie militaire chinoise a proposé une formule prétendument scientifique de la puissance nationale.

¹ LEONARD Mark, *Que pense la Chine ?*, Paris, Plon, 2008, page 119.

Bien plus que la simple volonté de chiffrer tous les aspects de la vie politique, cette réflexion sur le PNT montre à quel point la Chine est une puissance consciente d'elle-même. Il y a dans la manière dont est pensé l'Etat chinois une volonté affichée de puissance. L'Etat se doit d'être le medium à travers lequel la Chine accèdera à la puissance. Pour ce faire, tous les moyens à dispositions sont mis à contribution : aspects militaires, diplomatie traditionnelle, diplomatie publique, économie. « Difficile d'imaginer les conseillers de Napoléon, de lord Palmerston, de Bismarck ou même de George Bush établissant des diagrammes complexes pour comparer la puissance économique, politique ou militaire de leur pays à celle de leurs concurrents. Pourtant, c'est précisément ce que [nombre d'intellectuels chinois s'attachent à faire]. (...) La mesure du PNT _ Pouvoir National Total _ est devenue une obsession nationale »¹. Dans la mesure où la notion de pouvoir a été entièrement repensée, il apparaissait donc logique que les moyens pour accéder et mettre en œuvre ce pouvoir le soient tout autant, c'est que les stratèges chinois ont appelé la « guerre hors limites ».

B. Vers la « guerre hors limites » (超限战)?

1. De l'ouvrage...

« Il n'est rien au monde aujourd'hui qui ne puisse devenir une arme (...). Nous croyons qu'un beau matin les hommes découvriront avec surprise que des objets aimables et pacifiques ont acquis des propriétés offensives et meurtrières. »² Telle est en substance le concept de guerre hors-limites. Les pères de cette théorie sont deux colonels de l'armée chinoise qui publient en 1999 un ouvrage éponyme. Cet ouvrage traduit la réflexion chinoise sur la sécurité nationale et la place de la Chine dans un monde post guerre-froide. Les auteurs tirent les leçons du récent effondrement de l'URSS dans son opposition avec les Etats-Unis. Il était impossible pour l'Union soviétique d'essayer de rivaliser avec la puissance économique et militaire américaine. La course aux armements a conduit l'économie russe à la faillite et le régime à sa perte. Qiao et Wang partent donc du principe que la guerre face à un tel hégémon, si la Chine

¹ *Ibid.* page 119.

² QIAO Liang & WANG Xiangsui, *La guerre hors limites*, Paris, Rivages, 2003. pages 57 et 58.

veut retrouver un statut de puissance, ne peut être qu'asymétrique. Pour eux, « tout commence par la révolution des armes »¹. Dans un conflit moderne, les armes doivent s'adapter au type de guerre car l'inverse est inefficace. Cela s'explique par le fait qu'on ne peut pas changer la nature de la guerre. Pour Qiao et Wang, « ce n'est que lorsqu'une chose ne pouvait être obtenue par les moyens courants, sans la moindre hésitation, ils [nos ancêtres] recourraient à des moyens extraordinaires. C'est sur cette base que Clausewitz a pu écrire cette phrase célèbre qui a servi d'acte de foi à plusieurs générations de soldats et de politiciens : « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Depuis la fin de la guerre froide il est plus difficile de dire pour quoi on se bat. Les alliances sont mouvantes « "toute amitié est mouvante, seul l'intérêt personnel est constant ". Or le kaléidoscope de la guerre est mû par l'intérêt personnel et il offre à l'observateur des images qui changent constamment. »

Autrement dit pour les auteurs, la guerre est mue par les intérêts de l'Etat et l'idée de survie de l'Etat. Partant du constat que le risque encouru par l'usage de l'arme atomique tend à écarter la possibilité d'une guerre conventionnelle entre puissances, Qiao et Wang notent, cependant, que les conflits ne disparaissent pas pour autant. La guerre se déplace donc vers d'autres champs. « Des changements sont intervenus dans les notions de guerre et d'armes. La problématique de résolution du conflit consistant à recourir au massacre incontrôlé pour contraindre l'ennemi à une reddition inconditionnelle n'est plus qu'une relique d'une époque dépassée. La guerre a pris congé du temps des boucheries de type Verdun »². Le but est donc de parvenir à contraindre l'ennemi. La technologie, l'économie, la communication deviennent alors les armes de cette nouvelle conception de la guerre. La thèse avancée dans cet ouvrage soutient l'idée selon laquelle l'obsession américaine pour l'armement lourd est la plus grande faiblesse du pays, qu'elle empêche ses responsables de voir le tableau plus vaste d'une stratégie militaire devant inclure aussi l'usage d'armes économiques, juridiques et politiques. Le livre expose un ensemble de stratégies pour « le conflit non militaire » et soutient que « les soldats n'ont pas le monopole de la guerre ». Le tableau 4.2 donne un aperçu des nouvelles armes dans la perspective d'une guerre hors-limites.

¹ *Ibid.* page 43.

² *Ibid.* page 60

Tableau 4.2 : Les nombreuses facettes de la « guerre hors limites »

Militaires	Trans-militaires	non-militaires
Arme atomique	Arme diplomatique	Arme financière
Arme conventionnelle	Arme du réseau	Arme commerciale
Arme bio-chimique	Arme du renseignement	Arme des ressources
Arme écologique	Arme psychologique	Arme de l'aide économique
Arme spatiale	Arme tactique	Arme de la réglementation
Arme électronique	Arme de la contrebande	Arme de la sanction
Arme de la guérilla	Arme de la drogue	Arme des médias
Arme du terrorisme	Arme virtuelle (dissuasion)	Arme idéologique

Source : WANG & QIAO, *op.cit.*

« A notre avis, un seul krach boursier provoqué par l'homme, une seule invasion par un virus informatique, une simple rumeur ou un simple scandale provoquant une fluctuation du taux de change du pays ennemi ou exposant les dirigeants d'un pays sur Internet, toutes ces actions peuvent être rangées dans la catégorie des armements de conception nouvelle. »¹ Les auteurs prennent ainsi l'exemple des rapports sino-taiwanais. La première illustration de leur théorie se trouve lors de la crise financière qui a touché l'Asie en 1999. Pour eux, « Lee Teng-hui [l'ancien président de Taiwan] profite de la crise du Sud-est asiatique pour dévaluer le dollar taïwanais, afin de torpiller le dollar et la bourse de Hong Kong, en particulier les « valeurs rouges » [actions de sociétés cotées à la bourse de Hong Kong mais contrôlées par des intérêts en Chine continentale]. » Par conséquent, au lieu de chercher vainement à disposer d'une suprématie militaire dans le détroit, Pékin tente d'augmenter le prix que les Etats-Unis devront payer pour défendre l'île en cas de conflit. « Il y a vingt ans, l'Amérique aurait pu adopter une stratégie purement défensive en installant un bouclier autour de ce territoire. En raison de la modernisation militaire de la Chine, cette approche est désormais impraticable »².

¹ *Ibid.* page 57.

² LEONARD, *op.cit.* page 148.

L'ouvrage fut écrit après la première guerre du Golfe. Il apparaît évident que les auteurs établissent un parallèle entre la situation de l'Irak souhaitant récupérer le Koweït et la question taiwanaise pour la Chine. « Pour Saddam Hussein, l'annexion du Koweït ressemblait plus à une affaire domestique au sein de la grande famille arabe que l'enlèvement des otages américains pendant la révolution iranienne, d'autant qu'il en fait l'annonce. Toutefois, il ne mesura pas la différence entre les deux actions. Quand l'Iran captura les otages, c'était certes un camouflet pour les américains, mais lors de l'annexion du Koweït, l'Irak saisissait tout l'Occident à la gorge. Les voies d'approvisionnement en pétrole sont évidemment plus importantes que les questions d'honneur (...). »¹. Le fait que le problème soit abordé sous cet angle montre que les Chinois (du moins les auteurs) excluent d'aborder la question taiwanaise sous l'angle strictement domestique. Ils chercheront donc à « désamorcer » la question, c'est-à-dire à éviter que l'annexion de Taiwan n'ait des conséquences économiques trop importantes.

2. ... à la notion de guerre économique.

Ce livre a eu un grand retentissement car il traduit l'intérêt de la Chine pour la guerre économique. « Alors que les concepts de guerre commerciale et de conflit économique sont relativement clairs, celui de guerre économique l'est beaucoup moins. Une guerre commerciale suppose l'affrontement de deux ou plusieurs pays par l'intermédiaire de mesures de représailles, sous la forme de droits de douane, de restriction aux importations ou d'autres instruments. Lorsque le différend n'en est qu'au stade du « conflit », celui-ci peut être réglé dans le cadre de l'OMC »².

Le concept de guerre économique ne fait quant à lui l'objet d'aucune définition précise³. Ainsi au sens strict, on ne peut parler de guerre économique que lorsque les Etats sont disposés à subir une perte de leur propre bien-être pour atteindre des objectifs politiques ou stratégiques, ou alors quand des mesures économiques accompagnent un conflit militaire. Les stratégies de guerre économique impliquent l'utilisation de sanctions

¹ QIAO I WANG *op.cit.*, page 103.

² COULOMB Fanny & FONTANEL Jacques, « Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale », in BERTHAUD & KEBABDJIAN, *op.cit.* page 191

³ COULOMB Fanny, « Pour une nouvelle conceptualisation de la guerre économique » in DAGUZAN & LOROT (dir.), *Guerre et économie*, Paris, Ellipses, 2003, pages 73 à 87.

économiques internationales, instruments privilégiés mais non exclusifs de la guerre économique¹

Au sens large, ce concept peut aussi bien s'appliquer aux relations entre entreprises qu'aux actions menées par les Etats. Les campagnes de désinformation visant à déstabiliser un concurrent, l'utilisation de l'espionnage industriel ou les raids boursiers pour racheter des entreprises-clés, sont autant de dangers contre lesquels les entreprises cherchent à se prémunir. Ainsi en 2003, la compagnie pétrolière chinoise Chinese National Off-shore Oil Company (CNOOC), essaya d'acquérir le groupe pétrolier californien UNOCAL, également convoité par le groupe pétrolier américain Chevron. Selon les protocoles américains de réglementation de l'investissement, ce devait être une transaction purement commerciale. Mais le gouvernement américain est intervenu pour bloquer la vente d'UNOCAL à la CNOOC. Mais l'expression de guerre économique renvoie surtout aux stratégies des Etats pour promouvoir les intérêts économiques nationaux sur la scène internationale, non seulement au niveau de la politique commerciale mais aussi par l'intermédiaire d'autres instruments, tels que les services de renseignement, la diplomatie ou les crédits publics.

C'est cette définition élargie de la guerre économique qui sera utilisée ici. Le concept de guerre économique ne peut être analysé par le courant libéral traditionnel, lequel rejette l'interventionnisme hors de son champ d'analyse. Il pose aussi des problèmes conceptuels au courant marxiste. Certes, celui-ci développe l'idée d'une guerre économique entre grandes firmes géantes pour le contrôle des marchés nationaux puis internationaux, mais la prise en compte d'une implication des Etats dans une prétendue guerre économique entre en contradiction avec le déterminisme économique pur. Boukharine², un auteur d'inspiration marxiste de la première moitié du XX^e siècle, a pourtant explicitement traité de la question de la guerre économique, en supposant une action autonome de l'Etat en faveur des intérêts économiques nationaux susceptibles d'influer l'évolution des sociétés capitalistes. Mais cette idée non orthodoxe n'a pas eu de prolongement dans ce courant.

Comme le notent Coulomb et Fontanel³ : « Ce sont les théories économiques favorables à l'interventionnisme qui semblent les mieux à même d'intégrer l'idée de la guerre

¹ FONTANEL Jacques, *La globalisation en « analyse ». Géoéconomie et stratégie des acteurs*, Paris, L'Harmattan, 2005.

² BOUKHARINE Nicolaï, *L'économie mondiale et l'impérialisme*, Paris, (nouvelle édition) Anthropos, 1971, 1917 pour la première édition

³ COULOMB & FONTANEL, *op.cit.* page 191

économique. Mais plutôt que dans le champ de la théorie économique, c'est dans celui de l'EPI et du néo-réalisme que le concept a été le plus étudié ». L'analyse de la guerre économique a connu son essor au début des années 1990, alors même que certains auteurs, à la fin de la guerre froide, annonçaient la pacification des relations internationales avec l'augmentation des interdépendances économiques et financières et la mobilité accrue de capitaux et de la technologie. Strange¹ a ainsi expliqué que la perspective pour les pays en développement d'améliorer leur niveau de vie par l'adhésion à l'économie de marché, ainsi que l'élévation des coûts potentiels des guerres interétatiques du fait des interdépendances économiques, étaient des facteurs favorisant le choix d'une concurrence pacifique sur le marché mondial, plutôt que de coûteuses stratégies de prise de contrôle de territoires extérieurs.

Cependant, plusieurs auteurs ont visé à la même époque à démontrer que les conflits interétatiques se seraient transférés dans la sphère économique, l'un des objectifs prioritaires des Etats étant désormais d'améliorer les performances relatives à l'économie nationale au sein de la hiérarchie mondiale en blocs commerciaux protectionnistes et antagonistes. Thurow² annonce une « bataille à venir entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon ». Harbulot³ décrit la guerre économique mondiale dans « la machine de guerre économique ». La géoéconomique (néologisme développé d'abord par Luttwak) et l'intelligence économique sont devenues des sujets d'étude pour les stratèges chinois. Le terme de « géoéconomie », né aux Etats-Unis dans les années 1990, souligne la primauté désormais accordée aux objectifs économiques et la volonté de l'Etat d'investir la sphère économique. Selon Lorot⁴, la géoéconomie désigne les politiques publiques ayant pour objectif d'acquérir la suprématie technologique et commerciale de produits ou services sensibles. L'Etat seconde les objectifs stratégiques des grandes entreprises par la mise en place de dispositifs adaptés, et ce faisant sert ses propres intérêts en assignant de nouveaux rôles à l'administration publique et en limitant la perte de souveraineté nationale. En dépit de ses limites, le concept de guerre économique a le mérite de mettre en évidence les rapports de force en œuvre au niveau mondial.

¹ STRANGE Susan, *States and Markets*, New York, Pinter, 1994 (2^e édition)

² THUROW L., *Head to head : the coming economic battle among Japan, Europe and America*, New York, Morrow&Co, 1992.

³ HARBULOT C., *La machine de guerre économique*, Paris, Economica, 1992.

⁴ LOROT P., « La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », in *Annuaire français de relations internationales*, vol.1, pages 110 à 122.

La guerre économique est un concept révélateur des politiques de puissance. Par conséquent il n'est donc pas étonnant que cette notion soit si présente dans *La guerre hors limites*. Mais cette idée n'est pas le propre de Qiao et Wang. En effet, on trouve au cœur de cette idée de guerre économique, l'idée que la puissance ou la vulnérabilité économique ont une influence directe sur le niveau de sécurité nationale. C'est donc la question de la vulnérabilité des nations face aux sanctions économiques qui est cruciale. On peut en effet constater que le recours aux sanctions économiques est une constante dans les relations économiques internationales. Or, c'est à cette situation qu'est confrontée la Chine après la guerre froide (suite aux sanctions décidées après la répression des manifestations de la place Tiananmen du printemps 1989). Ce type d'analyses n'est pas récent. On peut dire qu'elles ont été inaugurées par Hirschman¹. « S'inscrivant résolument dans une perspective opposée au libéralisme, celui-ci considère que la politique de puissance est au cœur des relations internationales et que le laisser-faire n'est qu'une exception »². Son analyse de la vulnérabilité des économies nationales aux pressions extérieures exercées par l'intermédiaire des aides, des flux de capitaux ou de négociations internationales connaît toujours des prolongements aujourd'hui. Mais le débat s'est recentré sur la vulnérabilité des économies aux sanctions économiques internationales. Les plupart des études statistiques sur le sujet tendent à montrer, sans grande surprise, que la taille du marché national et le degré de diversification du commerce extérieur en matière de biens et services échangés mais aussi de débouchés, conditionnent la vulnérabilité d'une économie à des sanctions économiques imposées par l'extérieur³.

Mais d'autres analyses ont porté sur une conception plus large de la guerre économique, au sens d'une offensive menée par les pouvoirs publics pour conquérir la puissance économique. Cette idée peut se rattacher au courant néoréaliste, même si les auteurs n'utilisent pas forcément l'expression de guerre économique. Kébabdjian explique que les « néoréalistes » des années 1980 admettent que les objectifs économiques peuvent

¹ HIRSCHMAN Albert, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, (nouvelle édition) Berkeley, University of California Press, 1980, 1^o édition 1945.

² FONTANEL & COULOMB, *op.cit.* page 192.

³ Coulomb et Fontanel notent que « La plupart des campagnes de sanctions économiques sont cependant soldées par des échecs, comme celles contre l'Iran ou la Syrie, ou précédemment de l'Irak. Mais les « sanctions positives », selon l'expression de Baldwin, c'est-à-dire l'octroi d'aides financières, la promesse d'investissement ou d'autres formes d'aides, peuvent aussi être interprétées comme relevant d'une stratégie de guerre économique, comme l'utilisation de l'arme alimentaire au cours de la guerre froide. Aujourd'hui, la prise en charge par les associations humanitaires de l'aide alimentaire n'empêche pas l'utilisation de la famine comme instrument politique, afin d'éliminer des groupes d'opposants ou d'attirer, à des fins détournées, l'aide internationale. » Coulomb & Fontanel, *op.cit.*

être centraux et justifier à eux seuls une action de l'Etat, à la différence des réalistes pour lesquels l'économie est au service de la puissance. Ainsi, Krasner¹ assigne quatre objectifs principaux à l'action étatique : la puissance politique, le revenu national global, la croissance économique et la stabilité sociale.

La théorie « néoréaliste structurelle » de la guerre économique développée par Gilpin est une alternative aux trois théories classiques des relations internationales, libérale, marxiste et nationaliste. Son approche souligne le jeu contradictoire des différentes ambitions nationales au niveau des négociations internationales. Le rôle déterminant de la puissance hégémonique dans l'organisation de l'espace économique est également souligné, tandis que les acteurs et processus internationaux restent dépendants des évolutions des relations interétatiques ; selon ses propres termes : « même si les sous structures économiques et techniques déterminent partiellement et interagissent avec la superstructure politique, les valeurs politiques et les intérêts de sécurité sont des déterminants essentiels des relations économiques internationales ».

Il existe une filiation entre le courant réaliste et certaines analyses économiques opposées au libéralisme, qui abordent la question de la guerre économique, notamment celles des mercantilistes et de List. Ce dernier défend le protectionnisme et l'offensive commerciale, et critique le fait que Smith applique à la nation le même raisonnement qu'à l'individu, en louant l'épargne. Une nation qui préférerait renoncer à sa défense au profit de l'épargne courrait le risque de perdre ses avoirs au profit de l'étranger. « Quand tout son avoir serait devenu la proie de l'étranger, elle comprendrait que la richesse des nations s'acquiert tout autrement que celle des rentiers. »

Or, comme le notent Fontanel et Coulomb, « la poursuite de la guerre économique renforce le rôle de l'Etat dans la mondialisation »². C'est dans cette optique qu'est pensé l'Etat en Chine. L'intégration croissante des économies du fait de la mondialisation entraînera-t-elle alors une disparition croissante du pouvoir politique et, partant, de l'Etat ? Kehoane et Nye³ ont dénoncé cette idée, avec deux arguments principaux. D'abord, en dehors des zones démocratiques pacifiées, les interdépendances complexes sont très limitées et le pouvoir militaire et les préoccupations de sécurité restent essentiels. Ensuite, les interdépendances se développent dans un espace politique déjà

¹ KRASNER Steven, "State Power and the Structure of International Trade", in *World Politics*, vol. 28, n°3, page 317 à 347.

² COULOMB & FONTANEL, *op.cit.* page 195.

³ KEHOANE & NYE, "Power and Interdependence in the information age", in *Foreign Affairs*, vol.77, n°5, pages 81 à 94.

occupé par les Etats et ceux-ci demeurent incontournables, notamment au niveau de flux d'information. C'est sur les pouvoirs publics que reposent la sécurisation des certaines informations stratégiques et le respect des droits de propriété, essentiels pour le développement de l'information commerciale.

Le concept de politique commerciale stratégique popularisé par Krugman a rencontré un large écho chez les intellectuels chinois proches du pouvoir. Cette politique peut se définir comme l'ensemble des mesures mise en place par les pouvoirs publics pour améliorer la part de marché des entreprises nationales à l'international, en situation de concurrence imparfaite. Des subventions étatiques peuvent notamment permettre à une entreprise ou à un secteur national de surmonter son désavantage en termes de coûts de production par rapport aux firmes déjà en place. Le protectionnisme commercial peut favoriser l'essor d'entreprises dans un secteur d'avenir et les dépenses publiques permettent la mise en place d'infrastructures efficaces. Certes, ce second point est plus délicat à mener depuis que la Chine a rejoint l'OMC. Mais n'oublions pas que les organisations internationales dépendent d'abord des Etats-nations et leur poids peut donc être tout relatif. Si, de nombreuses limites apparaissent dans la pratique qui diminuent l'efficacité de l'action étatique, comme la difficulté à cibler les bonnes industries à soutenir ou le risque de représailles commerciales, il semble néanmoins que l'interventionnisme économique soit plus que jamais d'actualité. La théorie de la croissance endogène a notamment souligné le caractère essentiel pour le développement des infrastructures publiques mais aussi des incitations publiques à la recherche-développement et à l'innovation, ainsi que des dépenses publiques d'éducation et de formation. L'Etat a également un rôle à jouer pour augmenter l'attractivité du territoire national, par un ensemble de mesures destinées à favoriser l'entrée d'investissements directs étrangers, comme les incitations fiscales, les aides financières ou la création d'un environnement législatif favorable.

Cette stratégie de guerre économique est favorisée en Chine par deux aspects. Primo, le capitalisme chinois demeure oligopolistique dans la mesure où la concurrence y est imparfaite et que la plupart des grands groupes sont liés aux pouvoirs publics.¹ Le second point n'est pas propre au marché chinois, il s'agit plutôt d'une tendance générale de l'économie. L'oligopolisation de certains secteurs s'est accélérée avec les

¹ Sur ce point voir Susan SHIRK, *How China opened its door*, Washington DC. The Brooking Institution, 1994.

fusions/acquisitions des années 1990, augmentant les barrières à l'entrée et faisant peser les risques de comportements anticoncurrentiels dans de nombreux secteurs.

Cependant, cette stratégie de guerre économique ne doit pas être surestimée. S'il est indéniable que le pouvoir communiste conçoit l'économie comme un outil de puissance, un certain nombre de limites s'imposent. En effet, dans la mesure où le développement demeure l'objectif numéro un de Pékin, le maintien d'un environnement économique stable et propice aux affaires et notamment aux investissements étrangers est aussi une priorité pour Pékin. Les relations interentreprises contemporaines ne sauraient se résumer à une série continue d'affrontements. La logique de la coopération et de l'entente est tout aussi importante aujourd'hui, comme en témoigne la multiplication des ententes stratégiques. Le maintien d'un environnement concurrentiel est aujourd'hui à la charge des autorités de la concurrence, qui doivent empêcher les abus de position dominante et les ententes interentreprises. Or c'est sur ce dernier point qu'on ne peut qu'être pessimiste quant au développement futur de la Chine. La résurgence du « patriotisme économique » cher à List en Chine ne laisse pas augurer d'un développement par le commerce extérieur. Finalement, l'attitude des dirigeants chinois face à l'économie semble avoir évolué pour s'orienter vers une conception proche de celle développée par les institutionnalistes allemands. Ceux-ci, s'opposant au « laisser-faire, laisser-passer » des classiques, accordent à l'Etat une fonction particulière : celle de représenter l'intérêt collectif différent de l'addition des intérêts individuels.

Cette spécificité lui impose de produire le cadre général à l'intérieur duquel les initiatives privées pourront s'exprimer. Leur approche inspire l'action du pouvoir bismarckien, les pouvoirs publics pratiquent alors le protectionnisme éducateur prôné par List pour entraver les importations indésirables, organisent et encouragent l'industrialisation. On peut voir dans la théorie des trois représentativités une version moderne de cette manière de penser le rôle de l'Etat.

II. Utiliser (créer) les tensions internationales pour masquer les tensions internes

Depuis la fin des années 1990 on assiste à un phénomène nouveau : une forte montée du nationalisme qui s'exprime principalement contre le Japon et contre Taiwan¹. Depuis le bombardement de l'ambassade de République populaire de Chine à Belgrade en 1999 par les troupes de l'OTAN, les manifestations nationalistes se sont multipliées et ont gagné en intensité. Comment analyser ce phénomène nouveau ? Faut-il voir dans le développement de ce « nationalisme anti » l'émergence d'une société civile et d'une opinion publique en Chine² ? Faut-il y voir la préoccupation légitime des Chinois face à un Japon néo-militariste ? Le Japon ainsi que Taiwan tous deux alliés des Etats-Unis poursuivraient donc une politique du China bashing dictée directement par l'administration républicaine entre 2000 et 2008. Ou faut-il voir encore dans ce mouvement une attitude de raison de la part des dirigeants du Parti communiste chinois qui appelleraient le Japon à regarder son passé en face et à rejeter sa politique négationniste ? Il nous semble, au contraire, que ces tensions ont très peu à voir avec l'histoire mais, tout au contraire, avec le présent et même l'avenir³. La légitimité du pouvoir dans la Chine post-communiste consiste à assurer la réalisation du *fuguo bingqiang*. La pouvoir ne se maintient que grâce à deux choses : le PCC assure le développement économique et permet à la Chine de recouvrer un statut de grande puissance. Or, aucun de ces deux éléments n'est aujourd'hui encore assuré. Comme on l'a vu dans le paragraphe traitant des questions économiques, la seconde vague de réformes économiques initiée en 1992 n'a pas réussi à sortir la Chine du sous-développement pour en faire une nation développée. Si les premières années de la réforme économique (de 1982 à 1989) ont permis d'élever le niveau de vie des paysans c'est surtout qu'elles corrigeaient les déséquilibres issus d'une politique maoïste irrationnelle. D'après les dernières études⁴ l'indice de Gini s'établit en Chine autour de

¹ Encore que, comme on le verra dans le §c, ce nationalisme est largement instrumentalisé par Pékin et peut donc au grès des événements se tourner contre d'autres nations comme la France en fin des années 2000.

² Simon Shen

³ Valérie NIQUET, *Chine-Japon, l'affrontement*, Paris, Perrin, 2006.

⁴ Human Development Report 2007/08, United Nations

The World Fact Book, CIA, les chiffres datent du 24 janvier 2008

0,47 c'est-à-dire qu'il a diminué pendant la première phase des réformes pour ensuite augmenter à partir de 1992. Aujourd'hui, la société chinoise est aussi inégalitaire que le Brésil (0,6) ou l'Argentine (0,52)¹. On est loin du modèle de développement asiatique qui voudrait que la République populaire de Chine suive la même voie que le Japon (0,24) ou plus récemment la Corée du sud ou Taiwan (respectivement 0,31 et 0,34). En 2005, le revenu annuel moyen par habitant dans les villes a ainsi atteint 1 000€ par an alors qu'il ne dépassait toujours pas 350€, toujours en moyenne, dans les campagnes. Ainsi, les 10% les plus riches de la population monopolisent 80% de l'épargne. On estime que 200 millions de Chinois vivent sous le seuil de pauvreté et que 30 millions de Chinois vivent avec moins de 77US\$ par an. Cette minorité la plus riche est souvent composée de membres de la classe dirigeante, soit directement reliée à cette dernière. Dans ce contexte, les tensions sociales sont croissantes. En 2005, les chiffres officiels faisaient état de plus de 90 000 « incidents » nécessitant une « reprise en main » par les autorités². De plus, ces incidents ont eu lieu à travers tout le pays. Dans ces conditions, il apparaît évident que la légitimité interne des autorités de Pékin est fragilisée par ces tensions sociales qui mettent en cause l'efficacité du système. Face à la réalité, le régime communiste se retrouve dans une impasse. Devant la défaillance de ce premier point (le *fu guo*), Pékin se doit « d'assurer » sur le second (le *bing qiang*). Alors qu'il clame une politique de puissance, celle du *fuguo bigqiang*, le régime est incapable, on vient de le voir, d'assurer le développement équitable du pays : Taiwan et le Japon se présentent donc comme des reflets de ses propres échecs. Echec du *fuguo* face à la prospérité du Japon dont le PIB est quatre fois plus grand que celui de la Chine (pour une population pourtant dix fois moins nombreuse) et face à une société taiwanaise où le revenu par habitant est 26 068\$, soit le 28^e rang mondial³. Echec du *bing qiang* face à Taiwan qui reste *de facto* indépendant et qui, par sa seule existence, rappelle à Pékin le poids et la puissance des Etats-Unis en Asie-Pacifique. Mais cet échec se fait aussi face au retour du Japon en tant que grande puissance politique en Asie (*zhengzhi daguo*) plus de soixante ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Cela remet en cause et fait voler en éclat la fiction d'une Chine comme puissance régionale, grand parmi les grands.

¹ ONU, Rapport de développement humain 2005

² *Renmin ribao* 1/08/2005.

³ D'après une étude du Programme de Comparaison Internationale des Nations Unies du 24 décembre 2007. A titre de comparaison, la RPC n'atteint que 4 091\$ toujours selon le même classement.

http://taiwaninfo.nat.gov.tw/Eco_social/1198476989.html

A. L'exemple japonais

En 2004 à l'occasion de la coupe d'Asie de football organisée par la Chine, les supporters et les joueurs de l'équipe nationale du Japon ont subi une pression constante. Plus de 6 000 policiers ont dû être mobilisés le jour de la finale. Et après la victoire finale du Japon (somme toute logique au regard du classement FIFA) des propos ouvertement racistes circulaient sur internet y compris sur les forums de discussion des pages sportives des principaux journaux chinois. On y lisait des propos tels que « en 2006[lors de la coupe du monde] nous écraserons les nains japonais » ou encore « cette vermine/pourriture le paiera très cher ». Les relations nippo-chinoises ont atteint un tel degré d' « hystérisation » que chaque incident (réel ou fantasmé) est propice à une nouvelle montée de xénophobie antinipponne. Qu'une starlette de la chanson porte un badge représentant le drapeau impérial du Japon sur sa jupette et elle se voit interdite d'antenne. Le point culminant fut sans doute atteint en 2005.

Au printemps 2005, toutes les grandes agglomérations de Chine sont touchées par des manifestations « spontanées » antijaponaises. Les manifestants s'en prennent aux boutiques des marques japonaises et même aux représentations diplomatiques du Japon sous le regard plus que passif de la police.

On est en droit d'être surpris par l'émergence de ces manifestations spontanées et ce à double titre. Primo, la dernière fois que la jeunesse chinoise s'était mobilisée (au printemps 1989) les autorités avaient réprimées le mouvement dans le sang. Dans un pays où les manifestations publiques sont étroitement contrôlées, on est en droit de supposer que si de telles manifestation ont pu avoir lieu et que les participants n'ont pas été interpellés par la police c'est que les autorités orchestrent ces soulèvements spontanés¹. Ainsi, contrairement au falungong dont les manifestations étaient pacifiques et dont les membres furent incarcérés, les manifestations antijaponaises, qui pourtant étaient d'une extrême violence verbale et physique, ne furent que légèrement encadrées

¹ Cela n'a en soi rien d'original, il s'agit là d'une pratique répandue dans la plupart des dictatures. Professeur en poste à l'université de Chongqing au moment des évènements, nous avons été personnellement témoin de la manière dont le Parti communiste chinois, via ses antennes dans les différents campus, « invitait » les étudiants à participer aux manifestations. Ainsi, plusieurs étudiants nous ont rapporté leur peu d'entrain à manifester contre un Japon qui reste un modèle culturel dans toute l'Asie orientale _ surtout pour la jeunesse. Mais les autorités du PCC au sein de l'université ont fait valoir « qu'un comportement patriotique rattraperait de mauvaises notes aux examens et est toujours favorable pour obtenir un séjour universitaire à l'étranger ».

par les forces de sécurité publique. L'explication en est simple. Jean-Philippe Béja¹ rappelait fort justement que ce les autorités ne toléraient pas à propos du falungong était moins la nature religieuse du mouvement que le fait que la société civile puisse s'organiser en dehors de tout contrôle du Parti. Nous partageons pleinement cette analyse et par conséquent nous ne pouvons qu'en conclure que ces manifestations antijaponaises ont été, si ce n'est créées de toutes pièces, instrumentalisées et contrôlées par le Parti communiste chinois. Le point de surprise tient à la nature du message véhiculé lors de ces manifestations. Lorsqu'un différent de même nature survient dans un régime démocratique ou en transition démocratique, la réaction des manifestants est-elle la même ? Dans le cas du printemps 2005, le différend tenait à des manuels scolaires japonais minimisant les crimes de guerre pendant la seconde guerre mondiale. Dans ces cas similaires, on constate que les manifestations se font contre les auteurs ou alors contre le gouvernement pour l'enjoindre à plus de fermeté contre ce qui est vécu comme une atteinte à l'honneur national. Ici, rien de tout cela dans les propos des manifestants. Ils condamnent les Japonais dans leur ensemble et affirment leur soutien au gouvernement chinois. On constate que pour des cas similaires en Corée et dans une moindre mesure à Taiwan, jamais le gouvernement ne fut à point encensé. Ceci ne peut, une fois encore, que nous interpeller sur le caractère « spontané » des manifestants qui sont, si nous nous résumons, sortis spontanément dans la rue pour manifester leur haine contre le Japon tout entier (alors que la classe moyenne urbaine prend largement le mode de vie nippon en modèle) et, ce faisant réaffirmer leur amour pour la patrie et son gouvernement. On est ici, on le voit bien, dans une mise en scène de la théorie des trois représentativités chère à Jiang Zemin. Comment croire que dans un pays où l'internet est si étroitement contrôlé, l'organisation de telles manifestations sans l'intervention des autorités soit possible.

Nous essaierons donc ici de comprendre pourquoi les relations sino-japonaises se sont dégradées depuis une décennie ; et comment comprendre cette évolution dans la perspective de la pensée de l'Etat chinois.

¹ BEJA conférence au CERIU, *op.cit.*

1. L'historique des relations sino-japonaises

On a tendance à l'oublier (du fait de la propagande chinoise) mais les effets les plus visibles du « miracle chinois » sont surtout le fruit de la colossale aide au développement versée à Pékin par le pays du Soleil Levant depuis 1972. « En effet, lors du rétablissement des relations diplomatiques en 1972, la Chine avait renoncé à toute demande officielle de réparation pour les dommages de guerre commis par l'armée impériale pendant la deuxième guerre mondiale contre l'assurance d'une aide japonaise au développement extrêmement généreuse. Cette aide a autorisé par exemple la construction d'infrastructures telles que les aéroports de Shanghai, de Pékin ou de Canton, mais également des installations portuaires importantes, des routes ou des réseaux de télécom¹. Sur la dernière décennie, le Japon a fourni les deux tiers de l'aide au développement totale reçue par la République populaire de Chine. »²

Car on a tendance à l'oublier mais les tensions sino-japonaises sont récentes. En fait, elles coïncident avec le lancement de la deuxième phase des réformes c'est-à-dire comme l'écrit Niquet « les tensions sino-japonaises sont pourtant récentes. Elles ont pris de l'ampleur voilà quinze ans, alors qu'en Chine l'accélération des réformes économiques s'accompagnait d'un repli politique sensible après les événements de la place Tiananmen »³. La RPC n'avait jusqu'à cette période entretenu des relations aussi tendues avec le Japon⁴. Ainsi, on se rappellera que la nomination en 1954 au poste de ministre des Affaires étrangères, avec rang de vice-Premier ministre, de Shigemitsu Mamoru, classé parmi les criminels de classe A lors du procès de Tokyo, ne suscita à l'époque de la part de Pékin aucune protestation officielle alors même que la régime chinois s'installait progressivement dans le radicalisme idéologique avec le lancement de la campagne « antidroitiers » puis celle du « grand bond en avant ».

En 1978, lors de sa visite au Japon à cette occasion pour la signature du traité de « paix et d'amitié », Deng Xiaoping confiait à l'empereur Showa (Hiro Hito 1926-1989), celui-là même qui défilait en grand uniforme devant les troupes de l'armée impériale pendant

¹ « Keep Politics out of ODA », *China Daily* 6 décembre 2004

² NIQUET, *op.cit.*, page 21

³ *Ibid.*, page 91

⁴ sur les relations sino-japonaises avant les années 1990 :

François JOYAUX, *La politique extérieure de la Chine populaire*, Paris, PUF-Que sais-je ?, 1993, pages 75 à 79.

Harry HARDING (dir.) *China's foreign relations in the 1980s*, New Haven, Yale University Press, 1984.
Glenn D. HOOK, Julie GILSON, Christopher W. HUGHES & Hugo DOBSON, *Japan's international relations*, London, Routledge, 2001, pages 163 à 170.

la seconde guerre mondiale : « le passé est derrière nous, à partir de maintenant nous devons regarder vers l'avenir ». Aujourd'hui dans la phraséologie officielle en Chine, l'expression a été abandonnée, remplacée par un nouveau slogan qui proclame : « Faisons face à l'avenir, miroir au passé »¹. » Comme l'écrit François Joyaux, « dans la mesure où l'objectif fondamental de la Chine était sa modernisation économique, le Japon tenait ainsi une place absolument déterminante dans les relations extérieures de la République populaire de Chine »²

2. Les griefs de Pékin

a. Yasukuni

L'un des griefs de Pékin est la visite publique que font certains dirigeants japonais au sanctuaire de Yasukuni. Ce sanctuaire³ shintoïste situé à Tokyo abrite les âmes des soldats tombés lors des guerres menées par le Japon. Construit en 1869 sous l'empereur Meiji (1868-1912), Yasukuni était destiné à accueillir les âmes des 3588 Japonais morts au cours des combats de la guerre civile qui opposa les troupes réformatrices favorables à l'empereur à celles conservatrices fidèles au Shogun. Comme l'écrit Niquet⁴, « le sanctuaire Yasukuni a joué un rôle important dans l'instauration du culte impérial qui a accompagné cette restauration. A partir de 1887 et jusqu'en 1945, il était rattaché aux ministères de l'Armée et de la Marine, et il a constitué l'un des éléments essentiels de la mobilisation martiale de ma population par l'organisation notamment de nombreuses cérémonies publiques. » Après la guerre, l'occupant américain suivi par les dirigeants japonais ont opéré une séparation très stricte entre les questions religieuses et l'Etat. Le but était de couper cette culture nationaliste véhiculée par un shintoïsme d'Etat comme c'était le cas dans le Japon d'avant-guerre. L'administration du sanctuaire a donc été confiée aux autorités religieuses. Tout le problème vient du fait qu'en 1978, les noms de quatorze criminels de guerre de catégorie « A » et d'un millier d'autres tous condamnés lors du procès de Tokyo⁵, furent

¹ *Yi shi wei jian, mianxiang weilai*, c'est l'expression qui est utilisée au musée de la guerre contre le Japon de Lugou qiao.

² JOYAUX, *La politique extérieure de la Chine populaire*, page 79.

³ <http://www.yasukuni.or.jp/index.html?mode=skip>

⁴ NIQUET, *op.cit.* page 30

⁵ Le procès de Tokyo est l'équivalent pour l'Asie du procès de Nuremberg. Les principaux dirigeants japonais y furent jugés.

inscrits sur le « registre des âmes » en 1978. Il semble que ce « transfert » quoique très discret, puisque l'information ne sera divulguée au grand public que deux ans plus tard, se fit avec le soutien tacite des autorités.

Le premier problème est donc que les âmes de criminels de guerre reposent dans ce sanctuaire. Toute visite officielle d'un dirigeant japonais constitue donc pour Pékin un hommage rendu à la politique impérialiste du Japon d'avant-guerre. L'autre élément qui fâche Pékin est le musée de la guerre (le Yushukan) qui se trouve dans l'enceinte du sanctuaire. Certes, la portée symbolique est moins forte. Mais vu le contexte actuel, cela ne fait que mettre de l'huile sur le feu. Ce musée est privé et entièrement géré par les prêtres du temple. Il avait été fermé après 1945 puis a été rouvert en 1985. En 2003 le musée est entièrement rénové et agrandi. Ses détracteurs lui reprochent de présenter la seconde guerre mondiale de manière très édulcorée. De plus, Pékin voit comme une provocation le fait que les visiteurs soient accueillis à l'entrée du musée par un *zero fighter* (l'avion des kamikazes) et une des locomotives de la voie de chemin de fer de Birmanie (popularisée par le roman de Pierre Boulle, *Le pont de la rivière Kwai*). C'est le caractère officiel des visites du Premier ministre Koizumi qui a déclenché l'ire de Pékin. Pourtant, celui-ci s'y rendait pour « prier pour la paix et en hommage aux morts sacrifiés ». On ne peut que constater la manière dont le Parti communiste chinois va instrumentaliser ces visites, qui n'ont, en soi, rien d'agressif. Tout d'abord, il faut rappeler que le Japon n'a pas de monument aux morts (du moins pas d'officiel). Le sanctuaire de Yasukuni remplit donc cette fonction. De plus, c'est faire fi de la signification de ce lieu. En effet, la religion shinto ne distingue pas les âmes. Le but de tous les sanctuaires mortuaires shinto n'est donc pas de classer le caractère « bon » ou « mauvais » des âmes ; mais, au contraire, de toutes les apaiser afin que l'équilibre du monde ne soit pas détérioré. Toute logique d'inclusion ou d'exclusion est donc proscrite puisque le but même du sanctuaire est de réunir les âmes des ennemis d'hier afin de les apaiser. C'est en quelque sorte une forme d'exorcisme des haines du passé pour que celles-ci ne perturbent pas les vivants. Par conséquent, on trouve dans le sanctuaire les soldats qui ont combattu pour la restauration Meiji et ceux qui s'y sont opposés. Mais on trouve aussi les âmes des soldats tombés pour l'empire au rang desquels figurent aussi bien des Coréens que des Taiwanais. Et là encore aucune distinction n'est faite. Malgré ces explications, Pékin fait de la question de Yasukuni l'élément principal du contentieux entre les deux pays. Et Pékin exige le déplacement des âmes des criminels de guerre ainsi que l'arrêt des visites des dirigeants politiques japonais au sanctuaire. Hu

Jintao en a fait une précondition à la reprise du dialogue politique au plus haut niveau entre les deux pays. On ne peut que s'interroger sur le caractère opportuniste de l'indignation des dirigeants communistes. En effet, le traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon a été signé l'année même où les noms des quatorze criminels de guerre de classe « A » ont été inscrits sur le registre des âmes du sanctuaire. En effet, « il faudra attendre 1985 et la nomination d'un premier ministre soucieux de renforcer, à la demande des Etats-Unis, les capacités d'action militaire du Japon pour que Pékin dénonce la visite officielle du Premier ministre au sanctuaire Yasukuni et la renaissance du militarisme nippon ». Alors que la visite en 1979 du Premier ministre Ohira Masayoshi puis celle de son successeur Suzuki Zenko ne donneront lieu à aucune réaction de la part des autorités chinoises. « Ainsi, dès cette époque, le lien entre la dénonciation virulente par Pékin des visites ministérielle à Yasukuni et l'expression d'une volonté plus grande du Japon de jouer un rôle significatif de puissance sur la scène internationale était établi. »¹ Les dirigeants chinois ont bien compris que la première étape de l'affirmation des Etats-Unis comme grande puissance fut la doctrine Monroe qui, non seulement, délimita une sphère d'influence (le continent américain) mais aussi de la même manière marqua les limites des puissances européennes (principalement l'Espagne en Amérique latine et le Royaume-Uni au Canada). Les rapports avec le Japon doivent se comprendre dans cette logique.

b. les manuels scolaires

L'autre pomme de discorde entre les deux pays concerne le traitement de l'histoire. Au mois d'avril 2005, la publication du manuel d'histoire, destiné aux écoles secondaires, *Nouvelle histoire*² va mettre le feu aux poudres. Selon *Nouvelle histoire*, la guerre en Asie est présentée comme une guerre de libération contre les anciennes puissances coloniales, et le sac de Nankin, bien que mentionné, est fortement édulcoré. L'explication avancée par Pékin a le mérite de la simplicité. C'est l'incapacité de l'archipel à rejeter son passé militariste et toutes les manifestations qui en découlent qui seraient à l'origine de l'indignation du gouvernement et de la population chinoise. Or,

¹ NIQUET, *op.cit.* page 96

² *Atarashi Rekishi*, Osaka, Fushoda Pub. Cy., 2001

Autorisé une première fois en 2001, l'ouvrage déclenche une première controverse dans l'archipel, notamment de la part des syndicats d'enseignants, et est dénoncé comme peu sérieux et non scientifique.

l'ouvrage avait été, lui-même, vivement critiqué au Japon. Il n'avait d'ailleurs été choisi que par 0,04% des établissements scolaires de l'archipel en 2001 et, au mois d'août 2005, en dépit de la publicité donnée par les incidents antijaponais du printemps, ce taux de sélection d'atteindra que 0,45%¹. « Mais derrière cette humiliation [de la révision des manuels scolaires] sans cesse rappelée apparaît le rapport de puissance réel, source de frustrations renouvelées, entre une Chine qui n'a pas les moyens d'imposer sa volonté et un Japon qui ose défier la puissance chinoise. »² Or, il apparaît assez clairement que la question des manuels scolaires japonais ne sert que d'alibi à une polémique plus politique. En effet, la question de la « révision des manuels » remonte en réalité à 1965, bien avant que la Chine ne s'empare de la controverse. A partir de ce débat nippon-nippon, la plupart des manuels japonais insistent aujourd'hui sur l'endoctrinement et le nationalisme des troupes japonaises. « Mais cette dénonciation du nationalisme nippon et de ses dérives dans le passé est aussi un moyen d'exprimer, d'une manière détournée, le sentiment d'inquiétude, de plus en plus répandu dans l'archipel, devant l'émergence d'un nationalisme chinois encouragé par le pouvoir et potentiellement déstabilisateur. Pékin de son côté aimerait voir le Japon se cantonner à la description de ses crimes passés sans en rechercher l'explication dans un contrôle idéologique très proche de celui qui, en effet, existe encore aujourd'hui en RPC. »³ De plus, ce débat sur le traitement de l'histoire au Japon fait surtout écho à la manière dont l'histoire est instrumentalisée en République populaire de Chine. L'avènement du national-confucianisme (pour reprendre la formule de Jean-Philippe Béja) s'accompagne d'une instrumentalisation de l'histoire (et donc d'une réécriture de celle-ci à des fins politiques).

Pour la République populaire de Chine, entretenir l'image de puissance du Parti, notamment contre le Japon pendant la Seconde Guerre mondiale, c'est en effet contribuer à l'image de puissance du Parti aujourd'hui. Le Parti tient à contrôler et à réécrire l'histoire de la lutte contre le Japon. Cette abondante littérature sert à masquer l'absence totale de regard critique sur l'histoire de Chine après 1949. D'une certaine manière, les souffrances du peuple chinois pendant l'occupation japonaise servent à masquer celles d'après 1949 (rappelons que les estimations les plus basses quant aux victimes du maoïsme s'élèvent tout de même à 15 millions de victimes, et certaines énoncent même le chiffre de 60 millions de victimes). Alors que les illusions de justice

¹ NIQUET, *op.cit.* page 27

² *Ibid.* page 25.

³ *Ibid.* page 30.

sociales du communisme sont balayées de façon criante par la réalité des faits, la légitimité du pouvoir monopolistique du PCC repose donc de plus en plus sur une reconstruction de l'histoire. « L'enjeu fondamental, dans le cadre de la lutte pour la légitimité de la puissance chinoise à laquelle nous assistons aujourd'hui, est donc double. A l'intérieur, il s'agit de cultiver le patriotisme de la jeunesse et, par-delà le patriotisme, l'amour du Parti. Face au Japon, il s'agit de dénoncer toute tentative de réappropriation de sa propre histoire comme révisionniste, dans le but de maintenir la puissance japonaise d'aujourd'hui dans son statut de coupable d'hier. »¹

Conséquence des réformes et du fédéralisme de facto qui en découle, les manuels scolaires ne sont, désormais, plus réalisés par une seule commission centralisée. Les départements d'éducation au niveau provincial ou municipal, les institutions scolaires et les « savants » individuels peuvent rédiger des manuels. Il n'en demeure pas moins que les critères de recevabilités de ces ouvrages sont toujours fixés par le Parti communiste. La mise en œuvre de ces règles est elle confiée au ministère de l'Education de la RPC. Autrement dit, le Parti garde un contrôle idéologique fort aujourd'hui encore. « L'histoire telle qu'elle est enseignée aux enfants et à la jeunesse, est donc bien un instrument de contrôle officiel et de mobilisation dans les mains du pouvoir chinois »². Ainsi, dans un manuel d'histoire au chapitre sur la guerre contre le Japon, la question en fin de chapitre est « En quoi les oppresseurs japonais criminels contre la paix et responsables de crimes contre l'humanité se sont-ils conduits en monstres sauvages ? »³ Même si les faits sont justes (et ils semblent l'être de moins en moins), devant de telles images, le pardon apparaît comme impossible, et le but recherché semble bien au contraire d'entretenir dans la jeunesse un sentiment de haine imprescriptible.

Cette réécriture de l'histoire, et la désignation du Japon qui l'accompagne, s'inscrit aussi dans une optique de politique intérieure. Il s'agit également de démontrer, à travers ces ouvrages scolaires, la légitimité du rôle de leader du Parti communiste chinois qui a « éveillé le pays à la nécessité urgente de mettre en place un front uni d'unité nationale ⁴ ». « Les trois dates-clés définies par les départements de la propagande du Comité central et de l'APL pour le lancement de la campagne patriotique commémorant le soixantième anniversaire de la victoire contre le Japon en 2005 ont été en effet la date officielle de la création du Parti communiste, le 1^o juillet

¹ *Ibid.* page 141.

² *Ibid.* page 143.

³ Cité par NIQUET, *op.cit.* page 145.

⁴ « Scholar : No Anti Japanese Education in China », Xinhua, 17 mai 2005.

1921, l'incident du pont Marco-Polo, le 7 juillet 1937 et la défaite du Japon, le 15 août 1945 »¹. L'objectif principal de la campagne étant, selon les termes officiels, « de confirmer le rôle du PCC qui a mené la Chine à la victoire » afin de renforcer la puissance centralisatrice du Parti communiste². Les autorités chinoises procèdent donc à une assimilation entre la « Chine » et le Parti communiste, même si le rôle que ce dernier a joué à l'époque était très loin d'occuper la place centrale qui lui est aujourd'hui attribuée par l'histoire officielle continentale. » Selon les termes de l'histoire officielle, « la guerre de résistance contre le Japon a été un tournant dans l'histoire moderne de la Chine et la situation de division qui régnait depuis les guerres de l'opium. Elle a réveillé le peuple chinois grâce à une haine commune de l'ennemi et a soulevé son esprit national traditionnel comme jamais auparavant³ »

« Par ailleurs, la responsabilité du pouvoir aujourd'hui ne peut être que de perpétuer ce rapport de puissance asymétrique sur la scène internationale favorable à la Chine, obtenu de haute lutte en 1945 grâce à la victoire sur le Japon. Si la guerre était juste dans le passé, c'est qu'elle allait dans le sens de l'histoire, c'est-à-dire celui, selon Pékin qui même ici vision marxiste de l'avenir radieux et éternel recommencement des cycles Yijing, qui « avance » vers le retour fatal de la Chine à son statut de puissance dominante incontestée en Asie. A l'inverse, accepter l'émergence du Japon en tant que grande puissance politique et militaire sur la scène internationale ne pourrait aller que contre ce sens de l'histoire, et donc contre la légitimité du parti communiste porteur de cet avenir radieux. » Il en découle un processus de « nazification » du Japon militariste. Pékin cherche à démontrer que la volonté du Japon de jouer un rôle accru sur la scène internationale ne peut que demeurer moralement illégitime. Il s'agit là, aussi, d'un moyen de détourner la communauté internationale de la tentation de s'interroger sur la légitimité morale de la RPC, régime non démocratique, à occuper seule en Asie cette position privilégiée plus de soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

On voit donc en quoi la remise en question de l'héritage de 1945, notamment à l'ONU, ne pourrait être considérée par le régime chinois que comme un recul et une défaite. Le Parti tente au contraire de renforcer, en ayant recours au passé, la légitimité de sa position aux côtés des grandes puissances qui ont organisé le monde _ et le Conseil de

¹ NIQUET, *op.cit.* page 147.

² *Xinhua* 28 juin 2005.

³ www.china.org.cn

sécurité de l'ONU_ au lendemain de la Seconde Guerre mondiale¹. « Il s'agit également pour Pékin de défendre le rôle vital joué par la Chine pendant la Seconde Guerre mondiale, afin justement d'éviter une remise en cause du statut privilégié de Pékin sur la scène internationale. Pour ce faire, le régime chinois doit donc, dans un monde particulièrement mouvant depuis la fin de la guerre froide, figer les critères qui ont autorisé son ascension et maintenir le Japon dans sa position de « vaincu » _ qu'il conserve d'ailleurs avec l'Allemagne dans les statuts de l'ONU »².

c. le problème du conseil de sécurité de l'ONU

A partir de 2004, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, propose de réformer le fonctionnement des institutions onusiennes. M. Annan entendait adapter des institutions forgées à l'issue de la Seconde Guerre mondiale à l'état des rapports de force au XXI^e siècle. L'une des mesures phare de cette réforme visait à octroyer un siège permanent au Conseil de sécurité au « groupe des quatre », à savoir le Japon, l'Allemagne, l'Inde et le Brésil. L'octroi de ce statut de membre permanent est un objectif ancien de la politique étrangère nipponne, d'autant plus que Tokyo a toujours fourni des contributions financières très élevées au budget de l'ONU. Or, la Chine, seul membre asiatique au Conseil de sécurité, s'y est toujours opposée.

Ce refus chinois va se traduire par la menace par Pékin de l'utilisation de son droit de veto à tout projet visant à modifier l'équilibre actuel, à plus forte raison en Asie. Au printemps 2005, la proposition Annan semble rencontrer un certain succès. Ceci va conduire le Premier ministre Wen Jiabao à sortir la diplomatie chinoise de sa discrétion habituelle. Celui-ci déclare que « seule une nation qui respecte l'histoire, assume ses responsabilités sur la scène internationale » peut devenir membre des hautes instances onusiennes³. Cette attaque directe contre le Japon est classique d'une certaine manière de la part des communistes chinois qui n'ont de cesse de reprocher au Japon de ne pas avoir tiré un trait sur leur politique durant la guerre du Pacifique. L'autre argument avancé par Pékin est que le Japon doit « abandonner sa mentalité de guerre froide » afin

¹ N'oublions pas que c'est le gouvernement chinois nationaliste de Chiang Kai-shek qui a été vainqueur en 1945 et qui a participé à la création de l'ONU aux côtés des puissances alliées. Le Parti communiste n'héritera du siège, en raison des évolutions de la stratégie américaine, qu'en 1972.

² NIQUET, *op.cit.* page 152.

³ Sur les différentes déclarations des officiels chinois lors de cet épisode voir *China Daily*, printemps 2005.

Pour une analyse, voir CURTIN Sean, « China-Japan Relations under the Koizumi Administration Series : Japan Timeline for June 2005 », *glocom*, juin 2005.

de « promouvoir la paix et la prospérité »¹. Cela sous-entend donc que le Japon se range aux côtés de la Chine, dans une Asie ayant retrouvé l'architecture « harmonieuse » de ses origines, avant le bouleversement consécutif aux guerres de l'opium. Or, une telle position n'est pas défendable (et qui plus est de mauvaise fois) car le Japon, du fait de la doctrine Yoshida², ne prit jamais une part active dans la guerre froide.

Bien que le Japon soit, dès les années soixante-dix, devenu la seconde économie mondiale, il n'a jamais cherché à transformer ce poids économique en influence stratégique et renforcer sa puissance militaire. Cette doctrine doit son nom à Yoshida Shigeru qui fut Premier ministre du Japon de 1946 à 1954. Son idée était que qu'en se centrant sur la croissance économique et la passivité politique, le Japon serait en mesure de gagner la paix après avoir perdu la guerre. L'un des éléments cruciaux de cette stratégie fut de refuser d'être impliqué dans les rivalités de la guerre froide. Cela aurait signifié que les ressources du Japon, qui étaient limitées, auraient été utilisées pour la militarisation. En 1950, le secrétaire d'Etat américain, John Foster Dulles, se rendit au Japon pour l'inciter à réarmer. Yoshida refusa car le réarmement retarderait la reconstruction économique du Japon. De plus, cela ne ferait que favoriser le développement de groupements communistes dans l'archipel. Enfin, cela serait perçu très négativement par les voisins asiatiques du Japon. Yoshida dut, cependant, faire des concessions. Après le début de la guerre de Corée, le Japon consentit à un réarmement partiel mais celui-ci devait se maintenir au strict minimum. La défense du Japon devait reposer sur les garanties données par les Etats-Unis. La doctrine Yoshida va ainsi devenir la pierre angulaire de la politique nucléaire de Tokyo. Celle-ci repose sur quatre points essentiels : le Japon est protégé par le « parapluie nucléaire » américain ; engagement dans les « trois refus nucléaires » (à savoir ne pas produire, ne pas posséder et ne pas héberger d'armes nucléaires sur le sol japonais) ; la promotion du désarmement nucléaire mondial ; le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En 1967, le Premier ministre Satō Eisaku³ annonça trois principes concernant les exportations d'armes : ne pas exporter d'armes vers le bloc communiste, les pays frappés par un embargo militaire de l'ONU ou encore les pays impliqués dans un conflit armé. Cette politique va ensuite être étendue par le Premier ministre Miki

¹ *China Daily* 10 novembre 2004.

² YOSHIDA Shigeru, 1878-1967, Premier ministre du Japon de 1946 à 1954.

³ SATO Eisaku 1901-1975: Premier ministre du Japon de 1964 à 1972. En 1974, il reçut le prix Nobel de la paix.

Takeo¹, où toutes les exportations d'armes sont prohibées. A partir des années 1990, des voix se font entendre pour critiquer la doctrine Yoshida. Beaucoup considèrent qu'elle n'est plus adaptée à la situation internationale de l'après-guerre froide. Cependant la doctrine Yoshida a profondément pénétré les esprits des dirigeants et des électeurs japonais. « C'est devenu la sagesse populaire, le sens commun de la politique étrangère (...). »² Or, le Programme de Défense de 2004³ brise un tabou vieux d'un demi-siècle puisqu'il affirme que « les capacités de défense constituent la garantie ultime de la sécurité nationale, en démontrant la volonté et la capacité de la nation [japonaise] à repousser toute menace ». Ce Programme de Défense définit ainsi un « périmètre de sécurité » de l'archipel qui s'étend du Moyen-Orient au Pacifique. Or, comme le rappelle Niquet : « Pour les analystes chinois, le développement des capacités militaires du Japon, son engagement hors de ses frontières dans l'Océan Indien ou en Irak sont les vecteurs d'un rôle militaire et d'une influence politique accrus en Asie. Car pour Pékin c'est en effet l'ambition du Japon à jouer un rôle politique qui viendrait s'ajouter à la domination économique de l'archipel qui est dénoncée comme une menace »⁴.

D'autre part, la présence du Japon au Conseil de sécurité est problématique pour Pékin car la RPC continue de raisonner dans une « logique de guerre froide ». Or une telle réforme des instances onusiennes verrait des alliés des Etats-Unis (principalement l'Allemagne et le Japon) limiter le poids politique de Pékin. Ceci est préoccupant car la Maison blanche a choisi de préserver son système d'alliances bilatérales alors que Pékin (surtout en Asie-Pacifique) tente d'imposer un « nouveau concept de sécurité »⁵. Cette politique n'a, en soi, rien de nouveau puisqu'il s'agit d'une actualisation des cinq principes de la coexistence pacifique, chère aux communistes chinois. Ces cinq principes sont le respect mutuel de la souveraineté, la non-agression, la non-ingérence, l'égalité et le bénéfice mutuel ainsi que la coexistence pacifique. Ainsi, quand Pékin dénonce le « système d'alliances hérité de la guerre froide » du Japon et des Etats-Unis, il dénonce surtout une stratégie visant à contenir la montée en puissance « naturelle » de la Chine⁶. Il y a ici l'idée que, pour Pékin, la montée de la Chine est naturelle puisqu'il s'agit de recouvrer la place qui échoit naturellement à la Chine (on n'est pas loin ici d'un ordre cosmologique des choses), celle de première puissance. Autrement

¹ MIKI Takeo 1907-1988 : Premier ministre du Japon de 1974 à 1976.

² NEARY Ian, *The State and Politics in Japan*, Cambridge, Polity, 2002, page 163.

³ *National Defense Program Outline for Fiscal Year 2005 and After*, 10 décembre 2005.

⁴ NIQUET, *op.cit.* page 87

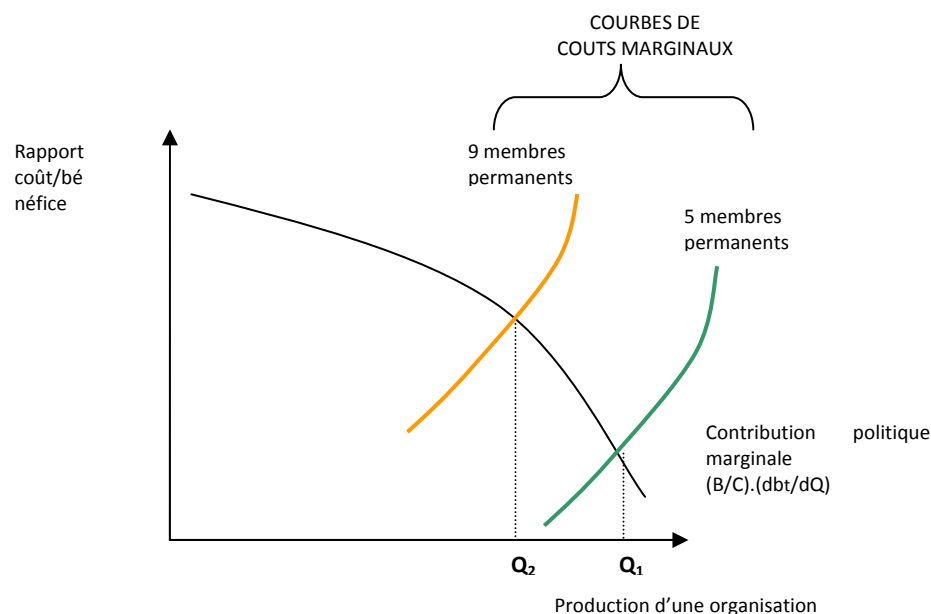
⁵ *Ibid.* page 76.

⁶ *Ibid.*

dit, la place naturelle de la Chine serait celle de centre du monde ou *tian xia*. Dans cette optique, certains analystes chinois, dans un retour à la thématique des valeurs asiatiques, appellent de leurs vœux la mise en œuvre d'une « grande harmonie », sorte d'idéal oriental de l'intégration régionale. Les Japonais entendent un tel discours comme une vassalisation implicite. « Ce schéma interdirait _ et c'est là bien entendu le point essentiel _ toute alliance avec une puissance extérieure »¹.

Enfin, et c'est un point qu'il ne faut pas oublier, tout élargissement du Conseil de Sécurité de l'ONU se traduirait par une perte de bénéfice pour la Chine. En effet, comme on l'a expliqué plus haut, la prise de décision a un impact sur les bénéfices que retire un pays dans la production d'un bien public. Dans ce cas qui nous intéresse, on peut considérer que le Conseil de sécurité de l'ONU fournit un bien public qui serait la structuration de la scène internationale mais aussi de l'influence géopolitique. Or, si le nombre de pays disposant d'un siège permanent augmente, le bénéfice retiré par Pékin en sera réduit comme le traduit le graphique 4.4 qui est une application du graphique 4.2 au cas qui nous intéresse.

Graphique 4.4 : Les effets d'un élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU



¹ *Ibid.* page 78 Voir aussi sur ce point FENG Zhaokui, « Japan-India Axis Strategy », *People's Daily Online*, 30 avril 2004.

Le bénéfice retiré par Pékin se verrait réduit en termes de production offerte par l'organisation. En effet, l'influence de la RPC dans la structuration des questions internationales serait moindre puisque la Chine ne serait plus qu'une puissance parmi d'autres, au même titre que l'Inde ou le Brésil. Mais surtout, cela réduirait son influence internationale et notamment en Asie. La Chine ne serait ainsi plus le seul membre asiatique du Conseil de Sécurité (l'Inde et le Japon étant aussi membres). Et son poids économique serait minimisé devant le géant japonais (puisque le Japon demeure la deuxième économie mondiale, comme le rappelle le tableau 4.1.

3. Analyse en termes de philosophie politique

Au travers des relations plus que difficiles que la RPC entretient avec le Japon, nous pouvons mieux évaluer la volonté réelle d'engagement de la Chine sur la scène internationale. Pékin n'a de cesse de se présenter comme un « partenaire responsable » pour la communauté internationale. Ainsi les expressions « gagnant-gagnant » et la « défense de l'harmonie » sont devenues les nouveaux slogans de la RPC lors des négociations internationales. Pour autant, le cadre d'analyse du régime chinois demeure celui du réalisme, et même, dans une certaine mesure, du social-darwinisme¹. Pour nombre d'analystes chinois en effet, comme à l'époque des Royaumes combattants qui a vu émerger en 220 avant notre ère le premier empire de Qin après des siècles de lutte entre royaumes indépendants, ceux qui ne l'emportent pas sont condamnés à disparaître. Fondamentalement, ce sont les rapports de forces qui sont pris en compte dans une vision qui demeure très westphalienne. « Plus que les discours ressassés sur l'émergence pacifique, le soutien au multilatéralisme ou la volonté de paix, c'est donc bien la manière dont Pékin gèrera ses liens avec Tokyo qui nous permettra de déchiffrer la manière dont la Chine conçoit sa place dans le monde. »² Or, après le XVI^e Congrès, on assiste à un retrait de la « faction japonaise » au sein de la politique étrangère chinoise. L'ancien ministre des affaires étrangères, Tang Jiaxuan, est en théorie promu puisqu'il devient membre du Conseil d'Etat. Mais dans les faits, son portefeuille ne

¹ NIQUET, *op.cit.* page 12.

² *Ibid.*

couvre pas les affaires ayant trait à Taiwan et à Hong Kong. De même Wang Yi (qui était vice-ministre et qui, lui aussi parlait couramment le japonais) a été le représentant chinois lors de la crise nord-coréenne pour ensuite être nommé ambassadeur au Japon. Après le XVI^e Congrès, le Groupe Dirigeant pour les Affaires Etrangères n'a plus d'experts du Japon¹.

La question des relations sino-japonaises soulève donc la rivalité entre deux modèles politiques qui s'opposent en Asie orientale. Cette confrontation entre « Mars et Vénus en Asie », pour reprendre la formule de Niquet², est celle qui met face à face le modèle démocratique libéral du Japon, à l'Etat autoritaire défenseur des « valeurs asiatiques » telles qu'il a pu être théorisé par Lee Kuan-yew. Chine et Japon projettent donc deux modèles de puissance divergents. La RPC a cherché à affirmer sa « puissance dure » en acquérant des capacités militaires de nuisance et en redéfinissant son approche stratégique au travers de la notion de « guerre hors limites ». Devant le rayonnement du *soft power* japonais, Pékin a cherché à construire et développer un modèle chinois. Mais ce « consensus de Pékin » aux accents néo-confucéens et antilibéraux peine à convaincre en Asie (comme ailleurs). Le regain de légitimité du Japon en Asie a en effet bénéficié du courant de démocratisation qui a traversé l'ensemble de la région depuis la fin des années 1980, de Taiwan à la Corée du Sud (république de Corée) en passant par les pays d'Asie du Sud-Est, Philippines d'abord, puis, à la faveur de la crise de 1997, Indonésie. C'est donc aussi en termes de légitimité idéologique que le Japon constitue une menace pour un régime chinois sur la défensive qui dénonce les stratégies « d'évolution pacifique » et de « changement de régime ». Le modèle japonais se trouve donc aujourd'hui en position de force. Car l'autoritarisme prôné par Pékin tend à devenir l'exception partout en Asie où les démocraties se sont imposées. De plus le *soft power* chinois qui demeure largement une construction étatique à visée politique n'est pas de taille devant le rayonnement japonais. Ainsi, dans le domaine économique avec le poids considérable du secteur des films d'animation (*anime*), des mangas, du design, de la mode et des technologies de pointe en matière de communication. Ainsi, de 1996 à 2004, les revenus des produits culturels au sens large au Japon ont augmenté de plus de 300%³. Car le Japon est surtout porteur de modernité. Modernité technique et économique, mais surtout modernité politique face un régime chinois qui apparaît de

¹ Sur ce point voir LAM, *op.cit.* page 162.

² NIQUET, *op.cit.*

³ NYE Joseph, « The Soft Power of Japan », *Gaiko Forum*, n°191, 6 juin 2004, pages 3 à 7.

plus en plus archaïque et sclérosé. « Cette référence à un Japon porteur de modernité n'est pas nouvelle puisque, dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'aux premières années de la Seconde Guerre mondiale, le Japon incarnait une modernité économique mais également idéologique et politique vers laquelle se sont tournés de très nombreux intellectuels et hommes politiques, chinois et asiatiques, dans la première moitié du XX^e siècle. »¹ Il aura fallu la politique agressive menée pendant la seconde guerre mondiale pour mettre à mal ce rayonnement.

Ce qui se joue aujourd'hui c'est donc l'opposition de deux conceptions aux antipodes du retour à la normalité². Dans une perspective très réaliste des relations internationales, Pékin défend un *statu quo* qui la sert exclusivement. Les prétentions japonaises deviennent alors inacceptables dans la mesure où elles remettent en cause un ordre du monde plus favorable à la Chine. « Cet ordre du monde est fondé sur la supériorité de la puissance « politique » apanage de la RPC, sur la puissance « économique » de l'archipel. Ces ambitions japonaises nouvelles, sont souvent assimilées à tort à une résurgence du nationalisme nippon, se sont notamment exprimées au travers de la candidature de Tokyo à un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité. »³ On est donc au delà de la simple question d'un partage de zones d'influences entre puissances en quête d'hégémonie. L'opposition entre le Japon et la Chine est celle de deux modèles politiques (démocratie face à autoritarisme « asiatiste »). C'est donc la question de la norme et du principe de légitimité sur lequel repose l'organisation régionale.

B. L'exemple taiwanais

La question taiwanaise est devenue doublement problématique pour Pékin car elle remet en cause tout à la fois la légitimité interne et externe du Parti. Si bien que la question formosane est utilisée bien au-delà du simple enjeu territorial. Derrière la question de Taiwan, on peut considérer que c'est la légitimité, donc la survie, du régime dont il est question. Par conséquent, il n'est pas surprenant que le sujet soit devenu pour Pékin « la question la plus sensible qui menace la paix et la stabilité ». Commençons par l'aspect externe. Pour nombre d'experts la question de Taiwan est « celle à l'aune de

¹ NIQUET, *op.cit.* page 186.

² *Ibid.* page 204.

³ *Ibid.* page 204.

laquelle les autorités chinoises évaluent la qualité de leurs relations avec l'ensemble de leurs partenaires extérieurs »¹. Willy Wo-Lap Lam estime, quant à lui, que Taiwan demeure l'élément clé pour comprendre les relations bilatérales entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis². L'existence même de Taiwan *de facto*, à défaut d'être un Etat *de jure*, est un coup porté à Pékin. A mesure que Pékin s'est tourné vers une politique nationaliste, il devenait évident que la question de l'unité du territoire national gagnerait en importance pour les dirigeants chinois mais aussi pour l'opinion publique chinoise. La question de Taiwan touche alors, selon la presse chinoise, « aux intérêts et à la dignité nationale ». De fait, si l'indépendance de Taiwan se renforce, c'est, selon Pékin, toute la stratégie extérieure de la Chine qui sera remise en cause »³. L'existence même de Taiwan n'est rendue possible que par le soutien de l'hégémon américain et aussi de plus en plus de son allié japonais. Cela remet donc en cause le discours de grande puissance de Pékin. Alors que les dirigeants chinois se présentent comme les héritiers et les garants du *fuguo bingqiang*, la réalité semble toute autre. Le Parti communiste chinois n'est pas en mesure de récupérer la petite île méridionale tant que le géant américain s'y oppose. On peut ainsi noter une évolution de la politique étrangère chinoise au cours de la décennie. On observe ainsi une différence majeure entre la politique américaine de Hu et celle de Jiang. Jusqu'au début de l'année 2004, l'ex-président pensait que la Chine pouvait compter sur la Maison blanche pour calmer les visées séparatistes du Parti progressiste démocratique alors au pouvoir à Taiwan. Ainsi, entre 2002 et le début de l'année 2004, Pékin a dépêché aux Etats-Unis toute une série d'officiels de haut rang _ dont Chen Yunlin, le directeur du Bureau des Affaires Taiwanaises _ pour y trouver de l'aide afin de tempérer le président Chen Shui-bian. Ceci s'est fait malgré le mantra du Ministère des Affaires Etrangères Chinois qui répète à souhait que Taiwan est « une question intérieure qui ne souffre aucune intervention extérieure »⁴. Hu, de ce point de vue, opère une rupture nette avec la politique de prédécesseur. Sa politique est plus réaliste quant à la possibilité de voir la Maison blanche être coopérative sur la question taiwanaise.

¹ NIQUET, *op. cit.* page 67

² LAM, *op. cit.* page 185

³ CHEN Peiyao, *Shanghai Institute for International Studies*

⁴ pour une discussion sur les relations sino-américaines pour calmer la politique indépendantiste de Chen Shui-bian (y compris la visite de Chen Yunlin à Washington), le lecteur pourra se reporter à BROWN David, « Pernicious presidential politics », in *Comparative connctions*, 3^o trimestre 2003, Pacific forum, Center for Strategic and International Studies (Washington), www.csis.org/pacfor/cc/0303Qchina_taiwan.html.

Mais au-delà de la présence américaine en Asie-Pacifique, la question taiwanaise montre aussi les limites de la puissance chinoise face à son voisin nippon et l'implication grandissante de ce dernier dans les relations internationales. Dans le cas du Japon, comme le rappelait Wang Yi, ambassadeur à Tokyo au mois de janvier 2005 : « L'un des défis les plus importants, avec la question historique qui y est d'ailleurs liée, est d'obtenir du Japon qu'il adopte une attitude correcte sur Taiwan. » Par « attitude correcte », il faut comprendre une attitude passive voire d'approbation, ou mieux de soumission, de la politique menée par Pékin. Loin de « l'émergence pacifique dans le respect mutuel et la compréhension » prônée par propagande officielle, on voit que dans la réalité, Pékin cherche à imposer ses vues à l'ensemble de ses voisins et aucune critique à son égard n'est tolérée. Ainsi au mois d'avril 2005 à Jakarta, le président Hu Jintao réitérait cette exigence de voir le Japon « démontrer par des actions concrètes son adhésion au principe d'une seule Chine ».

Tokyo va, au cours de la décennie, progressivement abandonner sa prudence traditionnelle, et va se positionner de plus en plus clairement sur la même ligne que les Etats-Unis. En février 2005 une déclaration commune nippo-américaine précise que les deux pays étaient attachés à une « solution pacifique » concernant la question taiwanaise et que celle-ci constituait une préoccupation stratégique pour Washington et Tokyo. « [...] la mention même du nom de Taiwan dans un communiqué commun entre le Japon et les Etats-Unis constituait un affront insupportable pour Pékin qui a fait de la « non ingérence » dans ses affaires intérieures un principe absolu. La capacité à garantir le respect de ce principe constitue en effet l'un des facteurs majeurs de la légitimation de l'autorité du parti communiste, garant de « l'honneur de la Chine ». »¹ Cette position s'explique par deux aspects. D'abord, le PCC a construit sa légitimité comme étant le parti qui a chassé les impérialistes hors de Chine. De plus, le Parti refuse toute discussion à propos des affaires intérieures avec son propre peuple. Il lui serait donc difficile qu'il négocie sur le même sujet avec des puissances étrangères. Cela ne ferait qu'accroître l'hostilité de la population vis-à-vis du PCC.

La question de Taiwan prend en effet un caractère de plus en plus vital, particulièrement depuis l'élection _ puis la réélection_ à la présidence de la République du chef du parti indépendantiste DPP, Chen Shui-bian.

¹ NIQUET, *op.cit.* page 68

Enfin, l'épisode de la loi anti-sécession marque également les limites de la puissance chinoise en Asie et notamment dans son rapport à Taiwan. La loi anti-sécession a été adoptée par L'Assemblée nationale populaire en mars 2005. Elle prévoit dans son article 8 qu' « au cas où les forces séparatistes de l' « indépendance de Taiwan » agiraient, sous quelque prétexte et manière que ce soit, dans le but de séparer Taïwan de la Chine, ou que de majeurs incidents provoquant la sécession de Taïwan de la Chine se produiraient, ou encore que les possibilités de la réunification pacifique seraient complètement anéanties, l'Etat aura alors recours aux moyens non-pacifiques et autres moyens nécessaires pour protéger la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la Chine »¹. Il s'agissait bien de dissuader non seulement Taiwan de déclarer son indépendance, mais également les Etats-Unis, et accessoirement leur allié japonais, d'intervenir sous peine de prendre le risque d'un conflit armé avec la Chine. Or, dans la mesure où l'on peut considérer que cette loi ne fait que traduire l'incapacité de Pékin à récupérer Taiwan. Cette loi marque, en quelque sorte, les limites de la politique de Pékin qui est alors contraint de menacer d'un conflit. On peut ajouter que Tokyo exprime aussi son mécontentement par rapport à la loi anti-sécession. Celle-ci vise « à légaliser » et légitimer la menace de recours à la force brandie par Pékin comme arme dissuasive. C'est pourquoi Pékin a dénoncé l'irresponsabilité de Tokyo. Refusant à nouveau de céder aux pressions de Pékin, Abe Shinzo _ alors porte-parole du gouvernement _ déclarait au printemps 2005 qu'il était impossible de laisser croire à la Chine que le Japon et les Etats-Unis resteraient les bras croisés en cas d'attaque de Taiwan. Au-delà de cette déclaration, ce qui préoccupe surtout la direction communiste, ce sont les liens privilégiés qui unissent le parti indépendantiste taiwanais (PPD) au parti libéral démocrate (PLD), qui domine la vie politique japonaise. Les indépendantistes taiwanais « voient là en effet un moyen de revendiquer leur « taiwanitude » en opposition à un nationalisme chinois rejeté, que ce soit celui du Parti communiste ou celui du KMT. Pour bon nombre d'indépendantistes, le nationalisme taiwanais se construit autour d'une référence idéologique en faveur de la démocratie japonaise et contre un régime chinois qui refuse toute évolution du système politique. Poussant le raisonnement, le PPD se présente comme porteur d'avenir, au même titre

¹ Le texte complet de la loi est disponible à l'adresse suivante : <http://www.geopolitis.net/LES%20DOCUMENTS/CHINE%20LOI%20ANTI-SECESSION.pdf>

que l'ensemble des démocraties, dont le Japon, face à un régime chinois arrimé au passé. »¹

On commence à toucher là à l'aspect interne du problème. La question taiwanaise remet en cause la légitimité, l'existence même du régime de la République populaire de Chine ; et ce pour deux raisons. Primo, depuis 1988, Taiwan s'est engagé dans un processus de démocratisation qui s'est concrétisé en 1996 par l'élection au suffrage universel du président puis en 2000 par la première alternance démocratique (et pacifique). Le régime taiwanais est donc une démocratie moderne et pleinement respectueuse des droits civils. Cette démocratie taiwanaise, certes encore jeune, vient contredire le discours de Pékin sur le modèle chinois en vertu duquel la culture chinoise serait incompatible avec la démocratie (souvent qualifiée dans la presse du continent d'« occidentale »). Comme l'a écrit Lung Ying t'ai² : « nous [Chinois de Taiwan du continent, de Macao, de Hong Kong, de Singapour et d'Asie du Sud-est] appartenons à un même « monde chinois » (...). Nos aspirations sont aussi très proches : que les colonisateurs arrogants déguerpissent, que les autocrates stupides s'en aillent, que les citoyens puissent eux-mêmes décider de leur avenir ! De Pékin à Singapour, de Hong Kong et Macao à Kuala Lumpur, nous avons tous bâti en rêve une société juste et équitable, et nous savons, à cause de notre longue expérience des régimes coloniaux ou totalitaires, que l'égalité et la justice ne peuvent dépendre de la « bonté » de colonisateurs étrangers, ni de dictateurs locaux persuadés d'agir conformément à la volonté divine. La démocratie, voilà l'objet de nos plus grands espoirs. » Pékin raille souvent les scènes de bousculades au sein du yuan législatif (le parlement de Taiwan) et les manifestations devant les lieux de pouvoir et leur oppose le concept confucéen d'harmonie. Pour le PCC, la République populaire de Chine est un régime qui permet la

¹ NIQUET, *op.cit.* page 70.

Sur le sujet voir aussi WU Mi-cha « Taiwanese nationalism is a model for all Asia » in *Asahi Shinbum*, <http://www.asahi.com/english/Herald-asahi/IHistory/TKY200806020184.html>

² LUNG Ying-t'ai (ou Long yingtai en transcription pinyin) est une romancière et critique littéraire de Taiwan (certains textes sont signés de son nom de plume Hu Meili). Elle a également été pendant plusieurs années responsable de la politique culturelle de la ville de Taipei. Nous reprenons ici certains passages d'un texte publié sur internet en 2004 et qui a suscité un vaste débat au sein du « monde chinois ». Dans cet article, elle défend le régime démocratique et voit dans la démocratie naissante de Taiwan un modèle pour les autres parties du « monde chinois ».

Cet article avait été publié sur le site internet « La Chine dans le siècle » (Shiji Zhongguo). Ce site avait été créé en juillet 2000 et permet aux Chinois de RPC d'avoir accès (sans recours au piratage du wirefall des autorités) aux points de vue d'intellectuels de langue chinoise installés à l'étranger. En juillet 2006, le site a été fermé au motif qu'il aurait diffusé des informations « sans autorisations ». La fermeture de ce site traduit, une fois encore, le côté conservateur et non réformiste de Hu Jintao.

stabilité et donc le développement alors que la démocratie représentative n'est qu'une cacophonie contreproductive et surtout contraire à la culture chinoise. Ce à quoi Lung répond que « les deux principaux partis [taiwanais] s'affrontent non pas sur des orientations politiques, mais sur des valeurs de fond. Se battre pour des choix de gouvernement n'a pas la même signification et, bien sûr, l'intensité de la bataille n'est pas la même. N'oublions pas que les Etats-Unis ont connu une sanglante guerre civile dans laquelle s'opposaient deux perceptions différentes de l'esclavage. Cette question mettait en jeu des convictions que les hommes étaient prêts à défendre coûte que coûte. »¹ C'est bien là, selon elle, ce qui est en train de se jouer dans la jeune démocratie taiwanaise.

Taiwan questionne également la légitimité interne du régime communiste par l'affirmation d'un particularisme insulaire. Depuis quelques années, le régime chinois a, on l'a vu, basculé dans un registre quasi-exclusivement nationaliste. L'affirmation de particularismes locaux et le respect des minorités ne peuvent que mettre à mal la rhétorique nationaliste de Pékin.

Par conséquent, il apparaît qu'au-delà de la question historique et frontalière, le cas taiwanais a plus à voir avec le présent et le futur. Taiwan, tout comme le Japon, oppose à la République populaire de Chine une vision du politique diamétralement opposée.

C. Renforcement du nationalisme

Le nationalisme s'est imposé, dans la Chine des réformes, comme une idéologie incontournable. On a vu, dans la première partie de ce travail, que le nationalisme est multiple et a revêtu des formes différentes (nationalisme d'Etat, populisme, réponse intellectuelle à la modernité, etc.). Il apparaît aujourd'hui que « le nationalisme semble constituer aujourd'hui la valeur la mieux partagée de la société comme du pouvoir et ce dernier le sait, qui l'a largement instrumentalisé dans le but de renforcer sa main face à ses principaux partenaires étrangers et aussi d'empêcher toute « évolution pacifique » du régime vers la démocratie. »² Comme l'écrit Simon Shen³, il semble qu'on ne puisse réduire les nationalistes à un groupe unique. Si on ne s'en tient, comme le font Zheng Yongnian, Zhao Suisheng et Maria Cheng, qu'à l'expression populiste du nationalisme

¹ LUNG, *op. cit.*

² CABESTAN Jean-Pierre, « Les multiples facettes du nationalisme chinois », *Perspectives chinoises*, n°88, 2005 <http://perspectiveschinoises.revues.org/document739.html>.

³ SHEN, *op.cit.* page 187.

chinois, alors on en arrive facilement à la conclusion que cette « renaissance » du nationalisme chinois (on l'a vu, le nationalisme n'a jamais disparu) s'avère déstabilisante tant au plan interne qu'externe. En fait, l'idée de la société d'harmonie, dont le gouvernement et les intellectuels chinois font actuellement la promotion, peut être vue comme une extension naturelle d'un nationalisme plus complexe.

Ce rôle central occupé par le nationalisme aujourd'hui dans la pensée de l'Etat en Chine aujourd'hui soulève plusieurs questions. Quelles sont les principales formes du nationalisme chinois et comment reflètent-elles l'opinion publique sans déstabiliser les relations de la Chine avec ses partenaires (et notamment avec les Etats-Unis) ? Comment la construction d'un « nationalisme civique » (pour reprendre l'expression de Simon Shen¹, a-t-elle pu se développer tout en conservant une vision réaliste de la politique étrangère ? Comment les différents groupes ont-ils contribué à la répudiation du nationalisme taoïste et sont-ils devenus apaisés par la nouvelle stratégie officielle de la politique étrangère chinoise de « l'émergence pacifique » ?

1. Un nationalisme pluriel

Le nationalisme moderne dans la Chine des réformes n'est pas un phénomène unitaire et ne peut donc se résumer à une manœuvre du pouvoir pour encadrer les mécontentements de la population (encore que c'est une facette qu'il ne faut pas exclure pour autant). Pour Shen², les expressions du nationalisme chinois sont indépendantes les unes des autres. Ainsi, le nationalisme « populiste » vise surtout pour le pouvoir à se faire entendre auprès de l'audience domestique et n'a pas d'autre visée. Il s'agit donc d'un nationalisme pluriel. On peut ainsi le distinguer du nationalisme diplomatique dont la principale fonction est de démontrer publiquement le patriotisme de l'Etat-Parti. C'est une fonction non négligeable car, du fait du monopole du pouvoir, l'opinion publique chinoise est facilement encline à penser que le Parti-Etat ne raisonne et n'agit qu'en fonction ses intérêts propres. Ce nationalisme diplomatique semble intimement lié à la notion de « face » (*mianzi*). Gries³ estime que l'origine du nouveau nationalisme chinois se trouve dans cette volonté de « sauver la face ». Cependant, du fait de l'accès

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ GRIES Peter Hays, *China's new nationalism*, Berkeley, University of California Press, 2004

plus facile à l'information (notamment via internet et ce malgré la censure) une telle attitude ne semble suffisante pour expliquer le nationalisme¹.

Le nationalisme dans son expression la plus commune, celle de la rue (ce que Shen désigne comme le « nationalisme populiste ») a été l'élément le plus visible du nationalisme chinois. Pourtant, comme le rappelle Shen, ces manifestations ont été insignifiantes par rapport aux manifestations anti-guerre au sein des opinions publiques occidentales ou encore par rapport à certains mouvements dans d'autres dictatures comme l'Iran par exemple (où dans ce dernier cas, les manifestations sont organisées par le pouvoir). L'existence de ce nationalisme populiste, souvent perçu depuis l'Occident comme instrumentalisé par le régime, a donné à penser que la prise de décision en Chine demeurerait monolithique. Quand ces manifestations ont eu lieu, la première question qu'elles ont suscitée à l'étranger, fut de connaître le caractère spontané de celles-ci. Or, il nous semble que cette question est secondaire. Car si le Parti conserve le monopole du pouvoir politique, il ne semble plus en mesure d'imposer continuellement sa volonté contre le peuple. Ceci l'oblige donc à composer avec les préférences du peuple. La véritable dynamique de nationalisme populiste repose, précisément, sur l'interaction entre le Parti-Etat et le public. On peut ainsi identifier, comme le fait Shen², différents modèles de manifestations nationalistes. La première catégorie serait les manifestations encouragées par l'Etat-Parti, comme ce fut le cas après le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade en 1999. Un second type de manifestations serait les manifestations nationalistes « approuvées mais contenues » par l'Etat-Parti. Citons, par exemple, les manifestations qui eurent lieu pour condamner la seconde guerre d'Irak. Enfin, on distingue les manifestations qui font l'objet d'un veto par l'Etat-Parti, comme ce fut le cas après la collision entre un chasseur chinois et un avion militaire américain (quoique les manifestations étaient de petite ampleur et se cantonnaient à Hainan) ou après le 11 septembre.

Par contre, dans les cas moins prévisibles, plus inattendus, afin de prévenir toute perte de contrôle, le Parti-Etat est plus assidu à guider l'opinion publique. A quoi il faut ajouter que le Parti-Etat utilise ce nationaliste populiste comme révélateur de l'opinion publique chinoise lors des négociations diplomatiques et peut ainsi faire pression sur ses interlocuteurs.

¹ SHEN, *op.cit.* page 173

² *Ibid.* page 174.

2. Le nationalisme établit une nouvelle dialectique Etat-société

Plusieurs études¹ ne laissent pas penser que le nationalisme, tandis même dans sa composante la plus populiste, en Chine aujourd'hui soit comparable aux mouvements des Boxers ou des gardes rouges. Il serait ainsi plus opportun de comparer le nationalisme populiste de la Chine contemporaine avec le modèle sud-américain de la démocratie par délégation (*delegative democracy*) telle qu'elle a été théorisée par Guillermo O'Donnell². Il s'agit, en effet, de la tentative par des gouvernements polyarchiques d'institutionnaliser le populisme et de construire une opinion publique. De la même manière, Cabestan³ estime que les élites exercent un quasi-monopole dans la formation du nationalisme. En effet, on peut considérer que les manifestations de mai 1999⁴ marquent un tournant dans le nationalisme chinois. Les responsables de ces mouvements étaient pour la plupart issus des universités, « montrant une fois de plus combien le nationalisme chinois était (re-)devenu une arme permettant aux élites et aux futures élites (les étudiants) de s'exprimer et de peser sur le pouvoir »⁵. Après avoir pendant une dizaine d'années nourri et attisé les sentiments nationalistes du corps social, le gouvernement de Pékin réalisait que ceux-ci lui échappaient et pouvaient non seulement réduire sa marge de manœuvre en matière internationale mais à terme le déstabiliser. C'est la raison pour laquelle après 1999, sans réprimer ouvertement le « nationalisme populiste », les autorités chinoises se sont efforcées, pendant plusieurs années de le canaliser et de mieux le contrôler. Finalement on peut reprendre l'expression de Shen⁶ qui estime qu'à travers le nationalisme l'Etat-Parti tente une « absorption délégative » de l'opinion publique chinoise (« a 'delegative Absorption' of public opinion »). En prenant part au discours nationaliste (et notamment en contribuant à construire l'ensemble des valeurs qui le structure), l'Etat-Parti est ainsi devenu en mesure de guider la politique intérieure et de transférer les expressions nationalistes du public au niveau diplomatique. De plus, cela permet de renouveler sa légitimité car par

¹ SHEN, *op.cit* et CABESTAN, « Les multiples facettes du nationalisme chinois », *op.cit*

² O'DONNELL Guillermo, "Delegative Democracy", *Journal of Democracy*, 5, n° 1, 1994, pp. 55-69
Voir aussi O'DONNELL Guillermo, "Repenser la théorie démocratique: perspectives latino-américaines" in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8 n°2, 2001 pages 199 à 224.

³ CABESTAN, *op.cit*.

⁴ En mai 1999, les troupes américaines (dans le cadre d'une intervention de maintien de la paix au nom de l'OTAN) bombardent l'ambassade de République populaire de Chine. Malgré les excuses officielles de Washington, qui a toujours parlé d'un accident, cet événement a été à l'origine de manifestations massives un peu partout en Chine.

⁵ CABESTAN, *op.cit*.

⁶ SHEN, *op.cit*, page 187

le nationalisme, le pouvoir parle le même langage que le public. Le régime tente donc de construire au travers du nationalisme une opinion publique qu'il peut mettre en avant lors des négociations internationales ; c'est la raison pour laquelle différentes formes de nationalismes sont tolérées au sein de la société par le pouvoir. Une telle stratégie coupe court aux attaques traditionnelles faites au pouvoir chinois. Dans la mesure où le discours nationaliste des dirigeants reprend, pour partie, l'opinion publique chinoise, il devient plus difficile de reprocher à la Chine de pratiquer la désinformation et le mensonge d'Etat.

3. *Le nationalisme comme stabilisateur du régime ?*

Le nationalisme offre aussi la possibilité à l'appareil étatique de se renforcer dans la mesure où il lui offre la possibilité de participer à un mouvement populaire, et avec le peuple (chose plutôt rare dans l'histoire de la République populaire). L'Etat-Parti devient alors plus confiant quand il marginalise les formes de nationalisme qui ne lui conviennent pas, puisqu'il dispose, malgré tout, d'un soutien populaire plus large que jamais. Ce soutien de la population renforce aussi le rôle de l'Etat dans la mesure où le discours nationaliste dépersonnalise la machine étatique. En pratiquant un discours nationaliste, l'Etat-Parti ne parle pas au nom de ses intérêts ou du communisme, mais bien au nom de l'intérêt supérieur de la nation et du peuple chinois. Cette « renaissance » du nationalisme crée alors un « front uni »¹ au sein de la population chinoise au sens large. Ainsi, différents sondages indiquaient que même à Hong Kong, la population demeurait très critique vis-à-vis des velléités indépendantistes de l'ancien président taiwanais Chen Shui-bian.

Pour autant, l'attitude de l'Etat-Parti à l'égard du nationalisme reste profondément ambivalente, tant la survie du régime actuel est fondée sur la centralité de cette idéologie. Ainsi la prudence relative préconisée par Jiang Zemin après les manifestations de 199 a été clairement remise en cause par Hu Jintao au printemps 2005. Depuis que Hu est arrivé à la tête du Parti, l'Etat-Parti s'est efforcé de promouvoir la construction de « valeurs civiques nationalistes ». Ainsi le 18 février 2003, alors que Hu Jintao devait s'exprimer lors d'une séance d'étude de la théorie de Jiang Zemin des trois représentativités, le président chinois a proposé sa propre version des *trois principes du*

¹ *Ibid.* page 190

peuple (sange weimin lun). Dans cette allocution, il y élabore le concept de nationalisme civique (qui consiste à maximiser les libertés positives dans le cadre d'un appareil d'Etat qui resterait autoritaire). Il annonça que ces trois principes seraient désormais les nouveaux principes directeurs du PCC :

- Le pouvoir doit être utilisé au service du peuple (*quan weimin suoyong*)
- Les sentiments sont liés au peuple (*qing weimin suoxi*)
- Les intérêts reviennent au peuple (*li weimin suomou*)

Cette tentative d'élaborer un nationalisme civique fait écho au débat intellectuel qui anime la Chine depuis 1989 autour de cette question. Car ce débat met au jour le lien étroit qui a toujours existé en Chine entre la légitimité d'un pouvoir et sa capacité à défendre les intérêts nationaux fondamentaux du pays. Cette relation a conduit un certain nombre de réformateurs, ouvertement favorables à l'instauration d'un régime démocratique en Chine à se réclamer également du nationalisme. « C'est le cas en particulier de Wu Guoguang, aujourd'hui professeur à l'Université Victoria (Canada), ou de Ding Xueliang, professeur à l'Université de sciences et technologie de Hong Kong. »¹ On perçoit derrière cette stratégie un souci d'éviter de laisser le nationalisme devenir le monopole des forces conservatrices et proches du PC. Cette approche critiquée par certains intellectuels réformateurs et démocrates chinois tels Chen Yan, Hu Ping ou encore l'ancien journaliste du Quotidien du Peuple, Ma Licheng. A leurs yeux, le nationaliste conduit la Chine sur une pente liberticide et source de tensions avec l'extérieur. C'est face à ces risques que certains penseurs, comme Zheng Yongnian, professeur à l'Université nationale de Singapour, s'efforcent d'échaffauder un « nationalisme démocratique » opposé au nationalisme « populiste ».

Au total, le nationalisme chinois constitue une idéologie plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Certains, tel Shen², estiment que, tant que la Chine demeurera non-démocratique, le nationalisme pourra jouer un rôle de stabilisateur. Il permet de contenir le mécontentement de l'opinion publique tout en restant sous contrôle du régime, ce qui limite les éventuels risques diplomatiques. Mais cette solution ne nous semble pas tenable à termes. « Car seule une réelle pluralisation du système politique chinois est en mesure de garantir une réconciliation de la société chinoise avec son histoire, un accès

¹ CABESTAN, *op.cit.*

² SHEN, *op.cit.* page 199.

indépendant à l'information sur l'étranger, une marginalisation du nationalisme populiste et, partant, l'irruption d'un nationalisme démocratique et tolérant qui, renouant avec Yan Fu, Sun Yat-sen et Hu Shi, saura cohabiter sans heurts avec les autres nationalismes que le monde, et en particulier l'Asie orientale, ont sécrétés. »¹

III. Quelles perspectives ?

A. La tentation « Taisho » ?

Le PCC utilise la croissance économique dans le but de se maintenir au pouvoir. Son objectif est double : une croissance forte permet « d'acheter la paix sociale » (à la manière d'un Peron _ quoiqu'il le fit avec une croissance molle_ ou aujourd'hui d'un Chavez _ qui utilise l'argent de la rente pétrolière), d'autre part de relégitimer le PCC qui doit désormais faire sans l'idéologie communiste, devenue une coquille vide. Il apparaît aujourd'hui que le nationalisme tient désormais pour les dirigeants² à Pékin un rôle presque aussi important (voire plus selon les dirigeants) que la croissance économique. Comment expliquer ce retour du nationalisme ? Et d'abord, faut-il parler réellement de retour ? En dépit du poids du communisme universalisant de Mao, ce sentiment n'a jamais totalement disparu en Chine. On l'a vu, l'objectif de légitimation du Parti au travers de la croissance s'inscrit dans droite ligne de la pensée nationaliste comme elle fut conceptualisée dès ses origines. La croissance économique, et ce faisant la modernisation de l'armée qu'elle a permis (car la croissance a apporté des ressources financières pour moderniser l'armée mais aussi de nouvelles technologies) traduit le mot d'ordre lancé par les patriotes chinois après la guerre de l'opium « 富国兵强 » [*fuguo bingqiang*] c'est-à-dire un Etat riche et une armée forte. Il semble que la situation en Chine aujourd'hui présente de nombreuses similitudes avec le Japon de l'entre-deux guerres. Or, il s'avère qu'Alexandre Adler dans une chronique de mars 2005³ arrivait au même constat. Etudiant les risques géopolitiques liés à une chute du dollar américain, Adler voyait trois « points chauds » : le Venezuela, l'Iran et la Chine.

¹ CABESTAN, *op.cit.*

² On entend par « dirigeants » le groupe très large de cadres du parti communiste qui sont en mesure d'orienter la politique du pays. Bien évidemment certains sont plus « libéraux », d'autres plus « nationalistes ».

³ Alexandre Adler, « Et si le dollar entrait en crise », *Le Figaro*, 16 mars 2005

C'est ce dernier sujet qui nous intéresse ici. En mars 2005 il écrivait : « L'histoire, certes, ne se répète pas mais elle fournit parfois des modèles. Le Japon des années 20 était un pays fiévreux, nationaliste, en pleine croissance, tiré par les exportations et marqué par une sorte de double pouvoir entre un gouvernement civil orienté vers le libéralisme et le monde anglo-saxon, et un pouvoir militaire qui, lui rêvait d'autarcie impériale et de conquête de la Chine.

La crise de 1929, tel un tsunami, emporta pour quinze ans le frêle esquif du libéralisme parlementaire japonais et permit aux militaires de commencer de mettre en œuvre leur programme en ciblant [la] Mandchourie, [...]. Aujourd'hui, l'équipe libérale, en réalité la plus libérale au pouvoir dans la Chine contemporaine depuis 1989 au moins, est pressée en permanence par les lobbies nationalistes puissants qui critiquent ouvertement la symbiose économique en œuvre avec les Etats-Unis et le Japon, et font du problème de Taiwan un élément central, qu'il n'est en aucune manière, de la politique chinoise. » On ne peut que partager les grandes lignes de la description faite ici par Adler tout en y apportant, pour autant, d'importantes réserves. S'il est vrai que le mode de développement économique de la Chine d'aujourd'hui est proche de celui du Japon des années 20, la description de la vie politique japonaise est trop simpliste pour être exacte. De plus Adler compare un pays qui a glissé du parlementarisme libéral à l'autoritarisme nationaliste à une Chine qui ne s'est jamais libéralisée. Reprenons ces points dans le détail :

1. La croissance chinoise est-elle siamoise de celle du Japon d'après 1918 ?

Sans entrer dans le détail de la théorie du commerce international, on peut dire que le modèle de croissance chinois suit l'exemple initié par le Japon après son décollage économique de l'ère Meiji¹ où sa période reconstruction après la seconde guerre mondiale : dit modèle ou paradigme en vols d'oies sauvages du professeur Akamatsu Kaname². L'image de la migration des oies sauvages volant à l'unisson _ *Gankou keitai* en japonais_ avait été utilisée dans les littératures classiques chinoises et japonaises comme le symbole de l'héroïsme et de l'action collective au sein de l'Etat-nation. Ces vertus éminemment confucéennes pouvaient être déduites des diverses qualités du vol

¹ Plus exactement de la fin de l'ère Meiji et du début de l'ère Taishô.

² On adopte ici le système de retranscription japonais des noms propres ; à savoir que le nom de famille précède le prénom.

comme la géométrie de la formation ou le désir du retour à la terre des ancêtres [老家_ *laojia* en chinois]¹. Sans doute à cause du fort symbolisme auquel il est associé, le vol d'oies sauvages a été utilisé comme métaphore de nombreuses fois par des économistes japonais. Mais celui qu'on associe le plus souvent à cette image du « vol d'oies sauvages » reste Akamatsu Kaname. Akamatsu a en fait développé trois modèles nommés « modèle du vol d'oies sauvages ».

- Son premier modèle concerne le processus de transition d'un pays agraire et importateur au stade de pays industriel et exportateur.²
- Le second modèle décrit la succession de cycles industriels changeants selon l'évolution des avantages comparatifs³.
- Le troisième modèle fut publié en 1961 dans l'ouvrage assez révolutionnaire « A theory of unbalanced growth in the world economy », ouvrage dans lequel Akamatsu décrit ce qu'il appelle « l'alignement des nations selon les différents niveaux de développement »⁴.

Ces trois modèles peuvent être vus comme des entités distinctes ou comme les étapes d'une œuvre plus générale sur le développement industriel des PED notamment en Asie orientale. Les deux premiers modèles concernaient le niveau national tandis que le troisième s'inscrit dans une optique plus large de développement au niveau continental (ici l'Asie orientale).

La théorie du professeur Akamatsu offre donc une perspective dynamique d'un processus de développement nourri par une croissance extravertie ici favorisée par l'insertion dans le commerce mondial et les exportations. On peut synthétiser cette théorie par le schéma suivant.

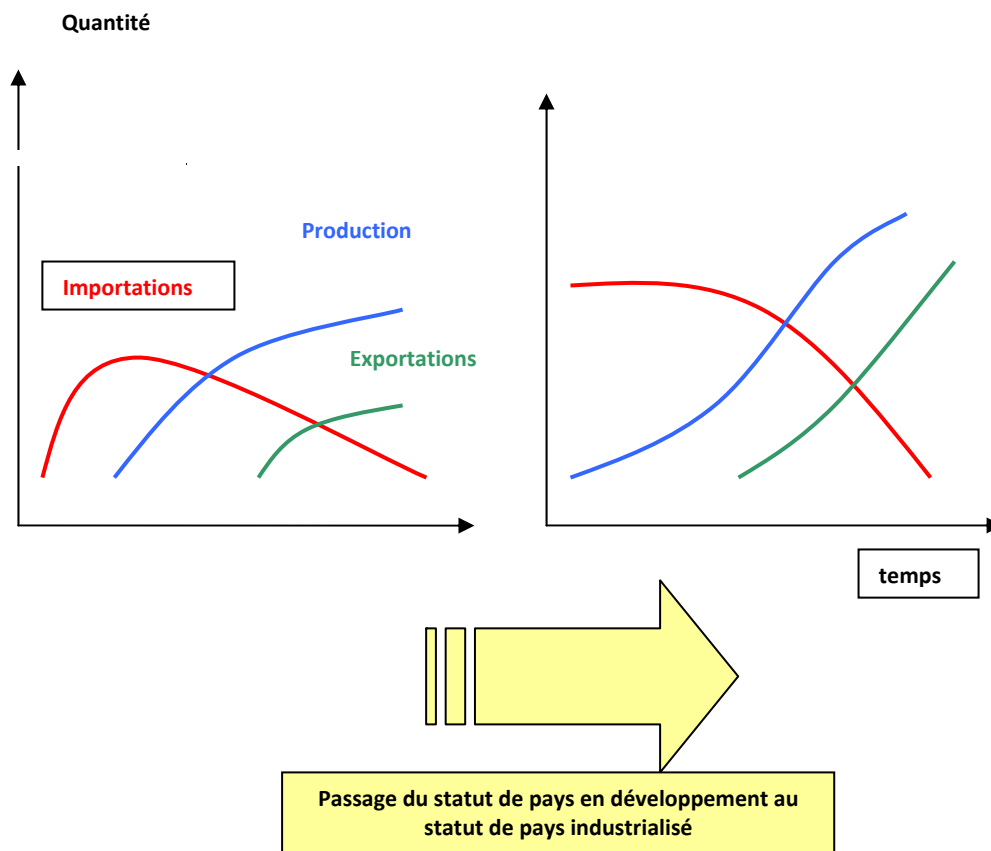
¹ TERRY E., *How Asia got rich_ Japan, China and the Asian miracle*, Armonk, New York Sharp Publishing 2002.

² OZAWA T., *Institutions, Industrial Upgrading, and Economic Performances in Japan_ The flying geese paradigm of catch-up growth*, Northampton, Mass., Edward Elgar 2005_ chapter 9.

³ En effet, l'avantage comparatif d'une économie n'est pas figé. Cette évolution a été décrite par Rybczynski qui nous dit que lorsqu'un pays connaît une croissance d'un facteur de production c'est la production du bien intensif dans ce facteur qui croît. Le pays obtient ainsi un glissement de son avantage comparatif pour ce produit.

⁴ Ozawa, chapitre 10.

Graphique 4.4 : la stratégie en vol d'ois sauvages



Grâce à cette série de booms successifs, le Japon se hisse depuis Meiji au sommet de la hiérarchie mondiale. Le modèle de développement de l'économiste Akamatsu Kaname (proposé dès 1937) se fait en cinq étapes de croissance économique dont les mots d'ordre sont indépendance économique, industrialisation, promotion des exportations. Ce cycle décrit la spécialisation japonaise comme un vol d'ois sauvages (spécialisation qui sera prise comme modèle par les dirigeants de Pékin tout en étant sur certains aspects différente du fait de la spécificité du système politico-économique chinois.) c'est-à-dire en vagues successives, chaque vague recouvrant en partie celle qui la précède. L'industrialisation procède d'abord d'une première vague d'importations de produits manufacturés pendant les premières années, puis dans un deuxième temps d'une substitution aux importations et d'une montée en puissance de la production domestique ; une troisième vague transforme celle-ci en secteur exportateur, l'exportation prenant le relais d'une demande saturée. En 1982, l'économiste Shinohara y ajoute une quatrième vague dans laquelle, avec le vieillissement du produit et la montée des coûts de fabrication, la délocalisation des unités de production devient nécessaire. Il

semble que la Chine ne soit pas arrivée à ce stade final et qu'il sera fortement retardé à cause de deux phénomènes : la réserve de main d'œuvre bon marché dans les campagnes¹ et la possibilité de « délocaliser » à l'intérieur même vers les provinces du centre moins développées que celles de la côte.

Ceci étant, on peut résumer en disant que la Chine suit aujourd'hui le chemin emprunté par la Japon un siècle plus tôt (dans ses grandes orientations) : la croissance chinoise est portée par les exportations (on estime ainsi que la croissance américaine était de zéro pour 2008, la croissance chinoise chuterait de 3 à 4 points). Le principal partenaire économique et aussi l'antithèse politique du modèle en place : une démocratie représentative (qu'elle soit américaine pour la Chine contemporaine ou, dans une moindre mesure, britannique pour le Japon de l'ère Taishō_ 1912-1923_ et le début de l'ère Showa). Ainsi, tout comme le Kaiser Guillaume brandissait la menace du « péril jaune » à la fin du XIX^e siècle, on assiste après 1997 à une tentation du *China bashing* dans presque tous les pays occidentaux².

2. Une situation politique qui reste différente

On peut comparer la Chine contemporaine au Japon des années 1920. On s'attachera ici à mettre en exergue les similitudes et aussi les différences pour comprendre dans quelle mesure on peut parler d'un « modèle japonais ».

Les deux pays ont ceci en commun qu'il y a à la tête de l'Etat un double pouvoir entre une armée très influente (représentée en Chine par la Commission Centrale Militaire), du moins dans sa capacité de nuisance et comme garante du régime, et une direction civile plutôt libérale et préférable à un partenariat avec les Etats-Unis. Ainsi Jiang Zemin tout comme Hu Jintao après lui, ne furent véritablement à la tête de l'Etat chinois qu'après avoir obtenu la présidence de ladite commission.

Ceci étant, ce serait aller vite en besogne que d'assimiler la situation qui prévaut à Pékin aujourd'hui à celle de Tokyo il y a 80 ans. D'abord, parce que la Japon a glissé d'un parlementarisme libéral vers le nationalisme. Pour la Chine, la situation est très différente. Deux interprétations sont possibles. De toute évidence, la Chine est entrée dans un processus de sortie du totalitarisme. La chute du mur de Berlin, l'écroulement

¹ Encore que le vieillissement rapide de la population fasse peser de lourdes inquiétudes quant au modèle de développement chinois.

² En France, certains rendent même la Chine responsable des aberrations de la politique économique menée dans l'hexagone depuis trente ans !

de l'Union soviétique et la guerre des Balkans ont accéléré la prise de conscience des dirigeants chinois. Quand Deng Xiaoping relance les réformes et l'ouverture économique lors de son discours de Shenzhen, la tendance générale au sein des dirigeants chinois semblait être : « le parti peut mourir ». Mais bien vite, cette hypothèse a évolué et est devenue : « le parti va mourir »¹. La question reste donc de savoir si les réformes opérées depuis 1997 relèvent du passage du totalitarisme à l'autoritarisme (et dans ce cas la démocratisation est envisageable) ou bien sommes-nous dans une étape d'évolution du même régime. Pour soutenir cette idée, on peut se rappeler que jamais dans l'histoire un régime totalitaire ne s'est mué de lui-même en proto-démocratie. Dans ce cas, il nous semble que, au-delà du communisme, le régime actuel chinois se veut l'héritier du projet nationaliste formulé il y a un siècle. Le communisme aura été son mode opératoire jusqu'à son épuisement mais son inspiration, son courant fondamental aura été de répondre à la revendication nationaliste du « 富国 兵强 » [*fuguo bingqiang*] c'est-à-dire « un Etat riche et une armée forte ». Suivons sur ce point Friedrich von Hayek qui estimait que les idées sont indispensables en cas de crise. Lorsqu'un système politique ou économique s'effondre ou entre en période de turbulence, il est bon de tenir tout prêt un système de rechange, ce que Hayek appelait une « utopie de substitution ». Il nous semble donc que cette comparaison entre le Japon d'hier et la Chine d'aujourd'hui est relativement pertinente. Face à un système incapable de générer de la richesse et du bien-être économique pour ses habitants (bref un système inefficace), qui n'était plus légitimant, le régime a dû trouver une solution de rechange. La croissance économique a été l'un des outils de sa stratégie de maintien au pouvoir mais elle avait un inconvénient majeur : la croissance économique demande des institutions fiables et transparentes et cela les autocrates de Pékin ne peuvent et ne veulent se le permettre. Le nationalisme a donc été choisi pour assurer la continuité de l'équipe en place au pouvoir. Cela n'a pas été facile. On l'a vu au début des années 1990 il ne suscitait qu'une faible adhésion notamment auprès des classes entrepreneuriales. Mais c'était la doctrine la plus proche du communisme tel qu'il avait été pratiqué pendant quarante-cinq ans en Chine et celle qui défendait le mieux les intérêts de l'appareil étatique et de ses dirigeants.

¹ D'après des entretiens obtenus tout au long de notre séjour en Chine auprès de divers responsables dans diverses provinces.

B. La Chine, forte de sa nouvelle prospérité économique, va-t-elle devenir agressive et expansionniste ?

Cette préoccupation de la communauté internationale n'est pas totalement infondée. Le déclin de l'idéologie communiste a permis, on l'a vu, au nationalisme de remplir l'espace laissé ainsi libre et de devenir le courant majeur de la modernisation de la Chine. Le patriotisme y est présenté comme une part intégrante de « l'âme nationale », âme qui reflète en réalité les intérêts de l'Etat et les visées de la Chine. Le gouvernement a intensifié l'éducation patriotique¹ comme un moyen d'unification de la pensée et de promotion de la loyauté envers l'Etat. Cependant, la Chine a dans le même temps refusé d'endosser le concept de « grande Chine », qui inclurait la Chine continentale, Taiwan et Hong Kong, de peur d'alarmer ses voisins quant à ses intentions. Le désir de la Chine de traiter en égal avec les autres acteurs majeurs de la scène internationale et d'intégrer son économie au cœur de la mondialisation fera sans doute du nationalisme culturel un choix improbable. Pour autant, la Chine est devenue le principal exemple contemporain d'un nationalisme politique et rationnel (forme de nationalisme qui trouve son origine dans la révolution française). Les revendications fondamentales de la politique étrangère chinoise, comme la souveraineté, l'égalité ainsi que la non-intervention, trouvent leur origine de la conférence de Westphalie en 1648. Cette conférence consacre le système d'Etat-nation moderne. En fait, le nationalisme ethnique est aujourd'hui une menace majeure pour la stabilité intérieure de la Chine. Certains nationalistes des minorités ethniques appellent à l'indépendance que ce soit au Tibet, au Xinjiang ou en Mongolie intérieure. Plutôt que de parler de nationalisme, le terme de patriotisme est utilisé pour encourager la loyauté envers une Chine unie géographiquement mais multiculturelle ethniquement. Il est intéressant de noter que lors des récentes émeutes au Tibet ces derniers jours, le motif des arrestations des manifestants étant le suivant : « violence contre le peuple chinois et atteinte à la sécurité de l'Etat ». Notons d'abord que la référence au marxisme a complètement disparu. Les crimes comme « droitiste », « contre-révolutionnaire », « bourgeois » ont été remplacé par « l'atteinte à la sûreté de l'Etat ». Faut-il y voir un érosion de la dictature et l'évolution vers un régime plus souple ou un simple habillage ? Il semble que les faits et la rhétorique utilisée montrent assez distinctement que le régime n'a pas bougé d'un

¹ Ainsi depuis le début des années 1990, tout étudiant qui entre à l'université doit effectuer deux semaines (parfois plus) d'éducation patriotique, supervisée par l'armée.

pouce quant à son rapport à la société civile. Notons ensuite que les revendications démocratiques (car c'est de cela dont il s'agit dans les provinces peuplées de minorités : le droit à l'exception et à la préservation d'une identité en dehors du parti) sont en train de prendre un tour ethnique du fait même du nationalisme mis en place par Pékin depuis quinze ans. Ces manifestations qui étaient anti-communistes (Lhassa en 1989) deviennent de plus en plus anti-chinoises (Lhassa 2008).

En 2003, Zhang Lun s'interrogeait : « Peut-être l'entrée dans l'OMC ou l'organisation des jeux Olympiques en 2008 aideront-elles la Chine à se débarrasser de ce sentiment d'infériorité qui fait le lit du nationalisme dans tous les pays du monde ? » On peut voir aujourd'hui que ni l'adhésion à l'OMC ni l'organisation des jeux n'ont atténué la progression du sentiment nationaliste dans la Chine contemporaine. Au contraire, il semble même que la décennie qui s'achève aura été celle où le nationalisme s'est imposé comme l'idéologie centrale et incontournable du débat politique chinois.

« Hier au Japon comme aujourd'hui en Chine, la question centrale était et demeure bien de contourner l'enjeu de la démocratie tout en élaborant un discours niant le conflit. En effet, la question essentielle qui inquiète Tokyo c'est bien que, derrière un discours qui tend à gommer les divergences idéologiques pour mettre en avant l'ouverture et la libéralisation économique du pays, le modèle de la République populaire de Chine aujourd'hui c'est en réalité le Japon non démocratique d'avant guerre »¹. Cette fascination non dite pour un modèle interdit suscite d'autant plus d'inquiétude au Japon que, selon nombre d'analystes, la principale raison de la mise en œuvre d'une politique d'agression au Japon dans les années trente résidait précisément dans l'absence de démocratie et de liberté de parole². Idéologiquement, le concept d'harmonie fortement remis à l'honneur par le président de la République chinois, à la fin de l'année 2005, rejoint par ailleurs l'accent mis avant-guerre par le Japon colonialiste, avec la Concordia Society (Kyowakai, Société de la concorde et de l'harmonie) par exemple, active au Mandchoukuo, sur « l'harmonie » comme fondement des équilibres en Asie³. Le concept d'harmonie permet par ailleurs à Pékin d'imposer l'idéal d'une zone

¹ NIQUET, *op.cit.* page 190.

² KITAOKA Shinichi, « Answering China Japan's bashers », *Japan Echo*, Special Issue 2005, pp.12-18.

³ Mc CORMACK Gavan, « Est Asia Community : The Unfinished Project of the 1930s », japanfocus.org, 2004.

d'influence et de domination douce opposée à « l'hégémonisme » (baquan zhuyi) des grandes puissances traditionnelles¹ ».

En effet, on a vu que le Japon pendant la période Taisho a développé ses forces militaires pour devenir une puissance continentale. La stratégie est similaire sauf qu'elle pense que son salut se situe dans la transformation en une puissance navale d'où ces préparatifs. Faisant échos à la modernisation de son appareil militaire (chapitre 2) et à l'importance accrue du nationalisme (chapitres 1 et 4), la RPC s'est lancée dans un vaste programme de préparatifs navals. La Chine mène donc une réflexion chinoise sur l'élargissement des frontières stratégiques qui s'apparente pour partie aux théories de « l'espace vital » et pour l'essentiel à celle d'un « espace de sécurité » qui s'étend bien au-delà des frontières reconnues de la RPC. Le contrôle effectif de cet espace devrait passer par un renforcement des capacités militaires, notamment navales, encore très insuffisantes².

Cette réflexion dont les origines remontent au milieu des années 1980 se nourrit de deux considérations. La première est la volonté de se positionner au rang de grande puissance et donc de globaliser d'abord par la réflexion théorique les intérêts de la Chine. La seconde tient à la prise de conscience du fait que, en raison de son développement économique, la Chine se trouve de plus en plus dépendante du monde extérieure.

Pour les stratèges chinois, entre 2010 et 2020, l'APL devrait donc en théorie acquérir les capacités de garantir l'extension et la protection « des frontières stratégiques et de l'espace vital » de la Chine, y compris sur mer, l'espace vital étant compris comme l'environnement garantissant la sécurité et les activités de la population ainsi que son développement économique, scientifique et technologique. Les ressources off-shore font partie de ce domaine. »

En théorie, à l'horizon 2020, l'objectif est d'obtenir une capacité de contrôle effective de l'espace maritime de l'ensemble de la mer de Chine, orientale et méridionale, jusqu'à une première chaîne d'îles allant d'Okinawa à Bornéo, et d'obtenir dans la mesure du possible un contrôle de 1 000 miles, qui reprend, et ce n'est pas un hasard, la distance de sécurité mentionnée par les stratèges japonais au début des années 80. À l'horizon 2050

¹ En Chine, le Royaume « hégémon » (ba) est celui qui l'emportait par la force et s'imposait sur ses voisins dans un processus de montée en puissance fondé sur la disparition de l'adversaire à l'époque des Printemps et des Automnes et des Royaumes combattants entre le VIII^e et le III^e siècle avant notre ère.

² NIQUET, *op.cit.* page 53.

il s'agit d'acquérir les capacités de défier les autres puissances navales dans le pacifique nord-ouest et la zone des détroits d'Asie du Sud-est. »

En dépit de ces faiblesses, la nouvelle stratégie maritime de la RPC est perçue comme agressive par Tokyo ainsi que le déclarait au mois de décembre 2005 le nouveau ministre des affaires étrangères Aso Taro. « Loin d'un concept de sécurité reposant sur l'attachement proclamé au multilatéralisme, l'objectif de Pékin semble être en effet d'interdire toute ingérence dans son environnement, y compris par l'intimidation, de garantir l'exploitation de l'ensemble minérales, y compris dans les zones contestées, et enfin, à plus long terme, de protéger ses voies de communication. »

Les nombreux incidents maritimes enregistrés depuis 2000 confirment cette stratégie-test de la capacité _ ou de la volonté _ de résistance du Japon. En 2004, selon les autorités japonaises, la Chine a ainsi procédé à 33 missions d'explorations illégales dans la ZEE du Japon, alors que ce chiffre avait été inférieur à une dizaine l'année précédente. » Si la question de la souveraineté sur les îles Senkaku occupe l'essentiel de la controverse avec Tokyo, il faut ajouter la valeur symbolique que Pékin attribue à la puissance navale. Celle-ci s'inscrit en effet dans une logique revancharde de longue durée alors que, traditionnellement, la Chine n'a jamais été perçue comme une grande puissance navale en dépit des exploits de l'amiral Zheng He (1371-1433).

« Au mois de juillet 2004, l'Association de protection Diaoyutai a été ainsi rebaptisée « Association pour la préservation de la puissance maritime de la Chine ». On passe de la « simple » revendication territoriale irrédentiste à l'affirmation de puissance, y compris sur mer »¹. Dans ce contexte, la notion de « défense des droits et intérêts maritimes » mise en avant par Pékin reflète un intérêt nouveau pour le contrôle des mers en tant que marqueur de puissance, et les stratèges chinois déplorent l'indifférence traditionnelle de la Chine pour la mer.

Ces préparatifs militaires (qui relèvent essentiellement du domaine naval) sont accrus par l'évolution géopolitique récente en Asie orientale. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le Japon « pacifiste » a adopté une série de lois d'exception autorisant les forces d'autodéfense à participer, aux côtés des Etats-Unis, mais sans combattre, à la

¹ *Ibid.* page 62.

guerre contre le terrorisme. Le Japon a ainsi envoyé des bâtiments de ravitaillement dans l'océan Indien. Ceux-ci ont également participé aux opérations de sauvetage lors du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud et du Sud-est le 26 décembre 2004, démontrant ainsi les capacités d'action loin des côtes et la réactivité des forces navales japonaises. De même lors de l'accident d'un sous-marin russe au mois d'août 2005, Tokyo a immédiatement proposé le soutien de sa marine. « Au-delà de la guerre contre le terrorisme ou les exigences de l'aide humanitaire, cet activisme de la flotte japonaise sur mer contraste fortement avec l'incapacité remarquée de Pékin _ dans un contexte d'urgence et donc sans préparation _ à participer même symboliquement par l'envoi de quelques bâtiments à une manifestation de soutien et de présence sur les océans. »¹ Cet activisme nippon est vu par Pékin comme un retour au militarisme japonais. Parfaitement au fait de la qualité technologique et humaine de la marine japonaise, les stratèges chinois ont tôt fait de conclure que Tokyo a retrouvé son rang d'avant-guerre de quatrième marine du monde. De là à accuser le Japon de velléités offensives il n'y a qu'un pas que Pékin franchit sans hésitations, bien que la doctrine japonaise demeure exclusivement défensive.

C. La Chine aujourd'hui : un régime à la Gorbatchev ? à la Poutine ? à la Suharto ?

Au terme de cette étude, une question s'impose : quelle perspective pour la Chine ? En 1978 quand les réformes économiques ont commencé, l'Etat contrôlait la quasi-totalité de la production : 94,4% de la production agricole et 97,5% de la production industrielle. En 1999, Hu Angang estimait l'expansion du marché à 80% de la production². Un certain nombre d'observateurs estimaient que le développement du marché en Chine conduirait à un déclin du rôle de l'Etat. Tel n'a pas été le cas. La réforme a amené avec elle une expansion de l'Etat dans de nouveaux domaines alors qu'il n'a pas nécessairement mis un terme à ces anciennes fonctions. Il semble que l'expérience russe ait particulièrement marqué les dirigeants et les élites chinois, et ce à double titre. Primo parce que la politique de Gorbatchev qui consistait à libéraliser le

¹ NIQUET, *op.cit.* page 62

² Tony SAICH, *Governance and politics in China*, *op.cit* page 342.

politique avant l'économie a conduit à la chute du régime. Secundo parce que l'un des principaux problèmes de la Russie post-soviétique aura été le manque d'un appareil étatique efficace pour guider le processus de transition vers le marché.

La précondition à la réussite des réformes est donc en tout premier lieu de se doter d'un appareil d'Etat efficace qui est à distinguer d'un Etat fort. Il semble donc probable que le rôle de l'Etat dans l'économie évolue. L'Etat chinois aura moins d'influence directe dans l'économie et son « rayon » d'intervention sera resserré. Cependant, sa capacité sera vraisemblablement accrue. Il s'agit là, en effet, d'un prérequis pour assurer le bon fonctionnement des marchés, leur efficacité. Tout ceci oblige l'Etat à construire un système légal en bon état. Mais, l'Etat se verra dans l'obligation de gérer les variables macroéconomiques. Il devra aussi assurer, garantir que les politiques économiques et d'investissement ne sont pas faussées par des pratiques héritées de la gestion soviétique (contrôle administratif des prix, etc.). Toujours dans cette logique, l'Etat devra se saisir du problème de la répartition du revenu. Loin de rendre la gouvernance plus facile, ce passage à un Etat qui effectue moins d'interférences administratives rend la tâche des dirigeants plus complexe. Et l'insertion dans l'économie mondiale (comme en témoigne l'accession à l'OMC) ne rend que la tâche moins aisée encore.

L'expérience de la Russie a convaincu les dirigeants chinois qu'il est préférable de conserver les institutions politiques et sociales et de stimuler les transformations de manière incrémentale. Un marché dérégulé et sans autorité ne produirait que des résultats dramatiques, n'apporterait que le chaos.

Alors, quel est le rôle de l'Etat aujourd'hui ? La remarque qu'avait Merquior¹ à propos des pays en développement en général s'applique particulièrement bien au cas de la République populaire de Chine : « la vérité est que nous avons simultanément trop d'Etat et pas assez. » En effet, l'Etat chinois est trop impliqué directement dans des domaines qu'il serait préférable de laisser à la société civile (dont le marché n'est qu'une expression dans la sphère économique). Et à l'inverse, il est absent de certains secteurs clés où l'argument du bien public requiert un engagement plus grand. Ainsi les capacités fiscales sont encore largement insuffisantes. On peut prendre l'exemple des

¹ JC MERQUIOR, « A panoramic view of the rebirth of liberalism » in *World Development*, n°20 (8), 1993.

difficultés rencontrées par les autorités chinoises pour mettre au point un système de protection sociale à l'échelle du pays¹.

Le XVI^e « Congrès a confirmé l'idée que le Parti demeure l'acteur central du processus de réforme et que les hauts dirigeants ne faisaient confiance qu'au Parti pour mener la réforme au sein de toutes les organisations »². Le point de départ d'une réforme de l'Etat serait que le PCC reconnaisse et formalise l'existence en son sein de différentes factions.

Il est clair que les forces de la mondialisation vont requérir un changement considérable dans la manière dont le Parti communiste chinois dirige le système et vont requérir des changements politiques qui, non seulement, cherchent à rendre le système plus transparent mais aussi plus responsable. Ils devront traiter avec un ordre politique domestique et international plus indéterminé où beaucoup de décisions clés affectant la Chine seront prises par des organisations internationales ce qui ne respectera pas forcément l'acception d'un autre âge que se fait le PCC de la notion de souveraineté. Cela semble être, compte tenu de leur comportement actuel, un obstacle difficile à franchir pour les dirigeants actuels de la RPC.

D'une certaine manière, les dirigeants actuellement à la tête de l'Etat nous éclairent sur la nature de celui-ci et la manière dont il est pensé. Hu Jintao, et avec lui tout le leadership chinois, oscille entre ouverture économique, égalité sociale et autoritarisme³. Cette nécessité de conserver la stabilité du système pour assurer la survie du régime implique, on vient de le voir, des évolutions incrémentales. Ceci se retrouve dans l'action politique de Hu qui n'est clairement pas un novateur. Successeur désigné par Deng Xiaoping, Hu est l'héritier d'un régime qu'il se doit donc de maintenir au pouvoir. Ceci explique le caractère ambivalent de la politique chinoise de la seconde phase des réformes. A l'image de Hu Jintao, le régime poursuit la réforme économique vers le marché initiée par Deng tout en restant influencé par des marxistes plus conservateurs (Song Ping dans le cas de Hu). Le Parti conserve donc ses méthodes autoritaires et radicales. L'Etat, outil du développement et de la puissance de la Chine, ne peut dans la conception actuelle des dirigeants actuels n'être efficace que sous la direction du Parti unique. Toute forme d'opposition ou de sécession susceptible de menacer le régime est

¹ HUSSAIN Athar, « Une sécurité sociale pour une société harmonieuse » in *Perspectives chinoises*, n°2007/3

² SAICH, *op.cit.* page 344

³ ANDRESY Agnès, *Who's Hu*, Paris, L'Harmattan, 2008, page 161

donc écrasée de manière intransigeante. En termes de gouvernance, cela passe désormais par une lutte sans merci contre la corruption, un strict contrôle de l'information et une neutralisation des influences extérieures. En première ligne, sont fustigés les idées démocratiques occidentales véhiculées par la dissidence, les positions pro-indépendantistes taiwanaises, ainsi que les revendications identitaires du Tibet et du Xinjiang. Pour Andresy, « Dans la lignée de son père spirituel Hu Yaobang, le président chinois tolère la démocratie tant que celle-ci reste « interne au Parti ». En d'autres termes, Hu est favorable au dialogue et à une plus grande transparence au sein de la direction chinoise, à condition que cela reste sous l'autorité du PCC »¹. Cela nous semble excessif, car le pouvoir chinois semble toujours réticent à abandonner son monopole du pouvoir. Pour preuve, il suffit de se rappeler comment les intellectuels opposés au nationalisme et au lynchage antijaponais ont été persécutés il n'y a pas plus de quatre ans.

Bien plus que du pragmatisme, c'est d'une approche « syncrétique » dont il s'agit. Il nous semble, comme nous avons essayé de le montrer dans ce travail, que la soutenabilité du régime s'amenuise avec le temps. L'Etat, fruit du pragmatisme, demeure trop conservateur ou frileux pour permettre le passage à une économie moderne et encore moins en ce qui concerne le mode de gouvernance. Pour cela, il faudrait que l'Etat organise la diffusion des compétences, la diffusion de l'information, l'éducation et des politiques industrielles modernes. Toutes les tentatives de réformes qui ont essayé d'adapter le système aux exigences du monde moderne tout en conservant la stabilité politico-administrative ont échoué. L'incurie bureaucratique y est pour beaucoup. L'Etat-Parti a du mal à passer à une autre logique que celle qu'il connaît déjà. « [Les Chinois] évolueront, non pas sous les hurlements des étrangers, mais lorsque leurs entreprises se verront lésées à leur tour. »² En tout état de cause, la Chine se trouve à un tournant quant à son modèle étatique et de développement. Contrairement au Japon ou à la Corée qui se sont développés à l'abri d'un certain protectionnisme, la Chine, sous la pression de la globalisation, est contrainte à l'ouverture. Mais, comme le Chili, elle cherche la meilleure façon de naviguer pour protéger son industrie nationale. On l'a vu, les débats sont vifs entre les intellectuels chinois : l'ouverture est-elle allée trop loin ? Faut-il créer des « champions nationaux » pour servir la raison d'Etat ? Si les intellectuels chinois n'ont pas encore tranché toutes ces questions, on ne peut que noter

¹ ANDRESY, *op.cit.* page161

² Jean-François HUCHET, entretien accordé à *Enjeux les Echos*, novembre 2003, page 144.

que pour la première fois depuis ses premiers contacts avec la modernité européenne en 1842, la Chine aligne trente ans de réformes en faveur d'une économie de marché et ouverte. Cette stabilité est une grande transformation dans l'histoire du pays. Pour autant, le régime est confronté à deux risques majeurs. Le premier est économique. La transition vers l'économie de marché est demeurée inachevée (notamment pour les entreprises d'Etat) ce qui fait courir un grand danger pour le système financier chinois. Le second risque est social. Beaucoup de Chinois voient leur situation se dégrader et en conscience. Ils constatent une augmentation des inégalités et, dans le même temps, un désengagement de l'Etat de l'éducation, de la santé, des retraites, des logements. Si l'actuelle équipe au pouvoir, menée par Hu Jintao, semble plus attentive à ces problèmes, il ne semble pas qu'elle soit en mesure de les résoudre. Devant cette situation potentiellement explosive, le Parti se présente comme le garant de la stabilité. Si une faille se produisait au sommet du Parti, de vastes mouvements de contestation sociale émergeraient certainement. Rappelant à loisir, les cas russes ou indonésiens le Parti a donc obtenu le soutien des élites intellectuelles, bureaucratiques et économiques. Pourtant, les factions au sein du Parti existent. « Tout est pratiquement en place pour la création d'un multipartisme. La Chine est prête pour des élections dans les grandes villes. Affirmer le contraire serait parfaitement faux »¹. Mais, rien ne permet de savoir si telle est la visée du Parti communiste chinois.

¹ *Ibid.*

CONCLUSION

Le début du XX^e siècle marque un complexe chinois vis-à-vis de l'Occident. Il en résulte l'invention d'une tradition symétrique¹ quant à la pensée politique et notamment la manière dont l'Etat est pensé. On a donc essayé de mettre le débat intellectuel chinois dans un cadre référentiel occidental ce qui a contribué, notamment, à donner l'image d'une pensée politique chinoise quelque peu inférieure à celle de l'Occident. Or, le marxisme arrive en Chine à une époque où la société chinoise a déjà assimilé et digéré le positivisme, les idéaux de science et de démocratie et cherche une voie permettant à la Chine d'intégrer l'Occident au nom d'une philosophie qui condamnait l'Occident et qui condamnait son capitalisme. D'autre part, la Chine se trouvait à une époque où elle procédait à une réévaluation très douloureuse de son passé et elle prenait conscience que l'idéologie confucéenne, les pratiques bureaucratiques étaient une source de malaise dans la société chinoise. Le marxisme, teinté d'hégélianisme, permettait de rattraper ce passé, d'en faire quelque chose de nécessaire, une étape de la formation de la conscience historique chinoise. Cela permettait de sauver le passé, de le rendre nécessaire et de ne pas se rendre à l'école de l'Occident tels des novices.

La réflexion sur l'Etat en Chine naît donc de la modernité. C'est parce qu'elle fut confrontée à la puissance des nations occidentales que la Chine dut repenser le cadre général du politique. Il en résulte une réflexion sur l'identité, la nation, l'Etat, le rôle de ce dernier et son rapport avec la nation.

L'Etat apparaît donc comme un outil pour relever ce défi de la modernité. Synthétisé dans la formule du *fuguo bingqiang*, il s'agit bien pour la Chine de prendre toute sa place au sein de la scène internationale. Pour les penseurs et hommes politiques chinois, cette place est celle d'un grand parmi les grands, aux côtés des puissances occidentales. Soixante ans après l'instauration de la République populaire par Mao Zedong, les objectifs communistes semblent bien avoir été abandonnés (lutte contre l'impérialisme américain, justice sociale, lutte contre les propriétaires du capital). Ne demeurent que

¹ Sur ce point, voir CHENG Anne, *op.cit.*

les objectifs du *fuguo bingqiang*. C'est donc tout à la fois une problématique du développement et de la puissance qui structure et définit l'Etat en Chine. Ce *fuguo bingqiang* devient alors tout à la fois l'objectif du régime et ce qui le légitime. Après les répressions sanglantes des mouvements pro-démocratiques au cours de la décennie quatre-vingt, le régime ne justifie et légitime sa présence au pouvoir qu'en vertu de ce principe du *fuguo bingqiang*. C'est parce qu'il est le seul à même de sorti le pays de la pauvreté et le ramener dans la « cour des grands » que le régime justifie et légitime son monopôle politique.

L'Etat en Chine, parce qu'il s'inscrit dans le contexte historique évoqué ci-dessus, est pensé comme un moyen, un outil pour répondre au projet modernisateur et nationaliste du *fuguo bingqiang*. Les réformes entreprises par Deng Xiaoping sont donc plus à comprendre dans l'optique de ce projet que dans une perspective marxiste. L'objectif de Deng et des politiques de la Chine post-maoïste demeure la sortie du sous-développement et la reconnaissance sur la scène internationale, à termes, de la Chine comme grande puissance. Les réformes ne sont donc pas fondamentalement une rupture avec le régime instauré en 1949, mais plutôt avec les choix en termes de gouvernance établis par le maoïsme. L'Etat denguiste cherche à assurer la pérennité du pouvoir du Parti communiste, le seul à même aux yeux des dirigeants du PCC de réaliser l'objectif historique du *fuguo bingqiang*. Ainsi, l'abandon du maoïsme ne signifie en rien l'abandon de la visée totalitaire du pouvoir. Il ressort de l'étude du régime actuel que la nation de *fuguo bingqiang* reflète la manière dont l'Etat est pensé, souhaité, mais en aucun cas il ne s'agit d'un mode de gouvernance. Le pragmatisme est donc le maître mot dans cette vision de l'Etat, en témoigne les évolutions successives de la Constitution depuis 1982. C'est cet objectif commun du *fuguo bingqiang* qui permet le consensus autour du *modus vivendi* interne au Parti. Et c'est lui qui sert de trame à la réflexion politique dans la Chine post-Tiananmen. Devant l'échec des mouvements pro-démocratiques dans de nombreux anciens régimes soviétiques à assurer le développement et la stabilité interne, de nombreux penseurs chinois vont être amenés à raviser leur jugement sur la démocratisation du régime. C'est à partir de ce constat que va s'établir un consensus fort au sein de l'appareil étatico-partisan autour de l'idée d'un Etat développeur, tout à la fois stratège du développement garant de l'intérêt supérieur de la nation. Nourri par la confiance retrouvée de par les bons résultats économiques, le

régime va retrouver confiance dans les valeurs chinoises et développer le nationalisme. Face à une idéologie communiste qui semble dépourvue de sens aujourd'hui, le nationalisme va s'imposer comme l'idéologie tout à la fois légitimante et structurante du régime. Le communisme n'avait été pensé que comme un outil pour faire entrer la Chine dans la modernité (lui faire accéder au statut du *fuguo bingqiang*). Mais devant son incapacité à sortir la Chine du sous-développement, celui-ci va être abandonné. Mais il ne faut pas perdre de vue que le communisme chinois était dès son origine tout à la fois un médium du développement et de la puissance (autrement de l'objectif du *fuguo bingqiang*) et le moyen de réaliser le projet nationaliste d'indépendance nationale. Dépourvu de toute légitimité, le communisme va s'effacer du cadre conceptuel dans lequel est pensée la politique en Chine pour ne laisser que le seul nationalisme comme fondement du régime.

Or, ce projet politique du *fuguo bingqiang* n'est pas neutre. Certes, il s'agit de sortir la Chine du sous-développement économique. Mais il contient aussi en lui l'idée que la Chine a une certaine place au sein de la communauté internationale. Les réformes de l'Etat visent donc, aussi, à rendre à la Chine cette stature internationale qu'elle estime avoir de droit. Dans la mesure où la prise de conscience et la réflexion sur la nation chinoise se font au moment où la Chine est la proie des appétits des puissances occidentales, il apparaît logique que le questionnement sur ce qu'est la Chine fasse partie de la réflexion sur la forme de l'Etat. Vu depuis Pékin, la plupart des tracés frontaliers n'étaient que le résultat de traités inégaux que la Chine avait été contrainte d'accepter. La politique de modernisation de l'armée s'inscrit donc dans une conception géopolitique qui vise à permettre à la Chine d'assurer une hégémonie locale sur les zones qu'elle estime être naturellement sous son influence. Mais il s'agit également de garantir un environnement géopolitique stable afin de fournir des ressources dans l'optique de continuer la politique de développement.

C'est donc initialement pour réaliser cet objectif du *fuguo bingqiang* que les réformes ont été entreprises et que la rupture s'est faite avec l'Etat maoïste. Mais les réformes ont également induit une dynamique au sein de l'Etat chinois. Si bien que l'Etat chinois aujourd'hui est également le résultat de ces réformes. La politique de modernisation avait deux axes prioritaires : l'ouverture de la Chine sur le monde et l'abandon du plan au profit du passage vers une économie de marché. Ces deux axes vont profondément modifier la manière dont est pensée l'Etat ainsi que son mode de gouvernance. Ils

imposent une rationalisation du mode de gouvernance. Cette rationalisation apparaît indispensable si la Chine veut attirer les capitaux étrangers pour assurer la pérennité de sa politique de développement. Mais aussi si elle veut mener à bien la transition d'une économie autarcique de commande gérée par l'Etat central à une économie de marché moderne et compétitive. Or, si le mode de gouvernance a été modifié, le monopôle du Parti, lui, demeure. Dans la mesure où le régime ne dispose pas de contre-pouvoirs, les réformes n'ont été rendues possibles que parce qu'elles satisfaisaient l'intérêt personnel des agents concernés, dirigeants du Centre et des gouvernements provinciaux. En effet, les réformes ont accordé une dévolution du pouvoir non pas de l'Etat central vers la société civile ; mais de l'Etat central vers les structures subalternes de l'appareil étatico-partisan. Si bien que cette réforme, qui se caractérise par le gradualisme, la délégation par consensus et le particularisme administratif, a conduit à un état de fédéralisme *de facto*.

La notion de *fuguo bingqiang* reflète la manière dont l'Etat est pensé, souhaité, mais en aucun cas il ne s'agit d'un mode de gouvernance. Dans la mesure où le régime ne dispose pas de contre-pouvoirs, les réformes n'ont été rendues possibles que parce qu'elles satisfaisaient l'intérêt personnel des agents concernés, dirigeants du Centre et des gouvernements provinciaux. L'objectif des dirigeants chinois sur le plan intérieur vise à mettre en place une économie néo-libérale tout en compensant la fin du dirigisme étatique par un retour à l'idée de nation. On est ainsi en droit de se demander si la Chine développe le nationalisme par crainte. Crainte d'un effondrement du système. Le nationalisme serait alors une idéologie de rechange. Mais aussi, peut être, la peur de ne plus être une nation comme c'est le cas des pays européens entrés dans la post-modernité¹. L'Etat demeure prisonnier d'une pensée purement pragmatique et utilitariste. A cette vision qui tente de conceptualiser la domination du peuple par une minorité, on ne peut qu'opposer ces propos de Li Shenzhi² : « mondialisation, modernisation et démocratisation, c'est grâce à l'union de ces trois composantes que le pays pourra s'en sortir, c'est en elles que repose la clé de son avenir ! »

¹ Sur ce point, voir MANENT, *op.cit.*

² LI Shenzhi, « Objectif démocratie » in CHEN Yan & HOLZMAN Maris, *op.cit.* page 25

BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques

ABBAS Mehdi, « Une économie politique de l'agenda commercial international » in BERTHAUD & KEBABDJIAN, *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, 2006

ACEMOGLU Daron & ROBINSON James A., « De Facto Political Power and Institutional Persistence » in *American Economic Association Papers and Proceedings* 96(2), pp. 325-330. Mai 2006

_____, « A Simple Model of Inefficient Institutions » in *Scandinavian Journal of Economics* 108(4), pp. 515-546. Décembre 2006

ACEMOGLU Daron, « Oligarchic vs. Democratic Societies » in *Journal of the European Economic Association* 6, pp. 1-44. Mars 2008

ACEMOGLU Daron & ROBINSON James A., « Persistence of Power, Elites and Institutions » in *American Economic Review*, 98(1), pp. 267-93. Mars 2008

ACEMOGLU Daron, JOHNSON Simon, ROBINSON James A. & YARED Pierre, « Income and Democracy » in *American Economic Review*, 98(3), pp. 808-42. Juin 2008

ADLER Alexandre, « Et si le dollar entrait en crise », *Le Figaro*, 16 mars 2005

AGLIETTA Michel & LANDRY Yves, *La Chine vers la superpuissance*, Paris, Economica, 2007

AITKEN & HARRISON, « Do domestic firms benefit from foreign direct investment? Evidence from Venezuela » in *American Economic Review*, 89 (3), 199, pages 605 à 618

ANDERSON Jonathan, *UBS Investment Research : Asia Economic Comment*, 20 octobre 2003.

ANDRE Paul, mémoire de DEA, IEP de Lille, 2003

ANDRESY, Agnès, *Who's Hu, le président chinois Hu Jintao, sa politique et ses réseaux*, Paris L'Harmattan, 2008

ANGLE Stephen in Antonio.S CUA (dir.), *Encyclopedia of Chinese philosophy*, New York, Routledge, 2003

ANQUETIL Nicole & Alii (dir.), *Géopolitique de l'Asie*, Paris, Nathan, 2007

ANZILOTTI, Cours de droit international, Paris, Editions Panthéon-Assas, diffusion Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1999

- ARENDETT Hannah**, « Les Origines du totalitarisme » in *Le totalitarisme*, Paris, Gallimard, éd. Quarto, 2002
- ARON Raymond**, *Mémoires, 50 ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983
 ____, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.
 ____, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Levy, 1962
- BADIE Bertrand**, *Le diplomate et l'intrus*, Paris, Fayard, 2008
- BALME Stéphanie**, *Entre soi*, Fayard, Paris 2004
 ____ « Juridicisation du politique et politisation du juridique » in DELMAS-MARTY Mireille & WILL Pierre-Etienne, *La Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, 2007
- BAO Shuming, CHANG Gene Hsin, SACHS Jeffrey & WOO Wing-thye**, « Geographic factors and China's regional development under market reforms, 1978-1998 », *Elvesier Science* 2002.
- BARRO Robert & SALA-I-MARTIN Xavier**, *Economic Growth*, New-York, McGraw-Hill, 1995
- BEJA Jean-Philippe**, *A la recherche d'une ombre chinoise*, Paris, Seuil, 2004,
 ____, « Les intellectuels et le pouvoir dans la Chine des réformes » conférence donnée au CERIU, Université de Montréal, 11 avril 2006, <http://www.cerium.ca/article1581.html>
 ____, « Un an de politique à Hong Kong » *Perspectives chinoises*, juin 1998
- BEJA Jean-Philippe, CHENG Joseph et HUCHET Jean-François**, « Un chemin long et sinueux », *Perspectives chinoises*, n°2007/2, 2007,
- BERGERE Marie-Claire**, *Sun Yat-sen*, Paris, Fayard, 1994
 ____, *Capitalisme et capitalistes en Chine*, Paris, Perrin, 2008
- BERHOLTZ Peter**, *The international game of power*, Berlin, Mouton Publishers, 1985.
- BERLIN Isaiah**, *Vico and Herder: two studies in history of ideas*, 1976
- BERNHEIM Douglas et WHINSTON Michael**, « Menu auctions, ressource allocation and economic influence », *Quarterly Journal of Economics*, vol.101, n°1, janvier 1986, pages 1 à 31
- BILLETIER Terance**, *L'empereur jaune: une tradition politique chinoise*, Paris, Les Indes savantes, 2007
- BLANCHARD Olivier**, *Macroeconomics*, New Jersey, Prentice Hall, 1997
- BONNIN Michel**, conférence du 15 janvier 2003 « Comment définir le régime chinois aujourd'hui ? », Paris, Université Paris V
- BOUKHARINE Nicolai**, *L'économie mondiale et l'impérialisme*, Paris, (nouvelle édition) Anthropos, 1971, 1917 pour la première édition

BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Archives de la recherche en sciences sociales*, n°64 (septembre 1986)

BOURETZ Pierre, « Introduction aux correspondances et dossier critique » in ARENDT Hannah, *op.cit.*

BRAUDE Jonathan, « Pass for Patten's Benchmark test », *South China Morning Post*, 30 juin 1998.

BRENNA Geoffrey & BUCHANAN James, *The power to tax: Analytical foundations of a fiscal constitution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

BRISSET Jean-Vincent, *La Chine une puissance encerclée ?*, IRIS-PUF, Paris, 2002

BRZEZINZKI Zbigniew & FRIEDRICH Carl, *Totalitarian dictatorship and autocracy*, New York, Harper and Row, 1965.

BRZEZINZKI Zbigniew, *The permanent purge: Politics in soviet totalitarianism*, Cambridge, Harvard University press, 1956

BUCHANAN James & TULLOCK Gordon, *The calculus of consent. Logical foundations of Constitutional democracy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1962.

CABESTAN Jean-Pierre, « La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n°84 juillet-août 2004

___, *Le système politique de la République populaire de Chine*, Paris, PUF, 1994,

___, « Chine : un Etat de lois sans Etat de droit », *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVIII° n°147 juillet-septembre 1996

___, « Les multiples facettes du nationalisme chinois », *Perspectives chinoises*, n°88, 2005 <http://perspectiveschinoises.revues.org/document739.html>.

CADART Claude, « Note sur la Chine de 1949 à 1964 » in Cahiers de la Fondation nationale de sciences politiques *Régime interne et politique extérieure dans les pays d'Asie*, Armand Colin, Paris, 1964

CAI Chongguo, *Chine : l'envers de la puissance*, Paris, Mango

CARDOSO Eliana & DORNBUSCH Rudiger, « Foreign Private Capital FLOws » in CHENERY & SRINIVASAN (DIR.), *Handbook of Development Economics*, vol.2, New York, Elveiser Science Publishers, 1989.

CARTIER Michel, EHESS et colloque du CEFC avril 2008

CHANG GH. « Cause and cure of China's widening income disparity » in *China Economic Review*, n°13 2002 pages 335 à 340

CHEN Jianfu, *Chinese law*, Kluwer Law International, La Haye, 1999

CHEN Yan, *L'éveil de la Chine*, Paris, Editions de l'Aube, 2002

CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil, 1997

_____, conférence du 13 janvier 2003 : « Modernité et invention de la tradition chez les intellectuels chinois du XX^e siècle », Paris, Université Paris V

_____, « Modernité et invention de la tradition chez les intellectuels chinois du XX^e siècle » in MICHAUD (dir.) *La Chine aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2003

CHENG Xiaonong « Comment évaluer l'état réel de l'économie chinoise ? » in Marie Holzman et Chen Yan, *Ecrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*, Paris, L'aube, 2003

CHI Fulin & GAO Shangquan (dir.), *Theory and reality of transition to a market economy*, Pékin, Foreign Languages Press, 1995

CHI Fulin, *Reform determines future of China*, Pékin, Foreign Languages Press, 2000.

_____, *China, the new stage of reform*, Pékin, Foreign Languages Press, 2004.

CHOUKHOUNE Leïla, « L'Etat de droit par l'internationalisation, objectif des réformes ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n° 69, janvier-février 2002

CHOW G., *China's economic transformation*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002

Citigroup, *Greater China Insights*, 14 juin 2002, newsletter

COHEN Daniel, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006

Constitution de la République populaire de Chine, Pékin, Editions populaires, 2004

COOK Sarah, « Remettre la santé au cœur du développement chinois », *Perspectives chinoises*, n°2007/3, 2007

COTTRELL Robert, *The End of Hong Kong: The Secret Diplomacy of Imperial Retreat*, London, John Murray, 1993

COULOMB Fanny & FONTANEL Jacques, « Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale », in BERTHAUD & KEBABDJIAN, *op.cit.* page 191

COULOMB Fanny, « Pour une nouvelle conceptualisation de la guerre économique » in DAGUZAN & LOROT (dir.), *Guerre et économie*, Paris, Ellipses, 2003, pages 73 à 87

COX Robert, « Critical Political Economy », in HETTNE B. (dir.), *International political economy. Understanding global disorder*, Fernwood Publishing, Sapes, University Press, Zed Books, 1995

CURTIN Sean, « China-Japan Relations under the Koizumi Administration Series: Japan Timeline for June 2005 », *glocom*, juin 2005

DE MURGER S. « Economic opening and growth in China », Development Centre Studies, OCDE, Paris, 2000

DELMAS-MARTY Mireille, « La construction d'un Etat de droit en Chine dans le contexte de la mondialisation » in Mireille Delmas-Marty & Pierre-Etienne Will (dir.)

DELMAS-MARTY Mireille & WILL Pierre-Etienne (dir.), *La Chine et la démocratie*, Fayard, Paris 2007

DELPECH Thérèse, « Inde-Chine : le face à face ? » in *Politique Internationale*, n°82 hiver 1998

DENG Xiaoping, *Textes choisis*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1994 volume 3

DERON Francis, « Wei Jingsheng : « Les policiers m'ont dit : tu n'as aucun recours » in *Le Monde*, 5 décembre 1998 page 24

Deutsche Bank, *Emerging Markets Monthly*, 4 septembre 2002

D'HOOGE Ingrid, « Public Diplomacy in the People's Republic of China » in MELISSEN Jan (dir.), *The new public diplomacy*, Houndmills, Palgrave, 2007, pages 88 à 103.

DITTMER Lowell, "Sizing up China's new leadership", in TIEN & CHU, *op.cit*

DOMENACH Jean-Luc & RICHER Philippe, *La Chine*, Paris, Seuil, 1995, tome 2

DOMENACH Jean-Luc, *Où va la Chine ?*, Paris, Fayard 2002

DREYER J.S. & SCHOTTER A. « Relationships in the International Monetary Fund: the consequences of quota change » in *Review of Economics and Statistics* vol.62 (1980) pages 97 à 106

DUC Cindy, GRANGER Clotilde & SIROEN Jean-Marc, « Trade costs and democracy », in *Cahier de recherche EURISCO*, 2004, <http://www.dauphine.fr/siroen/tradedemo.pdf>

DUFOUR Jean-François, *Hong Kong enjeux d'une transition historique*, Paris, Le Monde éditions, 1997

EASTON David, *A framework for political analysis*, New-York, Prentice-Hall, 1965

EICHENGREEN Barry, Hegemonic stability theories of the international monetary system, *Brooking papers on international economics*, vol.54. page 256. Repris dans de nombreuses publications, dont:

EICHENGREEN Barry, *Elusive Stability, essays in the history of international finance, 1919-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990

ELISSEEFF Danièle, *Histoire de la Chine*, Monaco, Editions du Rocher, 1997
_____, *Histoire du Japon*, Monaco, Editions du Rocher, 2001

EYRAUD Henri, *Chine : la réforme autoritaire*, Paris, Bleu de Chine, 2001

FAN Gang, « China's NPLs and National Comprehensive Liability », *Asian Economic Papers*, vol.2, N°1, 2003, pages 145 à 152.

FENG Zhaokui, « Japan-India Axis Strategy », *People's Daily Online*, 30 avril 2004

FINDLEY Ronald & WELLISZ Stanislaw, « Endogenous tariffs, the political economy of trade restrictions and welfare » in Bhagwati (dir.), *Import competition and response*, University of Chicago Press, Chicago 1982, pages 223 à 234

FLEISHER Belton & CHEN Jian, « The Coast-Noncoast income gap, productivity and regional economic policy in China », in *Journal of comparative economics*, 25 (2), 1997, pages 220 à 236.

FONTANEL Jacques, *La globalisation en « analyse ». Géoeconomie et stratégie des acteurs*, Paris, L'Harmattan, 2005.

FORTE Francesco, "The theory of social contract and the EEC" in D. GRENAWAY & K. SHAW (dir.), *Public Choice, Public Finance, Public Policy*, Oxford, Blackwell, 1985, pages 149 à 175.

FOUCAULT Michel, « Il faut défendre la société », *cours au Collège de France. 1976*. Paris, Editions du Seuil, 1997

FRATIANNI M. & PATTISON J., "The economics of International organizations" in *Kyklos*, vol. 35 (1982) pages 244 à 262

FREY Bruno, « The public choice view of international political economy » in *International Organisation*, n°38 hiver 1984, MIT

_____, « The public choice of international organizations », in Denis C. MUELLER (ed.), *Perspectives on Public Choice*, 1997, Cambridge, Cambridge University Press, pages 106 à 123.

_____, "The Public choice view of international political economy", in *International Organization*, vol. 38 (1) 1984, pages 199 à 223

FREY Bruno & GYGI Beat, « The political economy of international organizations » in *Außenwirtschaft*, n°45, 1990 pages 371-394

FRIEDMAN Georges & LABAND Meredith, *The coming war with Japan*

GARTEN Jeffrey, *A cold peace: American, Japan, Germany and the struggle for supremacy*

GAUTHIER Ursula, « L'automne du Parti » in *Le Nouvel Observateur*, Paris, 5 juillet 2001, page 14

GILL & LAW, *The global political economy*, Harvester, 1988

GILPIN Robert, *US power and the multinational corporation. The political economy of foreign direct investment*, New York, Basic Books, 1975

___, *The political economy of international relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987

___, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981

GRIES Peter Hays, *China's new nationalism*, Berkeley, University of California Press, 2004

GROSSMAN Gene et HELPMAN Elhanan, « Protection for sale », *American economic review*, vol 84, n°4, septembre 1994, pages 833 à 850

___, « trade wars and trade talks », *Journal of Political Economy*, vol.103, n°4, août 1995, pages 675 à 708

___ «The politics of free-trade agreements», *American Economic Review*, vol. 85, n°4, septembre 1995, pages 667 à 690

___ «Politics and Trade policy», in GROSSMAN & HELPMAN (dir.), *Interest groups and trade policy*, Princeton, Princeton University Press, 2002, pages 173 à 198.

GATT, *Résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay, textes juridiques*, Genève, GATT, 1994

GIPOULOUX François, *La Chine du 21^e siècle*, Paris, Armand Colin,

GUILLOCHON Bernard, « L'économie politique du protectionnisme » in KEBABDJIAN et BERTHAUD, *op.cit.*

GUILLERMAZ Jacques, *Histoire du parti communiste chinois*, Paris, Payot, 2004 (3^e ed.)

GUSTAFSSON B. & LI S. « Types of income and inequality in China at the end of the 1980s », *Review of Income and Wealth*, n°43, 1997, pages 211 à 226

HAN Zhuang, *De l'autonomie des entreprises d'Etat en droit chinois*, Paris, L'Harmattan, 2003.

HARBULOT C., *La machine de guerre économique*, Paris, Economica, 1992.

HARDING Harry (dir.), *China's foreign relations in the 1980s*, New Haven, Yale University Press, 1984.

HE Baogang, *The Democratic Implications of Civil Society in China*, Basingstoke, MacMillan, 1997.

HERMET Guy (dir.), *Totalitarismes*, Paris, Economica, 1984.

HILLMAN Arye, « Declining industries and political support protectionist motives » in *American Economic Review*, volume 72, n°5 décembre 1982 pages 1180 à 1187

HIRSCHMAN Albert, *Exit, voice, loyalty*, Cambridge Mass. Harvard University Press, 1970
_____, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, (nouvelle édition) Berkeley, University of California Press, 1980, 1^o édition 1945

HO Kang-mei Jacinta & MALLET Pierre, *Lee Teng-hui et la « révolution tranquille » de Taiwan*, Paris, L'Harmattan, 2005

HOOK Glenn D., GILSON Julie, W. HUGHES Cristopher & DOBSON Hugo, *Japan's international relations*, London, Routledge, 2001, pages 163 à 170

HU Ping, *Ren de xunhua, duobi yu fanpan* [La domestication, la révolte et la libération de l'homme], Hong Kong, Yazhou kexue, 1999 [pour la traduction française : *La pensée manipulée*, L'aube, 2004]

HUANG Ray, *Zhongguo Da Lishi* (China: a macrohistory), Taipei, Liangjing, 1993.

HUANG Wenfan, *The process of Decision-making regarding Resuming the Exercices of Sovereignty over Hong Kong by China and its Implementation*, bilingue, publié par Institute of East-West Academic Exchange, Baptist University of Hong Kong, 1997, Hong Kong

Human Development Report 2007/08, United Nations

HUSSEIN Ather & Alii, *Urban poverty in the PRC*, 2002, Asian development bank, projet n°TAR33448.

HUSSEIN Athar, « Une sécurité sociale pour une société harmonieuse », *Perspectives chinoises*, n°2007/3, 2007,

INOUE Tatsuo, « Liberal democracy and Asian Orientalism » in BAUER Joanne R. & BELL Daniel A. (dir.) *The East Asian challenge for human rights*, Cambridge university Press, Cambridge, 1999

JIAN, SACHS & WARNER, « Trends in regional inequality in China », *China economic review*, 7 (1), 1996, pages 1 à 22.

JIN Guantao & LIU Qingfeng, *Xingsheng Yu Weiji* (Prosperity and Crisis), Changsha, Hunan Renmin Chubanshe, 1984

JOFFE Ellis, « The People liberation army and politics : after the fifteenth Party congress » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *op.cit*

JOYAUX François, *Géopolitique de l'extrême orient*, tome 1, Paris, Compex, 1994.

KANBUR & ZHANG, “Fifty years of regional inequality in China: a journey through revolution, reform and openness”, Cornell University, 2001.

KEBABDJIAN Gérard, « De l'économie internationale à l'économie politique internationale » in Berthaud & Kébabdjian (dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006

_____, *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Seuil, 1999

KEBABDJIAN Gérard & BERTHAUD Pierre(dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006.

KEHOANE & NYE, “Power and Interdependence in the information age”, in *Foreign Affairs*, vol.77, n°5, pages 81 à 94.

KEOHANE Robert, « The theory of Hegemonic Stability and Changes in International Economic Regimes, 1967-1977 », in HOLSTI & alii (dir.), *Change in International System*, Boulder, Boulder Westview Press, 1980

_____, « Neoliberal Institutionalism : A persepective on World Politics », in KEOHANE Robert, *International institutions and state power: essays on international relations theory*, Boulder, Boulder Westview Press, 1989,

_____, *After hegemony. Cooperation and discord in the world political economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984

KEITH Ronald, *China's struggle for the rule of law*, London, St Martin's press, 1994

KENNEDY Paul, *The rise and fall of the great powers*, 1987

KINDLEBERGER Charles, *The World in Depression. 1929-1939*. Londres, Allen Lane, 1973; reed. Londres, Penguin, 1987

KITAOKA Shinichi, « Anwering China Japan's bashers », *Japan Echo*, Special Issue 2005, pp.12-18.

KRASNER Steven, “State Power and the Structure of International Trade”, in *World Politics*, vol. 28, n°3, page 317 à 347

KRUGMAN Paul, « Increasing Returns and Economic Geography » in *Journal of Political Economy*, n°99 (31), 1991, pages 483 à 499.

LAM Wo-Lap, *Chinese Politics in the Hu Jintao era*, Londres, M.E. Sharpe, 2007

LAMOUREUX Christian, « Un empire plurimillénaire : l'empire chinois » in *Question internationales* n°26

LAMPTON David, *Policy Implementation in Post-Mao China*, University of California Press, 1987

LAMPTON David (dir.), *The making of Chinese foreign and security policy in the era of reform, 1978-2000*, Stanford, Ca. , Standford University Press, 2001

- LAUNAY Stephen**, *La guerre sans la guerre*, Paris, Descartes & Cie, 2003
- LEE J.**, "Changes in the sources of China's regional inequality", *China economic review*, 11 (3), 2000. pages 232 à 245
- LEFORT Claude**, « Totalitarisme et démocratie » conférence donnée à Lille novembre 2007
- LEONARD Mark**, *Que pense la Chine ?*, Paris, Plon, 2008
- LEYS Simon**, *Essais sur la Chine (Les habits neufs du président Mao ; Ombres chinoises ; Images brisées ; La forêt en feu ; L'humeur, l'honneur, l'horreur)*, Paris, Robert Laffont, 1998
- LI Ma & SCHMITT François**, « Réformes économiques et inégalités en Chine : évolution des inégalités selon les régions et entre les urbains et les ruraux » in Shi Yunnan & Françoise Hay (dir.) *La Chine : forces et faiblesses d'une économie en expansion*, PUR Rennes 2006 pages 117 à 137
- LI Shenzhi**, « Objectif démocratie » in HOLZMAN Marie & CHEN Yan, *Ecrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*, L'aube essai, 2003
- LIANG Xiaosheng**, *Zhongguo Shehui Jiecen Fenxi* (Analysis on Social classes in China), Beijing, Jingji Ribou Chubanshu, 1997
- LIEBERTHAL Kenneth & OKSENBURG Michel**, *Policy Making in China, Leaders Structures and Processes*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- LIEBMAN Ben**, « Judges becoming judges ? » in *Columbia Law Review*, novembre 2005, http://www.law.columbia.edu/null/LIEBMAN_judges_becoming?exclusive=filemgr_download&file_id=941448&showthumb=0
- LIN Zhibo**, « China Pundit Takes Japan to Task », *International Herald Tribune*, 3 janvier 2006
- LOROT P.**, « La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », in *Annuaire français de relations internationales*, vol.1, pages 110 à 122
- LOWI Theodore**, « American Business, Public Policy, Case Studies and Political Theory » in *World Politics*, vol. 16, 1964, pages 677 à 715
- LU Yi (dir.)**, *Dangdai Zhongguo Shehui Jiecen Yangjiu Baogao* (A Study of social classes in contemporary China), Beijing, Sheke Wenxian Chubanshe, 2002
- MAHBUBANI Kishore**, *Le défi asiatique*, Paris, Fayard, 2008
- Mc CORMACK Gavan**, « Est Asia Community : The Unfinished Project of the 1930s », japanfocus.org, 2004

MC DOUGALL G., « The benefits and costs of private investment from abroad » in *Economica*, Mars 1960, pages 13 à 35

MAGEE Stephen, BROCK William et YOUNG Leslie, *Black Holes tariffs and endogenous policy theory*, Cambridge (MA) Cambridge University Press, 1989

MALIA Martin, *La tragédie soviétique, histoire du socialisme en Russie 1917-1991*, Paris, Seuil, 1995.

MANENT Pierre, *La raison des nations*, Paris, Gallimard, 2006

MAO Zedong, *Œuvres choisies*, tome 1, Editions en langues étrangères, Pékin, 1967

_____, « Zhongguo Ge Jiezheng De Fengxi » « Une analyse des différentes classes sociales en Chine » in *Mao Zedong Xuanji (Selected Works of Mao Zedong)*, vol.1, Beijing, Renmin Chubanshe.

_____, « Du nouveau constitutionnalisme démocratique » cité par ZHAO Zhenjiang (dir.) *Quarante ans de système légal en Chine (Zhongguo fazhi sishinian)* Pékin, Beijing University Press, 1989

MARKUSEN & VENABLES, « Foreign Direct Investment as a catalyst to industrial development » in *European Economic review*, 43, 1999, pages 335 à 356.

MAYER Wolfgang, « Endogenous Tariff formation » in *American Economic Review* volume 74 n°5 décembre 1984 pages 970 à 985.

MENG X. “Economic restructuring and income inequality in urban China”, *Review of Income and Wealth*, 2004 n°50 pages 357 à 379

MENGIN Françoise, *Trajectoires chinoise : Taiwan, Hong Kong et Pékin*, Paris, Karthala, 1998.

MERQUIOR JC, « A panoramic view of the rebirth of liberalism » in *World Development*, n°20 (8), 1993

METZGER Thomas, *The Western Concept of Civil Society in the Context of Chinese History*, Stanford Ca, Stanford University Press, 1998.

MOFCOM et United States Trade Representative, *2003 Report to Congress on China's WTO Compliance*, 17 décembre 2003

MOFTEC et United States Trade Representative, *2002 Report to Congress on China's WTO compliance*, 11 décembre 2002.

MUELLER Denis.C., « Constitutional public choice » in MUELLER Denis.C, *Perspectives on public choice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997

_____, *Constitutional Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

NEARY Ian, *The State and Politics in Japan*, Cambridge, Polity, 2002, page 163.

National Defense Program Outline for Fiscal Year 2005 and After, 10 décembre 2005

NELLIS John, “Faut-il repenser la privatisation dans les économies en transition?” *Finances et Développement*, vol. 36, juin 1999, pages 16 à 19

NEUMANN Sigmund, *Permanent revolution. Totalitarianism in the age of international civil war*; Londres 1940

NEXON Marc, « OMC : le grand boom en avant » in *Le Point* 21 décembre 2001

NIQUET Valérie, *Chine-Japon. L'affrontement*, Paris, Perrin, 2006

NISKANEN, *Bureaucracy and representative government*, New York, Aldine-Atherton, 1971

NOLAN Peter et WANG Xiaoqiang, « Beyond Privatization : Institutional Innovation and Growth in China's Large State-Owned Enterprises », in *World Development*, vol.27, n°1, 1999, pages 169 à 200

NYE Joseph, *The paradox of American Power. Why the world's only superpower can't go it alone*, 2002, Oxford University Press

___, « The Soft Power of Japan », *Gaiko Forum*, n°191, 6 juin 2004, pages 3 à 7

NYE Joseph, XUE Lan, VOGEL Ezra & SAICH Tony, “The Rise of China's softpower”, Conférence donnée le 14 avril 2006 à l'Université d'Harvard (Kennedy School of Government)
http://uc.princeton.edu/main/index.php?option=com_content&task=view&id=572

OCDE, *Rapport sur la “gouvernance” en Chine*, 2005

___, « La Chine pourrait devenir le premier exportateur mondial d'ici 2010 » 16 septembre 2005,

http://www.oecd.org/document/29/0,2340,fr_2649_201185_35363613_1_1_1_1,00.html

O'DONNELL Guillermo, “Delegative Democracy”, *Journal of Democracy*, 5, n° 1, 1994, pp. 55-69

___, “Repenser la théorie démocratique: perspectives latino-américaines » in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8 n°2, 2001 pages 199 à 224

OI Jean, « The role of the local state in China's transitional economy » in *The China Quarterly* n°144 décembre 1995

OLSON Mancur, “Increasing the incentives for international cooperation” in *International Organizations*, n°25 pages 866 à 874.

OLSON Mancur & ZECKHAUSE Richard, “An economic theory of alliances” in *Review of Economics and Statistics*, vol. 48 (1966) page 266

ONU, *La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme*, New York, ONU, 2000.

OXFAM, *Rigged rules and double standards : trade, globalization and the fight against poverty*, Londres, OXFAM, 2002

OZAWA T. , *Institutions, Industrial Upgrading, and Economic Performances in Japan_ The flying geese paradigm of catch-up growth*, Northampton, Mass., Edward Elgar 2005_ chapter 9.

PAIRAULT Thierry, « Le risque province de la réforme fiscale » in *Courrier des pays de l'Est*, n°148, 1997

PAIX Catherine, « entre Chine et monde. Taiwan : la construction d'une identité » in Christine Chaigne, Catherine Paix et Chantal Zheng (dir.), *Taiwan, enquête sur une identité*, Paris, Karthala, 2000

PARADA Pedro, « Internationalisation : trois choix fondamentaux » in HEC, *L'art du management*, Dunod, Paris, 2005

PEARSON Margaret, « The business of governing business in China » in *World Politics*, n°57 (janvier 2005), pages 296 à 322

PEERENBOOM Randall, *China Modernizes. Threat to the West or Model for the Rest ?*, Oxford, Oxford University Press, 2007, pages 5 à 8

PIMPANEAU Jacques, *Chine, culture et tradition*, Arles, Philippe Picquier, 2004

PLANEL Niels, *Un autre Japon*, Paris, Mille et une nuits, 2007

POLIN Claude, *Le totalitarisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 3° éd. Mise à jour, 2007

POTTER Pitman B., « The administrative litigation law of the RPC : judicial review and bureaucratic reform » in Pitman B. POTTER (ed.), *Domestic law reforms in Post-Mao China*, New-York, ME Sharpe, 1994, pages 270 à 304

QIAO Liang & WANG Xiangsui, *La guerre hors limites*, Paris, Rivages, 2003

RACHLIN Howard & LAIBSON David (dir.), *The Matching Law: Papers on Psychology and Economics by Richard Herrnstein* Harvard University Press, 1997

RIGBY T.H., « Crypto-Politics » in *Survey* 50, no. 1 (1964): 183-194

ROBERTI Mark, *The Fall of Hong Kong : China's Triumph and Britain's Betrayal*, revised and updated, New York: John Wiley & Sons, Inc., 1994

RODRIK Dani, *Has Globalization gone too far?* Washington. DC., Institute for International Economics, 1997

RUGGIE John, « International Regimes, Transactions and Change : Embedded Liberalism in Post-War Economic Order » in KRASNER Stephen (dir.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983

SAICH Tony, *Governance and politics in China*, New York, Palgrave MacMillan, 2004

SAPY Georges, *Communiquer avec les Chinois* , Paris, Editions d'Organisation, 2003,

SCHARPF Fritz, « The joint-decision trap : lessons from German Federation and European integration » in *Public Administration*, n°66 (1988) pages 239 à 278

SEBENIUS J K., « Negociation arithmetic : adding and subtracting issues and parties » in *International Organizations*, vol.37 (printemps 1983) pages 281 à 316.

SHAPIRO Martin & SWEET Alec Stone, *On law, politics and judicialization*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

SHAUMBAUGH David, *Greater China : The Next Superpower*, Oxford, Oxford University Press, 1995

SHEN Simon, *Redefining Chinese Nationalism*, New York, Palgrave MacMillan, 2007

SHIRK Susan, *How China opened its doors*, Washington DC, Brookings Institution Papers, 1994

SIROEN Jean-Marc, « L'international n'est pas le global. Pour un usage raisonné du concept de globalisation » in *Revue d'économie politique*, vol. 114, n°6, novembre 2004, pages 681 à 698

___, « L'Etat-nation survivra-t-il à la mondialisation ? » in KEBABDJIAN Gérard & BERTHAUD Pierre (dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006. pages 297 à 309.

SOLINGER Dorothy, « China's Transcients and the State: A Form of Civil Society ? » *Hong Kong Institute of Asia-Pacific Studies Working Papers*, Chinese University, Hong Kong, 1991

SONG S., CHU S.F. & CHAO R., "Inter-city regional disparity in China", *China economic review*, 11 (3), 2000. pages 246 à 261.

SORMAN Guy, *L'économie ne ment pas*, Paris, Fayard, 2008

STRANGE Susan, *States and Markets*, New York, Pinter, 1994 (2° édition)

SWAINE Mickael, « The modernization of the PLA : implication for Asia Pacific security and Chinese politics » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *op.cit*

TAO Jingzhou, *Le droit chinois contemporain*, PUF, Paris 1991

TEIWESS Frederick, « The problematic quest for stability » in TIEN Hung-mao & CHU Yun-han, *China under Jiang*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000

The World Fact Book, CIA, les chiffres datent du 24 janvier 2008

TERRY E., *How Asia got rich _ Japan, China and the Asian miracle*, Armonk, New York Sharp Publishing 2002.

THORAVAL Joël, « L'identité chinoise » in GENTELLE Pierre (dir.), *Chine, peuples et civilisation*, Paris, La Découverte, 1994

THUROW L., *Head to head : the coming economic battle among Japan, Europe and America*, New York, Morrow&Co, 1992.

TIEN Hung-mao & CHU Yun-han (dir.), *China under Jiang*, Londres, Lynne Rienner, 2000

TOLLISON R D. & WILLET T D., « An economic theory of mutually advantageous issue linkages in international negotiations” in *International Organizations*, vol. 33 (automne 1979) pages 425 à 449.

TRAVERSO Enzo, *Le totalitarisme. Le XX^e siècle en débat*. Paris, Seuil, 2001

UNGER Jonathan, « Bridges: Private Business, the Chinese Government and the Rise of New Associations » in *The China Quarterly*, n°147, septembre 1996, pages 795 à 819.

VAIRON Lionel, *Défis chinois*, Paris, Ellipses, 2006

VAUBEL Roland, *The political econmy of international organizations: a public choice approach*, Boulder, Westview Press, 1991

VOEGELIN Eric, *Die autoritäre Staat* [L'Etat autoritaire], Vienne, Springer, 1936.

_____, *Die Politischen Religionen*, Vienne, Bethmann-Fischer, 1938 et 1939 [pour la traduction française: *Les religions politiques*, Paris, Edition du Cerf, 1994]

_____, *La nouvelle science du politique*, Paris, Seuil, 2000

VORAPHETH Kham, *Chine. Le monde des affaires*, Paris, L'Harmattan, 1997

WANG Hui, *China's new order: society, politics and economy in transition*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2003

_____, « Dangdai Zhongguo De Sixiang Zhuangkuang Yu Xiandaixing Wenti (The Contemporary Chinese Ideological Situation and Issues of Modernization) » in

Sihuo chongwen De Beijing (Pékin Renaissance), Pékin, Renmin Wenxue Chubanshe, 2000

WANG Shaogung, « Gongmin Shehui De Fanyi (Réflexions sur la société civile), *Ershiyi Shiji (XXI^e siècle)*, n°8, décembre 1991, pages 102 à 114

WANG Xiaodong et FANG Ning, *Qianqiu hua Yinying Xia De Zhongguo Zhu Ru (China's road under the shadow of globalisation)*, Pékin, Zhongguo Shehuikexue, Chubanshe, 1999.

WANG Yizhou, « Onprospects for Asian regionalism », Intervention présentée lors de la Conférence sur le nationalisme et le régionalisme en Asie, Tokyo, Université Waseda, décembre 2004, www.waseda-coe-cas.jp/symposium/pdf0412/wang0412.pdf

WEI Yehua Dennis, « Multiscale and multimechanisms of regional inequality in China: implications for regional policy », *Journal of contemporary China*, 11 (30), 2002, pages 109-124

WHITE Gordon, HOWELL Jude & Alii, *In Search of Civil Society: Market Reform and Social Change in Contemporary China*, Oxford, Clarendon Press, 1996

WING Thye Woo, « La réforme inachevée de l'économie chinoise » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, septembre-octobre 2003

WU Mi-cha « Taiwanese nationalism is a model for all Asia » in *Asahi Shinbum*, <http://www.asahi.com/english/Herald-asahi/IHistory/TKY200806020184.html>

XU Bin, *Le vent et les nuages au-dessus de la retrocession de Hong Kong (à la Chine) en 1997(97 xianggang huigui fengyun)*, Changchun : Presses Photographiques de Jilin, 1996

YAN Xuotong, « The Rise of China and its Power Status » in *Chinese Journal of International Politics*, vol.1 , 2006

YANG Dali, *Remaking the Chinese Leviathan: Market Transition and the politics of Governance in China*, Stanford. Ca, Stanford University Press, 2004

YANG Q., « Répartition géographique de l'investissement étranger en Chine : l'impact du capital humain » in *Revue d'économie du développement*, n°3 pages 35 à 59. 1999

ZHANG Leyin, « Chinese central-provincial fiscal relation, budgetary declin and the impact of the 1994 reform » in *China Quarterly*, n°157 mars 1999 pages 115 à 141

ZHANG Lun, *La vie intellectuelle en Chine depuis la mort de Mao*, Paris, Fayard, 2003.

ZHANG Zangzang, ZHANG Xiaobo, SONG Qiang, TANG Zhengyu, QIAO Bian et GU Qingsheng, *Zhongguo keyi shuo bu (La Chine peut dire non)*, 1996, Pékin

ZHENG Yongnian, « Institutionalizing de Facto Federalism in Post-Deng China » in Hung-mao Tien & Yun-han Chu (ed.) *China under Jiang Zemin*, op.cit.

ZHU Guobin, *Le statut de Hong Kong*, Aix en Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2002

Bibliographie complémentaire

Ouvrages en langues occidentales

AKAHA Tsuneo, *Politics and Economics in Northeast Asia. Nationalism and Regionalism in Contention*, Londres, Macmillan, 1999.

ANDRESY, Agnès, *Princes rouges : les nouveaux puissants de Chine*, Paris, L'Harmattan, 2003.

ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflexions on the origins and spread of nationalism*, Londres, Verso 1991.

AUSTIN Greg, *China's ocean Frontier. International Law, Military Force and National Development*, Camberra, Allen & Unwin, 1998.

BALAZS Etienne, *La bureaucratie céleste*, Paris, Gallimard, 1968.

Banque Mondiale, « La Chine et l'OMC : adhésion, politique de réforme et stratégie de réduction de la pauvreté », 2004

BESSIERE Sophie, *La Chine à l'aube du XXI^e siècle : le retour d'une puissance*, Paris, L'Harmattan, 2005.

BROWN Melissa, *Is Taiwan Chinese ? The impact of Culture, Power and Migration on Changing Identities*, Berkeley, University of California Press, 2004.

CABESTAN Jean-Pierre, *Chine-Taiwan, La guerre est-elle concevable ?*, Paris, Economica, 2003.

___, *L'administration chinoise après Mao, les réformes de l'ère Deng Xiaoping et leurs limites*, Paris, Editions du CNRS, 1992.

___, *Le système politique de la Chine populaire*, Paris, PUF-Que sais-je, 1994.

___, *Taiwan, Chine populaire : l'impossible réunification*, Paris, Dunod, 1995.

___, *Le système politique de Taiwan*, Paris, PUF-Que sais-je, 1999

CABESTAN Jean-Pierre & VERMANDER Benoit, *La Chine en quête de ses frontières*, Paris, Presses de Science Po, 2005.

CASTELLS Manuel, « Four Asian Tigers with Dragon Head », in LUBMAN Stanley, *Bird in the cage, Legal reform in China after Mao*, Standford, Standford University Press, 1999.

CHAIGNE Christine, PAIX Catherine & ZHENG Chantal (dir.), *Taiwan, Enquête sur une identité*, Paris, Karthala, 2000.

CHANG Gordon, *The coming collapse of China*, Londres, Random House, 2001

CHEN Yan & HOLZMAN Marie, *Ecrits édifiants et curieux sur la Chine du XXI^e siècle*, Paris, Editions de l'Aube, 2003.

CHENG Hsiao-shih, *Party-Military Relations in the PRC and Taiwan, Paradoxes of Control*, Boulder, West View, 1990

COURMONT Barthélémy, *L'Asie orientale face aux périls des nationalismes*, Paris, Lignes de repères, 2006.

DELANNOI Gil, *Sociologie de la nation : fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999.

__ *Minzu yu minzu zhuyi*, Pékin, Sanlian, SDX, 2005, [Trad. de *Sociologie de la nation : fondements théoriques et expériences historique*]

DIECKHOFF A. *La nation dans tous ses Etats*, Paris, Flammarion, 2000

DIKÖTTER Frank, *The construction of racial identities in China and Japan : Historical and contemporary perspectives*, Londres, Hurst, 1997.

EYRAUD Corinne, *L'entreprise d'Etat en chinoise, de l'institution sociale totale à l'entreprise économique*, Paris, L'Harmattan, 1999

EYRAUD Henri, *Tigre de papier ? Réalité de la puissance militaire chinoise*, Paris 1996.

FEUERWERKER Albert (dir.), *Approach to Modern Chinese History*, Berkeley, UCLA, 1990.

FRIEDMAN Edward, *National Identity and democratic prospect in socialist China*, New York, M.E. Sharpe, 1995.

GELLNER Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.

GEOFFROY Claude, *Le mouvement indépendantiste taiwanais*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GILLEY Bruce, *Tiger on the Brink, Jiang Zemin and China's Elite*, Berkeley, University of California Press, 1998.

GOODMAN David & SEGAL Gerald (dir.), *China Rising, Nationalism and Interdependence*, Londres, Routledge, 1997.

GUILLERMAZ Jacques, *Histoire du parti communiste chinois*, Paris, Payot, 1975 (2^e ed.)

GUO Yingjie, *Cultural nationalism in contemporary China: the search of national identity under reform*, Londres, Routledge, 2004.

GURTOV Mel & HWANG Byong-moo, *China's security: The changing roles of the military*, Boulder, Lynn Rienner, 1998.

HABERMAS Jürgen, *The structural transformation of the public sphere: an inquiry into a category of bourgeois society*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1989.

HAY Françoise & SHI Yunnan (dir.), *La montée en puissance de l'économie chinoise*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

HE Zhaowu, BU Jinzhi, TANG Yuyuan & SUN Kaitai, *An intellectual history of China*, Pékin, Foreign Languages Press, 1998 (2ème ed.)

HELPMAN (dir.), *Interest groups and trade policy*, Princeton, Princeton University Press, 2002, pages 173 à 198.

HU Angang & ZHEN Jinghai, *Why China's FTP has dropped*, mimeo, Center for China Studies, School of Public Policy and Management, Tsinghua University, Pékin, 2004.

HUGHES Christopher, *Taiwan and Chinese Nationalism : National Identity and Status in International Society*, Londres, Routledge, 1997.

HUNTINGTON Samuel, *The Clash of Civilizations and the remaking of World order*, New York, Simon and Schuster, 1996.

JIANG Jinsong, *The National People's Congress of China*, Pékin, Foreign Languages Press, 2003.

JOHNSTON Alastair & ROSS Robert (dir.), *Engaging China. The management of an emerging power*, Londres, routledge, 1999

KARMEL Solomon, *China and the People's Liberation Army. Great Power or Struggling Developing State?*, New York, Saint Martin's Press, 2000.

KAZENSTEIN Peter (dir.), *The culture of national security, Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University, 1996.

KERNEN Antoine, *La Chine vers l'économie de marché*, Paris, Karthala, 2004.

KISSINGER Henry, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2002.

KLINTWORTH Gary, *New Taiwan, New China. Taiwan's changing role in the Asia-Pacific Region*. New York, Saint Martin's Press, 1995.

KONDAPALLI Srikanth, *China's military: the PLA in Transition*, New Delhi, Knowledge World & IDSA, 1999.

___ , *China's naval power*, New Delhi, Institute of Defense and Strategic Affairs, 2001

KORNAI Janos, *L'économie de la pénurie*, Paris, Economica, 1984.

KUHN Philip, *Les origines de l'Etat chinois*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999.

LAM Willy Wo-Lap , *The Era of Jiang Zemin*, Singapour, New York, Prentice Hall, 1999.

LI Muyang (dir.), *How far across the river : Chinese policy at the millenium*, Standford, Standford University Press, 2003.

LILLEY James & SHAMBAUGH David (dir.), *China's Military faces the future*, New York, ME Sharpe, 1999.

LIMAYE Sato & MATSUDA Yoshiho (dir.), *Domestic Determinants and Security Policy Making in East Asia*, Tokyo, NIDS, 2000.

LIN Zhiling & ROBINSON Thomas (dir.), *The Chinese and their future: Beijing, Taipei, and Hong Kong*, Washington DC, The AEI Press, 1994.

LÜ Xiaobo, *Cadres and corruption, the organizational involution of the Chinese communist Party*, Stanford, Stanford University Press, 2000.

LYNCH Daniel, *After the Propaganda State: Media, Politics and "Thought work" in Reformed China*, Stanford, Stanford University Press, 1999.

MACMILLEN Donald & DEGLOYER Michael (dir.), *One culture, Many systems. Politics in the reunification of China*, Hong Kong, The Chinese University Press, 1993.

MANN James, *About Face: A history of America's Curious Relationship with China, from Nixon to Clinton*, New York, Vintage Books Edition, 2000.

MICHAUD Yves (dir.), *La Chine aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2003.

MITTER Rana, *A bitter Revolution, China's struggle with the Modern world*, Oxford University Press, 2004.

MULVENON James & YANG Richard, *The People's Liberation Army in the Information Age*, Santa Monica, Rand, 1999.

NATHAN Andrew & LINK Perry, *The Tienanmen Papers*, New York, Public Affairs Books, 2000.

NATHAN Andrew & GILEY Bruce, *China's new rulers: the secret files*, New York, New York Review of Books, 2002.

NATHAN Andrew & ROSS Robert, *The Great Wall and the Empty Fortres. China's search for security*, New York, Norton and Co, 1997.

NIQUET Valérie, *Les fondements de la stratégie chinoise*, Paris, Economica, 2000

PATTEN Christopher, *East and West*, Londres, Macmillan, 1998. Traduction française: *D'est en Ouest*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 1999.

PILLSBURY Michael, *Chinese Views of Future Warfare*, Washington DC, National Defense University Press, 1997.
___, *China debates the future security environment*, Washington DC, National Defense University Press, 2000.

PUMPHREY Carolyn (dir.), *The rise of China in Asia. Security implications*, Carlisle, US Army War College, Strategic Studies Institute, 2002.

PYE Lucian, *Asian Power and Politics – The Cultural Dimensions of Authority*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1985.

ROSENBAUM A. *State & Society in China, The consequences of reform*, Boulder, Westview Press, 1992.

SCOBELL Andrew, *Chinese Army building in the era of Jiang Zemin*, Carlisle, US Army War College, Strategic Studies Institute, 2000.

SCOBELL Andrew (dir.), *The cost of conflict: the impact on China of a future war*, Carlisle, US Army War College, Strategic Studies Institute, 2001.

SEGAL Gerald & YANG Richard (dir.), *Chinese Economic Reform. The impact on Security*, New York, Routledge, 1996.

SHAMBAUGH David, *Modernizing Chinese Military. Progress, Problems, and Prospects*, Berkeley, University of California Press, 2003.

SORMAN Guy, *L'année du coq*, Paris, Fayard, 2006

SWAINE Michael, *The military and Political succession in China*, Santa Monica, Rand, 1992.

___, *the role of the Chinese Military in national security policymaking*, Santa Monica, Rand, 1996.

SWAINE Michael & TELLIS Ashley, *Interpreting China's Grand Strategy. Past, Present, and Future*, Santa Monica, Rand, 2000.

TERRIL Ross, *The New Chinese Empire*, New York, Basic books, 2003.

THIESSE, *La creation des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001.

TSANG Steve (dir.), *In the shadow of China. Political developments in Taiwan son 1949*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 1993.

TSUKASA Takamine, *China's Development to China: the Long Running Policy of Engagement*, Londres, Routledge, 2006.

VOGEL Ezra, *One step ahead in China, Guangdong under Reform*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1989.

_____, *The Four Little Dragons*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1991.

WALDER Andrew, *Communist Neo-traditionalism, Work and Authority in Chinese Industry*, Berkeley, University of California Press, 1988.

WOLFEREN Karel Van, *L'énigme de la puissance japonaise*, Paris, Robert Laffont, 1990.

WONG J & LU Ding, *China's Economy into the new century*, Singapour, Singapore University Press, 2002.

ZHAO Suisheng, *A nation state by construction, Dynamics of modern Chinese nationalism*, Stanford, Stanford University Press, 2004

ZHANG Dainian, *Key Concepts in Chinese Philosophy*, Pékin , Foreign Languages Press, 2002.

ZHENG Lihua & DESJEUX Dominique (dir.), *Entreprises et vie quotidienne en Chine*, Paris, L'Harmattan, 2002.

ZWEIG David, *Internationalizing China. Domestic interests and global linkages*, Ithaca, Cornell University Press, 2002.

Ouvrages en langues asiatiques

CHANG Ya-chung, *Liang'an tonghe lun* (A propos de l'intégration entre les deux rives du détroit de Taiwan), Taipei, Shengzhi wenhua, 2000.

FANG Lingcheng, *Zhanzheng, wenhua, guojiaqi* (La guerre, la culture et la machine de l'Etat), Taipei, Tangshan chubanshe, 1991.

GUO Wanchao, *Zhongguo jueqi _ yige da dongfangdaguo de chengzhang zhi dao* (L'émergence de la Chine _ une voie de croissance d'une grande puissance orientale), Nanchang, Jiangxirenminchubanshe, 2004.

HU Angang, *Zhongguo; Xin fazhangan* (La Chine: un nouveau concept de développement), Pékin, Zhejiangrenminchubanshe, 2004.

KE Ruiming, *Taiwan keyi shuo bu* (Taiwan peut dire non), Taipei, Yejiang chubanshe, 1996.

KOU Bunyuu, *Han nichi kyoiku o aoru: Chugoku no dazi (L'éducation anti-japonaise: la grande faute de la Chine)*, Tokyo, Nihon bungeisha, 2005.

LI Erbing, *21 Shiji qianqi Zhongguo duiwai zhanlüe de xuanze (Les principes de la stratégie extérieure de la Chine pour le XXI^e siècle)*, Pékin, Shishi chubanshi, 2004.

LI Jijun, *Lun Zhanlue (De la stratégie)*, Pékin, Jiefangjun chubanshe, 2002.

MA Hong & WANG Mengkui, *Zhongguo fazhan yanjiu (Recherche sur le développement chinois)*, Pékin, Zhongguofazhanchubanshe, 2004.

MATSUMURA Tsutomu, *Chugoku no setogiwa sen ryaku (La stratégie du "moment crucial" en Chine)*, Tokyo, Fuyoshobo, 2005.

NI Jianmin & CHEN Zishun, *Zhongguo guoji zhanlüe (La stratégie internationale de la Chine)*, Pékin, Renminchubanshe, 2003.

NING Songquan, *Zhongguo jueqi yu Meiguo guanxi (L'émergence de la Chine et les relations avec les Etats-Unis)*, Pékin, Zhongguoshehuikexuechubanshe, 2004.

SHI Zhengfeng, *Tai zhong mei sanjiao guanxi. You xin xianshizhuyi to jiangouzhuoyi (Les relations triangulaires entre Taiwan, la Chine et les Etats-Unis. Du néo-réalisme au structuralisme)*, Taipei, Qianwei chubanshe, 2001.

XIAO Chong, *Zhonggong diwudai (La cinquième génération du PCC)*, Pékin, Xiafei'er Chubanyouxiangongsi, 2002.

XIONG Shibiao, *Jinxiandai Riben baquan zhanlüe (La stratégie d'hégémon du Japon à l'époque moderne et contemporaine)*, Pékin, Shihui Kescue chubanshi, 2005.

YAN Xuetong, SUN Xuefeng, *Zhongguo jueqi ji qi zhanlüe (L'émergence de la Chine et sa stratégie)*, Pékin, Beijingdaxuechubanshe, 2005.

ZHANG Wenling, *Weilai 10-15nian _ Zhongguo zai yataidiqu mianling de guojihuanjing (les 10-15 années à venir _ l'environnement international de la Chine dans la région Asie-Pacifique)*, Pékin, Zhongguoshehuikexuechubanshe, 2003.

ZHANG Youwen, CHU Mingqi, *Jingji qiangguo : Zhongguo jueqi de qushi yu mubiao (Une puissance économique : tendance et objectifs de l'émergence pacifique de la Chine)*, Pékin, Renminchubanshe, 2004

ZHENG Bijian, *Lun Zhongguo heping jucqi fazhan daolu (A propos de la voie du développement et de l'émergence pacifique de la Chine)*, Pékin, Central Party School Publishing House, 2005.

Articles en langues occidentales

BERNHEIM Douglas et WHINSTON Michael, « Menu auctions, resource allocation and economic influence », *Quarterly Journal of Economics*, vol.101, n°1, janvier 1986, pages 1à31.

BI Jianhai, « The role of the Military in the PRC Taiwan policymaking: A case study of the Taiwan Strait Crisis of 1995-1996 », in *Journal of Contemporary China*, août 2002, vol.11, n°32, pages 539 à 572.

BLANCHARD O & GIAVAZZI F, « Rebalancing growth in China: a three-handed approach », *MIT Working Paper Series*, n°05-32, novembre 2005.

BOIREAU-DEBRAY G. & WEI Shang-Jin, “Can China grow faster? A diagnosis of the fragmentation of its domestic capital market”, *IMF Working Papers* 04/76, 2004.

CABESTAN Jean-Pierre, « Les institutions et le régime politique de Taiwan » in CHAIGNE Christine, PAIX Catherine & ZHENG Chantal (dir.), *Taiwan, Enquête sur une identité*, Paris, Karthala, 2000. pages 147 à 160.

___, « Les relations entre Taiwan et la Chine Populaire : vers un modus vivendi à long terme », in CHAIGNE Christine, PAIX Catherine & ZHENG Chantal (dir.), *Taiwan, Enquête sur une identité*, Paris, Karthala, 2000. pages 191 à 213.

CHANG Jaw-ling Joanne, “Lessons from the Taiwan Relations Act” in *Orbis*, n°44(1) hiver 2000, pages 63 à 77.

CHANG Mau-kuei, « Middle Class and Social and Political Movements in Taiwan : questions and Some Preliminary Observations » in Hsiao Hsin-huang Michael (dir.), *Discovery of the Middle Classes in East Asia*, Taipei, Institute of Ethnology, 1993, pages 121 à 176.

___, “Les origines et la transformation de l’identité nationale taiwanaise”, in *Perspectives chinoises*, n°57, janvier-février 2000. pages 52 à 73.

CHEN Xin, « Logiques et impasses de la culture consumériste et de la croissance chinoise » in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 107 à 124

CHENG Tun-jen, “Democratizing the Quasi-Leninist Regime in Taiwan”, *World Politics*, 41, juillet 1989, pages 471 à 499.

CHEVRIER Yves, “L’Empire distandu: esquisse du politique en Chine des Qing à Deng Xiaoping” in BAYARD Jean-François (dir.), *La Greffe de L’Etat*, Paris, Karthala, 1996.

CHOUKHROUNE Leïla, « L’Etat de droit par l’internationalisation, objectif des réformes ? » in *Perspectives chinoises*, Hong Kong, n° 69, janvier-février 2002.

CHOW G., “Capital formation and economic growth in China”, *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n°3, p809-842, 1993

____ “Accounting for China’s economic growth: 1952-1998”, APEC Study Center, Seattle, 1999 <http://www.princeton.edu/~erp/papers/chow2.pdf>

CHU Yun-han & HU Fu, “Neo-authoritarianism, Polarized Conflict and Populism in Newly Democratizing Regime: Taiwan’s Emerging Mass Politics”, in *Journal of Contemporary China*, novembre 1996, pages 23 à 41.

CHU Yun-han, *Crafting Democracy in Taiwan*, Institute for National Policy Research, National Policy Research Series, n°2, Taipei 1992.

CHRISTENSEN Thomas, “Conversion, Collision or the Status Quo, the future of China-Taiwan relations”, in *the Cambridge Review of International Affairs*, vol.XIV, n°2, avril 2001, pages 95 à 272

COUSY Jean, « La place des pays tardifs venus au développement en économie politique internationale » in KEBABDJIAN Gérard & BERTHAUD Pierre(dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006. pages 261 à 273.

CRAWFORD James, “The criteria for Statehood in International Law”, in *British Yearbook of International Law*, 1976-1977, pages 93 à 182.

DAI Jinhua, « Intellectuels, Etat, médias et idéologie néolibérale en Chine » in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 169 à 180.

DENG Yong, « Hegemon on the offensive : Chinese Perspectives on U.S. Global Strategy », in *Political Science Quarterly*, n°116 (3), automne 2001, pages 343 à 365.

FAN Gang, “Créances douteuses et dette publique en Chine”, *Revue d’Economie financière*, 2004 n°77

GRIES Peter Hays, « China’s new thinking on Japan », *China Quarterly*, 184, Décembre 2005, pages 831 à 850.

HE Baogang, “Chine-Taiwan: l’impérieuse question de la souveraineté”, in *Perspectives chinoises*, n°63, janvier-février 2001, pages 7 à 20.

HO Szu-yin, « Politique et rhétorique dans les relations Chine-Taiwan », *Politique étrangère*, 1, janvier-mars 2001, pages 55 à 68.

HSIAO Hsin-huang Michael, “Formation and Transformation of Taiwan’s State-Business Relations _ A critical analysis” in *Bulletin of the Institute of Ethnology*, Taipei, n°74, Automne 1992, pages 1 à 32.

HSU Cho-yun, “Development of the State-Society Relationship in Early China” in VANDERMEERSCH Léon (dir.), *La société civile face à l’Etat dans les traditions chinoises, japonaises, coréenne et vietnamienne*, Paris, EFEO, Etudes thématiques 3, 1994, pages 1 à 16.

HUANG Ping, « Problématique rurale et développement inégal en Chine », in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 49 à 76.

IANCHOVICHINA E. & MARTIN W., « Economic Impact of China's Accession to the World trade organization », World Bank, *Policy Research Working Paper*, n°3053, mai 2003.

JOFFE Ellis, *The military and China's New Politics: trends and counter-trends*, Taipei, CAPS Papers, n°19, septembre 1997

JOHNSTON Alastair, "Is China a status quo power?" in *International Security*, n°27(4), printemps 2004, pages 5 à 56.

KANEDA Hideaki, « A view from Tokyo: China's growing military power and its significance for Japan national's security" in SCOBELL Andrew & WORTZEL Larry (dir.), *China's growing military power*, Carlisle (Pa.), Strategic Studies Institute of the U.S. Army war College, 2002, pages 63 à 80.

LAFAY Gérard, "Stratégies de change et pouvoir de l'Etat" in KEBABDJIAN Gérard & BERTHAUD Pierre (dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La découverte, 2006. pages 124 à 134.

LAU Kin-Chi, "Conditions de la critique intellectuelle en Chine" in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 7 à 16

___, « Représentations de la Chine rurale dans le discours de la modernisation » in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 17 à 30

LEHMANN Jean-Pierre, *The impact of Economic Interdependence on Regional security in East Asia*, Taipei, CAPS Papers, n°16, juillet 1997.

LIU I-chou & HO Szu-yin, "The Taiwanese-Chinese identity of the Taiwan People" in *Issues and Studies*, vol. 35, n°3, mai-juin 1999, pages 1 à 34.

MANIN Aleth, « Divided Nations and International Law : the case of Taiwan » in CHIU Hongdah & DOWNEN Robert, *Multi-system Nations and International Law*, Contemporary Asian Studies Series, School of Law, University of Maryland, n°8, 1981, pages 161 à 176.

MILES James, "Chinese Nationalism, US Policy and Asian Security" in *Survival*, n°42 (4), hiver 2000, pages 51 à 71.

QIAN Y. « The process of China's Market Transition (1978-1998): The Evolutionary, Historical and Comparative Perspectives", *Stanford University Working Papers* n°99-012. 1999.

SO Alvin, "The State, Economic Development and the Changing Pattern of Class and Class conflict in China" in *East Asian Research Paper*, n°12, Taipei, Academia Sinica, novembre 2001.

TAKAGI Seiichiro, “The impact of September 11 on China’s key Foreign relationships” in *Japan Review of International Affairs*, n°16(1), printemps 2002, pages 3 à 22.

TAMAMOTO Masaru, « After the Tsunami, How Japan can lead ? », in *Far Eastern Economic Review*, n°168 (2) janvier 2005, pages 10 à 18.

TIENG Hung-mao & CHU Yun-han, « Building democracy in Taiwan » in *China Quarterly*, n°148, décembre 1996.

VERMANDER Benoît, “La Chine forte, Chine fragile: après l’entrée dans l’OMC”, in *Etudes*, 3975, novembre 2002, pages 453 à 462.

___ , « La Chine et les Etats-Unis, partenaires et concurrents » in *Etudes*, 3995, novembre 2003, pages 453 à 462.

___ , « A quoi sert le Parti communiste chinois ? » in *Etudes*, 4024, avril 2005, pages 461 à 470.

WANG Hui, “Ecrasement du mouvement social de Tiananmen et essor du néolibéralisme chinois”, in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 97 à 106.

WEN Tiejun, “Bilan et perspectives du développement rural en Chine à l’aube du 21^e siècle », in *Alternatives sud*, vol XII, 2005, pages 31 à 48

WINCKLER Edwin, “Institutionalization and Participation on Taiwan: from Hard to Soft Authoritarianism?” *China Quarterly*, septembre 1984, pages 482 à 499.

Articles en langues asiatiques

CHAO Chien-min, « L’opposition entre la conscience taiwanaise et le nationalisme chinois : les relations entre les deux rives au XXI^e siècle », in *Zhongguo dalu yanju* (Etudes du continent chinois), janvier 1998, pages 54 à 77

Les journaux :

Nan Fang Zhou Mo (Le week-end du Sud) : un hebdomadaire du gouvernement provincial de Guangdong

<http://nanfangdaily.com.cn/zm>

Renmin Ribao (Le Quotidien du Peuple) : le journal du Comité central du Parti.

<http://people.com.cn>

Whenhui Bao (Le Quotidien de la sélection culturelle) : comme son nom ne l’indique pas, le porte-parole du gouvernement municipal de Shanghai.

<http://whb.news365.com.cn>

Xinmin Wanbao (Le Soir de l’homme nouveau _ le journal du soir « l’homme nouveau ») : un autre journal du gouvernement municipal de Shanghai

<http://xmwb.news365.com.cn>

Zhongguo QingNian Bao (Le Quotidien de la jeunesse en Chine) : le journal de la Ligue de la Jeunesse chinoise.

<http://www.cyol.net>

Les revues :

Zhongguo Gaige (La Réforme en Chine) : la revue de l'Institut des Recherches sur la réforme économique en Chine, à Pékin.

Caijing Luncong (Débat d'économie et de finance) à Zhejiang

<http://cjlc.periodicals.net.cn>

Dangdai Zhongguo Yanjiu ou Modern China Studies (Etudes sur la Chine contemporaine) : une revue indépendante basée aux Etats-Unis.

<http://chinayj.net>

Cai Mao Jingji (Finance, Commerce et Economie) la revue des questions économiques de l'Académie des Sciences Sociales de Chine, à Pékin

http://www.cass.net.cn/chinese:s03_cms/gb/cmjj

Nom : ANDRE

Prénom : Paul

Titre de la Thèse : La notion d'Etat dans la pensée politique chinoise et ses conséquences sur la scène internationale.

Thèse, Sciences Politiques, Paris-Est, 2009,

Résumé :

La relance du processus de réformes en République populaire de Chine en 1992 a conduit à une profonde évolution et redéfinition de l'Etat. Loin de chercher à satisfaire les exigences d'un modèle communiste, l'Etat chinois semble davantage être pensé dans une optique nationaliste, celle du *fuguo bingqiang* [富国兵强 : un Etat riche et une armée forte]. Les réformes sont donc pensées afin de réaliser cet objectif.

Mais les réformes économiques impliquent aussi une dynamique propre qui conduit à une évolution du mode de gouvernance.

Cet objectif du *fuguo bingqiang* cherche à relever le défi du développement. Mais, au-delà de la problématique interne, l'Etat est pensé comme un moyen de donner à la Chine la place qu'elle estime être la sienne sur la scène internationale, celle de grande puissance.

Mots clés : économie politique internationale, Chine, Etat, puissance.

Title: The notion of state in Chinese political thought and its implications for international relations.

Ph.D. Political Science, University Paris-Est, 2009

Abstract:

In 1992, the new stage of reform in People's Republic of China (PRC) led to a deep evolution and a deep redefinition of the state apparatus. Chinese state seems, nowadays, to be thought more in a nationalist perspective than a socialist one. The concept of *fuguo bingqiang* [富国兵强 : a rich country and a strong army] seems to be the leitmotiv of reforms.

But reforms also imply an inner dynamic which brings an evolution in governance.

The concept of *fuguo bingqiang* implies the question of development. Beyond this domestic problematic, state is thought as a medium to ensure that the PRC will meet its goal of economic take-off and sustainable development and Beijing's ambition to be a super-power.

Key words: international political economy, China, state, power.